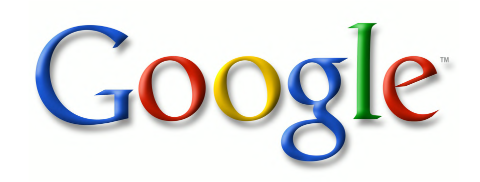

Google



3,

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE

BELGIQUE.

XXI.

2e SÉRIE, TOME PREMIER.

ANVERS,

J.-E. BUSCHMANN, RUE DES ISRAÉLITES.

(Imprimeur de l'Académie).

1865.

LES

VITRAUX INCOLORES

DES ANCIENS MONUMENTS DE BELGIQUE.

MÉMOIRE

PAR

M. H. VANDE VELDE,

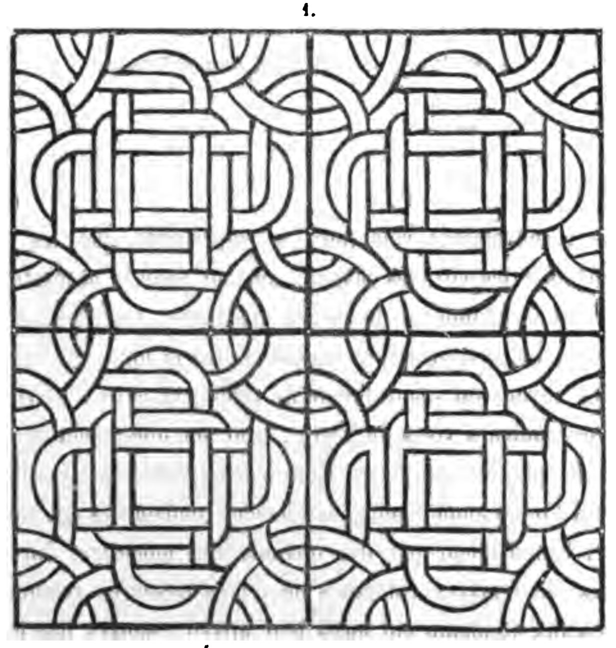
Procureur du roi à Anvers, Président annuel de l'Académie.

Nous reconnaissons volontiers la supériorité que les vitraux peints ont sur les vitrages blancs, surtout pour la décoration des églises. Indépendamment du mérite artistique, les effets merveilleux d'un tableau transparent exposé contre le jour, et le brillant éclat des rayons du soleil lorsqu'ils projettent dans l'intérieur du temple les couleurs vives du verre, sont singulièrement propres à relever la majesté des lieux. Cette considération ne justifie pas cependant l'oubli auquel sont généralement condamnées des verrières qui se recommandent par des qualités plus modestes. Nos vieux panneaux de fenêtres composés de verres incolores retenus dans leurs réseaux de plomb ont aussi leur attrait, pourvu que le métal d'assemblage dessine en traits opaques sur un fond diaphane des

Commissaires-rapporteurs : Mgr P.-F.-X. De Ram et M. le chevalier Léon de Burbure.

figures qui se marient avec le style de l'édifice auquel ils s'appliquent. Ce système de vitrages convient spécialement aux églises et aux chapelles qui ne sont pas assez riches pour faire de fortes dépenses et peut utilement occuper un rang secondaire dans les grandes cathédrales. Lorsque toutes les fenêtres ne reçoivent pas indistinctement des vitraux coloriés, ce qui arrive presque toujours, il est de bon goût d'accorder alors aux fenêtres les moins importantes un autre genre d'ornementation. Combien de fois nos regards n'ont-ils pas été arrêtés avec admiration tantôt sur un dédale de rubans, de bagues et de chaînes qui se croisent et s'entrelacent, tantôt sur un parterre de fleurs et plus souvent sur une multitude de croix, d'étoiles et de cristaux qui se pressent, s'embrassent et rayonnent entre les meneaux des fenêtres d'un monument religieux?

1.

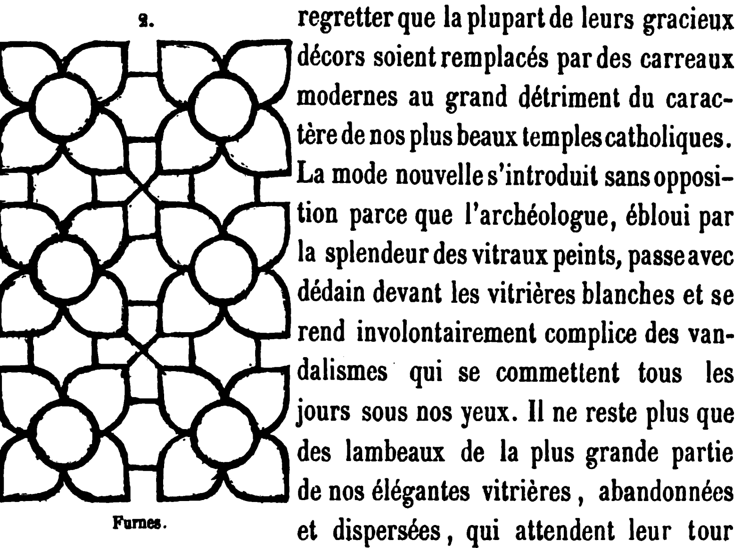


Église de Notre-Dame à Hal.

La plus grande église aussi bien que la plus petite chapelle

avaient jadis des fenêtres garnies de cette façon et il est fort

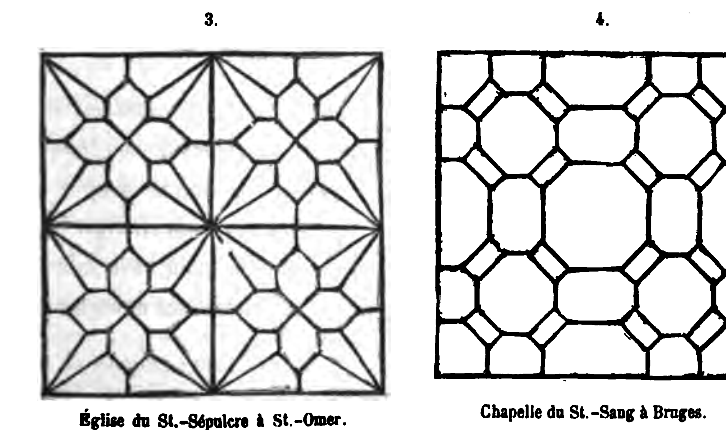
2.



Furnes.

regretter que la plupart de leurs gracieux décors soient remplacés par des carreaux modernes au grand détriment du caractère de nos plus beaux temples catholiques. La mode nouvelle s'introduit sans opposition parce que l'archéologue, ébloui par la splendeur des vitraux peints, passe avec dédain devant les vitrières blanches et se rend involontairement complice des vandalismes qui se commettent tous les jours sous nos yeux. Il ne reste plus que des lambeaux de la plus grande partie de nos élégantes vitrières, abandonnées et dispersées, qui attendent leur tour pour disparaître. Il est donc plus que temps de recueillir ces jolies parures d'autrefois et d'en conserver un souvenir pour la science.

On a beaucoup écrit sur l'histoire de la peinture sur verre,



3. Église du St.-Sépulcre à St.-Omer.

4. Chapelle du St.-Sang à Bruges.

mais on ne s'est guère occupé de faire des recherches sur nos vitraux

blancs [1]. Pourtant l'histoire de nos anciens monuments est incomplète si on en détache cette page intéressante. La peinture sur verre est plutôt du domaine de l'art, mais il est vrai d'ajouter que les vitrages, dont nous tâcherons de décrire brièvement le passé, appartiennent plus spécialement à l'archéologie.

L'idée d'employer une certaine symétrie dans la forme et dans la disposition des vitres avec l'intention de faire d'un objet d'utilité un ornement, est certainement aussi ancienne que l'introduction des vitres dans les croisées. Cette idée les a même en quelque sorte précédées. Les personnes fortunées de l'ancienne Rome avaient imaginé d'éclairer l'intérieur de leurs habitations en y conduisant le jour à travers les pierres spéculaires, c'est-à-dire transparentes telles que l'agathe, l'albâtre, le talc, finement taillées et artistement incrustées dans leurs petites fenêtres, où elles remplissaient les mêmes fonctions que les feuilles de verre qui sont venues prendre leur place un peu plus tard.

Hibernis objecta natis, specularia puros
Admittunt soles et sine face diem [2].

Il y a une différence très-grande entre ces premiers spéculaires et nos vitraux; nous trouverons néanmoins entre eux des rapports saisissables.

Les fenêtres spéculaires étaient d'abord l'apanage exclusif du luxe et de la mollesse. Sénèque reprochait aux riches de son temps de se rendre le corps trop délicat. « *Quem specularia semper a* » *flatu vindicarunt hunc levis aura non sine periculo stringit* [3] ». L'usage s'en répandit malgré les conseils du philosophe et la fabrication des spéculaires devint l'objet d'une profession assez importante

[1] Un excellent ouvrage a été publié sur ce premier sujet en 1860 : l'*Histoire de la peinture sur verre en Europe et particulièrement en Belgique*, par Edmond Levy, avec planches par J.-B. Capronnier. Bruxelles, Tircher, impr.

Les amateurs estiment beaucoup un écrit extrêmement rare de M. Van Ertborn, ancien bourgmestre d'Anvers : *Recherches sur la peinture en verre* (sic). Gand, 1839, in-8°.

[2] Martialis, VIII. 3.

[3] *De provid*. C. 4.

pour mériter l'attention du législateur [1]. Les découvertes faites à Herculanum et à Pompéï démontrent que sous les derniers empereurs les vitres étaient déjà connues.

Au commencement du IVe siècle, des écrivains entretiennent leurs lecteurs des fenêtres vitrées qu'ils avaient vu construire. Il est certain que dans plus d'un endroit ce sont des vitrages de différentes couleurs qui attirent leur attention et excitent leur étonnement. Toutefois il faut bien admettre que les passages des anciens écrits qui ne font pas une mention expresse de verres coloriés ne concernent en général que les vitrières simples et incolores. Lorsque Grégoire de Tours raconte, par exemple, que des pillards ont pénétré dans la basilique de St-Martin en cassant les vitraux, que des assaillants ont jeté leurs piques à travers les croisées du couvent après en avoir brisé les carreaux [2], et lorsque le même auteur rapporte à une autre occasion qu'un voleur a soustrait de l'église le châssis en bois garni de vitres, rien ne nous autorise à croire que l'auteur ait voulu parler de vitraux multicolores et moins encore de vitraux peints. A cette époque, une fenêtre garnie de vitres blanches avait aussi son prix et valait la peine d'être enlevée.

Les vitraux ne se montraient guère que dans les églises et les couvents où ils n'étaient pas encore très communs au commencement du VIIIe siècle. Le vénérable Beda, au livre 1er, chap. 2 de son *Histoire du monastère de Wiremouth* où il était prêtre vers l'année 720, nous apprend que l'on y avait fait venir des vitriers de France pour la construction de fenêtres vitrées, parce qu'il n'y avait pas alors de ces artisans en Angleterre. « *Misit legatarios* » *in Galliam qui vitrefactores, artifices videlicet in Britannia* » *incognitos ad cancellandos ecclesiæ porticuumque et cœnaculorum ejus fenestras, abducerint.* » Thomas Stubs réclame presque en même temps dans l'année 726 pour Wigfrid, évêque de Wigord, l'honneur d'avoir le premier appelé des vitriers

[1] L. I. C. *de excusationibus artificum. L. ult. D. de jure immunitatis.*

[2] *Ascendentes per eum effracta vitrea ingressi sunt.* VI. 10. *Effractis cellulæ vitreis hastas per parietes fenestras injiciunt.* VII. 29.

en Angleterre. « *Artifices lapidearum et vitrearum fenestrarum* » *primus omnium in Angliam ascivit.* »

Pendant le XIe siècle on avait recours en Belgique à des artistes français pour la construction des fenêtres vitrées. Dans le *Cantatorium* de St-Hubert, on rapporte qu'un homme habile dans son art est venu de Reims, de l'an 1060 à 1070, pour fabriquer des verrières destinées à une église des Ardennes.

C'est plus tard, lorsque de nombreux monuments religieux se furent élevés sur notre sol, que l'art du vitrier s'introduisit en Belgique et parvint à une juste renommée.

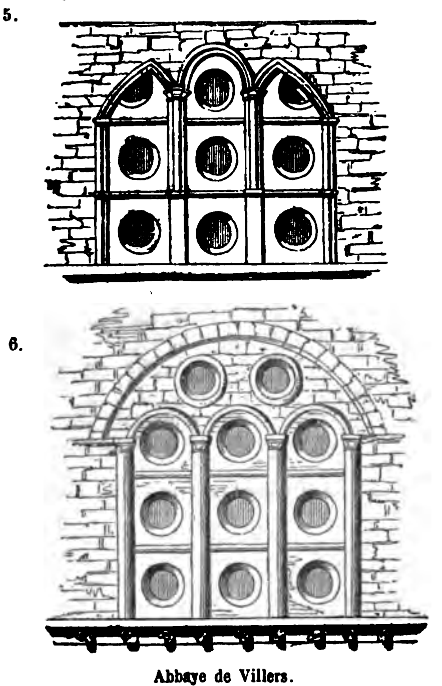
Les vitres étaient primitivement disposées dans des cloisons de pierre ou de bois. St Jérôme, qui constate l'usage des fenêtres vitrées à propos d'un châssis de bois en guise de carreaux et dépourvu de verres, nous donne une description curieuse de la forme d'une fenêtre de son temps. « *Fenestræ quoque erant factæ* » *in modum retis instar cancellarum et non speculari lapide* » *nec vitro; sed lignis interrasilibus et vermiculatis claude-* » *rentur* [1]. » Un autre passage du même auteur parle d'une manière positive des châssis de bois vitrés; *vitro lignis incluso.* Les vitrières dont Grégoire de Tours fait mention étaient pour la plupart en bois. Il n'eut pas été facile sans cela à un voleur de les emporter. Stubs nous déclare d'un autre côté que les fenêtres de l'évêque Wigfrid étaient de pierre. « *Artifices lapidearum et vitrearum fenestrarum* » dit l'auteur. » Ce passage ne peut être interprété dans un autre sens à moins que l'on ne prétende que les pierres qui entraient dans leur construction fùssent des pierres spéculaires employées concurremment avec les vitres.

Les ruines de l'abbaye de Villers nous présentent des échantillons précieux d'anciennes cloisons de pierre placées dans les embrasures des croisées.

Les ouvertures circulaires, ménagées dans la pierre, que feu notre savant confrère M. Schayes appelle avec raison des œils de

[1] SANCTUS HIERONYMUS, C. 41, *Ezechiel.*

bœuf [1] sont d'une dimension beaucoup trop grande pour permettre de croire qu'on ait appliqué sur chacune d'elles une seule plaque de verre comme il y en avait aux fenêtres de St.-Laurent près de



Abbaye de Villers.

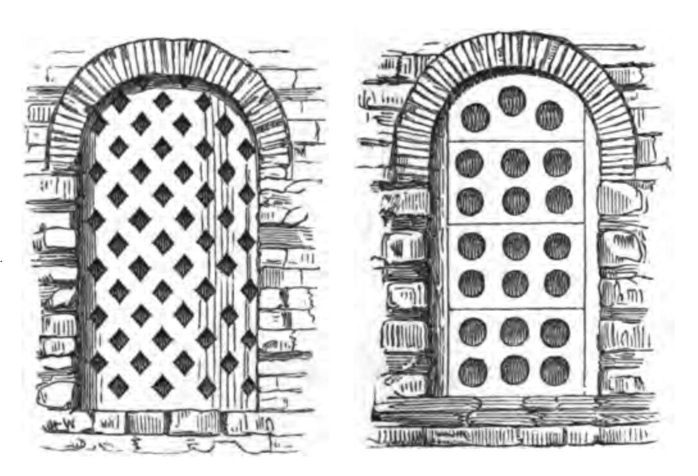
Rome (fig. 7 & 8). Il est probable que les baies des fenêtres de l'abbaye de Villers étaient destinées à recevoir des panneaux de vitres, des châssis ou des cloisons de bois.

On sait que les pierres spéculaires s'adaptaient ordinairement à des trous forés dans une feuille de marbre servant à clore la fenêtre. Or la modification introduite dans la matière transparente qui devait être incrustée dans ces mêmes trous, l'apparition de la vitre enfin au lieu de la pierre transparente, n'amenait avec elle aucun motif pour changer immédiatement le système usité jusqu'alors. Il est donc naturel d'admettre que l'usage des feuilles de marbre et des cloisons de bois fut continué jusqu'à ce qu'une révolution

[1] *Histoire de l'architecture en Belgique*, tome III, pp. 43 et 44.

plus grande dans l'industrie vint opérer une transformation complète dans la forme des fenêtres.

7. 8.



Fenêtres de St.-Laurent, hors des murs, à Rome.

9. 10.

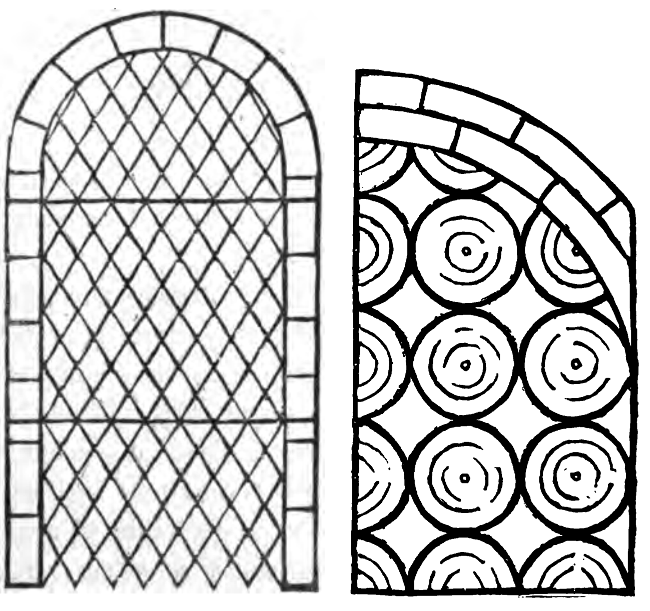


Tableau de Memling **Tableaux de Van Eyck.**

Un autre écrivain du moyen-âge vient appuyer cette assertion. Fortunat, poëte du VIe siècle, dépeint en ces termes la lumière du soleil traversant les vitres d'une croisée :

Prima capit radios vitreis oculata fenestris
Artificisque manu clausit in arce diem.

L'adjectif *oculata* désigne le trou, en forme d'œil, pratiqué dans la table de pierre ou de bois qui bouchait l'embrasure des fenêtres et à travers lequel passaient les rayons de lumière. Le plomb d'assemblage n'était pas encore trouvé et cette seule raison suffit pour expliquer le premier état de choses.

L'auteur le plus ancien, à notre connaissance, qui a appris à la postérité que de son temps on entourait de plomb les vitres des croisées est Léon, évêque et cardinal d'Ostie, qui mentionne que les fenêtres de l'église de St.-Benoit reconstruites en 1066 étaient confectionnées d'après ce nouveau procédé. « *Fenestras plumbo simul ac vitro compactis tabulis vitroque connexis inclusit.* » [1]

Dès ce moment les vitrières blanches étaient nées, façonnées comme de nos jours et retenues par des armatures de fer. Nous allons les voir se répandre rapidement et prendre bientôt un développement considérable.

Le plomb des vitriers était d'abord fondu en longs rubans dans une lingotière et recevait, de même que le plomb laminé d'aujourd'hui, une sorte de gouttière sur les deux côtés. Le moine Théophile, qui vivait au XIIe siècle, enseigne la manière de creuser ces rainures à l'aide d'un rabot. Les coulisses servant à maintenir les vitres se font aujourd'hui par le laminoir appelé tire-plomb ou rouet à filer le plomb. Cet instrument qui a succédé à la méthode laborieuse et imparfaite de Théophile n'a été mis en pratique qu'à la fin du XVIe siècle.

Les verres incolores employés primitivement étaient ronds pour la plupart et on les appelait *cives*. Cette forme leur a été longtemps

[1] L. III. C. 27, *Chronic. Casin.*

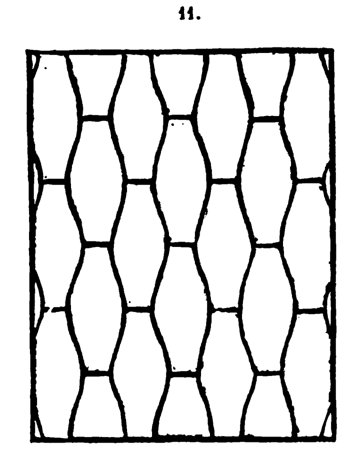
conservée en concurrence avec les losanges, qui sont aussi anciennes que les cives mêmes, et avec des modifications d'un genre nouveau. On en obtient la certitude par l'inspection des miniatures des manuscrits illustrés, des vieux tableaux et des vieilles gravures qui représentent très-souvent des croisées garnies de cette manière. Le charmant diptyque de Jean Van Eyck, représentant la Vierge allaitant l'enfant Jésus, datant de 1366 à 1426 et faisant partie du musée d'Anvers, ainsi que le tableau du même maître figurant la Ste Vierge entre St Dominique et St Georges, daté de 1436 et déposé au musée de peinture de Bruges, nous en offrent d'élégants exemples. Dans ce dernier, les disques de verre placés en rangs superposés sont encadrés par du plomb et les interstices sont remplis par des fragments de vitre à quatre coins. Les disques sont gondolés et tournés comme des mascarons, et ne permettent pas à la vue de les percer, tandis qu'on aperçoit le paysage au travers des coins (fig. 9). Les cives apparaissent aussi dans un tableau de l'école de Memling, exposé au musée de Bruges, dans un petit tableau de la chapelle de Ste-Barbe à l'église du St.-Sauveur à Bruges et dans deux tableaux de De Vos senior, au musée d'Anvers. L'église de Notre-Dame à Malines possède également une peinture dans laquelle on remarque des vitres rondes fortement gondolées. Il ne serait pas difficile de réunir un grand nombre d'exemples semblables. Ceux qui désirent voir un vieux panneau de vitrages en *cives* n'ont qu'à visiter l'église de Notre-Dame à St-Omer. Une fenêtre de la partie septentrionale du transept contient un carré composé de quatre rangées horizontales, chacune de trois vitres circulaires gondolées et incolores. Les coins intermédiaires sont en verre brun foncé. Cette combinaison fort simple produit un effet original. C'est de cette espèce de vitres que Vasari a voulu parler dans sa description des Pays-Bas. « *Le fenestre si facevano in principio d'occhi bianchi e con angoli bianchi o pur colorati.* »

Mais rien n'est plus commun que les losanges ou les carrés en sautoir, formés par la rencontre des lignes parallèles couchées en

biais qui se croisent. On les voit dans une infinité d'anciennes constructions ainsi que dans les vieilles peintures et les anciens dessins. C'est la figure la plus simple et la plus facile. Elle a pris conjointement avec les vitres circulaires son origine des anciens spéculaires et des premières vitres qui sont venues à la place des spéculaires dans les tables de marbre ou de bois. Pour rendre la ressemblance des formes plus saisissable nous avons mis en regard, dans les planches 7, 8, 9 et 10, deux fenêtres de St-Laurent hors des murs de Rome, closes par des tables de marbre percées à jour, l'une par des trous circulaires, l'autre par des trous en losanges, avec deux autres croisées d'anciens tableaux qui ne paraissent en être qu'une imitation avec emploi de procédés plus modernes.

Cet assemblage de losanges dans les croisées était souvent encadré par une ou deux bandes de verre peint, multicolore ou blanc. On en trouve des spécimens dans un grand nombre d'églises et beaucoup de miniatures et de tableaux qui en conservent le souvenir. Quelquefois, mais postérieurement, les croisées à

11.





Ancienne gravure.

12.

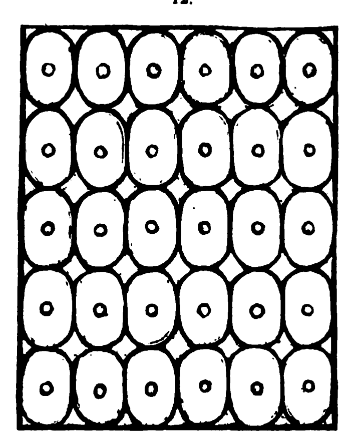


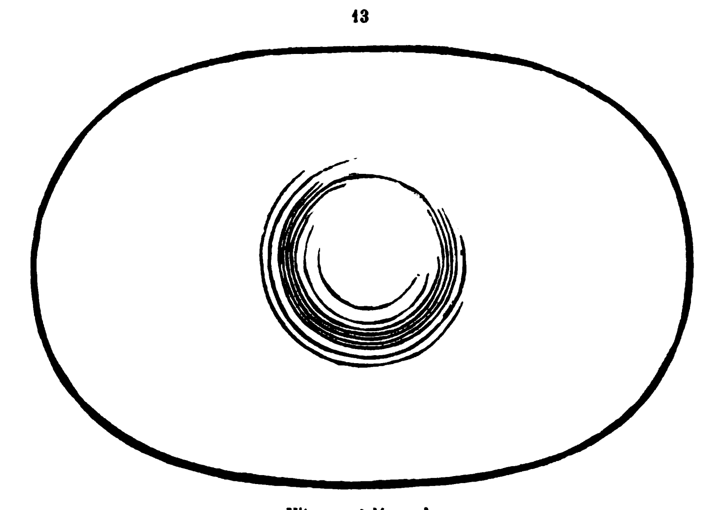
Tableau à Tournai.

vitres incolores en losanges étaient aussi ornées de chiffres, d'écussons ou de médailles.

Les fenêtres à vitres losangées ont été en tous temps assez généralement préférées dans les peintures à cause de leur simplicité. On devait négliger souvent de reproduire des figures plus compliquées, à cause sans doute de la difficulté de l'exécution.

Parmi le petit nombre d'exceptions à cette règle nous pouvons citer une ancienne gravure rééditée par Montfaucon, dans les *Annales de la monarchie française*, où le plomb d'une croisée descend verticalement en ondoyant, s'approchant et s'éloignant tour-à-tour (fig. 11). Un vieux tableau placé dans le pourtour du chœur de la cathédrale de Tournai, côté du midi, donne le dessin d'une croisée à vitres gondolées ovales (fig. 12). Nous avons déposé au musée de l'Académie une vitre de cette espèce et nous en donnons le dessin avec sa dimension exacte (fig. 13).

13



Vitre gondolée ovale.

Il est certain que bien longtemps auparavant, des vitrières incolores beaucoup plus riches avaient orné les fenêtres des édifices religieux. Lorsque la fabrication des vitres n'était pas assez avancée en perfection pour produire des plaques de verre d'une grande dimension et qu'elle ne fournissait que de petites pièces épaisses et verdâtres, on était naturellement porté à les assembler

ingénieusement pour rendre leur aspect agréable par la diversité des combinaisons.

Au XIIe siècle le chapitre général de l'ordre des Citeaux avait prescrit de n'admettre dans les fenêtres des églises que du verre blanc. La croix même, symbole de la Foi, n'obtenait pas une place dans les vitraux. On admettait seulement des dessins tracés capricieusement par le plomb qui donnaient aux panneaux vitrés l'aspect d'une étoffe damassée; c'est ainsi qu'il faut en juger par les rares spécimens de vitraux de cette époque parvenus jusqu'à nous.

14.



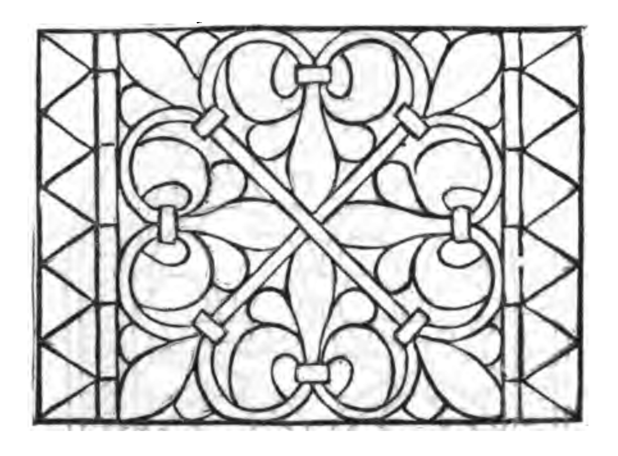
Nous empruntons à l'abbé Texier (fig. 14, 15 et 16) les vitraux qu'il a découverts à Obasine dans le département de la Corrèze, en France, et qui remontent au XIIe siècle [1].

La vignette (fig. 17) reproduit un vitrail de la chapelle de l'ancien hôpital de Sens (Yonne), attribué au XIIIe siècle et publié par Émile Amé, dans ses *Recherches sur les vitraux incolores du département de l'Yonne.*

[1] *Annales archéologiques de Didron*, année 1850.

A part même le goût qui fait distinguer les productions anciennes, on aperçoit aisément entre ces vieux vitraux et ceux des époques suivantes une différence provenant essentiellement des modifications introduites dans la partie industrielle de l'art du vitrier. La ligne droite y semble plutôt évitée que recherchée, tandis que plus tard nous verrons que la ligne droite est préférée, parce qu'elle sera la plus facile, la plus expéditive et la plus économique. On coupait anciennement la vitre à l'aide d'un

15.



fer chauffé à blanc qu'on promenait sur l'une de ses faces légèrement mouillée, après avoir préalablement au moyen d'une pointe d'acier tiré le long d'une règle ou d'un patron une ligne dans le poli du verre. Les lames ainsi préparées étaient ensuite façonnées entre les dents du grésoir. Le grésoir est un outil employé encore de nos jours par les vitriers ; il ressemble à une clef et porte de petites entailles de différentes grandeurs servant à égruger la vitre pour lui donner une forme arrêtée.

Sans compter les caprices de la mode et la marche progressive des arts d'imitation, plusieurs causes beaucoup plus puissantes ont exercé successivement une grande influence sur le sort des

vitrages blancs. C'était d'abord le plomb d'assemblage qui avait fait toute leur splendeur; c'est maintenant le tire-plomb qui produit des baguettes plus légères, plus régulières et moins coûteuses; c'est la pointe de diamant qui permet de tailler les vitres plus fa-

16.

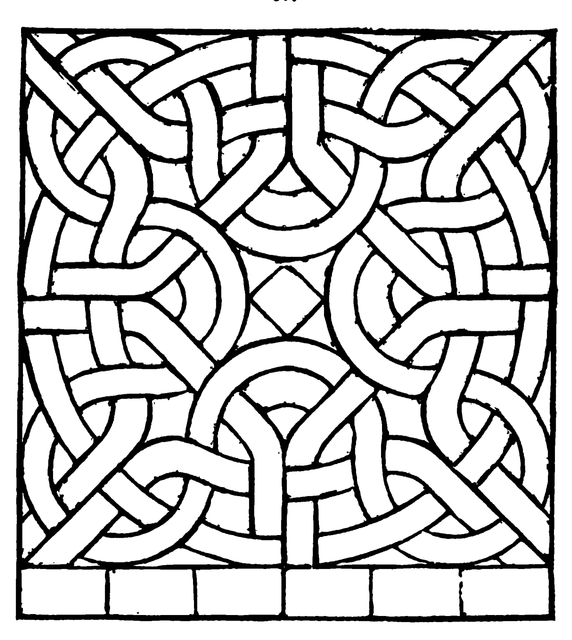


cilement et plus parfaitément; c'est le progrès dans la fabrication des vitres devenues grandes, égales, minces, blanches et claires, de petites, gondolées, épaisses et verdâtres quelles étaient auparavant. Les grandes feuilles de verre, les glaces comme on les appelle, ont fait invasion dans les édifices civils et menacent les constructions religieuses en attendant que les baguettes de fer viennent chasser les rubans de plomb et détruire complétement le caractère des vitraux dans nos églises.

Une autre influence à signaler est celle des corporations ou corps de métiers. Ceux-ci ont beaucoup contribué à répandre le luxe dans les dessins des fenêtres et à mettre dans les ouvrages plus

d'uniformité et plus de fini. L'art du vitrier a été longtemps en grand honneur en Europe, principalement en Belgique et en France où il y avait des communautés de vitriers bien avant le xve siècle. Ils se rangeaient avec les peintres dans une gilde commune. A Anvers, ils faisaient partie de la confrérie de St.-Luc. Une


17.



ordonnance du magistrat de la ville, rendue le 20 août 1382, réunit dans la même confrérie « *de cnapen van den goudsmeeders, scilders, ghelasemakers, borduerwerkers, houtenebeeldesniders ende zilverbornders* ». Il en était de même à Bruges où les armoiries du métier des vitriers figuraient une fenêtre ou une porte vitrée en plein cintre, à carreaux losangés d'argent, contournés de sable sur un champ d'or.

Dans les derniers temps cependant c'étaient communément des Italiens qui venaient exercer la profession de vitrier dans les pays flamands; ils cumulaient ce métier avec celui de peintre déco-

rateur et en bâtiments. Ces artistes étrangers introduisirent probablement quelques nouveautés en Belgique ; néanmoins, comme ils n'étaient appelés le plus souvent qu'à faire des réparations aux vitrières, ils devaient suivre les dessins qui existaient avant leur arrivée et les reproduire dans les panneaux qui avaient besoin d'être renouvelés. A cet effet, ils se mettaient au courant des anciens ouvrages dont ils conservaient des copies dans leurs cartons.

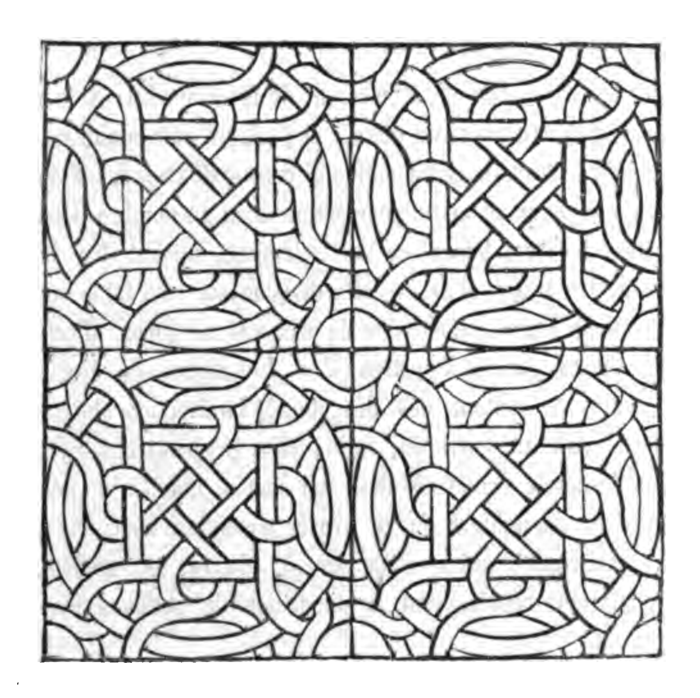
Il eut été assez difficile d'imiter et de répéter souvent le même dessin avec exactitude si on n'avait pas adopté une bonne méthode pour guider le travail. Cette méthode consistait chez les Flamands à diviser chaque panneau ou compartiment en un nombre déterminé de parties, horizontalement et verticalement, suivant les besoins du dessin. On traçait d'après cette division sur une table couverte d'une couleur blanche une sorte de canevas en forme d'échiquier dont les cases étaient appelées *dés*. Les lignes du dessin suivaient tantôt le contour des dés, tantôt la direction oblique d'un coin de dé dans un autre ou, enfin, elles traçaient des cercles ou des arcs de cercle renfermés dans un certain nombre de dés. Par ce moyen le dessinateur ou le vitrier travaillait avec une précision géométrique, sans s'exposer à altérer le modèle. Le carré analytique représentant la dimension du panneau s'appelait *calibre*.

Nous n'avons pas trouvé en Belgique de vitraux incolores d'une fabrication aussi ancienne que ceux découverts à Sens et à Obasine ; il est cependant très-probable que de très-anciens dessins sont restés subsister longtemps et même jusqu'à nos jours, dans des compartiments renouvelés à plusieurs reprises dans leurs vitrières. Il n'y a rien parmi celles-ci qui ressemble aux vitraux des figures 14 et 15, lesquels constituent un genre bien différent de ceux des figures 16 et 17. Ce dernier genre s'est répandu davantage chez nous et s'y est maintenu le plus longtemps. L'église de St-Nicolas à Gand en possédait il y a

quelques années un reste dont nous avons conservé la copie (fig. 18).

Ces panneaux portent un cachet d'antiquité qui paraît les faire rapprocher de l'époque du panneau de l'hôpital de Sens. On y voit

18.



Église de St.-Nicolas à Gand.

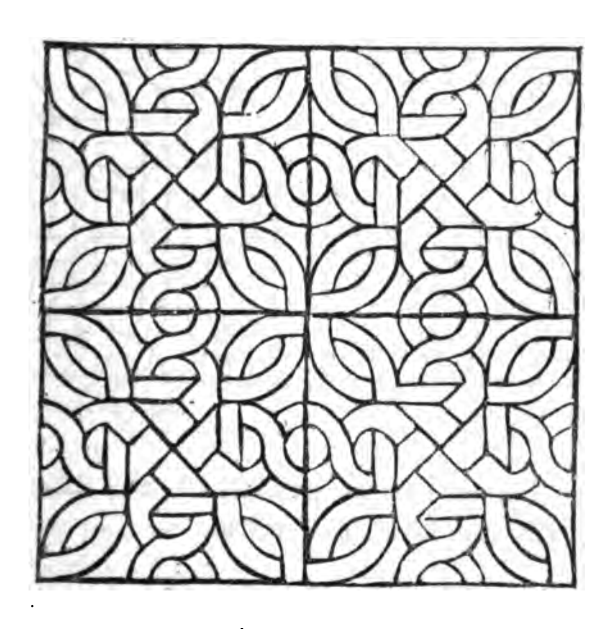
aussi que le dessinateur ou l'artiste-vitrier a pris soin de ménager partout des ouvertures peu considérables, destinées à recevoir de petites lames suivant l'usage de ce temps.

Dans l'église de Nieuport en Flandre, il existe une ancienne imitation de la vitrière qui précède ; elle est également digne d'attention (fig. 19).

Ce genre de dessins figurant des anneaux et des rubans entrelacés

a traversé différentes périodes pour arriver jusqu'à l'époque de la Renaissance.

19.



Église de Nieuport.

20.



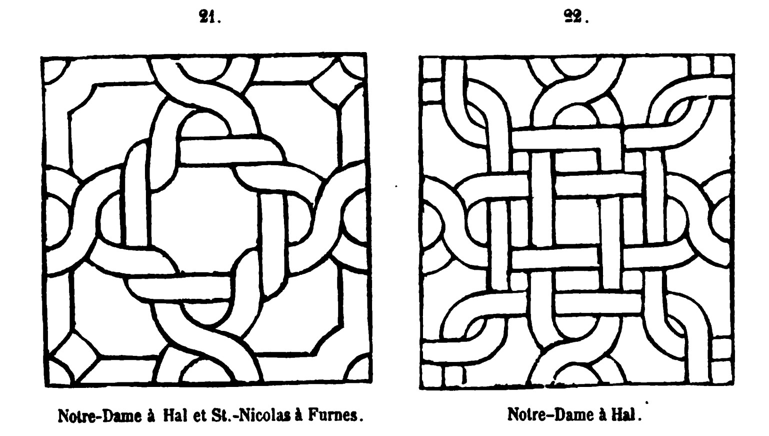
Église de Ste-Walburge à Furnes.

Le panneau ci-contre (fig. 20) vient de l'église de Ste-Walburge à Furnes et peut être attribué au XIVe ou au XVe siècle.

Le suivant, que nous avons trouvé dans l'église de Notre-Dame à Hal et dans celle de St-Nicolas à Furnes (fig. 21), est du XVIe siècle.

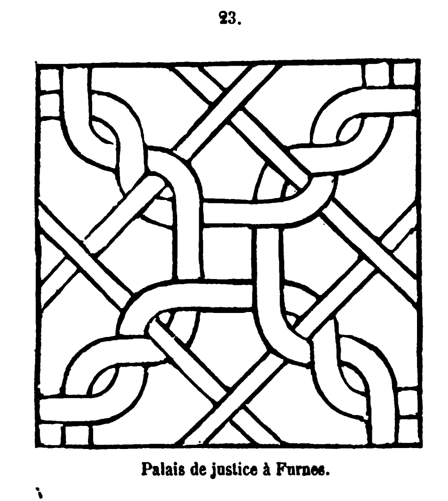
Notre-Dame à Hal a fourni la figure 22 que l'on

rencontre aussi dans plusieurs édifices religieux de la Flandre occidentale. Son origine paraît un peu moins ancienne.



Notre-Dame à Hal et St.-Nicolas à Furnes. Notre-Dame à Hal.

Le type représenté par les planches 19, 20, 22 et 23 se rencontre aussi dans l'église de Turnhout.

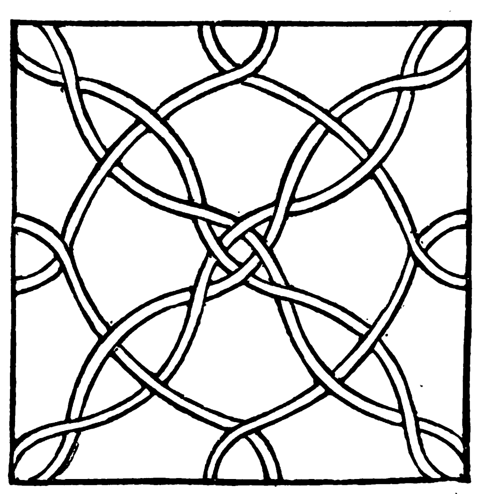


Palais de justice à Furnes.

Les modèles (fig. 23 et 24) sont d'une date plus récente. Ils décorent les fenêtres de la chapelle du magistrat de Furnes, qui

sert aujourd'hui de palais de justice, où ils ont été placés en 1625.

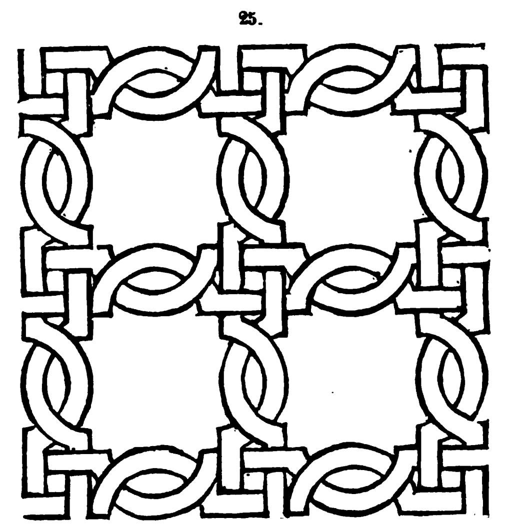
24.



Palais de justice à Furnes.

La planche 25 est plus moderne encore; elle semble avoir été faite exprès pour une église de jésuites. Nous en avons trouvé le type dans l'atelier délaissé par un ancien vitrier, feu M. Craecs, à Furnes.

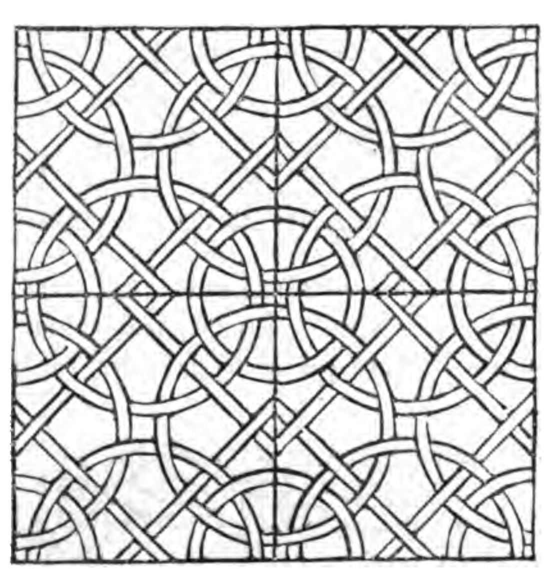
25.



Il y a dans la coupe des feuilles de verre formant le centre des

quadrilobes de cette dernière composition, une difficulté qui serait insurmontable pour beaucoup de vitriers d'aujourd'hui, à cause des angles rentrants qu'on ne peut creuser à l'aide du diamant sans risquer chaque fois de casser le verre. Voici comment procédaient les anciens maîtres pour faire dans les vitres des entailles qui de nos jours paraîtraient impossibles : ils avaient une tige de fer, fixée debout à l'établi ; sur la pointe de cette tige, ils tenaient la

26.



Dixmude et Turnhout.

surface de la vitre qu'ils voulaient entamer ; de l'autre côté, c'est-à-dire sur le revers correspondant à l'endroit touché par la tige de fer, ils frappaient à coups secs et redoublés avec un léger marteau très-pointu, ayant la forme d'une petite pioche, et ils parvenaient ainsi à faire un trou. Ils continuaient ensuite à fouiller le verre à l'aide du *cavoir*, partout où le grésoir ne pouvait pénétrer. Le cavoir n'est lui-même qu'une espèce de grésoir de petite dimension. Nous avons vu dans l'atelier d'un vieux vitrier de petits chefs-

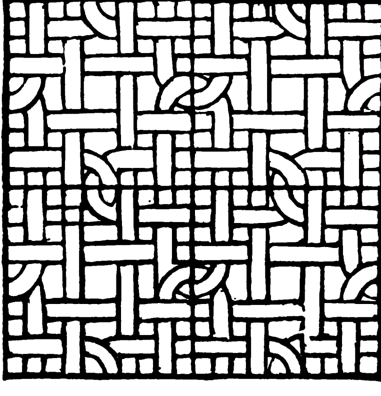
d'œuvre de cette espèce et, entre autres objets, une feuille de vitre taillée en spirale ou en colimaçon. Il avait enlevé seulement une ligne dans l'intérieur du verre dont l'ouverture n'avait en largeur que l'espace nécessaire pour y introduire le plomb d'assemblage. On conçoit que cette opération devait se faire avec une grande habileté afin de ne pas briser le verre.

27.

St.-Sauveur à Bruges.

De ces entrelacements et de ces enchevêtrements de rubans et de bagues est sortie de bonne heure une autre catégorie d'ornements pour les vitraux incolores, ornements dont la diversité devait fournir à bien des temples des dessins variés. Les cerceaux tantôt complétés, tantôt redressés sont tracés plus visiblement au compas et à la règle. Les dimensions des plaques de vitre s'étendent et s'allongent en pleine liberté. Ce sont des tissus, des enchaînements sans fin. Les coins des figures seulement sont arrondis puis quelque fois brusquement coupés par un pli droit. Le système rectiligne semble vouloir succéder au système curviligne; on dirait que les vitriers sont prêts à jeter le grésoir, pour s'en tenir exclusivement à la pointe de diamant.

28.



St-Nicolas et Ste-Walburge à Furnes.

29.



Notre-Dame de la Potterie à Bruges.

Nous n'oscrions cependant pas affirmer qu'aucun de ces dessins ne soit antérieur à l'époque de l'introduction de l'usage de ce nouvel outil.

C'est dans la seconde moitié du XVIe siècle, après qu'un belge eût inventé à Bruges l'art de tailler le diamant, que les vitriers eurent l'idée de faire servir cette pierre précieuse à couper le verre.

On sait que c'est Louis de Bergues, natif de Bruges, qui le premier a mis cet art en pratique vers 1450 ; il avait éprouvé que deux diamants s'entamaient en les frottant un peu fortement l'un contre l'autre. A plus forte raison un diamant devait-il produire le même effet sur le verre. Depuis lors un fragment de diamant fixé à un manche est devenu l'outil indispensable du vitrier.

L'église de Notre-Dame à Hal et celle de St-Hubert nous fournissent des exemples, que l'on pourrait retrouver encore ailleurs, de panneaux représentant complétement des nattes tressées (fig. 32). La première de ces églises nous donne en même temps un modèle assez agréable d'octogones entrelacés (fig. 33) dont le pendant se retrouve dans une des fenêtres de l'église de St-Jacques à Ypres et probablement dans bien d'autres églises mais sur une échelle beaucoup plus petite. Le joli nœud de ruban plié en croix (fig. 35) nous vient de

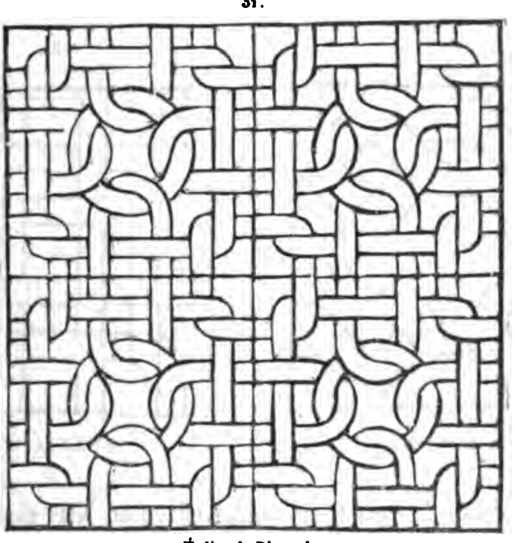
30.



Église de St-Georges près de Nieuport.

l'église du St-Sauveur à Bruges, de l'église de Turnhout et de celle de Bulscamp. C'est l'église de St-Nicolas à Furnes qui contient les deux

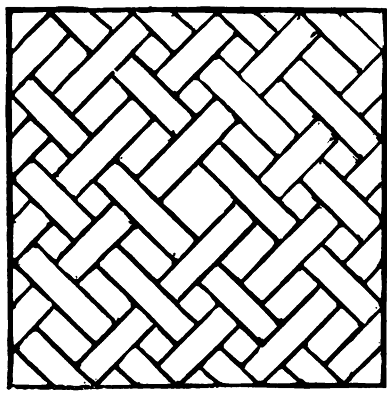
31.



Église de Dixmude.

panneaux (fig. 34 et 36). Ces différents dessins ont paru très-probablement à l'époque à laquelle on a commencé à faire usage de la pointe de diamant, c'est-à-dire dans le XVIe siècle. A dater de ce moment les vitrages incolores se sont multipliés dans les temples d'une manière exagérée et ont fait pendant quelque temps une rude concurrence aux vitraux peints.

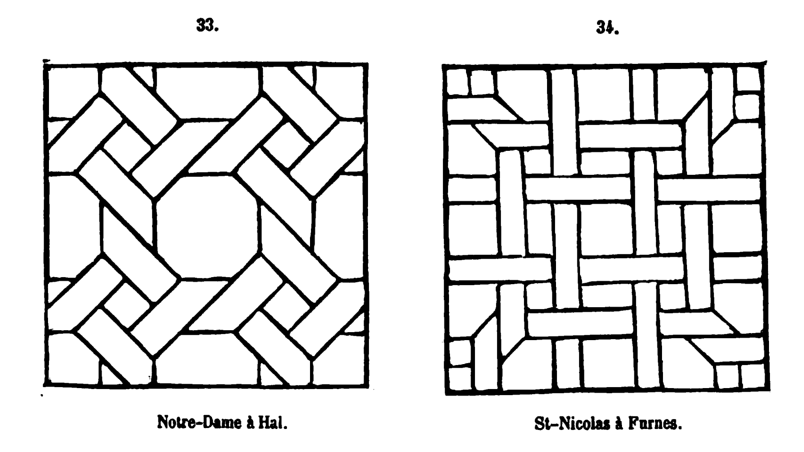
32.



Notre-Dame à Hal.

Un grand nombre de ceux-ci ont malheureusement disparu des fenêtres pour faire place aux vitres blanches, lesquelles sont devenues à leur tour un objet d'aversion pour les artistes et les admirateurs de la peinture sur verre.

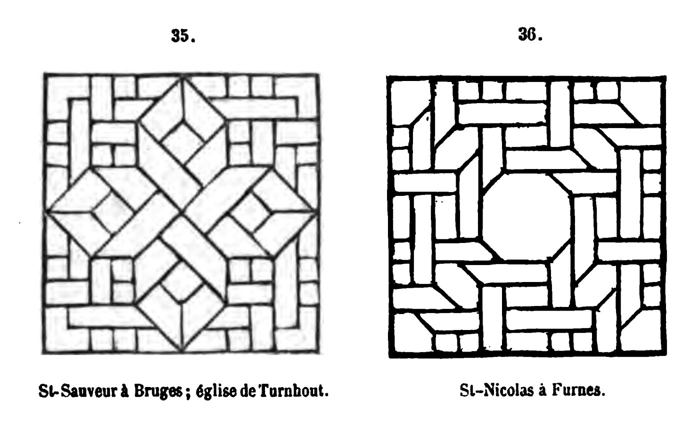
La défense faite par l'ordre des Citeaux de placer la figure de la croix ou tout autre image dans les vitrages des églises est la



33. Notre-Dame à Hal.

34. St-Nicolas à Furnes.

preuve évidente de l'existence de cet usage au XIIe siècle et antérieurement. On comprend en effet que dans l'ornementation des



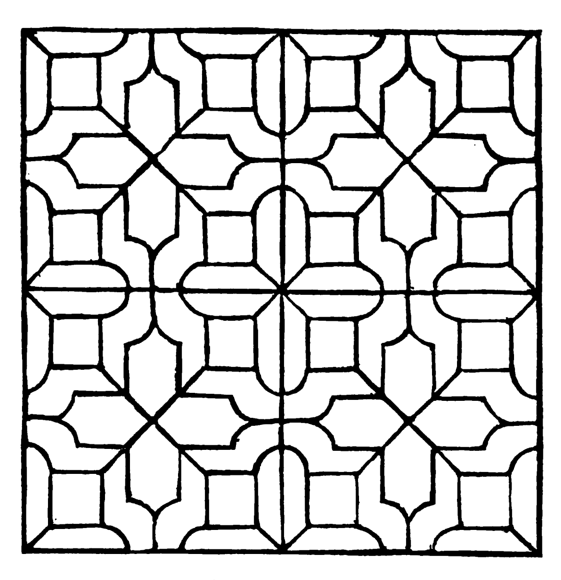
35. St-Sauveur à Bruges ; église de Turnhout.

36. St-Nicolas à Furnes.

murs de la maison de Dieu, sur les autels, dans les fenêtres, sur le faîte du temple et sur la pointe du clocher, partout enfin le symbole de la foi chrétienne devait dominer. Aussi son emploi,

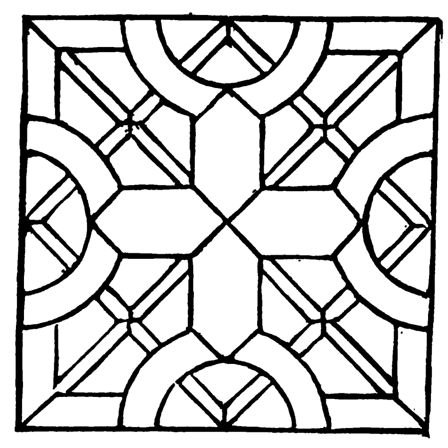
comme type de dessin dans les vitrages incolores, ne s'est-il jamais perdu.

37.



St-Nicolas à Furnes.

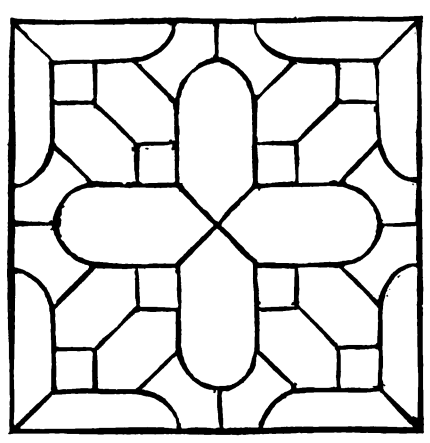
38.



Ste-Waudru à Mons.

La vignette ci-contre (fig. 38) est copiée d'un vitrail de l'église de Ste-Waudru à Mons. Ce panneau est du XVIe siècle. Nous faisons suivre ce dessin de la croix représentée dans une vitrière de l'église de St-Nicolas à Furnes (fig. 39), vitrière qui nous paraît être d'une origine au moins

39.

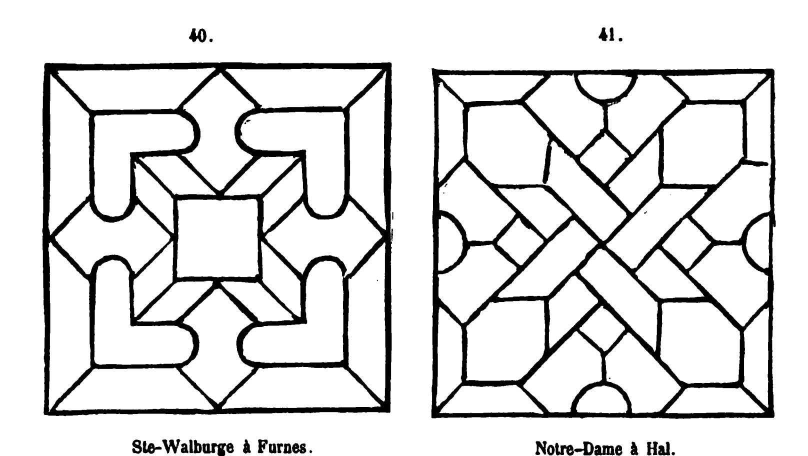


St-Nicolas à Furnes et Notre-Dame à Hal.

aussi ancienne. L'église de Notre-Dame à Hal en renferme un semblable avec cette seule différence que les bras de la croix se terminent en pointe.

Les vignettes qui vont suivre reproduisent les panneaux vitrés de St-André, ingénieusement combinés pour former des croix grecques, entourées de quelques ornements variés suivant les localités et entremêlées de croix de Malte. Le premier panneau (fig. 40) appartient à l'église de Ste-Walburge à Furnes, le second (fig. 41) à l'église de Notre-Dame à Hal. Nous verrons plus loin le même symbole employé à

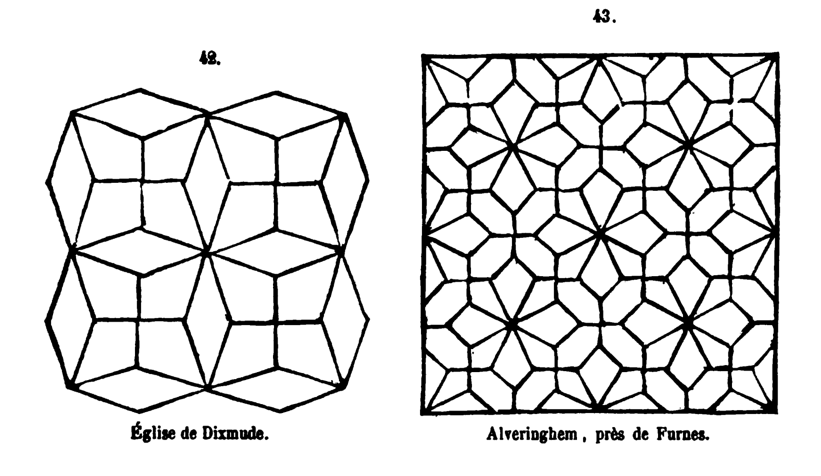
40. 41.



Ste-Walburge à Furnes. Notre-Dame à Hal.

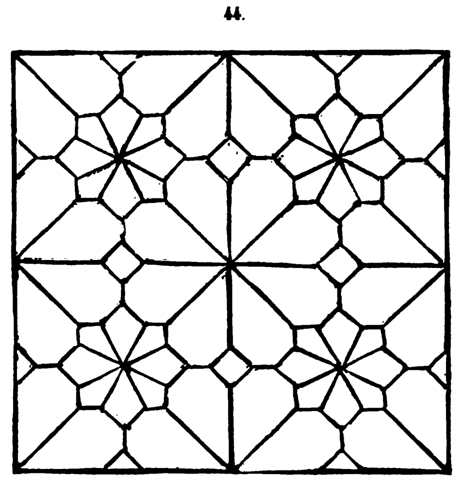
profusion dans une autre catégorie de vitraux, la dernière qu'il nous reste à décrire. Mais avant, il convient de dire quelques

mots d'une autre image introduite, mais moins fréquemment, dans les vitraux blancs; nous voulons parler des étoiles, appelées vulgairement par les vitriers *mollettes d'éperons*.



42. Église de Dixmude.

43. Alveringhem, près de Furnes.

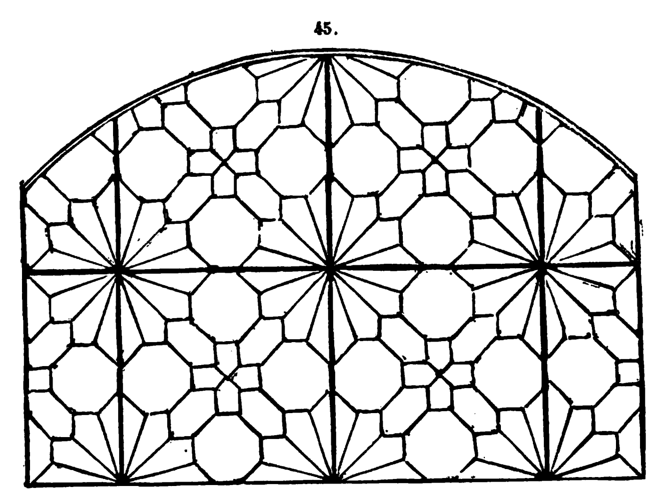


44. Église du St-Sépulcre à St-Omer.

Une idée religieuse a-t-elle aussi présidé à cette forme de vitrages ? Cela nous paraît vraisemblable. Les astres nous font songer à la puissance et à la majesté du Dieu créateur ; ils nous

rappellent le ciel vers lequel nous aspirons et le culte de Marie, lamère de Dieu, appelée dans la litanie : *Stella matutina.*

45.



Eglise des capucins à Bruges.

Les vitrières ont souvent emprunté leurs parures aux ornements d'architecture, à la décoration des murs et des plafonds et surtout à la forme des dalles. Dans les premiers temps et à des époques

46.

plus modernes on trouve entre eux une ressemblance frappante. La *pièce carrée*, qui la dernière est restée de mode pour les vitres entourées de plomb, n'en paraît pas moins une des plus anciennes. Le triptyque de Rogier Vander Weyden représentant les *sept Sacrements*, exposé au musée d'Anvers, nous fait voir une fenêtre d'église munie de bornes en *pièces carrées*, debout, et en *pièces carrées* couchées ou losangées. Il faut en conclure qu'au XVe siècle on faisait usage aussi des premières et qu'on avait parfois assez peu de goût pour leur donner une place dans le temple. Des carreaux semblables se remarquent dans un tableau de Jean Gossaert appartenant également à ce musée.

Le même système a été adopté pour les fenêtres de l'abbaye de Westminster à Londres.

On se tromperait si l'on prenait pour une forme entièrement nouvelle, les vitres désignées sous le nom de *bornes à tranchoirs en losanges* ou *miramondes* que l'on rencontre souvent. On les voit notamment à l'église de St-Augustin, à celle des Jésuites et à celle de St-Paul à Anvers, ainsi qu'à celle de Ste-Gudule à Bruxelles. Cette forme remonte aux temps les plus anciens du moyen-âge. Après avoir être abandonnée elle nous est revenue, avec la Renaissance, un peu agrandie en ce qui concerne les carreaux de vitres.

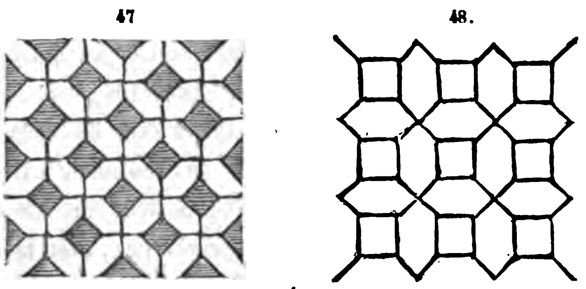
Un dessin plus gracieux a été adopté principalement pour les bâtiments civils (fig. 49).

L'hôtel de ville d'Anvers en conserve encore quelques lambeaux qui sont des témoins de sa première ornementation. Il est fâcheux qu'on les ait remplacés par de grands carreaux monotones et sans grâce, qui déparent la façade et nuisent considérablement à l'effet que l'architecte de ce monument a voulu obtenir. Le bâtiment qui déjà par lui-même manque de légèreté en paraît d'autant plus lourd et plus raide. Espérons qu'un jour l'administration, mieux éclairée, ordonnera qu'on lui restitue ses vitraux primitifs.

La maison des orphelins à Anvers possède des carreaux semblables aux anciens carreaux de l'hôtel de ville; on les trouve aussi dans les croisées d'un grand nombre de vieilles maisons de la même ville. A Bruges, la salle du Franc et plusieurs édifices d'autres villes de la Belgique ont des vitrages pareils. L'hôtel de Cluny à Paris en a également, mais d'une forme un peu allongée. Ils étaient donc très-répandus. Un tableau de Memling, appartenant à l'hôpital civil de Bruges, nous démontre qu'à l'époque de ce peintre ils étaient déjà en usage. A l'entrée du transept septentrional de l'église de Notre-Dame à Anvers, un tableau du vieux Franken nous montre une croisée garnie de vitres de la même façon.

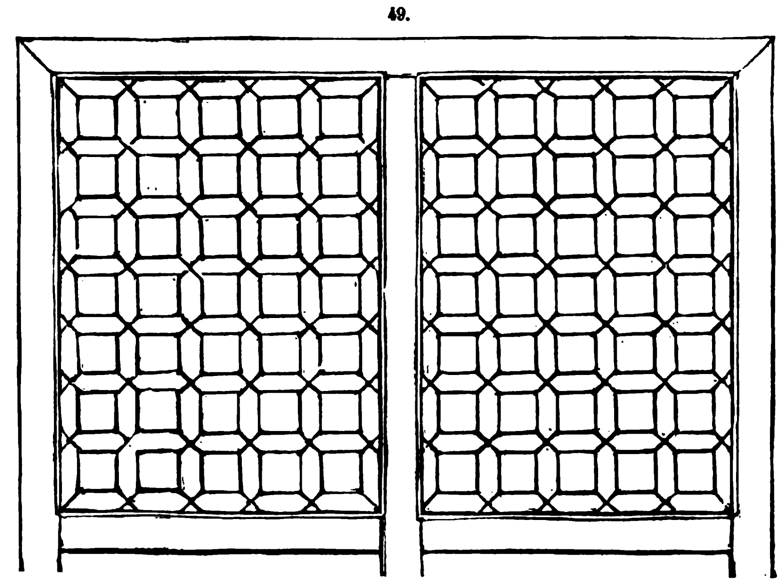
Le plan d'un ancien pavement reproduit dans l'atlas de notre savant confrère M. de Caumont et que nous donnons sous le

n° 47 paraît avoir servi de type pour les vitres de la planche (fig. 48). Ce dernier dessin lui-même, qui ne diffère du précédent



47 Pavement du XIIe siècle. 48. Églises de Bulscamp et des dominicains à Gand.

que parce qu'il est placé debout au lieu d'être couché, est devenu par le développement de ses pièces carrées le modèle des anciens carreaux de vitres de l'hôtel de ville d'Anvers.

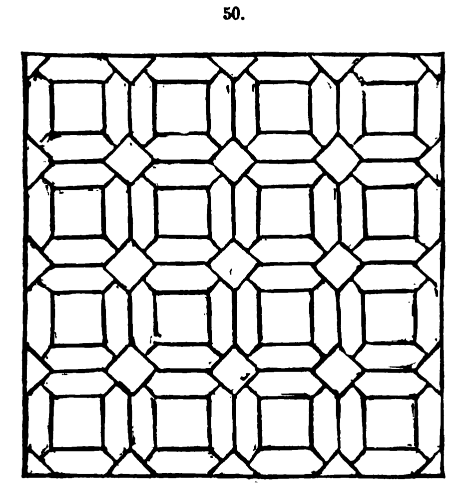


49. Hôtel de ville à Anvers.

Une foule de variantes et de nouvelles combinaisons sont sorties du même dessin. Nous ne citerons parmi les bâtiments civils que la halle d'Ypres (fig. 50 et 51) et l'hôtel de ville de Gand (fig. 52).

En s'introduisant dans les édifices religieux, le modèle de vitrages qui nous occupe n'a pas subi les mêmes modifications. Le dessin

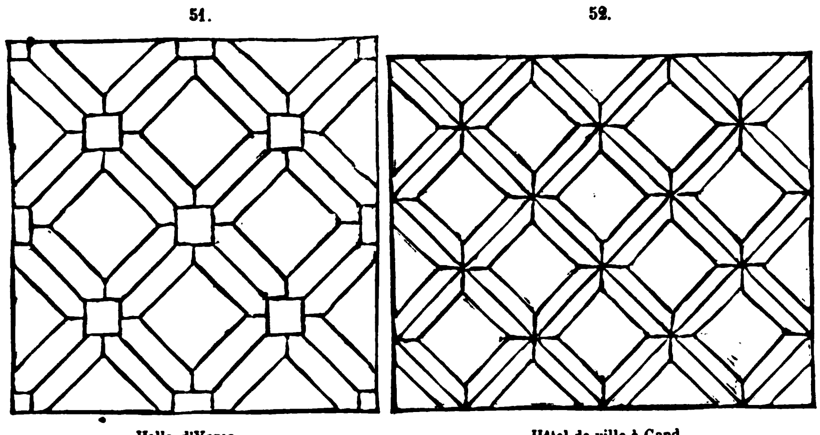
50.



Halle d'Ypres.

à bornes couchées, que nous avons donné (fig. 47), est celui qui domine dans l'église de Notre-Dame et dans celle de St-André à

51. 52.

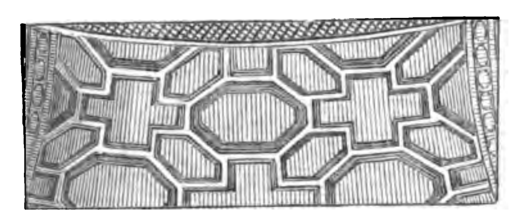


Halle d'Ypres. Hôtel de ville à Gand.

Anvers et qui orne quelques croisées de l'hôtel de Cluny à Paris. Il se rencontre fréquemment dans les églises des Flandres avec celui qui se trouve à la même page (fig. 48).

La vitrière (fig. 54) qui appartient à l'église du St-Sauveur à Bruges est une imitation exacte de la voûte intérieure d'une baptistère près de Ste-Agnès à Rome (fig. 53). Les croix qui entrent

53.

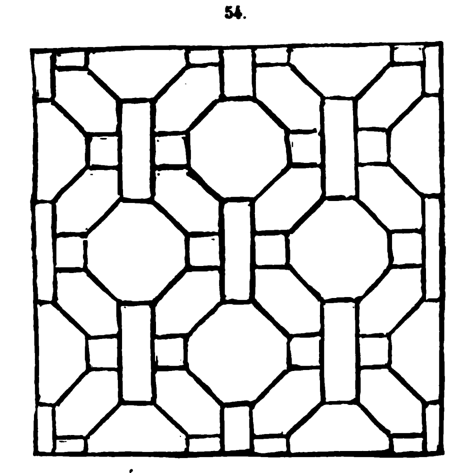


Partie de voûte dans l'intérieur d'un baptistère près de Ste-Agnès à Rome.

dans cette composition sont semblables à celle qui figurait dans la bannière royale des Français au siége de St-Jean d'Acre.

Dans la chapelle de St-Martin à Canterbury on conserve les restes d'un parquet très-ancien en mosaïque dont le dessin est

54.



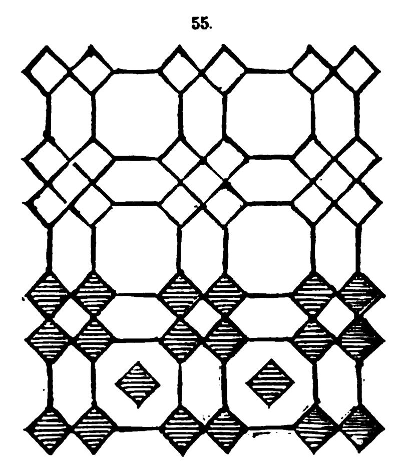
Église du St-Sauveur à Bruges.

exactement pareil à celui des vitrières que nous venons de citer (fig. 54). Il est orné de couleurs variées; le centre des petites croix est rouge, les quatre bras sont noirs; le reste est jaune et blanc.

Plusieurs carreaux en terre cuite du XIIIe siècle, conservés au musée britannique à Londres, sont ornés de figures qui rappellent les panneaux vitrés représentés dans les figures 26, 29 et 54.

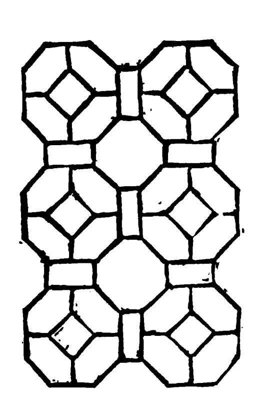
Les églises de St-Jacques et de St-Charles-Borromée à Anvers, celles de Ste-Gudule à Bruxelles, du St-Sauveur à Bruges, de Damme, de St-Jacques à Ypres, de Notre-Dame à Hal et de

55.



Parquet en mosaïque ; fenêtres de plusieurs églises.

56.



Notre-Dame et chapelle de la Ste-Vierge à Anvers.

beaucoup d'autres, à part quelques légères modifications, possèdent dans toutes ou dans quelques-unes de leurs fenêtres le dessin ci-dessus (fig. 55), qui n'est lui-même qu'une réminiscence du précédent.

57.

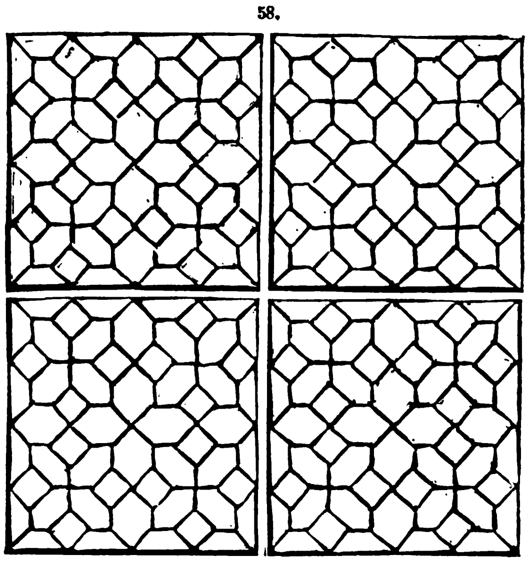
Chapelle des capucins à Bruges.

Voici un vitrage que nous avons copié dans deux chapelles du pourtour de Notre-Dame et qui orne les fenêtres de la chapelle de la Ste-Vierge, rue de l'empereur à Anvers. (fig. 56). Il existe aussi à la cathédrale de Tournai, dans une chapelle à Vilvorde et dans plusieurs autres localités.

Il serait facile d'augmenter encore la collection des vitraux incolores; mais pour ne pas trop étendre le cadre de cet ouvrage nous nous bornerons à donner encore deux

jolis dessins. Ils proviennent l'un et l'autre (fig. 57 et 58) de la chapelle des capucins à Bruges et sont du même genre que les précédents; seulement ils s'éloignent un peu plus de leur modèle primitif.

58.



Chapelle des capucins à Bruges.

Notre but a été de sauver de l'oubli une partie au moins des plus intéressantes vitrières blanches de la Belgique, aujourd'hui qu'elles sont menacées presque partout d'un anéantissement complet. Si nous sommes parvenu à leur faire pardonner la concurrence qu'elles ont faite pendant plusieurs siècles à la peinture sur verre et à démontrer qu'elles ne sont pas les ennemies mais bien les auxiliaires des vitraux peints; si nous avons dissipé les préventions qui se sont élevées contre elles et fait assez aimer ces charmantes productions pour leur conserver la place qui leur revient dans les monuments publics, nous aurons réussi au-delà de notre espoir.

LES
FOIRES DE MONS.

NOTICE

PAR

M. Léopold DEVILLERS,

membre titulaire à Mons.

Le but de l'établissement des foires a été de réunir sur un point déterminé, à des époques fixes et avec certaines franchises, les produits les plus variés de l'agriculture et de l'industrie. On conçoit difficilement, aujourd'hui que les priviléges sont abolis et que la liberté commerciale se répand partout, quelle devait être, au moyen âge, l'importance de ces grandes réunions tant pour les vendeurs que pour les acheteurs, ainsi que pour les princes au profit desquels on y prélevait le droit d'étalage. La nécessité de ces centres de commerce se fait d'autant moins sentir que l'on trouve un plus grand nombre de magasins de tous genres dans nos villes. Aussi n'y a-t-il que les foires destinées à la vente de produits spéciaux qui jouissent encore d'une véritable prospérité.

Commissaires rapporteurs : MM. B. De Proost et F.-J. Delcourt.

§ I. — Foires de la Pentecôte et de la Toussaint.

La ville de Mons eut de date immémoriale deux foires ou *franches fêtes* dont nos annalistes ont, par erreur, attribué l'institution à Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut. Ce qui les a portés à le croire, c'est qu'ils ont trouvé ces foires, qui avaient lieu à la Pentecôte et à la Toussaint, mentionnées pour la première fois dans une charte accordée par ce comte en août 1295. Mais il n'y a dans cette charte d'autre prescription relativement aux fêtes de la Pentecôte et de la Toussaint que la suivante : « Comme il » fust accoustumeit ke kiconques faisoit meslée en ledite ville et » pourchainté de Mons durant les fiestes de le Pentecouste et de » le Toussains, fussent bourgois u autre, ke ils estoient attaint » de corps et d'avoir, à no volenteit, sans perdre vie ou membre, » et pour ceste cremeur moult de gens layoient à venir asdites » fiestes : Nous, pour l'enmuidrement de nodite ville et des fiestes » devant dites, avons pour nous, pour nos hoirs et pour nos » successeurs, muet et muons, mis et mettons ledite paine, de » no volenté, à doubles lois des meslées faites en autre tans par le » jugement de nos eskevins; et en jugeront ensi de chi en avant[1]. » On voit clairement que Jean d'Avesnes, en punissant d'une peine double les coups portés pendant les foires de la Pentecôte et de la Toussaint, n'a fait que rendre leur fréquentation plus sûre.

En 1308, Guillaume Ier d'Avesnes voulant augmenter leur importance accorda sauf-conduit, dans toute l'étendue du Hainaut, à ceux qui s'y rendraient, à l'exception des homicides et des bannis, par une charte dont voici la teneur[2] :

[1] *Archives du royaume.* Chambre des comptes : cartulaire du Hainaut, N° 49, fol. 354 v°. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. I, p. 448.

[2] D'après le *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. IV (*Un cartulaire de Guillaume Ier, comte de Hainaut, de Hollande, etc.*, par M. Emile Gachet), p. 106.

« Nous, Guillaumes, etc., faisons savoir à tous ke c'est nos » greis et no boinne volenteis ke tout marchant puissent aler et » venir paisiulement et sauvement à le feste de no ville de Mons » en Haynnau, pour marchander, vendre et accater à ledite feste, » et qu'il i puissent ameneir leur avoirs et leur marchandises » sauvement, et remener hors de no contei de Haynnau sauvement. » Et donnons à tous chiaus et toutes celles ki venront à ledite » feste de Mons en Haynnau, pour marchander, vendre u accater, » iaulz, leur avoirs et leur marchandises, sauf-conduit pour aler, « venir et demorer à nodite feste viij jours devant le frankise de » ledite feste, et le frankise de ledite feste durant ossi, et » viij jours après le frankise de ledite feste, pour r'aler droite » voie et droit kemin, hors de nodite contei de Haynnau, sauf che » k'il ne soient omichide en nodite contei u fourbannit de no contei » pour vilain cas, u eskiu pour autre occoison u fait raisonnaule, » sans maise occoison. Par le tiesmoing de ces lettres saielées de » nos saiel, données à Valenchiennes, le mardy après le Saint- » Mahiu [1], l'an mil trois cens et wit. »

Guillaume II d'Avesnes renouvela ce privilége par une autre charte de l'an 1338 [2], en excluant les bannis du comté de Hainaut pour cas vilain et « ceux qui obligez se sont en franche » feste par-devant les gens de nostre dicte ville de Mons, et iceux » aussi qui obligez se sont ès foires de Campaigne. » Les foires de Champagne dont il s'agit ici étaient fort en vogue à cette époque et les marchands du Hainaut y jouissaient, par réciprocité, de certains priviléges.

Dans l'une et l'autre des chartes qui précèdent, touchant les foires de Mons, il est fait mention de leur franchise comme d'une chose bien antérieure. Pendant toute la durée de chacune d'elles,

[1] La Saint-Mathieu. (21 septembre).

[2] Cette charte a été publiée dans le T. VI, p. 96, des *Annales du Hainaut*, par VINCHANT, et dans les *Notes historiques sur les foires et les marchés de Mons*, par M. F. HACHEZ, p. 12, note 3.

on dressait au milieu du Grand-Marché une perche surmontée d'un aigle de cuivre doré, comme symbole de cette franchise. Le maître-charpentier de la ville était chargé de planter la *perche à l'aigle* et de l'entretenir. [1]

Nous avons dit que les foires de Mons se tenaient à deux époques principales de l'année : à la Pentecôte et à la Toussaint. On sait que la foire de la Pentecôte, après avoir été remise au lundi après la Quasimodo, par lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle, en date du 17 décembre 1609, puis fixée au 3 mai, finit par être complétement abandonnée. Celle de la Toussaint continua à avoir lieu. Elle s'ouvrait autrefois la veille de cette fête, à midi, et finissait le soir de la Saint-Martin, 11 novembre. Les échevins se tenaient alors en permanence à la maison de paix (hôtel de ville), pour vérifier les poids, les balances et les mesures des marchands et mettre fin aux querelles et dissensions qui pouvaient s'élever. Le jour de Saint-Martin, le maire et les échevins donnaient en la maison de paix un dîner auquel des membres du conseil étaient ordinairement invités, et dont l'écot se payait par moitié aux frais du dit maire et de la massarderie de la ville. Il était d'usage que durant la fête de la Toussaint, les échevins faisaient un présent à la femme du grand bailli, « pour ses espingles, » ainsi qu'à son valet de chambre.

Dans la charte par laquelle Jean II d'Avesnes donna à la ville de Mons le droit de *tonlieu* et de *commun étalage*, à charge d'une redevance annuelle de 260 livres, charte ratifiée le 1er mars 1417 par Jacqueline de Bavière, le droit d'étalage pendant les foires de

[1] Il existe dans le compte du massard de Mons, pour un an échu à la Toussaint 1452, un état des frais nécessités pour une « nœfve perche d'aigle à lever au marchiet, à » cause de le franchise des fiestes de le Toussains et de Pentecouste. » Une somme de » 7 livres fut, entre autres, payée « à Jehan Gérardiaul, caudrelier, pour un nœf aigle » d'arrain (de cuivre) par lui fait et livret pour mettre et asséir au debout de leditte » perche, par marchandise faite au-deseure du viés (vieux) escangié; » et 9 l. 10 s. « à » Huart de Biaumetiaul, poindeur, pour ycelui aigle avoir doret à oille (à l'huile) » et le plumetet. »

la Pentecôte et de la Toussaint avait été réservé par le souverain. Ce droit se prélevait, en conséquence, par un fermier du domaine à qui il était adjugé sur criée publique indiquant la taxe qui devait se prélever sur chaque marchandise. Le tarif en fut renouvelé le 21 mai 1624. Nous croyons faire chose utile en publiant ce document, parce qu'il donne une idée de ce qu'étaient nos anciennes foires :

Déclaration de la consistence du droit d'estalage, que sa Majesté, par acte de son altesse sérénissime du xxj may seize cens et vingt-quatre, ordonne se devoir lever désormais durant la Franche-Feste de Mons, commençante la veille de la Toussaints à midy, et finissante le jour de saint Martin aux vespres, en la manière cy-après.

» *Premièrement.* Le fermier de sa Maiesté prendra de chacun hestal [1] de chargeur vendant chargeries [2] : dix-huict sols 9 deniers tournois.

» *Item*, de chacun hestal de mulkinier [3] couvert : quinze sols tournois.

» *Item*, de chacun hestal de merchier, des grands hayons, qui doivent avoir sept pieds de long : quinze sols tournois.

» *Item*, de chacun hestal de kinkaillerie, de tabletterie, de chapellerie, d'espinglerie et d'orfévrerie, de sept pieds de long : quinze sols tournois.

» *Item*, de chacun hestal de mercier, de sept pieds de long : sept sols, six deniers.

» *Item*, de chacun hestal de grossier : quinze sols tournois.

» *Item*, de chacun hestal de gantier, de sept pieds de long : douze sols.

» *Item*, de chacun hestal de pottier d'estain : quinze sols. Et qui prend place davantage que sept pieds, doit payer estalage à l'advenant.

[1] *Hestal*, étau.
[2] *Chargeries*, charrues.
[3] *Mulkinier*, tisserand.

» *Item*, des deux premiers hestaux d'espiceries, estant l'un contre l'autre, à l'encontre des grands hayons : chacun soixante sols.

» *Item*, des deux autres d'espiceries ensuivans, qui sont aussi l'un contre l'autre : chacun trente-sept sols, six deniers.

» *Item*, les deux autres ensuivans l'un contre l'autre ; chacun vingt-deux sols six deniers, et tous les autres ensuivans à chacun : quinze sols tournois.

» *Item*, chacun hestal de tassetiers [1] et corroyeurs devront : onze sols, trois deniers.

» *Item*, de chacun hestal de fromagiers : nœuf sols.

» *Item*, de chacun hestal de cordonnier : quatre sols, six deniers.

» *Item*, de chacun hestal de savetier : trois sols.

» *Item*, de chacun hestal de wieswarier [2] ; six sols.

» *Item*, de chacun hestal de toillier : sept sols, six deniers.

» *Item*, de chacun hestal de pottier de terre : quatre sols, six deniers.

» *Item*, de chacun hestal sur quoy l'on vend payelles, louches de fers et autres pareilles marchandises, de sept pieds de long : sept sols, six deniers.

» *Item*, la karrée de sel devra d'estalage : sept sols, six deniers. Et plus n'en paye, la dite feste durant, combien qu'il en amène par ce dit kar. Mais si un marchand avoit plusieurs chariots, payeroit chacun : sept sols, six deniers.

» *Item*, les hestaux de cousteliers : dix-huict sols.

» *Item*, les cloyes [3] sur quoy l'on met crettes [4] : six sols.

» *Item*, les hestaux de fustailliers [5], de sept pieds de long : quinze sols.

[1] *Tassetiers*, marchands de bourses.
[2] *Wieswarier*, fripier.
[3] *Cloyes*, claies.
[4] *Crettes*, paniers.
[5] *Fustailliers*, tonneliers.

» *Item*, les hestaux des serruriers, vendans taillans : sept sols, six deniers.

» *Item*, de chacun hestal de cloustiers, pattiniers [1] et lanterniers, de sept pieds de long : quatre sols, six deniers.

» *Item*, de chacun hestal de caudreliers [2] : vingt et un sols tournois.

» *Item*, de chacun hestal de pellettiers : quatre sols, six deniers.

» *Item*, de chacun hestal de revendeurs de vièzes pelleteries : six sols.

» *Item*, de chacun hestal de cordiers : quatre sols, six deniers tournois.

» *Item*, de chacun hestal de correurs de cuirs : six sols.

» *Item*, de chacun hestal de tanneurs : six sols.

» *Item*, de chacun hestal de chaussetiers vendans chausses tant aux bourgeois comme aux forins ; quatre sols, six deniers.

» *Item*, le chariot de lin devra d'estalage : sept sols, six deniers. La charette : trois sols, nœuf deniers, et la chevallée [3] : vingt-deux deniers obole tournois.

» *Item*, la karée de toile de filet : quinze sols ; la charette : sept sols, six deniers ; et la chevallée : trois sols, nœuf deniers.

» *Item*, la karée de lammes, de bois, d'alun et de toutes autres marchandises qui viennent à la dite feste, devra quinze sols ; la charette : sept sols, six deniers, et le cheval : trois sols, nœuf deniers.

» Hestaux de bradeurs, wauffeliers [4] et fourniers [5] doivent estallage à l'advenant de la terre qu'ils prennent.

» Hestaux d'archiers : quatre sols, six deniers.

» Hestaux de plancheniers [6] : quatre sols, six deniers.

[1] *Pattiniers*, cordonniers ne faisant que des souliers à l'usage des femmes.
[2] *Caudreliers*, chaudronniers.
[3] *Chevallée*, charge d'un cheval.
[4] *Wauffeliers*, faiseur de gaufres.
[5] *Fourniers*, boulangers.
[6] *Plancheniers*, marchand de planches.

» *Item*, chacun marchand de laines, boutant veauries [1] dehors, devra : quinze sols.

» *Item*, de chacun marchand de laines, non mettant veauries dehors : sept sols, six deniers.

« *Item*, un cuir qui s'apporte à col [2] : vingt-deux deniers ob. tournois ; à cheval : trois sols, nœuf deniers ; à charette : sept sols, six deniers ; à chariot : quinze sols tournois.

» *Item*, pour une cuvelle de beurre, à col : vingt-deux deniers obolle ; à cheval : trois sols, nœuf deniers ; à charette : sept sols, six deniers ; à chariot : quinze sols tournois, quant il n'y en auroit qu'une, voire une douzaine, ne payeroit que quinze sols.

» *Item*, pour beurre en pain porté dans un cretin [3], à col : vingt-deux deniers ob. ; à cheval : trois sols, nœuf deniers ; à charette : sept sols, six deniers ; à chariot ; quinze sols.

» *Item*, pour le filet, quand il y a deux livres, devra, pour le hocquet [4] : vingt-deux deniers ob.; s'il l'apporte à cheval : trois sols, nœuf deniers ; à charette : sept sols, six deniers ; à chariot : quinze sols.

» *Item*, le fardeau de camme [5] : vingt-deux deniers ob. ; à cheval : trois sols, nœuf deniers ; à charette : sept sols, six deniers ; à chariot : quinze sols tournois. Et s'y doivent le même les estouppes.

» *Item*, le caudrelier qui vient vendre à la feste, doit, à son entrée : vingt-deux deniers ob. ; aussi ne laisse à payer le droit d'estalage.

» Le mercier portant balle : vingt-deux deniers obole.

» Les œufs en un cretin devront, quand il y aura demy cent : vingt-deux deniers obole ; à cheval : trois sols, nœuf deniers ; à charette : sept sols, six deniers ; à chariot, quinze sols.

[1] *Veauries*, toisons de moutons.
[2] *A col*, sur le cou d'une personne.
[3] *Cretin*, panier.
[4] *Hocquet*, écheveau.
[5] *Camme*, chanvre.

» Oyseaux de rivière qui s'apportent à col : vingt-deux deniers ob. ; pour sacquie [1] à cheval : trois sols, nœuf deniers ; à charette : sept sols, six deniers ; à chariot : quinze sols.

» Les poix qui s'apportent à col : vingt-deux deniers ob. ; à cheval : trois sols, nœuf deniers ; à charette : sept sols, six deniers ; à chariot : quinze sols.

» Les febves à col : vingt-deux deniers ob. ; à cheval : trois sols, nœuf deniers ; à charette : sept sols, six deniers ; à chariot : quinze sols.

» Caneduize [2] à col : vingt-deux deniers ob. ; à cheval : trois sols, nœuf deniers ; à charette : sept sols, six deniers ; à chariot : quinze sols.

» Linuize [3] à col : vingt-deux deniers ob. ; à cheval : trois sols, nœuf deniers ; à charette : sept sols, six deniers ; à chariot : quinze sols.

» Semaille [4] à col : vingt-deux deniers ob. ; à cheval : trois sols, nœuf deniers ; à charette : sept sols, six deniers ; à chariot : quinze sols.

» Les fruicts, à col : vingt-deux deniers ob. ; à cheval : trois sols, nœuf deniers ; à charette : sept sols, six deniers ; à chariot : quinze sols tournois.

» Les bœufs, les vaches, pourceaux, chevaux, chevallines et poulains, chacun : neuf deniers tournois. Et de chacun cent de moutons : douze sols tournois.

» Et toutes autres marchandises qui ne sont icy spécifiées et esclaircies, doivent estalage, durant la dite feste, selon leur valeur.

» Bien entendu que nuls marchands ou marchandes ne pourront ou devront bouger, ny abandonner cette ville, avec leurs marchandises, n'est, au préalable, avoir payé, ou faire ostention d'avoir donné toute satisfaction et contentement aux fermiers ou

[1] *Sacquie*, contenu d'un sac.
[2] *Caneduize*, graine de chanvre.
[3] *Linuize*, graine de lin.
[4] *Semaille*, ici pour semences.

fermier de Sa Majesté : sur peine (si autrement ils faisoient) en escheoir en soixante sols blans de loix au profit de sadite Majesté. »

La quantité et la diversité des marchandises mises en vente durant la foire de Mons, donne une idée des affaires qui s'y traitaient. Le Grand-Marché ne suffisait pas à l'étalage de tous ces articles. L'arsenal et les salles de l'hôtel de ville étaient convertis en bazars, et les baraques encombraient même la cour de cet hôtel. En outre, des marchands étalaient aux portes des églises et l'on vendait même dans celles-ci des livres et des images de piété [1].

Indépendamment des choses utiles qu'on ne rencontrait qu'à la foire, des amusements variés y attiraient le peuple, qui y venait en foule et de fort loin.

Toutefois, les spectacles forains n'étaient alors qu'un véritable accessoire. Quelques jongleurs, parfois des comédiens et des musiciens ambulants dont les marchands se faisaient accompagner et ordinairement quelque bethléem donnaient à la foire un attrait de plus. Lorsqu'un bateleur y montrait un animal rare, il était sûr d'exciter au plus haut point la curiosité. Enfin, le magistrat lui-même pour rehausser l'éclat de la fête faisait jouer au XVIe siècle, par ses ménestrels, des airs populaires du haut d'une estrade placée autour de la brétèque de l'hôtel de ville.

La foire de la Toussaint conserva ses anciens priviléges jusqu'à l'époque de l'annexion du pays à la république française.

Rappelons pour mémoire qu'après le triomphe des patriotes sous

[1] Dans le concordat passé le 30 avril 1474 entre le maire, les échevins et le conseil de ville, d'une part, et le chapitre de l'église de Saint-Germain, d'autre part, il est prescrit qu'on ne laissera plus vendre de peintures sur toile ou sur papier, représentant des choses déshonnêtes; mais que les marchands de livres ou d'autres objets de piété pourront y *estapler* ou au-dehors, durant la fête de la Toussaint, avec le consentement des mambours et moyennant un droit de place au profit de la fabrique.

Nous avons extrait d'un compte de la fabrique de l'église de Sainte-Waudru, de l'an 1640, ce qui suit :

« Recepte pour droict d'estalage au portail à degretz de la dite église : « De Jean » Voisin, dit Gascon, lequel a print à ferme le dit estalage, commenchant au jour de la » Toussaint 1626, au rendage de xx l. t. l'an... xx l. t. » « Reçu des mains du » bastonier, de plusieurs marchans, pour avoir estallé leurs marchandises.... xl s. »

Joseph II l'aigle autrichien, vaincu par le lion belge, disparut de tous côtés. Aussi substitua-t-on le 17 août 1790, à l'aigle symbolique des franchises de la foire, le lion Belgique portant le chapeau de la liberté, qui fut hissé au sommet de la perche placée au centre de la Grand'Place. Cette cérémonie se fit avec beaucoup d'appareil, à la suite de la bénédiction des drapeaux des compagnies de volontaires. Celles-ci s'y trouvaient sous les armes et firent plusieurs décharges de mousqueterie.

Le 2 décembre de cette année, le lion et le chapeau de la liberté furent à leur tour enlevés sans bruit et sans aucun trouble par les Autrichiens, qui remirent l'aigle en honneur. A la suite d'une seconde restauration qui eut lieu en décembre 1793, celui-ci dut enfin disparaître pour toujours, ainsi que l'usage de planter la perche à l'aigle, par suite de la suppression des priviléges, et par l'introduction du nouvel ordre des choses.

Sous le régime français, la ville de Mons eut deux foires dont l'une se tenait du 16 au 18 mai et l'autre du 3 au 19 novembre. De même qu'aux siècles antérieurs, la première de ces foires n'eut pas de vogue et celle de la Toussaint continua seule à avoir lieu. Elle fut fixée du 4 au 19 novembre. Aujourd'hui elle ne commence que le 16 de ce mois pour finir le jour de la Saint-Nicolas, 6 décembre.

La foire est surtout fréquentée par les étrangers des environs, les jours de Sainte-Catherine, patronne des jeunes filles, de Saint-Éloi, patron des fermiers, des maréchaux et généralement des ouvriers se servant du marteau, et de Sainte-Barbe, patronne des charbonniers. L'ancienne chapelle de Saint-Georges, à front de la Grand'Place, est, depuis vingt ans environ, le seul local couvert affecté à la foire. Les pains d'épices de Gand, que jadis les marchands débitaient au rabais du haut de leurs charrettes, sont avec les bimbeloteries les principales spécialités de notre foire moderne, bien que l'on y trouve encore, mais en petit nombre, des magasins de quincaillerie, de pelleterie et de coutellerie. Quant aux spectacles forains, ils y sont souvent nombreux.

§ 2. — Foire aux chevaux.

Le comte Guillaume Ier de Bavière, par une charte datée de la nuit de Saint-Laurent (10 août) 1331 [1], établit à Mons un marché aux chevaux, devant être tenu tous les vendredis. Il accorda des franchises pour dettes et d'exemption de tonlieu, de maltôte et de couchage en faveur de ceux qui fréquenteraient ce marché qui fut, à cause de ce privilége spécial, considéré comme une foire.

Le marché hebdomadaire dont il s'agit s'est tenu jusqu'à ce jour sans interruption ; mais il est fort insignifiant.

Toutefois une foire aux chevaux, dont l'institution date du 23 février 1861 et qui a lieu deux fois par an, semble devoir acquérir une vogue digne des anciennes foires [2].

§ 3. — Foires patronales ou ducasses.

Des foires qui ne duraient qu'un jour se tenaient autrefois aux portes des églises, le jour de leur dédicace ou de leur fête patronale. Elles étaient désignées sous le nom de *ducasses*. Telles étaient, entre autres, celles qui s'étalaient aux abords de la chapelle du refuge de Saint-Ghislain, le 9 octobre, jour du saint; de la chapelle de Cambron, au faubourg du Parc, le 3e dimanche après Pâques; du château de Mons, le 14 octobre, jour où l'on allait visiter la chapelle castrale de Saint-Calixte [3].

Une seule de ces foires a survécu : c'est la *ducasse de Messine*, (le 25 avril), dont la renommée est fort populaire à Mons et dans les environs [4].

[1] Voir le texte de cette charte, p. 95 du t. VI des *Annales du Hainaut*, par Vinchant, et pp. 17-18 de la notice précitée de M. Hachez.

[2] Une foire semblable avait déjà été établie par l'administration communale et en vertu d'un arrêté royal du 10 août 1838; mais après avoir donné de belles espérances, les transactions y devinrent presque nulles et sa suppression fut arrêtée le 5 novembre 1842. — Voir la notice de M. Hachez, pp. 17-18.

[3] Voir: *Fêtes populaires à Mons*, par M. Hachez (Gand, 1848), in-8°, pp. 22-23.

[4] *Idem*, pp. 16-21.

STATUE D'ISIS

DU MUSÉE D'ANVERS,

NOTICE

par **M. G. HAGEMANS,**

Vice-président annuel de l'Académie.

De toutes les divinités égyptiennes celle dont le culte a été le plus répandu est certainement Isis : Hérodote la désigne comme la principale des déesses; les Hébreux lui donnèrent le nom de *reine du ciel;* les Phéniciens l'appelèrent Astarté ; les Grecs en firent tour à tour Sélène, Diane ou Vénus; les Romains l'adoptèrent à leur tour. Ses fonctions sont diverses : tantôt elle est *reine de la lumière*, tantôt elle est *reine des ténèbres :* elle exerce à la fois sa puissance sur le ciel et dans les enfers. On finit même par la confondre avec Athor, Bouto, Nephthys, Neith et autres divinités parfaitement distinctes. Dans le principe elle appartenait à cette triade divine à qui était échue la direction de la terre et qui se composait d'Osiris, d'Isis et d'Horus, et puis d'Horus, d'Isis et de Malouli. Elle représentait le principe de l'ordre dans le monde, en lutte avec le principe du mal et du désordre, représenté par Typhon frère et ennemi d'Osiris. Nous ne raconterons pas ici la légende



Commissaires rapporteurs : MM. B. De Proost et Eug.-M.-O Dognée.

assez connue, fable en tout point astronomique, de la mort d'Osiris, des recherches d'Isis pour retrouver le corps de son époux dans le Nil, et de Typhon vaincu à son tour par Horus, fils d'Osiris. Nous rappellerons seulement que cette légende donna lieu à la formation des célèbres mystères d'Isis. Apulée, qui s'était fait initier, dit que la Déesse lui apparut et lui parla en ces termes :

« *Je suis la nature mère de toutes choses, maîtresse des éléments, le commencement des siècles, la souveraine des Dieux et des Déesses, et la reine des Mânes; c'est moi qui gouverne la sublimité des cieux, les vents salutaires des mers, le silence lugubre des enfers. Ma divinité unique est honorée par tout l'univers, mais sous différentes formes, sous divers noms, et j'ai différentes cérémonies.* »

Les Égyptiens en lui adressant une prière, lui disaient : *Grande Déesse Isis, qui êtes une et mère de toutes choses*, et Plutarque rapporte que sur le fronton du temple de Saïs, élevé en son honneur, on lisait : *Je suis tout ce qui a été, ce qui est et ce qui sera, et nul mortel n'a encore levé mon voile.* »

On conçoit que cette grande figure mystérieuse et philosophique ait frappé les imaginations et que son nom soit devenu typique. Aussi n'est-il pas étonnant qu'à une époque où les antiquités égyptiennes étaient encore peu connues, peu étudiées, les archéologues, puisant dans les auteurs grecs et latins au lieu de pouvoir puiser encore aux sources primitives cachées sous les formes alors inconnues et mystérieuses des hiéroglyphes, se soient trop facilement laissés entraîner à ne retrouver partout que des figures d'Isis. Et c'est à notre avis le cas pour la statue du musée d'Anvers.

Voici en effet les motifs qui nous font croire qu'on a donné à tort ce nom à la statue de granit trouvée dans la maison dite Reuzen Huys et qui aujourd'hui se voit dans une des salles du musée d'Anvers.

Les divinités égyptiennes pouvaient chacune être représentées sous trois formes différentes ; 1° la forme humaine pure, avec

des attributs spéciaux ; 2° un corps humain portant la tête de l'animal principalement consacré à la divinité ; 3° cet animal même avec les attributs du dieu. Les mêmes attributs indiquent toujours la même divinité ; quelques attributs cependant sont communs pour toutes les divinités, et parmi ces caractères généraux nous indiquerons d'abord la croix ansée ou T surmonté d'un anneau, symbole de la vie divine, que chaque divinité tient d'une main, tandis que dans l'autre elle porte un sceptre terminé en haut par une *tête de coucoupha* pour les divinités mâles (symbole de la Bienfaisance), et par un *pommeau évasé* pour les divinités femelles. Le sexe des divinités est en outre indiqué par un appendice au menton, figurant une barbe tressée, et par l'absence de cet appendice pour les femmes.

Quand les divinités sont représentées dans l'acte de quelque fonction particulière, il arrive parfois que la croix ansée et le sceptre ne sont pas figurés, mais dans ce cas on reconnait toujours chaque divinité à la coiffure qui lui est spéciale.

Nous remarquerons d'abord que dans la statue qui nous occupe ne se voient aucun des deux premiers attributs, ni la *croix ansée* ni le *sceptre*.

Quant à la coiffure, qui en tous cas devrait venir caractériser la divinité si divinité il y a, elle n'offre de particulier que l'urœus, qui, bien que symbole sacré, est surtout un symbole royal. Nous reviendrons à ce signe distinctif, mais en attendant nous constatons qu'aucun autre attribut dans la coiffure ne nous indique ici la déesse Isis, ni aucune autre divinité.

Nous n'y retrouvons en effet ni la dépouille de la pintade avec le *pschent* [1] complet qui représenterait Neith ; ni la plume recourbée par le haut qui indiquerait Sati ; ni l'espèce d'autel évasé vers

[1] Le *pschent* est une coiffure composée de deux parties, l'une couvrant le tour de la tête et l'autre s'élevant au-dessus en cône allongé. Cette coiffure était adoptée par les Pharaons. Chacune de ces parties figurait la domination, l'une sur la Haute-Égypte, l'autre sur la Basse-Égypte.

le haut, attribut de Nephtis; ni la mitre du pschent, flanquée de deux cornes, coiffure d'Anouké; ni l'épervier d'Athor; ni le litus ou les crocodiles de Bouto.

Nous n'y voyons surtout pas les deux grandes cornes avec le disque solaire au milieu, qui représenteraient évidemment Isis, sœur et femme d'Osiris, ni le trône qui indiquerait l'Isis infernale ou reine de l'Amenthi, l'enfer égyptien.

Ne rencontrant aucun des attributs qui puissent servir à indiquer une divinité, force nous est donc de regarder la désignation d'Isis comme fort inexacte.

Mais, nous l'avons fait remarquer déjà, un autre signe très-caractéristique et qui n'est pas sans un grand intérêt orne la tête de la statue : c'est l'urœus, l'aspic ou basilic, qui avance et lève sa tête et son col renflé [1].

Le serpent *urœus* est en réalité un symbole de l'idée déesse; c'est l'emblème de la puissance supérieure, mais pour devenir l'emblème spécial de chaque divinité, il faut nécessairement qu'il soit accompagné de l'un des attributs dont nous parlions plus haut. C'est ainsi que tantôt il indiquera les déesses filles ou parèdres de Phré (le soleil) et de Pooh (la lune) quand il est représenté seul, comme animal symbolique, la tête surmontée du disque; ou que tantôt il servira d'emblème à Neith ou à Hathor, entrant dans la composition de la coiffure. Il pourra également se retrouver avec les cornes et le disque d'Isis pour représenter cette déesse. Mais porté seul, sans aucun autre attribut caractéristique, ou ornant le pschent, il ne sert plus à indiquer les rois du ciel, mais ceux de la terre. En effet le serpent urœus, symbole de la puissance suprême, est l'insigne royal par excellence, servant à faire reconnaître les Pharaons, les reines et les princesses leurs filles.

Les simples particuliers, les prêtres et les personnages tirés des divers ordres ne portant aucun signe très-distinctif et surtout

[1] C'est le Naja Haje, (Coluber Naja de Linnée).

n'ayant jamais le front orné de l'urœus, nous devons dans cette statue voir un personnage royal.

De plus, comme elle ne porte pas la barbe tressée, marque générale masculine pour tous les êtres figurés par les Égyptiens, et que l'étoffe recouvrant la tête est échancrée pour laisser les oreilles libres, coiffure propre surtout aux femmes, nous serons disposé à voir dans cette statue l'image d'une reine ou d'une princesse.

On pourrait objecter que pour une personne de la famille royale le costume est fort simple, mais l'on ne doit pas perdre de vue que si ordinairement le costume royal est d'une grande somptuosité dans les peintures murales, dans les bas-reliefs et autres procédés plastiques ou graphiques permettant aux artistes égyptiens de se livrer à des détails plus minutieux, il n'en est pas de même pour la sculpture qui, régie par des lois hiératiques fort rigoureuses, n'offre jamais l'exemple d'un grand luxe de détail et se borne même souvent à représenter, comme dans ce cas, les figures en forme de gaine.

L'espèce de pilastre contre lequel est appuyée la figure n'est pas orné de signes hiéroglyphiques. Il se pourrait que le temps ait effacé de cette colonne très-fruste les signes, où sinon nous aurions pu retrouver sans doute le cartouche ou encadrement éliptique renfermant le nom du personnage royal. On sait en effet que les honneurs du cartouche étaient réservés aux rois et aux reines seuls. Il est fâcheux que faute de cette inscription, cette statue perde de l'importance scientifique et historique qu'elle aurait pu avoir. L'absence de cette inscription nous empêche également de préciser l'époque à laquelle remonte cette figure, car l'on ne pourrait se baser que sur de bien vagues hypothèses, surtout quand il s'agit d'un art aussi restreint par des lois hiératiques qui, pendant de longs siècles prescrivant les mêmes formes, ne laissaient pas aux artistes l'essor de leur génie créateur.

Le style de cette statue nous démontre cependant qu'elle doit appartenir à une époque fort antérieure à la période de la domination grecque en Égypte.

Quant au costume nous retrouvons ici la coiffure ordinaire des femmes et des reines égyptiennes : ample étoffe, souvent rayée, recouvrant toute la tête et échancrée seulement aux oreilles pour les laisser découvertes. La tunique rappelle ce que dit Hérodote, que les femmes égyptiennes ne portaient qu'un habit [1]. Cette tunique nommée *calisiris* était ordinairement assujettie par une ceinture, comme dans la statue qui nous occupe.

Nous remarquerons, pour terminer, que la position des bras rappelle un usage consacré et adopté dans la préparation des momies : en effet les mains des femmes étaient toujours, avant que le corps ne fût enveloppé de bandelettes, croisées sur le ventre ;les bras des hommes au contraire restaient pendants sur les côtés. En outre, le rouleau tenu de la main gauche est sans doute un de ces manuscrits ou rituels funéraires, comme on en trouve souvent dans les cercueils et sur les corps des momies, et dont la lecture a révélé presque tous les mystères théogoniques et civils de la vieille Égypte. Nous serions donc conduits à voir dans cette statue la représentation d'une reine ou d'une princesse après sa mort, bien que le plus souvent les rois morts ainsi que les reines, passant au rang des dieux après leur apothéose, portent comme eux la croix ansée d'une main, quelqu'attribut divin de l'autre, et, outre l'urœus sur le front, une coiffure qui est celle même de la divinité sous la protection de laquelle ils s'étaient placés de leur vivant.

Au reste nous ne nous livrerons à cet égard à aucune hypothèse. Notre seul but en effet a été de donner les raisons qui nous portent à croire que le nom d'Isis a été mal appliqué à cette statue, et qu'il faudrait faire disparaître du socle qui la porte une inscription aussi hasardée.

[1] L. II, fol. 122.

SUR LES

TUMULUS DE LA HESBAYE.

LETTRE

par **M. H. SCHUERMANS**,

membre titulaire à Hasselt.

Monsieur le secrétaire perpétuel,

Je dois aux fouilles que je dirige dans la Hesbaye l'honneur d'avoir été accueilli comme membre de l'Académie d'archéologie de Belgique; c'est donc une dette que j'acquitte, en vous donnant quelques détails au sujet de ces explorations.

J'avais écrit que tant que l'on n'aurait pas trouvé de substructions antiques dans le voisinage des tumulus visités, il était impossible de rattacher ceux-ci à des populations à demeure fixe. Or ces substructions sont trouvées; on en a découvert à Montenaken et Wezeren *(Weyerbampt* et *Lazery)*, à Walsbetz *(Hemelryk)*, à Landen, à Attenhoven, à Neerlanden, à Bertrée, à Avernas-le-Baudouin, etc., et dans celles de ces substructions qui ont été

Commissaires rapporteurs : MM. G. HAGEMANS et EUG.-M.-O. DOGNÉE.

examinées en détail, les travaux ont mis au jour des objets analogues au mobilier funéraire des tombes, notamment un petit trépied-*candelabrum* d'une forme toute particulière ; les substructions de Walsbetz et de Montenaken *(Weyerbampt)* ont en outre révélé des tuiles avec la même marque de potier. Il n'y a donc plus de doute sur la parenté des substructions entre elles et avec les tombelles voisines; les unes et les autres appartiennent aux mêmes populations.

Ces populations, quelles sont-elles?

Je penche vers l'opinion qui les considérerait comme bétasiennes : le nom même de Walsbetz est, à cet égard, d'un grand poids. En outre, il est naturel de croire que la Hesbaye, dans sa partie située entre le pays des Nerviens et des Tungres, c'est-à-dire la contrée la plus fertile de toute la Belgique, n'est pas restée inhabitée, et le nom des Bétasiens associé par Tacite et par Pline à celui des Nerviens et des Tungres, est le premier qui se présente pour remplir ce qui serait dans l'hypothèse contraire une lacune géographique. Enfin les rescrits de Trajan et d'Hadrien comprennent toujours à la fois les vétérans, ayant servi ensemble dans les légions de la *Britannia*, des Bétasiens, des Nerviens et des Tungres. Au surplus, cette opinion ne serait pas fondée en ce qui concerne ceux-là, qu'il y aurait lieu tout simplement de rapprocher ceux-ci les uns les autres, et Bétasiens, ou Nerviens, ou Tungres, quels qu'aient été les habitants des *villæ* ou bourgades découvertes, tomberont sous l'application de ce que je vais dire.

Usages, mœurs, culte, toute porte l'empreinte de la civilisation romaine dans les objets découverts tant dans les tombelles que dans les substructions fouillées ; il s'y agit donc de véritables colonies fondées sous l'influence de Rome.

Pendant l'Empire, pour défendre les frontières contre les invasions des barbares, on eut recours souvent au procédé de la colonisation ; mais ce procédé ne fut pas employé partout avec le même succès.

Le type d'une colonie parfaite est mis en relief par Tacite,

lorsqu'il parle de Cologne fondée sous Claude [1]. Les Ubiens admis d'abord dans l'alliance de Rome par Agrippa, virent, sous la petite fille de celui-ci, leurs vétérans obtenir différents priviléges, et fonder parmi eux une ville appelée à défendre les frontières. Lorsque les auxiliaires avaient fourni assez de garanties de fidélité, lorsqu'ils avaient donné le jour à une génération nouvelle pour qui la contrée n'était plus simplement une patrie d'adoption, mais le sol natal, le sol où elle avait pris racine, il y avait tout bénéfice pour la métropole à donner à une partie de ces auxiliaires, ceux qui avaient fait leurs preuves dans les armées, le titre et les droits de citoyens. La sécurité que de semblables colonies procuraient à l'empire romain était en raison directe des défiances qu'inspiraient les colons à leurs congénères, défiances dont les auteurs anciens rendent compte, notamment envers les Ubiens.

Veut-on, au contraire, un exemple de colonisation imparfaite? Qu'on lise encore ce que Tacite dit de Néron et de l'oubli où ce prince laissa les sages traditions de son devancier : « Des vétérans avaient été inscrits pour aller repeupler Tarente et Antium, mais ils laissèrent ces villes désertes, préférant rester dispersés dans les provinces où ils avaient achevé leur service. D'ailleurs non accoutumés à vivre dans des liens légitimes et à élever des enfants, ils laissaient après eux des maisons vides et sans postérité. En effet, l'on n'envoyait plus comme autrefois des légions entières avec leurs tribuns et leurs centurions, chaque soldat avec le corps dont il faisait partie, afin de fonder la cité nouvelle sur le consentement et l'affection de tous. Mais inconnus les uns aux autres, venant de diverses compagnies, sans chef, sans attache-

[1] « Agrippina, in oppidum Ubiorum, in quo genita erat, veteranos coloniamque deduci impetrat, cui nomen inditum ex vocabulo ipsius. Ac forte acciderat ut eam gentem, Rheno transgressam, avus Agrippa in fidem acciperat. » TACIT., *Ann.*, XII, 27. « Ne Ubii quidem, quanquam Romana colonia esse meruerint, ac libentius Agrippinenses conditoris sui nomine vocentur, origine erubescunt, transgressi olim, et experimento fidei super ipsam Rheni ripam collocati, ut arcerent, non ut custodirentur. » TACIT., *Mor. germ.*, 28.

ment mutuel, comme étant d'une autre espèce d'hommes, rassemblés tout-à-coup, ils formaient plutôt une foule qu'une colonie [1]. »

Chaque mot a sa portée dans ce passage : or l'occupation de la Hesbaye par les Romains, paraît avoir mis à profit les leçons de l'historien. Plusieurs rescrits d'empereurs récemment découverts en Angleterre font présumer que ces princes, en les promulguant, avaient lu Tacite, tant ils semblent avoir pris à tâche d'obvier spécialement à chacun des abus signalés. Voici le résumé de ces diplômes [2] tracé par notre honorable confrère M. L. Galesloot [3], avec les appréciations de cet écrivain : « Par ces rescrits, Trajan et Hadrien congédient les vétérans des Bétàsiens, des Nerviens, des Tungres, etc., qui ont accompli leurs années de service, les revêtent de la qualité de citoyens romains et les autorisent à se marier avec leurs concubines, ou avec telles autres femmes de leur choix. On comprend toute l'influence que ces vétérans, rentrés dans leurs foyers, ont dû exercer sur les mœurs de leurs compatriotes. On pourrait objecter ici que ces vétérans devaient préférer aux sauvages régions de leur patrie des contrées plus policées et plus appropriées à leur nouvelle position ; mais outre l'attrait irrésistible du pays natal, il y avait sans doute pour eux le motif de la considération qui les

[1] Veterani, Tarentum et Antium adscripti, non tamen infrequentiæ locorum subvenere, dilapsis pluribus in provincias, in quibus stipendia expleverant. Neque conjugiis suscipiendis, neque alendis liberis sueti, orbas sine posteris domos relinquebant. Non enim, ut olim, universæ legiones deducebantur, cum tribunis et centurionibus et sui cujusque ordinis militibus, ut consensu et caritate rempublicam efficerent; sed ignoti inter se, diversis manipulis, sine rectore, sine affectibus mutuis, quasi ex alio genere mortalium, repente in unum collecti, numerus magis quam colonia. (Tacit., Ann. XIV, 27).

[2] La formule des rescrits militaires en question était assez généralement la suivante : « Imperator N... equitibus et peditibus qui militaverunt in alis (suivent les noms) » qui quina et vicena stipendia meruerant quorum nomina subscripta sunt ipsis liberis » posterisque eorum civitatem dedit et connubium cum uxoribus quas tunc habuissent » cum est civitas eis data vel si qui cœlibes essent cum eis quas postea duxissent » dumtaxat singuli singulas. » (V. *Jahrbücher des Vereins von Altherthumsf. in Rheinlande*, XIII, Ann. 1840, p. 28. Article de Henzen). Un de ces diplômes date de Domitien.

[3] *Revue d'histoire et d'archéologie*, I, 183.

y attendait et des concessions de terres. D'hommes grossiers et ignorants devenus citoyens romains, pliés à une discipline sévère, amplement dotés, façonnés aux habitudes et aux manières des légionnaires romains, leurs anciens compagnons d'armes, il leur eût été difficile de reprendre le genre de vie qu'ils avaient mené dans leur jeunesse. De là, c'est-à-dire du contact avec ces vieux militaires, dut naître une révolution dans la manière de vivre et dans les idées des anciens Belges. M. Roach Smith dit que ce fut grâce à leurs troupes auxiliaires que les Romains parvinrent à conquérir et à conserver une si vaste étendue de territoire provincial et à *romaniser* les contrées soumises à leur domination. En partant de ce principe, Des Roches pourrait bien avoir raison lorsqu'il émet l'opinion que les bourgades romaines de la Belgique furent redevables de leur origine aux vétérans auxquels, en même temps que leur congé, Rome cédait ordinairement une certaine quantité de terres. »

On comprend facilement l'intérêt que devaient avoir les empereurs à romaniser la partie du pays occupée par les Nerviens, les Bétasiens et les Tungres.

Les Belges, en général, étaient difficiles à rassembler; car sous Vespasien et jusque sous Didius Julien qui fut le compétiteur de Septime-Sévère à l'Empire, il est parlé de levées « tumultuaires » des habitants de la Belgique [1], c'est-à-dire de levées faites « en tumulte, avec précipitation, contre les formes et les lois, » si j'en crois la définition de l'Académie qui a sans doute entendu rendre par là le sens du mot latin *tumultuarius* [2]. C'est dans ce sens que St.-Évremont emploie le mot dans cette phrase : « César ne trouva pas de véritables armées dans les Gaules ; c'étaient

[1] « Tumultuariæ Belgarum cohortes, simul paganorum lixarumque ignava, sed procax ante periculum manus. » Tacit., *Hist.* IV, 20. — « Belgicam sancte ac diu rexit. Ibi Cauchis erumpentibus restitit, tumultuariis auxiliis provincialium. » Spartian., in Did. Jul., I.

[2] *Tumultuaire*, dit Bescherelle, du latin *tumultuarius* : fait au milieu du trouble, du tumulte, du désordre.

des peuples entiers qui s'armaient *tumultuairement* pour la défense de leur liberté. »

Spécialement, il en avait été ainsi deux fois de suite des Nerviens et de leurs voisins : Labéon, dans la lutte contre Civilis ne parvient qu'avec peine à rassembler d'abord quelques Nerviens et Bétasiens, pour faire des incursions furtives sur le territoire des Bataves [1]; puis lorsqu'il veut protéger la position du pont de Meuse (Maestricht) contre Civilis, vainqueur des Suniques, c'est encore à l'aide de levées « tumultuaires, » faites parmi les Bétasiens, les Tungres et les Nerviens [2].

Et combien l'organisation des auxiliaires bétasiens, etc., était vicieuse; comme le lien qui les rattachait à Rome était faible! Civilis qui croit pouvoir, dit-il, compter sur le concours et les sympathies des Belges, l'élite des Gaules [3], n'a en effet qu'à représenter aux Tungres, aux Bétasiens et aux Nerviens qu'il ne combat pas pour les soumettre, mais pour devenir leur allié, aussitôt la foule s'émeut, les glaives se remettent au fourreau, et ces peuplades jurent fidélité à l'insurgé en se tournant contre Rome [4]. Suivre le système de Néron, peupler la Belgique de colonies de vétérans pris dans toutes les légions sans distinction, c'eût été augmenter encore la confusion; Trajan et Hadrien, et même Domitien avant eux, furent plus habiles en suivant plutôt l'exemple de Claude et en implantant des colonies de Nerviens, de Bétasiens et de Tungres romanisés, au milieu de leurs congénères, pour les romaniser à leur tour.

[1] « Labeo.... quosdam Nerviorum Betasiorumque in arma traxit. Et furtim magis quam bello, Canninefates incursabat. » TACIT., *Hist.*, IV, 56.

[2] « Claudius Labeo, Betasiorum Tungrorumque et Nerviorum tumultuaria manu, restitit, fretus loco quia pontem Mosae anteceperat. » ID., IV, 66.

[3] « Quod roboris sit, Belgas secum palam aut voto stare. » TACIT, *Hist.*, IV. 76.

[4] « Civilis intulit se agmini Tungrorum et clara voce : Non bellum sumpsimus ut Batavi et Treviri gentibus imperent... Accipite societatem... Movebatur vulgus, condebantque gladios; quum Campanus ac Juvenalis universam ei gentem dedidere. Civilis Betasios quoque ac Nervios, in fidem acceptos, copiis suis adjunxit. » ID, IV. 66.

C'est de là que dérivent les établissements de la Hesbaye dont les substructions viennent d'être découvertes à Walsbetz, à Montenaken, etc. Ces établissements comme le prouve la trouvaille d'armes à côté d'instruments d'agriculture, étaient à la fois militaires et agricoles; les sépultures qui dépendent de ces établissements, ou tout au moins des populations qui les ont érigés (car il y a à cet égard une réserve à faire), témoignent de la manière la plus frappante que les usages de Rome s'étaient introduits dans les mœurs : la loi des XII tables interdisant le placement d'objets en or ou en argent à côté des cendres du défunt, observée avec scrupule; les objets artistiques les plus précieux et venant d'Italie, de Grèce, ou même d'Égypte : fioles de verre coloré, vases de bronze doré, ciselures avec figures dont les yeux sont incrustés d'argent (indice d'opulence signalé par de Caylus), représentation de masques scéniques parmi les ciselures, lampe semblable à celles qu'on consacrait au culte d'Apollon; les monnaies, et à côté de cela les usages funèbres de Rome, l'érection de monuments coûteux et massifs, et par conséquent l'oubli de cette coutume des Germains de couvrir d'un simple gazon la dépouille de leurs morts ; tout prouve que les populations soit bétasiennes, soit tungres, soit nerviennes, auxquelles on doit et les tumulus et les établissements des alentours, étaient véritablement devenues romaines dans toute la force du terme.

La date même des monnaies trouvées, semble corroborer l'hypothèse qu'il s'agit bien des Bétasiens, etc. , licenciés par Trajan et Hadrien : les deux établissements du *Weyerbampt* et du *Hemelryk*, ont révélé chacun plusieurs monnaies romaines, dont les plus récentes sont d'Antonin Pie et de Marc-Aurèle, successeurs de ces empereurs, tandis que la tombe *Hémava* (Montenaken), les *Dry tommen* (Fresin), la *Bortombe* (Walsbetz) et les deux tombes du *Tombosch* (Niel), ont respectivement fourni des monnaies de Trajan, d'Hadrien, de Faustine mère, épouse d'Antonin Pie, et enfin des monnaies de Marc-Aurèle.

Maintenant, que les établissements fixes aient été créés sous les Antonins seulement, comme tendrait à le démontrer la présence de tuiles uniquement dans la sépulture du *Tombosch*, signalée par la monnaie la plus récente (Marc-Aurèle), ou bien, ainsi que la présence d'objets sortant des mains du même ouvrier dans les substructions du *Weyerbampt* et dans les *Dry tommen* (Hadrien) peut le faire croire, que dès leur licenciement, les vétérans bétasiens aient élevé des constructions permanentes, c'est là en somme une chose assez indifférente. Toujours est-il qu'il faut reporter, et tombes et établissements au IIe siècle de l'ère chrétienne, époque qui dut être celle de la splendeur de l'occupation de la Hesbaye par les Romains.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire perpétuel, l'assurance de ma considération distinguée.

H. SCHUERMANS.

Hasselt, le 10 mars 1864.

ANCIENT WEAPONS OF WOOD

DISCOVERED AT

HOLLINGBOURN, KENT,

BY

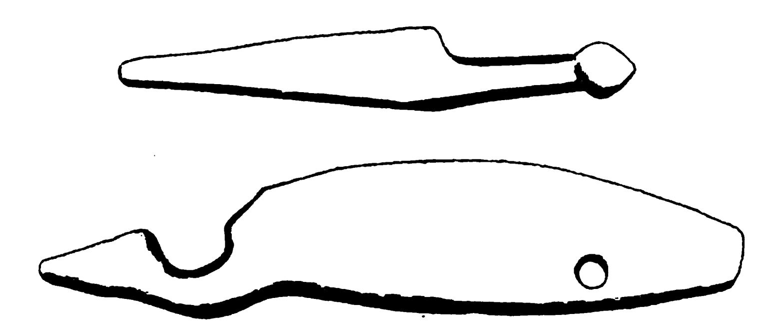
Charles WYKEHAM MARTIN, esq.,

Vice-President of the Kent archæological Society, corresponding member of the Academy, at Leeds castle, Kent.

In 1862, Mr Goodwin, the organist of the new church at Maidstone in Kent, was enlarging the millpond of a mill he had recently purchased at Hollingbourn, a village situated at the foot of the chalk hills, nearly in the centre of the county of Kent, for the purpose of forming a wall of concrete. He had exhausted all the gravel contained in the bed of the stream. He accordingly continued to excavate on the right bank, and at a distance of about 16 feet from the stream he came upon a considerable quantity of bones, and two very singular weapons, made of oak, of which drawings are given. — Amongst the bones was a human skull, very much decayed, and several bones of a different description to any which Mr Goodwin had previously seen. Some were unusually

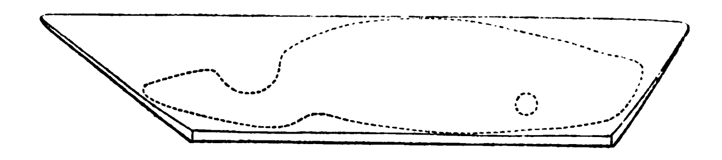
Commissaires rapporteurs : MM. G. Hagemans et le chevalier de Schoutheete de Tervarent.

large, and others appeared to be those of a large bird, about the size of a swan. Unfortunately, in spite of his positive orders, the

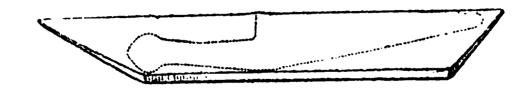


bones were dispersed and all efforts to trace them have failed. Hence there is no hope of finding in them any clue to the age or history of the weapons and skull.

The whole deposit was found under a bed of very hard gravel,



three feet thick, resting upon the sand. It did not bear the appearance of a funereal deposit, but the bones appeared to have been drifted by the action of water, as they were much dispersed, and were met with on different days and at some distance from each other. Over the gravel was a bed of peat or bog earth, also



three feet thick, so that the bones and weapons were about six feet from the surface of the soil. The soil did not appear to have been disturbed, and therefore there is in every reason to believe that

the objects, under it, are of the same date with the formation of the deposit itself.

The rudeness of construction in the objects themselves, is such as naturally suggests the idea of very great antiquity. They seem to have been intended to serve as a battle axe and as a short sword or dagger. But it is almost certain that they were constructed with tools of stone, not of any kind of metal. The wood of which they are made has evidently been cleft from the outside to the pith of the tree or bough, so as to give a broad flat back, on one side; and on the other a sharp edge; the handle has, as is absolutely necessary, in materials of this form, been placed at the back; it is there alone, that sufficient thickness for a handle could be found. Had the wood been cut with a saw, it would have had the same thickness throughout, and the handle would probably have been placed in the middle, whilst the two edges were made sharp.

The clubs of the south-sea Islanders, are so made at the present time. It will be further evident on inspection that the least possible amount of cutting, and that consisting of the removal of the thinner parts, will suffice to give the required form when such a piece of wood is selected. What is here advanced, is not mere conjecture; my carpenter has constructed models of the weapons, from such materials as I am describing, with no tool but what is termed a « drawing knife, » which is a mere straight blade, with a handle at each end. He is perfectly convinced that the originals were not made with metallic tools. Every necessary operation could with ease be performed with such tools of flint, as Mr. Boucher de Perthes has discovered in the diluvial drift.

As to the sword, a further peculiarity will be observed arising purely out of the nature of the material. The cutting edge is straight and the thick back runs across to meet it, at the point. This is exactly the reverse of the metallic form, and is also the reverse of that which mechanical considerations would point out. *But a sharp wooden edge, cut across the grain, would not stand,*

and by the simple expedient of cutting the back across the fibres of the wood, the weapon is made to taper to a point both ways — a result which it would be very difficult to obtain by the contrary process, without far better tools than those of flint. The fibres of the wood throughout run as in wood that has been cleft, not cut, and consequently the surface is not true like that of wood which has been planed, but irregular like that of a lath.

As to their external appearance and state of preservation, these may be said to be consistent with a large range of time; the condition of the wood much resembles that of what is termed « bog oak. »

When once this state has been attained, ages may elapse without making any material change. At the same time it may have been produced in a comparatively moderate duration of time. The club or battle axe would seem to have been made of a softer piece of wood than the sword, and is much decayed, especially near the point and the hole, which probably was made for a thong of leather, by which the weapon was slung round the neck.

There is enough to show that they are very ancient, but not to indicate *how* ancient, and there are no other circumstances yet discovered, which appear to give any reliable grounds for conjecture on this point to the antiquaries, to whom they have hitherto been submitted. Accordingly no one has yet ventured to express any decided opinion Mr. Roach Smith and Mr. Evans (the first has seen the originals, the second only models of them) both incline to think them post-Roman, but merely found this conjecture on the shape of the sword. *They think that the maker of it, must have seen a metallic one.* Now although the reputation of both these archæologists, is most deservedly high and their judgement founded on much knowledge and experience, there are many considerations which would seem to make so recent a date highly improbable. In the first place, looking to the history of the country, it may be asked at what period, since the Roman occu-

pation of Britain, has a state of civilisation existed at all compatible with the use of wooden weapons, wrought with stone tools? The Romans found the inhabitants of Kent in the same state of civilisation with the Belgians and Gauls, to which race they in fact belonged, even retaining for their settlements in Britain the names of those they had left in their own countries. They were well armed with swords and spears and, according to Cæsars account, had a large number of war chariots. During the Roman occupation the country evidently attained a high degree of prosperity and refinement. Iron works of the most extensive kind were carried on in some parts, especially in the Forest of Dean; but also, to a less extent, on the borders of Kent and Sussex. In Smiles' *Industrial Biography*, p. 16-17, it is stated that at the same time the iron ores of Sussex were extensively worked; as appears from the cinder heaps, found at Maresfield and several places in that country intermixed with Roman pottery, coins and other remains; in a bed of scoriæ, *several acres in extent*, at the old Land Farm at Maresfield the Revd M.r Furner found the remains of Roman pottery so numerous, that scarcely a barrow load of cinders was removed that did not contain several fragments, together with coins of the reigns of Nero, Vespasian and Diocletian [1].

Smiles goes on to describe the honour in which the smith was held by the Anglo-Saxons, although he was a nail maker and horseshoer, made axes, chisels, saws and hammers for the artificer-spades and shoes for the farmer — bolts and fastenings for the Lords castle gates and chains for his drawbridge — it was principally because of his skill in armour-work that he was esteemed. He made and mended the weapons used in the chase and in war — the gavelocs, bills and battle axes — he tipped the bowman's arrows, and furnished spearheads for the men at arms; but above all, he forged the

[1] Quotation from M. A. Lower *contributions to Literature Historical, Antiquarian, Metrical*, London, 1854, pp. 88-9.

mail coats and cuirasses of the chiefs and welded their swords, on the temper and quality of which life, honour and victory in battle depended. And when we consider how immediately the Anglo-Saxons succeeded the Romans in Great Britain, it will be evident, that there could be no interval of sufficient duration for the Roman civilisation to die out and the working of iron to be lost. In fact it has been argued as an explanation of the absence of large Saxon buildings in England, that the Saxons, probably, occupied those erected by the Romans, where anything beyond a thatched cottage was required. Hence I cannot see any ground whatever for the idea that these weapons were post-Roman. The idea, that the man who made the wooden sword must have seen one made of metal, may be true, without our having recourse to the supposition, that that metallic one must have been Roman. Some flint knives and one of metal of Egyptian origin are figured in the newly published Dictionary of the Bible, article « Knife » and the metallic knife is more like the wooden one now under discussion, than any Roman weapon, I have seen. The Phœnicians and the Egyptians had continual intercourse and their metallic productions were probably very similar. Why should not it he supposed that a Phœnician knife had been copied ? We know that the Phœnicians resorted to Britain for tin at a very early period. And if the route by the Isle of Wight, through France to Marseilles was, as has been supposed, that by which the tin was exported; the distance from Kent and Sussex, to the Isle of Wight, is not an extreme one; hence a date, many centuries before the arrival of Cæsar, is not inconsistent with the supposition, that our wooden sword was copied from one of iron — and I must again repeat what has already been observed, that Cæsar describes the Britons, as not only well armed but as possessing even war chariots armed with Scythes. And recently in the investigations connected with the Swiss lacustrine abodes remains of iron weapons and war chariots of the

Helvetians have been discovered, apparently in immediate succession to the « age of bronze » and long anterior to written history. This is an answer to those authors who have recently attempted to throw discredit on the authenticity of Cæsars statement, as to the chariots. For the southern Britons of the period were Gaulish and Belgic emigrants, and the Gauls and Belgæ appear to have been in a state of advancement fully equal to that of the Helvetians[1]. Hence, even if we do not insist on the Scythes, the Britons can hardly have faced the Roman legions with clubs and wooden daggers. If so, we must consider these interesting objects as fairly traced to the period antecedent to any written history of the Island. Indeed the very peculiar manner of their construction would seem to point to the British *stone period*, whenever this may have occurred. All uncivilized countries have passed through such a stage and that of Britain may have been more recent than that of Switzerland. Nevertheless, those who have investigated this subject seem to be of opinion that the greater part of Europe, about that time, was in a very similar state, in which case we should class our wooden weapons with the discoveries of Mr. Troyon and his fellow labourers in the lakes of Switzerland.

It remains to be considered, whether by possibility, they can belong to whatmay be termed, a geological period; that is to say, to that of the flint weapons discovered by Mr. Boucher de Perthes and others, who have followed in his steps. This is a question on which, unfortunately, I am wholly incompetent to enter, as I possess but the most superficial knowledge of that science. The spot has been slightly examined by one geologist, a very intelligent young man at present employed on the geological survey of this county, and he thinks the gravel a very recent one. However the water of the mill-pond covers it, and he has not seen it, and I must

[1] The doubt as to Scythes on the chariot wheels is expressed by Mr. Smiles, « *Industrial Biography* », p. 13-14.

confess that the reasons he gave for not considering it a portion of a similar bed, which prevails extensively throughout the surrounding country, partaking of the same general features and resting in a precisely similar manner upon the sand formation, and which he pronounced a very ancient gravel, did not appear to me conclusive. — Of course I could only criticise his observations logically and on mechanical considerations and appreciate to a certain extent the evidence applicable to the case. I therefore feel very anxious that this branch of the investigation should be pursued further, by those who are qualified to form an opinion. For, if ground should be discovered for referring the club and sword to the age of stone, previous to the diluvium, they would be the most curious objects ever yet discovered. Some persons may doubt the possibility of wood continuing to exist fo so long a period. But the submarine forests, which are found in many places, where even fir trees are still standing as they originally grew, and which are referred by geologists to periods of stil, greater antiquity, will at once set at rest any doubts on this point, as will also the bog oak, so often discovered in large quantities and in a sufficient state of preservation to serve as a material for modern ornaments.

I may perhaps succeed in giving a very general idea of the geological question, by stating, that, for some distance along the valley under the chalk hills, the surfaces of the small eminences both on the gault formation and on the sand, which underlies it, are capped with a bed of hard gravel about four feet thick, in the deepest parts, and dying away to nothing at the extremities. This is the gravel above stated to have been pronounced a very ancient one. The bed in which the weapons were found, is precisely similar in all its features and rests upon the sand formation in the same manner. The *implements and bones appeared to have been driven along with it by the violent action of water*, and, together with it, to have been deposited by one and the same operation. It therefore seems

much more likely, speaking in a mechanical sense and with reference to probability, that this bed of gravel should have been deposited together with the others when some copious flow of water pervaded the whole valley, than that it should have been gradually carried down from the hills by a slow and intermitting process by the small stream, which evidences the normal supply of the small depression or water shed in which it is situated, and which must in all times have been very similar to what it is at present; and this is wholly inadequate to any such effect. Having lived within a mile of the spot for many years, I have never seen anything like a flood mechanically speaking. Gravel carried violently along, would be very apt to sink where an eddy was made by a slightly projecting eminence, thus explaining the capping of the hills, and it would also be likely to be left behind in a hollow, which would account for the manner in which the bed containing the weapons was deposited. There is therefore no inconsistency, in the supposition that a flow of water along the valley, should have deposited some of its sediment in the one place and some in the other,—at the same time the position of the bones and the weapons points to such a mode of deposition. This theory will account for all the phenomena, whilst that of gradual deposition leaves the most important facts unexplained. However, I merely throw out these suggestions with the utmost diffidence, being quite aware, that I am dealing with matters rather out of my depth, andonly wish to call the attention of others to that, which I cannot settle myself.

RAPPORT

SUR LA NOTICE QUI PRÉCÈDE.

Présenté dans la séance de l'Académie du 21 avril 1864.

Messieurs et honorés collègues,

Vous nous avez chargés, M. le chevalier de Schoutheete de Tervarent et moi, d'un rapport sur la notice envoyée par notre honorable et savant confrère M. Ch. Wykeham Martin, membre correspondant étranger à Maidstone.

Ce travail est des plus intéressants et cela à plus d'un titre : c'est pourquoi nous nous permettrons de nous étendre sur ce sujet un peu plus longuement que ne le comporte d'ordinaire un examen de cette nature.

M. Wykeham aborde en effet une de ces grandes et graves questions qui ont divisé bien des savants et les divisent encore, une de ces questions qui excitent vivement la curiosité et l'intérêt non seulement des géologues et des archéologues, mais de tous les philosophes, de tous les penseurs, et nous dirons du public tout entier, la question de l'antiquité de la race humaine.

Lorsqu'on a parlé de découvertes pouvant constater la présence de l'homme à l'époque antédiluvienne, lorsqu'on a montré des ossements de ce qu'on appelle improprement l'homme fossile mêlés aux ossements des mammouths, des ours des cavernes, des rhinocéros, des *élephas méridionales* et de tous les grands mammifères existant en Europe à l'époque quaternaire, lorsque, à défaut d'ossements, on a trouvé, dans les terrains diluviens et dans des cavernes de la période post-pliocène, des produits de l'industrie des hommes, lorsque partout, en France dans la Normandie, dans la vallée de la Somme, dans le Périgord, dans l'Avey-

ron, la Haute-Garonne, dans l'Arriège, les Hautes-Pyrénées, le Languedoc, etc., en Belgique dans les cavernes de Liége, en Suisse dans les habitations lacustres, en Danemark, en Suède, en Norwége dans les tourbières, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, en Asie, partout enfin on a constaté l'existence de l'homme à des époques si reculées, la biblique Angleterre s'est fortement émue : dans toutes ces recherches, dans tous ces travaux, elle n'a vu qu'une question religieuse et une atteinte à la vérité du livre saint, la Genèse. Tort qu'elle a eu, car ces découvertes, loin d'infirmer le récit de Moïse ne font en somme que le confirmer, puisqu'elles prouvent du moins l'existence de l'homme à l'époque du déluge asiatique, existence si longtemps contestée, faute de documents jusqu'alors assez positifs.

Le zèle religieux de l'Angleterre, mal inspiré, faisait donc rejeter par ses savants comme fausses et apocryphes toutes les découvertes d'ossements ou d'instruments humains. M. Wykeham plus sage et plus juste, et comprenant surtout que ce n'est pas en niant les faits qu'on empêche les faits d'exister, est loin de rejeter de parti pris, comme tant d'autres, les découvertes et les idées de M. Boucher de Perthes, notre savant confrère à Abbeville.

M. Wykeham vient au contraire apporter une preuve nouvelle et planter un jalon de plus, pour nous guider dans ces difficiles investigations sur l'homme à son origine. Il vient lui aussi ajouter un document nouveau à tous ceux réunis déjà par les savants qui ont fouillé les archives de la terre, et qui prouvent que, si la Bible est vraie dans son langage figuré et sa forme allégorique particulière au style oriental, l'homme souvent s'est trompé en l'interprétant à la lettre. L'Église elle-même aujourd'hui n'est-elle pas d'accord avec la géologie pour admettre par exemple que les six jours de la création sont autant de périodes formant chacune des milliers d'années, sans que pour cela l'œuvre de Dieu soit moins sublime ?

Au reste bien que combattues en Angleterre, c'est de l'Angleterre cependant que nous viennent pour ainsi dire ces premières idées et ces premières recherches. Déjà en 1797 John Frère trouva dans le comté de Suffolk des armes en silex mêlées à des ossements fossiles d'espèces éteintes ; en 1823, le géologue anglais Buckland dans ses *Reliquia deluvianæ* réunit tous les faits qui militent en faveur de la coexistence de l'homme et des animaux antédiluviens. Plus tard, en 1842, nous voyons M. Godwin Austen donner une communication à la société géologique de Londres sur différents objets travaillés, trouvés dans le Kent à côté de débris fossiles. En 1847, M. Henry trouve dans le Kent encore, des débris d'animaux antédiluviens mêlés à des restes humains : et nous citons ces

deux derniers cas surtout parce que c'est le Kent, si fécond pour l'histoire de cette époque, qui fournit de nouveau à M. Wykeham les objets qu'il décrit.

On peut voir dans l'*Essai sur les cavernes* par Marcel de Serres, que durant ce temps la France aussi s'occupait activement de ces recherches.

Les cavernes d'Engis et d'Engihoul fournissaient aussi de leur côté aux savants de la Belgique le sujet de curieuses et intéressantes études.

Enfin dès 1836 nous voyons M. Boucher de Perthes, l'ardent apôtre de l'ancienneté de notre espèce comme il a été si bien nommé, entreprendre cette longue lutte scientifique, si loin d'être terminée encore. Il est une chose remarquable, c'est que l'Angleterre, à qui cependant ces idées semblent répugner le plus, est la première qui ait fait comprendre le mérite des travaux du géologue et archéologue français ; ce sont des savants anglais, MM. Prestwich, F. Evans, Lyell [1] et d'autres qui, après avoir le plus douté, ont été les plus convaincus.

Pardonnez-nous d'être entrés dans ces détails, mais nous avons cru pouvoir nous le permettre, pour prouver combien le travail envoyé par M. Wykeham offre un intérêt puissant dans une question aussi grave, aussi importante et toute d'actualité.

Nous verrons que si M. Wykeham ne se prononce pas ouvertement, son idée intime est cependant que les objets décrits par lui appartiennent à cette époque reculée de l'homme primitif, et que son désir est de provoquer l'attention et l'observation des savants spéciaux.

Au reste pour mieux vous en faire juges, Messieurs, nous nous permettrons de faire une courte analyse de ce travail.

En 1862, M. Goodwin ayant à faire quelques réparations à un moulin qu'il venait d'acheter dans le Kent, dans un village situé au pied des *montagnes de craie*, qui se trouvent au centre du comté, fit travailler à l'étang et creuser le lit du ruisseau-moteur. En creusant vers la rive droite à une distance de 16 pieds du ruisseau, il découvrit à trois ou quatre pieds de profondeur une quantité considérable d'ossements et deux armes fort singulières en bois de chêne. Parmi ces ossements se trouvaient les débris d'un crâne humain, quelques ossements gigantesques et ceux d'un grand palmipède. Malheureusement ces ossements furent dispersés.

[1] M. Lyell, le savant auteur des *Principes de Géologie*, vient de faire paraître un intéressant ouvrage sur la question qui nous occupe : *L'ancienneté de l'homme prouvée par la Géologie*, suivie de *L'homme fossile en France*.

Le tout reposait sous une couche de gravier non remanié, au milieu d'un lit de tourbe.

M. Wykeham décrit avec les détails les plus minutieux ces deux armes et tâche de démontrer qu'elles ont été travaillées à l'aide d'instruments en pierre et non d'instruments en métal.

Ces armes ont déjà été le sujet de discussions antérieures, et le travail de M. Wykeham est en quelque sorte une réponse à l'opinion émise par deux savants archéologues, MM. Roach Smith et Evans, cités plus haut. Ceux-ci pensent en effet que d'après la forme de ces armes il faut supposer que celui qui les a travaillées en bois devait en avoir vu de semblables en métal, et qu'elles sont post-romaines. M. Wykeham combat cette idée et entre à ce sujet dans d'intéressantes considérations historiques qui paraissent devoir lui donner gain de cause, mais où nous ne le suivrons pas, voulant vous en laisser toute la primeur par la lecture même de son travail. Il conclut toutefois en plaçant ces armes à la *période de pierre*, au moins.

Nous disons *au moins*, car la période de pierre est longue [1], et, en la désignant, M. Wykeham entend parler surtout de cette époque géologique antédiluvienne à laquelle appartiennent les silex découverts par M. Boucher de Perthes. Malheureusement, dit-il, ses connaissances géologiques sont trop superficielles pour oser se prononcer positivement sur le plus ou moins d'ancienneté du terrain qui servait de lit à ce dépôt d'armes et d'ossements. Néanmoins il entre dans de minutieux détails sur la structure de ces terrains, sur la condition géologique de cette partie du comté et sur les rapports topographiques des niveaux, afin d'en arriver à combattre l'opinion émise un peu à la légère, paraît-il, par un jeune géologue du comté de Kent.

[1] D'après les calculs basés sur des observations minutieuses des trois sols végétaux superposés dans le Delta de la Tinière, et dont chacun contenait des os humains ou des objets de l'industrie humaine, appartenant respectivement à l'époque romaine, à celle de bronze et au dernier âge de pierre, M. Morlot arrive à une antiquité d'au moins 7000 ans pour les plus anciens de ces débris, et cependant il les regarde comme étant d'une date bien postérieure au temps où le mammouth et d'autres mammifères prospéraient en même temps que l'homme en Europe. M. Morlot arrive à peu près à la même antiquité pour la période des habitations lacustres de la Suisse, qui remonterait à 6500 ans. D'autres évaluations d'après des briques trouvées à une assez grande profondeur en Égypte, feraient celles-ci âgées de 12,000 et même de 30,000 ans, (voir M. Leyell, *Ancienneté de l'homme*, Chap. III.) Nous nous bornerons à ces quelques évaluations qui, dans l'état actuel de la science, ne peuvent être encore que purement hypothétiques (voir Morlot, p. 26 et suiv. et Leyell, p. 394, Ch. XIX.)

Les détails qu'il donne doivent servir à stimuler les investigations : c'est le but et le désir de l'auteur. La question est digne en effet d'être mûrement discutée, car, ainsi que le dit M. Wykeham, « *si le terrain où ces armes ont été trouvées appartenait à l'époque de la période de pierre, c'est-à-dire s'il était diluvien, ces objets seraient les plus curieux qui aient été découverts jusqu'à nos jours.* »

Ici il répond à l'objection qu'on pourrait lui faire sur l'incroyable conservation d'armes en bois appartenant à une époque aussi reculée. Il cite à cet égard les forêts sous-marines et les chênes des tourbières, dont le bois admirablement conservé et durci sert à fabriquer des ornements, broches, bracelets, etc., fort à la mode en Irlande et en Écosse. On sait en effet que cette conservation si parfaite est due à l'acide humique de la tourbe qui s'infiltrant dans les racines, les feuilles et les branches, les préserve de la putréfaction durant des milliers d'années.

Le travail de M. Wykeham mérite donc toute notre attention. Il donnera lieu sans doute à des réponses, à des dissertations, à des attaques même ; le sujet est en effet de ceux qui prêtent le plus à la controverse ; mais nous nous en réjouirons car, pour rappeler une vieille phrase bien banale, bien usée et cependant toujours bien vraie, *du choc des idées jaillit la lumière.*

Nous avons en conséquence l'honneur de vous proposer, Messieurs, de voter l'insertion de l'intéressante notice de notre savant confrère, M. Wykeham Martin, dans les annales de l'Académie.

Chev.r DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT. G. HAGEMANS.

GLOSSAIRE ROMAN-LATIN

DU XV° SIÈCLE.

(MS. DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.)

ANNOTÉ PAR

M. AUG. SCHELER,

BIBLIOTHÉCAIRE DE S. M. LE ROI DES BELGES,
MEMBRE TITULAIRE A BRUXELLES.

PRÉFACE.

Dans l'ensemble des investigations qui ont pour objet le développement historique d'une langue, aucun détail ne doit être accueilli avec dédain. La linguistique, dans toutes ses branches, est fondée sur l'observation des faits ; c'est de la multiplicité des phénomènes observés que procède et s'alimente la science, que jaillit la loi ou le principe. Continuons donc, chacun dans notre sphère, à recueillir patiemment et à examiner avec attention les fragments épars des âges passés, qui peuvent se rencontrer sur notre route et aider, dans une mesure quelconque, à constater l'état d'une langue à telle époque, dans telle contrée.

Commissaires rapporteurs : MM. H. VANDE VELDE et F. H. MERTENS.

Une des ressources les plus précieuses pour l'histoire soit de la formation des langues modernes, soit de la dégénérescence du latin, ce sont ces glossaires, quelque confus ou chétifs qu'ils soient, au moyen desquels on cherchait, au moyen âge, à vulgariser la connaissance de la langue qui alors servait d'organe exclusif dans les régions de l'État, de l'Église et de la science. Leur importance n'a pas échappé aux Ducange, aux Carpentier, et, dans ces dernières années, aux Diefenbach, aux Thom. Wright et autres ; ils les ont patiemment recueillis ou fructueusement exploités. Toute nouvelle découverte de cette nature doit éveiller l'attention des linguistes ; si insignifiante qu'elle paraisse, elle peut élargir le cercle des études, poser ou résoudre des problèmes, confirmer et appuyer ce qui est acquis.

On comprend ainsi l'intérêt que les savants ont accordé à une publication de 26 pages qui parut en 1846 à Bruxelles, après avoir été d'abord insérée dans les comptes-rendus de la commission royale d'histoire (T. XI), et qui offrait un glossaire français-latin du XVe siècle, transcrit d'un manuscrit de la bibliothèque de Lille par feu notre ami, Émile Gachet. Les explorateurs de l'ancienne langue d'oïl ont aussitôt remarqué, sans l'exagérer toutefois, la valeur scientifique attachée à ce glossaire qui révélait un assez grand nombre de vocables soit latins, soit romans, omis jusqu'alors par les lexicographes en renom.

Aussi le grand maître de la philologie romane, le vénérable professeur Diez, le cite-t-il à plusieurs reprises, et Diefenbach, l'auteur du *Glossarium latino-germanicum mediæ et infimæ latinitatis* (Francfort 1857), bien que à titre de vocabulaire latin-français il sortît un peu du cadre qu'il s'était tracé, en a tenu fréquemment compte dans la rédaction de son gigantesque répertoire.

En nous en servant nous-même dans l'intérêt de nos recherches lexicographiques, nous avons pensé que l'opuscule mis en lumière par le regrettable chef de notre bureau paléographique méritait un examen plus attentif, et qu'un commentaire pourrait offrir de

l'utilité pour la science philologique en général et pour l'archéologie de la langue française en particulier.

Ayant soupçonné de nombreuses erreurs dans le texte publié par Gachet — lui-même, du reste, reconnaissait déjà la nécessité d'une revision, à en juger par quelques coups de crayon que nous avons remarqués dans son exemplaire usuel, — nous nous rendîmes à Lille pour y procéder à un nouveau collationnement du manuscrit original. Nos soupçons étaient fondés, et nous pûmes entreprendre notre étude sur un texte considérablement épuré.

Nous avons voulu, dans nos notes, consigner aussi bien ce que nous savions au sujet des mots plus ou moins difficiles du glossaire que ce que nous ne savions pas. Un plus habile que nous viendra peut-être un jour lever nos doutes, dissiper notre ignorance.

C'est parce que nous sentons que notre travail n'a pas atteint un degré complet de maturité qui puisse le rendre digne de se produire dans le monde scientifique sous la forme d'un livre isolé, que nous l'avons présenté, comme l'œuvre modeste d'un confrère, à l'honorable compagnie dans les annales de laquelle il paraît maintenant. L'Académie d'archéologie ne le jugera pas comme celui d'un savant qui affirme ou qui nie, mais comme celui d'un pionnier de la science qui cherche et qui s'en rapporte avec plaisir aux lumières d'autrui.

Il serait à désirer que les glossaires du même genre qui, à ce que nous avons appris, sont assez nombreux dans les trésors de la bibliothèque impériale de Paris, engageassent quelque philologue à fournir un nouveau supplément à Ducange, comparable à celui qu'a mis au jour, sur la base des glossaires allemands et avec une patience rare, M. Laurent Diefenbach. Les provinces, dans une entreprise de cette nature, ne manqueraient pas non plus de fournir leur contingent car les glossaires, tels que le nôtre et celui qu'a publié en 1857 M. A. Chassant d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Évreux, ne doivent pas y être aussi rares qu'on le pense.

Le manuscrit de Lille que nous reproduisons portait, en 1846, le n° E. 36 ; aujourd'hui il est coté au catalogue imprimé sous le n° 369 (belles-lettres). Il est sur papier et toutes ses parties paraissent avoir été écrites dans le cours du xve siècle. Les divers éléments dont il se compose paraissent avoir été réunis en un volume à l'époque même où ils ont été écrits, pour l'usage de quelque *ludimagister* dont ils formaient l'outillage. Au dernier siècle le volume, dont le propriétaire primitif est à plusieurs reprises mentionné sous le nom de Baudouin Herthe ou Herse, appartenait encore à l'hôpital Comtesse à Lille.

Notre glossaire s'étend d'abord sur les 12 premiers feuillets du volume; puis il est repris à la fin, aux fol. 310 à 312. Cette dernière particularité, combinée avec les espaces blancs laissés entre les différentes rubriques et avec les diverses teintes de l'encre, nous font présumer que le glossaire a été composé, pour ainsi dire, à bâtons rompus par le possesseur du volume et avec les éléments mêmes que lui fournissait le contenu, exclusivement grammatical, de ce dernier. C'est en vue de ce glossaire, qui servait en quelque sorte d'aide-mémoire pour le professeur ou pour ses élèves, que le relieur avait placé un certain nombre de feuillets blancs au commencement et à la fin du recueil ; ces feuillets se distinguent aisément par la nuance plus claire du papier.

Il nous reste à remercier ici le savant conservateur de la bibliothèque de Lille, M. Paeile, pour l'obligeance qu'il nous a montrée pendant notre séjour dans cette ville et qui nous a beaucoup facilité l'accomplissement de notre tâche.

DE CORPORE HUMANO ET PARTIBUS EJUS

et animalibus communibus.

Anima, *ame*.
Corpus, *corps*.
Homo, *homme*.
Vir, *homme*.
Mulier, *femme*.
Uxor, *femme*, marito vivente.
Relicta, quando mortuus est [1].
Caput, *chief* (chef) [2].
Coma, *chavelure* (chevelure) equi.
Juba, *chavelure* serpentis et leonis.
Cæsaries, *chavelure* d'omme.
Crinis, *chavelure* de femme.
Capillus, *cheveux* [3].
Corona, *couronne*.
Trica, *trece* [4] (tresse).
Tricatura, *trechure* [5].
Glabella, *grene de chief* [6].
Glabera, *teigne* [7].
Tinnia, *teigne* [7].
Glabriosus, tinniosus, *teigneux*.

[1] *Relicta ;* les Anglais ont encore le mot *relict* comme synonyme de *widow*.

[2] *Chef*, représentant régulier du thème *cap* de *cap-ut*, n'est plus usité dans l'acception physique de tête, que dans le style didactique, et dans couvre-chef.

[3] *Cheveux ; x* ou *s* est ici la finale de l'ancien nominatif; *cheveu*, *chevel* est le lat. *capill-us*.

[4] On se tromperait si l'on prenait *trece* (nfr. *tresse*), it. *treccia*, pour le représentant exact du bas-latin *trica*. Le mot français accuse un type *tricia*, qui, du reste, coexistait avec *trica*. Voici, d'après Diez, l'histoire étymologique de ces mots. Au fond se trouve l'adv. τρίχα, en trois, de là un adj. *tricheus*, *tricius* (fém. *trichea*, *tricia*), d'où procèdent régulièrement *treccia* (cp. *brachium*, it. *braccio*), *trecia*, *tresse*. Quant à *trica*, il s'explique comme le subst. verbal de *tricare*, *trichare*. Les linguistes scrupuleux ont de bonnes raisons pour repousser une provenance soit du latin classique *trica*, embrouillement, confusion, soit du gr. θρίξ, cheveu.

[5] *Trechure*, l'ensemble des tresses.

[6] *Glabella* (dimin. de *glabra*, qui vient de *glaber*, ras, chauve) est employé par Mart. Capella dans le sens de « interstitium illud sine pilis quod supercilia supra nasum disterminat ; » Jean de Gênes définit le mot par : *grana capitis*, ce qui correspond exactement à notre *grene de chief*. *Glabra* et *glabella* sont synonymes du latin *discrimen*, la raie des cheveux. On trouve dans un vocabulaire latin-anglais, pour résumer les diverses acceptions de *discrimen*, le vers suivant :

Sit tibi discrimen divisio, glabra, periclum

Le mot bas-latin *grana*, appliqué à la raie des cheveux, ainsi que *grani*, cheveux épars, opposés aux cheveux massés, ne tient pas de *granum* par une idée de granulation. Il ne paraît pas appartenir au fonds latin, et on le trouve dans l'élément celtique aussi bien que dans les langues germaniques (all. *granne*, barbe de l'épi); c'est le primitif du vieux fr. *grenon*, *guernon*, barbe, moustache.

[7] *Tinnia* est une forme gâtée de *tinea*, teigne (ver rongeur), puis teigne (inflammation du cuir chevelu). Celle-ci est aussi rendue en latin du moyen âge par *glabera*, de *glaber*, ras, chauve, la teigne faisant tomber les cheveux.

Sinciput, pars capitis ante.
Occiput, le *haterel* [1].
Fontinella, *fontenelle* (fontanelle).
Ruga, *fronce* [2].
Frons, *front*.
Supercilium, *sourchil* (sourcil).
Intercilium, *entre deux sorcieux* [3].
Oculus, *oel*.
Glirotica, *le pel du nés* [4].
Palpebra, *paupiere*.
Pupilla, *le prenelle* (prunelle) *de l'oel*.
Lipa [5], *cachie* (chassie).
Lippus, *cachieux*.
Strabo, *borgne* [6].
Luscus, *lousche*.
Monoculus, *qui n'a qu'ung oel*.
Cecus (caecus), *aveugle*.
Nasus, *nés*.
Nasus aquillus (aquilinus), *nés becus* [7].
Nasus symus (simus, σιμός) *nés camus*.
Pirula, *bec du nés* [8].
Naris, *narine*.
Interfinium [9], *entre deux narines*.
Catarrus (catarrhus, κατάῤῥους) *morveau*.
Maxilla, *joe* (joue).
Gena, *joe*.
Faux, *joe*, [10].
Facies, *face*.
Effigies, *semblance*.

[1] *Haterel* (auj. nuque), picard *hatereau*, wallon *hatrai*. Ce mot vient du vieux all. *halsâder*, m. s., d'où *halster-el*, *halterel*, *haterel*. Voy. du reste aussi le Glossaire roman de Gachet (p. 255), où l'on conjecture une dérivation du latin *hasta*, lance.

[2] *Fronce*, ride, subst. verbal de *froncer* (voy. mon Dict.).

[3] *Sorcil*, au plur., par la résolution de *l* en *u*, faisait *sorcius*, *sorcieus*, *sorcieux*. Les anciens avaient, pour l'entre-deux des yeux, aussi le terme *entruel*.

[4] « Je ne sais que faire de ce mot *glirotica*, et je ne me rends pas compte davantage de sa traduction *pel du nés*. *Pel* exprime-t-il *pilus*, *palus*, ou *pellis*? » Voilà ma note dans sa première rédaction, elle constate ma perplexité primitive. Depuis j'ai rencontré dans le Dictionarius de Jean de Garlande, dans l'énumération des parties de l'œil, le mot *sclirotica*, qui n'est autre chose que ce que les médecins appellent encore la *sclérotique*, ou ce que nous appelons vulgairement le blanc de l'œil. J'ai lieu de soupçonner dans *glirotica* une forme mutilée de *sclirotica* (cp. *tiria* p. *stiria*), et dans *pel du nes* une fausse lecture pour *pel del uel*, c.-à-d. pellis oculi. On remarquera que le mot se trouve placé au milieu d'autres vocables se rapportant à l'œil.

[5] *Lipa*, *lippa*, subst. verbal d'un verbe *lippare* (les Romains disaient *lippire*), formé de *lippus*, chassieux.

[6] Cette glose est une nouvelle preuve que le sens actuellement attaché à *borgne* n'est pas le premier ; voy. mon Dict.

[7] *Bécu* se dit encore du faucon qui a le bec long et fort ; *bécu* et *camus* sont des antonymes qui apparaissent souvent dans la vieille langue. *Bécu* vient de *bec* comme *chevelu* de *chevel*, *cheveu* ; cp. lat. *cornutus*, *nasutus*.

[8] *Pirula*, bout du nez, se trouve renseigné dans tous les glossaires de la moyenne latinité. Papias explique le mot « a forma piri. »

[9] C'est le *septum narium* des anatomistes.

[10] Cette acception de *faux* est confirmée par plusieurs des glossaires latins-allemands ou latins-anglais recueillis par Diefenbach et Th. Wright.

Vultus, *viaire* ou *visaige* [1].
Auris, *oreille*.
Cranum (cranium, *κράνιον*), *test* [2].
Cerebrum *cerveille* (cervelle) [3].
Cervix, *cerveille* [4].
Collum, *col*.
Os, *bouche*.
Buca (bucca), *bouce* (bouche).
Cachina, *moe* (moue) [5].
Volugena, *moe* [5].
Labium, labrum, *lèvre*.
Lingua, *langue*.
Palatum, *palés* [6].
Columnelli [7], oris dentes.
Gingua, *gençure* [8].
Dens, *dens*.
Sputum, *crachas*.
Saliva, *salive*.
Spuma, *esceume* (écume) [9].

[1] *Viaire*, prov. *veiaire*, *vigaire*. L'étymologie de ce vieux mot n'est pas encore tirée au clair. Les formes provençales ne permettent pas de songer à une dérivation de *videre* ; un type *visarium* (cp. le mot *visière*) ne s'accorde pas non plus avec elles, bien que, pour la syncope de l'*s* médial, on pourrait au besoin alléguer *bayar* p. baysar, *preió* p. preisó.

[2] *Test*, lat. *testum*, chose convexe. Le vieux espagnol disait également *tiesto* pour crâne.

[3] Le mot fr. a pour type le diminutif *cerebella*, forme fémin. de *cerebellum* (d'où *cervel*, *cerveau*).

[4] Ce deuxième *cerveille*, homonyme du premier, répond à un type *cervicula*.

[5] La signification actuelle de *moue* ne répond plus à celle que ce mot avait jadis, savoir agitation de la bouche, mine, grimace. On faisait jadis la *moe* pour rire, comme le prouve la traduction latine *cachina*. Quant au terme *volugena* qui suit et qui est de même traduit par *moe*, il était inconnu avant la publication de notre glossaire par Gachet. Diefenbach l'a recueilli mais sans l'expliquer. Il faudra bien y voir une formation de *volvere genas*, rouler les joues, et l'interpréter par grimace. Pour l'étymologie de *moue*, voy. mon Dict.

[6] Diez est d'avis (voy. m. Dict.) que le fr. *palais*, dans son sens anatomique, ne peut nullement venir de *palatum*; la désinence *ais* s'y oppose. Il établit ingénieusement comment le *palais* = lat. palatium (anciennement salle voûtée, voûte) a pu fournir le terme à la partie de la bouche appelée du même nom. Je crois que le célèbre linguiste est allé un peu trop loin; la forme *palés* que donne notre glossaire, s'accorde, pour le nominitif du moins, parfaitement avec la lettre du lat. *palatum*. Il se peut qu'avec le temps, par assimilation d'idée, *palés* se soit confondu avec *palais*. Pour trancher la question, il faudrait rencontrer, dans la langue d'oïl, un cas de *palé* ou *palet*.

[7] *Columnelli*, « dentes qui canini dicuntur quia sunt longi et rotundi ad modum columnæ » (Papias).

[8] *Gingua* est une forme inconnue pour *gingiva*, mais régulièrement produite de ce dernier par la syncope de l'*i* bref de la flexion : *ging'va*, *gingua*. On trouve aussi un dimin. *gingula*. Le latin *gingiva* (it. *gengiva*) a donné *gencive* (c p *g*, pour éviter les deux *g*). Le fr. *gençure* fait supposer l'existence d'une forme primaire *gence* correspondant au sarde *sinzia*. — Gachet avait par erreur lu *singua* p. *gingua*.

[9] *Escume*, *écume* ne vient pas plus de *spuma*, que *eschine*, *échine* de *spina*, malgré la correspondance des significations et la presque similitude littérale. Le premier vient du vieux h. all. *scûm* (auj. *schaum*) m. s., le second du vieux h. all. *skinâ* aiguille.

Colaphus, *colée* [1].
Gutur (guttur), *gorge*.
Templum, *temple* [2].
Gula, *geule* (pron. gueule).
Humerus, *espaule*.
Homoplanta [3], *l'os de l'espaule*.
Assella (axilla), *asselle* (aisselle).
Lanugo, *poil folaige* [4] ou *de première barbe* ou la *fleur de cardon sèche* [5].
Barba, *barbe*.
Pectus, *pis* [6].
Mamilla, *mamelle*.
Papilla, *mamelle d'homme*.
Uber, *pis de beste mue* [7].
Brachium, *brach* (bras) [8].
Cubitus, *queusde* [9].
Manus, *main*.
Palma, *palme* (paume).
Vola, *puignie* (poignée).
Pugnus, *puing* (poing).
Alapa, *joe* ou *palmée* [10].
Palmata, *paulmée*.
Ulna, *brachiée* [11].
Ir [12], *fons de palme*.
Digitus, *dois*.
Junctura, *joincture*.
Unguis, ungula, *ongle*.
Veruca, *verue* ou *poreil* [13] *en la main*.
Carobeus, *seuron* [14].
Parapharagaraus, *seuron* [14].

[1] *Colée*, propr. coup sur le *col*, it. *collata*, prov. *colada*. Le mot n'a pas de rapport étymologique avec le radical *col* de *colaphus*, *colapus* (d'où *col'pus*, *colp*, *coup*).

[2] *Temple*, auj. *tempe* (cp. *estape* p. *estaple*, *truffe* p. *trufle*). Le mot vient du plur. latin *tempora* par la permutation habituelle de *r* en *l*; le latin *templum*, qui n'est pas dans Ducange ni dans Diefenbach, est fait sur le mot français.

[3] Pour *omoplata*, fr. *omoplate*, du gr. ὤμου πλάτη.

[4] *Poil folaige*, auj. *poil follet*.

[5] Ailleurs *lanugo* est défini par « flos tribuli. »

[6] *Pis*, anc. poitrine, auj. appliqué seulement à la mammelle de quelques mammifères, procède régulièrement de *pectus*, comme *lit* (anc. au nomin. *lis*) de *lectus*, *dépit* de *despectus*.

[7] *Beste mue*, bestia muta, ancienne expression p. bête sauvage.

[8] Le dialecte picard déclinait jadis au nomin. *bras* (p. *brac-s*), et aux autres cas du sing. *brach* ou *brac*.

[9] *Queusde* (*s* intercalaire), auj. *coude*; ainsi l'on disait autrefois aussi *queute* (de *culcita*) à côté de *coute*. Le rouchi dit encore aujourd'hui *keute* p. coude.

[10] *Joe*, joue, a donc signifié jadis aussi un coup sur la joue, c.-à-d. un soufflet. On s'attendait à une forme *joée* (cp. colée, note 1) = prov. *gautada*. *Paulmée* ou *palmée*, coup du paume de la main.

[11] Litt. brassée, c.-à-d. longueur du bras étendu. Notre fr. *aune*, it. *alna*, *auna*, *alla*, ne vient du lat. *ulna* que par l'intermédiaire du goth. *aleina*, vieux allem. *elina*, bas-latin *alena*.

[12] *Ir* ou *hir*, du grec χείρ, creux de la main et main en général.

[13] Auj. *poireau porreau*, de *porrellus*, dimin. de *porrum*; la plante bulbeuse a donné le nom à la verrue.

[14] *Seuron* doit signifier une tumeur ou une espèce de verrue; nous le supposons identique avec *suron*, terre-noix (racine tubéreuse). Quant à l'étymologie du mot, nous ne la connaissons pas plus que celle des termes latins *carobeus* et *parapharagaraus* qui le traduisent. Dom Carpentier donne également *carobeus* (qui tient peut-être de

Polex, *pauch* [1]
Index, secundus digitus [2].
Medius, *le moyen doit.*
Medicus, *le quart doit* [3].
Auricularis, *le petit doit.*
Os, ossis, *os.*
Medulla, *moulle* [4].
Nervus, *nerf.*
Arteria, *vaine de corps.*
Vena, *vaine.*
Cutis, *cuir.*
Tergum, dorsum, *dos.*
Spina, *eschine du dos* ou *espine* [5].
Latus, *coste.*
Renes, *rains.*
Venter, uterus, *ventre.*
Alvus, *ventre* [6].
Struma, *boche ou pis* [7].
Gibbus, *boce.*
Gibbosus, *bochus par derrière.*
Strumosus, *bochus ou pis.*
Tumor, *enfleüre.*
Tumidus, *enflé.*
Cor, *cœur.*
Stomacus, *estomac.*
Epar (*hepar*, ἧπαρ), *foye.*
Fel, *amer* ou *fiel.*
Jecur, *jusier* (gésier) [8]
Ren, *roignon.* [9]
Splen, *rate.*
Sanguis, *sange.* [10]
Cruor, *sange.*
Pulmo, *poumon.*
Umblicus (umbilicus), *nombril.* [11]

carabus, crabe) avec la traduction de *suron*, d'après un gloss. lat.-franç. de la bibl. du Roi. Cette forme *suron* nous défend de lire *sevron*, qui du reste ne nous avancerait pas beaucoup. Il n'est guère permis non plus de songer à *sura*, mot bas-latin signifiant mollet et synonyme de *musculus* (page 92, n. 1). Le second mot latin est d'une monstruosité désespérante.

1 *Pauch*, auj. *pouce*, en rouchi *pauche.*

2 Digitus index (Horace), digitus salutaris (Suétone), all. zeigefinger.

3 *Medicus*, digitus « ita dictus quod prisci medici miscerent eo pharmaca. » Cette dénomination de l'annulaire est déjà dans Pline.

4 *Moulle* est contracté de *mé-oulle*; la forme actuelle *moëlle* (voy. mon Dict.) est l'effet d'une transposition, et vient de *mé-olle*. *Moule* est encore d'usage dans le rouchi.

5 Voy. page 87, note 9.

6 Gachet avait imprimé *alnus.*

7 « Bosse à la poitrine » (voy. page 88, note 6). Chez les classiques *struma* signifiait goître.

8 De cette glose il faut inférer, soit que *jecur* a signifié au moyen âge les entrailles des oiseaux, ou que *gésier* avait jadis aussi la valeur de foie. *Gésier*, *jusier*, viennent du latin *gigerium.*

9 *Roignon* (rognon) vient régulièrement d'un type *renio*. La vieille langue disait aussi *rignon.*

10 La forme *sange* accuse pour type le lat. *sanies*; à moins qu'il ne faille prononcer *sangue*, qui, lui, s'accorderait avec *sanguis*, *-inis.*

11 *Nombril* est pour *lombril* (cp. vfr. *nomble* de *lumbulus*, nfr. *niveau* de *libellus*); dans *lombril*, l'initiale est l'article agglutiné comme dans *lierre* (p. l'ierre), et quant à *ombril* (prov. *umbrilh*), il est p. *omblil* et répond à un type diminutif *umbiliculus* (cp. *péril* de *periculum*).

Pecten, *penil* [1].
Penes, *ponil* [2].
Pubes, *ponil*.
Priapus, *vit* [3].
Veretrum, id.
Virga virilis, id.
Mentula, *couille* [4].
Testiculus, *couillon*.
Genitalis, *qui appartient à genitaire*, gallice *couillon*.
Hernosus [5] vel errenis, *escouillés* vel *errenés*.
Hernia, *routure* (rupture), *enflure*, ou *entaillure de couillons*.
Vulva, *con*.
Tantigo (tentigo), *landie* [6].
Membrana, *entrepete* [7].
Matris (matrix), *marris* [8].
Podex, *poistron* [9].
Peritoneum (περιτόναιον) fundamentum.

Viscere, *entrailles*.
Exta, id.
Illia (ilia), id.
Intestinum, id.
Natis, *nache* [10].
Piga, id. vel summitas natium et bursa rusticorum [11].
Femen, *cuisse*.
Femur, id.
Crus, id.
Coxa, [12], id.
Anus, *cul*.
Culus, id.
Lientheria (λειεντερία), *foire*.
Lientheriosus, *foireux*.
Bombus, bombulus, *pet*.
Urina, *pissate*.
Strula, *vesse*.
Fasula, id.
Larida, id. [13].

[1] *Pecten*, dans Juvénal « crines circa pudenda »; de là, par un adj. *pectinilis*, le fr. *penil* (p. *peignil*). L'italien a *pettignone*.

[2] *Ponil* est p. *poinil* et une variante de *penil* (voy. ci-dessus, note 1); il faut que notre mot latin *penes* soit différent de *penis* et un synonyme de *pubes* qui suit.

[3] L'étymologie de ce mot, telle que nous l'avons présentée dans notre Dictionnaire est fautive. La forme provençale *vethz*, que nous avons trouvée dans le « Donatz proensals » publié par M. Guessard, et qui répond parfaitement à la forme française (cp. *lethz* — *lit*, *delethz* — *délit*, *respeths* — *répit*), nous oblige à lui assigner pour primitif le latin *vectis*, barre, verrou.

[4] En latin classique *mentula* était synonyme de *penis*.

[5] *Hernosus* (herniosus), escouillé, se rapporte à *hernia*, dans le sens de castratio que lui donne Isidore; voy. la glose suivante.

[6] *Landie*, en bas-latin *landica*. Voy. le glossaire de dom Carpentier.

[7] Il s'agit probablement ici du repli membraneux que nous appelons hymen, mais je ne sais que faire du mot *entrepete*. Peut-être faut-il lire *entrepece* (entre-pièce?)

[8] L'ancien mot *marris* a disparu, pour faire place au mot savant *matrice*.

[9] Nous nous expliquons *poistron*, derrière, par un type *posterum;* ne disons-nous pas aussi le postérieur (all. der Hintere) pour la même chose?

[10] *Nache*, ancien mot pour fesse, répond à un type *natica*, encore existant en italien. Gachet avait écrit *nathe*.

[11] *Piga* est le gr. πυγή derrière, fesse. Voy. page 97, note 5.

[12] C'est *coxa* qui a donné *cuisse*.

[13] Voilà trois mots latins pour exprimer la même chose; nous les trouvons consignés dans Diefenbach, mais il les avait puisés dans notre glossaire; nous ne saurions en déter-

Sperma, *semenche d'omme ou d'aultre beste.*
Cipho, sonus quem facit mulier mingendo [1].
Tibia, *gambe* (jambe).
Genu, *genoul* (genou).
Poplex (poples), *garet* (jarret).
Tibiale, *jambon.*
Musculus, *soris de gambe* [2].
Cavilla, *cheville de pié* [3].
Calx, talus, *talon.*
Planta, *plant* [4].
Articulus, *orteil* [5].
Pellis, *pel* (peau).
Caro, *char* (chair).
Corium, *cuir.*
Membrum, *membre.*
Talassus, vestigium in luto [6].
Artus, in plurali unice, *membres.*
Cadaver, *charongne.*
Cia, cie, *hance* (hanche) [7].
Papula, *gratele* [8].
Mento, *menton* [9].
Cartillago, *tendre os*, gallice *nerfs ou cuir de dos ; il est plus mol de os et plus dur de char* [10].
Legia, *tendre cuir d'oreille, dur et mol comme dessus* [11].

miner l'origine ; *fasula* toutefois rappelle le verbe all. *feisen* « fœtere, putere », d'où le subst. *feist* « ventus tacitus, visium ».

[1] Ce *cipho* est une forme variée de *siphon*, que l'on rencontre, avec la même définition, dans d'autres vocabulaires, et que Juvénal emploie dans le sens de « jet d'un liquide ».

[2] On voit fréquemment dans les glossaires du moyen âge le mot *musculus* (dimin. de *mus*, souris, d'où *muscle*) prendre le sens de « caro in tibia vel in pollice », gras de la jambe ou du pouce.

[3] *Cavilla*, it. *caviglia*, d'où *cheville*, est une forme issue de *clavicula*, dimin. de *clavus*, par les intermédiaires *clavicla*, *cavicla*. Les Latins rendaient la cheville du pied par *malleolus*.

[4] Cette forme masculine *plant* est intéressante.

[5] La signification de doigt était déjà propre à *articulus* chez les classiques ; plus tard le mot s'appliqua spécialement aux doigts du pied. « Est manuum digitus, articulusque pedum. » Le fr. *orteil* (les dialectes disent plus correctement *arteil*) signifiait également jadis doigt en général, et particulièrement doigt du pied.

[6] *Talassus* apparaît souvent dans les glossaires avec la valeur de trace ou empreinte du pied (voy. Diefenbach). Il est omis dans Ducange.

[7] Diefenbach suppose dans *cia*, qui n'est cité nulle part ailleurs, une corruption de ἰσχίας. Je compléterai son observation en disant que *cia* est pour *scia* et vient du grec ἰσχίον, hanche, comme *sciatique* de ἰσχιαδικός. La forme *scia* se trouve dans Ducange. L'aphérèse de l'*i* initial n'est pas plus étrange que celle qui a fait *ci* p. ici, *celle* p. icelle, cfr. *glise* p. église.

[8] *Gratele*, grattelle, menue gale.

[9] *Mento* p. mentum est contraire au latin classique ; Arnobe emploie ce mot dans le sens de « homme au menton saillant. »

[10] *Plus de*, ancienne construction (encore observée en italien) pour *plus que*.

[11] *Legia* signifiait d'abord « navis debilis », barque de pêcheur, et était synonyme de *lembus* ou de *lenunculus* (c'est probablement le même mot que *liége*, et un rejeton de *levis*, cp. notre mot actuel *allége*) ; puis, par métaphore, il a été appliqué au gras ou, comme on disait anciennement, à la « nef » de l'oreille (exterior auriculae ambitus).

Sura, *cheville de pied* [1].
Arteria, *vaine* ou *conduit de corps*.
Tiria, *roupie* [2].
Callus, *couenne de lart*, ou *dure de mains ou de piés* [3].
Mendibula (mandibula), *joe* ou *masquoire* (mâchoire) *unguerole* (ou *tinguerole* ou *cingnerole* ?) [4].

Sequitur de indumentis rusticis.

Pileus, *capel* (chapeau) *de poil* [5].
Sertum, *capel de fleurs*.
Cephilacium, *amuche* [6].
Galerus, *capel de feutre*.
Cucufa, *coife* [7].
Flameolum, *voile* [8].
Caputtegium, *coivrechief*.
Mitra, *mitre*.
Capucium, *caperon* (chaperon).
Cornicula, *cornète*.
Colobium, *froc* [9].
Sarrabarra, *esclavine* [10].
Supertunicale, *sercort* [11].
Tunica, *cote*.
Toga, id.
Cirotheca, *gant* [12].
Mita, *mitaine* [13].

[1] Cette interprétation de *sura* ne concorde pas avec celle des autres glossaires, qui le traduisent par « gras de la jambe, mollet ».

[2] Diefenbach : *tiria*, *tyria*, stilla congelata. — Le mot est gâté de *stiria* (cp. pag. 91, note 7, *cia* p. *scia*), goutte gelée.

[3] *Dure*, durillon, callosité.

[4] Nous ne savons que faire du dernier mot, qui, peut-être, est mal lu ou mal écrit.

[5] Cette glose est fautive ; *pileus* (*i* long) ne vient pas de *pilus*, poil (*i* bref), mais du grec πίλος, feutre.

[6] *Cephilacium*, couvre-chef, est une forme corrompue p. *cephalicium*, et vient du grec κεφαλικός (κεφαλή). *Amuche*, aujourd'hui *aumusse*, signifiait dans le principe un bonnet de peau d'agneau avec le poil ; le mot paraît composé de l'article arabe *al*, *au*, que l'on voit parfois joint à des mots romans, sans qu'il y ait provenance arabe, et de l'all. *mütze*, bonnet (flam. *mutse*). Ce dernier, Littré le rattache à un verbe ancien *muozan*, couvrir ; mais nous cherchons en vain ce verbe dans les anciens lexiques allemands.

[7] *Cucufa*, forme redoublée de *cufa*, *cufia*, *cophia*, primitif du fr. *coife*, *coiffe*.

[8] *Flammeolum*, dimin. de *flammeum*, voile nuptial (cp. gr. φλογίς).

[9] *Colobium*, gr. κολόβιον, tunique sans manches ; de κολοβός mutilé, tronqué. Pour *froc*, voy. mon Dict.

[10] *Sarrabarra* et plus bas *sarrabelum* sont des variantes de *saraballum*, mot oriental, sur lequel voy. Ducange et Diefenbach. Isidore (Orig. XIX, 23) désigne par ce mot de larges et longs pantalons (fluxa ac sinuosa). Le mot *esclavine*, it. *schiavina*, esp. *esclavina*, désignait jadis un manteau de pèlerin ; on se demande encore, si le mot se rapporte à *esclave* ou à *slave*.

[11] *Sercort* est une forme indécise qui flotte entre *sercot*, *surcot* (cotte par-dessus) et *seurcors* (sur le corps). En tout cas, ce n'est pas un *serre-corps*.

[12] *Cirotheca*, *chirotheca*, χειροθήκη, litt. taie de main.

[13] *Mita*, ce mot latin, évidemment le primitif de *mitaine* et de *miton*, se rencontre aussi dans le Dictionarius de Jean de Garlande ; est-il fabriqué après coup d'après les

Maniflua, *moufle* [1].
Sarrabelum, *braie* [2].
Penna, *penne* [3].
Cupparus, *ornement*, *roquet* ou *manche broudée* [4].
Pellicium, *plichon* [5].
Camisia, *chemise*.
Bracale, *braieul* [6].
Femorale, *braie*.
Braca, *braie*.
Caliga, *cauche* (chausse).
Calceus, *cauchon (chausson)*.
Crepita (crepida), *bote*.
Tibialis, *estival*, *qui apartient à la gambe* [7].
Occrea (ocrea), *house* ou *housel* [8].
Liga, *lanière*.
Ligula, id.
Curalia (p. cruralia), *housiaux*. [8].
Solea, *sommele* [9].
Antipedale, *avant-piet*.
Impedia, *empiengne* (empeigne) [10].

dérivés, ou a-t-il réellement préexisté à ceux-ci ? Dans ce dernier cas, qui me semble très-admissible, il faudra revenir sur l'étymologie prêtée à *mitaine* dans mon Dictionnaire d'après l'opinion de Grandgagnage. *Mita* ne peut guère se rapporter à *mite*, chat, ni à *mitis*, doux, les mitaines n'étaient pas toujours des gants fourrés; mais, tout en laissant de côté l'all. *mitte*, moitié, milieu, il y aurait encore deux conjectures à hasarder. Il se peut qu'il soit le primitif de ce *mitella* (écharpe pour maintenir un bras malade) que l'on trouve dans Celsus, et par conséquent une forme secondaire de *mitra* (cp. *scuta* et *scutra*); ou bien *mita* se rapporte à *mittere* (donc : objet où l'on introduit les mains, cp. *χειροθήκη*, gant), comme *tega* vient de *tegere*, *leva* (levier) de *levare*, *liga* (lanière) de *ligare*.

[1] *Moufle*, bas-latin *muffula*, est rangé par Diez sous le radical germanique *muf*, manche; mais il se pourrait bien qu'il fût tiré, comme le languedocien *manoufla*, des termes bas-latins *manufolia*, *maniflua*, *mulfola*.

[2] *Sarrabelum*, voy. pag. 92, note 10.

[3] Auj. *panne*, voy. mon Dict.

[4] *Cupparus* est une variété de *suparus*, *supparum*. Papias le définit par « lineum brachiale puellarum ; » de là la traduction de notre glose « ornement, manche broudée. » La valeur habituelle ou classique de *supparum* est celle de *roquet* ou *rochet*, souquenille, sarrau.

[5] *Plichon*, *pliçon*, p. peliçon, robe fourrée; dérivé de *pelisse*, lat. *pellicea*.

[6] Ceinture placée au-dessus des braies ; aussi *braiel*. De *braiel* vient *se des-braieler*, lâcher cette ceinture, et de là notre adj. *débraillé*.

[7] *Estival*, it. *stivale*, anc. esp. *estibal*, all. *stiefel*, vient du latin *æstivalis*, voy. Ducange ; le mot désigne en premier lieu une chaussure d'été d'un cuir mince et léger.

[8] Le vfr. *hose*, *house*, it. *uosa*, vient du vieux-haut-all. *hosa* (auj. *hose*) = caliga. Le dimin. est *housel*, *houseau*, pl. *housiaux*.

[9] Cette forme *sommele* met sur la trace de l'étymologie de *semelle*. Elle nous porte à croire que ce mot signifie proprement « petite base » et se rattache, comme *sommier*, poutre, solive, matelas, en un mot support, à *somme*, charge, poids ; une parenté analogue paraît exister entre lat. *solea*, semelle, et fr. *solive*, sommier. La considération des diverses applications technologiques du mot *semelle* appuie notre manière de voir.

[10] *Impedia*, mot de la basse latinité, ne peut être le type immédiat du fr. *empeigne* ; ce dernier accuse plutôt une forme adjectivale *impedinea*.

Pictalium, *tacon* [1].
Intercutium, *rivet* [2].
Sotular, *soler* (soulier) [3].
Nodulus, *neu*, *noyel*.
Plustula, *bloucquette* [4].
Bribipium, *bec de soler* [5].
Luripipa, *poulane* [6].
Cilicium, *haire*.
Calopedium, *escace* (échasse) *patin* ou *piet de bos* (bois) [7].
Digitale, *dé de cousturière* ou *de cousturier* [8].
Manica, *manche*.
Epitogium, *houche* (housse) [9].
Capa, *cape* (chape)
Teca, *dé de cousturier* [10].

[1] *Pictalium* (peut-être faut-il lire *pictacium* ou *pittacium?*) est le lat. *pittacium*, gr. *πιττάκιον* morceau de cuir ou d'étoffe. Pour *tacon* (d'où le verbe *rataconer*), voy. mon Dict. v° *tache*.

[2] *Intercutium* « corium durum quod sutor interponit in consutione calceorum. » Nous ne savons si le terme *rivet* est encore usuel dans le parler technique des cordonniers.

[3] Sur ce mot bas-latin *sotular*, qui pourrait bien être invoqué aussi comme le type du mot fr. *soler*, *soulier*, voy. l'article *subtalaris* dans Ducange.

[4] *Blouquette* est une transposition de *bouclette*; mais comment expliquer *plustula* (on trouve aussi *pluscula*)? Est-ce un diminutif de *plustrum* (qui a donné le fr. *ploutre*) « cylindrus quo agri occantur et glebae obteruntur? » Ou bien serait-il le latin *pustula*, avec la signification métaphorique de boucle? L'intercalation d'un *l* rappellerait celle du mot *esclandre* p. escandle, escandre (lat. scandalum). Ou enfin faut-il partir de *pluscula* et considérer ce mot comme une forme viciée de *buccula*, *bucula*, qui a donné le fr. *boucle?* Pour l'insertion de *s*, je rappellerai la forme *caruscarius* p. carucarius (charron).

[5] *Bribipium*, mot tout à fait inconnu.

[6] *Luripipa*. Ailleurs on trouve « loripipium, poulaine », Pour les souliers à la *poulaine*, voy. Roquefort v° *polaine*, et les dictionnaires français; quant à *loripipium*, je renvoie à Diefenbach et à Ducange, v° *leripipium* ou *liripipium*, mais l'étymologie en reste toujours à trouver. Kiliaen renseigne notre mot sous la forme *liere-pijpe* en le traduisant par *epomis*, c.-à-d. chaperon de deuil descendant jusqu'aux épaules. Le mot se trouve aussi dans le Dict. de Jean de Garlande sous la forme de *liripipium*, et les traducteurs de l'époque le rendent les uns par *pigaces*, les autres par *poulaines*.

[7] *Calopedium* est pour *calopodium* (καλοπόδιοι), soulier de bois, sabot, ou, d'après la valeur véritable et ancienne du mot, galoche. Nous avons même lieu de croire que le mot *galoche* vient de *calop'dium*. — Pour *escace*, auj. *échasse* (en rouchi *écache*), il vient du flamand *schaets*; l'angl. *scate*, patin, est de la même famille.

[8] De *digitale* viennent l'it. *digitale* et l'esp. *dedal*; en Anjou, on dit de même *déau* (p. déal). Le fr. *dé* semble être une forme altérée de *del*, qui, lui, est contracté de *déel*, reproduction régulière du type *digitale*. Cette altération s'est sans doute produite sous l'influence du *dé* à jouer. — Plus bas nous voyons le terme *teca* (p. theca, gr. *θήκη*), étui, fourreau, également rendu par « dé de cousturier. »

[9] Gachet a lu par erreur *epicogium*. — *Epitogium*, vêtement pour mettre au-dessus de la toge (Quintilien); le fr. *houche* (auj. *housse*) s'employait de même pour une robe ample et longue.

[10] Voy. ci-dessus la note 8.

Fustomelum, *fustane* (futaine) [1].
Mantellus, *mantel.*
Clamis (chlamys, χλαμύς), *mantel.*
Sudarium, *suaire.*
Pallium, *pale de mors* [2].

Sequitur de instrumentis bellicis.

Lorica, *haubert.*
Bombicinium, *pourpoint* ou *aucton* [3].
Disploïs, *jupon* [4].
Macula, *maille de fer.*
Ensis, *espée.*
Mucro, *espée* [5].
Gesum, *guizarme.*
Bipennis, *hace* (hache) *danoise* [6].
Scutum, *escu.*
Clipeus, *boucler* (bouclier).
Egis (aegis), *escu.*
Pelta, *escu.*
Targia, *targe* [7].
Lanchea, *lance.*
Hasta, *lance.*
Acia (accia), *hace* (hache).
Sparus, *faucon* [8].
Venabulum, *espieu.*
Galea, *heame* (heaume).
Conus, *le creste de heame* [9].
Telum, *gaverlot* ou *dart.*
Spiculum, id.
Jaculus, *javelot* ou *garlot* [10].
Arcus, *arc.*
Sigitta (sagitta), *saiiette* [11].
Romphea, gladius flammeus [12].

[1] *Futane*, anc. vêtement de futaine. Quant au terme latin *fustomelum*, je pense qu'il faut lire *fustanelum*; les Grecs disent encore φουστανέλλα.

[2] Drap mortuaire. Voy. mon Dict. v° *poêle 1.*

[3] *Bombicinium*, vêtement fait en *bombix* ou *bombax* (coton, voy. Ducange). De là fr. *bombasin* et *basin.* — *Aucton* est p. *auqueton*, auj. *hoqueton*, voyez mon Dict. sous *coton.*

[4] *Disploïs* (διπλοΐς), manteau mis en double, c.-à-d. vêtement de dessus qu'on mettait en double, comme font les femmes de leurs châles; ou bien manteau doublé. *Jupon* répond ici à une chose un peu différente de ce que nous entendons par là de nos jours; c'était jadis un vêtement militaire.

[5] Je crois qu'il faut lire *espié,* it. *spiedo*, pointe. Voy. mon Dict. sous *épieu.*

[6] Hache à double tranchant.

[7] Voy. mon Dict. sous *targe.* On y verra que ce mot bas-latin ne vient pas de *tergum*, comme on l'a avancé.

[8] *Sparus*, espèce de javelot, muni d'un croc; le fr. *faucon* est dérivé de *falx*, faux, faucille. Voy. Roquefort sous *fauchon.*

[9] *Conus* (κῶνος) se trouve employé par Virgile et Pline pour le cimier *(la crête)* d'un casque; le véritable terme est *apex.*

[10] Il est curieux de trouver ici trois formes différentes du même mot: *gaverlot garlot*, *javelot.* Cela me confirme dans l'opinion, que ce dictionnaire a été composé successivement au fur et à mesure que les gloses se présentaient.

[11] Ce bon vieux mot fr. a dû céder le pas au terme germanique *flèche.*

[12] Le mot *rhomphaea* est cité dans Aulu-Gelle comme une arme de combat propre aux Thraces. Isidore la définit comme une épée à deux mains ou à deux tranchants.

Catapulta, *saiiette barbée* [1].
Balista, *arc balestre* [2].
Alenacia, *aleinas* [3].
Cicca, *miséricorde* [4].
Cornu, *cornet*.
Lituus, *greelle* [5].
Tuba, *buisine* [6].
Funda, *fundefle* [7].
Pharetra, *le waine* (la gaîne) *des saiiettes*.
Clava, *machue* (massue).
Gladius, *glave* ou *espée*.
Mangonale, *mangonel*.
Stibulum, *mangonel* [8].
Femorale, *cuissir* (cuissard, cuissot).
Genuale, *genouiller*.
Ignipelagus, *feu grégois* [9].
Materiacium, *materes* [10].
Arma, orum, *armes*.
Bellitropa, *tournoy* [11].
Conflictus, *assamblées de batailles* [12].
Hastiludium, *tournoy*, *jeu de lanche*, *joustes* [12].

Sequitur de instrumentis rusticis.

Aratrum, *queruée* [13].
Stiva, *le manchon de caruée* [14].

[1] *Catapulta*, chez les Romains, ne désignait pas seulement la machine à lancer des traits, mais parfois aussi le trait lui-même.

[2] De *arc balestre* on a fait le mot *arbalète*.

[3] Gachet : *alemas;* je lis *aleinas*, dérivé de *alène*, donc « petit poignard. »

[4] *Cicca cica*, prob. p. *sica* (cp. *cipho* p. *sipho*); *miséricorde*, poignard très-pointu, voy. Roquefort.

[5] *Lituus* « incurva buccina, sono exili » clairon, au son aigu ou *grêle*; la forme *greelle* n'est qu'une variante de *graile*, *grelle*, *greille*, et vient comme notre adj. *grêle*, du latin *gracilis*; cp. *clairon*, *clarinette*, de *clarus*.

[6] *Buisine* représente le lat. *buccina* ou plutôt *bucina*; de là vient aussi le flam. *basuyn*, et l'all. *posaune*.

[7] *Funda* est le primitif de *fronde*; le type direct du vfr. *fondefle* est le bas-latin *fundibalum*, *fundibulum*, qui est, paraît-il, un composé de *funda* et de βάλλω, lancer.

[8] Nous ne trouvons pas *stibulum* dans Ducange, mais Diefenbach le renseigne avec le sens de pilon et de *transtrum*, banc des rameurs. Nous rangeons ce vocable dans la famille du grec στείβω, fouler.

[9] *Ignipelagus*, mot de facture artificielle et assez malheureuse; litt. mer de feu, C'est une mauvaise imitation du terme πῦρ θαλάσσιον, employé par Theophanès. Voy. du reste sur le feu grégois, l'article *ignis graecus* dans Ducange.

[10] Nous ne comprenons pas cette glose. S'agit-il de matériaux de guerre, ou faut-il lire *materas*, *matras*, dard à grosse tête pour meurtrir (voy. Diez, II. p. 361) ?

[11] *Bellitropa*, de *bellum* et τρέπω tourner; c'est un terme fabriqué sur le patron du fr. *tournoi*, et que l'on cherche en vain dans d'autres glossaires. *Hastiludium* (litt. jeu de lance), par contre, y est très-répandu.

[12] Le mot *assembler*, dans le sens de se battre, était un terme très-usuel, analogue à *joûter*, de *juxtare*, litt. joindre.

[13] *Queruée* ou *caruée*, forme extensive de *carue*, charrue.

[14] Gachet a mal lu *stina*. — *Stiva* est le véritable terme latin pour manche de charrue; c'était dans le principe une simple branche dressée, qui tenait à la grosse

Buris, *manchon de caruée.*
Caruca, *carue* (charrue) [1].
Venga (vanga), *beeche* (bêche) [2].
Ligo, *houe.*
Sarpa, *sarpe* (serpe) [3].
Securis, *cuignie* (cognée).
Tribula, *herce* (herse) [4].
Piga, bursa rustici [5].
Traha vel heripica, *herce* (herse) [6].
Furca, *fourque* (fourche).
Flagellum, *flaiel* (fléau).
Tribulum, id.
Vomer vel vomis, *coutre* ou *soc de carue.*
Cultrum (culter), *coutre.*
Stimulus, *aguillon* (aiguillon).
Vannus, *van.*
Cenovectorium, *chivière* [7].
Retrogerium, *hoste* (hotte) [8].
Saculus (sacculus), *sacquelet.*
Sacus (saccus), *sac.*
Sulcus, *roye* (raie) *de carue.*
Cadriga (quadriga), *carette* (charrette) [9].
Biga, *carette à deus quevaulx, c'on dist tomberole* (tombereau) [10].
Dolabra, *doloire, grant hace* [11].

branche formant le corps de la charrue. Elle s'appelait aussi *bura* ou *buris* (voy. la glose suiv.) formé de βοός οὐρά, queue de bœuf.

[1] Chez les Latins *carruca* avait, comme on sait, un sens plus général.

[2] Le mot *vanga* (Pallad. I, 43, 3) est encore usité en italien.

[3] Voy. sur le mot bas-latin *sarpa*, Diez, t. II, p. 406.

[4] *Tribulum* ou *tribula* signifie chez les Latins un appareil pour battre le blé; comme c'était un plateau de bois garni de dents de fer, le mot a pu être tout aussi bien employé d'une herse que d'un fléau (voy. plus bas). Il vient de *terere*, écraser, triturer.

[5] *Piga* est un homonyme de *piga* mentionné plus haut (voy. page 90, note 11). Je ne connais pas ce mot; la signification « bourse de paysan » serait-elle déduite, par une métaphore assez rustique, de celle de fesse? Il se peut qu'il y ait rapport entre *piga* et le grec πηγός, dans le sens de enflé (κῦμα πηγόν, forte vague). Le subst. se rencontre aussi avec le sens de bursa testiculorum.

[6] *Traha* désignait chez les anciens une sorte de traîneau à battre le blé, ayant la forme d'une herse; *heripica* est une forme féminine et barbare dérivée du latin *hirpex* (irpex), gén. *hirpicis*, qui est le primitif du mot fr. *herce*, *herse* (it. *erpice*).

[7] *Cenovectorium*, mot nouveau, signifie litt. objet à transporter le fumier (coenum); il faut donc que *chivière*, *civière* ait eu jadis une acception beaucoup plus restreinte qu'aujourd'hui. On trouve aussi la forme *cenovehum*.

[8] *Retrogerium*, mot nouveau, litt. quod retro geritur. Diefenbach ne le connaît que par notre glossaire. Pour *hotte*, voy. mon Dict.

[9] *Quadriga*, dans la basse latinité, a pris le sens de véhicule, non pas à quatre chevaux, mais à quatre roues.

[10] Gachet avait lu *as quevaulx* au lieu de *à II quevaulx*.

[11] Gachet, par négligence de l'abréviation de *grant*, avait écrit : *gallice hace*.

Sequitur de paramentis mulierum.

Facia, *bondel* [1].
Victa, *queneulle* (quenouille) [2].
Colus, id.
Fisus (fusus), *fuisel* (fuseau).
Peplum, *guimple* (guimpe).
Crinale, *treçon* [3].
Monile, *fermal* [4].
Acus, *aguille* (aiguille).
Acuarium, *aguiller*.
Speculum, *miroir*.
Filum, *fil*.
Globus vel glomus, *loysel de fil* [5].
Glomicellus, *louselet de fil* [6].
Forcerium, *forgier* [7].

[1] *Facia* pourrait être le latin *fascia*, et *bondel* une forme altérée p. *bandel*, *bendel;* cependant, trouvant dans d'autres glossaires le dimin. *faciola* défini par « ora vestimenti », nous sommes tenté de croire *bondel* identique avec le mot belge et rouchi *bondi*, pli, rebord fait à un jupon. Gachet a lu *boudel;* peut-être avait-il raison. Mais *facia* = *boudel* nous laisse tout aussi embarrassé; à moins que *facia* ne soit pris pour *fascia*, et *boudel* p. le diminutif de *botte*, faisceau. — Cette note était écrite, quand nous aperçumes dans le Catholicon abrégé, qui fait partie du même manuscrit dont nous avons tiré ce glossaire, la glose suivante : fascia, *bendiel*, *drapel à loijer* (lier). Cela lève tous les doutes, il faut lire *bendel*.

[2] *Victa*, mot unique; p. vincta? lana vincta in colo? ou le mot a-t-il quelque rapport avec *vitta*, bandeau?

[3] *Treçon*, instrument pour assujétir les tresses, peignes. *Crinale* a ce sens dans Ovide, Mét. V, 52.

[4] *Fermal*, *fermail* (du lat. *firmaculum*), d'abord boucle, agrafe, puis par extension, bracelet, collier. Nous trouvons ailleurs *monile* traduit par *nuche*.

[5] *Loysel*, peloton, Roq. *loissel*; on trouve aussi *luisel*, *lussel*, et des formes nasalisées *loinseau* (dim. *loinselet*), *linciel*, *lainsiel*. Voy. Grandgagnage, Dictionnaire étymol. de la langue wallonne, v° *lontrai*. N'y eût-il à faire qu'à *loisel*, nous oserions hasarder une étymologie *ligicellus* (de *ligare*, vfr. *loier*); et d'un autre côté, si *loinsel* était la forme normale, nous proposerions pour type un diminutif *glomicellus* (cp. pour la chute du *g* initial, *loir* de *glirem*, esp. *lande* de *glandem*).

[6] *Louselet* est le diminutif *de loisel*. M. Grandgagnage, l. c., est d'avis que *louselet* est ou mal écrit ou mal lu, et qu'il faut lire soit *loiselet*, comme dérivé de *loisel*, soit *lonselet*, qui s'accorderait avec les formes nasalisées pic. *loinseau*, wall. *lonhai* (à Namur *loncha*). Il se peut que le savant et consciencieux philologue liégeois ait raison; mais nous nous permettrons de lui rappeler, en faveur du maintien de la leçon *louselet*, que les diphthongues *oi* et *ou* ou *o* se permutent assez souvent pour être autorisé à admettre *louselet* comme diminutif de *loisel*. Nous citerons *oie* (auca) variant avec *oue*, *angoisseus* avec *angousseus*, *crois* (crux) avec *crous* et *crouis*, *froier*, *froyer* (fricare) avec *froer;* enfin notre glossaire a *mousson*, moineau, tandis qu'en Normandie on dit ou disait *moisson*.

[7] *Forgier* est traduit, dans Roquefort, par coffre, cassette; d'autre part *forcerium* se trouve dans Ducange avec le sens de cercueil, bière, qui s'accorde assez bien avec celui prêté au français *forgier*. Évidemment le mot *forgier* est la représentation française de *forcerium*, mais celui-ci ne serait-il pas, grâce à la confusion fréquente de *c* et *t*, issu d'un type grec *φορτήριον* (cp. *feretrum*, bière, de *fero*)?

Scrinium, *escrin*.
Clitella, *coffre* [1].
Clavis, *clef*.
Sera, *serure*.
Serula, *locquet*.
Anulus (annulus), *anel* (anneau).
Girgillum, *deswidoir* [2].
Alabrum, *troul* [3].
Nummus, *denier*.
Feritorium, *batoir*.
Vertebrum, *apeson* [4].
Traole, *troul* [5].
Forsex, *force* [6].
Mataxa, *serens* [7].
Pixis, idis, *boiste* [8].
Pupa, *poupée*.
Vitrum, *voire* (verre).
Unguentum, *onguement*.
Crumena, *aumosnière*.
Teristrum (theristrum, θέριστρον), *vestement de femme*, gallice *camise*.
Pecten, *pigne* (peigne).
Calocertatorium, *ridoir* [9].
Excudia, *escouche* [10].

[1] *Clitella*, dimin. du bas-latin *clida*, *cleta*, qui a donné *claie;* c'est donc un coffre fait d'osier. — Chez les anciens *clitellae* se disait du bât sur lequel étaient portés les paniers, et par extension des paniers mêmes. Il est possible aussi que la dernière acception ait préexisté à celle de bât.

[2] *Girgillum*, voy. Ducange.

[3] *Alabrum*, *alibrum*, est un synonyme de *girgillus;* nous n'en connaissons pas l'étymologie (serait-ce *ala*, aile?). Quant à *troul*, c'est le même mot que *treuil;* il vient régulièrement, par le procédé de la transposition, du latin *torculum*, instrument à tourner *(torquere)*.

[4] *Vertebrum* est un instrument à tourner ou à faire tourner (*vertere*) ; on le trouve défini par « lapillus pendens in fuso, » ce qui engage à expliquer le terme fr. *apeson* par *appensum*, le poids qui fait tourner le fuseau, auj. *peson*. Les Latins disaient *verticillus*.

[5] *Traole* est tout simplement une latinisation barbare de *troul*.

[6] *Force*, ciseaux, vient de *forpex*, *forpicis* (tenailles, ciseaux) de la même manière que *herce*, *herse* vient de *irpex*, *irpicis*. Le mot latin *forsex*, s'il ne faut pas lire *forfex* (mot de la bonne latinité, qui signifie aussi ciseaux), est altéré de *forpex*, sous l'influence soit du mot français, soit du latin *forceps*, pinces, tenailles, soit enfin du verbe *secare*, couper. Dans le commentaire qui accompagne le Dictionnarius de Jean de Garlande dans le MS. 546 de la bibliothèque de Bruges, nous rencontrons le vers suivant : *Forfice fila, filum cape forpice, forcipe ferrum.*

[7] *Metaxa*, *mataxa* signifiait chez les anciens la soie brute, au moyen âge aussi un écheveau de soie ou écheveau en général (voy. plus bas metaxa = coadunatio filorum) et par extension seran (auj. *séran*). Quant au mot *serens*, *serans*, il est le subst. de *sérancer* (comme *élan*, anc. *élans*, de *élancer*); voy. mon Dict. v° *séran*. Il signifie un peigne de fer à longues dents servant à peigner la filasse de chanvre.

[8] Voy. mon Dict. v° *boîte*.

[9] *Calocertatorium* est un terme dont l'analyse m'échappe, et je ne sais pas trop non plus ce qu'il faut entendre par l'ustensile appelé *ridoir*. La même chose est appelée *calotricatorium* dans le Dict. de Jean de Garlande où les commentaires l'expliquent par : instrument sur lequel on brise le lin, en le traduisant également par *ridoir*, *reduere*, *redelere*.

[10] *Escouche*, ustensile à battre, nettoyer ou brosser les habits, répond à un type

Pecinata, *bateaulx* [1].
Morganicum, *chalivali* [2].
Cera, *cire*.
Color, *couleur*.
Linipulus, *poupée de lin* [3].
Multiplicium, *camise ridée* [4].
Lana, *laine*.
Trama, *traime* (trame).
Troclea (trochlea), *touret* [5].
Metaxa, coadunatio filorum [6].
Cento, *feutre* [7].
Larnacium, *chalivali* [8].
Renocephalus, *marmouset* [9].

Sequitur de animalibus domesticis.

Bos, *boef* ou *vacque*.
Vacca, *vaque*.
Juvenca vel bubula, *genice* [10].
Taurus, *toret* (taureau).
Buculus, *bouvet*.
Vitulus, *vel* (veau).
Porcus, *porc*.
Verres, *ver* [11].
Sus, *truie*.
Scropha, id.
Suarium, *pourcerie*.
Ara, *porcherie* [12].

latin *excutia*, *excudia*, dérivé de *excutere*. — Les mots *escouvette*, *écouvette*, ainsi que *écouvillon*, sont d'origine différente et viennent du lat. *scopae*, balai.

[1] Vu le voisinage de *escouche*, le mot *bateaulx* désigne peut-être ici un instrument à battre; ou bien il s'agit du *batillus* des Romains (pelle, brasier, réchaud), mais que faire de *pecinata* (ou *petinata*)?

[2] *Chalivali*, se trouvant compris dans une énumération d'objets à l'usage des femmes, doit signifier ici quelque chose comme une cassette ou un coffre, voire même un chaudron (voy. l'art. *charivari* dans mon Dict.). Le mot paraît ici deux fois, d'abord comme la traduction de *morganicum*, qui vient peut-être de μόρχος, panier en osier, puis comme celle de *larnacium* (Gachet a mal écrit *larnatium*), qui vient de λάρναξ coffre, cassette.

[3] *Poupée de lin* = faisceau de lin; *linipulus* (Gachet a imprimé *limpulus*) est formé de *linum* à l'instar de *manipulus*.

[4] *Multiplicium*, litt. chose qui a beaucoup de plis.

[5] Il s'agit probablement d'un rouet à filer; le latin *trochlea* (gr. τροχαλία) peut s'appliquer à toute espèce de machine à tourner.

[6] Voy. page 99, note 7.

[7] *Cento* et *feutre* s'appliquent ici à ce que nous appelons à Bruxelles une loque à nettoyer.

[8] Voy. note 2, ci-dessus.

[9] La valeur de ces termes sont pour moi insaisissables. Si *marmouset* a ici la valeur de figure grotesque, on serait autorisé à traduire *renocephalus* par tête de renne. Les glossaires nous laissent complétement au dépourvu à ce sujet. Peut-être faut-il lire *xenocephalus*. Dans un vocabulaire latin-anglais du XVe siècle, nous trouvons parmi les nomina animalium ferarum : *hic xenozephalus*, maremusset.

[10] Gachet a écrit *juventa*.

[11] *Ver* p. verrat, forme inconnue aux lexicographes; elle répond directement au latin *verres*, comme l'it. *verro*.

[12] *Ara*, p. *hura*, étable, écurie.

Armentum, *vacquerie* 1.
Bostar, *bouverie* 2.
Bubulcus, *bouvier.*
Subulcus, *porquier.*
Grex, *tropel* (troupeau) *de brebis.*
Aries, *mouton.*
Vervex, id.
Muto, id. 3.
Ovis vel bidens, *brebis.*
Agnus, *aignel.*
Agnellus, *aignelet.*
Pastor, *pasteur.*
Opilio, *bergier.*
Pedum, *baston à bregier* (berger).
Tugurium, *loge à bregier, maison petite.*
Magale, id. 4
Canis, *quien* (chien).
Licisca, *lisse* (lice) 5.
Catulus, *caiel* 6.
Molossus, *loymier* 7.
Odoricecus (odorisequus) *bracquet.*
Spartanus, *mastin* 8.
Venaticus, *kien cacheret* 9.
Aggregarius, *chien à bregier* (berger).
Leoparius (leporarius), *levrier.*
Capriolus (capreolus), *kievrot* (chevrot) 10.
Capra, *kièvre* (chèvre).
Ennoycus, custos caprarum 11.
Edus (haedus), *bouc.*
Edulus (haedulus), *boucquet.*
Bubalus, *bougle, sauvage boef.*
Asinus, *asne.*
Asina, *asnesse.*
Asellus, *petit asne.*
Asella, *petite asnesse.*
Onager, *asne sauvaige.*
Equitium, *haras* 12.

1 *Armentum*, ici = locus ubi armenta (vaccae) ponuntur.

2 *Bostar*, « locus ubi stant boves » Gloss. Isid. Le mot s'est conservé en espagnol avec la même signification.

3 Voy. mon Dict. art., *mouton.*

4 La forme *magale* varie avec *mapale*, voy. les dictionnaires latins.

5 *Licisca* (Gachet : *licista*) est p. lycisca, nom antique de chien, ainsi que les termes *molossus* et *spartanus* qui suivent. Notre fr. *lisse*, *lice* (wall. *lehe*) répond au type *lycisce.*

6 *Caiel*, prov. *cadel*, it. *catello.*

7 Voy. mon Dict. v° *limier.*

8 Voy. ci-dessus note 5.

9 J'avais d'abord lu comme Gachet *acheret* et supposais dans ce mot un dérivé de *char*, chair, répondant au mot normal *acharné*, dressé à la chair. Les dérivés de *char* (lat. caro, carnis) conservent d'habitude la finale *n* du radical *carn*, mais il y a plus d'un exemple, parmi les mots populaires, où ces finales sont négligées. *Acheret* de *chair* ne serait pas plus irrégulier que *touret* de *tour* (turnus). — Plus tard une attentive inspection du texte me fit déchiffrer le mot *cacheret*, qui est évidemment un dérivé du verbe *cacher* = chasser, et qui rend exactement le latin *venaticus.*

10 *Capriolus* a fait le fr. *chevreuil.* — De l'ancien mot *chevrot* il nous reste *chevroter* et *chevrotine.*

11 *Ennoïcus* (voy. Ducange) vient du bas-latin *ennos*, jeune chèvre, qui me semble être le grec *ἔννος*, *ἕνος*, qui a un an. Nous aurions là une expression analogue à *bidens*, brebis. Le portugais a *enho*, chevreuil d'un an, et le latin *hinnus*, primitif de *hinnulus*, est peut-être le même mot.

12 *Equitium*, écurie, haras. Revenant sur l'étymologie de *haras* consignée dans

Gerulasisita, *sommier* (bête de somme) 1.
Equus, *cheval.*
Sonipes, *cheval*, *destrier.*
Asturco, -onis, *oysel*, *ostoir*, ou *cheval grant come destrier* 2.
Caballus, *grant cheval.*
Veredus, *cheval de limons* (limonier).
Emissarius, *viel cheval* 3.
Succussarius, *cheval trotant* 4.
Destrarius (dextrarius), destrier 5.
Quadrupes, edis, *cheval, à quatre piés* 6.
Pulus (pullus), *poulain.*
Equa, *jument.*
Jumentum, id.
Gerulus, *sommier* 7.
Camelus, *camel* (chameau).
Peculus, equus qui babet albos pedes 8.
Ferrum, *fer.*
Strigilis, *estrille.*
Sella, *selle.*
Pulvillus, *bas* 9.
Panellus, *penel* 10.
Stropa, *estrier* 11.
Scancilla, *estrier* 11.

mon Dict., je crois maintenant que l'on peut parfaitement déduire *haras* (type *haracium*) du latin *hara* (voy. p. 100, note 11), bien que dans les passages où ce mot se rencontre (Columelle, Cicéron, Varron), il s'applique particulièrement à une étable de cochons ou à un poulailler.

1 Je ne me rends pas compte de la composition *gerulasista.* La bête de somme était rendue aussi par le simple adjectif *gerulus* (de *gerere*, porter), comme nous voyons un peu plus bas, et par le subst. *gerulator.*

2 *Asturco* (voy. Ducange) signifiait à la fois l'oiseau *autour* (vfr. *ostoir*), et cheval coursier, pr. cheval d'Asturie. Cette dernière signification du mot remonte à la latinité classique.

3 Gachet, prenant *viel* pour la conjonction latine, a imprimé « *emissarius vel* cheval ». On trouve encore ailleurs le sens de « equus emeritus » assigné au terme *emissarius*, qui plus souvent signifie un étalon, ayant remplacé le mot classique *admissarius.*

4 Lucilius a « caballus succussator », de *succussare*, secouer.

5 Le *dextrarius* a reçu son nom de ce que l'écuyer le menait à la droite du sien, avant que le chevalier le montât.

6 *Quadrupes* s'employait beaucoup au moyen âge pour cheval ; cp. le *quadrupedans* de Virgile. Gachet, ayant négligé de placer une virgule, avait imprimé *cheval à quatre piés*, terme impossible.

7 Voy. ci-dessus note 1.

8 Je lis *peculus* au lieu de *petulus ;* car c'est évidemment le grec ποικιλος, bigarré.

9 *Pulvillus*, contraction de *pulvinulus*, dim. de *pulvinus*, coussin. — *Bas*, forme nominative de *bast*, *bât.* (cp. *repas* p. *repast*).

10 *Panellus*, couverture de cheval, d'où fr. *penel ;* dimin. de *pannus.*

11 Pour *stropa* on trouve d'ordinaire *strepa* (voy. mon Dict. v° *étrier*). *Strepa* représente l'all. *strippe*, *striepe*, tandis que *stropa* répond à la forme secondaire *struppe.* On sait que les Romains ne se servaient pas d'étriers ; ils n'avaient donc pas de terme pour la chose. Outre *strepa*, *stropa*, la basse latinité se servait aussi des mots *stapes*, *stapia*, *scalae* et *scansile* ou, comme écrit le glossaire, *scancilla* (de *scandere*). Ce dernier mot était omis par Gachet.

Arquillus, *arçon de selle* [1].
Singula (cingula), *chaingle* (sangle).
Subsellium, *soubsçaingle* [2].
Pectorale, *poistrail* [3].
Postela, *culière* [3].
Frenum, *frein*.
Zonica, *trouce* (trousse) [4].
Mentica (mantica), *malette* (petite malle).
Capistrum, *chavestre* (chevêtre) [5].
Camus, id. [6].
Calcar, *espron* (éperon).
Columbar, *colier* [7].
Abena (habena), *rene*.

Lorum, *rene*.
Ypodromium (hypodromium), *travail* [8].
Ergasterium, *travail* [8]
Ratum, *picquotin* [9].
Sambuca, *sambue* [10].
Renda, *carette* (charette) [11].
Biga, id.
Quadriga, id.
Faleræ (phaleræ), *harnas à chevaux*.
Scaber, *butoir as marissaulx* [12].
Bestia, *beste*.
Animal, id.
Pecus, *bestail*.

Sequitur de animalibus sylvestris (*sic*).

Cervus, *cerf*.

Cerva, *bisce* (biche).

1 *Arquillus*, mot unique, dimin. de *arcus*.

2 *Subsellium* (de *sub sella*) est traduit dans les glossaires allem. par *Sattel-Kissen*, coussinet de selle. Chez les Latins, comme on sait, le mot signifiait un banc mobile.

3 Les Romains nommaient aussi cette partie du harnais d'un cheval *antilena;* le terme opposé est *postilena*, la culière ou croupière, pour lequel notre glossaire dit simplement *postela*.

4 *Zonica*, mot renseigné nulle part, vient du gr. ζώνη, ceinture, puis bourse, escarcelle; le mot fr. *trouce*, *trousse* qui le traduit s'applique donc ici à la valise troussée derrière la selle. Cp. le mot *mantica*, qui suit.

5 Aujourd'hui l'on dit licou ou têtière.

6 *Camus*, du grec κημός, muselière du cheval.

7 *Columbar;* Joan. de Janua établit une fausse étymologie en expliquant ce mot par « genus vinculi, a collo, quod sit aptum collo. » Plaute (Rud. III, 5, 60) s'en sert pour désigner une espèce de pilori ou de carcan servant à emprisonner la tête et les mains, et qui tirait son nom de la ressemblance qu'avaient les ouvertures par où ces parties s'avançaient avec les trous des *colombiers*. — Le moyen âge a appliqué le mot au collier du cheval.

8 *Travail*, en terme de maréchalerie, répond à un type *trabaculum*, dimin. de *trabaca* (dér. de *trabs*, poutre); notre glossaire nous apprend que les latinistes du moyen âge se servaient pour cela des termes grecs *hypodromium*, lieu de refuge, ou *ergasterium*, propr. atelier, officine, laboratoire.

9 *Ratum*, c.-à-d. rata portio, la *ration*.

10 *Sambue* signifiait en vieux français soit une litière ou une selle de cheval à l'usage des dames. *Sambuca*, *sambue*, correspondent au vieux haut-all. *sambuch*, litière, dont l'origine n'est pas encore éclaircie. Le mot n'a rien de commun avec le sambucaf (σαμβύκη) des classiques.

11 *Renda* est une forme nasalisée de *rheda*, que je ne trouve nulle part ailleurs; cp. fr. *rendre* de *reddere*, et plus bas *salenbra* p. salebra (p. 111).

12 *Scaber* « instrumentum quo purgatur pes equi », du lat. *scabere*, gratter, chapeler.

Damma (dama), *dain*, dubii generis.
Aper, *saingler* (sanglier).
Leo, *lyon*.
Leonculus, *lyonnet*.
Leona, *lyonesse*.
Unicornis, *unicorne*.
Ursus, *ours*.
Ursa, *ourse*.
Panthera, *panthère*.
Taxus, *taisson*.
Fera, *beste sauvaige*.
Ferina, *sauvaigine* 1.
Venatio, *venoison* (venaison).
Putades, *caputeis* 2.
Espirio, espiriolus, *escuireul* 3.
Leopardus, *lupart*.
Trigris (tigris), *tigre*.
Lupus, *leu*.
Lupa, *louve*.
Cuniculus, *connin*.
Hericius (ericius) vel hyredon, *hyrreçon* (hérisson) 4.
Lepus, *lièvre*.
Mustella (mustela), *moustoille* 5.
Vulpes, *regnart* (renard).
Talpa, *taupe*, *fouant* 6.
Symea (simia), *singe*.
Mus, *soris*.
Ratus, *rat* 7.
Catus, *cat* (chat).
Murilegus, id. 8.
Glis, *loir* 9.
Bivria, *bièvre* 10.
Elephas, *elephant*.

1 *Caro ferina* et *ferina* tout court, sont de la bonne latinité. *Sauvagine*, qui en est la traduction exacte, n'est plus d'usage comme substantif.

2 *Putades*, variante inconnue de *puto*, *putacius*, *putosius* et autres dénominations données au moyen âge à l'animal que nous appelons *putois* (radical *putere*, puer). Le mot fr. *caputeis* est sans aucun doute une composition exprimant *chat-putois*. — Littéralement, *puteis* ou *putois* répondent à un type latin *putensis*.

3 Voir, pour les différentes dénominations latines données à l'écureuil au moyen âge, le glossaire de Diefenbach v° *aspriolus*. Notre *espiriolus* se retrouve encore dans le wallon *spirou*. « Je crois, dit M. Grandgagnage dans son Vocabulaire des noms wallons d'animaux, qu'il vient soit de *spira* simplement, soit de *sciurus* par l'influence de *spira*. »

4 *Hyredon*, forme inconnue; *hyrreçon* s'est conservé en wallon; voy. Grandgagnage, Dict., v° *ireson*.

5 *Moustoille* a disparu de la langue pour faire place à *belette*.

6 Gachet s'était singulièrement mépris en lisant *taupe sonant* Le vfr. *fouant* (de *fouir*, lat. fodere) est conservé dans le rouchi *fovan* (voy. Hécart) et le wall. *foïant*, *foïon*, taupe (voy. Grandgagnage, Voc. p. 11 et Dict. I, p. 212).

7 *Ratus* est étranger à la bonne latinité; la bête elle-même ne paraît pas avoir été connue des Romains. Le mot est, pense-t-on, de provenance germanique.

8 Au lieu de *murilegus*, les textes présentent encore, pour désigner le chat, les expressions *muriceps* et *muricida*.

9 *Glis*, *gliris*, it. *ghiro*, prov. *glire*, a donné, par la mutation habituelle *i* en *oi* et par l'aphérèse de l'initiale *g*, le français *loir*. L'*i* primitif reparaît dans le dérivé *liron*, et assourdi en *e*, dans le dérivé *lérot*.

10 Ce mot vient directement de l'all. *biber*, qui, à son tour, procède du latin *fiber*.

Sequitur de serpentibus.

Idrus (hydrus, ὕδρος), *serpent aquatique*.
Anguis, *serpent d'yawe* (d'eau).
Coluber, *serpent colevre* (couleuvre).
Draco, *dracon*.
Serpens, *serpent*.
Scorpio, *escorpion*.
Aspis, quoddam genus serpentis talis naturæ quod girat volentem eam incantare contra eam pugnando : aliam naturam habet quod quando quis vult eam incantare affigit unam aurium terræ et aliam obturat mediante fine caudae, ne audiat vocem incantantis.
Involvulus, *ung serpent* 1.

Sequitur de vermibus.

Lacerta, *lazarde* (lézard).
Vespa, *wespe* (guêpe).
Rana, *raine* 2.
Grillus, vermis qui cantat in furno.
Cicada, qui cantat...., *crinchon* 3.
Buso, *crapaut* 4.
Ciniphes, *mouche as quiens* (chiens) 5.
Irudo (hirudo) vel sanguis-suga, *sansue*.
Bibio vel zinsilla, *cincelle* 6.
Formica, *fourmion*.
Locusta, *cantereulle* (chanterelle) 7.
Aranea, *araigne* 8.

1 En latin classique *involvulus* est le nom de la chenille des vignes, en flamand *wyngaertworm*.

2 *Grenouille* est le dimin. de *raine*, avec prosthèse d'un *g*.

3 Je soupçonne, vu le formulé de l'article précédent, une lacune après *cantat*. Peut-être faut-il suppléer *in campis*. *Crinchon* p. grillon est encore du rouchi; cp. wall. *crikion*; le radical est *crick* (d'où holl. *kriek*, *krekel*, angl. *cricket*).

4 Ce *buso* (s'il ne faut pas lire *bufo*) rappelle le mot *busus* défini dans Papias par « obesus, pinguis »; cp. le nom prov. donné au crapaud : *graissant* (du lat. *crassus*, gras). Ou bien *buso* est-il fait sur le vfr. *boz*, *bot*, autre nom du crapaud, que Diez rapporte à l'all. *bozen*, repousser; donc l'animal repoussé, gonflé.

5 *Ciniphes*, *cinifex*, *cinifes* et autres variétés désignaient un insecte qui s'attaque aux chiens. Ce sont autant d'altérations du latin *cimex*, punaise, mêlé au gr. σκνίψ, espèce de fourmi, et à κυών, chien. De semblables formations complexes et monstrueuses ne sont pas rares dans la latinité par trop luxuriante du moyen âge.

6 *Bibio*, culex nascens in vino, donc litt. le buveur; *zinsilla*, d'où le vfr. *cincelle* (inconnu à Roquefort), *cincerelle*, *cincenelle*, est une variété de *zinzala* (d'où l'ital. *zenzara*, *zanzara*, moucheron), qui se trouve également dans le vieux haut-allemand et dans lequel Diez voit avec raison une onomatopée, fondée sur le cri de cet insecte. Le philologue allemand rappelle le verbe latin *zinzilulare*, gazouiller, bourdonner.

7 Pour la dénomination de *chanterelle*, donnée à la sauterelle, cp. le holl. *gras-krekel*, litt. criquet ou grillon d'herbe.

8 *Araigne* est le bon mot français, encore justement conservé dans les patois; car *araignée*, à proprement parler, signifie la toile d'araignée.

Scarrabeus, *escarboite* (forme fém. d'escarbot).
Tinea, *ver de robe*.
Testudo, *limechon* (limaçon) [1].
Pediculus, *poul* (pou) [2].
Pulex, *puche* (puce).
Culex, *coucelle (cuicelle?)* [3].
Lens, lendis, *lente*.
Papilio, *pawillon* (papillon).
Apes vel apis, *mousche de vaissiel* [4].
Brucus, *haneton* [5].
Eruca, *chanille* (chenille).
Musca, *mousque* (mouche).
Teredo, vermis ligni [6].
Termus et termes, tis id.
Tarmus, vermis lardi [6].

Sequitur de avibus.

Auceps, *oiselier*.
Pellicanus, *pellican*.
Lucina, *cardonnereulle* [7].
Cornix, *cornaille* (corneille).
Ciconia, *cuyne* [8].
Ibis, id.
Aucipiter, *hostoir* (autour) [9].
Aquilla (aquila), *aygle*.

1 *Testudo*, qui chez les Romains signifiait tortue, s'est appliqué plus tard, conformément à son étymologie *testa*, à la limace à coquille.

2 *Poul* est une contraction de *peoul*, dont le type direct est *peduculus*.

3 *Coucelle* (ou *cuicelle*) représente un type latin *culicella*; notre mot actue *cousin*, un type *culicinus*. Tous deux sont issus de *culex*. Gachet avait déchiffré *ancelle*.

4 Cette dénomination de l'abeille n'est pas claire.

5 *Brucus* est pour *bruchus* (βροῦχος), espèce de sauterelle sans ailes; de là it. *bruco*, chenille, et le valaque *vruh*, hanneton. Il est probable que *bruchus* signifiait déjà chez les Romains tout bonnement un hanneton.

6 Gachet avait mal lu *ceredo* p. teredo, ainsi que dans les deux gloses suivantes *ternus* p. *termes* et *carmus* p. *tarmus*. *Termus*, *tarmus*, *termes* sont des variétés du latin *tarmes*.

7 *Lucina*, gâté de *luscinia*. — *Chardonnerelle*, nous disons auj. *chardonneret*.

8 *Cuyne*, mot unique, paraît formé de la deuxième partie (*conia*) du mot latin; ou *ciconia* se serait-il transposé en *cocinia*, *coc'nia*, *cocna*, d'où *cuine* procèderait régulièrement?

9 *Aucipiter*; Gachet a lu *ancipiter*. Comme il existait à côté de *accipiter* une forme populaire *acceptor*, à laquelle Diez rattache l'it. *astore*, notre glose nous engage à admettre également une forme *auceptor*, qui expliquerait à merveille le prov. *austor*, le vfr. *ostor*, *ostoir*, *hostoir*, et le nfr. *autour*. Si la linguistique moderne n'avait pas définitivement assigné pour étymologie au mot *accipiter*, le sanscrit açupatvan = ὠκυπετής (au vol rapide), on serait tenté d'expliquer le mot latin, une fois ramené à la forme *auceptor*, par « qui capit aves. » Cette étymologie, quelque erronée qu'elle puisse être aux yeux des savants, pourrait bien avoir été celle du peuple et avoir déterminé même la transformation de ce vocable.

Crodius (l. erodius), *gerfaut* 1.
Monedula, *cauwe* 2.
Cinus (cygnus), *cyne* (cigne).
Passer, *mousson* 3.
Merula, *noire merle* 4.
Perdix, *pertris* (perdrix).
Strutio (struthio), id. 5.
Falco, *faucon*.
Pullus, *pouchin* (poussin).
Ancer (anser), *gart* (jars).
Auca, *auee* 6.
Ancerulus (anserulus), *oyson*.
Aucaius, *auier* 7.
Capo, *capon* (chapon).
Gallus, *cocq*.
Gallina, *gline* 8.
Nisus, *esprevier* (épervier).
Anas, *anette* 9.
Alloda (alauda), *aloee* 10.
Ardea, *haron* (héron).
Graculus, *gay* (geai).
Philomena (philomela), *losignol* 11.
Pavo, *paan* (paon) 12.
Facianus (phasianus), *faisant* 13.
Vespertilio, *caude-soris* 14.
Coturnix, *quaille* (caille).

1 Pour *gerfaut*, voy. mon *Dict.* — Quant à *crodius*, qui est la leçon donnée par Gachet, nous n'hésitons pas à le changer en *erodius*, gr. ἐρώδιος, que l'on traduit généralement par héron.

2 Je lis *cauwe*, au lieu de *cavee*, qui est la leçon de Gachet. Kiliaen renseigne également un mot flamand *kauwe*, qu'il traduit par « monedula, graculus. » C'est le primitif de *chouette*. On trouve ailleurs *chave*.

3 Pour *mousson*, voyez mon Dict. sous *moineau*, et de préférence celui de Grandgagnage sous *mohon*. C'est le philologue belge qui, par ses riches développements, a mis M. Diez à même de fixer l'origine véritable du mot français *moineau*, qui n'a rien de commun avec les moines.

4 On voit que *merle* était anciennement du genre féminin.

5 Cette acception de perdrix donnée ici à *struthio* est étrange et tout à fait isolée. On sait que la combinaison *avis struthio* a donné naissance au mot fr. *autruche*.

6 Je pense que le mot *auee* du manuscrit ne doit pas être transcrit par *avée*, comme l'a fait Gachet, mais que c'est une manière de figurer le son *oïe*, car *auca* signifie *oie* (voyez mon Dict.), wall. *awe*. Ainsi, plus bas, j'interprète *aloee* non pas par *aloée*, mais par *aloïe*, wall. *alauie* (lat. *alauda*).

7 Je ne sais ce qu'il faut entendre ici par *aucaius* (aucarius); est-ce un gardien d'oies, un *oyer* ou rôtisseur d'oies, ou enfin la dénomination de quelque oiseau faisant la chasse aux oies?

8 *Gline* forme syncopée de *geline* (lat. gallina), d'où *gelinotte*. Les patois disent encore *glène*, *gleine*, p. poule.

9 *Anette*, canard femelle, encore d'usage dans les patois. *Anas*, *anatis* a également donné naissance à l'all. *änte*, *ente*.

10 Voy. ci-dessus, note 6.

11 *Losignol* (it. *lusignuolo*), forme antérieure à *rossignol*; le type latin en est *lusciniolus*.

12 La terminaison *an* de *paan* explique la formation *pavaner*.

13 Notez l'orthographe *faisant*; cp. vfr. *païsant* (angl. *peasant*), *tirant* p. tyran, angl. *tyrant*; dans notre cas aussi l'anglais a conservé le *t* et dit *pheasant*; cette finale parasite explique le *d* dans les dérivés *faisander*, etc.

14 *Caude-souris* est encore une expression du rouchi; faut-il, en présence d'une autre expression de ce patois, *queue d'souri*, voir dans l'élément *caude* le latin *cauda*?

Bubo, *chuette* (chouette).
Niticorax, *fresaie* 1.
Irundo (hirundo), *aronde* 2.
Corvus, *corbel* (corbeau).
Turtur, *tourtereulle.*
Capus, *mousquet* 3.
Columbus, *coulon* 4.
Columba, *coullon privé.*
Fenix (phœnix), *fenis* (phénix).
Regulus, *roitelet.*
Sturnus, *estournel* (étourneau).
Milvus, *huant* vel *escoufle* 5.
Spitacus (psittacus), *papegay* 6.
Grus, *grue.*
Pluvianus, *plouvier.*
Gamaleon (chamæleon), id.
Maviscus, *mauvis* 7.
Fulica, id.
Alex, *videcocq* 8.
Pediga (pedica), *piége.*
Lurale, *loir à prendre oysaux* 9.
Jactaculum, *gés* 10.
Aucipula, *escoipel* 11.
Viscus, *glus.*
Terrificium, *cambre* 12.
Obvolutorium, *pavillon à prendre petris* (perdrix).
Curuca, *oysel*, gallice *cucul* et aliquando *signifie cil qui est cous et nourist aultrui enfant et cuide les siens nourir* 13.
Bricus, *haneton* ou *une mouse* 14.

Je pense plutôt qu'il y a là une simple altération de *cauve-souris*, altération produite sous l'influence de *cauda*. Voy. aussi mon Dict.

1 *Niticorax* est gâté du gr. *νυκτικόραξ*, corbeau de nuit; cp. le latin *noctua.*

2 *Aronde* (encore usuel en wallon) a fait place au dim. *hirondelle.*

3 *Capus*, en bas-latin synonyme de *falco*; il vient de *capere*, prendre. *Mousquet*, auj. *mouchet*, *émouchet*; voyez mon Dict.

4 Cette forme masculine de *colombe* est encore très-répandue.

5 *Huant*, encore usité en Normandie pour *huette*. — *Escoufle*, auj. *écoufle*, (pour l'étymologie duquel voy. Diez, Et. Wört., 2e éd., II, 272.

6 Voy. mon Dict. v° *papegai.*

7 *Maviscus* (Gachet : *mavistus*); voy. mon Dict. sous *mauvis.*

8 *Alex* ou *halex* ne se trouve pas dans les dictionnaires avec la valeur qui lui est donnée ici; *videcoq* est un des noms vulgaires de la bécasse; d'où lui vient ce nom? L'anglais a *woodcock*, litt. coq de bois.

9 *Lurale*, d'un primitif *lurum*. Ce dernier, ainsi que le fr. *loir* (prov. *loire*, vfr. aussi *loitre*, nfr. *leurre*, angl. *lure*), sont identiques avec le moyen-haut-all. *luoder*, qui signifie appât.

10 *Gés*, forme nominative de *get*, *jet*, dans le sens de filet.

11 *Aucipula*, de *auceps* (aves-capere). *Escoipel* doit signifier un objet qui sert à prendre des oiseaux; d'après la traduction généralement donnée au mot latin dans les glossaires allemands (voy. Dief.), je l'explique par gluau, pipeau. Le mot vient peut-être du latin *scopae*, ramilles.

12 *Terrificium*, épouvantail; je laisse à d'autres l'explication du terme français *cambre*. De *cannabis?* Cp. le vieux all. *hanpgeck*, épouvantail de chènevière.

13 Voy. les art. *cocu* et *coucou* de mon Dictionnaire.

14 *Bricus*, variété de *brucus*; voy. page 106, note 5. Gachet a mal lu *britus.*

Sequitur de piscibus.

Anguilla, *anguille.*
Salmo, *saumon.*
Silurcus, *menuise* 1.
Silurus, *petit poisson.*
Truta (tructa), *troite* (truite).
Lucius, *luc* 2.
Pecten, *plays* 3.
Murena, *lamproy.*
Lampreda, id. 4
Perka (perca), *perque* (perche).
Capito, *cabot* (chabot).
Gambio, *gougon* vel *gouvion* (goujon) 5.
Alec, *herenc* (hareng).
Stancius, *tenque* (tanche) 6.
Ragadia, *raye* 7.
Congrus, trugre (cungre ?) 8.
Cancer, *escrevice.*
Megarus, *macrel* 9.
Aloza (alausa, alosa), *aloze.*
Polippus (polypus), *sèche* 10.
Balena (balaena), *balaine.*
Cete, id.
Marelucium, *merlens* (merlan) 11.
Delphinus, *daufin.*
Melquemurus, *morue* 12.
Murex est quidam piscis de cujus sanguine tingitur optima purpura.
Polimita, *raie* 13.

1 *Silurcus*, p. siluricus; *menuise* « sorte de petit poisson » (Roquefort).

2 *Luc, lus, luz*, it. *luzzo*, brochet; le mot se retrouve dans le composé *merluche* = maris lucius, it. *merluzzo.*

3 Voy. mon Dict. v° *plaise.* — Pour *pecten*, cp. le fr. *peigne*, employé comme nom de mollusque.

4 *Lampreda*, d'où fr. *lamproie*, est, dit-on, gâté de *lampetra*, p. *lambipetra*, et vient « a lambendis petris. »

5 J'ai lu *gambio* ; Gachet avait *gabio*; quoi qu'il en soit, la vraie forme est *gobio* (gr. κωβιός). Quelques glossaires ont bien un mot *gulmo*, et un dimin. *gamilla*, auquel notre *gambio* pourrait se rapporter, mais ils le traduisent par brochet.

6 *Stancius*, mot unique, est probablement un dérivé de *stagnum*, prov. et vieux-fr. *estanc*, auj. *étang*, (cp. *étancher*). La *tanche* a reçu ce nom latin, parce que l'on s'expliquait le mot fr. par *estanche*, interprétation assez justifiable, puisque on a considéré la *tinca* des Latins comme identique avec la *merula lacustris.*

7 Le nom latin usuel de la *raye* est *raja.* Celui qui se trouve ici est tiré du grec ῥαγάδιον, petite fissure, petite raie, et repose sur une étymologie supposée. Plus loin le même poisson s'apelle *polimita*, du grec πολύμιτος, tissu de plusieurs couleurs.

8 *Trugre* est évidemment mal écrit ou mal lu ; il faut probablement changer *tru* en *cun*, ce qui ferait *cungre.*

9 *Macrel*, auj. *maquereau*, voy. mon Dict. Quant à *megarus*, il m'est inconnu et me semble altéré d'une forme *macarus*, qui serait le primitif de *macarellus.*

10 *Sèche* vient régulièrement du lat. *sepia.*

11 Voy. ci-dessus note 2, et mon Dict. v° *merlan.*

12 Qui nous dévoilera l'origine de cette composition barbare *melquemurus?* Peut-on y voir une grossière déformation de *melanurus* (μελάνουρος, à la queue noire), qui est le nom d'un poisson de mer?

13 Voy. ci-dessus, note 7.

Sequitur de nominibus fluviorum.

Puteus, *puis* (puits).
Situlla (situla), *seille*.
Torrens, *ruissel* (ruisseau).
Rivulus, *petit ruissel*.
Fluctus, fluvius, *fleuuee* (pron. fleuye ?)
Flumen, *fleuee*.
Aqua, *yawe* (eau).
Limpha, id.
Anguis, *serpent de yawe*.
Latex, *yawe*.
Fons, *fontaine*.
Stangnum (stagnum), *estanc* (étang).
Vivarium, *vivier*.
Vadium (vadum), *wés* (gué).
Ripa, *rive* aquae currentis.
Litus, *rive de mer*.
Margo, *rive de fontaine* 1.
Abissus (abyssus), *abisme*.
Unda, *unde* (onde) vel aqua.
Mare, *mer*.
Fretum, id.
Equor (aequor), id.
Pelagus, id.
Salum, id.
Arena, *gravelle* (dimin. de *grève*).
Sabulum, *sablon*.
Secana (Sequana), *Seine*.
Matrona, *Marne*.
Izara, *Oise*.
Ligeris, *Loire*.
Rodanus (Rhodanus), *Rosne* (Rhône).
Hamus, *hamechon* vel *ham*.
Piscator, *pesqueur* (pêcheur).
Tribula, *trouble* (truble) 2.
Galea, *galée* 3.

Sequitur de ventis.

Aura, *vent de Boréas*.
Flamen.
Aquilo, Notus, Eurus.
Turbo, ventus.
Flatus, Zephirus.
Tinphonicus, a, um (typhonicus), *vent*.

Sequitur de terrenis nominibus.

Humus, terra, tellus, solum, *terre*.
Saltus, *lande* 4.
Pratellum, *prayel* (préau).
Garana, *garenne* 5.

1 On dit encore *margelle*.

2 *Tribula* (τρίβολος), à trois pointes, lat. tridens, se rapporte à *truble*, comme *affibulare* à *affubler*.

3 Voy. mon Dict. sous *galère*.

4 *Saltus*, silva rara, terre en friche ; telle est l'acception véritable du mot *lande* dans la vieille langue.

5 *Garenne* ou *warenne* signifiait jadis toute espèce de lieu fermé, destiné à renfermer ou *garer* des animaux.

Collis, *tertre* ou *montaigne*.
Novale, *garquière*, *terre laboure* (sic) *de nouvel* 1.
Virgultum, *vregier* (verger) 2.
Arpentum, *arpent*.
Mons, *montaigne*.
Vallis, *valée*.
Via, *voie*.
Iter, *chemin*.
Gressus, *chemin* 3.
Limes, *sentier* ou *sente* 4.
Trames, *sente*.
Methodus, *sentier* 5.
Semita, *sente*.
Anfractus, *fracture*, *voie*, gallice *frete* 6.
Salenbra (salebra), *voye pierreuse*.
Latibulum, *tenière* (tanière).
Latebra, *tenière* 7.

Sequitur de nominibus metallorum.

Aurum, *or*.
Argentum, *argent*.
Stannum, *estain*.
Auricalcum (aurichalcum), *arcal* ou *escume d'or* 8.
Electrum, *esmail* ou *letton* (laiton) 8.
Cuprum, *ceuvre* (cuivre).
Es (aes), eris, *arain* (airain).
Calips (chalybs), *achier* (acier).
Plumbum, *plonc* 9.
Ferrum, *fer*.
Metallum, *métal*.
Lamina, *pieche de plonc*.

1 *Garquière;* aillieurs *gasquière*, *guesquière*, *gachière*, auj. *jachère*. L'étymologie du mot est encore à déterminer. Pour la permutation de *s* en *r*, je rappellerai le vfr. *merler* p. *mesler*, *mêler*, puis *varlet* p. *vaslet*, *valet*, enfin le nom d'oiseau *orfraie* du latin *ossifraga*.

2 *Virgultum*, au moyen âge, avait pris le sens de *pomarium*, *viridiarium;* ce dernier mot est le type d'où procède le fr. *verger*.

3 D'ordinaire *gressus* signifie un pas.

4 *Sente* procède du l. *semita;* *sentier* en est l'adjectif; on disait d'abord « chemin sentier », puis *sentier* tout court. Du reste, le primitif *sente* est encore très-répandu en France.

5 *Methodus* (μεθοδός), d'abord employé au figuré dans le sens de *ratio* (encore attaché au mot fr. méthode), se disait au moyen âge pour sentier, chemin plus court ou de traverse.

6 Le vfr. *fraite* ou *frete* (de *fracta*) signifie en général rupture, puis un éboulement, une voie d'eau. Ici cependant il paraît avoir l'acception de « voie tortueuse. »

7 Pour la nasalisation *salebra*, cp. plus haut *renda* p. *reda*, *rheda*.

8 Voy. mon Dict. sous *archal*. — Je pensais d'abord qu'il fallait intervertir les mots *escume d'or* et *letton* (glose suivante), le premier convenant parfaitement à *electrum*, et non pas à *aurichalcum*; et d'autre part, le second traduisant plutôt *aurichalcum* que *electrum*. Mais je trouve dans Diefenbach que les glossaires latino-germaniques rendent également *auricalcum* par *goldschaum* (écume d'or), et que *electrum*, outre celle de *gold-smelz* (émail d'or), y a aussi la valeur de laiton. On sait que Pline et Pausanias ont donné le nom de *electrum* ou ἤλεκτρον (dont le sens propre est ambre) à une composition métallique d'or avec un cinquième d'argent.

9 *Plonc*, p. *plomb*, est aussi wallon.

Sequitur de seminibus.

Messis, *blés prestes à soyer* ou *messon* (moisson) [1].
Frugis, *blé en grenier.*
Seges, *blés à semer.*
Bladum, *blé.*
Triticum, *forment* (froment).
Frumentum, *forment* (froment).
Avena, *avaine* (avoine).
Ordeum, *orge.*
Vicia, *vèche* (verse).
Fanum (foenum), *fain* (foin).
Mistolium, *mesteul* [2].
Siligo, *soille* (seigle) [3].
Trimestris, tre, *soucrion* [4].
Gelima, *garbe* (gerbe) [5].
Merges, id.
Manipulus, *gavele* (javelle).
Stipula, *esteule* (éteule) [6].
Arista, *espi* (épi).
Stramen, *feure* [7].
Palea, *paille.*
Furfur, *bren* (bran = son).
Acus, *hoton* [8].
Farina, *ferine.*
Culmus, *le tuyau de blé* ou *chamée* [9].
Paleare, *pailler.*

1 *Soyer*, couper, de *secare* (cp. *necare*, fr. *noyer*). — *Messon*, auj. *moisson*, du latin *messio* (dérivé de *metere*).

2 *Mistolium* est p. *mixtolium*; c'est à cette forme que répond exactement *mesteul*. Quant à la forme actuelle *méteil*, elle représente un type latin *mixticulum*. Pour la dénomination donnée au blé méteil (frumentum miscellum; on trouve aussi le terme *bled moitangé*), cp. l'expression allemande *mang-korn* (de *mengen*, mêler).

3 Le mot *soille* répond au terme *secale* (synonyme de *siligo*), d'où la langue savante a fait plus tard notre mot actuel *seigle*.

4 *Trimestris, tre*, formule abrégée de *triticum trimestre* (Pline), blé trémois. Quant à *soucrion*, on le rencontre encore dans les dialectes avec les variétés *socoran* (Ardenne), *socouran* (Namur), *soucorion* (Valenciennes), etc. Grandgagnage (Vocabul., p. 24) identifie ces mots, qui tous dénomment une espèce d'orge, avec le français *secourgeon* ou *escourgeon*, et je pense qu'il a raison. Quant à l'étymologie, je suis d'avis qu'il faut partir de la forme qui a survécu dans la langue générale, savoir *escourgeon*, que je décompose en *esca*, nourriture, et *orge*. L'allemand exprime la même chose par un terme similaire, savoir *futter-gerste*. L'escourgeon est, comme on sait, une espèce d'orge hâtive que l'on fait d'ordinaire manger en vert aux chevaux.

5 *Gelima* = manipulus, est un mot de la basse latinité, dont l'origine n'est pas encore expliquée; on cite cependant l'anglo-saxon *gelm*, *gilm*, qui signifie la même chose. On trouve souvent aussi *gelina*, qui paraît être le primitif du prov. *glenar*, fr. *glener*, *glaner*, c.-à-d. ramasser par *glanes* ou poignées. — *Garbe*, auj. *gerbe*, est l'all. *garbe*.

6 Voy. mon Dict. sous *éteule*.

7 *Feure*, *feurre* est le primitif de *fourrage*.

8 Je ne suis pas encore parvenu à me renseigner sur ce mot *hoton*, signifiant la balle du blé.

9 *Chamée*, *chaumée*, vient d'un type *calamata*, dérivé de *calamus*.

Fapulpa, *faitas* 1.
Cansquilla, *cosse* 2.

Sequitur de leguminibus.

Pisum, *pois*.
Faba, *fève*.
Sitrulus, *sorre* 3.
Milium, *ung grain*, *millet*.
Lens, *lentille*.
Plus, plutis (puls, pultis), *pouls* 4.
Amigdalum, *amende* (amande).
Caldarium, *cauldel* (chaudeau).
Adipatum, *eaue crasse* (grasse).
Sopulatum, *cive* 5.
Ceparium, *cive*.
Legumen, *potaige*.

Sequitur de gemmis et lapidibus.

Jaspis, *jaspre* (jaspe).
Saphirus, *saphir*.
Smaragdus, *emmeraude*.
Margarita, *magarite* 6.
Carbunculus, *escarboucle*.
Adamas, *ayemant* 7.
Marmor, *marbre*.
Alabastrum, *albastre*.
Calculus, lapis de quo fit calx, gallice *pierrettes*.
Calx, *caulx* (chaux).
Plastrum, *plastre*.
Creta, *croie* (craie).
Pumex, *ponche* (pierre ponce).
Cimentum, *ciment*.
Molaris, *meule* vel *mole*.
Mola, *meule*.
Atramentum, *atrement* 8.
Sulfur, *souffre*.
Gemma, *pierre précieuse*.
Cristallum, *cristal*.
Congeries, *monchel* (monceau) *de pierres*.

1 Je ne comprends aucun des deux éléments de cette glose.

2 Gachet a lu *cousquilla* et sa leçon est peut-être préférable à la mienne. Au moins elle donne prise à une chétive conjecture, c'est de prendre ce mot étrange et unique pour un diminutif de *cosse*, un peu arbitrairement formé. *Squilla*, seul, m'embarasserait peu, je l'expliquerais par *siliqua*, transposé en *squilica*, *squil'ca* ou *squilla*.

3 *Sitrulus*. Il se peut que la bonne leçon soit *sicrulus* (c et t se ressemblent dans le manuscrit, et cette ressemblance a donné lieu, pour Gachet et beaucoup d'autres, à bien des méprises). *Sicrulus* serait une mauvaise orthographe p. *cicurlus*, et celui-ci un diminutif de *cicer*, pois chiche. *Sorre* m'est inconnu ; je l'explique pour le moment comme une forme secondaire de *soirre*, qui représenterait, correctement, un type latin *cicera*, *cic'rem*. L'article *citrullus* dans Diefenbach me confirme dans ma conjecture ; ce mot y est suivi de termes germaniques qui tous désignent des pois chiches. Il n'y a aucun doute que *citrullus* ne soit gâté de *cicrullus*, peut-être par confusion avec son homonyme, exprimant la citrouille.

4 *Pouls*, dans l'acception qui lui est attribuée ici, a disparu de la langue.

5 *Sopulatum* est pour *cepulatum*, de *caepulla*, ciboule. *Cive*, ici comme dans la glose suivante, signifie, de même que le dimin. *civet*, un mets ou ragoût à la cive.

6 Dans les Sermons de St. Bernard on trouve la forme *margarie*.

7 Prov. *adiman*, *aziman*, *aïman*, vfr. *aiement*, *aïmant*, nfr. *aimant*.

8 *Atramentum* est peut-être ici le noir employé par les cordonniers, la couperose ou le vitriol bleu.

De silvis et nemoribus.

Lucus, ci, *bois*.
Lucarius, *forestrier*.
Silva, *forest*.
Nemus, *bois*.
Indagago (indago), *parc* [1].
Seps, *soifs* [2].
Laurus, *laurier*.
Cedrus, *cèdre*.
Cypressus, *ciprès*.
Taxus, *yf*.
Acer, *hérable* (érable) [3].
Esculus (aesculus), *nefflier* [4].
Pinnus (pinus), *pin*.
Alnus, *aune*.
Hussis, *hous* [5].
Mirica (myrica), *geneste* [6].
Quercus, *quesne* (chêne).
Fagus, *fou* [7].
Fraxinus, *fresne*.
Ulmus, *ourme* (orme).
Amigdalus, *amandier*.
Ficus, *figue* ou *figuier*.
Nux, *nois* ou *noisier* [8].
Castanea, *castaingne* ou *castaingner*.
Populus, *pouplier*.
Tremulus, *tramble*.
Corulus (corylus), *caure* [9].
Prinus (prunus), *pronnier* (prunier).
Pomus, *pomier*.
Pirus, *poirier*.
Cerasus, *cerisier*.
Morus, *mourier* (mûrier).
Salix, *sauche* [10].
Coactanus est *arbre de pépin* et fructus ejus est *nois de St. Grascien* [11].
Sambucus, *sehus* (séu) [12].

1 *Indago*, *-inis*, enceinte; « saltus indagine cingere » Virgile.

2 *Soif*, ancien mot français = haie, procède régulièrement du latin *seps*, forme accessoire de *sepes*, *saepes*.

3 On sait qu'*érable*, anciennement aussi *arable*, vient de la combinaison *acer arbor*.

4 Chez les Romains, *esculus* ou *aesculus* signifiait le chêne rouvre; au moyen âge nous le voyons revêtu de l'acception néflier (lat. mespilus).

5 *Hussis* est fait d'après le mot fr. *houx*. (Voy. mon Dict.)

6 *Myrica*, propr. le tamaris, par extension bruyère, genêt. La forme *geneste* reproduit plus fidèlement le latin *genista*, que le masc. *genêt*.

7 *Fou* se dit encore dans les patois pour hêtre. Voy. mon Dict. sous *fouet* et *fouteau*.

8 *Noisier* est tiré du fr. *nois* (cp. *noisette*), tandis que *noyer* (prov. *noguier*) est formé sur *nucarius*.

9 Roquefort traduit *caure* par chêne; je pense qu'il faut le traduire par *coudrier*. Le latin *corylus*, gâté en *colrus*, a fait *coure*, *caure*, *coudre*. Hécart, en effet, traduit le mot rouchi *caurier* par coudrier.

10 On dit encore en wallon, en rouchi et autres dialectes *sâ*, *sau* p. *saule*. Voy. mon Dict. *Sauche* reproduit à la lettre le latin *salicem*.

11 *Coactanus* est une variété de *coctanus*, qui lui-même est une des nombreuses formes qu'a revêtues le mot *cydonia* ou *cottonea mala*. Voy. mon Dict. sous *coing*. Reste à vérifier si les coings ont reçu quelque part l'appellation de noix de St. Gratien.

12 Voy. Grandgagnage, Vocabulaire, p. 22.

Balsamus, *baumier*.
Pessicus (persicus), *pieuquier* (pêcher).
Cinus, *hous* vel *conelier* 1.
Ornus, *castaignier* vel *quaquesne* 2.
Prunus, *pronnelier* ou *noire espine*.
Cornus, *cornoilier* (cornouiller).
Vimen, *osière*.
Siler, *osière*.
Bussus (buxus), *buys croissant*.
Bussum, *buys benoit* (bénit) *coupé*.
Rubus, *buisson*.
Dumus, *buisson*.
Edera (hedera), *yerre* (lierre) 3.
Baca (bacca), *baie*.
Contes, *ronsse* (ronce) 4.
Redargar, *englentier* (églantier) 5.
Spina, *espine*.
Ablton, ablij (sic), *vespre*, *ronse* 6.
Canna, *rosel* (roseau).
Arondo (arundo), *rosel* (roseau).
Oliva, *olivier*.
Oleaster, *olivier sauvaige*.
Viridarium, *vergier*.
Arbor, *arbre*.
Trigula, *treulle* (treille) 7.
Radix, *rachine*.
Liber, *escorce*.
Suber, *escorche* 8.
Cortex, *escorce*.
Ramus, *rain* 9.
Ramulus, *rainsel* 9.
Virga, *vierge* (verge).
Vitis, *vigne*.
Vinea, *vigne*.
Labrusca, *vigne sauvaige*.
Papinus (pampinus), *feulle de vigne*.
Botrus (βότρυς), *bourgon de vigne* 10.

1 *Cinus* est le nom, donné au moyen âge, à divers arbres produisant des fruits rouges (aubépine, cerisier, prunier, houx). C'est une forme tronquée de *coccinus* (dérivé de *coccus*, baie rouge). *Cinus* a donné le dim. *cenelle*, d'où *cenelier*. Notre forme *conelier* se rattache à un primitif avec *y* (*cynus*), qui se trouve concurremment avec *cinus* (cp. *tombe* de *tymba*, τύμβος, *grotte* de *crypta*). — Gachet a lu *bous*, je pense qu'il faut lire *hous*.

2 *Ornus* se trouve dans Pline avec le sens de frêne sauvage ; je ne sais comment y rattacher l'acception de castaignier que lui attribue notre glossaire, et le mot *quaquesne* qui l'accompagne m'embarrasse encore davantage. Celui-ci est-il un composé de *quesne*, chêne ? J'en doute et je suis porté à croire qu'il faut lire non pas *castaignier*, mais *cascuinier*, l'arbre qui porte la *quaquesne*, et voici comment on pourrait résoudre ce problème. *Quaquesne* est une modification de *cochène*, nom vulgaire du sorbier, et quant à *cochène*, il représente le type latin *coccina* dont il est question dans la note précédente.

3 Voy. mon Dict. sous *lierre*.

4 *Contes*, mot bas-latin omis dans Ducange, se trouve traduit ailleurs (voy. Dief.) par langue de chien ou cynoglosse.

5 *Redargar* est un mot inconnu. On trouve aussi *bedegar* et *bedagar* dans le même sens.

6 J'abandonne à de plus érudits la tâche d'expliquer cette glose. Les lettres du mot latin sont très-distinctes dans le ms., mais je n'ose rien en tirer.

7 On trouve aussi *trigila*. *Treulle* est p. *trelle*, *treille*; voy. mon Dict. sous *treille*.

8 *Suber* signifie propr. bois de liége.

9 *Rain*, vieux mot abandonné, vient de *ramus* ; notre mot actuel *rameau*, d'un dim. *ramellus* ; enfin *rainsel*, *rainceau*, *rinceau*, de *ramicellus*.

10 Grappe de vigne.

Uva, *crape* (grappe).
Phalanga, *moisine* [1].
Antes, *fossettes de vigne* [2].
Glans, *glant*.
Palma, *palme*.
Plautanus (platanus), *plantas* ou *plasne*.
Viburnum, *aube espine* [3].
Palmes, *rain* (rameau) *de vigne*.
Suculus (surculus), *ente*.
Meserasus, *mérisier* [4].
Juniperus, *genoivre* (genièvre).
Ruscus, *groussillier* (groseiller).
Fracinus (fraginus), *frasier* (fraisier).

De nominibus fructuum arborum.

Esculum, *neffle*.
Amigdalum, *amande*.
Coriletum, *coudraie* [5].
Prunum, *pronne*.
Prunetum, *pronnele* [5].
Pomum, *pome*.
Pometum, *pumette* [5].
Pomarium, *pumeraie* ou *lieu où croissent pumiers*.
Pomerium, id.
Pirum, *poire*.
Piretum, *une herbe*, *poirei* [6].
Perizomata, *parure* [7].
Oleum, *oeulle* (huile, ou olive?).
Cerasum, *cerise*.
Cerasetum, *cerisei* ou *lieu où croissent cerisiers*.
Morum, *moure* (mûre).
Moretum, *meurei*.
Salicetum, *sauchoie* (saussaie).
Coctanum, *coing* [8].
Balsamum, *baume*.
Pessicum, *pesque* (pêche).
Cinum, *cenele* [9].
Prunum, *pronnelle*.

1 *Moisine* m'est inconnu; il doit signifier échalas, perche. Je le rencontre aussi dans une glose interlinéaire du Dictionnaire de Jean de Garlande, placée au-dessus du mot *phalanga*.

2 Rangées de ceps.

3 *Viburnum* a donné le mot fr. *viorne*.

4 *Meserasus* a donné *merise*, comme *cerasus* a produit *cerise*; mais d'où vient le mot ?

5 On verra que le suffixe *etum* a, dans ce chapitre, tantôt une valeur de diminutif, tantôt la destination d'exprimer un lieu planté du végétal désigné par le radical.

6 Comme nom d'herbe *piretum* est p. *pyrethrum*.

7 Comment ce mot grec, qui proprement signifie ceinture, enveloppe, vient-il se placer ici? C'est que *parure* a ici, comme l'anglais *paring*, le sens de rognure, pelure. Dans le Treitis de sir Gauthier de Biblesworth (12e siècle), on lit :

De bon droyt enfauns cleymunt
De manger poumes, pur ço ke les eymunt,
Outez l'estiche (la queue) et le *parure*
Et lour donez la morsure.

8 Voy. page 114, note 11.

9 Voy. page 115, note 1.

Cornum, *cornolle* (cornouille).
Vimetum (viminetum), *osière*.
Vinum, *vin*.
Vinetum, *vignon* 1.
Vinacium (vinaceum), *marc* 2.
Acium, *pépin* 3.
Acetum, *vinaigre*.
Agresta, *verjus* 4.
Tartarum, *lie*.
Mezerasum, *merise*.
Rouscum (ruscum), *groussaile* (groseille).
Fracium (frageum), *freze* (fraise).
Mustum, *moust*.

De nominibus herbarum.

Ortus (hortus), *courtil*.
Ortolanus, parator ortorum.
Filix, *feuchière* (fougère).
Siler, *mente* 5.
Olus, *choul* (chou), *porée* vel *colet* 6.
Caulis, id.
Mangudaris, *tronc de choul ou de colet* 7.
Ligustrum, *primerole* 8.
Mandagore (mandragoras), *mandegloire*.
Vervena (verbena), *verbaine*.
Papaver, *pavot*.
Salvia, *sauge*.
Urtica, *ortie*.
Consolida, *consaude* (consoude).
Agrimonia, *agrimoine* (aigremoine).
Lilium, *fleur de lis*.
Lupistica, *luposche* 9.
Solsequium, *soussie* (souci).
Eliotropium, *soussie*.
Beta, *bete* (bette).
Porrum, *porel* (poireau).
Poreta, *porée* (poirée, purée).
Ysopus, *ysope*.
Cepe (cepa), *oignon*.
Allium, *ail*.
Nasturcium, *cresson*.
Rosa, *rose*.
Siguta (cicuta), *sigue* (ciguë).
Saliunca, *caudetrape* 10.

1 *Vignon*, vignoble. Il se peut qu'il faille lire *vignou*; on trouve aussi *vignoi*.

2 *Vinaceum*, pépin ou enveloppe du raisin.

3 *Acium*, p. *acinum*, pépin de raisin et pépin en général.

4 *Agresta*, formation barbare tirée de *acer*, *acris*, aigre, sous l'influence de *agrestis*; l'italien a conservé *agresto*, verjus. Voy. Diez, v° *agresto*.

5 Les glossaires du moyen âge distinguent deux *siler*, l'un signifiant osier, saule (il a paru plus haut), l'autre (siler montana) signifiant livéche, séseli, puis aussi « laserpitium siler ».

6 *Colet* ou *cholet*, est un dimin. de *caulis*, chou, comme le montre la glose suivante.

7 *Mangudaris* est p. *magudaris* (voy. Ducange et Diefenbach). En grec μαχύδαρις signifie la tige du laserpitium.

8 *Ligustrum*, chez Pline, signifie le troène. *Primerole* = primevère.

9 *Lupistica*, (c'est ainsi qu'il faut lire au lieu de *lupiscita*) est une des nombreuses transformations qu'a subies le nom de plante *levisticum*; le mot *luposche* équivaut ainsi à *livèche*.

10 *Caudetrape* est sans doute une altération de *caucetrape* ou *chausse-trape* (chardon étoilé). Saliunca, dit G. Brito, « est quædam herba spinosa, a *salio*, quod salire facit calcantes et propter hoc vulgariter *calcacrepa* dicitur quod calcantes facit crepare. » Le mot français répond à une forme dénaturée *calcatrepa*. Linné a baptisé la plante en question *centaurea calcitrepa*.

Hincula, *eschalongnie* [1].
Eruca, *eschalongne*.
Malva, *mauve*.
Maratrum (μάραθροι), *fenoul*.
Petrocillum, *presin* [2].
Viola, *violette*.
Lactuca, *laitue*.
Sinapis, *senevel* [3].
Apium, *ape* (ache).
Barbajovis, *jovibare* (joubarbe) [4].
Herba terrestris, *herbe terrestre*.
Celidonia (chelidonium), *celidone* (chelidoine).
Ruta, *rute* (rue).
Acedula, *oyseille* (oseille) [5].
Plantago, *plaintain* (plantain).
Cerofolium (caerefolium), *cerfeul*.
Girofolium (caryophyllum), *girofle*.
Trifolium, *trefeul* (trèfle).
Cardo, *cardon* (chardon).
Tribulus, id.
Brutica, *bourache* [6].
Morela (morella), *morele* (morelle).
Intubus, *paucel* [7].
Parella, *parelle* [8].
Rapa, *navet*.
Lapa (lappa), *gleton* (glouteron).
Ulva, *ronche* [9].
Juncus, *jon* (jonc).
Joncetum, *jonquée* (jonchée ou jonchaie).
Canaberium, *cannevière* vel *chennevière*.
Canabrum, *cannevis* vel *chennevis* [10].
Portulaca, *pourpié* [11].

De speciebus.

Zucara, *sucre* [12].
Zinzibrum, *gingembre* [13].

1 *Hincula*, variété de *hinnula*, qui lui-même représente le latin *inula* et le grec ἑλένιον. — Pour *eschalongnie*, voy. mon Dict. sous *échalote*.

2 Voy. mon Dict. sous *persil*.

3 *Senevel* (d'où notre forme *senevé*; car *el* se prononçait *é*) représente un diminutif latin *sinapellum*.

4 Gachet a mal lu *barbaronis*.

5 *Acedula* p. *acidula* (acidus).

6 *Brutica*, bourrache, ne se trouve dans aucun autre glossaire, je ne me l'explique pas.

7 *Intubus* ou *intybus* signifie chicorée, endive, mais quant à *paucel* (qui odurrait aussi être lu *pancel*, *pantel* ou *pautel*), je ne saurais l'expliquer.

8 *Parella* est fait sur le mot français, dont j'ignore l'origine.

9 *Ulva* (Gachet a lu *ulna*) signifie d'ordinaire *laiche*; je ne me rends pas compte de la traduction *ronche* ou *ronce*.

10 *Canabrum* est fait sur le fr. *chanvre*. Ce dernier est p. *chanve*, qui procède correctement du latin *cannabis* (can'bis), lequel est également le primitif de *chènevis* (graine du chanvre).

11 *Portulaca* s'étant de bonne heure transformé en *porcilaca*, par quelque faux rapport avec *porcus*, on a vu se produire, comme noms du pourpier, l'it. *porcellana*, l'all. *burzel-kraut*, le vfr. *porcelaine* (en wallon *porsulaine*). Quant à *pourpié*, que l'on a mal fait d'écrire *pourpier*, il vient de *pullipes*, pied de poulet, étymologie confirmée par la forme renversée *piépou*, qui se rencontre dans quelques dialectes. Voy. Ménage.

12 Le latin *sucharum* (gr. σακχάρ) est emprunté au persan *schakar*; les formes romanes et germaniques (it. *zucchero*, esp. *azucar*, fr. *sucre*, all. *zucker*) viennent de l'arabe *sokkar*, *assokkar*.

13 Du gr. ζιγγίβερι, lat. *zingiberi*, *zinziber* (le mot est de provenance orien-

Gingimber, *gingembre*.
Cera, *cire*.
Thus, *enchens* (encens).
Cinamomum (cinnamomum), *caneille* (cannelle).
Costus (κόστος), id.
Ciminum (cuminum), *commin* (cumin).
Piper, *poivre*.
Zodoare, *citoal* 1.
Rizi (oryza), *ris*.
Gruellum, *gruel* (gruau).
Crocus, *safran*.
Amigdalum, *amande*.
Liquiricia, *ricolisse* (réglisse) 2.
Eleborum (elleborus), *cifonie* 3.
Carica, *cabar* 4.
Gariofilus (caryophyllum), *clau de genofle* (clou de girofle).
Mel, *miel*.
Caciafistula (cassia fistula), *caciafistre* 5.
Apothecarius, *apotécaire* 6.
Speciarius, *espissier* (épicier).
Apotheca, *espiserie*.
Species, *espises* (épices).

De nominibus officiorum, principum, prælatorum, clericorum et servientium.

Papa, *pape*.
Cardinalis, *cardinal*.
Patriarcha, *patriarche*.
Primas, *princhе*, *prélat*, *capitaine*.
Archiepiscopus, *archevesque*.
Archipræsul, id.
Episcopus, *evesque*.
Præses, id.
Pontifex, id.
Abbas, *abbé*.
Abbatissa, *abesse*.
Prior, *prieux*.
Priorissa, *prieuse*.
Decanus, *doyen*.
Archipresbyter, *archeprestre*.
Archidyaconus, *archediacre*.
Tesaurarius, *tresorier*.
Elemosinarius (eleemosynarius), *ausmonnier*.
Celerarius, *celerier* 7.

ale) procèdent it. *zenzovero* et *zenzero*, esp. *gengibre*, prov. *gingebre*, fr. *gingembre*. Pour la mutation *z* en *g* ou *j*, cp. *jaloux* de *zelus*, *jujube* de *zizyphum*.

1 *Zodoare*, ailleurs *zedoaria*, gr. ζαδέρα, ζάδορ ; fr. *zédoaire*. Le vieux français en avait fait *citouart*, *citoal*, *citoual*. L'all. dit *zitwer*.

2 Voy. mon Dict. sous *réglisse*.

3 Cette dénomination de l'ellébore m'est inconnue.

4 *Carica* signifie figue sèche; le mot franç. *cabar* qui le traduit n'est renseigné nulle part. S'agirait-il peut-être de figues en *cabas?* Cette idée n'est pas une plaisanterie; le mot *canastre* signifie également d'abord boîte à tabac, puis le tabac qu'elle renferme.

5 *Caciafistre* est le *cassia fistula* de Linné; nous disons aujourd'hui *casse* tout court. — *Fistre* de *fistula*, comme *titre* de *titulus*.

6 *Apotheca* (d'où it. *bottega*, fr. *boutique*) signifie popr. un magasin en général; puis spécialement une boutique de drogues, de là *apothecarius*, marchand de drogues, épicier pharmacien. En italien *speziale*, propr. épicier, signifie maintenant également pharmacien.

7 « Idem quod *cellarius*, scil. cui potus et escae cura est. » De *cella*, cave, magasin de provisions.

Granicarius, *grangier* 1.
Scolasticus, *escolastre.*
Cancillarius, *canchelier.*
Marticularius (matricularius), *marguelier* 2.
Capicerius, *chevechier* 3.
Praelatus, *prelat.*
Subdecanus, *soubsdoyen.*
Subcantor, *soubschantre.*
Subscolasticus, *soubscolastre.*
Praecentor 4.
Supprior, *soupprieux.*
Canonicus, *chanoisne* 5.
Monialis, *nonnain.*
Lector, *liseur.*
Cordiger, *cordelier.*
Jacopita, *jacobin.*
Heremita, *hermitte.*
Anachorita, *rencluse.*
Dyocesis (διοίκησις), *evesquié.*
Civitas metropolitana, *la cité où le erchevesque demeure.*
Presbyter, *prestre,*
Sacerdos, id.
Antistes, id.
Dyaconus, *dyacre.*
Levita, id.
Acolitus vel acolita (ἀκόλουθος), *acolite*
Sacerdotium, *prestrise.*
Officialis, *official.*
Judex, *juge.*
Subdelegatus, *subdelegat.*
Commissarius, *commissare.*
Advocatus, *advocat.*
Causidicus, id.
Auditor, *auditeur.*
Magister, *maistre.*
Doctor, *docteur.*
Vice-magister, *soubsmaistre.*
Soubmonitor, id.
Bachalarius, *bacheler.*
Pedagogus, qui ducit pueros ad scolas.
Clericus, *clerc.*
Scolaris, *escolier.*
Discipulus, *disciple.*
Notarius, *notaire,*
Tabellio, *tabellion.*
Sigillifer, *scelleur.*
Sacrista, *secretain* 6.
Corista (chorista), *cuerier* (pron. *coeurier).*
Imperator, *empereur.*
Imperatrix, *emperesse* 7.
Rex, *roi.*
Regina, *royne.*
Dux, *duc.*
Ducissa, *ducesse.*
Comes, *conte.*
Comitissa, *contesse.*
Princeps, *prince.*
Vicecomes, *visconte.*
Vicecomitissa, *viscontesse.*
Senescallus (senescalcus), *senescaux.*
Satrapa, *vavasseur*, *juge*, *sergans* (sergent), *sage* 8.

1 « Qui praeest *granicae*, seu praedio rustico. »
2 Voy. Ducange ; on disait aussi *marrelier*, *marlier.*
3 « Cui *capicii* ecclesiæ cura incumbit. » *Capitium*, de *caput*, chevet d'église.
4 La traduction *préchantre* manque dans le MS.
5 *Chanoine* vient de *canonius ;* le type usuel *canonicus* a donné le vfr. *canonge.*
6 *Secretain*, *secretan*, survit encore comme nom de famille ; le mot a fait place à la forme savante *sacristain.*
7 Les Anglais ont gardé ce mot sous la forme *empress.*
8 Gachet a fautivement considéré *sergans* comme le mot latin d'une nouvelle glose, en y ajoutant comme traduction le mot *sage*. *Sergans* et *sage* ne sont que deux traduc-

Miles, *chevalier*
Tiro, juvenis miles.
Scutifer, *escuier*.
Ballivus, *bailli*.
Castellanus, *castellain* (châtelain).
Praetor, *prevost*.
Praefectus, id.
Praepositus, id.
Baro, *baron*.
Magnas, (trad. manque).
Serviens, *sergent*.
Cliens, *sergant*.
Satillis (satelles), id.
Maior, *maieur* [1].
Par, *pareil* (auj. pair).
Scabinus, *eschevin*.
Cenobium (coenobium), *abeye*.
Conventus, *couvent*.
Praeco, *messagier* ou *crieur et marchant*.
Nuncius, *messagier*.
Legatus, nuntius papae.
Ambaxator, nuntius regis.
Stipendium, *sodée* (soudée, solde).
Civis, *citoyen*.
Suburbanus, *qui demeure as foursbourgs* [2].
Villanus, *villain*.
Villicus, qui proprie villæ gubernator est et quandoque dicitur dispensator universæ domus, scilicet omnium possessionum et villarum.
Villica, uxor villici.
Dominus, herus, *seigneur*.
Domina, hera, *dame*.
Famulus, *varlet*.
Servus, *serf*.
Pedisequa, *chambrère*.
Ancilla, *mesquine* [3].
Dapifer, *despensier*,
Claviger, *porteur de clés*.
Pincerna, *boutillier* [4].
Camerarius, *cambrelenc* (chambellan).
Cocus (coquus), *queu*.
Magirus, magister coquus, *maistre queu* [5].
Obstetrix, *nourische* (nourrice).
Alitrix, altrix et altricula, id.
Pugil, *campion* (champion).
Balestarius (balistarius), *arbalestrier*.
Nanus, *nain*.
Liticen, *harpeur* [6].
Cornicen, *corneur*.
Executor, *executeur*.
Emulus (aemulus), *flateur* ou *envieux*.
Testis, *tesmoing*.

tions ultérieures de satrapa ; *sage*, comme on sait, avait jadis la valeur de jurisconsulte, juge ou prud'homme.

1 La vieille langue distinguait un cas-sujet *maire* et un cas-régime *maieur*. Les termes *seigneur (sieur)* et *sire* ne sont non plus que deux cas différents du même mot.

2 Voy. mon Dict. sous *faubourg*.

3 Voy. mon Dict. sous *mesquin*.

4 Joan. de Janua : « *Pincerna* dicitur vini dispensator, vel potius propinator qui porrigit ex officio poculum domino suo. Et dicitur pincerna, quasi penum cernens i. e. cellarium, quia semper habet oculos ad vinum suo tempore propinandum. » Je n'ai besoin de remarquer que l'étymologie donnée par Jean de Gênes est sans aucune valeur ; le mot est d'origine grecque, πιγκέρνης, et on y voit généralement un composé de πίνω, boire, et de κιρνάω, mélanger.

5 C'est le gr. μάγειρος.

6 *Liticen* n'est pas un joueur de harpe, mais un joueur de clairon ou de trompette (lituus). Il faut sans doute lire *liricen*.

Mimus, *jongleur* ou *menestrel*. Hystrio, *jongleur d'abusquins* 1.

Nomina artificum mechanicorum.

Corrigiarius, *corroiier* 2.
Sellarius, *sellier*.
Scutarius, *escuier* 3.
Lormarius, *lormier* 4.
Cirothecarius, *gantiér*.
Cappellarius, *cappelier* (chapelier).
Firmacularius, *fermelier* 5.
Pictaciarius, *chavetier* (savetier) 6.
Alutarius, *cordouanier* (cordonnier) 7.
Pelliparius, *peletier* 8.
Auxionarius (auctionarius), *regratier* 9.
Pastillarius, *pastisier* (pâtissier) 10.
Pistor, id.
Panifex, *boulengier*.
Prozoneta (proxeneta), *courretier* (courtier).
Nummularius, *monnoyer*.
Trapseta (τραπεζίτης), *cangeur* (changeur).
Aurifaber, *orfèvre*.
Faber, *fèvre*.
Chipharius, *hanapier* 11.
Pannarius, *drapier*.
Carpentarius, *carpentier* 12.
Rotarius, *caron* (charron).
Plustularius, *blouchier* 13,
Carnifex, *bouchier*.
Eruginator (aeruginator), *fourbisseur*.
Carucarius, *carton* (charton).
Mercator, *marchant*.
Apotecarii, *apotecaires*.
Caruscarius, *caron* (charron) 14.

1 Qu'est ce qu'il faut entendre par *abusquins?* J'espère que la sagacité de quelque archéologue résoudra cette question.

2 *Corroyer*, faiseur de courroies, et le verbe *corroyer*, apprêter des cuirs, sont étymologiquement des mots tout à fait distincts, malgré leur rapport de signification. Voy. mon Dict.

3 Ici dans le sens de faiseurs de boucliers *(scutum)*.

4 Voy. mon Dict. sous *lormier*. Il se peut qu'il faille lire *lorinarius*, forme première du mot.

5 Faiseur de fermaux (*firmaculum*, voy. page 98, note 4).

6 *Pictaciarius*, de *pictacium*, voy. page 94, note 1.

7 De *aluta*, pellis concinnata ad calceos, fr. *cordouan* (peau de Cordoue).

8 *Pelliparius*, « qui *pelles parat*. »

9 *Auctionarius*, qui achète de vieilles choses dans les *auctiones* (ventes à l'enchère) pour les revendre ; *regratier*, voy. mon Dict. sous *regratter*.

10 Le mot latin se rapporte à *pastillum*, le mot fr. à *pasticium* (it. *pasticcio*).

11 *Chipharius*, p. *cipharius*, de *ciphus*, hanap (voy. plus bas).

12 On sait qu'en latin classique *carpentarius* signifiait un carrossier ou charron, qui fait des *carpenta* ; cette signification a été conservée à l'it. *carpentiere*. Au moyen âge le mot s'appliquait à tout genre d'ouvriers en bois.

13 *Blouchier*, *blouquier*, faiseur de *blouques* ou *blouquettes*. Voy. page 94, note 4. On disait aussi *bouclier*.

14 *Caruscarius*, variété de *carucarius* (voy. quelques lignes plus haut), se distingue, à ce qu'il semble, de ce dernier, en ce qu'il signifie faiseur, et non pas conducteur de chariots.

Molendinarius, *maunier* (meunier).
Tinctor, *taintelier* (teinturier).
Credo, *tanneur* [1].
Textor, *tisseranc*.
Fullones, *foullons*.
Serurarius, *serurier* [2].
Pectrix, *pineresse* [3].
Devacuatrix, *desvuideresse*.
Auceps, *oiselier*.
Pisquator (piscator), *pesqueur* (pêcheur).
Ortolanus (hortulanus), *gardineur*.
Pandoxinarius, *brasseur* [4].
Conservator, *conchierge* [5].
Membranucius *(sic)*, *parcheminnier*
Genecarius, *tixerant* [6].

Sequitur de libris ecclesiæ.

Missale, *missel*.
Manuale, *manuel*.
Breviarium, *breviaire*.
Hymnarius, *hymnier*.
Psalterium, *psaultier*.
Gradale (graduale), *grel* [7].
Kalendarius, *kalendier*.
Antiphonarius, *antiphonier*.
Martorologium, *martorologe*.
Ordinarium, *ordinaire*.

Sequitur de vestimentis ecclesiæ.

Suppellicium, *soupplis* [8].
Amictus, *amit* (amict).
Alba, *aube*.
Poderis, *aube* [9].
Sintorium (cinctorium), *chainture* (ceinture).
Fanula, *fanon* [10].
Stola, *estole* (étole).
Dalmatica, *dalmatique*.
Infula, *casule* (chasuble).

1 Pour *credo*, on trouve aussi *cardo*, *cerdo*. Serait-ce le *cerdo* des anciens, qui signifie un ouvrier d'une classe inférieure, et dont le métier est d'ordinaire spécifié par quelque autre substantif *(cerdo sutor, cerdo faber)?* Ce mot générique se serait alors avec le temps restreint à un métier particulier, celui des tanneurs.

2 Je suppose ici un lapsus calami du copiste, *serurarius* p. *serarius* (de *sera*).

3 Peigneuse ou cardeuse de laine. De *pigne*, *peigne*.

4 Voy. plus loin *pandoxinium* (page 131, note 13).

5 Voy. mon Dict. sous *concierge*. J'ajouterai ici qu'en dernier lieu Diez, se fondant sur R. Etienne qui traduit *concierge* « qui ha la charge du lieu de l'exercice » par *gymnasiarchus*, prend ce mot gréco-latin pour la source du mot français. Pour ma part, je suis disposé à reprendre l'étymologie *conservius*, proposée par Ménage; un dérivé semblable ne me semble pas plus étrange et irrégulier que *pelliparius*, que nous avons rencontré plus haut (page 122, note 8).

6 *Genecarius* est pour *gynaecarius*, qui vient de *gynecæum*, fabrique de toiles où l'on n'employait que des femmes pour filer et tisser (Cod. Just. 9, 27, 5; 11, 7, 5).

7 *Grel* est une contraction de *greel*, qui procède régulièrement du lat. *gradale*. Voy. Roquefort sous *gréel*.

8 *Suppellicium*, gâté de *superpellicium* (voy. Ducange). *Soupplis* p. surplis.

9 *Poderis*, du gr. ποδήρης ; chemise qui descend jusqu'aux pieds. La vraie traduction latine du mot grec est *talaris* (de *talus)*.

10 *Fanula*, dimin. de *fano*, fr. *fanon* (voy. mon Dict.).

Sequitur de ornamentis ecclesiæ.

Pallium, *palle* (poêle, dais).
Pulpitrum (pulpitum), *pourpitre* (pupitre).
Calix, *calice*.
Patena, *platine*.
Corporalia, *corporaux* 1.
Turribulum (thuribulum), *enchensoir*
Acerra 2.
Crux, *crois*.
Aqua benedicta, *eaue benoite* (bénite).
Altare, *autel*.
Libitina, *bière* 3.
Ferretrum (feretrum), *fiertre* 4.
Cassa (capsa), *casse* (châsse).
Gazophilacium, *trésorerie* 5.
Vestibulum, *revestiaire* (voy. Roqu.)
Vexillum, *bannière*.
Fontes, *fons*.
Teda (taeda), *torche*.
Fax, *torse* (torche).
Tabernaculum, *tabernacle*.
Navicula, *nef à mettre encens* 6.
Crucifixus, *crucefis*.
Ymago, *ymage*.
Campana, *clocque* (cloche).
Chorus, *ceur* (chœur).
Cancellus 7.
Locutorium, *parloir*.
Crisma (chrisma) 8.
Cereus, *cierge*.
Campanile, *cloquier* (clocher).
Pinaculum (pinnaculum).
Ventilogium, *coquiet* (cochet) *à vent* 9.

De domibus et utensilibus.

Domus, *maison*.
Utensile, *outil* ou *ostil*.
Castrum, *castel* (château).
Opidum (oppidum), id.
Predium (praedium), *manoir*.
Edes (aedes), *maison de riche*.
Casa, domus pauperis.
Aedeficium, *edifice*.

1 « Pallae quibus sacrificium (corpus Christi) contegitur in altare. »

2 La traduction (cassette à encens) manque dans le MS.

3 *Libitina* se trouve déjà employé pour la civière, sur laquelle on portait un cadavre, dans Martial et dans Pline. Dans le principe, le mot désigne la déesse dans le temple de laquelle on gardait tout l'attirail et tout l'appareil nécessaire aux funérailles.

4 *Feretrum* (φέρετρον) désignait chez les Romains une bière pour transporter les morts, mais au moyen âge le mot latin, comme son correspondant français, *fiertre*, a pris le sens spécial de châsse à reliques.

5 *Gazophylacium*, du gr. γαζοφυλάκιον, lieu où l'on garde le trésor; Gachet a mal lu *tresorier* au lieu de *tresorerie*.

6 *Navicula*, mot bas-latin, synonyme de *acerra* ou *thurarium;* on dit de même aussi *navette* en français.

7 *Cancellus*, barrière qui sépare le chœur de la nef.

8 Huile consacrée; chrême.

9 *Ventilogium*, girouette, mot fait à la façon de *horologium;* litt. indicateur du vent. *Coquiet*, dimin. de *coq*.

Curia, *court de commun* [1].
Curtis, *court de canoisne*.
Pavimentum, *pavement*.
Lytostratum (lithostratum), *pavement* [2].
Compitum, *quarefour* (carrefour).
Cadrivium (quadrivium), id.
Bivium, id.
Paries, *paroit* (paroi).
Rima, *cravace* (crevasse).
Murus, *mur*.
Lacunar, *feste* (faîte) *de maison*.
Culmen, id.
Doma, *feste de maison* (dôme).
Colus, *pommel* [3].
Trabs, trabes, *tref*.
Tignum, *chevron*.
Tegula, *tieule* (tuile) [4].
Later, id.
Antemurale, *barbacane*.
Murale, *crenel* (créneau) vel *crestel*.
Gradus, *degrei* (degré).
Solarium, *solier* [5].
Asser, *ais*.
Hostium (ostium), *huis*.
Liminare, *huisserie* vel *entrée*.
Limen, *seul* (seuil).
Thalamus, *chambre*.
Camera, id.
Promptuarium, *despense*.
Horreum, *grenier*.
Penu, *celier* (cellier).
Celarium (cellarium), id.
Cloaca, *privée* (privé; lieux d'aisance).
Latrina, id.
Memperium, *torchon de cul* [6].
Anutergium, id.
Coquina, *cuisine*.
Nidor, *pueur de cuisine* [7].
Porta, *porte*.
Janua, id.
Valva, *trape de cave*.
Foris, *porte*.
Janitor, *portier*.
Rapabulum, *barre* [8].

1 Nous ne saurions préciser le sens de *court de commun*; si ce n'est « maison communale », c'est probablement la cour d'une maison ordinaire, opposée à la *court de chanoisne* qui suit, grand préau de la maison chapitrale.

2 *Lithostratum*, pavement *(stratum)* en pierre (λίθος).

3 *Colus* est une forme gâtée de *tolus*, *tholus* (θόλος), coupole, voûte. L'identité du trait, dans l'écriture du *c* et du *t*, a amené un grand nombre de corruptions de ce genre. — *Pommel*, pommeau, se dit encore d'autres objets ou parties d'objets à forme bombée ou arrondie.

4 *Tegula*, fr. *teule*, *tieule*, *tuile*; cp. *secula*, fr. *seute*, *sieute*, *suite*.

5 *Solarium*, chez les Romains, terrasse au-dessus d'une maison à toit plat, (propr. lieu exposé au soleil); plus tard, le *solarium* étant couvert d'un toit, il forma l'étage supérieur de la maison. C'est là le sens du fr. *solier*, all. *söller*. — Le mot, du reste, a subi des variations de sens, par suite du rapport étymologique qu'on lui a prêté avec *solum*, sol.

6 Le mot *memperium* m'est inconnu. Je ne doute pas qu'il représente une contraction de *manuperium*, que je rencontre ailleurs dans le sens de nappe. Le synonyme *anutergium*, par contre, s'explique sans difficulté.

7 *Pueur*, lat. *putor*. Il était inutile de créer et d'autoriser notre mauvais mot *puanteur*; aussi bien vaudrait dire *suanteur* p. *sueur*.

8 *Rapabulum*, sans doute mal écrit pour *repagulum*, verrou, barre de clôture.

Obex, *barre*.
Vectis, *vereil* [1].
Cavilla, *keville* (cheville) [2].
Groffus, *gon* (gond) [3].
Vertevella, *vertevâille* [4].
Vertolium, *vereul* vel *verteul* [5]
Clavis, *clef*.
Sera, *serrure*.
Seratorium, id.
Serrula (serula), *loquet*.
Caminus, *cheminée*.
Epicausterium, *tuyau de cheminée* [6].
Stabulum, *estable* (étable).
Testa, *pièce de pot de terre* (têt).
Patella, *paielle* (poêle).
Cacabus, *caudron* (chaudron).
Caldaria, *caudière* (chaudière).
Forulus, *soufflet* [7].
Focus, ignis et ubi *atre* (l. *atre* ubi) ignis fovetur.
Foculus, *petit feu*.
Focarium, *fouyer* (foyer).
Focarius, panis in cinere coctus [8].
Follis, *soufflet*.
Folliculus, id. (Folliculus dicitur esse tecta frumenti in qua granum servatur.)
Repoficilium, quod ponitur supra ignem de nocte [9].
Ignifulcium, *manetes* [10].
Antipirale, *escren* (écran) [11].
Ypopirgium, *andier* (landier) [12].
Cratis, *gril*.

[1] *Vereil* est une forme variée de *verouil*, *verrou*; l'un répond à un type *vericulum*, l'autre à *veruculum*, dimin. de *veru*. Le mot latin *vectis*, dans le sens de barre pour assurer une porte, se trouve employé dans Virgile, Én. VII, 609.

[2] Voy. page 91, note 3.

[3] *Groffus*, mot unique, est, me semble-t-il, plutôt altéré de *grosphus* (γρόσφος), pointe (d'un javelot) que de *gomphus* (γόμφος), cheville, clou. Quant à *gon*, écrit plus tard *gond*, on le fait venir tantôt du l. *contus*, croc (cp. it. *gonzo*), tantôt, par aphérèse, du l. *ancon*, croc (en Lorraine on dit *angon* p. *gond*). Le prov. *gofon* vient évidemment de *gomphus*.

[4] *Vertevella* (Gachet avait lu *vertenella*) signifie le trou où tourne le gond d'une porte; c'est un diminutif de *vertebra* employé dans le même sens, et lui-même dérivé de *vertere*, tourner. Voy. aussi page 99, note 4. — Roquefort définit le mot *vertevelle* par loquet ou marteau d'une porte; cela pourrait bien être inexact; voy. du reste l'article *verveux* dans mon Dict.

[5] *Vertolium*, autre dérivé bas-latin de *vertere*, est ailleurs traduit par *virole*. *Vereul* répond à un type *virolium*, tandis que la forme *verteul* réprésente exactement notre mot latin.

[6] *Causterium*, composé *epicausterium*, du grec καίω, brûler.

[7] *Forulus* signifie d'abord sac, bourse (cp. lat. *follis*, poche, outre et soufflet, dim. *folliculus*, petit soufflet et balle, gousse); c'est le même mot que *fourel*, *fourreau*, par conséquent d'extraction germanique.

[8] Fouace, it. *focaccia*.

[9] Ailleurs *repofocillum*, *repofocinium*, *retropophinium*, etc. (voy. Diefenbach); il s'agit d'un couvre-feu. L'analyse du mot reste à l'état de problème; je n'oserais guère proposer une composition *repostus focus*, feu caché.

[10] La facture du mot latin indique des chenets.

[11] De ἀντί et πῦρ, donc litt. para-feu.

[12] Ce mot latin est forgé de ὑπό et de πῦρ, et signifie, comme *ignifulcium*, un fer placé sous le feu. — Pour *andier*, voy. mon Dict. sous *landier*. La traduction *manetes*

Craticula, *gril*.
Mortarium, *mortier*.
Tribulus, *pestel* 1.
Pila, *pilete* (petit pilon).
Uncus, *croc*.
Creagra, *havet* 2.
Stipes, itis, *tison*, *estoc* ou *tronc*.
Torris, *tison de feu*.
Cremale, *cramillie* 3.
Rotundale, *platel* (plateau).
Discus, *platel*.
Paracis, *platel* 4.
Scutella, *escuelle*.
Acetabulum, *sausière* (saucière) 5.
Mensa, *table*.
Propinatorium, *drechoir* (dressoir, buffet).
Promptatorium, id.
Forma, *forme*.

Scamnum, *banc*.
Tripos (tripus), *tretel* (tréteau), vel *estal* (étal).
Tripes, *une cose à trois piés*.
Gausape, *nappe*.
Mappa, *nappe*.
Manutergium, *doublier* 6.
Facitergium 7.
Pelvis, *bachin* (bassin).
Lavatorium, *lavoir*.
Crater, *hanap*.
Ciphus (scyphus), *godet* vel *hanap*.
Murra, *madre* 8.
Dolium, *tonnel* (tonneau).
Urna, *tonne à fouller vin* 9.
Pinta, *pinte* 10.
Lageña, *boutzillè* vel *quarte*.
Ydria (hydria), *cruche* ou *kane* (canne).

donnée plus haut à *ignifulcium* m'engage à traiter avec moins de dédain l'étymologie germanique *hand*, main, prêtée par quelques-uns au mot *andier*.

1 *Pestel*, pilon ; voy. mon Dict. sous *piston*.

2 *Creagra*, gr. κρεάγρα, instrument crochu pour retirer les viandes du pot (de κρέας et ἀγρεῶ) — Pour *havet*, voy. mon Dict.

3 *Cramillie*, variété de *cramaille*, *cremail*, d'où *crémaillère* (voy. mon Dict.). *Crémale* est un mot latin de forge nouvelle.

4 *Paracis* est gâté de *parapsis* ou *paropsis*, qui est le gr. παροψίς, espèce de plat pour servir des mets.

5 Chez les Romains *acetabulum* désignait un vinaigrier ou une coupe remplie de vinaigre, que l'on plaçait sur la table pour y tremper le pain ; en grec ὀξύβαφον.

6 Quoi qu'en dise Roquefort, *doublier* signifie tout bonnement une serviette ou un tablier ; le nom vient de ce qu'ils *doublent* l'objet ou le vêtement qu'ils servent à garantir.

7 *Facitergium* ; ce mot, laissé ici sans traduction, signifie proprement un mouchoir pour essuyer la figure. Cp. en italien *fazzuolo*, *fazzoletto*, mouchoir. (Diez, toutefois, conteste le rapport étymologique de ces mots italiens avec le latin *facies*.)

8 *Murra* ou *murrha*, vase en murrhe (espèce de terre fine); la traduction *madre* est pour hanap de madre, c.-à-d. fait en bois de madre ou mazre (bois veiné ou tacheté). Les archéologues auront à résoudre la question de savoir, si les *vases maserins* ou hanaps de madre du moyen âge sont substantiellement identiques avec les *pocula murrhina* des anciens. Ce qui a fait associer les termes *murra* et *madre* pourrait bien n'être que la circonstance de la veinure ou bigarrure. Voy. du reste l'article *madre* dans la table des matières des « *Comptes de l'Argenterie des rois de France au XIV*e *siècle*, publiés par M. Douet-d'Arcq (Paris 1851).

9 Cette valeur donnée à *urna* est étrangère au mot dans la période classique.

10 Voy. mon Dict.

Dyota, *godet à deus anses* 1.
Sal, *sel.*
Salina, *saline* 2.
Culcitra (culcita), *queute de lit.* 3.
Pulvinar, *coussin.*
Auricular, *oreillier.*
Cervical, *oreillier, coussin.*
Coopertorium, *couvertoir.*
Sargia, *sarge* (serge).
Culcitra picta, *ceute pointe* 4.
Fimbriatum, *ourler* 5.
Fimbrium, *ourle* 5.
Ferculum, *més* (mets).
Clitella, *coffre* 6.
Archa (arca), *huche.*
Pistrinum, *pestrin* (pétrin).
Politrudum, *buletel* 7.
Taratantarum, id. ou *le batoir du molin,* ou *son de trompettes* 8.
Taratantiso, *buleter, tromper* ou *sasser* 9.
Cribrum.
Radarca, *radoire de pestrin* 10.
Fermentum, *levain.*
Azima (azyma), atis, id. 11.
Sporta, *corbeille.*
Sportula, *corbillon.*
Vannus, *van.*
Corus, *boistel* 12.
Candelabrum, *candelier.*
Lampas, *lampe*, vel lampa.
Laterna, *lanterne.*
Lucerna, id.
Calatus (calathus), *panier.*
Urceus, *pot a yawe* (eau).
Coclear (cochlear), *cuiller, louce* (louche). 13.
Tripofonium, *treffonier* 14.

1 *Dyota*, de δύο et οὖς, ὠτός oreille, anse.

2 Salé ou gelée, peut-être aussi salière.

3 Pour *queute*, voy. mon Dict. sous *couette.*

4 Voy. mon Dict. sous *courte-pointe.* Le terme latin démontre qu'une méprise sur le caractère distinctif de la courte-pointe a fait confondre *point* = l. punctus, avec *point* = peint, l. pictus.

5 Gachet a mal lu *finibriatum*, et dans la ligne suivante *finibrium.* Le mot *fimbrium*, *fimbria* signifie une bordure d'ornement; de là *fimbriatus*, orné d'une bordure. *Fimbria*, par la transposition *frimbia*, a donné le fr. *frange.* Le vfr. *ourle* (d'où le dimin. *ourlet*) vient de *orula*, dimin. de *ora*, bord.

6 Voy. pag. 99, note 1.

7 *Politrudum* est une mauvaise composition de *pollen* ou *pollis*, fleur de farine, et de *trudere*, passer avec force. — Pour le fr. *buletel*, voy. mon Dict. sous *bluteau.*

8 *Taratantarum*, mot imitatif, que l'on rencontre déja dans Ennius; de là le verbe *taratantizare.*

9 *Buleter*, bluter; *tromper*, jouer de la trompe; *sasser*, tamiser.

10 *Radarca*, mot formé de *radere arcam.*

11 Cette glose est fautive; car *azymus* signifie « sans levain » (ἀ, ζύμη).

12 De *boistel* vient *boissel boisseau* (voy. mon Dict.). *Corus* est le grec κόρος, mesure de 41 médimnes.

13 Pourquoi donc l'Académie a-t-elle dédaigné le vieux mot *louche*, encore vivant dans toute la France?

14 Si l'on me faisait connaître ce que c'est qu'un *treffonier*, mot qui s'accorde parfaitement avec un type *tripofonarius*, je découvrirais peut-être l'origine du mot unique *tripofonium*; au rebours, ce dernier, si je parvenais à en faire l'analyse, me révèlerait la valeur du mot français. J'attends des deux côtés quelque instruction à cet égard.

Socale, *souaille* [1].
Sedile, *siége*.
Sponda, *calit* (châlit) [2].
Sapha (scapha), *jate* [3].
Saricus, murus destructus [4].
Saritus, a, um, laxatus, destructus, micatorium est.
Clibanus, *fournaise*.
Furnus, *four*.
Veru, *broque* (broche) *sans char* (viande).
Verutum, *broque où le char est*.
Sartago, *paille* (paelle, paielle) *de fer*.
Haustrum, *scelle* [5].
Sitella, *scelle*.
Coligerium, *courge* [6].
Coligeriatum, *courge*.
Casearium, *casier* [7].
Arconium, *tas de blé* ou *mule de fain (meule de foin)* [8].
Cortina, *cortine* (courtine) [9].
Area, *aire*.
Horrea, *grange*.
Tectum, *couverture*.
Fenestra, *frenestre* (fenestre).
Stillicidium, *goutière*.
Columpna (columna), *piler* (pilier) ou *columpne* (colonne).
Basis, *fundement*.
Licinium, *mesche* (mèche) ou *limignon de candelle* [13].
Licinus, id.
Linteum, *drap de lin*.
Linteamen, id.
Porticus, *porget* [10].
Cardo, inis, *pivot*.
Postica, vel. posticum, vel posticium, vel postis, id. postius, *c'est issue faite par derrière*, gallice *porte de derière* [11].
Antica, *porte de devant*.
Propugnaculum, *bertèche* [12].

1 Cette glose m'embarrasse tout autant que la précédente. Peut-être y a-t-il eu, dans le principe, *focale*, *fouaille*, et s'agit-il d'un objet ou ustensile concernant le feu.

2 Voy. mon Dict. sous *châlit*.

3 *Scapha*, gr. σκάφη, propr. canot, puis, dans la basse latinité, baquet, jatte. Cp. les deux sens attachés au mot vaisseau (vase et bateau).

4 Je pense qu'il faut lire *saritus*, participe de *sarire*, *sarrire*, travailler à la houe.

5 *Scelle* (non pas *stelle*, comme a lu Gachet), est pour *selle* ou plutôt *séelle*, qui répond au l. *sitella*. La forme *seille*, par contre, vient de *situla*, par l'intermédiaire de *sitla*, *sicla* (voy. mon Dict.). Le *c* dans *scelle* est analogue à celui de *sceller* (sigillare) ou de *sçavoir* p. savoir, à moins que *scelle* ne soit mal écrit pour *seelle*.

6 *Courge* signifie ici le bâton recourbé, à l'aide duquel on porte sur l'épaule deux seaux d'eau, l'un en avant, l'autre en arrière. Il vient d'un type *curvia*, de *curvus*, courbe. — Le mot latin, introuvable ailleurs, est forgé de *collo gerere*, porter au cou.

7 *Casier*, pr. huche au fromage, puis garde-manger.

8 *Arconium* (Gachet avait lu *artonium*), voy. Ducange v° *archonium*.

9 Le *cortina* de la basse latinité et des langues romanes n'est pas le *cortina* des anciens; voy. mon Dict. sous *courtine*.

10 Ce mot français *porget*, s'il ne représente pas le latin *projectus* » jeté en avant, qui forme saillie », est le dimin. de *porge* (voy. Raynouard, Lex. roman, IV, 604) ou *porche*, qui procède régulièrement de *porticus* (g. *perche* de *pertica*).

11 Comparez un autre dérivé de *post* : le dimin. *posterula*, d'où *posterle*, *posterne*, *poterne*.

12 Voy. le Dict. de Diez, t. I, v° *bertesca*.

13 *Licinus*, *licinium* sont des formes altérées du gr. λύχνος ou ἐλλύχνιον.

Candella (candela), *candeille* (chandelle).
Pertica, *perche.*
Emunctorium est instrumentum quo mediante candellam emungimus.
Munctorium, *mocheron de candeille* [1].
Collirium (collyrium)....
Collirida, *lesche de pain* [2].
Panis, *pain.*
Laganum, *tourtel en paille* ou *bugnet d'obin* [3].
Libum, *gestel* (gâteau) [4].
Collibium, parvum munusculum vel fructus, ut pomum vel nuces [5].
Bellarium, id. [6].
Antepometum, id. [7].
Collibista, qui vel recipit collibia pro usura, vel aliquo alio servicio.
Ignis, *fu* (feu).
Focus, rogus, id.
Pir (πῦρ), feu.
Flamma, *flamble* [8].
Fumus, *fumée.*
Fuligo, *noireur de feu* ou *sieuée de cheminée* [9].
Sintilla (scintilla), *estaincelle.*
Fomes, id. vel mitimentum.
Favilla, *flamesque* (flammèche).
Carbo, *carbon* (charbon).
Pruna, *carbon ardans.*
Pira (πυρά), *feu.*
Rogus, *feus.* Scilicet congeries lignorum in igne, *rogus* dum nondum arrusus est, *pira*, ex quo ardet, *ustum* postquam arserit [10].
Pirossium, *feu d'os.*
Arula, *pot*, *anse*, *gréil* (gril) ou *paielle à mettre brese* [11].

[1] Il s'agit ici de mouchettes et non pas de « bout de chandelle », comme pourrait le faire supposer l'art. *moucheron* dans Roquefort.

[2] En latin *collyra*, *collyris*, *collyrida* signifient une sorte de pain ou de gâteau qu'on mangeait avec du bouillon ou de la sauce. *Lesche*, voy. mon Dict. sous *laiche.* Huges Faidit : *lesca*, particula panis.

[3] *Tourtel*, petite tourte et tarte ; *paille*, comme plus haut, est une contraction de *paielle* (poêle) ; *bugnet*, beignet (voy. mon Dict.) ; le sens de *obin* m'est inconnu. Peut-être faut-il lire *dobin*, ce qui du reste est tout aussi obscur.

[4] Gachet avait lu *sibum.*

[5] Soit du gr. κόλλυβα, sorte de pain ou de gâteau, soit du masc. κόλλυβος, petite monnaie. L'étymologie *collibere*, proposée par Jean de Gênes, a quelque chose de séduisant, cependant elle ne me paraît pas la vraie. Je penche, vu la définition de *collibista* qui suit, pour le primitif *collybus* (κόλλυβος), petite monnaie; on désignait par là la différence du change exigée par l'usurier pour changer la monnaie d'un pays en celle d'un autre.

[6] *Bellaria*, *orum*, se trouve dans Plaute avec le sens de sucreries, dessert, pâtisseries. De *bellus*, gentil, joli. Cp. notre terme *bonbon.*

[7] Litt. ce qui est servi à table « avant le fruit. »

[8] *Flamble*, du latin *flammula.*

[9] *Noireur* est le bon mot français pour *noirceur*, qui est de formation incorrecte ; lat. *nigror.* — *Sieuée*, est un dérivé de *sieu* ou *sieue*, auj. *suie.*

[10] *Arrusus* p. *arrosus* (arrodere). — Le sens et l'écriture du MS. obligent de lire *postquam* au lieu de *priusquam*, comme porte l'édition de Gachet.

[11] *Arula* ; Papias : patella carbonum, craticula, vel vas æneum quadrangulum, in quo ignis ardet, vel in quo prunae vel carbones asportantur. — Cette signification paraît s'être développée du mot classique *arula*, petit autel.

Lignum, *fust* [1].
Calo, *portuer* (porteur) *de buisce* (bûche) [2].
Placenta, *fouache* (fouace).
Arthorea, *roussolle* [3].
Flato, *flan* [4].
Arthocaseus, *flan* [5].
Focapis, *tarte* [6].
Arthorira, id. [7].
Artocopus, *escaudich* [8].
Geneaculum, *matoignon* [9].
Sepum, *sieu* (suif).
Sagimen, *sain* [10].
Temetum, *vin*.
Bachus, *Dieu du vin*.
Lienus (Lyaeus), id.
Nectar, *piment* [11].
Sincera, *claré* [12].
Mustum, *moust* (moût).
Pandoxinium, *brassin* [13].
Vapa (vappa), *goudale* [14].
Ypa, *soupe en yawe* (eau) [15].
Offa, *soupe en yawe crasse* (eau grasse) [16].
Butirum, *burre* (beurre).
Caseus, *frommaige*.
Alveus, *auge*.
Alveolus, *auget*.
Libra, *libre* ou *balance*.
Statera, *balanche*.
Truthina (trutina, τρυτάνη) id. [17].
Bilanx, id.

1 *Fust* (fût), de *fustis*, au moyen âge = bois.

2 *Calo*, chez les Romains, signifiait homme de peine, domestique en général.

3 *Arthorea*, forme altérée de *artocrea*, gr. ἀρτοκρέας, cibus ex pane (ἄρτος) et carne (κρέας) pistus. Voy. Perse, 6, 50. — *Roussolle*; Roquefort cite le mot *roussolée*, comme une sorte de gâteau ou de gaufre.

4 Voy. mon Dict. sous *flan*.

5 *Arthocaseus*, composé de ἄρτος, pain, et de *caseus*, fromage.

6 *Focapis* m'est inconnu.

7 Paraît être une variété ou plutôt un dérivé de *arthorea*, voy. ci-dessus, note 3.

8 *Artocopus*, ἀρτοκόπος, boulanger; au moyen âge, le mot s'appliquait aussi à son produit, et signifiait pâté. — *Escaudich*; nous disons aujourd'hui *échaudé*.

9 *Geneaculum* ne se trouve nulle part; *matoignon* non plus, c'est sans doute un dérivé de *maton*, sorte de pâtisserie à pâte ferme.

10 Voy. mon Dict. v° *sain*, 2.

11 *Pigmentum* (d'où le fr. *piment*), matière colorante, puis épice, a pris au moyen âge l'acception « potio ex melle et vino et diversis speciebus confecta, suavis et odorifera. »

12 De *sincerus*, pur, sans mélange (cp. *merum*). Il pourrait, toutefois, y avoir eu aussi confusion entre *sincera* et *sicera* (σίκερα).

13 *Pandoxinium* est la boisson débitée dans les *pandoxia* ou tavernes; et *pandoxium* est p. *pandochium*, et rend le gr. πανδοχεῖον, auberge.

14 *Vappa*, chez les Latins, signifie un mauvais vin. Quant à *goudale*, on dit généralement que c'est de la bière, en l'expliquant par l'anglais *good ale* (voy. mon Dict. sous *godet* et *godailler*). Je suis, pour ma part, plutôt disposé à croire que *goudale* représente un adj. latin *guttalis* (de *gutta*); du moins, les glossaires allemands traduisent *vapa* par *tropf-wein*, vin qui a « goutté » du tonneau, donc mauvais vin.

15 *Ypa* répondrait parfaitement à un mot gr. ὕπα et par conséquent au fr. *soupe* (l'esprit rude grec et le *s* sont connexes), mais ὕπα n'existe pas. On trouve aussi *ipa*, *ippa*, défini par « panis tinctus in aqua »; puis *vippa, vipa,* soupe au vin.

16 *Offa*, en latin classique, ne signifie que morceau.

17 Gachet a par erreur imprimé *truchina*.

Scoba, *ramon* [1].
Scobs, purgamentum domus [2].
Modium, *muy* (muid).
Saccus, *sac.*
Forulus, *fourel* (fourreau) [3].
Vagina, *waine* (gaîne).
Lamina, *petite pièche* (pièce).
Vertolia, *virole* [4].
Scala, *esquelle* (échelle).
Ovum, *euf* (oeuf)
Albumen, *blanc de l'oef.*
Vitellum, *moieul d'oef* [5].
Cadus, *baril.*
Fondus (fundus), *fons* (fond, fonds)
Circulus, *cercle.*
Clepsedra, *brocque* (broche) *à tonnel* (tonneau) *à vin ou à aultre* [6] et dicitur a clepo, pis, ut continetur in *Olla patella* [7].
Uter, *bouteille*, *baril.*
Flascula, *boutaille*, *flascon* (flacon).
Flasco, id. [8].
Brocula, *broche* (auj. broc) [9].
Vas, *vaissel.*
Tapetum, *tapit.*
Cassidile, *pannetière* [10].
Aqualicium, *entonnouer* (entonnoir) [11].
Simila vel similago, *fleur de ferine* (farine).
Erectorium, *dressuoer* (dressoir) [12].
Crucibolum, *craisset* [13].
Petaso, *bacon* [14].
Petasiunculus, diminutif (du précédent).
Petasum vel petasus, calciamentum Mercurii ad volandum [15].

[1] *Scoba* est p. *scopa*, ramille, balai. De là vient le fr. *escouvette*, *écouvette.*

[2] Ordures de la maison; *scobs*, limaille, râclure.

[3] Voyez plus haut (page 126, note 7) le même mot signifiant *soufflet.*

[4] Voy. page 126, note 5.

[5] Cette signification de *vitellus* est déjà classique.

[6] *Clepsydra*, gr. κλεψύδρα, d'abord horloge à eau, puis sablier. Littér. voleur d'eau; plus tard on a fait du voleur ou soutireur d'eau un voleur ou pipeur de vin.

[7] *Olla patella* est le titre d'un vocabulaire en vers, qui fait partie du même ms. qui nous a fourni notre glossaire.

[8] Voy. mon Dict. sous *flacon.*

[9] *Brocula*, diminutif de *brocca*, *broca*, mot bas-latin, conservé dans l'it. *brocca*, fr. *broc.*

[10] *Cassidile*, voy. Ducange; probablement un dérivé de *cassis*, *-idis*, casque.

[11] *Aqualicium*, dérivé de *aqualis*, aiguière, pot à eau.

[12] *Erectorium* est la traduction littérale du fr. *dressoir*; c'est un synonyme de *propinatorium*, qui s'est présenté plus haut.

[13] Il s'agit d'un lampion ou d'une veilleuse. *Craisset*, ailleurs *crassel*, *crasset*, vient de *craisse*, *graisse*, suif. Quant au mot *crucibolum*, il appartient au radical *cruc*, *crus*, d'où procèdent le vieux mot fr. *creuseul* (qui a la même valeur que craisset) et le mot actuel *creuset*, anc. *croiset*. *Crucibulum*, du reste, signifiait également *creuset* et s'est assez bien conservé dans l'angl. *crucible.*

[14] *Petaso*, dans Martial, 3, 75, 6, est interprété par jambon, qui est aussi le sens du gr. πετασων.

[15] « Chaussure de Mercure pour voler. » Ce n'est pas là précisément le sens usuel du gr. πετασος, mais pourquoi ce dernier ne dirait-il pas aussi bien soulier large, soulier à ailes, que chapeau à larges bords, puisque le mot vient de πεταω, πετάννυμι, étendre? Il peut aussi y avoir eu influence de πέτομαι, voler. Les glossaires allemands rendent *petasus* par *schritt-schuh*, patin.

Colimidum, *cocque plumet* 1.
Pannipurgium, *buée* 2.
Lacticinium, *compegnage* 3.
Holecus, *monsteron* gallice *salsalle* 4.
Gambons, gallice.
Cubisonium, idem est 5.
Lopilopium, *wingneron* 6.
Ovificium, *uvàuté* vel *rastons* 7.
Lauricale, *haubregons* 8.

1 Je ne comprends ni *colimidum*, ni *cocque plumet*. Le mot latin paraît tenir de *colimus*, *colima*, plume, formes altérées de *calamus;* si cela est, je verrais volontiers dans *plumet* une définition de *cocque*, lequel, à son tour, pourrait bien être le primitif de *cocarde*. — D'un autre côté, j'ai lieu de croire qu'il faut lire *polimidum*, tissu bigarré, à ramages (v. Ducange sous *polymitus*). Je trouve en effet dans Graff *polimitum* comme traduction de *gikkelveh* (*veh* = fr. vair, étoffe bigarrée ; *gikkel*, coq). *Cocque-plumet* serait dans ce cas = à plumes de coq. V. aussi Ducange, v° *plumarii*.

2 *Pannipurgium*, mot unique, de *purgare pannos*.

3 *Lacticinium* est renseigné dans les glossaires avec le sens de petit lait, lait caillé ; je le prends ici pour laiterie, lieu où l'on fait cailler le lait ; *compegnage* paraît se rapporter à *compingere*, dans le sens de coaguler.

4 Cette glose reste pour moi enveloppée d'une profonde obscurité ; aucun des trois termes ne donne prise à quelque conjecture sur la chose dont il s'agit. Faut-il lire *mousteron* en le prenant pour *moutarde*, et ramener *salsalle* à *salsalis* (salsus) ? Peut-on en outre corriger *holecus* en *halicus*, pour y trouver le gr. ἁλικός (salé) ?

5 *Cubisonium*, jambon ; qui nous expliquera ce terme ?

6 *Lopilopium* est aussi obscur que la traduction *wingneron*.

7 *Ovificium*, mets fait d'œufs ; *uvauté* répond à un type *ovalitas*, mot barbare que j'imagine pour la circonstance. *Raton* est défini par Hécart : sorte de pâtisserie faite de farine, d'œufs et de crême.

8 *Lauricale* ou *loricale* vient de *lorica*, cuirasse, comme *haubregon* ou *haubergeon* de *haubert* ; mais qu'est-ce que ces mots viennent faire ici et que désignent-ils en particulier en notre endroit ? Quelque connaisseur de patois nous le révèlera peut-être un jour.

L'ARTILLERIE EN BELGIQUE

DEPUIS SON ORIGINE

JUSQU'AU RÈGNE D'ALBERT ET D'ISABELLE.

MÉMOIRE

PAR

M. P. HENRARD,

MEMBRE TITULAIRE A ANVERS.

ARTILLERIE DES COMMUNES.

INTRODUCTION.

LES MILICES COMMUNALES.

Les institutions militaires d'un peuple sont si intimement liées à son état social, qu'elles en sont souvent l'expression la plus fidèle : de même que le caractère d'individualité particulier à la féodalité n'est nulle part plus apparent que dans la composition de ses armées, de même aussi les progrès et l'importance politique de nos communes au moyen âge ne se révèlent nulle part mieux que dans l'organisation de leurs milices.

Tant que subsiste sans contestations le pouvoir aristocratique, le

Commissaires rapporteurs : MM. André Van Hasselt, le général Guillaume et le major du génie A. Casterman.

chevalier est non seulement le combattant par excellence, mais c'est encore le seul combattant ; et quand les villes, unies au souverain par le même lien féodal que la noblesse, ont à intervenir dans les luttes où elles sont appelées, c'est dans les rangs des chevaliers que viennent se placer les bourgeois *bien nés et héritables* qui, dans le principe, jouissent seuls dans les communes des priviléges octroyés par les chartes d'affranchissement. A Bruges, à la fin du XIIIe siècle, tous les bourgeois possédant de 300 à 3000 livres doivent avoir un harnais de fer, de platte ou de mailles et un cheval d'une valeur proportionnée à leur revenu [1]; à Liége, la riche bourgeoisie sert également en armure complète et à cheval, et dans la plupart des communes, nul ne peut aspirer aux fonctions échevinales s'il ne possède une monture.

Mais à côté de cette bourgeoisie qui constitue ce qu'à Bruxelles on appelait les *lignages*, à Liége les *grands* et dans les Flandres les *poorters*, on trouve l'artisan, l'homme de métier, le peuple en un mot, encore aux prises avec la servitude.

Au XIIe siècle, à l'exemple des marchands de nos villes maritimes qui, pour résister aux exactions de la noblesse féodale, avaient les premiers reconstitué les Gildes [2], cette antique institution germanique, les petites gens se réunissent par métier, s'associent en corporations, s'organisent et se donnent des chefs; bientôt ils ont des armes, ils disputent à la vieille bourgeoisie ses droits et ses priviléges, fondent la commune et s'en constituent les défenseurs : les milices communales sont créées.

Elles sont d'abord les agents exécutifs des jugements du magistrat ; aussitôt que les cloches du ban et du couvre-feu sonnent ensemble le tocsin, le peuple tout entier court se ranger sous les ordres des connétables. Il n'y a d'exceptés que les malades, de délai permis qu'à ceux *qui ont à tirer leur pain du four ou leur*

[1] Ordonnance de 1296, Archives de Bruges. De Winne, *Recherches historiques sur les costumes, etc.*, page 43.

[2] Moke, *Mœurs, usages et fêtes des Belges*. T. I, p. 110 et suivantes.

cervoise de la chaudière [3] et, conduites par le prévôt, les jours ou les échevins qui chevauchent à leur tête, les milices vont faire la *traque aux brigands,* nobles ou vilains, qui exploitent le pays.

Plus tard, par suite de circonstances diverses, les milices apparaissent sur une plus vaste scène. Les souverains d'abord les emploient dans les siéges, où leur secours est apprécié [1]; puis enfin, en rase campagne, les opposent à la chevalerie. Mais si elles sont « prouffitables en bataille, quant y celle gent de commune est » conduite et gouvernée soubz les ordres de bons chevetains » [2], en revanche elles sont sans force, sans consistance quand elles sont isolées.

Ainsi par exemple, dans la guerre de Hugues de Pierpont contre Henri de Brabant, l'évêque de Liége, abandonné par sa noblesse qui fait cause commune avec le duc, arme les milices; mais en présence de l'armée brabançonne le sire Raes de Prez, qui porte l'étendard de St.-Lambert, s'écrie en pleurant : « Hélas ! » hélas ! si j'avais une guerre personnelle avec le duc, aidé des » trois cents chevaliers qui sont de mon parentage, je ne craindrais » pas de lui livrer combat; mais ici je ne vois que des serfs et pas dix » chevaliers ! » et tous jettent leurs armes et fuient en se débandant ! Et cependant l'année suivante (1213) ces mêmes milices, soutenues par la noblesse du comté de Looz, serrant les rangs et fichant leurs lances en terre à la voix de Thierry de Walcourt, maréchal de l'ost, arrêtent et culbutent les chevaliers allemands et brabançons dans la plaine de Wardes-de-Steppes.

A cette époque l'organisation des milices n'est pas encore fondée sur la conformité d'état comme elle le fut plus tard; et à Liége, 40 ans après la bataille de Steppes, quand Henri de Dinant,

[1] Charte de Valenciennes de 1114. Jacques de Guyse, XIe volume.

[2] Gualbert, dans sa *Vie de Charles-le-Bon*, dit en parlant des Gantois : Ces gens, sont admirables par l'art qu'ils ont de diriger les siéges.

[3] Christine de Pisan. *Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V*. T. II, p. 41. (Éd. Michaud et Poujoulat).

maître de la cité, reconstitue les compagnies bourgeoises pour tenir tête à l'évêque et aux patriciens, c'est encore par voisinage qu'il les organise.

Mais quand, après de longues années de luttes tantôt contre la haute bourgeoisie, tantôt contre le souverain, les corporations ont réussi à s'émanciper, c'est sous la bannière des métiers que les milices vont se ranger. Peu de temps après la bataille de Courtray, qui avait élevé si haut le renom des milices flamandes et montré ce qu'on pouvait attendre de cette *piétaille* si méprisée jusqu'alors, dans le Brabant le duc Jean, pour la première fois, autorise les nations de Bruxelles à s'armer pour le suivre au siége de Malines (1303), et la même année c'est sous leurs 12 bannières, armoriées du perron de la ville, que les 12 métiers de Liége, bientôt après portés à 32, marchent à la rencontre de Thibaut de Bar, leur nouvel évêque, dans la plaine de Vottem.

Pendant le XIVe et le XVe siècle, ce sont les corporations armées qui apparaissent, souvent côte à côte avec la noblesse, dans les guerres où les communes belges sont mêlées, et le tableau de l'organisation des milices que nous allons présenter se rapporte particulièrement à cette période, la plus brillante de leur histoire.

Presqu'au lendemain de leur création, les milices, nous l'avons dit, furent appelées à servir en dehors des limites où s'exerçait la juridiction de leurs magistrats. Toutefois, librement ou par nécessité, les souverains ne s'étaient réservé le droit de les appeler sous les armes que pour la défense commune [1]; pour toute guerre étrangère ils devaient demander à la commune une autorisation qui, du reste, leur fut rarement refusée. Cependant en 1252, l'évêque de Liége, ayant *fait crier l'ost* au perron de l'hôtel de

[1] Keure de 1191 de Baudouin de Hainaut pour la Flandre. — Charte de Vilvorde de 1192, de Henri de Brabant. — Charte d'Albert de Cuick, confirmée en 1208 pour l'évêché de Liége.

ville pour porter aide à Jean d'Avesnes contre Marguerite de Flandre, reçut de Henri de Dinant, chef du parti populaire, un refus péremptoire. « Dites à nostre esluit » — s'écria le tribun — « qu'il n'en aura point del oust pour guere estraingne, car ilh » ne le doibt avoir, se che n'est pour deffendre l'Engliese [1]. »

De même en 1407, les villes de Brabant, sauf Anvers et Bois-le-duc, refusèrent par l'organe de leurs magistrats de contribuer en rien à la campagne de Gueldre que désirait entreprendre le duc Antoine parceque celui-ci, pour mieux cacher ses projets à l'ennemi, ne voulait pas désigner l'adversaire contre lequel il allait combattre [2].

Aussitôt que l'aide des milices était accordée, les échevins faisaient proclamer à son de trompe l'ordre de se rassembler. Le contingent à fournir par chaque corporation était fixé par les magistrats et les doyens des métiers.

Les milices comprenaient dans leurs rangs des sergents ou piquenaires, des archers et des arbalétriers. Elles se subdivisaient généralement en petites troupes de dix hommes, y compris le connétable ou dizainier qui les commandait; cinq ou dix de ces subdivisions étaient sous les ordres d'un capitaine (hooftman ou honderdman). Une partie des doyens des métiers et des magistrats de la commune les accompagnaient, et, si l'expédition était importante, l'un des doyens avait le commandement supérieur et portait alors en Flandre le nom de *Beleedere* [3].

Les capitaines, les doyens et les magistrats était montés et avaient avec eux un certain nombre de chevaux de main et de domestiques, ainsi que des gardes du corps, sergents ou hallebardiers, auxquels leur dignité leur donnait droit.

[1] *Chronique de* Jehan d'Outremeuse. — Polain, *Histoire de l'ancien pays de Liége*, t. I, page 351.

[2] De Dynter, *Chronique des ducs de Brabant*, livre VI, ch. 84. Éd. de la comm. d'histoire, t. II, page 666.

[3] Jules Huyttens, *Recherches sur les corporations gantoises*, p. 56.

La commune fournissait aux milices un uniforme plus ou moins complet : c'était tantôt le frac ou tunique, le justaucorps, le paltot ou la jacque, tantôt le chaperon seulement. Cet uniforme, généralement aux couleurs de la ville, était à Gand en drap ou canevas bleu, rouge et blanc; à Lille blanc et rouge, quelquefois avec une fleur de lys au collet; à Ypres il était vert. Ces couleurs variaient toutefois assez fréquemment. Les officiers recevaient un uniforme en drap, orné d'orfroi et de franges d'or ou d'argent [1].

L'armement, dont les villes n'avaient le plus souvent pas à s'occuper (les hommes des métiers possédant leurs armes ou en empruntant aux magasins de leurs corporations), se composait généralement de javelines et de piques dont quelques-unes avaient jusque vingt-deux pieds de long, d'arcs et d'arbalètes, de glaives, de masses de fer ou de plomb à picots, de haches, etc. Les armes défensives étaient la targe ou écu de petite dimension, peinte aux armes du métier, la jacque, les brassières et un gorgerin de mailles attaché à la salade qui recouvrait la tête. Les principaux officiers et les porte-bannières avaient le casque à visière. Les arbalétriers étaient, de plus, toujours accompagnés de *paviseurs* ou *porte-targes*, munis de grands boucliers ou *pavais* en bois, peints aux armes de la ville, et derrière chacun desquels pouvaient s'abriter deux tireurs [2].

Les milices portaient un très-grand nombre de bannières; toutes les paroisses ou quartiers qui avaient fourni des troupes à l'expédition avaient les leurs; chaque métier, chaque subdivision, les siennes. Elles étaient confectionnées en une étoffe appelée *cendal* ou *bougran*, peintes à l'huile ou à la détrempe, quelquefois brodées et ornées de franges. Le porte-bannière était un officier

[1] De Winne, *Recherches historiques sur les costumes etc.*, p. 34.

[2] Voir les comptes communaux de Gand (1338 à 1340) (J. Huyttens, p. 122 et suivantes) et les comptes de Lille, (La Fons-Mélicocq, *De l'artillerie de la ville de Lille*, etc.)

d'un rang supérieur à celui de connétable et le porte-étendard de la ville était à cheval. Des pennons, souvent peints comme les bannières, étaient attachés aux lances, aux trompettes et aux voitures.

Des trompettes à pied ou à cheval et des ménelstrieux, jouant du fifre ou du tambour, marchaient en tête des milices. Elles étaient de plus toujours accompagnées d'ouvriers de divers états pour les réparations des armes et des voitures, d'aumôniers, de chirurgiens et de ribauds ou pionniers. Ces derniers, chargés de la réparation des routes, du transport des fardeaux et de la garde des voitures, obéissaient à un chef portant le nom de « Roi des ribauds » [1], souvent chargé des fonctions de prévôt et dont la bannière était en grossière étamine, semblable à l'étoffe des sacs-à-pain.

Du jour où l'expédition se mettait en marche, tous ceux qui en faisaient partie recevaient une solde ; les piquenaires avaient deux fois, les archers trois fois la solde des paviseurs et des ribauds ; les connétables et le Roi des ribauds recevaient le double de la solde de ceux auxquels ils commandaient ; les porte-bannières le triple. Les autres officiers n'avaient pas de solde fixe, mais ils étaient amplement dédommagés de tous leurs frais, au retour.

Des marchands, toujours assez nombreux, qui suivaient l'armée et que les villes encourageaient par des subsides et des indemnités, fournissaient les vivres ; les ustensiles de cuisine, marmites et bidons, voire même les nappes et les torchons, étaient fournis par les communes, mais généralement ces objets étaient pris par elles en location pour toute la durée de la guerre [2].

[1] Chaque ville semble avoir possédé son Roi des ribauds : à Malines, il recevait une robe chaque année aux fêtes de Pâques (*... gegeven den koninck der Ribauden voor zynen rocke.* — Comptes communaux de Malines—1329—1330—1331—aux archives de la ville). — C'est à obligeance de M. Van Doren, archiviste de la ville, que je dois une grande partie des renseignements, la plupart inédits, que j'ai puisés aux riches archives de Malines ; je lui en témoigne ici tous mes remerciments.

[2] Comptes communaux de Gand (1338 à 1340), fol. LXXIV, J. Huyttens, p. 122 et

Des chars à 2 ou à 4 chevaux, souvent fournis aux milices par les monastères d'hommes et de femmes, portaient les armes de rechange, les munitions, les tentes et les engins de siége, quand l'absence d'un cours d'eau ne permettait pas de les expédier par bateaux. Ces chars, peints aux couleurs de la ville, étaient recouverts d'une étoffe quelquefois assez riche pour mériter d'être préservée elle-même des influences atmosphériques au moyen d'une enveloppe en toile [1].

La veille du départ, les milices étaient passées en revue par les magistrats et les doyens ; c'était ce qu'on appelait *passer montre.*

Les milices des villes secondaires et des communes rurales, réunies par leurs magistrats ou leurs baillis, étaient convoquées pour le même jour et devaient se trouver réunies dans la chef-ville du cercle ou district auquel elles appartenaient. Ces chef-villes étaient, en Flandre, Gand, Bruges, Ypres et Courtray; dans le Brabant, Louvain, Bruxelles, Anvers et Bois-le-duc. Chaque cercle avait son commandant particulier nommé par le souverain : c'était le châtelain, le margrave, le bailli, le mayeur ou bien un chevalier. Un chef suprême commandait en outre les milices de chaque province [2].

En marche, la place d'honneur était en tête de l'armée ; au camp, c'était à la droite du souverain. Le premier rang fut longtemps disputé en Flandre par Gand et Bruges, dans le Brabant par Bruxelles et Louvain, et cette rivalité qui éclatait inopinément lors de l'entrée en campagne retarda maintefois les opérations militaires. C'est une querelle entre Gand et Bruges à propos de

suiv. — La ville de Malines possède encore une partie des ustensiles de cuisine qui accompagnaient les troupes en campagne.

[1] Le char qui accompagne les 34 archers et leur trompette, que Lille envoie en 1453 au duc de Bourgogne pour contribuer à la reddition de Gand, est recouvert de 13 aunes de drap vermeil à 9 sous l'aune, parsemé de fleurs de lys blanches, et enveloppé d'une couverture de 12 aunes de canevas à 3 sous l'aune. (Comptes comm. de Lille. — *De l'Artillerie de la ville de Lille au 14e, 15e et 16e siècle*, par LA FONS-MÉLICOCQ, p. 14).

[2] MONSTRELET, *Siége de Calais*, Ch. CXCVII. pag. 725. (Éd. du Panthéon).

cette prérogative qui, en juillet 1304, ne permit pas à Philippe de Chiéti, fils de Guy de Dampierre, d'arriver assez à temps en Artois pour empêcher le roi de France, Philippe-le-Bel, d'y porter le fer et la flamme [1]. Dans le Brabant, on fut obligé de transiger pour rétablir la concorde entre les deux communes rivales, et, en 1340, Jean III par lettres-patentes assura la première place à Louvain quand la guerre était portée au nord ou à l'ouest, à Bruxelles quand elle l'était au midi ou à l'est [2]. Après Bruxelles et Louvain venaient Anvers et Bois-le-duc; après Gand et Bruges, Ypres et le Franc comme dernier venu; plus tard le Franc marcha avant Ypres en raison de son importance [3].

Le charroi suivait, dans sa marche, le même ordre que les milices.

Arrivés à l'étape, les ribauds dressaient les tentes [4] en toile appartenant aux villes ou aux corporations et qui portaient un écusson peint aux armes des unes ou des autres. Quand on approchait de l'ennemi, le charroi était placé de manière à défendre le camp dans les points les plus menacés. Quant aux avant-postes, grand' gardes, etc, qui font la sûreté de nos armées modernes, on ne semble guère s'en occuper; et, soit habitude où l'on était de demander bataille par un héraut armé d'une épée nue à une heure et à un endroit donné [5], soit insouciance du péril, les milices se tenaient si peu sur la défensive qu'en 1347, dans les plaines de Waleffe, l'armée du prince-évêque et du duc de Brabant put pénétrer la nuit jusqu'au milieu du camp des Liégeois révoltés et leur faire subir une sanglante défaite avant même qu'ils eûssent eu le temps de se reconnaître [6].

La discipline ne pouvait être maintenue parmi ces troupes peu

[1] Le Glay, *Histoire des comtes de Flandres*, T. II, p. 293.
[2] De Dynter, T. II, chap. CXXX. p. 613.
[3] Zamman, *Exposition des trois états*, p. 96 — Guillaume, *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne*, p. 33.
[4] Warnkoenig, *Histoire de Flandre*. T. III, p. 163. Notes.
[5] De Dynter, T. II. ch. CXXI, p. 559 et CXXX, p. 569.
[6] Polain, *Histoire de l'ancien pays de Liége*. T. II.

aguerries qu'au moyen de punitions sévères; la moindre désobéissance était punie par les fers aux mains et aux pieds, et le coupable dans cet état était exposé pendant un jour et une nuit devant la tente de son capitaine. Le vol était souvent puni de la perte d'une oreille et quand il avait lieu au préjudice des marchands qui fournissaient les vivres, le coupable recevait la mort.

Pendant tout le temps que durait l'expédition, les magistrats qui accompagnaient l'armée communiquaient chaque jour au moyen de messagers avec ceux restés dans la cité, leur rendant compte de la marche des opérations, de la conduite des milices et de leur administration [1].

La durée du service n'est pas toujours bien nettement définie, et si dans quelques petites localités, comme Walcourt et La Neuville dans le comté de Namur, la milice ne « doibt aller en » quelque besoigne pour le seigneur, sinon qu'elle puit aller ung » jour et retourner l'autre [2] », il n'en est pas de même dans les grandes communes, et même à Namur les milices devaient suivre le comte, son bailli ou son lieutenant, tant à l'intérieur qu'au dehors des limites du comté, aussi longtemps qu'il le jugeait nécessaire [3].

En Flandre, la durée du service était illimitée quand la guerre avait pour but la défense du territoire, mais quand elle était portée au dehors, quarante jours était le terme au delà duquel les milices n'étaient plus tenues de rester sous les armes [4]. Cette restriction, dont le but principal était d'empêcher les communes d'être entrainées à des dépenses hors de proportion avec leurs ressources, était pour le souverain une servitude à laquelle il ne lui

[1] Les archives de Malines possèdent un très-grand nombre de lettres des magistrats écrites devant Calais, 1436.

[2] JULES BORGNET, *Histoire du comté de Namur*, p. 108 et suiv. Éd. de la Bibliothèque nationale.

[3] Ibid. p. 109. Diplôme de 1293.

[4] GUILLAUME, *Organisation militaire*, etc. Introduction, p. 40.

était pas toujours possible de plier ses mouvements militaires et qui compromit souvent les résultats de toute une campagne. Les milices qui faisaient bon marché du privilége aussi longtemps que le succès leur offrait par le pillage un butin assuré, élevaient bien haut leurs réclamations aussitôt qu'il venait à leur manquer. Leurs retraites inopportunes lors de l'expédition du Vermandois sous Jean-sans-peur (1411) et lors du siége de Calais (1436), contribuèrent beaucoup à restreindre de plus en plus leur rôle dans les armées, où elles ne fournirent plus par la suite qu'un petit nombre de compagnies spéciales d'archers, d'arbalétiers et de canonniers.

Nous avons parlé tout à l'heure des sommes considérables que coûtaient aux communes les expéditions auxquelles contribuaient leurs milices ; qu'on en juge par un exemple : la campagne de 22 jours (du 15 août au 6 septembre 1314) devant Lille, où Gand n'envoya que 150 archers et un petit nombre d'officiers, coûta à cette ville la somme de 740 livres parisis, équivalant à environ 14,800 fr. de notre monnaie actuelle [1]. Aussi les expéditions nombreuses qui signalèrent l'administration de Jacques d'Artevelde obérèrent-elles les finances de la ville de Gand à tel point qu'après avoir tari toutes les sources du crédit public et privé, on fut obligé d'avoir recours aux emprunts forcés, sous le nom d'impôts extraordinaires [2]. Que ne devait pas coûter en effet une armée se montant à 40 ou 50 mille combattants comme celle qui alla assiéger Tournai en 1340 ; celle tout aussi nombreuse que les Liégeois opposèrent au duc de Bourgogne dans les plaines d'Othée 1408), ou que les communes accordèrent à Jean-sans-Peur dans sa campagne de France (1411) et à Philippe-le-Bon pour le siége de Calais !

Pour combattre, les milices se formaient en épais et profonds bataillons, de forme carrée ou triangulaire ; en avant se tenaient

[1] Comptes comm. de Gand (1314). Warnkoenig, *Histoire de Flandre*, T. III, p. 162. Note.
[2] Jules Huyttens, page 30.

les hommes armés du *goedendag,* forte hallebarde dont le maniement exigeait une certaine habileté; sur les ailes, les gens de trait.

Cette disposition, malgré sa force apparente, avait le grave défaut de rendre complétement nul, si ce n'est comme effet moral, le concours des combattants placés au centre et dont les piques malgré leur longueur ne pouvaient toujours arriver au premier rang; serrés les uns contre les autres, ils étaient soumis aux fluctuations de ceux qui les entouraient, et tout mouvement même fortuit de recul des premiers rangs se communiquant, en augmentant d'amplitude, jusqu'aux extrémités, s'y changeait quelquefois en fuite précipitée.

La gendarmerie avait beau jeu dans ces masses épaisses, et les poitrails des chevaux s'enfonçaient, presque invulnérables sous leurs lourdes cuirasses de fer, dans cette forêt de piques que fauchait la lourde hache d'arme du chevalier qui les montait, dans cette muraille vivante où l'on n'avait fait que paralyser les efforts individuels en croyant les réunir au profit de la résistance totale.

Aussi quand des chefs habiles eurent à faire combattre les milices, il s'appliquèrent toujours à les garantir du choc de la cavalerie. La position fut choisie dans des lieux où cette arme ne pouvait combattre, ou bien entourés de retranchements ou du charroi que les chevaux ne pouvaient surmonter. On inventa même à cette occasion une voiture défensive à deux roues garnie de piques; confiée à la garde des ribauds qui manœuvraient l'arc-à-tour dont elle était parfois armée, elle leur dut son nom de *ribaudequin.* Son apparition date du siége de Tournai en 1340, et les comptes de la ville de Bruges, qui en font mention à cette époque, la qualifient de nouvel engin [1].

Les victoires, peu nombreuses à la vérité, que remportèrent les milices furent particulièrement dues à l'heureux choix de la position

[1] .... niewen engienen die men heet ribaude. (Comptes comm. de Bruges, 1340 fol. 138-148-150) dans KERVYN DE LETTENHOVE, *Histoire de Flandre*, T. III, page 246.

ou à l'habileté avec laquelle elle fut fortifiée. A Courtray (1302), la chevalerie française brisée dans sa course par le ruisseau marécageux de Groningue, comme devaient l'être cinq siècles plus tard à Waterloo les cuirassiers de Milhaud par le chemin creux d'Ohain, arrive sur les piques des milices désunies et démoralisées; — à Mons-en-Pévèle (1304), les fossés dont les champs sont coupés et le charroi auquel l'armée flamande appuie son dos et ses flancs paralysent l'action de la cavalerie et ôtent toute importance au mouvement tournant par lequel Philippe-le-Bel espérait surprendre les milices; — à Vottem (juillet 1346), les efforts de l'armée épiscopale d'Englebert de La Marck et de la nombreuse chevalerie allemande qui l'accompagne viennent échouer devant les fossés et les palissades derrière lesquels s'est retranchée l'armée des communes liégeoises.

Quand, par une feinte retraite, la chevalerie ne parvenait pas à entraîner les milices hors de leurs retranchements, piége grossier auquel elles se laissèrent prendre si souvent [1], il ne lui restait plus qu'à descendre de cheval et à combattre en fantassins avec la lance et l'épée. Cette manœuvre, dont les Allemands et les Anglais avaient les premiers donné l'exemple, s'introduisit dans notre pays à la suite de la seconde campagne d'Edouard III en France [2]; mais contemporaine de l'époque où les armures plates, devenues d'un usage géuéral sous Philippe de Valois, avaient atteint un poids considérable, elle était si incommode qu'on dut parfois, comme à Crevant (1423), édicter la peine de mort contre ceux qui se refuseraient à l'exécuter [3].

Aussi l'abandonna-t-on aussitôt que des troupes permanentes,

[1] Entre autres les Gantois à la bataille de Rupelmonde (1452) (*Chronique de* J. DE LALAIN, chap. XCII, p. 711) et les Liégeois au combat de Montenaken, (*Mémoires de* J. DE CLERCQ, Liv. 5, chap. 51).

[2] HALLAM, *L'Europe au moyen âge*, chap. II, 2e partie, p. 199 (éd. du Trésor historique).

[3] MONSTRELET. Liv. II, chap. X, p. 546 (Éd. du Panthéon).

soldées au moyen des impôts consentis par les communes pour s'exonérer du service militaire, composèrent une solide infanterie de piquenaires et de gens de traits, et la chevalerie, après avoir été l'âme des armées, formée en compagnies d'ordonnances, ne fut bientôt plus que l'auxiliaire de ces gens de pied si longtemps méprisés. C'est qu'alors aussi plus d'un siècle s'était écoulé depuis l'invention de l'artillerie à poudre, et dans les mains du fantassin l'arquebuse, bientôt remplacée par le mousquet et le fusil, commençait à détrôner l'arc et l'arbalète.

Nous n'avons rien dit encore des serments d'archers et d'arbalétriers qui, selon quelques historiens, occupent une place si considérable dans nos armées communales.

Les armes de jet, peu en usage chez les peuples du nord avant les croisades, ne leur étaient cependant pas inconnues, car le moine Richerus, écrivain du Xe siècle, signale dans de nombreux passages de ses écrits [1] la présence d'archers et d'arbalétriers dans l'armée que Lothaire conduisit à sa suite dans l'expédition qu'il fit en Belgique en 984 ; ce ne fut néanmoins qu'à la suite des relations qui s'établirent avec les orientaux qu'elles se multiplièrent. Mais l'arc dont l'emploi exigeait une force et une adresse peu communes, se vit généralement préférer l'arbalète plus facile à manier, et dès la fin du XIIe siècle nous trouvons celle-ci mentionnée parmi les armes des milices. Afin de se rendre habiles dans le maniement de cette arme, les bourgeois s'associèrent dans le but de s'y exercer et réclamèrent des souverains le droit de se former en confréries ou serments, sous l'invocation de St. Georges, de St. Sébastien, etc. Ce droit ne leur fut toutefois accordé qu'à charge par eux de s'imposer certains devoirs réglés par les diplômes de fondation.

L'un des serments les plus anciens, fondé en 1266 ou 1276

[1] Lib. II, cap. 9, cap. 10 III, cap. 97; cap. 104; apud PERTZ, *Monumenta Germaniæ historica.*

à Namur par Guy de Dampierre à l'instar de ceux qui existaient déjà dans les Flandres, se composait de cent membres, tous bourgeois de Namur, et ce nombre les échevins étaient chargés de le tenir au complet. Quant la commune tout entière marchait au service du comte, les arbalétriers armés et équipés sortaient les premiers de la ville et y rentraient les derniers : ils ne touchaient alors aucune solde du souverain; mais s'ils étaient appelés seuls sous les armes, pendant tout le temps qu'ils passaient loin de leurs foyers, ils recevaient par jour de service 12 deniers louvignis payés par le comte, qui leur fournissait en outre un cheval et un chariot pour transporter leur bagage, ou un bateau si le voyage se se faisait par eau. Quatre des leurs, sous le nom de *maîtres*, choisis par l'échevinage, les commandaient; ils étaient pendant la marche responsables de l'ordre et devaient rendre compte aux magistrats qui accompagnaient l'armée de tout ce qui pouvait y porter atteinte.

Appelés sous les armes plus souvent que les milices, les arbalétriers jouissaient en revanche du privilége de l'exemption des des tailles et corvées, du *waitage* (guet) et des autres charges imposées aux bourgeois, sauf le paiement des deux sous louvignis pour leur droit de bourgeoisie. Lors de l'inauguration du comte, ils lui fournissaient une garde d'honneur et avaient droit au cheval qu'il montait ou à une somme d'argent équivalant à sa valeur. La ville était-elle attaquée, ils couraient aux remparts et étaient plus particulièrement chargés de la défense des portes [1].

Toutes les villes fermées, grandes ou petites, eurent bientôt leurs serments d'arbalétriers plus ou moins nombreux, dont les diplômes de fondation ne diffèrent guère que par quelques détails de celui que nous venons d'analyser. Il en fut de même pour les archers qui n'apparurent cependant dans les villes en associations

[1] J. Borgnet, *Hist. du comté de Namur*, page 112.

que vers la fin du XIVe siècle [1], quoiqu'on puisse affirmer que l'arc, arme peu coûteuse et d'une fabrication facile, fut toujours assez répandue dans la basse classe et dans les campagnes, particulièrement en Picardie, province qui fournit par la suite un très-grand nombre d'archers aux armées des ducs de Bourgogne.

Les serments s'exerçaient dans un jardin qui leur était généralement donné par la ville; chaque année avait lieu un concours dans lequel les tireurs se disputaient différents prix et le titre ambitionné de Roi, accordé au plus habile. Quelquefois ces concours s'étendaient à un certain nombre de localités. Dans ce cas la cité qui donnait la fête envoyait dans toutes les villes fermées des messagers porteurs du programme du concours et d'un bâton dont la longueur servait d'unité de mesure pour la détermination de l'étendue du champ de tir [2].

Dès 1330, Gand donna un semblable concours auquel assistèrent vingt-cinq villes [3]; en 1394, au lendemain du jour où Charles VI proscrivait sévèrement toute espèce de jeux « fors tant seulement » le jeu de l'arbalestre ou de l'arc à main sus peine d'enchéir en » son indignation [4], » Tournai ordonna « une noble feste et » trairie de l'arbalestre au berceau » à laquelle prirent part quarante-huit villes, la plupart appartenant aux provinces belges. 377 tireurs concoururent; Ypres, Douai, Dixmude et Bruxelles remportèrent les prix [5].

Mais quelque nombreux que fûssent les serments, le chiffre de leurs membres ne dépassait jamais la centaine et le plus souvent

[1] Le serment des archers de St.-Sébastien, à Mons, ne fut fondé qu'en 1384; celui de Namur en 1418. A Malines ce n'est qu'en 1384 qu'il est pour la première fois question de la gilde d'archers, et en 1420 seulement que lui fut donné par le duc de Bourgogne un pré pour s'y exercer. (Archives comm. de Malines.)

[2] Chotin, *Hist. de Tournai*. T. I, p. 349 et suivantes.

[3] Comptes comm. de Gand (1330), fol. XVI, J. Huyttens, p. 168.

[4 et 5] *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai*, p. 289. (Corpus chronicorum Flandriæ). Édition de la commission d'histoire.

était beaucoup moindre [1]. Les privilèges accordés, au lieu de répandre le goût du tir à l'arc et à l'arbalète, ce qui eût rendu comme le dit Juvénal des Ursins « les peuples plus puissants que » les princes et les nobles [2], » eut plutôt pour effet de restreindre à ces associations l'usage de ces armes, et le nombre de gens de trait qui firent partie des armées communales ne fut à aucune époque assez considérable pour avoir une influence bien marquée sur le résultat des luttes où elles furent engagées.

C'est ainsi qu'en 1315, lors de la tentative faite par Robert de Béthune pour s'emparer de Lille, Gand n'envoie à l'armée que 150 tireurs (scutters) y compris 15 connétables [3] ; en 1340 elle n'en compte que 95 dans l'armée de 30,000 hommes, à laquelle elle contribue pour 2700 [4], que Jacques d'Artevelde rassemble entre Audenarde et Tournai, pour tirer vengeance de la chevauchée que Mathieu de Trye et deux capitaines de Tournai avaient faite en Flandre avec mille armures et 300 arbalétriers seulement, contingent de trois grandes villes : Tournai, Lille et Douai [5] ; en 1415, avant Azincourt, Tournai priée par le roi de France de lui envoyer tous ses gens de trait, n'en peut réunir que 50 [6].

Nous pourrions multiplier ces exemples, mais nous préférons montrer dans quelques occasions mémorables le rôle effacé de ces serments dont l'étendard à l'effigie de St. Georges n'a jamais mérité de précéder ceux de Flandre et de la ville de Gand, comme l'ont cru quelques historiens qui l'ont confondu avec la bannière de Bourgogne [7].

[1] A Louvain, oùl'élément populaire était cependant si puissant, les membres du serment de la Vieille-Arbalète n'étaient qu'au nombre de 60 et ceux de la Jeune-Arbalète de 30, portés ensuite à 45 par Jean III.

[2] *Histoire de Charles VI*, p. 396.

[3] Comptes comm. de Gand (1314 à 1315). Warnkœnig, *Hist. de Flandre*. T. III, p 162. Note.

[4] Comptes comm. de Gand (1338 à 1340) fol. CLXV. J. Huyttens, p. 162 et suiv.

[5] Leglay. *Hist. des comtes de Flandre*, T. II, p. 439.

[6] *Chronique des Pays-Bas, de France*, etc., p. 354.

[7] Devigne. *Recherches historiques sur les costumes*, etc., p. 19.

A la bataille de Courtray, en lutte avec les arbalétriers italiens que commandait le sire de Burlas, les arbalétriers flamands auxquels les traits viennent à manquer [1], jettent leurs armes et se retirent derrière les milices ; et ce mouvement de retraite, en portant le trouble dans les rangs de celles-ci, eût peut-être causé leur déroute sans la fatale manœuvre de la chevalerie française qui, jalouse du succès de ces auxiliaires étrangers et manquant d'espace pour se déployer, leur passa sur le corps pour aller s'embourber dans les marais et les fossés pleins d'eau qui couvraient la droite des Flamands et d'où elle sortit à moitié défaite [2].

A Mons-en-Pévèle, les arbalétriers gantois ont si peu de confiance en leur arme qu'ils en coupent les cordes et s'en servent comme d'une massue pour repousser la chevalerie française [3].

A Othée enfin, le peu de confiance qu'inspirent les archers et les arbalétriers liégeois se revèle par la position qu'on leur fait occuper au centre du carré formé par les milices, les chevaux et le charroi, pendant que les 120 archers anglais [4] que la commune possède à sa solde sont « mis ès lieux plus convenables et nécessaires [5] ».

Et cependant si l'expérience de leurs propres luttes n'avait pas suffi pour persuader les communes de l'insuffisance de leurs solides piquiers, ce qui se passait autour d'elles aurait dû leur ouvrir les yeux. Les défaites successives des Français depuis Crécy, nous pourrions même dire depuis Courtray, avaient eu particulièrement pour cause le mépris de la gendarmerie pour

[1] A traire et à geter se mirent
Des deux parts angoisseusement
Et tant getèrent vraiement
Que les saëtes lor faillirent. (GODEFROY DE PARIS, vers 1128).

[2] Voir dans les *Mémoires de l'Académie royale*, T. XXVI, un savant mémoire sur la bataille de Courtray par MOKE.

[3] *Monacus Gandavencis*, fol. 114.

[4] Dès 1326, Gand avait à sa solde des archers anglais à cheval (J. HUYTTENS, p.117).

[5] MONSTRELET, chap. L, pag. 128 et suivantes. — « Les archers et arbalétriers liégeois desquels le trait était de petite valeur...... »

les gens de trait, et la création des francs-archers tentée par les rois de France, mais que la crainte de donner au peuple une idée trop haute de sa puissance fit bientôt abandonner, était un exemple qui méritait d'être imité dans nos provinces, à cette époque surtout où nos souverains, occupés d'autres soins, n'avaient pas encore la force ni le loisir de toucher aux priviléges populaires.

Mais sous l'empire d'un aveuglement inexplicable, causé peut-être par trop de confiance en ce nouvel engin que l'invention de la poudre venait de faire intervenir dans les combats et dont un exemple isolé, celui de Beverhoudsveld (1382), avait enseigné la puissance, elles ne firent rien pour multiplier leurs gens de trait, et c'est à peine s'il est fait mention des archers et des arbalétriers des bonnes villes dans la campagne de France (1411) et au siége de Calais (1436).

En revanche, les princes de la maison de Bourgogne ne négligèrent rien pour s'en procurer; non seulement ils conservèrent ces vieilles bandes picardes, composées particulièrement d'archers, qui avaient appris à combattre côte à côte avec les Anglais dans cette longue lutte que termina la paix d'Arras (1435), mais ils prirent aussi à leur solde des arbalétriers étrangers [1]; et quand, au milieu du XVe siècle, éclatèrent ces grandes révoltes des communes contre l'autorité souveraine, ce furent les gens de trait, bien plus encore que les hommes d'armes, qui vinrent à bout des milices. Devant Audenarde (1452) les Gantois résistent courageusement au comte d'Étampes chargé de faire lever le siége jusqu'à l'arrivée

[1] Entre autres des Génois. (Comptes de J. Abonnel, 1428-1430) fol. LVII. *Archives de Lille*. Comptes de la trésorerie des guerres. (*Rapport sur les archives de Lille, etc.* Gachard).

Les éléments servant à la construction des arcs étaient aussi pour eux l'objet de soins particuliers; le compte suivant de la *Recette générale des finances* (*année 1448*), aux archives de Lille en fait foi :

« A Hennequin de Lestille, artilleur, pour être allé à l'Escluse pour illec attendre la venue de 4900 quartiers de bois d'if pour faire arcs à main, que le Roy de Portugal a naguères envoiés à M. D. S.... » (Comte de La Borde).

des archers picards qui les mettent en fuite [1]. L'année suivante, à la bataille de Gavre, les 2000 piquiers flamands qui, après la déroute de l'armée communale, retirés dans un coude de l'Escaut et entourés de fossés et de haies vives tiennent tête à toute la gendarmerie du duc, sont mis en déroute par une compagnie d'archers qu'on était allé chercher à la hâte [2]. A Brusthem (1467) enfin, ce sont les archers de l'avant-garde de l'armée de Charles-le-Hardi qui font reculer les milices liégeoises, abandonnant leur artillerie dans la forte position qu'elles occupaient; et quand, les archers manquant de traits, les Liégeois reprennent courage et, leurs longues piques aidant, repoussent les Bourguignons qui tous étaient à pied comme eux, ce sont encore les archers de la bataille conduits par Philippe de Crève-cœur qui rétablissent le combat et obligent les Liégeois à une fuite précipitée [3].

Quelle puissance n'eussent pas eue les milices communales et quelle influence n'eût pas été la leur dans les grandes luttes où nous eûmes la France pour adversaire si, concurremment avec leurs solides piquiers, elles avaient pu mettre en ligne un grand nombre de ces archers auxquels les Anglais durent leurs plus importantes victoires ! Courtray n'aurait peut-être pas été un fait isolé dans nos annales militaires, et puissantes au dehors autant qu'elles étaient industrieuses et opulentes au dedans, nos provinces en s'unissant sous le sceptre de la maison de Bourgogne eussent formé une nation assez forte pour qu'il ne fût venu à personne l'idée de la démembrer.

En échange du service militaire que nos princes auraient toujours été heureux d'accepter, les communes eussent acquis plus rapidement et conservé les libertés qu'elles réclamaient, et l'histoire du tiers-état dans notre pays eût présenté sans doute de toutes autres péripéties.

[1] J. Duclercq, *Mémoires*, liv. II, chap. VIII, p. 45, édition du Panthéon.
[2] Id. id. id. chap. LIII, p. 128, id.
[3] Commines, *Mémoires*, liv. II, chap. I, p. 34. id.

Mais après la levée du siége de Calais et les discordes civiles qui en furent la conséquence, il n'était plus possible d'espérer des milices les secours que devait nécessiter tôt ou tard la défense des vastes États des ducs de Bourgogne. Les bandes bourguignonnes et picardes qui avaient servi dans les guerres de France, conservées sous les armes, formèrent le noyau d'une armée permanente qui, sous le successeur de Philippe-le-Bon, ne fit que s'accroître au profit du despotisme du prince et aux dépens des libertés communales.

Quand le pays désarmé après la funeste issue de la bataille de Nancy (1477) offrit à la politique perfide de Louis XI une proie longtemps convoitée, il fallut, pour remplacer les forces militaires organisées par Charles-le-Hardi et que ses dernières campagnes avaient détruites, faire un appel à la nation; et les députés des quatre principales provinces, réunies à Gand, résolurent la levée des milices (1er Juin 1477) [1].

Pendant deux ans, sous les ordres d'Adolphe de Ravestein, du prince d'Orange et du comte de Chimay, elles reprirent en combattant aux frontières l'habitude des armes que lui avait fait perdre une longue inaction interrompue de temps à autre par des commotions civiles, et sauvèrent le pays en 1479 dans la plaine de Guinegate.

Cette victoire, la dernière que remportèrent les milices et dont les résultats eûssent pu être si considérables si Maximilien n'avait dû immédiatement les licencier, mit de nouveau en évidence l'inconvénient grave que présentaient les restrictions apportées à la durée de leur service par les anciennes institutions militaires remises en faveur depuis la mort de Charles-le-Hardi. L'organisation des armées permanentes avait agrandi le cercle des opérations militaires, et ce n'était plus, comme jadis, d'une campagne de quelques jours qu'on pouvait attendre des résultats défi-

[1] Guillaume, *Organisation militaire sous les ducs de Bourgogne*, page 171.

nitifs. Aussi les milices, rentrées dans leurs foyers, ne furent-elles plus appelées sous les armes que par fractions trop faibles pour qu'on puisse leur assigner, dans les luttes qui marquèrent le règne de Philippe-le-Beau et la minorité de Charles-Quint [1], un rôle particulier à côté des mercenaires allemands et italiens qui allèrent en se multipliant dans les armées de nos souverains. Déchargées du service militaire en dehors de l'enceinte de leurs villes, elles ne constituèrent bientôt plus qu'une sorte de garde urbaine destinée à maintenir l'ordre en temps de paix et à défendre les murailles quand l'ennemi s'en approchait.

Cet aperçu historique de l'organisation militaire des communes belges nous a paru devoir être exposé avant de dire la part qu'elles prirent aux progrès de l'artillerie dans notre pays : l'importance que les nouvelles armes y acquirent en peu de temps resterait un fait inexpliqué à celui qui ignorerait la puissance et la composition des armées communales au moyen âge; et si nous nous sommes un peu longuement étendu sur leur côté faible, dû au petit nombre de leurs gens de trait, c'est pour mieux faire ressortir les efforts qu'elles firent pour compenser cette infériorité par une artillerie nombreuse.

[1] On ne peut en effet considérer comme milices nationales « les piétons » toujours en petit nombre qu'à diverses époques du règne de Charles-Quint les provinces et les villes envoyèrent à ses armées. Les baillis, bourgmestres et mayeurs choisissaient, enrôlaient et inscrivaient « les compaignons » que le souverain recommandait de prendre « tels qu'ils fussent les meilleurs combatans et mieulx doiz et expérimentez à la guerre que l'on y pourra et sçaura trouver » [2]. Mais ils n'étaient plus comme jadis sous les ordres immédiats de leurs doyens ou de leurs magistrats et des officiers qu'ils s'étaient choisis, et ne formaient plus des corps distincts sous la bannière de la commune qui les avait fournis.

[2] *Bulletin de la commission d'histoire*, 3e série, T. IV. *Analectes historiques* de M. GACHARD, CCXC, page 362.

ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ARTILLERIE DES COMMUNES.

Selon quelques historiens [1] qui ont voulu voir la première artillerie connue dans les *bussen met kruydt*, mentionnés à diverses reprises depuis 1314 dans les comptes communaux de Gand parmi les présents que les magistrats de cette ville remettaient à leurs chargés d'affaires se rendant en Angleterre [2], notre pays serait le berceau de cet art redoutable. L'archéologue anglais Archibald [3] va même jusqu'à avancer que les Flamands en furent les importateurs en Angleterre : ces *bussen* ne seraient autres, d'après lui, que ces nouveaux engins appelés *crakys*, signalés par le poëte anglais contemporain Barbour dans sa *Vie de Robert Bruce* [4].

Si nous admettions cependant que c'étaient là réellement des bouches à feu, ne serait-on pas en droit de s'étonner de ne pas trouver trace de leur emploi dans les relations des luttes qui ensanglantèrent nos provinces pendant la première moitié du XIVe siècle? Et ne devons-nous pas conclure du silence de nos chroniqueurs, que ces *bussen* étaient plutôt des pièces d'artifice, des fusées de joie peut-être, choses nouvelles et curieuses assurément à cette époque, et qui, avec plus de raison que des engins de guerre, étaient dignes de figurer parmi les présents offerts par

[1] RENARD, *Trésor national*, 1843, T. II, page 35 et suivantes. — GUILLAUME, *Organisation militaire, etc.*, page 57.

[2] *Nouvelles archives historiques*, T. II, page 599. LENZ, *Notice sur l'invention de la poudre à canon.*

[3] Lettres à M. Ellis. *Recueil archéologique de la société des antiquaires de Londres*, T. 28, (voir RENARD).

[4] *The life and acts of the most victorious Robert Bruce.* Edimb. 1758, page 408.

les envoyés d'une grande commune traitant particulièrement d'affaires commerciales [1].

Quant aux *crakys*, remarquons que dès la fin du XIIIe siècle Roger Bacon, dans plusieurs de ses écrits, parle « de certaines » matières qui frappent tellement l'ouïe qu'aucun tonnerre ne » peut être mis en parallèle et que l'effroi produit surpasse celui » de la foudre du ciel ». Ailleurs encore il mentionne, comme un jeu d'enfant fort connu, un instrument gros comme le doigt, confectionné en parchemin, renfermant du salpètre et qui produit « un bruit plus fort que celui du tonnerre et une clarté supérieure à celle de l'éclair [2] ». Quoi d'étonnant, dès lors, à ce qu'Édouard III tassant dans des tubes de fer et non de parchemin, le charbon, le soufre et le salpêtre, matières indiquées bien qu'en termes obscurs dans le traité de *Nullitate magiæ* de l'illustre moine d'Oxford, ait imaginé de leur faire jouer le rôle d'épouvantail que semble leur attribuer du reste les vers de Barbour [3]? Rien n'était plus ordinaire alors, surtout chez les Anglais, que de chercher à émouvoir son adversaire par des cris et des clameurs sauvages [4]; et l'emploi de moyens terrifiants envers les montagnards de l'Écosse, qui toujours combattaient à cheval et dont les montures effrayées pouvaient devenir bien plus difficiles à manier, n'a rien dès lors d'extraordinaire. Selon Froissart, l'artillerie

[1] Nous devons aussi faire remarquer que *bussen met kruydt*, comme l'observe M. Lenz dans sa notice, peut encore signifier *boîtes remplies d'épices*.

[2] Colonel TORTEL, De l'origine de la poudre. *Spectateur militaire*, 1841.

[3]
Twa novelties that day they saw
That forout in Scotland had been nane :
Timris for helmys ware the Tane,
That t' other crakys wer of war
That tay before heard never er
Of thai twa things had ferly
That nycht thai walkyt starwertly.

[4] .... et à l'approcher élevèrent tous ensemble les Anglais un grand cri, comme ils ont accoutumé de faire, duquel s'émerveillèrent moult les Français. (Bataille de Verneuil 1424. MONSTRELET, liv. II, chap. XX, page 538, éd. du Panthéon).

des Anglais semble même n'avoir eu, à Crécy, d'autre but que d'étonner par son bruit ses adversaires [1].

D'autre part si, selon toute vraisemblance, ce furent les Arabes qui possédèrent les premiers canons, on est frappé de l'analogie qui existe entre l'expression de *donderbus*, nom générique des bouches à feu dans nos provinces flamandes, et celui de *maquinas de truenos* par lequel Condé traduit le nom de leurs machines à feu [2]; et si à Florence dès 1324 le gonfalonier de justice et les prieurs de l'art, fonctions correspondant à celles des magistrats et des doyens des métiers de nos communes, publient des arrêts assignant deux maîtres pour confectionner des boulets en fer et des canons [3], nous sommes en droit d'affirmer que, vu les nombreuses relations des communes flamandes avec les Mores d'Espagne et l'Italie [4], leur emploi remonte chez nous à la même époque.

Nous n'y sommes autorisés il est vrai par aucun document authentique, mais si avant 1346 les comptes de nos villes ne font aucune mention de l'arme nouvelle déjà citée quelques années plus tôt dans ceux de Cambrai, Lille [5] et St. Omer [6], c'est que chez nous peut-être les corporations ou métiers avaient pris l'initiative dévolue ailleurs au magistrat. Les noms de *tuyau de tonnoire*, puis *tonnoire*

[1] .... Li Anglès descliquèrent aucuns canons qu'il avoient en la bataille pour esbahir les Génévois. (MS. de la bibliot. d'Amiens, cité par M. Louandre dans son *Histoire du Ponthieu*, T. I, p. 232.)

[2] *Études sur le passé, le présent et l'avenir de l'artillerie*, T. III, page 83.

[3] *Carteggio inedito d'artisti dei secoli XIV, XV, XVI, publicato ed illustro con documenti puri inediti, dal dottore* Giovanni Gaye, Firenze, 1839-1840, et *Études sur le passé, etc.*, T. III, p. 72.

[4] Les archives du château de Rupelmonde classées récemment par M. V. Gaillard contiennent des comptes nombreux de négociants flamands avec les compagnies de Buonsignori et des Gallérans de Florence, datant de la fin du XIII[e] siècle.

[5] La Fons Mélicocq, *De l'artillerie de la ville de Lille*, année 1339, page 8. Lille appartenait à cette époque à la France et ne fut rétrocédée à nos provinces qu'en 1383 lorsque, par suite de son mariage avec l'héritière de Louis de Nevers, Philippe-le-Hardi deviut comte de Flandre.

[6] *Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie*, T. V, page 277. Comptes de St.-Omer, année 1342.

et *tonnoille*, (traduction du mot flamand *donderbus)* sous lesquels les bouches à feu sont désignées en 1339 et 1347 dans les comptes de Lille et en 1346 dans le *Livre de cuir noir* de Tournai, et le nom du maître-potier d'étain, Pierre de Bruges, qui fit l'expérience relatée dans ce dernier, semblent même assigner une origine flamande à ces premières armes à feu.

Quoi qu'il en soit, toute la première moitié du XIVe siècle se passe sans que, dans les combats ou les siéges dont nos provinces furent le théâtre, il soit fait une seule fois mention de l'emploi du canon. Si la fidélité bien reconnue de Froissart ne nous permet guère de révoquer en doute l'assertion de ce chroniqueur quand il nous dit que Le Quesnoy, voisine de Tournai, s'en servit pour sa défense en 1340, nous devons penser qu'il fut d'une efficacité bien problématique, puisque la même année, au siége célèbre de cette dernière ville, ni dans l'armée assiégeante qui comprenait les milices flamandes et les Anglais d'Édouard III, ni dans la ville assiégée où le roi de France avait envoyé ses meilleures troupes et ses chefs les plus valeureux, parmi les engins qui servent à l'attaque et à la défense on ne voit figurer le nom d'aucune bouche à feu. Il semble même probable que le premier canon que l'on vit à Tournai, cité française enclavée dans nos provinces auxquelles elle ne fut réunie qu'en 1521, fut « cet engin appelé *tonnoille* » pour traire en une boine ville quand elle soit assise » que les consauls avaient commandé au maître-potier d'étain Pierre de Bruges, et dont ils firent l'essai hors des portes de la ville en septembre 1346, moins de deux mois après cette funeste journée de Crécy où le canon s'était fait entendre pour la première fois sur un champ de bataille. La bouche à feu chargée d'un carreau d'arbalète, portant à sa partie antérieure une pièce de plomb du poids de deux livres, fut dirigée sur la muraille de la ville, mais si maladroitement que « li quariaus » passant par dessus les deux enceintes alla tuer un homme « sur la plache devant le moustier » S. Brisse ». Ce meurtre involontaire, dont Pierre attendit le

pardon en lieu saint, nous valut le récit de cette expérience [1] dont tous les détails affirment la nouveauté de l'invention, depuis la solennité que lui prêta la présence des magistrats jusqu'à la maladresse de celui qui dirigea l'arme vers le but. L'accident dont cet essai fut marqué n'était pas de nature à faire rejeter une arme dont, tout au contraire, il révélait la portée inattendue ; aussi en voyant l'année suivante (1347) les comptes de la ville de Lille mentionner un payement de xj s. vj d. « as maistre de la ville et » et plusieurs ouvriers qui burent à la bienvenue dou maistre qui » gieta dou tonnoille, parmi le sallaire d'un vallet qui ralla querre » les gariaus [2] » sommes-nous autorisés à supposer que les magistrats de Lille voulurent aussi essayer le tonnoille de Tournai, et qu'ils le trouvèrent sans doute supérieur aux « tuyaux de ton- » noire de garros » qu'ils avaient achetés dès 1339 à Jehan Pied-de-Fier [3].

A partir de cette époque l'artillerie à poudre se répand rapidement. En 1356 Malines possède un maître des canons (Meester van den dond'bussen) [4]; en 1365 Lille a 7 canons dans ses arsenaux [5], et trois ans après elle en achète 23 à Tournai [6]; la même année

[1] Le document que nous analysons appartient au *Livre de cuir noir* des archives de Tournai et a été pour la première fois publié par M. Dumortier. (Voir aussi *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, T. I, pièces justificatives.) On remarquera que nous faisons subir une légère variante au nom de l'engin qui a toujours été écrit *connoille*, mot sans aucune signification, tandis qu'à cette époque dans le dialecte de Tournai *tonnoille* signifie *tonnerre* (faire orage de tonnoille d'esclitre). *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai*, page 265). C'est aussi d'un *tonnoille* qu'il est question dans un compte de Lille dont nous parlons plus loin. Le copiste, cherchant une analogie entre le nom de l'engin et le mot canon, a peut-être confondu le *t* avec le c ; rappelons du reste que la transcription de ce document ne renferme pas moins de vingt-et-un changements d'orthographe, suivant M. le comte DE LA BORDE. (*Les ducs de Bourgogne.*)

[2] LA FONS MÉLICOCQ. *De l'artillerie de la ville de Lille*, etc.

[3] Ibidem, page 8.

[4] Comptes comm. de Malines 1356, — it. meestre Sibrecht, meester van den dond'bussen, voor siene soudeyen.

[5] Inventaire publié par BRUN-LAVAINNE. (Voir GUILLAUME, *Organisation militaire*, etc., page 60.)

[6] LA FONS MÉLICOCQ, page 9.

le roi de France Charles V, à son passage dans cette dernière ville, va visiter à la maison de l'artillerie « des coullars, bombardes et canons, » ribaudekins et plusieurs aultres abillemens pour défendre la ville se » besoing estait [1] » ; en 1369 Arras comptait également dans son arsenal 38 canons approvisionnés chacun de 12 carreaux et de 2 1/4 à 2 1/2 livres de poudre [2]. Enfin pendant la dernière moitié du XIVe siècle, les comptes des villes mentionnent chaque année des achats d'artillerie, canons, bombardes, salpêtre, poudre, etc.

L'époque était du reste éminemment favorable à l'adoption rapide de la nouvelle arme par les communes ; sur toute l'étendue du pays l'élément populaire devenait une puissance avec laquelle la noblesse féodale devait compter. Les grandes communes flamandes, au lendemain de la domination de Jacques d'Artevelde pendant laquelle elles avaient plus d'une fois mesuré leurs forces contre Philippe de Valois côte à côte avec la chevalerie anglaise, se trouvaient organisées pour le combat et s'armaient en prévision des luttes que l'éducation reçue par le fils de Louis de Crécy près du monarque français ne faisait que trop pressentir. Dans le Brabant, sous Wenceslas, les dissensions intestines entre les métiers et la noblesse, résolues tantôt au profit de l'aristocratie comme à Bruxelles, tantôt au profit du peuple comme à Louvain, tenaient le duché dans un continuel état d'alarmes, et la lutte avec la Flandre qui avait éclaté à l'aurore du nouveau règne, hâtait l'armement des cités. Dans la principauté de Liége, même antagonisme entre la commune et l'évêque soutenu par sa noblesse, mêmes hostilités terminées par le triomphe de l'élément démocratique qui s'arme dès lors pour se maintenir au pouvoir. Dans le Hainaut et la Hollande réunis sous le même sceptre, lutte encore des milices urbaines contre la noblesse féodale, mais cette fois au profit du souverain qui, en s'appuyant sur elles, n'oublie rien de ce qui peut augmenter leur force.

[1] *Chronique des Pays-Bas, de France*, etc., page 244.
[2] *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, T. III, page 94.

Seul, le comté de Namur semble étranger à ces discordes : le tiers-état y jouit déjà de la plupart des libertés pour lesquelles on combat encore dans les provinces voisines, et si la commune élève des remparts et les munit d'artillerie, c'est à la demande du comte et vu les dissensions des pays voisins [1].

Selon Divæus [2], à la bataille de Scheut (1356), près de Bruxelles, qui livra le Brabant à la Flandre, le canon fut pour la première fois employé en campagne dans notre pays ; mais son rôle paraît y avoir été d'une importance fort secondaire. Il n'en est plus de même à la bataille de Beverhoudsveld devant les murs de Bruges, le 3 mai 1382. Philippe d'Artevelde et 5,000 Gantois y remportèrent une victoire éclatante sur 40,000 Brugeois et 800 chevaliers et écuyers sous les ordres de Louis de Maele, grâce à l'emploi de 200 ribaudequins dont ils avaient entouré leur légion serrée en masse compacte, et à la décharge des bouches à feu de petit calibre empruntées aux arsenaux gantois et dont ces voitures étaient munies [3]. Ces canons, chargés d'avance pour éviter l'embarras du transport des poudres et des projectiles, ne tirèrent qu'une seule fois, décharge peut-être plus bruyante que meurtrière, mais qui, selon la coutume des milices, accompagnée de grands cris « s'élevant jusqu'au ciel pour y lutter avec le bruit » du tonnerre » comme s'exprime Mathéo Villani à propos de la bataille de Scheut, remplit de terreur leurs ennemis et donna aux Gantois une victoire inespérée.

La même année, au siége d'Audenarde, Froissart accuse dans le camp des Gantois la présence d'une grosse bombarde « de LIII » paux de bec » jetant des carreaux merveilleusement gros et pesants, et cette assertion du chroniqueur est confirmée par les comptes de la ville de Gand qui font aussi mention de bombardes

[1] J. BORGNET, *Histoire du comté de Namur*, page 141.

[2] DIVÆUS, Lib. III, page 21, Lovanii — VANDERHAERT.

[3] .... Et chargèrent environ deux cents chars de canons et d'artillerie et sept chars seulement de pourvéance, (FROISSART, Livre II, chap. CLIV, page 283, Éd. du Panthéon).

et de poudre envoyées au camp d'Edelaere [1]. On sait comment l'approche de l'armée de Charles VI força Philippe d'Artevelde à lever le siége, et le résultat funeste de la journée de Roosebeeke où il trouva la mort avec 15,000 des gens des communes. Il n'est pas bien certain que les Français y firent usage de leur artillerie à laquelle les villes de Tournai [2] et d'Ypres [3] avaient joint leurs canons, de la poudre et des canonniers ; les milices gantoises commencèrent le combat par une décharge simultanée qui fit reculer l'armée de Charles VI d'un pas et demi, reculade digne d'être mentionnée par les chroniqueurs à une époque où l'on combattait en masses compactes. Mais les Gantois n'avaient plus affaire à cette multitude en désordre qui les avait assaillis sous les murs de Bruges : l'armée française était composée de l'élite de la chevalerie et occupait une forte position au centre de laquelle, seul à cheval près de l'oriflamme déployée, se tenait le roi Charles VI [4].

Du moment que l'artillerie après sa première décharge n'avait produit qu'un effet à peine sensible, son rôle était fini, et une fois les milices aux prises avec la chevalerie, même combattant à pied, le résultat ne pouvait être douteux.

Roosebeeke ne devait cependant pas terminer la lutte. Bientôt secourus par les Anglais que d'Artevelde avait eu le tort de ne pas attendre, les Gantois rentrèrent en campagne. Le 8 juin 1383, au nombre de 75,000, ils investirent la ville d'Ypres.

Les assiégés dépourvus de poudre et de salpêtre envoient l'un des leurs, Henri Kantin, s'en approvisionner à Paris, et pendant deux mois n'ayant pour rempart qu'un simple épaulement en terre surmonté d'une haie d'épines et précédé d'un double fossé, ils

[1] Comptes comm. de Gand (1382), (*Messager des sciences et des arts*, année 1840, page 409. La bataille de Roosebeeke, par notre savant confrère M. J. de St. Génois).

[2] Gachard, Documents inédits, Tome I, page 14.

[3] Vereecke, *Histoire militaire de la ville d'Ypres*, page 53 et suivantes.

[4] .... Et fût ordonné que tous descendissent à pied et renvoyassent leurs chevaux, excepté que le Roy seul estait à cheval. (*Histoire de Charles VI*, Juvénal des Ursins, page 355. Éd. Michaud et Poujoulat, T. II).

résistent à 23 assauts et forcent les Gantois à lever le siége le 8 août. Outre une bastille armée d'artillerie que les assiégeants construisirent à l'extrêmité du faubourg de Boesinghe, ils établirent en face de la porte de Messines deux pièces qui, du 15 juin au 8 août, ne cessèrent, au dire des chroniqueurs, de jouer ni jour ni nuit, chaque décharge étant précédée d'une sonnerie qui avertissait les canonniers de s'éloigner. Pendant ce laps de temps ces deux pièces tirèrent 450 coups (environ cinq coups par jour et par canon) et enfoncèrent les deux battants de la porte de Messines; mais par leur fait il n'y eut pas un seul homme de blessé parmi les assiégés [1]. Nous ne savons si ceux-ci firent un usage plus brillant de leur artillerie ; mais si les chroniqueurs se taisent sur ce point, ils se plaisent à signaler le rôle important que François Ackerman fit jouer à la sienne dans sa belle défense de Damme (1385) [2].

Les dernières années du XIVe siècle furent troublées par la guerre de Gueldre qui dura de 1388 à 1398 : la Flandre et le pays de Liége y furent tour à tour les alliés du Brabant. Les villes furent requises d'y envoyer leurs engins, canons et canonniers [3], et l'efficacité de l'artillerie à poudre put être jugée comparativement avec les anciennes machines de guerre, particulièrement au siége de Grave (1388) où elles furent employées conjointement pour lancer des pierres et des projectiles incendiaires [4].

Quoique les documents nous fassent défaut pour déterminer à quelle époque les villes liégeoises connurent l'artillerie, tout nous

[1] Vereecke, page 53 et suivantes.

[2] Voir Froissart et le *Religieux de St.-Denis.*

[3] Comptes comm. de Malines 1387-1388 : it. à Maître Henri Vanderloe, maître des canons, envoyé par la ville avec les canons et les engins de la ville près du duc de Bourgogne dans le pays de Gueldre avec le roi de France..... (Malines appartenait à cette époque à la Flandre).

[4] De Dynter, Livre VI, chap. LVIII, Tom. III, page 124 ; et Froissart, Livre III, chap. CXIV, page 707.

porte à croire que dans ce pays alors déjà si renommé par ses travaux de forge et l'habileté de ses ouvriers, les bouches à feu n'avaient pas tardé à se répandre ; mais ce n'est qu'au siége de Ruremonde (1398) que nous voyons leurs milices, unies à celles du comté de Looz, avoir « des bombardes et des périères dont elles « tirèrent jour et nuit »[1]. A Othée (1408) les Liégois conduisirent « une grande multitude de ribaudequins et coulevrines chargées » et troussées ». Placés sur une éminence « ils jetèrent plusieurs » canons contre leurs adversaires, desquels grandement les » travaillèrent » dit Monstrelet[2], bien que la lettre de Jean-sans-Peur au duc de Brabant, écrite devant Tongres le 25 septembre, deux jours après la bataille[3], ne semble donner aucune importance à ce tir effectué à la distance « de trois traits d'arc » de l'armée bourguignonne.

On s'est quelquefois étonné de la quantité de bouches à feu que, presqu'à l'origine de leur introduction dans les armées, celles-ci traînaient à leur suite, et les chiffres donnés par les chroniqueurs ont souvent paru exagérés. Si l'artillerie de cette époque pouvait être comparée à celle d'aujourd'hui, cet étonnement serait naturel et l'on comprendrait malaisément que les villes possédassent des ressources suffisantes pour faire confectionner des bouches à feu en aussi grand nombre. Mais la petitesse des calibres alors généralement en usage, les faibles dimensions des pièces, leurs approvisionnements peu considérables, permettaient de réunir sans trop de dépenses un matériel très nombreux, mais nécessaire parce qu'il fallait obtenir un effet sensible du premier coup. En effet la lenteur et la difficulté du chargement ne permettaient pas de l'exécuter devant l'ennemi : aussitôt après la première décharge, le rôle de l'artillerie devenait tout à fait nul, et les voitures, ribaudequins ou autres, sur lesquelles les canons étaient « affustés »

[1] De Dynter, Livre VI, chap. LVIII, Tom. III, page 137.
[2] *Chronique de* Monstrelet, chap. L, page 128 et suivantes.
[3] Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, Tom. III, preuves, p. CCLXI.

n'étaient plus, comme le reste du charroi, qu'un obstacle couvrant le front des troupes et que l'ennemi devait surmonter avant d'en venir aux mains.

Quand Jean-sans-Peur en 1411, lors de sa campagne en Vermandois, appela les milices sous les armes, elles se réunirent au nombre de 40 à 50,000 combattants suivis d'environ 12,000 chariots parmi lesquels on comptait 2,000 ribaudequins armés chacun d'un ou de plusieurs canons [1]. Cette artillerie contribua de concert avec les grosses bombardes du duc de Bourgogne à la reddition de Ham, par la grande quantité de projectiles qu'elle lança jour et nuit sur la ville pour empêcher les assiégés de réédifier « de bois et de fient au mieux que faire le pouvaient » les portes et les murailles où les bombardes avaient fait brèche [2].

L'aide problématique que les milices avaient apportée à Jean-sans-Peur pendant cette campagne, et l'abandon dans lequel elles le laissèrent avant qu'il eût obtenu un résultat avantageux de son expédition, furent les causes principales qui les condamnèrent au rôle de spectateur pendant cette longue campagne où Philippe-le-Bon, allié aux Anglais, mit la France à deux doigts de sa perte. Après le traité d'Arras (1435) Philippe ayant déclaré la guerre à ses anciens alliés, se décida à assiéger Calais et requit les communes de lui prêter aide et secours. L'éloquence de Gaussuin-le-Sauvage, conseiller du duc, et les bénéfices que les milices comptaient recueillir d'une expédition où elles ne se feraient point faute de piller, les déterminèrent assez rapidement à prendre les armes, et en juin 1436 elles se trouvèrent réunies à Gravelines emmenant avec elles « grand nombre de ribaudequins portant

[1] MONSTRELET, chap. LXXXIV, page 205, et JUVENAL DES URSINS, page 462. Comptes comm. de Malines (1409 à 1410)... « It. à Jean de Hever, alors que la ville se rendait au siége de Paris avec le duc de Bourgogne, pour achat de trois veuglaires (*vogheleers*) chacun avec trois chambres, et six affuts (*cordewaghen*) chacun avec trois canons (*bussen*) le tout ensemble.... 48[1] — 12 escalins gros de Flandre. »

[2] MONSTRELET, ibidem.

canons, coulevrines, arbalètes » et plusieurs autres gros engins[1]. »

Au bout de quelques semaines, fatiguées des lenteurs du siége et se disant trahies, les milices, malgré les supplications du duc et de ses principaux officiers, reprirent le chemin de leur pays, dévastant tout sur leur passage et abandonnant la plus grande partie de leur artillerie faute de bêtes de somme pour l'amener. Seuls les Brugeois, et peut-être aussi les Malinois [2], s'attelèrent à leurs canons pour les ramener dans leurs arsenaux.

Jusqu'au règne de Marie de Bourgogne, les milices ne furent plus appelées à servir en armes leurs souverains autrement que par l'envoi d'un petit nombre de piquenaires et de leurs compagnies d'archers, d'arbalétiers, de canonniers ou même une faible partie de leur matériel de siége, canons et tentes; si elles apparaissent encore sur les champs de bataille en masses puissantes, c'est pour leur propre compte, dans les révoltes terribles qui éclatèrent dans la dernière moitié du XVe siècle, et firent perdre au tiers-état une partie des droits conquis par lui avec tant de peines pendant une longue suite d'années.

En 1452 quand éclata la rupture entre Gand et le duc de Bourgogne, la vieille cité flamande résolue à défendre les armes à la main ses anciennes prérogatives, appela ses milices sous son étendard et s'approvisionna de munitions et d'artillerie; les métiers mirent la leur à sa disposition [3].

Dès le commencement de l'année, Audenarde, où s'était renfermé Simon de Lalaing, fut investie par l'armée communale. Les travaux d'approche commencés avec rapidité durent être suspendus au bout de quatre jours par suite d'une double sortie des assiégés

[1] MONSTRELET, chap. CCIII, p. 731, et *Audenaerdsche mengelingen*, par VAN LERBERGHE, RONSSE et KETELE, T. IV, p. 3 et suivantes.

[2] Un *inventaire des engins de la ville de Malines passés en revue le 21 Janvier 1740* (*V. S.*) mentionne : un tonneau de poudre revenue du siége de Calais. (Arch. de Malines).

[3] J. HUYTTENS, Comptes comm. de Gand (1452) f° 326 v°.... « It. à Janere Vlieghem, » pour un ribaudequin et deux targes appartenant à la corporation des bouchers, » perdus au siége d'Audenaerde. »

qui incendièrent leurs faubourgs en se retirant; mais l'artillerie ne cessa pas un instant de jouer, et jour et nuit s'abattit sur la ville une pluie de projectiles parmi lesquels furent remarqués des boulets de fer rougis au feu qui, grâce aux mesures prises par de Lalaing, ne causèrent que peu de dommages [1]. L'arrivée du comte d'Étampes et de l'armée bourguignonne ayant forcé les Gantois à lever le siége précipitamment, ils abandonnèrent en se retirant presque tout leur charroi et leur artillerie, parmi laquelle se trouvait la fameuse bombarde connue sous le nom de *Dulle Griete*, qui, rendue à la ville de Gand en 1578 [2], figure encore aujourd'hui sur son marché du Vendredi.

L'artillerie perdue fut rapidement remplacée par les soins des métiers, et au mois de mai de la même année, dans la plaine de Berseele, près de Ruppelmonde, 13 à 14,000 Gantois s'établissaient dans une position fortement retranchée, défendue par un grand nombre de bouches à feu sur chacune desquelles était inscrit le nom de la corporation qui l'avait fournie. Désespérant de forcer ces retranchements, l'armée bourguignonne par une feinte retraite attira les Gantois en rase campagne. Ceux-ci ne purent emmener avec eux que leur artillerie légère, coulevrines et crapaudaulx, dont leurs ennemis étaient également munis; privés du secours de leurs grosses pièces qui auraient pu tenir à distance cette multitude d'archers qui faisaient la force de l'armée du duc et dont ils étaient presque dépourvus, ils furent « prestement si lardés » par les flèches des Picards qu'ils durent chercher leur salut dans la fuite [3].

Nous n'entreprendrons pas d'écrire minutieusement tous les combats et tous les siéges qui remplirent cette triste période de notre histoire nationale. Le rôle qu'y joua l'artillerie nous est d'ailleurs trop peu dévoilé par les récits écourtés que nous en donnent les chroniqueurs pour que nous puissions l'y démêler. Seule la bataille

[1] *Chronique de J. de Lalain*, chap. LXXXI, p. 694. — Édition du Panthéon.
[2] *Audenaerdsche mengelingen*, T. I., p. 10.
[3] J. Duclercq, liv. II, ch. XV, p. 49, et *Chronique de Lalain*, chap. XCII, p. 711.

de Gavre (23 juillet 1453), le dernier acte de cette lutte terrible, laisse deviner quelques progrès dans la tactique de cette arme.

Les Gantois, rangés en bataille en face de l'armée bourguignonne, avaient placé devant eux les coulevrines, serpentines et autres engins à poudre, dont ils étaient largement munis, puis s'étaient avancés en masse serrée, s'arrêtant par trois fois pour tirer « et gagner place et champ sur les escarmoucheurs ».

A la vue des ravages causés dans les rangs de l'armée du duc par ce tir à courte portée, le maréchal de Bourgogne donna l'ordre de reculer; mais le sire de Beauchamp qui commandait les lances bourguignonnes s'y étant refusé, il s'avisa d'envoyer « de la légère » artillerie devant les premières compagnies, et si tost que la dicte » artillerie fut assise et qu'elle commença à tirer, les Gantois » s'ouvrirent et se déréglèrent de leur ordre. » En ce moment un de leurs chariots à poudre prit feu, et éclatant au milieu de leur masse serrée, y jeta le désordre et l'épouvante [1]. La charge des lances des sires de Beauchamp et d'Espéry et les flèches des archers picards consomma leur défaite.

Ainsi donc, à cette époque l'artillerie avait acquis une mobilité que nous ne lui avions pas encore vue, et ses coups devenus redoutables pouvaient décider du sort des batailles.

Si jusqu'à présent nous ne nous sommes entretenus que de l'artillerie en campagne, c'est moins dans le but d'apprécier ses services que de montrer l'importance rapide qu'elle avait acquise dans nos cités. Son objet principal étant la défense des murailles, c'est sa composition et son organisation dans l'intérieur des villes qui complétera, mieux que ne saurait le faire le récit des combats auxquels elle prit part, l'histoire de cette arme dans nos communes.

1 Olivier de la Marche, *Mémoires*, p. 481 et J. Duclercq, liv. II, chap. LIII.

COMPOSITION ET ORGANISATION DE L'ARTILLERIE DES COMMUNES.

Au commencement du XIVe siècle, le nombre des villes fermées que comptaient nos provinces était considérable. Le plus souvent elles avaient pris pour modèle de leurs fortifications l'enceinte dont les Romains avaient entouré Trèves et Tongres : des murs épais de plusieurs pieds flanqués de tours rondes ou demi-circulaires. Mais il n'en était pas toujours ainsi ; à l'époque des invasions normandes la nécessité de se hâter et la pauvreté relative des cités n'avaient pas toujours permis d'élever des murailles, et si, dès le Xe siècle, Bruges, Liége et Thuin avaient pu s'entourer d'un cordon de maçonnerie, ailleurs on avait dû se contenter de simples remparts en terre surmontés de palissades ou simplement de haies d'épines, comme le furent jusqu'en 1383 les remparts d'Ypres [1]. Au-dessus des portes s'élevaient ordinairement des tours en maçonnerie ou quelquefois en bois, revêtues extérieurement de claies solides à l'épreuve des flèches [2], et au centre de la ville, autour du port, du marché, du donjon ou de l'abbaye, des murs solides formaient souvent un réduit.

Ces premières enceintes ne subsistèrent pas longtemps débordées qu'elles furent par l'accroissement de la population, et souvent on dut reculer plusieurs fois la ligne de défense. C'est ainsi qu'à la fin du XIVe siècle, Namur édifiait déjà sa quatrième enceinte.

La prospérité inouïe des communes belges pendant le XIIIe et

[1] SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, T. II, p. 180. Éd. de la Bibliothèque nationale.

[2] *Chronique de l'abbaye de St.-Trond*, liv. III.

le XIVe siècle se revèle par les travaux considérables qu'elles élevèrent pour leur défense. La commune seulé décide, exécute et paye, et si le souverain intervient, c'est pour autoriser la ville à se fortifier [1], parfois pour lui accorder de faibles subsides, le plus souvent pour lui permettre de lever à cette occasion de nouveaux impôts. Malgré l'importance de leurs revenus, les cités ne pouvaient cependant pas toujours disposer en une fois de toute la somme nécessaire à l'édification de la nouvelle enceinte; alors chaque année une brèche était faite à l'ancienne, et la muraille, reportée plus loin, était reliée à ce qui existait déjà. De là, le temps considérable qu'exigea quelquefois leur construction : Gand commença en 1254 sa nouvelle enceinte d'une étendue de 10,300m ; on y travaillait encore en 1383, et il semble d'après le plan de 1534 que plusieurs parties n'en furent jamais achevées.

Pendant le premier siècle qui suivit la découverte de la poudre à canon, il fut apporté peu de changements aux formes et aux dimensions des fortifications. Ainsi le Brabant qui, au milieu du XIVe siècle, avait dû au défaut de places fortes ou à leur affaiblissement par suite de l'étendue des faubourgs qui les entouraient, la série de revers qui avaient marqué sa guerre avec la Flandre, vit aussitôt après la paix la plupart de ses villes commencer des travaux de défense : telles furent Louvain et Diest en 1356, Bruxelles et Alost en 1357 ; d'autre part Ypres de 1388 à 1396, Namur de 1383 à 1414, élevèrent l'une sa 2e, l'autre sa 4e enceinte ; et bien que les comptes de ces villes mentionnent des achats de canons tout à côté des payements effectués pour la construction des murailles, celles-ci n'ont guère plus d'épaisseur et leur forme reste la même qu'aux siècles précédents. C'est tout au plus si les *archières* ou meurtrières verticales, longitudinales ou cruciformes sont remplacées par des ouvertures circulaires destinées

[1] C'est seulement par la Keure de 1192 que les Gantois obtinrent de la comtesse Mathilde l'autorisation de se fortifier. — (VANDER MEERSCH, *Mémoire sur la ville de Gand*).

aux armes à feu, et encore à Namur ne les perce-t-on qu'après coup et seulement en 1429 [1]. Les portes seules ont changé d'aspect : au lieu d'être simplement percées dans la courtine ou au bas d'une tour, elles forment une espèce de donjon fermé du côté de la ville, muni quelquefois de deux *mailles* ou tours demi-circulaires vers la compagne et précédées souvent, au-delà du pont jeté sur le fossé, de deux tours jumelles.

Avant l'invention de la poudre, l'artillerie destinée à la défense des places se composait particulièrement d'arcs ou d'arbalètes à tours et d'espringales, espèce d'arbalète montée sur roues destinée à lancer des flèches de forte dimension nommées carreaux [2] ou des balles de fer et de plomb. Établis sur les plates-formes des portes de ville, ces engins étaient pendant l'hiver recouverts de nattes ou placés sous un abri en planches pour les garantir de la neige et des pluies [3] ; ils subsistèrent quelque temps encore après l'introduction de l'artillerie à poudre [4], puis disparurent peu à peu ; les bouches à feu prirent leur place sur les remparts et aux charpentiers qui étaient chargés de les servir succédèrent les canonniers.

Le mot *donderbus* (tuyau de tonnerre) dans les provinces flamandes et celui de canon [5] dans les provinces wallonnes furent longtemps les noms génériques des bouches à feu de tout calibre. Le premier rappelle, comme nous l'avons dit, celui de *maquinas de truenos* des Arabes. Quant au mot *canon*, on l'a généralement fait dériver du latin *canna*, tube ou roseau [6]. En réfléchissant

[1] Comptes comm. de Namur (1429), f° 11. « Ouvert ou faire traux de kanonières » ès ens tours, portes, murs et raières d'entour la ville. » — J. Borgnet, *Promenade dans Namur*, T. I, p. 406.

[2] 2000 quariaux d'espringales.—(Lille. Inventaire de 1365. La Fons Mélicocq, p. 5).

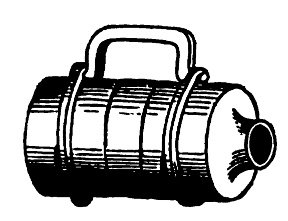
[3] La Fons Mélicocq, p. 5.

[4] Comptes comm. de Malines (1379-1380).... « it. à Frank de Kemp et à ses com- » pagnons pour ouvrage fait aux espringales de la ville... it. pour affuter l'espringale » neuf et deux vieux. »

[5] Les comptes comm. de Lille mentionnent déjà le canon à la date de 1348. La Fons Mélicocq, p. 8.

[6] *Études sur le passé, etc.*, T. I, page 37. Note.

cependant à la faible longueur d'âme et au petit diamètre des premières pièces, ne serait-on pas conduit à penser qu'au lieu d'emprunter à une langue d'érudits le nom du nouvel engin, nos ancêtres lui ont donné celui d'un objet vulgaire que leur intempérance bien connue mettait souvent à leur portée et avec lequel les premières bouches à feu avaient plus d'une ressemblance : nous voulons parler du *canon*, mesure de liquide ? Canon ou pot, en flamand *kan*, se dit en effet *quenne* dans le dialecte de Tournai et de Valenciennes, et c'est *quennons* et *quennoniers* qu'écrivent en plusieurs endroits les chroniqueurs et les comptables du XVe siècle qui ont appartenu au Tournaisis et au Hainaut [1].



A Bologne, dans un inventaire qui date de 1381, le mot *canon* désigne la chambre mobile des bouches à feu [2], et le dessin que nous donnons ici d'une chambre de veuglaire en fer forgé qui appartient au musée royal d'artillerie de la porte de Hal pourrait aussi bien représenter un pot à bière.

Les canons se subdivisèrent bientôt en *bombardes* et en *veuglaires*.

Les veuglaires étaient des bouches à feu de petit calibre ; leur nom dérive du mot flamand *vogheleer*, oiseleur, parceque ce fut probablement au moyen de ces pièces que les canonniers s'exerçaient au tir à l'oiseau [3]. Elles possédaient deux ou trois chambres mo-

[1] *Chronique des Pays-Bas, de France, etc.*, p. 242. — *Chronique de* De Dynter, trad. de J. Wauquelin, T. II, p. 784 et T. III, p. 623. — Comptes de la ville de Valenciennes. Alexis Monteil, *Hist. des Français*, XVe siècle, Histoire XXIII. Note.

[2] Quatuor canones a bombardis inter quorum unus est cupri sine cepo (*coin*), et alii cum cipis ferratis. — (*Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie.* — Pièces justificatives, T. I, p. 359).

[3] Comptes comm. de Lille 1465.... « it. pour un veughelaire et pierres conduites au » buisson de Wallencamp où les confrères colevryniers tirèrent du dit veughelaire pour » avoir roy en leur confrérie. » (La Fons Mélicocq, p. 19.)

biles : nous les trouvons pour la première fois signalées dans un compte de Malines des années 1409-1410 [1].

La bombarde est le nom, donné indifféremment d'abord à toutes les grosses bouches à feu, que portèrent plus tard les pièces à chambre de gros calibre. Elles n'affectèrent sans doute pas à l'origine les dimensions exagérées qu'elles eurent par la suite, lorsque ce devint comme un point d'honneur pour les communes d'en posséder quelqu'une; nous ne pensons pas que la *Dulle Griete* du marché du Vendredi de Gand soit la même que « cette plus grande des grosses bombardes » amenée au camp de Philippe d'Artevelde à Edelaere devant Audenarde, dont le transport coûta 10 gros [2], et que Froissard dépeint comme ayant « 53 paux de bec »; cependant nous devons dire que les ouvriers de l'époque ne reculaient pas devant un travail de cette importance, car Philippe-le-Hardi fit confectionner à Châlons un canon lançant des projectiles de 450 livres, auquel un maître-canonnier et 9 forgerons travaillèrent du 12 octobre 1377 au 9 janvier 1378 [3].

Au commencement du XVe siècle les villes possèdent presque toutes des bombardes : en 1411 Gand en fait éprouver une dans la plaine de Steendam [4]; cette même année Malines achète à maître Gérard Van Brokele de Dordrecht un canon du poids de 6448 livres, coûtant 6 écus (*scilde*) de Dordrecht le quintal, et le fait venir par eau à travers les États du comte de Hollande auquel la ville demande un sauf-conduit pour le passer en franchise de droits [5]. Enfin en 1413 nous voyons les villes de Trèves et de

[1] Voir page 166. Note 1.

[2] Comptes comm. de Gand (1382) f° CCL. (*Messager des sciences et des arts*, année 1840).

[3] *Mémoire pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne.*

[4] Comptes comm. de Gand (1411), f° CCCXVI, v°, J. Huyttens.

[5] Id. id. de Malines (1411-1412). Le prix de ce canon fut de 13 liv. 1 escalin 10 den. gros de Flandre, ou 22 l. 8 escalins de gros 1 ange. — C'est par erreur que le général Renard, (*L'artillerie en Belgique*, *Trés. national*, T. II,) attribue en

Maestricht prêter des grosses bombardes au duc Antoine de Brabant, lors de sa campagne dans le Luxembourg [1].

Comme les machines à ressort et à contre-poids, trébuchets et couillards, de l'ancienne poliorcétique, les bombardes avaient des noms sous lesquels elles étaient connues. Or parmi ces noms, il en est un qui paraît plaire tout particulièrement à nos ancêtres, c'est celui de *Griete*, *Dulle Griete* ou *Noire Marguerite*. Non-seulement c'est le nom des grands canons de Gand, de Diest et de Malines [2], mais encore de la bombarde prêtée au duc Antoine par le comte de Hainaut [3], de celle employée au siége de Ham (1411), dont l'ouverture était plus grande qu'une *caque de hareng* [4], et qui fut peut-être encore employée au siége de Dun-le-Roy où vingt hommes suffisaient à peine pour la manœuvrer [5].

Si ce nom n'appartenait qu'aux bombardes de Hainaut, il pourrait être une allusion aux sanglants souvenirs laissés dans cette province par Marguerite de Constantinople; mais comme il est aussi appliqué aux bombardes des provinces flamandes, nous ne devons y voir, croyons-nous, qu'une appellation populaire encore usitée de nos jours dans le pays de Liége, où l'expression *Mal Magrit* s'emploie pour désigner une virago.

Les veuglaires avaient remplacé les espringales sur les plates-formes des tours et des remparts; très mobiles et d'un service facile, ils constituaient la partie la plus nombreuse et la plus importante de l'armement des villes.

Les bombardes étaient ordinairement placées dans les tours, établies à demeure, le plus souvent sur des étais en fer scellés

1383 à la ville de Malines un canon lançant des pierres de 380 livres : c'est le canon lui-même (steendonrebus) qui a ce poids. (Voir aux archives de Malines).

[1] De Dynter, Liv. VI, Chap. CVIII, T. II, p. 227.

[2] Arch. de Malines. Inventaire des engins de la ville passés en revue le 21 janvier 1470 (V. S.).

[3] De Dynter, Liv. VI, Chap. CVIII, T. II, p. 227.

[4] Ameilhon, Notices et manuscrits, T. VI, p. 467.

[5] De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, T. III, p. 62.

dans la maçonnerie [1], elles n'avaient qu'un champ de tir fort restreint et étaient dirigées vers la campagne afin d'obliger l'ennemi à porter son camp au-delà du point où ses énormes boulets de pierre pouvaient atteindre; elles ne contribuaient que très-peu au flanquement de l'enceinte

Vers 1430 nous voyons apparaître les serpentines et les coulevrines, pièces d'une longueur d'âme considérable généralement dépourvues de chambres et tirant des projectiles de plomb ou de fer forgé [2]; celles d'un très-faible calibre, emmanchées d'un fût en bois, donnèrent naissance aux armes à feu portatives.

Il y avait encore d'autres pièces courtes et à chambre fixe que l'on nommait bombardelles, crapeaudeaux et mortiers; les milices flamandes dans leur expédition de Calais, avaient des coulevrines et des crapeaudeaux [3].

Enfin les inventaires mentionnent encore des bouches à feu en bois, mais nous ne pouvons deviner si elles concouraient à la défense ou, plus vraisemblablement, à tirer des salves les jours de réjouissance publique [4].

Les comptes des villes nous prouvent que nos communes ne reculaient devant aucune des dépenses qui avaient pour but d'améliorer leur matériel d'artillerie; aussitôt que dans l'une de nos cités un perfectionnement était apporté à quelqu'une de ses parties, les cités voisines y envoyaient des délégués pour en

[1] Comptes comm. de Namur. Anno 1388. Fol. XIX... it. pour iij oars de fier à metre aux archires de la tour St-Jaquennes pour asseyr sus bombardes, pesant 101 libre, le libre à iiij wihos. (*Promenade dans Namur*, J. Borgnet, T. I, p. 224.)

[2] Les coulevrines et serpentines avaient quelquefois des chambres; ainsi à Lille nous trouvons :

(1460). — Inventaire. — 6 coulevrines sur chevalets avec leurs 18 chambres.

(1471). — Comptes comm. — It. à Gilles de Brabant pour 3 serpentines de fer, les deux garnies de chincq chambres et la troisième sans cambre.

[3] *Audenaerdsche mengelingen*, T. IV, p. 6 et suivantes.

[4] Archives de Malines. Inv. de 1470. Un veuglaire en bois sur trois roues (*hoeltene voeghele op iij raders*) avec trois chambres, trois canons en bois (*hoelten bussen*) sur roues, huit canons en bois qu'on nomme *poffen*.

prendre connaissance [1]. Fières de leur artillerie, qu'elles considéraient comme un palladium sous la protection duquel elles plaçaient les priviléges qui constituaient leur indépendance, c'était au dépôt des chartes et à l'arsenal que, pour leur faire honneur, étaient conduits les étrangers de distinction qu'elles recevaient dans leurs murs [2].

Le matériel d'artillerie, y compris les poudres et les projectiles, était conservé dans la maison de l'artillerie ou *Artilrye-huis*, comme à Tournai [3] et à Gand; quelquefois dans l'hôtel de ville même comme à Dinant et à Bruxelles, où il occupait plusieurs chambres du premier étage et du rez-de-chaussée du bâtiment donnant dans la rue de l'Amigo [4], mais le plus souvent, comme à Namur, à Malines [5] et à Audenarde, il était placé dans les divers étages des tours et des portes en forme de donjon de l'enceinte. La garde en était confiée à un *maître de l'artillerie*, particulièrement chargé des achats et des ventes qu'il ne pouvait effectuer toutefois qu'avec l'agrément des trésoriers et des receveurs de la commune. En entrant en fonctions, il jurait de remplir ses devoirs avec conscience, de quitter le moins possible le poste qui lui était confié et de ne montrer l'artillerie à qui que ce fût, sinon en présence et avec l'agrément de trois échevins et d'un receveur [6].

[1] En 1412, les échevins de Lille envoient à Douai avec Jacques Miette qui « venait « de parfaire le travail du grand canon » Jehan Miva, maçon, et Jehan des Godaux, commis à l'artillerie de la ville, afin de voir les travails des veuglaires que l'on avait faits en cette ville et qui étaient vantés. En 1415, les mêmes vont à Tournai et à Ypres « veir et savoir le manière et fachon des embosquements de leurs veuglares. » (La Fons Mélicocq).

[2] Les ambassadeurs orientaux qui vinrent en 1461 à la cour du duc de Bourgogne engager Philippe-le-Bon à ne plus retarder la grande croisade qu'il avait projetée, arrivèrent à Gand le 4 juillet. On leur montra les priviléges et les canons de la ville.

[3] La maison de l'artillerie à Tournai était derrière la Halle aux laines. (*Chronique des Pays-Bas*, p. 210.)

[4] Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, T. III, p. 44.

[5] D'après le registre des déshéritances de la ville de Malines, dès 1382 les canons étaient conservés dans les portes de la ville.

[6] *Histoire de Bruxelles*, T. III, p, 44.

Cette charge n'avait pas été introduite dans les communes avec l'invention de la poudre, car longtemps avant cette époque l'on entendait par *artillerie* les machines de guerre, les tentes, les chariots, les bannières et les armes de toute espèce [1] que la cité mettait aux mains des milices; et Mons possédait déjà des maîtres de l'artillerie en 1319 [2]. Bruxelles en eut deux, nommés par les lignages jusqu'en 1421, époque à laquelle les nations eurent la nomination de l'un d'eux. Un décret de janvier 1504 les réduisit à un seul et cet office subsista jusqu'en 1704 [3].

Les maîtres des canons (donderbus meesters) et les canonniers apparaissent avec les premières bouches à feu. Malines a, dès 1356, un *meester van den dond'bussen* du nom de meester Siebrecht ; en 1380 elle en a six et trois valets gardant les canons sur les portes de Nekerspoel et des Nonnes [4]. Ils s'exerçaient au tir des canons, en armaient les remparts, construisaient les affûts, faisaient les épreuves des bouches à feu, et jusque bien tard dans le XVIe siècle fabriquaient la poudre [5]. A Bruxelles et ailleurs encore probablement, il leur était interdit de servir, sans autorisation du magistrat, aucun souverain, prince, seigneur, ville ou franchise [6]. Tant que dura l'indépendance des communes, l'augmentation du nombre des canonniers suivit la même marche que le développement de l'artillerie. Bruxelles qui, au commencement du règne de Philippe-le-Bon, n'avait que trois ou quatre canonniers aux gages de 2l 10 sous de gros par mois, en eut 25 en 1456 et leur paie journalière était, comme à Lille, de 10 sous ; Gand possédait 8 maîtres canonniers en 1451. Outre leur solde, ils recevaient, tous les ans ou tous les deux ans, pour le revêtir quand ils étaient de

[1] G. GUIART, *Branches des royaux lignages*, 2e partie, vers 11,245. Anno 1304.
[2] BOUSSU, *Histoire de Mons*, p. 92 et 93.
[3] *Histoire de Bruxelles*, T. II, p. 642.
[4] Comptes comm., 1379-1380.
[5] Idem, de Malines, Lille, Audenarde.
[6] *Histoire de Bruxelles*, T. II, p. 642.

service ou devaient assister à quelque solennité, un uniforme avec broderies au collet comme à Lille [1], ou à canons d'argent comme à Gand [2].

Quelquefois les canonniers se formaient en compagnie et jouissaient alors des priviléges accordés aux gildes d'archers et d'arbalétiers. Tournai eut une compagnie de cannoniers dès 1381, Mons en 1417; Ath en possédait également une. La plupart se fondirent plus tard dans les serments d'arquebusiers.

Il resterait une lacune dans le sujet que nous traitons si nous négligions de dire la part que prirent les villes à l'introduction des armes à feu portatives.

Pour que les embrasures ou *archières*, percées à hauteur d'homme dans les murailles des places, pûssent servir au tir des armes à feu, il fallait donner à celles-ci une légèreté et par conséquent un calibre assez petit; pour en rendre le maniement facile, il suffisait d'emprunter son fût à l'arbalète, et l'arme portative était créée. Ce n'est cependant que vers 1430 que nous la voyons pour la première fois mentionnée sous le nom de *coulevrine emmanchée* [3], et c'est sous le nom de coulevriniers qu'apparaissent bientôt ceux qui en sont porteurs. En 1453, Tournai possède des coulevriniers [4] et Philippe-le-Bon requiert Malines de lui en envoyer le plus possible [5]; en 1456, Bruxelles en envoie cinq au siége de Deventer à l'armée du duc de Bourgogne [6]: ils reçoivent 9 sous par jour; dix ans plus tard les campagnes possédaient aussi des coulevriniers, et en 1466 ceux du pays de Liége, sous le nom de *compagnons de la verte*

[1] La Fons Mélicocq, *L'artillerie de la ville de Lille*, etc., p. 20.

[2] J. Huyttens. — Comptes comm. de Gand, 1451, fol. CCXII.

[3] Comptes comm. de Lille (1433)... « it. à Willaume Vrete, fèvre pour vj « coulevrines emmanchées. » (La Fons Mélicocq). Inventaire de la Bastille s'Antoine (1430).... « deux canons en cuivre à long manche de bois pour gestes garos. » (*Études sur le passé*, etc., T. I. Pièces justific.)

[4] *Chronique des Pays-Bas*, etc., p. 524.

[5] *Documents inédits*, Gachard, T. II, p. 126.

[6] *Histoire de Bruxelles*, T. I, p. 256.

tente et sous les ordres de Vincent de Bures, furent les soutiens les plus énergiques de la révolte des Liégeois contre leur évêque, Louis de Bourbon [1].

Telle avait été la rapidité avec laquelle la nouvelle arme s'était répandue dans notre pays, qu'en avril 1476 parmi les 1,200 hommes de pied, Gantois, Gueldrois et Liégeois, qui allèrent rejoindre l'armée de Charles-le-Téméraire près de Lausanne, on en comptait un tiers armé de coulevrines [2].

Avant la fin du XVe siècle toutes nos villes avaient leur serment de coulevriniers : en 1465, les coulevriniers de Lille ont un jardin pour s'exercer au tir à l'oiseau ; deux ans plus tard ils y fêtent leurs confrères de Tournai. Comme les arbalétriers, ils reçoivent de la ville tous les deux ans un uniforme ou journade de drap vermeil avec chevron de drap bleu au collet; plus tard (1482) un paltot de drap noir avec la croix de St.-André de drap vert clair, et au collet deux fleurs de lis blanches et la forme d'une coulevrine [3].

En 1477, Marie de Bourgogne ratifie, lors de son inauguration, le serment d'arquebusiers sous le patronage de Ste. Barbe et de St. Christophe, créé à Bruxelles par le gouvernement des Seize [4]; en 1488, une gilde de coulevriniers est régulièrement organisée à Gand, et la ville, pour l'encourager à l'exercice du tir, accorde à chacun de ses membres annuellement trois coups de poudre à tirer [5].

Pour donner une idée de la composition de ces serments nous ne pouvons mieux faire que d'analyser les statuts octroyés à l'un d'eux, établi dans la ville d'Audenarde par l'empereur Maximilien, en 1513.

[1] Johannis de Los, *Chronicon*, Anal. Léod. Éd. de la comm. d'Hist., p. 32.
[2] Gingins de la Sarra, *Dépêches des ambassadeurs milanais*, T. II, p. 182.
[3] La Fons Mélicocq. p. 20.
[4] *Histoire de Bruxelles*, T. I, p. 281.
[5] Comptes comm. de Gand (1488-1490), fol. CXCI, v°.; et de Malines, 1504-1505.

Il se composait de seize membres effectifs, d'un doyen et de deux officiers, auxquels pouvaient s'adjoindre, comme membres honoraires mais sans jouir des mêmes prérogatives ni être astreints aux mêmes devoirs, tous ceux qui le désiraient. Les seize membres devaient toujours posséder chez eux une coulevrine ou une arquebuse, un quarteron de poudre et une demi-livre de plomb, sous peine de 5 sous parisis d'amende; tous les dimanches, depuis Pâques jusqu'à l'époque du renouvellement des baux (baefmesse), ils devaient se rendre au local du tir où ils s'exerçaient au moyen de quatre coulevrines ou arquebuses placées entre les poteaux : le meilleur tireur recevait une mesure de vin estimée 8 gros.

La ville allouait chaque année à la gilde 4 livres de salpêtre et 4 livres de plomb, et tous les deux ans à chacun des membres effectifs une robe d'uniforme aux couleurs de la ville et aux armes du souverain; elle fournissait aussi le local du tir, où le bedeau de la gilde demeurait et fabriquait la poudre nécessaire aux compagnons. Les membres honoraires pouvaient venir y tirer, mais avec leur arme; ils pouvaient avoir un uniforme, mais à leurs frais. Tous étaient tenus de faire serment d'être bons et loyaux envers leur souverain et leurs successeurs, tous pouvaient aller par toute la Flandre portant leur coulevrine, du moment qu'ils étaient revêtus de leur uniforme, et étaient libres de toute poursuite pour blessure ou autre accident arrivé pendant le tir entre les berceaux; mais les membres effectifs seuls étaient tenus de marcher pour la loi ou leur seigneur à la première réquisition, et s'ils cessaient d'appartenir à la gilde, par décès ou autrement, leurs armes et leurs uniformes devaient être rendus à la commune qui les remettait à leurs remplaçants choisis toujours parmi les meilleurs tireurs [1].

A certaines époques de l'année s'ouvraient entre les coulevriniers des différentes villes des concours pour lesquels des prix étaient distribués.

[1] *Audenaerdsche mengelingen*, T. I, p. 107 et 110.

Ces serments, dont quelques-uns subsistent encore de nos jours, sont avec ceux d'archers et d'arbalétriers, les derniers vestiges de l'ancienne puissance militaire de nos communes.

Nous avons dit comment s'était amoindri de jour en jour le rôle des milices en même temps que s'accroissaient les armées permanentes et avec elles l'autorité souveraine; l'artillerie des communes partagea le sort des libertés populaires. Auxiliaire puissant des luttes que nos ancêtres avaient soutenues contre les derniers princes de la maison de Bourgogne, son abandon figura toujours au nombre des sacrifices qu'on leur imposa après leur soumission.

Dès 1467, après la sanglante bataille de Brusthem, où les Liégeois outre leurs tentes et leurs chariots avaient perdu 126 bouches à feu [1], le comte de Charolais se fit remettre tous les canons et engins de la cité et les envoya dans le Brabant avec les trophées de la bataille et les étendards des métiers [2]. Déjà les villes de St.-Trond, de Hasselt et du comté de Looz avaient dû se soumettre aux mêmes conditions, et par sentence en date du 18 novembre, Charles défendit aux habitants du pays de Liége « de forgier en la dicte cité et pays artillerie grosse ne menue, « harnais, ne faire aulcun ovraige de fondure de métaul, de fier, « de kevre, ne d'arren pour faire artillerie ou habillemens de « guerre » sans son consentement ou celui de ses successeurs. Une pareille sentence fut imposée le 28 du même mois aux habitants de la terre et châtellenie de Franchimont [3].

A la suite des guerres civiles qui marquèrent les premières années de la régence de Maximilien d'Autriche, Gand par un article de la paix de Cadsand, et Bruxelles, en reconnaissant solennellement Maximilien pour avoué et tuteur légitime de l'archiduc Philippe-le-Beau, durent livrer tous leurs canons (1492)[4].

[1] De Gerlache, *Histoire de Liége*, p. 192.
[2] Gachard, *Documents inédits*, T. I, p. 181.
[3] id. id. T. II, pages 423, 433, 457, 482.
[4] Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, T. I, p. 313.

Ces grandes villes se remontèrent du reste rapidement en artillerie ; celles même de moindre importance ne négligèrent rien pour leur armement, encouragées qu'elles furent par le souverain lui-même.

En 1522, en effet, Charles-Quint écrivait à Marguerite d'Autriche « d'enjoindre aux gouverneurs et officiers des villes « frontières de pratiquer les métiers de ces villes pour qu'ils se « munissent de grosses pièces, ce en quoy il les aiderait du sien[1]. » Après la soumission des Gantois en 1540, l'artillerie de Courtray, d'Audenarde et de Gand fut de nouveau confisquée par ordre de Charles-Quint, et la sentence prononcée contre cette dernière ville lui défendait « de doresenavant n'avoir artillerie ny quel- « conque municion de guerre[2]. »

Pendant les troubles qui remplirent la seconde moitié du XVIe siècle, les cités belges qui avaient secoué le joug de l'Espagne, obligées de céder tour à tour aux armes des généraux de Philippe II, se virent désarmées l'une après l'autre. Lors du sac de Malines en 1572, le duc d'Albe n'y laissa pas une bouche à feu ; Bruxelles en capitulant le 12 mars 1585 entre les mains d'Alexandre Farnèse dut, malgré les réclamations des trois États, remettre tous ses canons et ses munitions de guerre aux commissaires du gouvernement[3] ; il en fut de même des autres villes.

Mais chaque fois, au lendemain du jour où elles furent privées de leur artillerie, on vit les communes consacrer une partie de leurs ressources à s'en procurer de la nouvelle, et toute leur ardeur à récupérer celle qu'on leur avait enlevée. Audenarde en 1579 demande au prince d'Orange qu'il lui permette, comme il l'avait déjà fait pour Courtray, de changer les vieilles

[1] HENNE, *Histoire de Charles-Quint*, T. III, p. 143.

[2] *Relation des troubles de Gand*, GACHARD, p. 132. — *Papiers d'État de Granvelle*, T. II, p. 575.

[3] HENNE et WOUTERS, *Hist. de Bruxelles*, T. II, p. 8. — En juillet 1578, Bruxelles avait fourni à l'armée des États deux trains de canons, l'un de pièces de campagne, l'autre de pièces de batterie (muerbrekers). — Id., T. I, p. 491.

cloches qui sont dans la châtellenie contre des canons dont elle est entièrement dépourvue [1]; Malines en 1577 s'adresse aux États-généraux assemblés à Bruxelles pour les prier de lui faire restituer par « toutes les villes, gouverneurs, châtelains et « signalement les villes et châteaux d'Anvers, ville de Lierre et « de Bergen-sur-le-Zoom et enfin toute autre qui peuvent en « avoir en leur garde » l'artillerie que le duc d'Albe lui avait confisquée [2]. Les États-généraux firent droit à cette requête; par résolution en date du 11 septembre 1577, ils ordonnèrent que toutes les pièces d'artillerie et munitions de guerre, étant dans les villes et châteaux d'Anvers, de Gand, de Lierre, de Berg-op-Zoom, d'Utrecht, de Breda, en Frise et ailleurs, fûssent rendues aux villes auxquelles elles appartenaient avant le commencement des troubles [3]. Plus tard l'artillerie de Malines que le prince de Parme avait employée à la reddition d'Anvers, fut encore réclamée par cette commune, et en 1592 Alexandre Farnèse donna l'ordre au grand-maître de l'artillerie La Motte de Pardieu, de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle lui fût restituée.

A cette époque nos grandes cités soumises et appauvries n'étaient plus à craindre, et il était d'une bonne politique de leur laisser des armes pour résister aux entreprises des armées des Provinces-Unies et des bandes de soldats mutinés qui parcouraient le pays. C'était en quelque sorte un dépôt que le gouvernement leur permettait de former, dont elles avaient la charge, mais qu'il se réservait d'employer à son usage. Maintefois cependant les magistrats répondirent par un refus formel aux demandes d'emprunts de canons qui leur furent faites; c'était leur droit et ils surent le maintenir même quand la demande leur en était adressée par leurs propres souverains.

[1] *Audenaerdsche mengelingen*, T. III, p. 139.

[2] Minute sans date aux archives de Malines.

[3] M.S. d'Alegambe aux arch. du Royaume, T. II, fol. 123. (Gachard, *Actes des États généraux*, T. I, p. 298.)

L'ARTILLERIE DANS L'ÉTAT.

SA COMPOSITION, SON ORGANISATION, SES PROGRÈS.

Au moyen âge, la construction et le maniement des machines à ressorts et à contre-poids, employées dans l'attaque et la défense des places, avaient introduit dans les armées une classe d'hommes plus artisans que militaires, plus gens de métier que gens d'épée, sous la direction d'un maître des engins ou simplement d'un maître-charpentier qui, le plus souvent, était chargé aussi de l'entretien des ouvrages de fortification, châteaux et forteresses, appartenant au souverain [1].

Après l'invention de la poudre, le maître des engins devint le maître-canonnier [2].

Philippe-le-Hardi, en prenant possession du comté de Flandre comme héritier de Louis de Maele, avait déjà réuni dans ses

[1] 6 Janvier 1298 (V.S). Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare donner à maître Antoine, le charpentier, pour tout le temps que durera la guerre entre lui et le roi de France, 16 livres monnaie de Flandre.....; pour ce salaire il doit être à la disposition du comte pour travailler à toute espèce d'engins et à tous les châteaux et forteresses qui lui seront indiqués (Archives du château de Rupelmonde. — *Bull. de la comm. d'hist.*, 2e série, T. VI, p. 232).

1307. Le diemance après le jour St. Martin en yvier (19 novembre). — Bauduin, sergent et maître des engins de monseigneur le comte de Flandres, reconnaît avoir reçu de maître Gérard de Ferlin, clerc et receveur du dit comte, en diverses pièces pour les ouvrages des forteresses de Damme et d'Ardenbourg, jusqu'à concurrence de 1500 livres, monnaie de Flandre. (Archives du département du Nord, à Lille). — *Bull. de la comm. d'hist.*, 1e série, T. III, p. 32.

[2] Compt. comm. de Lille, 1382. — à Jehannin, maître des canons du comte de Flandres, pour j mortier et j pestiel à faire pourre 36s, 6d. (LA FONS MÉLICOCQ, p. 10).

Comptes de Henri Lippin, 1403. — à Jehan de Gombresse, charpentier et canonnier de Monseig. (Comte DE LA BORDE).

arsenaux de Dijon et de Lille [1] un assez grand nombre de bouches à feu, et nous avons déjà parlé de la bombarde du calibre de 450 livres qu'il fit forger en 1377 à Châlons : le compte qui mentionne cette fabrication établit qu'il possédait alors deux maîtres des canons : Jacques et Roland de Maillorque [2]. Les autres princes belges ne restèrent pas en arrière ; tous eurent bientôt un grand nombre de canons dont ils armèrent leurs châteaux et qu'ils amenèrent avec eux dans leurs expéditions ; et au siége du château de Grave (1386), parmi les engins dont se servit la duchesse Jeanne de Brabant et qui « traient si puissamment qu'à peine » polroit cheir nesge du chiel plus espès que le trait des Braben- » chons cheait en la ville de Grave, » De Dynter cite particulièrement les bombardes dites *donrebussen* [3]. Ils ne négligeaient pas non plus l'aide en canons et canonniers que pouvaient leur prêter les communes, et de même que nous avons vu Tournai et Ypres, avant Roosebeeke, fournir de l'artillerie au roi de France, en 1383 Malines prête une partie de la sienne au duc de Brabant dans sa guerre contre Louvain, et en 1388 son maître des canons, Henri Vanderloe, accompagne les engins et canons de la ville à l'armée que le duc de Bourgogne, allié au roi de France, conduisait en Gueldre.

Les princes avaient toujours eu pour usage, du reste, d'emprunter aux villes, lors même que leurs milices n'étaient pas appelées sous les armes, les ouvriers nécessaires au maniement des machines de guerre ainsi que les mineurs et pionniers destinés aux travaux de

[1] Comptes de Henri Lippin (31 mars 1379 au 22 mars 1380). — à Guillaume Parole pour ij canons que monseigneur fit mettre en son castel de Lille, LXXII livres. (Comte DE LA BORDE).

[2] *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, Paris 1729, 2e partie.

[3] DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant*, trad. de JEHAN WAUQUELIN, T. II, p. 616.

Le texte latin (Livre III, chap. LIII, page 114) porte : Et est sciendum quod hujus modi insultu sive oppugnacione alia oppia assidue cum bombardis, dictis *donrebussen*, et arbalistis traxerunt contra et infra oppidum, et dicitur quod sagitte tam dense in oppido durante assultu volaverunt sicut nix.

siége [1]. Ce nombreux personnel de gens de métiers, auquel vinrent se joindre les bombardiers et les canonniers, formé en petites compagnies sous les ordres de maîtres qui les dirigeaient, constitua bientôt dans les armées le corps spécial de l'artillerie, à la tête duquel nous trouvons placés au commencement du XVe siècle, dans les armées du duc de Bourgogne, deux écuyers, Germain de Givry puis Jean de Rochefort, sous le nom de maîtres de l'artillerie [2]. En raison des services de l'arme, cette charge acquit tous les jours plus d'importance, et en 1422, par lettres-patentes données à Dijon le 25 octobre, Philippe-le-Bon en revêtit Philibert de Vauldrey, son conseiller et chambellan [3] qu'Olivier de la Marche dépeint comme un « moult vaillant écuyer bour- » gongnon hastif et diligent en armes » [4].

La multiplicité des opérations militaires des armées bourguignonnes alliées aux Anglais pendant cette longue campagne de France que termina la paix d'Arras ne permit pas sans doute de laisser à un seul officier la direction de l'artillerie, car indépendamment de Philibert de Vauldrey qui occupait encore cette charge de maître lors de la campagne de Philippe-le-Bon dans le Luxembourg en 1443, et ne l'abandonna sans doute que trois ans plus tard quand « déjà vieil » homme » il accepta d'être le lieutenant de Jean de Châlons dans l'armée que celui-ci avait levée en Bourgogne et que le duc d'Orléans envoya en Piémont [5], nous voyons figurer dans les comptes de la Trésorerie des guerres de Jean Abonnel, le nom de

[1] Ainsi Jean II, duc de Brabant, marchant en 1329 « sans nulle communaultez » contre le sire de Fauquemont « à son ost de comtes, de barons, de chevaliers, de » nobles, de vasseaux, de valets » avait joint les archers et arbalétriers des bonnes villes, et aussi « fosseurs et mineurs. » — (DE DYNTER, T. II, Liv. IV, chap. CXXI, p. 551).

[2] Liste des officiers et domestiques de Philippe-le-Bon. (T. I, p. 150, des *Mémoires* de J. DUCLERCQ, 2e éd. du baron de Reiffenberg).

[3] Listes des officiers, etc.

[4] *Mémoires* d'OL. DE LA MARCHE, Liv. I. Chap X. p. 395. Éd. du Panthéon.

[5] id. id. Chap. XXV. p. 424 et 440.

Philibert de Moslant, écuyer, maître-général et visiteur de l'artillerie du duc pour le siége de Compiègne (1430) [1].

Pendant la guerre contre les Gantois révoltés (1452-1453) Daviot du Poix, qui occupe cette charge, lui doit d'être membre du conseil de guerre du duc [2], prérogative dont jouirent dès cette époque tous ses successeurs et qui témoignerait suffisamment de l'importance qu'en moins d'un siècle l'artillerie avait acquise, si le choix qui présidait à la nomination de ses maîtres n'en était un aussi sûr garant. A Daviot du Poix, en effet, succéda (1457) messire François de Surrienne dit l'Arragonais, seigneur de Pisy, chevalier, conseiller et chambellan du duc. Renommé parmi les plus vaillants hommes de guerre de son temps, après vingt années passées au service du roi d'Angleterre, qui l'avait créé chevalier de la Jarretière, François l'Arragonais était entré au service du duc Philippe, avait d'abord été chargé de l'éducation d'Antoine, le grand bâtard de Bourgogne, et l'avait accompagné en qualité de gouverneur pendant la campagne contre les Gantois [3]. Les années de paix durant lesquelles il eut la haute direction de l'artillerie lui permirent d'apporter au matériel les améliorations que l'expérience des guerres passées avait paru indiquer: l'invention des tourillons et, par suite, celle des affûts à flasques semblent appartenir à cette époque.

Mort le 8 avril 1462, âgé de 64 ans, l'Arragonais eut pour successeur messire Waleran de Soissons, seigneur de Moreul, que Chastelain appelle un « noble et vaillant chevalier entre tous ceux » de son temps [4]». Ce fut pendant sa maîtrise que par une ordon-

[1] Rapport de M. Gachard sur *l'ancienne chambre des comptes de Flandre à Lille*, p. 359 et suiv. Son nom figure également dans la liste des officiers et domestiques de Philippe-le-Bon.

[2] *Chronique de* Lalain, Chap LXXXVII, XCI et XCIV.

[3] *Mém. de* J. Duclercq, T. I. p. 285 et T. II. p. 78.

[4] Chastelain, *Chronique des ducs de Bourgogne*, Chap. LXV. p. 203. Éd. du Panthéon.

nance, datée de février 1465 (v.s.), Philippe-le-Bon prescrivit des mesures sévères pour faire cesser un privilége dont avaient joui jusqu'alors les maîtres de l'artillerie et de ses écuries et qui consistait en une clause, inscrite dans tous les contrats, leur attribuant le 20e denier sur le prix d'achat de tous les objets qu'ils acquéraient de l'industrie privée pour le service de leur département respectif. Il résulte de cette ordonnance qu'à différentes reprises on avait tenté déjà d'abolir cette coutume, si préjudiciable aux finances du duché et si contraire aux règles les plus élémentaires d'une bonne administration [1].

Au sire de Moreul qui commandait l'artillerie à Montlhéri (1465) et dans l'expédition contre Dinant (1467) où il avait pour lieutenant Pierre de Hachembach, succéda en 1468 Jacques Dorsan « un » fort homme de bien » dit Commines; il fut tué au siége de Beauvais (1470). Dans l'expédition de Gueldre (1472) c'était le sire de Bailleul qui dirigeait l'artillerie.

A cette époque, l'artillerie possédait déjà une organisation particulière, dont les principaux détails nous ont été transmis par les mémoires d'un chroniqueur contemporain [2].

Le maître, pris comme nous l'avons vu parmi les capitaines les plus expérimentés, était membre du conseil de guerre du duc. Son autorité s'étendait sur tous ceux qui appartenaient au service de l'arme, et un prévôt lui était attaché pour en faire, à sa volonté, justice civile ou criminelle. Un receveur particulier, un contrôleur et des gardes d'artillerie [3] étaient chargés de la

[1] *Mém.* de J. Duclercq, C. I. p. 179, et Guillaume, *Organisation militaire*, etc. p. 100. Les officiers de l'écurie des ducs de Bourgogne étaient souvent chargés de missions militaires; en 1395, c'est Guyot de Lampré, écuyer d'écurie, qui dirige les travaux de restauration du château de Beveren.

[2] *Mémoires* d'Ol. de la Marche. Notice, p. xxxiii et suivantes. Éd. du Panthéon litt.

[3] La liste des officiers et domestiques de Philippe-le-Bon, porte les noms de Guillaume Maisson et de Berthelot Lambin, valets de chambre, parmi les contrôleurs de l'artillerie; ceux de Germain de Givry et de Guill. de Tornoy, parmi les gardes.

comptabilité [1] et de tout ce qui concernait non seulement le matériel et les munitions de l'artillerie, mais encore les armes et les munitions de l'armée entière, ses tentes, son matériel de pont, etc. Le reste du personnel comprenait des maîtres-bombardiers, maîtres-canonniers, forgerons, maréchaux-ferrants, charpentiers, etc., et un officier chargé de conduire et de dresser les tentes. En outre chaque fois que devant une ville assiégée les bombardes étaient mises en batterie, un gentilhomme de l'hôtel du duc était particulièrement chargé de la conduite de chacune d'elles : de là sans doute le nom de gentilhomme de l'artillerie que portèrent pendant longtemps les officiers subalternes de l'arme.

Les canonniers, dont une partie était généralement empruntée aux villes, étaient devenus de plus en plus nombreux dans les armées. Une ordonnance de Philippe-le-Bon « pour le faict de » l'armée mise sus en Bourgogne » en 1465 (juillet) ne compte pour 12 serpentines que quatre canonniers, « chacun fourniz d'ung » varlet qui se saichent aidier du mestier » [2]; sept ans plus tard, lors de l'expédition de Gueldre (1472) pour 118 pièces, dont 10 grosses bombardes, on trouve 4 bombardiers et 71 canonniers, y compris 6 maîtres et 19 aides; et devant Neuss, pour 229 pièces dont 17 grosses bombardes, 200 canonniers, à peu près un par pièce [3].

Le reste du personnel de l'artillerie se composait de charpentiers, en nombre assez considérable, car ils étaient spécialement chargés

[1] On peut se faire une idée des garanties dont s'entourait à cette époque la comptabilité de l'arme, par ce fait qu'un ordre donnée par « Jehan Joard, seigneur de Chevannes, chief du conseil et président des Parlements du duc en ses païs de Bourgogne, » à Jacques Bonne, escuyer, garde d'artillerie du dict seigneur à Dijon » de délivrer un certain nombre de pièces d'artillerie, porte en marge deux sceaux grands comme un écu, suivi de six autres plus petits, indiquant le nombre d'autorisations successives dont un tel ordre devait être revêtu avant de recevoir son exécution. (A. Monteil, *Hist. des Français des divers états*. IVe siècle, Hist. xxiii. Note).

[2] Gachard, *Rapports sur les Archives de Dijon*, p. 247.

[3] Guillaume, *Organisation militaire*, p. 144, et de Rodt, T. II, p. 253.

de l'établissement des ponts, de la construction des plates-formes des batteries et des masques en charpente nommés *pavais*, derrière lesquels les canonniers s'abritaient; de charrons, selliers, forgerons, maréchaux-ferrants, tonneliers, tentiers et enfin des pionniers. Ces derniers chargés particulièrement de l'élargissement et de l'applanissement des chemins quand l'armée était en marche, mais surtout des terrassements et des manœuvres de force dans les travaux de siége, étaient fournis par les villes, bailliages ou châtellenies du pays qui leur donnaient un chef, leur fournissaient des outils de terrassiers et souvent étaient tenus de les payer, au moins pendant un certain temps [1]. Plus d'une fois les provinces se rachetèrent à prix d'argent [2] de l'obligation où elles étaient de fournir des hommes pour ce service impopulaire.

A la fin du règne de Philippe-le-Bon, l'artillerie disposait annuellement d'un budget qu'Olivier de la Marche estime à 60,000 livres. Aussi les arsenaux étaient-ils garnis d'un nombreux matériel; et quand Charles-le-Hardi, alors comte de Charolais, ligué pour le *bien public* avec les grands vassaux de France, réunit près de Péronne une armée, la plus belle et la plus grande que duc de Bourgogne eût encore rassemblée sans le secours des communes, il passa par Arras « 236 charées chargées d'artillerie, » tant bombardes, mortiers, veuglaires, serpentines et aultres » traits à poudre et tel qu'il faut à ost, laquelle avait été prinse » au chastel de Lille ; et disait-on que aultre quantité d'artillerie » estait passée par Cambray, que on avait prinse à Bruxelles et » à Namur [3] ». Nous avons dit plus haut quelle était la force de

[1] ... Volsissent ou non leur convenait (aux bourgeois du plat pays du dict duc) payer les dits carpentiers et pionniers. (J. Duclercq, chap. xlv. Expédition contre les Gantois, 1453).

[2] Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 75. Compte d'un aide de 8,000 l. accordé au duc par les trois États du Hainaut (avril 1475) pour être déchargés des pionniers, fossiers et autres ouvriers qu'ils étaient tenus de fournir.

[3] J. Duclercq, Chap. XXVIII.

l'artillerie du duc dans l'expédition de Gueldre et devant Neuss ; à Granson (1476) Charles laissa entre les mains des Suisses 419 bouches à feu de toute espèce [1] ; et cependant telle était la richesse de nos arsenaux que un mois et demi après cette journée, le 17 avril 1476, le camp occupé par son armée sur le Plan-du-loup, plateau du Jorat près de Lausanne, renfermait déjà 4 grosses bombardes, 6 courtauds et 54 grosses serpentines, et tous les jours encore arrivaient de nouvelles bouches à feu [2].

En marche, la plupart d'entre elles étaient traînées par 10, 16 ou 20 chevaux ; quelques grosses bombardes en exigeaient jusqu'à 30 [3]; si on ajoute à ce train d'artillerie les chariots de réquisition à 2 et à 4 chevaux, au nombre de plus de 2,000 « les meilleurs et plus » puissans que l'on peut trouver en Flandres et en Brabant » destinés au transport des poudres et des munitions, des tentes, des équipages de pont et des matériaux nécessaires à la mise en batterie des bouches à feu, on aura une idée de l'immense matériel que les armées de cette époque traînaient à leur suite [4]. Lors du siége de Dinant, le charroi sous la direction du sire de Moreul et d'autres commis de l'artillerie s'étendait sur un espace de trois lieues, escorté à droite et à gauche par l'armée du duc [5].

Aussi, en rédigeant ses ordonnances, Charles-le-Hardi détermina-t-il avec un soin tout particulier l'ordre de marche du train d'équipages d'artillerie [6]. L'artillerie légère, précédée et escortée par le corps de réserve sous les ordres du maréchal des logis,

[1] De Rodt, *Die Kriege Karl des Kühnen*, T. II, p. 93.

[2] Gingins de La Sarra, *Dépêches des ambassadeurs milanais*, T. II. Panigarola au duc de Milan, 17 avril 1476.

[3] Voir pour l'artillerie qui accompagnait l'armée allant en Gueldre : Comptes de Menolstier pour 1472, dans Guillaume, *Organisation militaire*, etc., p. 114. —Voir aussi *Dépêches des ambassadeurs milanais*.

[4] Olivier de La Marche, Notice.

[5] J. Duclercq, Chap. LX.

[6] Gingins de La Sarra, *Dépêches*, etc., T. II, p. 200. Nouvelle ordonnance du duc Charles faite devant Lausanne.

occupait la gauche de l'armée ; les vivres et les bagages des hommes d'armes, portés à dos de mulets et de chevaux, venaient ensuite ; puis les munitions et la grosse artillerie. Si l'escorte marchait sur une seule colonne, l'artillerie et le charroi s'avançaient sur son flanc, si non ils occupaient les intervalles entre les colonnes.

Arrivés au point où les troupes devaient camper, l'artillerie et le gros matériel occupaient un emplacement particulier sous la garde du corps de réserve.

Les désastres successifs qui marquèrent la fin du règne du duc Charles dégarnirent les arsenaux de la couronne à un point tel que, dans un inventaire de l'artillerie appartenant « à très-redoutée » Damoiselle et Princesse, Mademoiselle la duchesse de Bour» gogne, etc., » dans la ville de Malines et dont Hubert Noler clerc de chambre de Menolstier, receveur de l'artillerie, avait la garde, inventaire dressé le 30 janvier 1477 25 jours après la fatale bataille de Nancy, on ne trouve mentionnée qu'une longue serpentine sur affût, « 25 arquebuses sans manches, 370 livres » de fine poudre de coulevrine et d'arquebuse et 1,106 livres » de métail en plusieurs pièces de serpentines et arquebuses » rompues [1]. »

Marie de Bourgogne pour résister aux armées que Louis XI s'était hâté de lancer sur les provinces méridionales de ses États, n'avait plus ni trésor, ni armée, ni matériel ; et le pays, irrité par les charges considérables que Charles lui avait imposées, refusait d'accorder de nouveaux subsides.

L'assemblée des États, comprenant les députés de quatre des principales provinces du duché, réunie à Gand dès le commencement de février 1577, avait obtenu de la jeune souveraine l'abrogation des ordonnances sur le service militaire rendues par son père et le rappel des anciennes coutumes qui n'obligeaient au

[1] Original sur parchemin aux archives de Malines.

service militaire que pour la défense du sol et seulement jusqu'aux frontières. Lorsque la duchesse, à son inauguration dans chaque province, eut renouvelé cet ancien privilége, la guerre nationale fut déclarée le 1er juin 1477, et les contingents assignés aux diverses provinces eurent ordre de se réunir sous le commandement d'Adolphe de Ravestein, frère du duc de Clèves[1]. En même temps les villes équipèrent leur artillerie et l'envoyèrent en partie à l'armée [2].

On sait comment la bataille de Guinegate sauva le pays de l'invasion française.

Bientôt la mort de la duchesse de Bourgogne et le soulèvement des grandes communes contre l'autorité de Maximilien d'Autriche, qu'elles ne voulaient pas reconnaître pour régent, amenèrent dans nos provinces, avec la guerre civile, les troupes étrangères que l'archiduc appela à son aide pour reconquérir ses droits. Pendant les dix années que durèrent ces troubles, l'irrégularité dans la perception des impôts et les dépenses considérables qu'absorba la lutte, ne permirent pas d'apporter à l'artillerie les perfectionnements nécessités par deux faits nouveaux dont l'influence s'était déjà fait sentir dans les dernières campagnes de Charles-le-Hardi, mais qui n'acquirent une réelle importance que vers la fin du XVe siècle : l'introduction dans les armées des armes à feu portatives et des projectiles en fonte de fer. Pendant que la France, entrant de bonne heure dans la voie du progrès, faisait confectionner ce matériel nouveau qui émerveilla si fort les Italiens quand Charles VIII l'emmena de l'autre côté des Alpes et dont les historiens de la conquête, Paul Jove et Guicciardini, nous ont

[1] GUILLAUME, *Organisation militaire*, etc., p. 169.

[2] Malines prête à Marguerite d'York (veuve du Téméraire) :

Une serpentine avec trois chambres pesant	726	livres.
La voiture servant à la transporter	240	»
Un veuglaire avec ses chambres	592	»
Un id. id.	710	» (Arch. de Malines).

laissé de si pompeuses descriptions, nos princes approvisionnaient leurs arsenaux au moyen de l'artillerie surannée qu'ils confisquaient à quelques-unes des grandes communes du pays.

On ne sut pas davantage profiter des vingt années de paix relative qui suivirent le traité de Cadsand (1492-1511). La mauvaise administration de Maximilien durant sa première régence et les prodigalités de Philippe-le-Beau avaient obéré les finances à un tel point que lorsqu'éclatèrent les dissentiments entre le gouvernement de Marguerite d'Autriche et Charles d'Egmont, duc de Gueldre, ce ne fut qu'avec les plus grandes difficultés qu'on parvint à rassembler les troupes peu nombreuses qui lui furent opposées. L'artillerie, dont on sentait l'importance puisque « les » gens entenduz au fait de guerre disaient qu'on ne peut rien sans » elle » [1], était mal montée, mal approvisionnée. En 1511, dans l'armée de 6,000 piétons et 1,500 chevaux presqu'entièrement composée de troupes nationales sous les ordres du comte d'Ysselstein, l'artillerie, comprenant 14 courtaulx et 26 serpentines, avait été fournie en partie par Henri VIII; et quoiqu'au dire de Marguerite elle fut très-bien équipée et « mieulx à point qu'elle » ne fut oncques du temps du feu roi » elle était si mal pourvue de munitions que le temps perdu à Arssen à attendre la poudre dont on manquait et qu'on attendait du duc de Juliers et de l'archevêque de Cologne, « car par deçà on ne savait s'en procurer » pour de l'argent [2], » fit manquer le coup de main par lequel on espérait se rendre maître de Venloo. Puis quand cette ville fut investie, malgré les coulevrines que Malines envoya à l'armée, la poudre que Bruxelles prêta pour le prix de 200 livres, les charretiers du Brabant, les chars et les chevaux des abbayes qui furent mis en réquisition, ce fut surtout l'insuffisance du matériel de siége et des munitions qui empêcha l'armée de faire aucun

[1] Le Glay, *Correspondance de l'empereur Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, p. 424.
[2] id. id. p. 415.

progrès et l'obligea à lever le siége au bout de quatorze semaines [1].

Et cependant le pays possédait des ouvriers assez nombreux et assez habiles pour créer en peu de temps un matériel d'artillerie considérable. Le renom des fondeurs de Malines entre autres avait dépassé la frontière ; les états voisins avaient souvent été leurs tributaires, et Louis XII venait tout récemment encore de confier la fabrication d'une grande quantité de bouches à feu à l'un d'entre eux, Hans Poppen Ruyter [2]. Mais l'argent manquait et la pénurie des bouches à feu était telle dans les arsenaux, qu'au siége de Tournai (1513) Maximilien avait dû compléter son parc de siége au moyen d'anciennes bombardes et de serpentines tirées du château de Namur [3]. Néanmoins telle était l'habileté reconnue des officiers qui appartenaient à l'artillerie, qu'au siége de Térouanne (1513) sur la demande de Henri VIII, Adrien Brempt, maître de l'artillerie des Pays-Bas, avait été chargé de la direction de cette arme dans l'armée anglaise [4].

Les mesures financières que prit à son avénement (1515) l'archiduc Charles (Charles-Quint), sur les propositions du seigneur de Chièvres, et une meilleure répartition des impôts ramenèrent un peu d'ordre dans l'administration. On en profita pour créer quelques établissements militaires : une fonderie (1520) et un arsenal de construction (Artilrye-Huis) où devaient se confectionner les affûts et tout le matériel, et servir à emmagasiner l'artillerie [5], furent établis à Malines ; bientôt après on y joignit une poudrerie

[1] Henne, *Histoire de Charles-Quint en Belgique*, T. I, p. 271 et suivantes.

[2] Les affaires que ce fondeur faisait avec l'étranger étaient si considérables que, par acte passé devant le Magistrat d'Anvers, le 12 novembre 1517, il acheta aux frères Fornari, Génois, la maison et le vaste terrain appelés *Groote Rhyn*, rue du Jardin à Anvers, pour y établir un dépôt d'artillerie et de munitions (Archives d'Anvers).

[3] Compte de Valérien de Busleyden. Fol. xj, V°, aux Archives du Royaume (Henne).

[4] Revenus et dépenses de Charles-Quint. Fol. ij^c vj V°, aux Arch. du royaume (Henne, T. II, p. 16).

[5] Il était situé dans une maison de la rue d'Adegem, touchant à la Dyle. Louée d'abord d'Arnould Van Diest en 1518, elle fut acquise définitivement en 1520 pour la somme de 100 livres de Brabant (Arch. de Malines).

située hors de la ville dans une maison dite *Vorschenburch* [1]. Ce dernier établissement était peut-être plus impérieusement nécessaire encore qu'aucun des autres, car le manque de munitions avait été presque toujours la principale cause de l'insuccès de nos généraux dans la guerre de siége. Ainsi lors de la campagne du Luxembourg (1521) Félix de Werdenberg qui assiégeait Messencourt, après avoir usé ses munitions sans avoir remporté aucun avantage, s'était vu obligé, pour continuer le siége, d'attendre la poudre qu'il avait demandée en Lorraine et en Alsace [2]; et Mézières, malgré la belle défense de Bayard, n'aurait pas manqué de tomber au pouvoir de Henri de Nassau si la poudre n'eût fait défaut à celui-ci : et cependant le pays avait tellement épuisé ses munitions pour approvisionner son armée, que le comte de Gavre qui avait bloqué Tournai (1521) ne put faire usage de son artillerie qu'après l'arrivée de la poudre qui lui fut fournie secrètement par l'Angleterre [3].

C'est à cette époque (1521) que Charles-Quint fit commencer à Bruxelles les expériences destinées à fixer les dimensions des bouches à feu. Jusqu'alors aucune règle ne déterminait la longueur des pièces et les épaisseurs des parois sinon les plus convenables, au moins les moins disproportionnées au service qu'on en attendait. On croyait assez généralement cependant qu'à chaque calibre devait correspondre une longueur d'âme, en rapport avec la charge et le projectile employés, donnant les portées maximum ; et Tartaglia obéissait sans doute au désir de résoudre une question souvent agitée de son temps, quand il écrivait que cette longueur devait être déterminée de façon à ce que le boulet parvînt à

[1] A l'emplacement occupé actuellement par la maison d'éducation appelée *Coloma*.

[2] Comptes de Jean de Laitre. (Henne).

[3] *Actenstücke und Briefe.* — Lettres de Charles-Quint à Gattinara du 5 au 18 septembre 1521, et de Gattinara à Charles-Quint du 24 septembre, p. 281, 330, 385, etc. (Henne).

l'extrémité de l'âme au moment où la charge achevait de se comburer [1].

Les expériences de Bruxelles faites en vue de l'artillerie que Charles fit fondre à Malines en 1522 [2] ne furent achevées qu'en 1530 [3], et seulement alors furent arrêtées ce qu'on pourrait appeler les premières tables de construction des bouches à feu. Douze canons, coulés à Malaga pour la campagne d'Afrique en 1535, furent destinés à servir de modèles à tous ceux qui seraient construits par la suite dans les fonderies de l'État.

Ce ne furent pas là les seuls progrès que Charles-Quint fit faire à l'artillerie : ce prince, qui savait la guerre pour l'avoir faite par lui-même, attribuait à cette arme une importance qui nous paraît exagérée pour l'époque, à nous qui comparons son rôle actuel avec celui qu'elle avait alors, mais qui n'en doit pas moins avoir été considérable puisqu'un esprit aussi éminemment pratique que le sien ne négligeait rien de ce qui pouvait l'améliorer.

» Sera besoin — écrivait-il de Palence le 15 août 1532 dans » une instruction secrète au comte de Nassau — sera besoin de » regarder pour faire mectre ordre et équipper nostre artillerie, » et se mestier est (s'il en est besoin) l'accroistre d'aucune pièce » pour s'en servir selon et comme le besoing le requerra, *puisque* » *c'est chose nécessaire et que ne peult que bien convenir en* » *tout temps* [4]. » Et plus tard encore, comme le comte de Nassau lui avait écrit que le matériel d'artillerie laissait à désirer, il lui recommande encore » de ne pas délaisser de regarder ce que pourra » se faire, pourveoir et remédier en la dicte artillerie, car il faut » que celle que j'entends faire faire *demeure ensemble sans la*

[1] *Recherches et inventions relatives à l'artillerie*, par NICOLAS TARTAGLIA. — La dédicace porte la date de 1537.

[2] ... A maître Hans Pauperinter pour sa nouvelle artillerie qu'il fondait lors pour l'Empereur... ijm vc livres. (Comptes de Jean Micault pour 1522. — N° 1584) — HENNE.

[3] HENNE, *Hist. de Charles-Quint*, T. III, p. 139.

[4] *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, T. II. p. 164.

» *séparer* et que ceulx de mes finances y baillent quelque bonne » provision *quoiqu'il soit des aultres affaires, puisque c'estuy est* » *tout extrême* [1]. » Cette lettre semble faire allusion au premier système d'artillerie qui fut adopté dans les Pays-Bas. Jusqu'alors en effet le nombre et l'espèce des calibres en usage étaient indéterminés et leur diversité infinie était très-préjudiciable aux exigences du service. Les projectiles devaient toujours accompagner la pièce à laquelle ils étaient destinés [2] et devenaient le plus souvent sans emploi du moment que celle-ci était hors de service. Les erreurs dans les approvisionnements étaient extrêmement fréquentes, et pour les éviter on avait été obligé, dans les places, de marquer d'un numéro et d'un signe caractéristique chaque bouche à feu et chacun de ses projectiles [3]. Charles-Quint qui, plus que tout autre, avait éprouvé la confusion qui s'introduisait dans les approvisionnements par suite de la variété des bouches à feu que les contingents des diverses nations qui composaient ses armées amenaient avec eux, entreprit de fixer les calibres des pièces qui devaient être coulées par la suite dans ses États, et limita leur nombre à 6, y compris un mortier destiné à jeter des pierres [4].

Grâce à ces perfectionnements, en 1544 lors de la campagne de France, il avait, dit l'ambassadeur vénitien B. Navagero dans sa relation, une artillerie remarquable par sa légèreté, la meil-

[1] *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, T. II. p. 195. Madrid, 5 janvier 1534.

[2] « Nous vous mandons et commandons bien expressément que incontinent cestes reçues, vous faictes chargier en ung bâteau deux nos courteaux et serpentines, avec les galées et pierres de fer y servant, (Maximilien aux magistrats d'Ypres, 13 Janv. 1487) (v. s.) (*Bull. de la comm. d'hist.*, 2e Série, T. II, p. 333).

[3] La Fons Mélicocq, p. 35. Lille 1534. ....advisez aux boulets qui sont ès artillerye et fors de la ville à quels bastons ils sont servans, et les marquer chacun del a marque du baston. — 1576. On ordonne que les pièces d'artillerie seront « marquées d'une lettre » de ferblancq attachée à icelles et les boulets marqués de la mesme lettre que les » pièches auxquelles iceulx boullets serviront. »

[4] *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, T. III. p. 223.

leure et la plus belle qu'on eût jamais vue; elle provenait presque tout entière des fonderies d'Augsbourg [1].

Quelques années plus tard, Charles-Quint couronna son œuvre par la réorganisation du service de l'arme. Il rendit d'Augsbourg le 5 avril 1548 une ordonnance « sur la conduite des maîtres » et officiers de son artillerie en ses pays d'en bas, tant en » fait de paix que de guerre [2]. » Cette ordonnance et quelques autres documents contemporains nous serviront à donner une idée assez complète de l'état du corps de l'artillerie au milieu du XVIe siècle.

Le personnel comprenait un grand-maître, un maître, un lieutenant, des gentilshommes de l'artillerie, des receveurs, un contrôleur, un commis-garde, un commissaire des montres et revues, un trésorier spécialement chargé de toutes les dépenses de l'arme et un prévôt; puis, en sous ordre, des maîtres-bombardiers et des bombardiers, des maîtres-canonniers, des canonniers et des aides ou servants, des conducteurs à pied et à cheval, des ouvriers de divers états et des pionniers.

Le commandement supérieur de l'arme appartenait au grand-maître; le maître et son lieutenant en avaient la direction et l'administration. Chaque année l'un de ces derniers, accompagné d'un gentilhomme de l'artillerie, d'un receveur et du contrôleur, passait l'inspection de toute l'artillerie des différentes places du pays, notant les objets à réparer, pourvoyant, au besoin, à ceux qui manquaient et en donnant aussitôt avis au conseil des finances; souvent aussi, par la même occasion, il visitait les fortifications

[1] GACHARD, *Monuments de la diplomatie vénitienne*, p. 95. Mém. de l'Académie royale, T. XXVII.

[2] Instruction et ordonnance advisées, faites et conclues par l'empereur sur la conduite des maîtres et officiers de son artillerie, en ses pays d'en bas, tant en fait de paix que de guerre, laquelle instruction et ordonnance Sa Majesté veult et entend par eulx respectivement être entretenue et observée sans aulcune infraction. — (MS. N° 18,077 de la bibliothèque de Bourgogne et N° 20,411, Fol. 164 à 175). Voir aussi HENNE, T. III. p. 150.

et prenait les mesures les plus propres à leurs réparations [1].

Le maître soumettait chaque année au conseil des finances et à l'empereur ou à la gouvernante, un état des bouches à feu, du matériel et des munitions dont il proposait l'acquisition; puis, après approbation, passait marché par adjudication de concert avec le contrôleur, en présence du lieutenant et d'un receveur et au plus bas prix possible; la chambre des comptes, puis le conseil des finances prenaient ensuite connaissance des achats effectués.

En campagne, le maître de l'artillerie ou son lieutenant, de concert avec le maître des tranchées et autres officiers désignés à cet effet, dirigeait les approches et établissait les batteries conformément aux ordres du capitaine général. Il avait sous ses ordres les gentilshommes de l'artillerie, dont le nombre fut fixé à 13 par un règlement du 9 mars 1554.

Pour être gentilhomme de l'artillerie il fallait « être expérimenté » et avoir hanté, conversé et mené le faict de l'artillerie, savoir : » la conduire aux champs et armées, faire approcher icelle devant » villes et châteaux, la faire mener aux tranchées et partout » ailleurs où besoing estait. » Quand les bouches à feu étaient en batterie, les gentilshommes « devaient être présents et joindants » la pièce à toutes batteries. » En temps de paix, avec un conducteur à cheval sous leurs ordres, ils étaient envoyés dans les places, « pour illecq prendre regard sur les artilleries et munitions, » faire mettre en ordre celles sur lesquelles ils trouvaient nécessité » ou en donnant avis au maître de l'artillerie ou à ses officiers. » Ils portaient alors le nom de capitaine de l'artillerie, et en cas de siége de la place où ils résidaient c'était à eux qu'était dévolu le commandement de l'artilllerie, si le maître ou son lieutenant était absent. Les demandes de matériel ou de munitions dont ils avaient

[1] Comptes de J. Micault (1527). A messire Jehan de Tenremonde, lieutenant de l'artillerie, pour iiij xx iiij jours que par intervalle de temps il a vacqué.... en Hollande, Flandres, Artois et Tournay, touchant les fortifications. (Henne).

besoin devaient être adressées par eux au maître qui les endossait de l'autorisation de les délivrer. Leurs récépissés étaient remis au contrôleur qui, tous les trois mois, après avoir établi avec le garde la balance des recettes et des dépenses, les envoyait au conseil des finances.

Les conducteurs d'artillerie étaient à pied et à cheval. Ces derniers dont le nombre fut porté égalcment à 13 en 1554 [1] étaient particulièrement chargés en temps de paix et sous leur responsabilité du transport du matériel et des munitions aux différentes places de guerre; en campagne ils avaient la conduite du charroi et avaient généralement chacun la charge de 25 chariots à quatre chevaux; un aide à pied « les assistaient à faire meilleur » service » [2]; ils marchaient alors sous les ordres d'un gentilhomme de l'artillerie nommé par le maître et qui sous le nom de *commis aux chevaux de trait* « avait charge spéciale et regard » sur les chevaux limoniers et chariots [3]. » Les conducteurs à pied avaient un service analogue à celui de nos sous-officiers de batterie de siége; ceux qui savaient lire étaient attachés au contrôleur et aux gardes, comme le sont encore actuellement nos conducteurs d'artillerie; chacun avait dans les arsenaux la garde et le soin de la distribution d'un objet particulier, l'un les poudres, l'autre « les boulets, hallebardes, arquebuses, plomb, cordaux et » cordailles; » dans les siéges ils étaient particulièrement chargés de la construction du détail des batteries.

Les bombardiers et maîtres-bombardiers constituaient une classe particulière d'employés attachés aux poudreries, aux fonderies et

[1] Règlement du 9 mars 1554. (Archives de l'audience, liasse 1111). (Henne).

[2] Instruction à vous à faire touchant les vingt-cinq chariots ordonnez sous votre charge. (Bibl. de Bourg, MS 20411, fol. 160 v°).

[3] Instruction à vous Nicolas de Hames et chevalier de Chaisne, commissaires de l'artillerie, et à chacun de vous pour la charge et spécial regard que vous aurez sur les chevaux lymonniers et chariots qui serviront en l'artillerie du Roy, tant au champ que ailleuis pendant la présente guerre. (1557). (Id. id., fol. 142-143).

aux forges de l'État [1], et qu'on envoyait dans les places menacées par l'ennemi pour prendre la direction des ateliers qu'on y créait temporairement [2]. Quelquefois ils étaient aussi chargés de la restauration ou de l'édification des fortifications [3]; et quand à leur titre de bombardier ils joignaient celui de canonnier, conséquence naturelle de leur état, ils étaient également employés à l'exécution des feux de l'artillerie [4].

Dans les places frontières, qui ne comptaient pas de canonniers parmi les troupes communales et dont le gouvernement se réservait particulièrement la défense, on envoyait un ou plusieurs canonniers patentés « pour avoir regard à l'artillerie et municions » et faire tout ce que bon et léal canonnier doibt et est tenu de » faire [5]. » Si la place était menacée on en augmentait le nombre, parfois au moyen de ceux qu'on empruntait aux communes voisines [6].

En campagne, le nombre de canonniers était de deux par pièce. Ils étaient aidés dans l'exécution des feux, dans la construction des batteries, etc., par les servants ou aides, les charpentiers et les pionniers.

Nous avons déjà dit comment on rassemblait ces derniers : composés presque uniquement de campagnards et de vagabonds sans aucun esprit militaire, ils étaient soumis à une discipline excessivement sévère, seul moyen de les conserver sous les drapeaux.

[1] Maître Hans Poppen Ruyter, maître-fondeur et bombardier. Comptes de J. Micault, N° 1880, (1510). (Henne).

[2] En 1522, un bombardier est envoyé à Luxembourg pour y fondre de l'artillerie.

[3] 1510-1511, un maître bombardier restaure et édifie des fortifications à Marche. (Comptes de V. Busleyden, N° 2634, fol. xj). (Henne).

[4] 1543. — J. le Rasmonier, canonnier et maître-bombardier, est envoyé à Namur « pour le cas survenant des ennemis tyrer les pièces d'artillerie. »

[5] Extrait d'une patente de canonnier en la ville d'Arlon. Arch. du royaume. Dépêches de guerre, N° 368, fol. 10 v°. (Henne).

[6] Comptes de J. de Laitre (1520-1521) N° 2635, fol. xvi, — it. à Paulus Bode, pour ses paines et sallaires d'avoir porté lettres aux bourgmaîtres et échevins de Trèves, les requérant vouloir prêter un canonnier pour envoyer en la ville d'Yvoix. (Henne).

A différentes reprises on avait essayé de leur donner une organisation propre, de les embrigader, pour multiplier la surveillance et les tenir plus facilement dans la main. Don Fernand de Gonzague, qui commandait l'armée des Pays-Bas en 1544, après avoir réparti entre les différentes provinces la levée de 3,000 pionniers qu'il jugeait nécessaires, leur donna un chef particulier et les divisa en centuries sous le commandement d'un capitaine : chaque contingent eut son uniforme de couleur distincte avec la croix de St.-André sur la poitrine et sur le dos ; un signe particulier sur la manche indiquait la centurie à laquelle chacun appartenait. Les enseignes ou pennons, de la couleur de leur uniforme, portaient une pioche et une bèche en sautoir [1]. Il leur fut permis de porter des armes, épée, pique, hallebarde, arquebuse, et ils furent tenus de porter à la ceinture « un louchet ou pallot ferré pour eulx » deffendre et eulx trouver et rallier à leur enseigne » [2]. Enfin on leur imposa un serment qui indique trop bien tous les genres de services auxquels on les astreignait pour que nous hésitions à le rapporter en entier. Ils juraient « d'être bons et loyaux à l'empereur » et au chef et capitaine général ; de ne refuser aucune chose qui, » par eux, leur serait commandée sous ombre ou couleur que » ce fût ; de ne point abandonner leurs enseignes sans congé sous » peine de la vie et de 12 écus d'or à recouvrer sur leurs biens, » meubles et immeubles ; d'indiquer exactement, sous peine de la » vie, leurs noms, prénoms, lieu de naissance et de domicile ; » d'obéir à leurs capitaines particuliers, de travailler aux approches, » aux tranchées, travaux d'artillerie et de mine, confection de gabions et de claies ; d'accompagner l'artillerie soit en batterie » soit aux champs, de faire esplanades, ponts, chemins, abatis ; » d'étancher et d'épuiser rivières, fossés, étangs ; de fortifier les

1 Réglement du 12 mars 1544. — (Archives de l'audience. Liasse 1145). (Henne).
2 Ordonnance du 6 juillet 1536. — (Dépêches de guerre, N° 367). (Henne).

« camps ; d'exécuter tous les travaux ressortissant à leur service »[1].

Servant contre leur gré[2], méprisés de l'armée pour laquelle le nom de pionnier était une insulte, accablés de travaux rudes et souvent périlleux pour lesquels ils ne recevaient qu'une solde insuffisante, ces malheureux malgré les peines sévères édictées contre leur désertion, se débandaient à la première occasion favorable.

En 1555, la reine Marie ayant à en lever un assez grand nombre pour la construction du fort de Philippeville, écrivait au prince d'Orange, Guillaume-le-Taciturne, qui commandait l'armée : « Au regard des ouvriers (considérant que ceulx qui se liévent par » forme de pyonniers sont communément des cœurs failliz, avecq » ce que le nom de pyonniers est odieux aux gens de labeur), l'on » a icy trouvé plus expédient de leur donner le nom de manouvriers » et non de pyonniers, et de les salarier à iiij patars par jour » pour les rendre plus volontaires. »[3]. C'était un expédient; il eut sans doute peu de succès, car en 1558 Philippe II, vu les difficultés de réunir des pionniers du pays, demandait à l'empereur Ferdinand 1er de pouvoir en lever 1,500 à 2,000 en Bohème ; Charles-Quint en ayant emprunté un certain nombre à cette province de l'empire pour le siége de Metz, s'en était bien trouvé[4].

A la charge de grand-maître de l'artillerie, souvent occupée par les membres des premières familles du pays, était attaché un traitement annuel de 1,200 livres de 40 gros; le maître recevait 667 livres; les gentilshommes, qui généralement appartenaient aux compagnies d'ordonnance, outre leur paye d'homme d'arme touchaient 12 sous par jour et une indemnité de 42 livres par mois en temps de guerre.

[1] Artikelbrief pour les pionniers, (1544). Dépêches de guerre, N° 367. (Henne).

[2] Les pionniers de Namur levés en 1506 refusèrent de partir pour la Gueldre, déclarant « qu'ils aimaient mieux morir que servir comme pyonniers ». (Analectes namurois J. Borgnet. *Bull. de la comm. d'hist.* 2e série, T. VI).

[3] *Corresp. de Guillaume-le-Taciturne.* Gachard. T. I. p. 136.

[4] Analectes historiques. Gachard. (*Bull. de la Comm. d'hist.*, 3e série, T. IV, p. 371).

En outre, pendant longtemps les officiers de l'artillerie jouirent du privilége d'avoir pour part du butin, lors de la prise ou de la reddition d'une place assiégée, les bouches à feu, les munitions et les cloches des églises, que la ville pouvait cependant racheter; mais par une déclaration ultérieure, datée de Bruxelles le 1er Janvier 1543 (v.s.), et confirmée par l'ordonnance de 1548, Charles-Quint décida que dorénavant « en cas de conquête de pays, » ville et fors, les capitaines, lieutenans et autres officiers de » l'artillerie, n'auront rien des artilleries et munitions estans en » dictes places, et ne pourront rien quereller ni demander quant » aux cloches des lieux qui seront occupez par force et batterie. [1] »

Quant au reste du personnel, il était passé en revue tous les quinze jours par le commissaire des montres et le contrôleur qui le payaient alors pour la quinzaine écoulée. Les conducteurs avaient une solde de dix patars par jour et, lorsqu'ils étaient en marche, 25 patars depuis le jour du départ jusqu'à celui de l'arrivée; l'aide à pied recevait 10 patars [2]; la paie des maîtres-canonniers était de 6 à 8 carolus d'or par mois; les canonniers patentés dix carolus de 20 patars [3] et ceux qui marchaient avec l'armée une solde double des soldats d'infanterie, environ 10 florins par mois; les aides canonniers un sous parisis par jour; enfin les pionniers, payés aussi par quinzaine à raison de 2 patars par jour quand ils ne s'éloignaient pas de la province où ils étaient levés, avaient la solde de piéton quand ils devaient suivre l'armée, mais étaient responsables des outils qu'on leur distribuait et en cas de perte devaient les remplacer à leurs frais.

L'administration de l'arme était tenue suivant des formes encore en usage de nos jours : tous les officiers, bas-officiers

[1] Analectes historiques. *Bull. de la Comm. d'hist.*, 2e série. T. V, p. 332. — On sait que le rachat des cloches, tombé en désuétude en France, fut remis en pratique en 1809 par Napoléon 1er après le siége de Dantzig. (V. Gassendi. *Aide-Mémoire* au mot *Cloche.*)

[2] Instruction à vous faire touchant, etc, (MS. No 20,411, fol. 160 vo).

[3] Patente de canonnier en la ville d'Arlon, etc.

et canonniers étaient immatriculés; les chevaux l'étaient de même, et outre les dates d'incorporation, de licenciement et le taux de la solde de chacun, on indiquait encore sa manière de servir.

L'artillerie avait aussi conservé son prévôt spécial à la juridiction duquel ressortissaient tous les hommes appartenant au service de l'arme; il avait seul autorité de justice sur eux et aucun autre prévôt de l'armée ne pouvait les poursuivre; le jugement était rendu en présence de quelques-uns des officiers de l'arme. Quelquefois les pionniers eurent aussi leur prévôt particulier.

Pour centraliser et faciliter le service de l'artillerie, Charles-Quint ordonna en 1551 qu'il fût créé à Malines un arsenal central, dépôt général de tout le matériel, munitions, etc., des Pays-Bas. Le 1er octobre de cette année, il autorisa la ville de Malines à contracter un emprunt pour se procurer la somme nécessaire à sa construction et à l'achat des parcelles de terrains environnant la maison de l'artillerie achetée en 1521 [1]. Un garde principal résidant en cette ville fut spécialement affecté à la direction et à la surveillance de cet arsenal; il en tenait les clés, et le maître de l'artillerie, le lieutenant et le contrôleur y avaient seuls libre accès; ses fonctions, en un mot, étaient analogues à celles de nos gardes d'artillerie actuels.

L'année suivante (1552), un second garde fut créé pour le matériel des armées en campagne. C'est à partir de cette époque que les poids et mesures de Malines devinrent les étalons en usage dans l'artillerie des Pays-Bas.

Cependant ces améliorations successives n'avaient pu être apportées à l'artillerie sans une augmentation notable des dépenses qu'elle exigeait; si de 1531 à 1536, 4,000 livres de 40 gros [2]

[1] Octroy boek (1542-1576), Fol. XLI (Arch. de Malines). En 1540, la maison dite vieille Monnaie (aujourd'hui hôtel de la Licorne), avait été louée pour servir de dépôt aux munitions de guerre. (Comptes de Micault et Henry Sterckx). (HENNE).

[2] Revenus et dépenses de Charles-Quint; comptes de 1531 à 1536. — On se tromperait cependant en supposant que cette somme constituait ce que nous pourrions appeler le budget de l'arme. De juillet à décembre 1522, il fut payé au receveur de

avaient suffi à son entretien annuel, il n'en était plus de même au commencement du règne de Philippe II; et en 1556 les gages ordinaires montaient à la somme de 16,800 livres, et l'entretien ordinaire à 20,000 livres, quand on ne confectionnait rien de nouveau [1].

Mais aussi l'artillerie des Pays-Bas par la bonté de son personnel et de son administration, par l'importance et la richesse de ses approvisionnements, pouvait servir de modèle à celle des pays voisins. Un voyageur étranger qui nous a laissé sur l'état de nos provinces au milieu du XVIe siècle un livre rempli de renseignements curieux, s'exprime sur ce sujet de la manière suivante:

« Le Prince ha, dit Guicciardin, partout le païs, très grande » provision d'artillerie, de munitions et de tous instrumens de » guerre: desquelles choses réservée la partie qui nécessairement » se tient aux frontières, par les chasteaux et fortes places plus » importantes, le demourant luy est gardé à Malines, duquel lieu » sont de bonne heure envoyez ès lieux plus opportuns. Quant au » reste, le païs de soy-même est fort bien fourni d'artillerie et » munitions de toutes sortes: car il y ha bien peu de villes ou » chasteaux d'importance qui n'en ayent eulx-même bonne quantité... » Y ha un ministre royal appelé grand maistre de l'artillerie » lequel ha charge de faire et deffaire, et de pourvoir à toute » occurences appartenantes à la somme du train de l'artillerie » et de la munition royale, et de les faire mener et ramener » par ses officiers: office de grande importance et dignité, est à » présent en cest estat monsieur de Glajon, chevallier de l'ordre » et conseiller d'état [2]. »

l'artillerie 34,256 livres, 5 sous; et bien que Henri VIII eût prit à sa charge les dépenses de l'artillerie durant toute cette année, les receveurs reçurent dans l'espace de dix ans (1521 à 1531) la somme de 368,827 l. 5 s. 6 d., fournie presqu'intégralement par les aides extraordinaires. (HENNE, T. III, p. 289, 299 et T. IV, p. 20).

[1] Remontrance du duc de Savoie à Philippe II, 23 novembre 1556. (*Bulletin de la commission d'histoire*, 2e série, T. VIII, p. 129.)

[2] *Description de tous les Pais-Bas*, par LUDOVICO GUICCIARDINI. — En Anvers, Guill. Silvius, 1567, p. 49.

Philippe de Stavele, seigneur de Glajon, baron de Chaumont et de Haveskercke, avait succédé le 16 mars 1550 à Frédéric, bâtard de Melun, seigneur de Hellemont, qui occupait la charge de grand-maître depuis 1542 [1], et auquel il faut reporter en partie l'honneur de la réorganisation de l'arme. Depuis que Malines était devenu le dépôt principal et le centre de la fabrication des munitions et du matériel de guerre, le grand-maître y séjournait; à son arrivée en cette ville le magistrat fêtait sa bien-venue en lui octroyant une aime de vin du Rhin [2].

Nommé en 1556 chevalier de la Toison d'or, de Glajon mourut en 1564. Sur l'avis de la duchesse de Parme, sa charge offerte par ordre de Philippe II à Charles de Brimeu, comte de Méghen et seigneur d'Humbercourt, fut d'abord refusée par celui-ci qui préférait garder les gouvernements de Zutphen et de Gueldre dont il était pourvu [3], puis enfin acceptée à l'arrivée du duc d'Albe dans nos provinces (1567). Brimeu occupa la grande maîtrise de l'artillerie jusqu'à sa mort (8 janvier 1572). « C'était, dit Em. De Meteren, un » brave chef de guerre et bien entendu, fort affectionné au service » du roi, mais non trop agréable aux Espagnols [4]. »

Quelques mois après éclatait la révolte des provinces septentrionales. Le duc d'Albe fit aussitôt des préparatifs formidables pour l'étouffer; le 26 avril il demandait au roi 48,000 florins pour remonter son artillerie [5], et bientôt après armait une flotte de 20 navires portant 800 pièces d'artillerie et une immense quantité

[1] Les grands-maîtres précédents avaient été : messire Jehan de Termonde, seigneur de Bornival, mort en 1537, puis Philippe de Lannoy, seigneur de Molembais, mort en 1543.

[2] Comptes communaux de Malines. Juillet 1550.

[3] Gachard, *Correspondance de Philippe II*, T. I, p. 507. — La duchesse au roi. Bruxelles le 1er février 1567.

[4] Emmanuel de Meteren, *Histoire des Pays-Bas*. Édition La Haye 1618, fol. 74.

[5] Gachard, *Correspondance de Philippe II*, T. II, p. 225. Le duc d'Albe au roi. Bruxelles, 26 avril 1572.

de poudre et de munitions, avec laquelle il fondait l'espoir de dompter rapidement la rébellion [1].

La Cressonnière, lieutenant de l'artillerie « et l'un des meilleurs » soldats qu'il y eût aux Pays-Bas » comme l'écrivait le duc d'Albe au roi [2], avait depuis la mort de Méghen, le commandement de l'arme. Ce fut sous sa direction que les Espagnols établirent leurs batteries devant Mons, Malines, Zutphen, Nimègue et Haarlem. Tué devant cette dernière ville (1573), il fut remplacé dans ses fonctions par Valentin de Pardieu, seigneur de La Motte, lieutenant de l'artillerie depuis le 13 novembre 1572.

Le service de l'arme se ressentit beaucoup de l'agitation du pays. Quelques-uns des officiers, entre autres le lieutenant Nicolas de Hames, un des principaux instigateurs de la ligue des nobles, avaient renoncé à leur charge. Les approvisionnements qui existaient dans les villes des provinces révoltées étaient perdus, et Requesens écrivait à Philippe II le 30 décembre 1573 [3] qu'à Flessingue, La Vère [4], Armenuyden, Enkhuysen, La Brielle, et sur les navires dont les confédérés s'étaient emparés, ils n'avaient pas trouvé moins de 250 pièces de gros calibre et un nombre plus considérable encore de pièces moindres. Aussi malgré la confiscation de l'artillerie des villes par laquelle le duc d'Albe avait essayé de combler les vides qui s'étaient faits dans ses arsenaux, les bouches à feu manquaient, et les 600,000 écus dépensés mensuellement pour l'armée et la flotte étaient insuffisants pour pourvoir aux besoins de l'artillerie et à la réparation des places frontières dont quelques unes tombaient en ruine [5]. Au siége d'Alkmaar (1573),

[1] *Correspondance de Philippe II*, p. 252. Le duc d'Albe au roi. Bruxelles 23 mai 1572.

[2] Id. Le duc d'Albe au roi. Nimègue, 11 août 1570. — T. II, p. 148.

[3] Id. T. II, p. 443.

[4] « La Veere était le magasin et l'arsenal des flottes de Sa Majesté et renfermait une » masse d'artillerie de cuivre, de fer, des boulets et une grande quantité de poudre, » ce qui fut d'un grand avantage pour les rebelles. » (Bern. de Mendoça, T. I, p. 267.)

[5] *Correspondance de Philippe II*. — Bruxelles le 30 décembre 1578. T, II, p. 456.

où La Motte commandait l'artillerie, il avait fallu attendre 14 jours les bouches à feu dont on avait besoin, 15 jours avaient été nécessaires pour confectionner les fascines et les gabions, et le même temps s'écoula encore avant qu'on pût ouvrir la tranchée en l'absence de pionniers, des outils de terrassiers et des munitions que le train de l'artillerie ne parvenait pas à conduire jusqu'à l'armée de siége [1].

De tout temps du reste le service du train avait laissé à désirer; les chevaux et les bêtes de somme ainsi que les chariots destinés au transport des bouches à feu et des munitions étaient réunis par voie de réquisition [2]; et les habitants des campagnes, qui avaient le plus à souffrir de cette charge ruineuse, cherchaient à s'y soustraire par tous les moyens. Aussi, en 1543, pour empêcher les fermiers de blesser leurs chevaux et de briser leurs chariots comme le cas s'était plusieurs fois présenté, Charles-Quint avait rendu un édit qui comminait la confiscation des chariots et des chevaux, plus une amende de 25 carolus, contre quiconque n'optempérerait pas aux ordres de réquisition [3].

Si, à l'époque la plus glorieuse du règne de Charles-Quint, on était obligé d'avoir recours à des mesures aussi sévères pour assurer le service de l'artillerie, quelles ne devaient pas être les difficultés quand on s'adressait à un peuple désaffectionné, ruiné par la guerre et par les odieuses mesures fiscales qui avaient marqué le séjour du duc d'Albe dans nos provinces! Et en ce moment même

[1] *Corr. de Philippe II*, le Seig^r de Noircarmes à Mr de Seilles, 29 octobre 1573, T. II, p. 427.

[2] En 1543, la seule mairie de Jodoigne avait dû fournir 144 chariots attelés chacun de 5 chevaux pour la conduite de l'artillerie et des munitions dans les villes frontières, (Comptes de Ph. d'Orley, f° xj v°), et l'année suivante, lors de la campagne de France, le comté de Namur avait dû livrer en mai 1288 chevaux de trait pour l'armée impériale et en juillet 800 pour le service de l'armée anglaise. (Henne, T. VIII, 97 et 143). — On accordait au propriétaire 8 patars par cheval et par jour et 4 patars au compagnon qui conduisait 4 chevaux (MS. n° 20411. — F° 460 v°. — Année 1557. — Instruction à vous, etc.)

[3] Dépêches de guerre. N° 367. Fol. xciij v°. (Henne).

où l'arme avait le plus besoin d'un chef capable et actif, elle en était privée, le comte de Méghen n'ayant pas encore été remplacé. Dans cette même lettre où le grand commandeur de Castille faisait connaître au roi la pénurie du matériel de l'artillerie, il lui représentait la nécessité de nommer le plus tôt possible un grand-maître et proposait Fernand de Lannoy, comte de Laroche, beau-frère de Granvelle, comme convenant le mieux pour cette charge [1]; choix intelligent, car Fernand de Lannoy « était réputé de tous homme » de beaucoup de valeur et de bon conseil [2]. » Ce ne fut que le 10 mars suivant que Philippe II autorisa cette nomination; mais de Lannoy venait d'être nommé au gouvernement de Zélande. Requesens s'adressa alors à Valentin de Pardieu et par dépèche en date du 15 février 1574, le manda à Bruxelles dans les termes les plus pressants. Celui-ci, croyant avoir à se plaindre du roi et du grand commandeur, s'était à cette époque retiré dans ses terres en Artois et ne fit aucune réponse. Requesens revêtit alors « *par provision* » Louis de Bloys, Seigneur de Trélon, de la charge de grand-maître; cette nomination provisoire, datée du 28 mars 1574, n'avait pas encore été rendue définitive en août 1576, car à cette époque le conseil d'État qui gouvernait nos provinces depuis la mort du grand commandeur, était sollicité par de Trélon de demander au roi de sanctionner sa nomination et d'augmenter son traitement, lequel était toujours de 1,200 florins, à cause des dépenses que lui occasionnait son séjour à Bruxelles. Le conseil d'État, en appuyant la demande, assura que de Trélon s'était toujours bien acquitté des devoirs de sa charge au témoignage même du baron de Hierges qui commandait les troupes des États [3]. Tel n'avait pas été cependant l'avis de

[1] *Correspondance de Philippe II.* — Anvers, 30 septembre 1573. — T. II, p. 443. — Fernand de Lannoy avait épousé en 1561 Mlle de Lille, sœur de Granvelle.

[2] GACHARD, *Relations des ambassadeurs vénitiens.* — Relation de Michel Serrano (1559), p. 119.

[3] *Corr. de Philippe II.* Le conseil d'État au roi. — Bruxelles, 31 août 1576. — T. VI. p. 342.

Requesens qui antérieurement s'était plaint au roi de l'incapacité du grand-maître [1], et la décadence de l'arme, qui apparaît si hautement dans les dépêches des généraux, nous prouve que son appréciation ne peut être suspectée. Ainsi, au siége de Zierickzée (1576), deux gentilshommes de l'artillerie ayant été blessés, ceux qui furent envoyés pour les remplacer ignoraient tellement leur métier que pas un « n'était expert à monter ny à manier une pièce » d'artillerie comme il convient. [2] » La solde des canonniers n'était pas payée et, à défaut de pionniers, on avait été obligé d'employer les soldats allemands et wallons pour creuser les tranchées. [3]

Mais c'étaient surtout les bouches à feu et les munitions qui manquaient [4]. La fonderie de Malines, bien que toujours en activité [5], était bien déchue de son ancienne splendeur, et nos provinces qui, jusqu'alors, avaient si fréquemment fourni d'artillerie les pays voisins, étaient à leur tour forcées de leur en emprunter. La reine Élisabeth, qui ne se faisait point faute d'envoyer des canons aux provinces révoltées [6], refusa en 1575 à Requesens l'autorisation de tirer trois cents pièces en fonte de ses États [7]. Elle se montra plus accommodante, il est vrai, avec les États-Généraux après leur rupture avec Don Juan d'Autriche; et le marquis de

[1] *Corr. de Philippe II.* Requesens au roi. — 15 août 1575. — T. III. p. 355.

[2] et [3] id. Mondragon au conseil d'État. Zierickzée 5 et 24 mai 1576.— Appendice, p. 566. T. IV.

[4] A Gravelines, les 18 pièces qui armaient la ville en décembre 1577, étaient « par » terre sans en povoir faire aulcun service s'il en estait besoing, qui est compassion de » voir. » En février 1578, St.-Omer n'avait pas une bouche à feu sur ses remparts. *Corr. de Valentin de Pardieu*, publiée par DIEGERICK, p. 169.

[5] Le 10 décembre 1578, le prince d'Orange demande aux États de faire acheter pour cette fonderie 800 livres d'étain qui manquent pour la fonte de 4 demi-serpentines et 6 faulconnaux. *Corr. de Guillaume-le-Taciturne*, T. III. p. 160.

[6] L'inventaire de l'artillerie trouvée à Oudewater après le siége (1575) mentionne une pièce de 6 « avec la rose et la gertière d'Angleterre et les deux lettres E. R. », et une autre portant les lettres H. R. — (*Corr. de Philippe II.* T. III p. 352)

[7] *Corr. de Philippe II.* — Requesens au roi. — Anvers, 7 avril 1575. — T. III p. 300.

Havré, autorisé à acheter de la poudre en Angleterre, put s'en procurer pour la somme de 5,000 livres sterling que les États s'engagèrent à payer dans les six mois [1]. La principauté de Liége, renommée par ses fonderies de fer, fournissait également les deux partis ; et si le 12 janvier 1577 les États-Généraux remerciaient les magistrats de la cité des secours en vivres, poudre, munitions et boulets qu'ils avaient fournis à leurs troupes [2], en 1579 au siége de Maestricht, si remarquable par la belle défense des assiégés dirigés par le Français Sébastien Tapin, et où fut tué Gilles de Berlaimont, baron de Hierges, que Don Juan avait créé grand-maître de son artillerie, la presque totalité du matériel de siége du prince de Parme avait la même origine. Outre 55 des canons mis en batterie par les assiégeants, l'évêque Gérard de Groesbeeck fournit encore près de 4,000 mineurs et pionniers [3].

A cette époque, outre la presque totalité des provinces septentrionales, les principales villes des Flandres et du Brabant, Gand, Bruges, Anvers, Bruxelles et Malines, « où se gardait le thrésor » de l'amunition » ne reconnaissaient plus que la souveraineté des États, et il fallait tout le génie guerrier et politique d'Alexandre Farnèse pour faire rentrer sous la domination de l'Espagne les provinces qui allaient lui échapper, quand Philippe II appela cet illustre petit-fils de Charles-Quint au gouvernement des Pays-Bas.

Aussitôt qu'avait éclaté la rupture des négociations avec Don Juan, les États-Généraux sur la demande du prince d'Orange [4] qui avait déclaré nécessaire d'employer 30 à 40,000 florins par mois à l'artillerie, non compris les gages de 3,000 pionniers, résolurent de mettre cette arme en état de satisfaire aux besoins que la lutte imminente avec l'Espagne pouvait exiger.

[1] GACHARD, *Actes des États-Généraux*, T. I. p. 351 et 355.
[2] *Quelques lettres de Gérard de Groesbeeck*, publiées par DIEGERICK, p. 18.
[3] EM. DE METEREN, *Hist. des Pays-Bas*, Liv. IX, Fol. 172, v°.
[4] GACHARD, *Corr. de Guillaume-le-Taciturne*, T. IV, p. 10.

La direction de l'artillerie, confiée à Valentin de Pardieu, depuis que de Trélon avait été emprisonné comme complice de la tentative faite par Don Juan pour s'emparer de la citadelle d'Anvers [1], fut après la défection de ce chef des Malcontents (18 avril 1578) donnée à Eustache de Croy, seigneur de Crecques [2], par patente en date du 17 juin 1578.

Mais malgré toute la bonne volonté du nouveau général de l'artillerie, toute son activité devait rester stérile, grâce au manque d'autorité de ceux qui avaient la conduite des choses militaires, au défaut d'unité dans leurs vues, à la défection des principaux gentilshommes qui avaient la pratique de la guerre, et plus que tout cela aux retards sans cesse renaissants dans le payement de la solde des troupes. Bien que les États, pour combler les vides du trésor, eûssent ordonné la vente des biens ecclésiastiques et domaniaux, ils ne pouvaient suffire aux besoins de l'armée ; les impôts se levaient difficilement, et alors que tout aurait dû être sacrifié au bien général, les députés disputaient mesquinement les intérêts particuliers des provinces qu'ils représentaient.

Le peuple, disait le prince d'Orange dans sa remontrance aux États-Généraux en date du 16 décembre 1581, — « le peuple » ne pense pas que ceste guerre est sa guerre, comme si on ne » combattait point pour sa liberté et de corps et de conscience ; » et de là vient que quand on demande quelque ayde d'argent sans » lequel ny moy ny aultre ne sçaurait faire la guerre, ilz en » traitent et répondent comme s'ilz répondaient au feu empereur... » Il y a que nous avons cause commune, ainsi que nous devons » tous estre jointz, que jusques ores nous n'avons sceu obtenir. » Chacune province a son conseil, et presque chascune ville, » chascun païs ses forces et son argent, tellement que ce qui serait » beaucoup à tous, est peu à chacun [3] ». Sages paroles, mais

[1] Em. de Meteren.
[2] Il avait été un des députés des États d'Artois aux États-Généraux.
[3] *Corr. de Guillaume-le-Taciturne*, T. V, p. 367.

qui demeurèrent sans effet : les communes faisaient bien des sacrifices pour leur propre défense et un grand nombre s'endettèrent pour relever et armer leurs fortifications, mais s'il fallait venir en aide aux villes voisines en danger d'être prises, s'il fallait fournir de l'argent pour la solde des troupes qui tenaient la campagne ou seulement des vivres et des fourrages, elles s'y refusaient obstinément.

Aussi, après l'échec du duc d'Alençon dans son entreprise contre Anvers (17 janvier 1583) et sa retraite en France, les provinces méridionales restées sans chef, (car le prince d'Orange suspect aux Flamands et aux Brabançons s'était retiré en Zélande) désunies et démoralisées offrirent à Alexandre Farnèse une proie facile.

Bientôt Nieuport, Furnes, Dixmude, Bruges et le pays du Franc se soumirent ; Ypres capitula et Gand, après la fuite de Rynhove en Hollande, traita avec le prince (17 décembre 1584). Il en fut de même de Bruxelles (10 mars 1585), et cette même année Malines et Anvers traitèrent entre les mains du prince de Parme.

Parmi les causes qui accélérèrent les succès des Espagnols, il faut citer l'affaiblissement des fortifications, résultat de la démolition, ordonnée par les États-Généraux en 1577, des remparts intérieurs des citadelles des principales villes du pays [1]. Quelques-unes de ces citadelles, celles de Gand et d'Anvers entre autres, élevées bien plus en vue de réprimer la turbulence des communes que contre les entreprises venues du dehors, étaient très-impopulaires. Aussi c'était avec un véritable enthousiasme que le peuple avait vu tomber leurs murs à Anvers, Gand, Valenciennes, Lille, Utrecht, Bapeaume, Aire, Béthune, etc.

Après la prise d'Anvers, l'autorité de Philippe II était reconnue

[1] Em. De Meteren, Fol. 140, V°, — et MS. d'Alegambe aux Arch. du royaume. — Les États-Généraux aux magistrats de Lille. 25 septembre 1577. (Gachard.)

dans toute l'étendue des provinces méridionales; Ostende seule appartenait encore aux Provinces-Unies. Mais la lutte n'était pas finie; Leicester, que la reine Elisabeth avait envoyé dans les Provinces-Unies avec les troupes anglaises qu'elle avait cédées à de dures conditions à la république, puis Maurice de Nassau, la continuèrent jusqu'en 1609, époque de la première trève entre les Pays-Bas espagnols et les Provinces qui portèrent encore longtemps le nom de Belgique-Unie.

Dans le principe Farnèse avait remonté son artillerie aux dépens de celles des villes qui, tour à tour, s'étaient soumises à ses armes, et Gand, Bruxelles, etc., avaient contribué de la leur à armer les forts construits autour d'Anvers pour la bloquer. Mais ces emprunts ayant introduit dans le matériel une infinité de nouveaux calibres qui augmentaient extrêmement les difficultés des approvisionnements, on s'efforça d'y remédier.

Valentin de Pardieu qui, comme nous l'avons dit, avait été lieutenant de l'artillerie et pendant quelque temps grand-maître au nom des États, fut de nouveau élevé à cette dignité en 1588 : il fit refondre une quantité de vieilles pièces dont les calibres s'éloignaient trop du système adopté par Charles-Quint; mais frappé des difficultés de transport dû au poids trop considérable des bouches à feu de siége, il crut pouvoir en diminuer la longueur et l'épaisseur des parois. La détérioration rapide des embrasures des batteries, la destruction des affûts et les éclatements prématurés le forcèrent bientôt à revenir aux anciens modèles, dits impériaux [1].

Tué en 1595 au siége de Dourlens pendant qu'il reconnaissait les fortifications de la ville au clair de lune, La Motte de Pardieu, (c'est ainsi qu'il signait de la main gauche depuis qu'il avait eu le

[1] *Artillerie, c'est-à-dire vraie instruction de l'artillerie et de toutes ses appartenances*, par Diego Ufano, capitaine de l'artillerie au château d'Anvers. Trad. par Th. de Bry. — Francfort, 1614, p. 26.

bras droit emporté au siége de l'Écluse,) fut remplacé dans ses fonctions de général de l'artillerie par le comte de Bossu.

A cette époque la charge de grand-maître était devenue la deuxième de l'armée; elle devait être occupée par tous ceux qui prétendaient au grade de maître-de-camp de la cavalerie légère, à qui était ordinairement dévolu le commandement de l'armée, et en l'absence de celui-ci, c'était au général de l'artillerie que revenait le commandement [1]. Aussi, recherchée par tous ceux qui ambitionnaient la plus haute dignité militaire de cette époque, fut-elle occupée en moins de dix ans par les comtes de Bossu, de Varax, Don Loys de Velasco et enfin en 1603 par le comte de Bucquoy. Ce fut ce dernier qui régla d'une manière définitive le système d'artillerie dans nos provinces. Il fixa à quatre le nombre des calibres ; ce furent le canon de 40, le demi-canon de 24, le quart de canon de 6 et le quint de canon ou pièce de campagne de 5 livres [2].

Au commencement du XVIIe siècle, malgré les événements qui avaient si profondément changé l'état de nos provinces, l'organisation de l'arme depuis que Charles-Quint l'avait réglementée n'avait subi que des changements peu appréciables. Sauf quelques dénominations, le personnel était resté le même; quant à ses fonctions, nous compléterons d'après l'ouvrage de Diego Ufano ce que nous en avons déjà dit.

Le grand-maître ou général de l'artillerie avait la direction de tout ce qui concernait le matériel de l'artillerie et des autres armes [3]. En marche, il prescrivait l'ordre suivant lequel les

[1] Diego Ufano, p. 29.
[2] Id., p. 26.
[3] Jusqu'au milieu du XVIe siècle les soldats s'étaient toujours armés et équipés à leurs frais. Par une instruction en date du 5 avril 1551, Charles-Quint ordonna, pour obtenir plus de régularité et d'uniformité dans l'armement et l'équipement, que les conducteurs d'artillerie distribueraient dorénavant « les piques, lances, demi-lances, » arquebuses, harnais et autres parties de l'armement des gens de guerre de pied et de » cheval. » La valeur de ces armes déduites des sommes dues aux capitaines, devaient

voitures du train de l'artillerie devaient s'avancer. Si on rencontrait l'ennemi, sa place était près du général en chef et c'était conformément au plan de bataille arrêté par ce dernier qu'il disposait son artillerie. Allait-on assiéger une place, il devait rassembler le plus d'informations possibles sur la nature de ses fortifications, de son armement et sur l'existence et la position des endroits minés; accompagné d'un ingénieur des fortifications, officier introduit depuis peu de temps dans les armées, il devait ensuite reconnaître les endroits les plus favorables à l'emplacement des batteries, et, autant que possible, répartir son monde de manière à ce qu'on pût s'occuper de leur construction dès la première nuit.

Les lieutenants, au nombre de deux, aidaient le grand-maître et le remplaçaient souvent. Quand ils lui étaient adjoints, ils allaient le matin prendre ses ordres au quartier et les transmettaient aux autres officiers; tous les soirs ils se rendaient au parc de siége, assistaient aux distributions de munitions et rendaient compte au général de tous les faits du jour; la nuit, ils parcouraient les tranchées et les batteries pour s'assurer si tout était en ordre et suffisamment approvisionné; en marche, ils accompagnaient le train de l'artillerie et veillaient à son établissement au quartier et à sa garde.

On voit que leurs fonctions étaient analogues à celles de chef d'état-major de l'artillerie dans nos armées modernes. Plus encore que le grand-maître, qui ne faisait généralement à la tête de l'arme qu'un séjour de peu de durée, ils devaient posséder d'une manière approfondie les connaissances techniques qu'on n'acquiert que par un long apprentissage du métier dans les grades subalternes, car c'est à eux qu'était dévolue la haute surveillance des établissements

être remboursées au receveur de l'artillerie. L'artillerie délivrait également la poudre fine aux piétons, ou bien on leur allouait un supplément de solde de 12 $^1/_2$ patars par mois quand ils s'en fournissaient eux-mêmes. (Henne).

militaires : ils présidaient à l'épreuve des poudres, à la fusion des bouches à feu, s'assuraient que l'alliage employé était au titre voulu et après qu'elles étaient terminées, assistaient à leur réception.

Un trésorier, un payeur, un maître d'hôtel (majordome), un garde et un commissaire des montres complétaient ce que nous pourrions appeler l'état-major de l'arme; leurs nominations appartenaient au roi d'Espagne, et, après la cession des Pays-Bas à l'archiduc Albert, à celui-ci. Le grand-maître nommait tous les autres officiers et bas-officiers; c'étaient d'abord 15 gentilshommes de l'artillerie, 12 conducteurs à pied et à cheval et quatre connétables qui avaient remplacé les maîtres-canonniers. Ces derniers donnaient l'instruction aux canonniers, leur distribuaient la solde, le pain « et autres raffraichissements tant ordinaires qu'extraor- » dinaires; » dans les siéges ils traçaient les embrasures des batteries, veillaient à la confection des plates-formes, délivraient les munitions et armements, visitaient les pièces; après une affaire c'étaient eux qui réunissaient les projectiles épars sur le champ de bataille et les calibraient. Les connétables devaient en outre connaître la confection des artifices de guerre et de joie, et n'étaient nommés qu'après un examen préalable passé devant l'un des lieutenants.

Les canonniers, nommés aussi à la suite d'un examen, étaient au nombre de 80; ils chargeaient et pointaient les bouches à feu.

Le reste du personnel comprenait un grand nombre de gens de métiers : 30 portefaix, 2 forgerons, 2 maréchaux-ferrants, 4 charpentiers ordinaires et 30 extraordinaires avec leur maître, 2 charrons, 2 tonneliers, 50 mineurs avec leur capitaine, 100 mariniers ou pontonniers, 2 ingénieurs de feux artificiels, 6 pétardiers, 2 ingénieurs de fortification, 1 prévôt avec son lieutenant et ses hallebardiers, 1 maître quartelier, 1 docteur, 2 chirurgiens, 2 barbiers, 1 apothicaire, 2 tentiers avec leur maître, 1 chapelain et 1,000 à 2,000 pionniers.

Les canonniers étaient armés du sabre, les pionniers portaient indifféremment le sabre, l'épée, la pique, la pertuisane ou le pistolet.

Chaque artilleur était en outre équipé d'un bâton à feu ou boute-feu, d'une flasque remplie de poudre fine pour amorcer, et de dégorgeoirs de divers modèles destinés à nettoyer la lumière, à percer le sachet de la charge, à mesurer l'épaisseur du métal à la lumière, etc., et dont les épinglettes qui ornent le baudrier de giberne de nos sous-officiers et canonniers à cheval sont une dégénérescence.

Les pionniers, moins nombreux qu'ils ne l'avaient jamais été, allaient bientôt cesser d'appartenir aux armées; maintefois déjà, bien qu'à leur corps défendant les soldats d'infanterie avaient été obligés de prendre la pelle et le louchet, et depuis le siége de Gertruydenberg (1593) où Maurice de Nassau avait employé son infanterie à creuser les tranchées, les Provinces-Unies avaient décidé que telle serait dorénavant la règle [1]. Dans les Pays-Bas espagnols, le duc d'Arschot avait, dès 1600, appelé l'attention des États-Généraux sur la convenance qu'il y aurait à suivre cet exemple [2], et deux ans plus tard, au siége d'Ostende, la presque totalité des tranchées et des batteries avait été construite par les fantassins auxquels on alloua une haute paye [3]. Mais il fallait quelques années encore avant que ces fiers soldats espagnols, qui composaient alors la première infanterie du monde, pussent se résoudre à se servir de cet outil de pionnier qu'au XVIe siècle encore, en signe d'infamie, on plaçait sur l'épaule du soldat après sa dégradation.

[1] Simon Stévin, *Œuvres mathématiques*, Leyde, 1634, p. 593.
[2] Gachard, *Actes des États-Généraux de 1600*, p. 465.
[3] Christophe de Bonours, *Le mémorable siége d'Ostende*, p. 152.

Nous avons suivi pas à pas l'histoire de l'artillerie dans nos provinces depuis son origine jusqu'au règne d'Albert et d'Isabelle.

A la mort des archiducs cessa pour elles le semblant d'autonomie que Philippe II, près de descendre dans la tombe, avait consenti à leur accorder; dès lors leur histoire n'est plus qu'un chapitre détaché de celle des différents peuples sous le gouvernement desquels elles ont vécu. Pendant deux siècles, la Belgique tour à tour espagnole, autrichienne, française puis hollandaise, n'a plus d'armée nationale, et c'est sous des drapeaux étrangers, le plus souvent pour des causes qui ne sont pas les leurs, que ses enfants répandent leur sang.

Avec 1830 recommence pour notre histoire militaire une nouvelle période jusqu'à présent toute pacifique il est vrai, mais pendant laquelle, grâce aux travaux de son corps d'officiers, notre artillerie a su prendre en Europe un rang qu'elle doit tenir à honneur de toujours conserver. Cette partie de son histoire contemporaine, plus technique que celle que nous venons de traiter, nous serions heureux et fiers s'il nous était permis de l'écrire un jour.

EMPLOI DE L'ARTILLERIE EN CAMPAGNE.

Si, dès l'origine de la découverte de la poudre, les communes avaient fait usage des bouches à feu sur le champ de bataille, cela avait été surtout dans le but de suppléer aux gens de trait dont elles étaient médiocrement pourvues. Tout au contraire nos souverains, et particulièrement les ducs de Bourgogne, comptaient dans leurs armées un nombre considérable d'archers et d'arbalétriers belges ou étrangers ; aussi, jusqu'au milieu du XVe siècle, dans les guerres qu'ils soutinrent, est-il à peine question de l'emploi de l'artillerie en campagne. Jean-sans-Peur, bien que pourvu de canons à Othée (1408), ne paraît pas en avoir fait usage, et dans son expédition du Vermandois, c'est à l'attaque des places qu'il réserve la nombreuse artillerie, principalement fournie par les communes, qu'il traîne à sa suite. Pendant cette longue guerre de France que termina la paix d'Arras (1435) dans aucune des rencontres en rase campagne, ni à Mons-en-Vimeu, ni à Crevant, ni à Verneuil, on ne tira un coup de canon ; et ce n'est que vingt ans plus tard, durant les luttes civiles qui ensanglantèrent les Flandres à la suite de la révolte des Gantois (1452) qu'on peut, dans notre pays, assigner à l'artillerie de l'État un rôle sur le champ de bataille.

A cette époque deux artilleries d'espèces différentes étaient en usage en campagne : l'une composée de pièces de gros calibres, à l'exclusion des bombardes, constituait ce que nous pourrions appeler l'artillerie de position ; l'autre comprenait les moyennes et les petites serpentines, les veuglaires, les crapeaudeaux, etc., qu'un ou deux chevaux suffisaient à traîner et que sa mobilité permettait d'établir successivement dans les positions où elle

pouvait être le plus utile ; c'était l'artillerie légère. Nous avons déjà vu avec quel succès le maréchal de Bourgogne la fit intervenir à la bataille de Gavre (1453) ; à Montlhéri (1465) ce fut l'artillerie légère du roi de France qui, en escarmouchant sur le flanc de l'armée du comte de Charolais, contraignit celui-ci à quitter la forte position qu'il avait choisie et renforcée en l'entourant de son charroi [1] ; à Brusthem (1467), c'est l'artillerie légère de l'armée bourguignonne qui, s'avançant avec les archers et se plaçant dans trois ou quatre positions bien choisies, obligea les Liégeois à se retirer, abandonnant leur grosse artillerie derrière les haies et les fossés dont ils avaient couvert leur front [2].

La grosse artillerie, en effet, une fois établie était comme fixée au sol ; il fallait pour l'utiliser attirer l'ennemi à portée de ses coups, car du moment où les péripéties de la lutte le tenaient éloigné de son champ de tir ou bien y amenaient les troupes qu'elle avait mission de protéger, elle n'était plus d'aucun secours et, immobile dans la position où on l'avait placée, tombait bientôt entre les mains du vainqueur qui souvent alors s'en servait pour achever sa victoire.

Ainsi à Granson (1476) la nombreuse artillerie bourguignonne avait été, dès l'origine du combat, masquée avec intention par la cavalerie de l'avant-garde qui, aussitôt que les Suisses furent à bonne portée de canon, fit un mouvement de conversion pour dégager le champ de tir. Selon un des témoins de la bataille, ce fut cette manœuvre, prise par les troupes de la seconde ligne et les gens du charroi pour un mouvement de retraite, qui mit la panique dans l'armée et causa la déroute [3].

A Morat, l'artillerie de Charles-le-Téméraire, tournée par les

[1] *Mémoires de* J. DUCLERCQ, Liv. V, Chap. XXXV.

[2] Id. *de* COMMINES, Liv. II, Chap. I, et GACHARD, *Documents inédits*, T. 1, p. 171.

[3] GINGINS DE LA SARRA, *Dép. des amb. milanais.* — Panigarola au duc de Milan (2 mars 1476) — T. 1, p. 115.

Suisses qui avaient pénétré dans le camp, prise par eux et retournée sur l'armée bourguinonne, contribua au désastre.

Devant Dôle (octobre 1477) la grosse artillerie de l'armée française, commandée par le sire de Craon, était disposée de façon à foudroyer les assiégés s'ils tentaient une sortie ; mais ceux-ci ayant attaqué les lignes françaises sur un autre point, elle ne fut d'aucun secours et resta tout entière aux mains des Bourguignons [1].

Lorsque deux armées, se rencontrant à l'improviste, n'avaïent pas le temps d'élever des retranchements pour protéger leur artillerie, c'était autant que possible sur des éminences et en avant des piquiers ou dans les intervalles des différents corps que celle-ci prenait position. Aussi quand, d'aventure, elle pouvait jouer tout le rôle qui lui était assigné, il ne consistait guère qu'en une canonnade terminée aussitôt que les deux partis en venaient aux mains. Chacun cherchait alors à s'emparer des bouches à feu de son adversaire : c'étaient les trophés les plus appréciés du combat. Charles-le-Téméraire chargeait son infanterie italienne « qui estait » piéton hors du nombre sans être ordonnée en nulle bataille [2] » de leur garde et défense spéciale, et au commencement du siècle suivant nous trouvons même un corps particulier constitué dans le même but [3]. A Guinegate (1479), l'artillerie flamande fut ainsi tour à tour prise et reprise, puis, la victoire longtemps disputée s'étant déclarée pour Maximilien, ce furent les Français qui perdirent la leur [4].

[1] *Wonderlyke oorloghen.* — *Chronique de Maximilien.* — Éd. Delepierre, p. 175.

[2] MOLINET, Chap. 20, p. 128.

[3] Arch. de Lille. — Comptes de Charles Le Clercq (1506-1509). — *Rapport de* M. GACHARD.

[4] Il a gaigné par sa chevallerie
Le champ, le val, la montagne et la plaine
De ces Français riches de pillerie
Et trente cinq pièces d'artillerie.
(MOLINET, *Chanson sur la bataille de Guinegate*).

Dans une chronique de l'époque, rédigée à la plus grande gloire de Maximilien d'Autriche, après chaque action avec les Français, un messager rend compte à Louis XI de la défaite de ses troupes. Après qu'il s'est informé du sort de ses nobles : « Et mon artil- » lerie? » demande le roi. — « Elle est prise, » répond le messager, et le roi se désole ! [1] »

Si l'on n'avait égard qu'à ses effets matériels sur le champ de bataille, il serait difficile d'expliquer cette importance considérable alors attribuée à l'artillerie; aussi faut-il chercher sa raison d'être dans l'influence morale que cette arme exerce sur les troupes et que tous ceux qui ont fait la guerre ont pu apprécier; et les écrivains contemporains de la conquête d'Italie, Paul Jove et Machiavel qui, d'après les faits dont ils avaient été témoins, ont écrit que l'artillerie devait se borner à une seule décharge exécutée au commencement de la bataille, sont d'accord pour affirmer que l'épouvante qui se répandit en Italie à la vue du grand nombre de bouches à feu que Charles VIII emmenait à sa suite, contribua plus à la rapidité de sa conquête que n'auraient pu le faire d'éclatantes victoires.

L'emploi des armes à feu portatives vint encore diminuer les services de l'artillerie sur les champs de bataille. Destinées primitivement à la défense des murailles, les coulevrines, hacquebuttes et arquebuses n'avaient pas tardé à prendre place dans les armées à côté des arcs et des arbalètes dont le nombre avait été sans cesse en augmentant depuis le commencement du XVe siècle.

Peu nombreuses dans l'armée de Philippe-le-Bon dans sa campagne contre Gand elles se multiplièrent bientôt assez rapidement [2]. Une ordonnance de Charles-le-Téméraire datée de 1471 portait que chaque homme d'arme devait avoir à sa suite un coulevrinier

[1] *Wonderlyke oorloghen.*

[2] « Vous nous veuilles envoyer en ceste nostre ville de Lille jusques au nombre de » six culevriniers. » (Philippe-le-Bon aux magistrats de Malines, 29 mai 1453). — GACHARD, *Documents inédits*, T. II, p. 126.

parmi ses gens de pied [1], et dans sa campagne contre les Suisses il appela à lui tout ce que pouvaient lui en fournir les bonnes villes. Les 2,000 défenseurs de Romont étaient presque tous armés d'armes à feu [2], et parmi les 1,200 hommes de pied, Gantois, Gueldrois et Liégeois, qui rejoignirent son camp près de Lausanne (avril 1476) on comptait 400 coulevriniers [3].

Les relations plus suivies qui s'établirent, dès l'arrivée de l'archiduc Maximilien, entre nos provinces et l'Allemagne où les armes à feu étaient plus répandues, puisque à Guinegate les 3,000 Allemands qui prirent part à la bataille étaient armés d'arquebuses, contribuèrent à en généraliser l'emploi; et pendant la lutte contre la France, en Flandre surtout où les haines séculaires s'ajoutaient au sentiment patriotique pour rendre la résistance plus vive, ce fut armés de coulevrines que Jean de Gheest et ses compagnons de la *verte-tente* ou des *souliers rapiécés* (gelapte schoenen). jouèrent vis-à-vis des troupes françaises le rôle de guérillas, si favorable aux troupes irrégulières disputant leur sol à l'invasion [4]. Les généraux qui avaient appris la guerre à l'école de Charles-le-Téméraire appréciaient du reste parfaitement l'importance de cette arme dans les mains des troupes régulières, et dans une lettre écrite par le sire de La Gruuthuise au sire de Dadizeele, haut-bailli de Gand, nous trouvons ces mots bien caractéristiques ; « et si vous » avez aucune menue artillerie portative, si la menez avec vous, » *car c'est le principal* » [5].

Mais en même temps que ces armes à feu devenaient plus nombreuses, l'artillerie légère, la menue artillerie non portative

[1] Ordonnance du 31 juillet 1471. — *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII*, p. 287.
[2] *Dép. des amb. milanais.* — Panigarola au duc de Milan, 29 mars 1476, T. II, p. 144.
[3] *Dép. des amb. milanais.* — Appiano au duc de Milan, 25 avril 1476, T. II, p. 182.
[4] *Wonderlyke oorloghen*, p. 106.
[5] 1er Juillet 1479. — Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, T. V, p. 304.

dont elles jouaient le rôle, devait tendre à disparaître. C'est ce qui eut lieu. A Guinegate déjà on ne vit plus entrer en ligne, dans l'armée de Maximilien, cette multitude de petites pièces que les armées du duc Charles et de ses prédécesseurs amenaient avec elles ; il n'y a plus là que des serpentines et des courtauts ; les Français seuls, qui n'ont pas d'arquebusiers, ont encore « un grand nombre d'artillerie volante »[1].

En même temps, par suite de l'emploi des projectiles en fonte de fer, disparaissaient les bombardes, les gros veuglaires, etc. L'échelle des calibres ainsi scindée à ses deux extrémités, il ne resta plus que la moyenne artillerie, l'artillerie de position, très-lourde, très peu mobile, et qui, très-puissante dans un siége, perdait de son efficacité quand elle devait se plier aux mouvements des armées sur le champ de bataille.

Malgré les améliorations importantes apportées au matériel pendant la première moitié du XVe siècle, le petit nombre de combats livrés pendant cette longue suite de guerres qui ensanglantèrent nos provinces durant cette période et jusqu'aux premières années du règne de Philippe II, ne nous permet d'apprécier que très-imparfaitement les progrès réalisés dans la tactique de l'arme. Les armées de cette époque, divisées en corps indépendants l'un de l'autre, pillent, brûlent et dévastent les frontières, mais ne pénètrent parfois aventureusement en pays ennemi que lorsque ses défenseurs s'en sont éloignés; ces expéditions qui n'ont d'autre résultat que de ruiner « le povre homme » si étranger aux causes qui ont fait naître la lutte, portent un nom qui semble emprunté à la langue militaire des guerres d'Afrique contemporaines, et qui s'introduisit peut-être dans le langage à la suite des campagnes de Charles-Quint dans cette contrée : on les nomme des « razes »[2].

[1] MOLINET, Chap. LXVI, p. 204.

[2] Lettres des seigneurs. — V. HENNE, *Hist. de Charles-Quint*. — Peut-être l'origine de ce mot date-t-il des croisades car on le rencontre dans les *Mémoires d'Olivier de*

Mais soit que les généraux de l'époque ne se sentent pas les talents nécessaires pour diriger sur un champ de bataille les éléments divers qui composent leurs armées, soit qu'ils aient peu de confiance en ces éléments hétérogènes parmi lesquels les mercenaires étrangers brillent par leur nombre, ils évitent le combat avec autant de soin qu'en d'autres temps on le recherchait. Aussi, depuis la seconde bataille de Guinegate (16 août 1513) jusqu'à celle de St.-Quentin, on ne compte dans nos provinces que deux combats : Sittard et Renty.

Guinegate avait été une déroute complète de l'armée française. L'attaque imprévue de la cavalerie wallonne de Maximilien et le tir des 8 canons qui flanquaient les 10,000 piétons de l'armée anglo-bourguignonne massée en carré profond, répandirent la terreur dans la gendarmerie ennemie qui s'enfuit dans le plus grand désordre en culbutant son infanterie. Outre 3,000 hommes qui restèrent sur le champ de bataille, les Français perdirent toute leur artillerie et leurs munitions.

Sittard (24 mars 1543) fut encore un triomphe pour la gendarmerie des Pays-Bas qui mit en fuite celle de Guillaume de Clèves; mais l'infanterie de celui-ci, vieille troupe composée presqu'entièrement d'arquebusiers, attaqua avec tant de vigueur celle des impériaux qu'après une courte fusillade les lansquenets et les Bas-Allemands se débandèrent; et quand d'Arschot, qui commandait l'armée de Charles-Quint, revint de la poursuite où, à la tête de ses compagnies d'ordonnance, son ardeur l'avait entraîné, il trouva son artillerie entre les mains de l'ennemi; après des efforts énergiques pour la reprendre et l'emmener, menacé par toute l'infanterie clévoise, il fut obligé de se retirer [1].

Comme à Guinegate, l'artillerie ouvre l'action et son tir con-

la Marche avec la même signification. « Ceux de la Verte-tente et autres Gandois, firent » une *rèse* sur les marches de Hainaut et dedans le païs pillèrent, bruslèrent et firent » moult de maux. » (éd. du Panthéon, p. 475).

[1] Henne, *Hist. de Charles-Quint*, T. VIII, p. 79 et 80.

tribue d'abord à la défaite de la cavalerie ennemie ; mais par sa position même, forcée de devenir inactive du moment que les deux partis en sont aux mains, elle ne sert en rien à arrêter l'élan de l'infanterie ennemie, et n'offre d'autre secours aux troupes qu'elle soutient que celui de ses chevaux qui leur servent à précipiter leur fuite.

Au combat de Renty (13 août 1554), la position importante du bois Guillaume que les troupes impériales devaient emporter pour dégager le château de Renty asiégé par l'armée française, fut attaquée par les arquebusiers espagnols et quelques cornettes de gendarmes et de chevau-légers emmenant avec eux quelques pièces légères, connues sous le nom de *pistolets de l'empereur*, portées sur des voitures à quatre roues et qui manœuvraient avec la cavalerie. C'était une idée nouvelle, mais son application avorta par suite du peu d'efficacité des petits calibres employés.

Malgré l'avantage remporté d'abord par les troupes impériales, les renforts insuffisants que Charles-Quint, sous le prétexte que la journée était trop avancée, envoya à Fernand de Gonzague, et les forces considérables qui, du côté des Français, vinrent renforcer l'aile gauche compromise, firent changer la face des choses. Les impériaux, repoussés avec perte, laissèrent entre les mains de l'ennemi les pistolets de l'empereur. Charles-Quint conduisit et fit placer lui-même sa grosse artillerie pour contenir la poursuite et protéger la retraite de ses troupes [1].

C'est là un progrès bien marqué. Jusqu'alors l'artillerie légère seule avait pu, à un moment donné, arriver et prendre position sur un champ de bataille ; grâce aux perfectionnements du matériel, ce rôle allait pouvoir appartenir avec plus d'efficacité aux calibres plus puissants. Mais pour savoir en tirer parti il fallait un génie qui manque trop souvent à la plupart des généraux.

Aussi que voyons-nous quelques années plus tard? A St.-Quentin

[1] Henne, *Hist. de Charles-Quint*, T. X p. 143 et 144.

(10 août 1557), notre cavalerie que l'artillerie n'avait pu suivre donne à peu près seule, et l'artillerie française comprenant 6 canons, 4 longues coulevrines, 2 bâtardes et 4 moyennes, ne tire pas un coup de canon et tombe presque tout entière entre nos mains. A Gravelines (13 juillet 1558) l'armée du comte d'Egmont n'a pas un seul canon; les 8 coulevrines et les 3 fauconneaux du maréchal de Thermes, tout au commencement de la bataille, font assez de mal à l'armée des Pays-Bas et d'Egmont a même un cheval tué sous lui ; mais aussitôt que le combat a dégénéré en lutte corps à corps, leurs services deviennent illusoires.

Pendant la longue lutte qui prépara l'indépendance des Provinces-Unies le rôle de l'artillerie en campagne fut encore bien effacé : les armées n'amenèrent à leur suite qu'un nombre tous les jours plus restreint de bouches à feu, et en firent à peine usage.

A Heyligerlée (23 mai 1568), dès la première décharge des six pièces de campagne du comte d'Arenberg, quelques boulets pénètrent dans les épais bataillons de Louis de Nassau et y causent quelque désordre ; les piquiers espagnols sans plus attendre les chargent à la débandade et vont s'embourber dans les marais et les fondrières qui couvrent le front de leurs adversaires. D'Arenberg avec le peu de cavalerie qu'il possède et les gentilshommes de son escorte court au secours de ses soldats, mais il ne pense pas un moment à tirer parti de son artillerie [1].

A Jemmingen (juillet 1568) Louis de Nassau dans la position défensive qu'il a prise n'emploie que 5 des 16 pièces qu'il possède pour défendre la digue qui conduit à ses quartiers, et cette artillerie insuffisante n'arrête pas un instant les mousquetaires espagnols dont l'arme, alors nouvelle, fut de l'aveu des ennemis la

[1] BERNARDINO DE MENDOÇA, *Commentaires*. Éd. de la Société d'hist. de Belgique T. I, p. 97 et suiv.

cause la plus sérieuse de leur défaite. Le duc d'Albe qui, pour arriver plus vite, n'avait pas voulu attendre les 16 pièces, 8 de siége et 8 de campagne, que La Cressonnière lui expédiait de Malines, ne se servit pas des canons qu'il avait empruntés, en passant, à la ville de Groninghe [1].

Cette même année, au commencement d'octobre, le prince d'Orange avec l'armée qu'il avait levée en Allemagne fait invasion dans nos povinces par Maestricht. Son armée, forte d'environ 13,000 hommes d'infanterie et 7,000 chevaux, ne compte que 4 canons de siége et 6 de campagne [2]. Un seul combat eut lieu à Houtain-l'Évêque près de Landen : l'artillerie des deux partis était placée sur les collines entre lesquelles se trouve le village, cinq coups de canon furent tirés par l'armée du prince, 25 par celle du duc d'Albe.

Cette campagne si remarquable par l'habileté avec laquelle Ferdinand de Tolède, presque sans combattre, força son adversaire à évacuer les prövinces qu'il avait espéré soulever par sa présence, nous fournit cependant quelques renseignements sur la tactique de l'arme.

En quittant ses positions, le 29 septembre, pour suivre les mouvements de l'armée du prince qui était arrivée à Withem sur la rive droite de la Geule entre Maestricht et Tongres, le duc adopte pour la marche les dispositions suivantes : en tête de son avant-garde s'avance la cavalerie légère, puis les reîtres allemands et les compagnies d'ordonnance ; viennent ensuite, formant le corps d'armée, l'infanterie espagnole, un régiment allemand, l'artillerie, puis un autre régiment allemand ; l'infanterie wallonne forme l'arrière-garde.

L'artillerie, toute réunie, marche donc au centre du corps d'armée ; les pionniers, qui l'accompagnent ordinairement, sont

[1] Bern. de Mendoça et Em. De Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, fol. 61, v°.
[2] Em. De Meteren, fol. 62.

cette fois à l'avant-garde pour être prêts, à la moindre tentative d'attaque, à construire, sur les indications du duc d'Albe et dans la position choisie par lui, un retranchement derrière lequel se tiendrait l'armée [1].

Cet ordre de marche est intimement lié à son ordre de bataille. En effet le 8 octobre, lorsque ses éclaireurs viennent lui annoncer que l'armée du prince paraît marcher sur lui, voici quelles sont ses dispositions: à la gauche de la ligne de bataille sont les régiments espagnols soutenus sur leurs flancs par les arquebusiers et les mousquetaires dont le front est protégé par des espèces de grands chevaux-de-frise en bois et en cordages; viennent ensuite les régiments allemands flanqués des arquebusiers et des mousquetaires espagnols, les Allemands en étant dépourvus; les Hauts-Allemands avec les arquebusiers wallons, puis les Wallons. Aux deux ailes se trouve la cavalerie; en avant de l'infanterie est l'artillerie. Le lendemain il prend encore les mêmes dispositions, sauf que sa cavalerie est laissée en seconde ligne de manière à passer dans les intervalles des divers régiments [2].

Veut-il prendre l'offensive, comme lors de l'escarmouche de Houtain-l'Évêque, sa cavalerie légère forme l'avant-garde avec les arquebusiers; viennent ensuite les reîtres et les hommes-d'armes des compagnies d'ordonnance avec six pièces de campagne. Le reste de l'armée et de l'artillerie forme la réserve [3].

Comme on le voit les arquebusiers jouent le rôle de l'artillerie légère, les pièces de campagne accompagnent la grosse cavalerie pour préparer la charge, et la grosse artillerie avec le corps d'armée s'établit dans une position favorable où, en cas d'insuccès, elle peut le mieux protéger l'avant-garde et assurer son ralliement.

Ces habiles dispositions montrent bien que ce sont moins les imperfections du matériel que l'incapacité des généraux à l'employer

[1] Bern. de Mendoça, *Commentaires*, t. I. p. 177.
[2] id. id. t. I. p. 180 à 187.
[3] id. id. p. 202.

qu'il faut accuser du peu de service que rend l'artillerie sur les champs de bataille. Alors comme aujourd'hui les chefs, auxquels une longue habitude du commandement avait appris le fort et le faible des différentes armes, savaient parfaitement en tirer parti; les autres, n'ayant aucune idée de la manière de combattre de l'artillerie, ne mettaient leur confiance que dans la charge impétueuse de leurs valeureux escadrons ou de leurs solides piquiers, et trouvant chez leurs adversaires le même dédain pour l'arme qu'ils ne connaissaient pas, n'en étaient que plus portés à douter de son utilité. C'est ainsi encore qu'à la bataille de Moeck (14 avril 1574), où périrent Louis et Henri de Nassau, l'artillerie ne contribua en rien au succès du baron de Hierges et de don Sanche d'Avilla [1].

Ce fut après cette défaite que les Provinces-Unies comprirent que ce n'était pas encore sur le champ de bataille qu'elles devaient chercher à vaincre, avec leurs troupes de nouvelle levée, les vieux tertios espagnols et italiens et les régiments wallons qui ne leur cédaient en rien en courage et en solidité; et jusqu'au moment où ses armées, organisées par Maurice de Nassau, citées partout comme modèles devinrent l'école de la plupart des généraux qui s'illustrèrent dans la guerre de trente ans, ce fut derrière les remparts des villes et dans les citadelles de bois qu'elles armèrent sur l'Océan qu'elles osèrent se mesurer avec cette riche et puissante Espagne qui dépensa en vain pour les réduire les trésors du nouveau monde. Mais le XVIe siècle n'était pas terminé, que par deux fois elles s'étaient rencontrées en rase campagne avec leurs anciens maîtres et les avaient vaincus. A l'affaire de Turnhout (24 janvier 1597) l'armée espagnole n'avait pas d'artillerie, et la cavalerie de Maurice, qui seule entra en ligne et remporta la victoire, n'attendit pas l'arrivée de son infanterie et de ses quatre canons pour charger les troupes du comte de Varax. A la bataille de Nieuport (juin 1600) les deux armées n'avaient chacune que

[1] B. de Mendoça, T. I, p. 214 et suivantes.

6 demi-canons : 4 des pièces de Maurice de Nassau placées sur le sable entre les dunes et la mer et deux autres sur les dunes furent établies sur des plates-formes composées de claies; l'artillerie de l'archiduc Albert, faute de cette précaution, resta embourbée dans le sable dès le commencement de la bataille et ne fut pas de longue utilité. De part et d'autre, du reste, réduit à l'immobilité par la nature du terrain, le canon n'eut que peu de part au résultat final de la bataille, et comme à Turnhout ce fut surtout aux efforts de sa cavalerie que Maurice dut la victoire [1].

On conçoit que d'après les exemples extrêmement rares que les écrivains militaires de l'époque avaient été à même d'observer, il leur était difficile de donner des règles de tactique de l'artillerie; aussi n'est-ce qu'avec timidité que Ufano ose conseiller de placer les bouches à feu à hauteur du front de la ligne de bataille, ou par deux ou trois dans les intervalles des manches d'arquebusiers ou de mousquetaires et non sur les ailes, et de diriger leur feu sur toute l'étendue des lignes de l'ennemi. Il ajoute que si on a à sa disposition des pièces légères (c'est-à-dire d'anciennes pièces, faucons et fauconneaux qu'on rencontre encore fréquemment à la suite des armées) il sera avantageux de les avancer courageusement le plus près possible de l'ennemi [2].

Ces prescriptions vagues en disent long sur l'ignorance où l'on était des vrais principes de la tactique de l'arme; mais ce qui montre plus encore combien une artillerie un peu nombreuse devait embarrasser les généraux, c'est ce principe, qu'émet Ufano, que quelque grande que soit une armée, trente pièces sont toujours suffisantes, « car ne se faut pas trop appuyer sur l'artillerie » ajoute-t-il, « advenant souvent que ou par stratagèmes ou subites » rencontres de l'ennemi, on ne s'en peut servir. » Et ces trente bouches à feu il les divise en :

[1] Em. de Meteren, fol. 481 et 482. — *Actes des États-Généraux de 1600.* Lettre de l'Archiduc Albert au Conseil d'État, p. 561.

[2] Diego Ufano, p. 46.

9 canons de 40 avec un approvisionnement de 120 coups par b. à f.
8 » 24 » » 150 »
6 » 12 » » 180 »
7 pièces de campagne » » 210 »

Une artillerie ainsi composée avait bien plus en vue, il faut l'avouer, la guerre de siége que les rencontres en rase campagne. C'est qu'en réalité telle était l'espèce de guerre en usage à cette époque que assiéger, surprendre ou secourir une ville assiégée, étaient pour une armée les opérations les plus fréquentes; et la définition de l'artillerie que Diego Ufano met dans la bouche de l'artilleur prétendant au rang de connétable: « une machine de » compte et de raison, pois et mesure, et une invention admirable » pour abbattre et ruyner les superbes murailles des forteresses, » cités et châteaux » exprime bien le caractère tout spécial que l'on réservait à son emploi. Si l'artillerie de campagne était restée lourde, c'était surtout afin qu'elle fût toujours à même de remplacer au besoin l'artillerie de siége, et son rôle véritable avait été abandonné aux armes à feu portatives dont l'importance avait toujours été en grandissant pendant tout le cours du XVIe siècle.

EMPLOI DE L'ARTILLERIE DANS L'ATTAQUE ET LA DÉFENSE DES PLACES.

Si jusqu'à la fin du XVe siècle les fortifications des villes n'avaient reçu que les modifications à peine sensibles dont nous avons parlé [1], c'est que l'introduction de l'artillerie à poudre avait plutôt renforcé la défense que l'attaque. En effet, à cette époque les bouches à feu n'avaient pas une efficacité bien supérieure à celle des anciennes machines à ressorts, à contre-poids et autres *engins volants* de l'ancienne poliorcétique; leur rôle était le même, et souvent celles-ci, moins coûteuses et plus faciles à transporter lorsqu'elles étaient démontées, leur était préférées. C'est ainsi notamment qu'en 1421 Philippe-le-Bon, préparant ses forces pour sa campagne contre le dauphin de France, prie et requiert les bonnes villes de Flandre et d'Artois de lui fournir non des bouches à feu, mais « chacune un bon engin nommé coullart gettant IIIc livres » pesant avec un bon maistre pour gouverner le dit engin » [2].

Les mortiers et les bombardes, comme les coullarts et les trébuchets, jetaient dans les villes assiégées sous de grands angles de projection et avec des charges en réalité assez faibles, eu égard au dosage défectueux et à la trituration imparfaite de la poudre, des masses lourdes ou incendiaires; seulement leur portée supérieure permettait de les établir dans des endroits d'où leurs congénères n'eûssent jamais atteint le but. Ce tir courbe, de peu d'effet sur les villes dont l'enceinte était considérable, avait plus

[1] Voir page 171.
[2] Bibl. impériale de Paris, f. fr. 1278. V. Kervyn de Lettenhove, Éd. de G. Chastelain. Note, t. I, p. 277.

d'efficacité sur les châteaux-forts généralement resserrés dans leurs murailles par suite du peu d'étendue de l'éminence sur laquelle ils étaient bâtis, et dans son expédition dans le Luxembourg en 1413, ce fut principalement à ses bombardes que le duc Antoine de Brabant dut la destruction d'un grand nombre de châteaux féodaux qui s'étaient crus imprenables [1].

L'ignorance des principes les plus vulgaires des règles du pointage rendait aussi parfaitement inefficace le tir à démonter, et le tir en brèche l'était plus encore vu la faible résistance des projectiles. Aussi ce dernier n'était-il guère usité que contre les portes en charpentes [2], faciles à préserver au moyen d'un masque en terre placé en dehors quand on ne voulait pas les murer intérieurement [3], ou contre les parties les moins épaisses des remparts; encore dans ce dernier cas devait-on avoir recours à des bouches à feu monstrueuses qu'on n'amenait qu'au prix des plus grands efforts et dont les chroniqueurs ont eu soin de nous faire connaître les noms: tels furent la *Griete* du siége de Ham, le *Passe volant* de Roye et de Cérisy (1420) et la *Bombarde de Bourgogne* amenée à grande peine et à grands frais de Dijon devant Avalon (1433).

Aussi longtemps encore continua-t-on à former brèche dans les murailles au moyen du choc des béliers à tête de bronze et du travail souterrain du mineur [4] : au siége de Grave (1388) à côté des bombardes de l'armée de Jeanne de Brabant, apparaît un mouton à tête ferrée « pour venir hurter aux portes et aux murs » [5]que la ville de Bois-le-duc avait fourni; au siége du château d'Étampes (1411), Jean-sans-Peur, concurremment avec son artillerie, avait

[1] De Dynter, Livre VI, Chap. CVIII et suiv.

[2] Siége d'Ypres, (v. p. 164).

[3] En 1452, Simon de Lalain mure encore les portes de la ville d'Audenarde, assiégée par les Gantois. (*Chr. de J. de Lalain*, Chap. LXXXI).

[4] Christ. de Pisan, *Livre des faits et bonnes mœurs du Roi Charles VI.* Livre II, Chap. XXXIII, p. 56.

[5] De Dynter, Livre VI, Chap. LVIII. Trad. de Wauquelin.

« grant quantités d'ouvriers en œuvre à miner par dessous les » terres d'icelles forteresses » [1], il en est de même devant Compiègne (1430) [2].

D'autre part, la longue portée de la grosse artillerie de la défense forçait les assiégeants à s'établir assez loin des murailles, et ses petites pièces, nombreuses et bien couvertes, les obligeaient à n'avancer qu'avec précaution au moyen de tranchées considérables, ce qui prolongeait encore les travaux de siége.

L'artillerie de l'attaque avait espéré réaliser un progrès en consolidant d'une armature de fer les gros projectiles en pierre des bombardes, mais ce perfectionnement qui date des premières années du XVe siècle, était inefficace contre les murs en pierre de taille [3] et si, dans sa guerre contre les Gantois (1453), Philippe-le-Bon renverse « rez-à-rez du fossé » un grand pan de mur du château de Poucques après neuf jours de siége, c'est parce que ce mur « estoit maçonné d'une salle et autres chambres, et voyait-on bien » par les fenestrages que celuy pan ne pouvait avoir guères grand » force [4]. »

Aussi si la supériorité de l'attaque sur la défense semble déjà apparaître de 1430 à 1440 dans la rapidité avec laquelle Charles VII s'empare des villes de Normandie que les Anglais n'avaient emportées qu'au prix des plus grands sacrifices, ce résultat est dû bien plus encore à la démoralisation de ceux chargés de

[1] MONSTRELET, Chap. XC.

[2] GACHARD, *Rapport sur les archives de Lille.* — Comptes de J. Abonnel (1428-1431), fol. 65 v°. « à Jean Remacle, maître mineur, pour les gages pendant un mois » et demi de lui et de ses compagnons mineurs au nombre de 9, qui ont servi Monseigneur devant Compiègne au prix de 15 fr. pour le maître et 10 fr. pour chaque » varlet par mois. »

[3] OL. DE LA MARCHE, *Mémoires.* Livre I, Chap. XXVII, p. 482, « le chastel de » Gavres ne fut guères empiré de l'artillerie; car les murs sont bons et de pierre de » taille, et ce qui plus les grevait furent mortiers et engins volants, dont ils furent » baudement servis. »

[4] id. id. p. 480.

les défendre, qu'aux perfectionnements réalisés par l'artillerie française et signalés par tous les chroniqueurs [1], car on ne peut admettre que la France appauvrie par de longues guerres fût sur ce point mieux partagée que le riche duc de Bourgogne.

Mais à la fin du XVe siècle l'introduction des projectiles en fonte de fer diminua à un tel point l'efficacité des enceintes en grosse maçonnerie que partout on dut améliorer les anciennes fortifications, en édifier de nouvelles et même condamner les petites places qui n'offraient plus qu'une résistance illusoire : dès 1488, dans sa campagne contre Philippe de Clèves, Albert de Saxe, en prenant le commandement de l'armée de l'archiduc Maximilien, ordonne d'abattre les portes et les murs des places et châteaux-forts qui ne pouvaient soutenir un siége de 5 à 6 jours, et qui, sans arrêter l'ennemi, étaient si préjudiciables à la défense par la dissémination des forces que réclamait leur occupation [2].

L'application de la force expansive de la poudre à la guerre souterraine, pratiquée pour la première fois tout au commencement du XVIe siècle [3], vint encore augmenter les ressources de l'attaque; et des places, jusqu'alors réputées imprenables, tombèrent en peu de jours au pouvoir des armées bien munies d'artillerie, de poudre et de mineurs. En nous tenant aux seuls exemples que nous fournit notre histoire nationale et sans parler d'une quantité de petites places qui tombèrent en quelques jours de siége, Thérouanne et Tournai en 1513, Messencourt, Fleuranges, Landrecies et Bapeaume en 1521, Hesdin et St-Pol en 1537, Duren en 1543, Thérouane et Hesdin en 1553, St-Quentin en 1557,

[1] *Chronique des Pays-Bas, de France*, etc., p. 468 de l'éd. de la comm. d'hist. — J. Duclercq, Livre I, Chap. XXXVII, p. 396.

[2] *Bull. de la comm. d'histoire*, 2e série, T. III, p. 218. — Albert de Saxe au Gd Bailli de Hainaut, 12 avril 1488.

[3] Aux siéges des châteaux Neuf et de l'Œuf, à Naples par Pierre de Navare (1503). — Cependant selon Pulgar, *Cronica de los reges catolicos*, part. III, chap. 91, dès 1489 Francisco Ramirez, de Madrid, maître de l'artillerie de Ferdinand et Isabelle, avait déjà fait avec succès usage de la poudre dans les mines au siége de Malaga.

Thionville (1558), etc., quoique fortifiées avec soin et défendues avec valeur, furent battues en brèche et prises en un temps relativement court. Si Mézières (1521), Péronne (1536) et Metz (1552) résistèrent aux efforts des généraux de Charles-Quint, c'est qu'elles eurent pour défenseurs les premiers généraux et les plus braves capitaines de leur époque, Bayard, Fleuranges et Guise. Dans ces trois siéges, comme dans ceux plus nombreux que nous avons cités, le canon et la mine firent leur œuvre de destruction avec la même puissance; mais l'énergie des chefs se communiquant à tous les défenseurs, derrière la muraille abattue élevait d'autres remparts, au moment de l'assaut multipliait les obstacles sous les pas des assiégeants, et au haut de la brèche enflammait d'un si mâle courage les bras qui devaient la défendre que les efforts de l'ennemi venaient s'y briser comme sur un mur d'airain.

Ainsi les fortifications, malgré les améliorations qu'on y avait apportées, étaient sensiblement au-dessous du rôle qu'elles avaient à remplir. Les maçonneries d'un grand relief exposées aux vues de la campagne offraient aux coups de l'artillerie des surfaces énormes, faciles à battre même à distance; tandis que les tours que l'on commençait à transformer en bastions avaient encore trop peu de capacité pour renfermer une artillerie de calibre moyen assez nombreuse pour démonter celle de l'attaque, et trop mal couverte pour qu'au bout de quelques jours elle pût encore servir à détruire les approches ou à défendre la brèche par des feux flanquants.

Mais le moment était proche où la défense allait reprendre la supériorité.

Décidées à une défense opiniâtre, les Provinces-Unies qui, à la fin du XVIe siècle, entreprirent de secouer le joug de l'Espagne durent se mettre en état de résister aux efforts des généraux de Philippe II. Les villes de l'intérieur du pays, moins exposées que les villes frontières aux entreprises des ennemis, avaient pour la plupart laissé se ruiner peu à peu leurs fortifications ou ne

possédaient que des enceintes « emmuraillées à l'antique. » Les nouvelles constructions préconisées par les ingénieurs de l'époque, particulièrement composées d'épaisses maçonneries soutenant des remparts en terre, dépassaient par leur coûteuse édification [1] les ressources d'un peuple que le désespoir avait poussé à la guerre avant d'avoir réuni les moyens de se la rendre favorable. Comme il fallait se hâter, malgré le discrédit des remparts non revêtus qui semblaient offrir si peu de résistance aux attaques de vive force, des fortifications entièrement en terre s'élevèrent de toutes parts. En creusant le sol l'eau jaillit sous la pelle et devint l'un des éléments les plus énergiques de la défense. Des fossés larges et pleins d'eau précédant des remparts à relief peu élevé, mais suffisant dans ce pays de plaines basses et marécageuses pour se défiler des vues extérieures, caractérisèrent cette espèce de fortifications qui, au siècle suivant, modifiée par les ingénieurs, prit le nom de *tracé hollandais*. Les villes des Provinces-Unies ne furent pas les seules qui s'entourèrent d'une pareille enceinte; Gand, Audenarde, Maestricht, [3] Ostende, etc., les imitèrent, et les remparts de la première de ces villes, dont le circuit à cette époque égalait celui de Paris « sans les faux-bourgs » ne coutèrent que 280,000 florins et furent élevés en deux ans (1577 et 1578) [3].

Le canon était impuissant contre ces murs en terre qui se laissaient pénétrer par le boulet sans s'écrouler, en le comblant, dans le fossé qui en défendait l'approche, et le rôle de l'artillerie de l'attaque se restreignait à combattre et démonter l'artillerie de la défense ou à détruire par un *tir à toute volée*, (c'est-à-dire sous le plus grand angle possible d'élévation) les abris de la garnison ou à les brûler par des projectiles incendiaires.

L'inhabileté des ingénieurs à conduire les travaux d'approche

[1] L'enceinte d'Anvers, commencée en 1542, n'avait pas coûté moins de 1.870,000 florins.

[2] La Noüe, *Discours politiques et militaires*. Basle 1587, p. 336.

[3] Id., et Em. De Meteren, fol. 166 v°.

rendait tout à fait illusoires les attaques pied-à-pied, et l'assiégeant malgré des ressources considérables qui eûssent suffi quelques années auparavant pour le rendre maître de villes mieux munies que celles qui l'arrêtaient, devait, la plupart du temps, transformer son siége en blocus et appeler à son aide la famine et les maladies pour triompher de la tenacité de l'assiégé. Un grand nombre des innombrables siéges qui marquent l'histoire de notre révolution au XVIe siècle sont dans ce cas, et, sans entrer dans des détails qui nous entraîneraient trop loin, nous en citerons quelques exemples.

Nous ne pouvons faire entrer ici en ligne de compte ni les siéges de Haarlem (1572) et de Leyde (1573); car si au bout de deux mois le premier fut changé en blocus, si le second fut un blocus dès l'origine, c'est bien plus à la faiblesse de l'armée assiégeante et à l'héroïsme et au nombre des habitants de ces villes, les plus considérables de leurs provinces, qu'à l'espèce de leurs fortifications et à leur armement [1] qu'est dû ce résultat; — ni les siéges des grandes villes des Flandres et du Brabant, Ypres, Gand, Bruxelles, Malines, Anvers, que, fidèle à son système de temporisation, le prince de Parme se contenta de bloquer jusqu'à leur reddition. Mais il n'en est plus de même pour les petites places; et si, d'une part, — Bueren « comprenant en rondeur » environ quinze cents pas, ayant des murailles basties à l'antique « avec des larges fossés » et un château muni de quatre tours et précédé de trois fossés, est pris sans résistance [2]; Oudewater, petite ville de 500 maisons « avec murailles bien munies » de tours et remplies de terre, fossés larges, profonds et pleins » d'eau et le pays à l'entour fort marécageux [3] « est emportée

[1] D'après le rapport de Cornelis Gerritshove, vivandier, le 17 juin 1573, Haarlem, n'avait que 8 pièces d'artillerie dont deux étaient rompues, et manquait de poudre. (*Corr. de Philippe II*, t. II, p. 380).

[2] De Meteren, fol. 112 v°.

[3] Id., id.

d'assaut avant un mois de siége (19 juillet au 8 août 1575); Schoonhoven, battu par 26 pièces « où les murailles étaient » sans remparts de terre[1] » se rend au bout de quelques jours; — d'autre part, nous voyons Warden, entouré de simples remparts en terre avec fossés pleins d'eau, assiégé fort étroitement et bloqué par 7 forts pendant 46 semaines sans tomber entre les mains des Espagnols qui lèvent le camp le 24 août 1576; Bomené, village couvrant Zierickzée, défendu par quelques forts en terre, résister pendant un siége de vingt jours qui fut considéré comme un des plus furieux qu'on eût encore fait; Zierickzée ne se rendre qu'au bout de neuf mois (2 juillet 1576). Un peu plus tard, Maestricht, assiégé par le prince de Parme, muni d'une puissante artillerie que lui fournit le prince-évêque de Liége et aidé d'un grand nombre de mineurs, n'est emporté d'assaut au bout de quatre mois de siége (29 juin 1579) qu'à cause de la faiblesse de sa garnison incessamment harrassée par des attaques nocturnes et fatiguée par les travaux de défense qui ne lui laissaient plus un instant de repos. Enfin, c'est à l'aide non pas de son artillerie mais des approches qu'il conconduisit jusqu'au pied des remparts pour y attacher le mineur, que Maurice de Nassau put s'emparer de Steenwyck (1592) et de Geertruydenberg (1593).

Mais l'exemple le plus remarquable que présentèrent ces guerres fut le siége d'Ostende (1601-1604). Les moyens qui furent mis en œuvre résument assez bien les ressources que possédaient alors l'attaque et la défense pour que nous croyions utile de nous y arrêter.

Ostende, la seule ville que les Provinces-Unies possédâssent alors dans les Flandres, n'avait commencé ses fortifications qu'en 1578. Elles étaient toutes en terre avec escarpe non revêtue et se composaient d'une enceinte, enfermant la ville neuve, se reliant

[1] De Metteren, fol. 113.

aux fortifications qui entouraient la vieille ville dont le port la séparait. Au nord, le pied des remparts était baigné par la mer qui pénétrait dans le port par un havre creusé à l'ouest; à l'est, les dunes applanies pour défiler la ville des vues du dehors avaient livré passage à la mer qui s'était creusé, au-delà du chemin couvert, un nouveau havre appelé *la Geule.* Un fossé large et profond précédé, au-delà d'un chemin couvert, d'un avant-fossé recevait par des écluses à manœuvres l'eau de la mer. En capitale des huit bastions, la plupart de forme irrégulière et quelques-uns bâtis sur pilotis, que comptait l'enceinte de la ville neuve, le chemin couvert (ou *contre-scarpe* comme on disait alors) s'élargissait en ravelins ; dans la campagne quelques ouvrages détachés en forme de redan couvraient les ponts jetés sur les fossés.

L'archiduc Albert arriva devant Ostende le 5 juillet 1601 et le lendemain, accompagné de ses principaux officiers, il reconnut les fortifications. Contrairement à l'avis des généraux espagnols il adopta le projet d'attaque de Catris, colonel d'un régiment wallon, projet consistant à conduire une tranchée vers le *boulevard du Sandhill*, bastion dont le très-haut relief défilait la vieille ville des vues des dunes d'ouest, et dont la nature sablonneuse, son nom l'indique, avait nécessité l'emploi d'une fausse-braye, sorte de large berne en pilotis et fascinages surmonté d'un parapet. C'était, comme le dit Bonours l'un des chroniqueurs du siége, *prendre le taureau par les cornes*, car maître du Sandhill, on l'était de la vieille ville et du port, et la défense, bientôt paralysée faute de secours, n'aurait pu se prolonger.

Les travaux d'approche et les tranchées, destinées à réunir entre eux les différents quartiers occupés par les troupes de siége, furent poussés avec activité pendant que les batteries s'élevaient de tous côtés pour éteindre le feu de la place. Dès le 18 août l'attaque de Catris, commencée au pied des dunes à trois cents pas de la contre-escarpe, n'en était plus qu'à vingt-cinq verges et les batteries n'étaient pas armées de moins de 58 canons. Vers

le milieu de septembre elles en eurent 109. Leur tir n'avait pas une efficacité bien remarquable, il faut l'avouer, et beaucoup de boulets allèrent s'enterrer sans résultat dans le rempart, car les généraux espagnols n'abandonnèrent pas facilement l'idée de le faire ébouler à coups de canon, et il fallut 24 heures de tir d'une batterie armée de doubles canons ou impériales de 80 livres pour les faire renoncer à renverser le Sandhill par ce moyen.

Dès les premiers jours du siége la garnison d'Ostende renforcée par les troupes nombreuses que Maurice de Nassau se hâta d'envoyer et sous la direction de sir Francis Veer, l'un des meilleurs généraux anglais au service des Provinces-Unies, construisit sous le feu de l'ennemi dans les polders habituellement marécageux qui s'étendaient au sud-ouest de la place, mais que six semaines de beau temps avaient desséchés, des ouvrages de contre-approche, qui bientôt formèrent des forts d'une grande étendue avec réduits renfermant des logements pour les troupes et un hôpital. L'entrée du havre d'ouest étant devenue périlleuse par suite des batteries élevées par l'ennemi au bord de la mer, une coupure fut faite dans les glacis de la contre-escarpe des ouvrages de l'est, de manière à mettre le fossé capital et le port en communication avec la Geule, et on éleva une lunette de l'autre côté de ce nouveau havre pour couvrir cette entrée. Ces travaux assurèrent jusqu'à la fin du siége l'arrivée des secours et le ravitaillement de la garnison.

Les approches des assiégeants, bouleversées maintefois par les hautes marées, le canon et les entreprises des assiégés au point qu'on fut même obligé d'abandonner les cheminements vers le Sandhill, parurent cependant assez avancées au commencement de janvier 1602 pour permettre d'essayer une attaque de vive force; mais l'assaut, donné de nuit, manqua d'ensemble et fut repoussé, et l'armée espagnole qui s'était avancée en traversant le havre d'ouest à marée basse fut obligée de se retirer comme la marée était déjà haute. Veer profita de ce moment pour ouvrir les

écluses et lancer les eaux du fossé capital sur l'ennemi pendant qu'une sortie vigoureuse et l'artillerie des remparts assuraient sa défaite.

Durant l'année 1602 et une partie de l'année suivante, les entreprises de Maurice de Nassau sur nos provinces et les mutineries des troupes espagnoles empêchèrent de pousser le siége avec toute la vigueur qu'on aurait pu souhaiter. Les efforts des généraux d'Albert se concentrèrent dans des travaux destinés à resserrer plus étroitement la place pendant que Frédéric Spinola avec les galères qu'il était allé chercher en Espagne essayait d'en assurer le blocus par mer. Mais la défaite de la flotte espagnole et la destruction par la mer et le feu des assiégés des digues de toute espèce par lesquelles les assiégeants tentèrent de fermer la Geule, rendirent tous ces efforts inutiles. Parmi les moyens, dont quelques-uns rappellent les anciennes machines de la poliorcétique du moyen âge, qui furent essayés pour détruire la ville, nous devons citer l'édification du Mont-Hullin ou Grand-Chat [1], batterie en fascinages dont le terre-plein était élevé de 190 empans (environ 40 mètres) au-dessus du terrain naturel, et qui, armé de 7 demi-canons, ouvrit son feu en mars 1603. Son but était de rendre la ville inhabitable ; elle obligea en effet la garnison à s'abriter contre les remparts de l'ouest devant lesquels cette grande batterie était élevée et d'augmenter le nombre des traverses en terre qui barraient les rues ; mais brûlé quelques temps après par les projectiles incendiaires des assiégés, ce monument de l'impéritie des généraux espagnols, qui avait coûté des sommes énormes et pendant la construction duquel un grand nombre de braves soldats avaient perdu la vie, ne contribua en rien à la reddition de la place.

[1] On appelait *chat* dans l'ancienne poliorcétique, une tour en bois à plusieurs étages portée sur roues et munie d'un pont levis qu'on abaissait sur la muraille de la ville assiégée quand on en était assez rapproché. En 1430, les Liégois se servirent encore d'un échafaudage de cette espèce au siége du château de Bouvignes.

En avril 1603, les ouvrages de contre-approche des polders tombèrent en partie entre les mains des assiégeants. Peut-être alors, encouragés par ce succès, eûssent-ils continué leurs travaux et l'archiduc, édifié sur l'incapacité des chefs espagnols, eût-il rendu à Catris, auquel revenait l'honneur de ce dernier succès, la confiance qu'il lui avait montrée au commencement du siége, si la pénurie de ses finances ne l'avait mis dans l'impossibilité de rien entreprendre. C'est alors, chose inouïe, qu'il fit proposer à une puissante maison de commerce de Gênes de se charger de la suite des opérations du siége, et le marquis Ambroise Spinola, chef de cette maison, signa bientôt avec l'archiduc, représenté par Richardot président de son conseil privé, un contrat qui le mettait à la tête de l'armée dont il devait dès ce moment assurer la solde et le ravitaillement, jusqu'à ce que des temps plus heureux permîssent de lui rembourser ses avances.

Ambroise Spinola, qui devait devenir l'un des meilleurs généraux de l'Espagne, avait trente ans lorsqu'il prit le commandement de l'armée de siége. En arrivant devant Ostende il visita avec soin les travaux d'attaque et se fit rendre compte de tout. L'administration trouva surtout en lui un censeur habile et sévère; en peu de jours il fit casser, dit-on, plus de 600 officiers, bas-officiers et commis qui s'étaient rendus coupables de malversations. Au nombre de leurs méfaits on cite entre autres cette particularité que jusqu'alors les fascines, dont on avait fabriqué plusieurs millions, avaient toujours été payées cinq sous, quand en réalité elles ne coûtaient que deux liards.

Spinola facilita d'abord l'arrivée des approvisionnements de toute nature en réunissant son camp au canal de Bruges à Nieuport au moyen de deux canaux qu'il fit creuser par les pionniers; puis la force de la garnison d'Ostende, sans cesse renouvelée, étant un obstacle invincible à toute entreprise de vive force, il résolut d'avoir recours à l'attaque pied à pied dont l'exemple récent du siége de Gertruydenberg (1593) avait démontré l'efficacité, et de repousser

par la sape et la mine l'assiégé jusque dans ses derniers retranchements.

Mais il fallait d'abord avoir sur l'artillerie de la place une supériorité bien décidée pour ne pas voir journellement les approches bouleversées par son canon, et, en second lieu, mettre les tranchées à l'abri des hautes marées qui, plusieurs fois déjà, les avaient détruites. Sous la direction du comte de Bucquoy, qui venait de succéder comme grand-maître de l'artillerie à don Louis de Velasco, et des lieutenants Wingaerd et Mathieu Serrano, les anciennes batteries furent réparées, de nouvelles furent construites, et une digue de mer, qu'à l'aide de radeaux de tonneaux on espérait continuer jusqu'au travers du havre d'ouest, fut commencée.

Pour changer en émulation la jalousie qui divisait les différentes nations dont se composait son armée et avait plusieurs fois déjà été très-préjudiciable aux travaux d'attaque, Spinola chargea chacune d'elles de la construction d'une approche particulière.

Au commencement de janvier 1604, 48 pièces de gros calibre furent démasquées à la fois et en quelques heures mirent hors de service 9 des 27 pièces des remparts de l'ouest que de Ghistelles, alors gouverneur d'Ostende, fit désarmer.

Aussitôt les travaux d'approche recommencèrent, et les soldats, sans l'aide des pionniers qui ne furent employés qu'aux fascinages masqués par des gabions farcis d'invention récente et appelés alors *saucissons*, s'avancèrent en tranchées puis en galeries souterraines vers les différents bastions de l'ouest. Au commencement d'avril toute la contre-escarpe était au pouvoir de l'assiégeant.

Les travaux d'attaque, suspendus à cette époque par l'entrée en campagne de Maurice de Nassau qui semblait venir aux secours de la ville, furent repris au mois de mai lorsqu'on se fut assuré que l'armée des Provinces-Unies s'était arrêtée devant l'Écluse qu'elle bloquait étroitement. Cette inaction ne fut pas perdue par les assiégés qui, sous la direction de David d'Orléans, puis de Ralph

Dexter, ingénieurs des États, élevèrent dans l'intérieur de leur ville de nouveaux remparts précédés de fossés larges et profonds; si bien qu'à la fin de juin, quand après maints assauts repoussés, maintes sorties dont quelques-unes appuyées par de l'artillerie de campagne détruisirent les travaux des assiégeants, des mines et contre-mines nombreuses qui firent explosion avec plus ou moins de succès, l'enceinte de la ville neuve resta enfin aux mains de Spinola, devant son armée apparurent de nouveaux remparts dont la prise allait renouveler les efforts surhumains qu'on avait effectués jusqu'alors.

L'assiégeant, sans perdre courage, établit sur les anciens remparts détruits l'artillerie de ses batteries, et le 24 juillet 73 pièces étaient prêtes à recommencer le feu quand Spinola fut encore distrait du siége avec une partie de son armée pour tenter de secourir l'Écluse. Battu par Guillaume de Nassau entre Cadsand et Oostbourg le 17 août, il revint à Ostende et le 20 y apprit la capitulation de l'Écluse.

Rien dès lors ne semblait plus devoir arrêter l'arrivée de l'armée de secours devant Ostende, et, tout en continuant les travaux, on s'attendait tous les jours dans la ville assiégée et dans le camp de Spinola à voir apparaître les étendards des Provinces-Unies. Mais la prise de l'Écluse semblait à Maurice une compensation suffisante à la perte d'Ostende, et malgré le désir des États-Généraux de secourir une ville dont la belle défense avait excité partout l'admiration, il paraissait peu disposé à attaquer dans ses retranchements cette vaillante armée espagnole, une défaite pouvant du coup lui ravir sa nouvelle conquête et entraîner la chute de la ville assiégée. Devant Ostende cependant les travaux avaient repris avec vigueur; les régiments allemands qui jusqu'alors n'avaient été employés que pour la garde du camp ayant réclamé leur part des périls de leurs compagnons d'arme, furent chargés des approches vers le Sandhill, et ce bastion, dont l'étoffe peu consistante avait été un obstacle invincible au placement des cadres du mineur, attaqué de

vive force le 13 septembre, fut enfin emporté d'assaut. Ce succès entraîna la prise de la vieille ville et permit de pousser avec rapidité vers la deuxième enceinte les approches qui, jusqu'alors, avaient été exposées aux vues de revers. Mais lorsque le canon et la mine eurent formé brèche dans ce nouveau rempart, une troisième enceinte au-dessus de laquelle flottaient des drapeaux noirs portant ces mots : *Dernier espoir !* apparut aux regards. C'était le dernier retranchement des assiégés.

Mais là devait s'arrêter cette belle défense. Les États-Généraux ayant envoyé l'autorisation de capituler, Daniel Hertain de la Marquette, le dixième des gouverneurs d'Ostende depuis le siége, après avoir fait enlever secrètement le plus possible de munitions et d'artillerie, fit sonner la chamade et deux jours après, le 22 septembre 1604, la garnison composée de 4,500 hommes sous 107 enseignes, tambours battants, enseignes déployées, balles en bouche et mèche allumée, emmenant avec elle quatre canons, traversa la Geule et défila devant les Espagnols. Arrivée au milieu des dunes, cette petite armée se forma en bataille et Spinola s'avançant vers Marquette le convia lui et ses officiers à un magnifique banquet qui fut donné en leur honneur : hommage du vainqueur auquel les mœurs militaires de l'époque étaient peu habituées [1].

Le siége d'Ostende a ceci de particulier qu'il clôt en quelque sorte l'ère de l'ancienne poliorcétique et ouvre celle de la nouvelle. Les procédés d'attaque et de défense y progressent tellement qu'ils se transforment en quelque sorte. Jamais encore l'assiégé n'avait effectué pour sa défense des ouvrages de contre-approche aussi étendus et des retranchements intérieurs aussi importants ;

[1] Consultez sur le siége d'Ostende : HENRY HAESTENS, *La nouvelle Troye*. Leyde, Loys Elzevier, 1605. — CHRIST. DE BONOURS, *Le mémorable siége d'Ostende*, Bruxelles, 1628. — *Les lauriers de Nassau*, Leyde, 1612. — *Hist. remarquable et véritable de ce qui s'est passé par chacun jour au siége de la ville d'Ostende, etc.*, traduit de l'allemand par Jérémie Périer, Paris 1604. — EMM. DE METEREN, *Hist. des Pays-Bas*. — BOWENS, *Nauwkeurige beschryving der stad Ostende*, Bruges 1792. — DIEGO UFANO, *Artillerie*, *etc.*

jamais l'artillerie, de part et d'autre renouvelée et ravitaillée sans cesse jusqu'aux derniers périodes du siége, n'avait encore été employée en d'aussi vastes proportions; enfin jamais l'attaque, après avoir usé dans la première partie du siége de tous les moyens imaginés jusqu'alors et que des ingénieurs appelés de tous les pays de l'Europe avaient tour à tour essayés, n'avait exécuté dans la seconde partie des travaux d'approche aussi considérables et aussi difficiles et fait faire autant de progrès aux procédés nouvellement employés. La grande quantité de volontaires et de capitaines de toutes les nations qui, dans les deux camps, assistèrent aux opérations du siége, portèrent dans les armées de leurs pays les procédés qu'ils avaient vu employer à Ostende, et ce fut, on peut le dire, de cette école que sortirent les ingénieurs dont les travaux, coordonnés plus tard par le puissant génie de Vauban, donnèrent naissance aux méthodes d'attaque et de défense qui depuis deux siècles n'ont guère subi de variations.

APERÇU GÉNÉRAL SUR LES TRAVAUX DE SIÉGE.

Il nous reste à donner une idée de la façon dont s'établissaient les batteries dans l'attaque des places, et des divers autres travaux de siége exécutés par les pionniers et les mineurs qui appartenaient au personnel de l'arme.

Au XIVe siècle, vu la faible puissance de la poudre et afin d'assurer la chute des projectiles des bombardes, qui ne faisaient encore usage que du tir courbe, dans l'intérieur de l'enceinte des places assiégées, on fut obligé d'établir les batteries le plus près possible de leurs murailles : au siége d'Audenarde (1382), Philippe d'Artevelde avait placé ses bombardes à 100 pas des murs de la ville [1]; vingt ans plus tard, Christine de Pisan écrivait encore que « l'ost qui veut assiéger, se doibt logier comme à un » traict d'arc loin du chastel [2]. »

Le masque dont se couvrait alors l'assiégeant se composait généralement de manteaux en bois « faits sur assis à potences, » chacun de dix à douze piés de lez, trente piés de hault et quatre » dois despais. A chascun un guichet ouvrant pour traire du canon » quand besoin sera [3]. » La proximité des batteries, la hauteur des murs et des tours des remparts et la faiblesse des calibres des bouches à feu qui, comme nous l'avons vu, flanquaient généralement ceux-ci, expliquent suffisamment la grande élévation et l'épaisseur peu considérable de cette charpente.

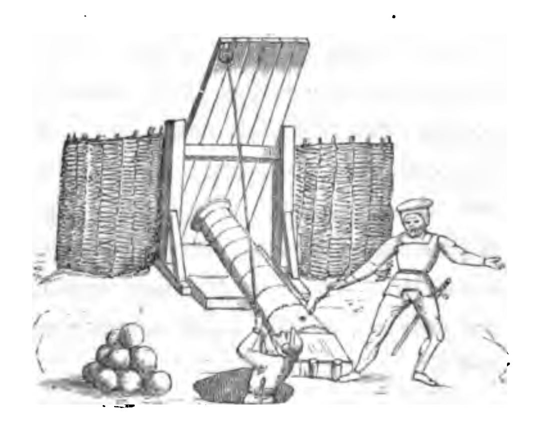
[1] Religieux de St.-Denis, Liv. II, Chap. IX, p. 27.

[2] *Livre des faits et bonnes mœurs du sage Roy Charles VI*, 2e partie, Chap. XXXIII, p. 55. (Éd. Michaud et Poujoulat).

[3] Christ. de Pisan, *Livre des faits d'armes*, Liv. II, chap. XXIII. (MS. de la Bibl. impériale). Extraits dans l'*Étude sur le passé et l'avenir de l'artillerie.*

En batterie, les bombardes étaient généralement établies sur le sol même ou sur une plate-forme composée de quelques madriers; leur volée reposait sur un bloc de bois dont le plus ou moins d'épaisseur déterminait l'inclinaison de la pièce, et la culasse buttait contre un heurtoir maintenu par de forts piquets enfoncés dans le sol.

Pendant le siècle suivant, les mêmes dispositions continuèrent à subsister, car, pour employer les bombardes dans le tir en brèche, il ne pouvait être question de les éloigner des murailles; on fut seulement obligé de transformer le masque par suite de l'augmentation des calibres de la défense, et on le composa de tonneaux ou de gabions remplis de terre. L'embrasure était fermée par une



grande portière en fortes planches de chêne assujetties et renforforcées au moyen de ferrures, et qui basculait sur une traverse horizontale supportée par des montants en bois; au moment du tir, l'aide bombardier maintenait la portière horizontale au moyen d'un cordage fixé à sa partie supérieure et la laissait retomber aussitôt après [1]. Un fossé creusé en arrière de la bombarde et des tranchées aux deux côtés servaient de refuge pendant le tir à ceux qui devaient pointer ou observer les coups.

Pour mettre ces batteries à l'abri des sorties auxquelles les exposait la grande proximité de la place, on dut bientôt les renfermer dans une enceinte en terre ou en forte charpente, constituant

[1] Massé, *Aperçu historique sur l'artillerie suisse*, Pl. I.

ce qu'on appelait des bastilles ou boulevards, et des *maîtres de bolwerq* furent attachés spécialement aux armées pour cette édification [1].

A côté des bombardes, et constituant avec elles l'armement des batteries, s'établissaient des bouches à feu de plus petit calibre dont le rôle était surtout de démonter l'artillerie des assiégeants, de rendre les remparts inhabitables et d'empêcher qu'on pût les réparer. Les pièces de calibre moyen avaient aussi une autre destination : la lenteur du chargement et du tir des bombardes et l'intervalle très-considérable qu'on devait laisser entre chaque coup, à cause de l'échauffement du métal, ne permettaient de tirer par jour avec ces bouches à feu qu'un nombre de coups fort restreint; ainsi au siége de Morat (juin 1476), à l'époque des plus longs jours de l'année, on ne comptait tirer avec les deux bombardes qui armaient une batterie élevée devant le côté nord de la place que 24 coups par jour [2]. Malgré cette extrême lenteur quand le tir était soutenu par celui des grosses serpentines, la maçonnerie des murailles, ébranlée par les gros projectiles des bombardes, se laissait pénétrer par les boulets animés d'une moindre force vive, et souvent quelques heures suffisaient pour faire brèche. Il en fut ainsi à ce même siége de Morat où dès le premier jour de l'ouverture du feu, un grand pan de mur de l'enceinte s'écroula [3]. Il est vrai que déjà à cette époque l'expérience avait enseigné certaines règles pour le tir en brèche; on n'écrêtait plus, comme par le passé, la muraille depuis le haut jusqu'au bas, on y creusait une tranchée horizontale à deux hauteurs d'homme au-dessus du terrain naturel, ce qui entraînait presque toujours la chute du mur dans le fossé [4].

[1] Comptes de Jean Abonnel (1428-1431), Fol. 59. — « A maître Clans, maître du » bolwerc, où étaient 32 charpentiers et autres ouvriers liégeois et étrangers qui » l'aidèrent à faire tous les bolwercs et autres approchements de guerre devant » Compiègne.... » (Arch. de Lille).

[2] et [3] *Dépêches des ambassadeurs milanais*, T. II, p. 227 et suivantes.

[4] *Livre du secret de l'art de l'artillerie.*— (MS. de la bibl. impériale). — V. *Études sur le passé et l'avenir*, etc., T. III, p. 155.

L'introduction des boulets en fonte n'apporta pas, à l'origine, des changements bien notables dans les travaux de siége. A la fin du XVe siècle Philippe de Clèves, le même qui joua un rôle si important dans nos provinces pendant les guerres qui marquèrent la minorité de Philippe-le-Beau, indique trois méthodes, résultat de l'expérience de tout un siècle, suivant lesquelles on procédait à l'établissement des batteries [1].

Elle se construisaient : 1o de nuit, le plus près possible de la place au moyen de *mandes* ou gabions de 6 à 8 pieds de haut sur 4 ou 5 de diamètre, que l'on plaçait sur un ou deux rangs et qu'on remplissait de terre de façon à ce qu'au point du jour le terre-plein de la batterie fût à l'abri de l'artillerie de la place; une gabionnade ou une simple tranchée la reliait ensuite à l'emplacement occupé par les troupes; 2o pied à pied, en quelque sorte, en arrivant au point où la batterie devait s'élever à l'aide d'une tranchée s'avançant vers la place et contournée de manière à éviter les vues d'enfilade des tours et des remparts; 3o de vive force enfin comme l'avait exécuté le sire de Hachembach devant Dinant en 1467 [2] : les pièces à longue portée commençaient le tir le plus loin possible des remparts qu'elles battaient de façon à les rendre inhabitables; les serpentines, les coulevrines, puis les faucons s'avançaient alors successivement, augmentant l'effet du tir des premières bouches à feu, détruisant les embrasures et l'artillerie de la place ; les canons destinés au tir en brèche venaient alors s'établir à 30 ou 40 pas des fossés, 12 pionniers par pièce creusaient aussitôt près de chacun d'eux une petite tranchée dont le parapet servait à couvrir les canonniers servants, « lesquels soignent de rebouter les dits canons cy leur lieu, après » qu'ils ont tiré, avant que la fumée ne soit passée. » On creusait ensuite à proximité deux ou trois tranchées destinées à protéger

[1] *Traité de la guerre*, par PH. DE CLÈVES, seigneur de Ravenstein. — (MS. de la bibl. imp.). — V. *Études*, etc., T. II, p. 124.
[2] OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, Chap. XXXVI, p. 521.

des troupes de soutien ; pendant la nuit on élevait un épaulement à l'épreuve du canon et on reliait le tout par une gabionnade.

Philippe de Clèves fixe l'armement des batteries à 6 canons et doubles canons, 2 grosses coulevrines, 4 moyennes et 12 faucons. Toutes ces pièces tiraient avec une charge de poudre d'un poids égal à celui du boulet, les premières jusqu'à 40 coups par jour, les autres davantage; les faucons destinés principalement pendant le jour à combattre l'artillerie de la place, étaient la nuit dirigés vers la brèche pour empêcher l'assiégé de la réparer.

La vivacité du tir des nouvelles bouches à feu et la force vive considérable du boulet en fonte donnèrent aux batteries composées de cette façon une supériorité si écrasante sur les anciennes batteries de bombardes, que ces dernières pièces disparurent très-rapidement des parcs de siége; au commencement du XVIe siècle si quelquefois on les emploie encore, comme au siége de Tournai en 1513, c'est à défaut d'autres.

Dans le courant du XVIe siècle, les tranchées prirent une forme plus régulière, et Montluc le premier, au siége de Thionville (1558), termina les zigzags par des arrière-coins, petites places d'arme destinées à renfermer 12 à 15 soldats tout prêts à repousser les troupes de sorties qui essayaient de bouleverser les approches [1]; des règles fixes furent données pour la construction du coffrage et des plates-formes des batteries, et on adopta des dimensions déterminées pour les matériaux qui en faisaient partie. A l'époque où Diego Ufano écrivit son ouvrage, les différents travaux de l'artillerie dans un siége étaient parfaitement réglementés, et c'est d'après son livre et l'histoire de quelques-uns des siéges qui marquèrent les premières années du XVIIe siècle que nous essayerons de les faire connaître [2].

[1] Blaise de Montluc. *Commentaires.*
[2] Diego Ufano, p. 47 et suiv., et p. 156 et suivantes.

Dès la nuit même de l'ouverture de la tranchée, que l'on commençait habituellement à 300 pas de la contre-escarpe, après que le général de l'artillerie ou son lieutenant avait reconnu et marqué l'emplacement des batteries, les pionniers, sous la direction des gentilshommes de l'artillerie, commençaient leur construction. Généralement leur épaulement avait 11 pieds (2m, 55) de hauteur sur 23 (5m, 30) d'épaisseur ; il se composait d'une, de deux ou de trois rangées de gabions de 7 pieds (1m, 63) de diamètre que l'on remplissait de terres empruntées au fossé creusé en avant.

Les embrasures, distantes l'une de l'autre de 20 pieds (6m, 50 environ d'axe en axe), avaient 2 1/2 à 3 pieds d'ouverture intérieure, et 9 à 12 extérieure, selon qu'elles servaient au demi-canon ou au canon entier. Leur fond était incliné de manière à bien découvrir la campagne, et la hauteur de la genouillère au-dessus de la plate-forme était égale à sa largeur. Des panneaux en bois à simples ou à doubles ventaux, de petites fascines ou des sacs à terre servaient de portières d'embrasures.

Les plates-formes, selon qu'elles devaient servir aux demi-canons ou aux canons entiers, se composaient de 18 ou de 20 madriers de 1 1/2 pieds de large et d'une épaisseur de 3 ou 4 pouces ; le premier madrier placé contre le pied du talus intérieur avait 9 pieds de long et chacun des autres dépassait le précédent d'un demi-pied, de façon à donner à la plate-forme la figure d'un trapèze régulier. Son inclinaison de l'arrière à l'avant était de 1 pied 3 pouces ou 1 pied et demi, et cette dernière dimension était la seule adoptée quand la batterie était armée des deux calibres.

En arrière des plates-formes, dans le terre-plein de la batterie, une excavation quelquefois recouverte de fascines et de sacs à terre servait de petit magasin à poudre.

Dans certains siéges, notamment devant Rhinsberg (1597), on construisit des batteries enterrées dont le terre-plein était de 11 pieds en dessous du terrain naturel, et les embrasures inclinées de bas en haut. Elle étaient surtout avantageuses lorsqu'on pouvait

les établir sur une éminence, et devant Ostende ce fut cette construction que l'on adopta pour les batteries situées sur les dunes ; mais dans ce cas particulier le peu de consistance du terrain obligea les assiégeants à faire entrer un très-grand nombre de fascines dans leur construction, et à établir les plates-formes sur pilotis. A cause de la nature marécageuse du sol, un grand nombre des batteries élevées pendant ce siége mémorable furent du reste presqu'uniquement composées de fascines et de saucissons ; il en fut ainsi notamment du Mont-Hulin ou Grand-chat et de celles que le comte de Bucquoy éleva au quartier de Bredenne sur le Luys-Bos.

On construisait aussi des batteries au moyen de sacs à terre qui avaient deux palmes de long sur une de large [1].

L'armement formidable d'Ostende et le tir incessant des assiégés firent imaginer pendant ce siége diverses espèces de masques derrière lesquels les assiégeants purent exécuter avec plus de sécurité leurs travaux d'attaque. Tels furent les gabions farcis et les chandeliers.

Le gabion farci, inventé suivant Bonours [2] par un ingénieur nommé Prévost et suivant Ufano [3] par Christophe Propergenius, consistait en un cylindre de 12 à 15 pieds de diamètre sur 23 de longueur composé de saucissons réunis et maintenus ensemble par trois cercles de bois garnis de fer. On le manœuvrait à l'aide de cordes et de poulies attachées à des pilotis ou à des ancres implantées dans le sol en avant du point où l'on se trouvait et vers l'ennemi. Il fallait au moins 50 hommes pour mouvoir cette masse considérable [4] que les Français appelaient *roulleau*, les Italiens *salsiccione* et les Espagnols *troço*, mais « à tout considérer, dit » Bonours, ce n'était pas petit avantage qu'ayant posé cette pièce » en sa longueur, nombre d'hommes peut travailler derrière sans

[1] Bern. de Mendoça, *Commentaires*, T. II, p. 59. Siége de Haarlem (1573).
[2] Bonours, Liv. VI, p. 230.
[3] D. Ufano, p. 102.
[4] Henry Haestens, *La nouvelle Troye*.

» crainte des coups de mousquets dont auparavant étaient irrémé-
» diablement tués tant de centaines d'hommes. »

Les chandeliers, tels que nous les employons encore pour couvrir les travailleurs pendant le dégorgement des embrasures des batteries de brèche, avaient été imaginés pour couvrir les mousquetaires placés en avant des tranchées et constituaient en quelque sorte de petites tranchées portatives [1]. Ils tiraient peut-être leur origine d'un autre masque appelé *blinde* « d'un vocable » du pays semblable qui veut autant dire qu'aveugler, comme qui » voudrait dire ôter veüe ou ôter mire [2] » et qui, d'invention ancienne, fut surtout en usage dans les premiers jours de ce siége pour cacher aux vues de la place les mouvements des troupes entre les divers quartiers du camp de l'archiduc avant le creusement des tranchées qui devaient assurer ses communications. Il consistait « en rameaux verds et feuilleux accrochés ensemble » avec cordes ou osiers jusques à raser terre et suspendus à une » perche horizontale maintenue de distances en distances par des » montants verticaux enfoncés en terre. La matière cédant aux » coups par la facile séparation des rameaux, les bâles n'y » laissaient aucun vestige de passage [3]. »

Les batteries n'étaient pas encore à cette époque divisées en batteries de brèche et en batteries à démonter; composées, comme nous l'avons vu, de pièces de calibres divers, aux différentes distances où on les établissait elles dirigeaient leur tir de plein fouet autant contre les embrasures des bouches à feu de la défense que contre les murailles de l'enceinte que l'on tachait de ruiner sitôt qu'elles étaient en vue.

Quand cependant par des circonstances dépendantes de la forme

[1] CHR. DE BONOURS, p. 292. — « Composant pour ce moyen comme de petites » tranchées, on donnait commodité aux musquetiers d'escarmoucher, à couvert de ceux » de l'ennemi, à travers des ouvertures laissées à cet effet. »

[2] Id. p. 151. — Le mot *blindage* et ses dérivés seraient d'après cela d'origine flamande.

[3] DIEGO UFANO, p. 102.

du terrain ou de la faiblesse de la défense on pouvait approcher de la place, on s'établissait le plus près possible du bord du fossé, afin de découvrir la partie de la muraille la plus rapprochée du sol dont l'humidité rendait la maçonnerie moins résistante. On creusait alors dans le revêtement une tranchée horizontale, puis plusieurs verticales, et l'on battait la muraille par salves jusqu'à ce qu'elle s'écroulât. Quand les fronts de la place étaient très-étendus, on battait la courtine préférablement aux bastions afin d'éviter les retranchements intérieurs que ceux-ci renfermaient communément; mais quand on n'attaquait que des places de petite dimension ou des châteaux-forts dont les courtines resserrées eûssent exposé les colonnes d'attaque aux feux de revers des bastions, c'étaient ces derniers que l'on battait en brèche.

Quand les ouvrages extérieurs ne permettaient pas de découvrir la muraille assez bas pour former une brèche suffisant à combler au moins en partie le fossé, ou bien, en l'absence de revêtements en maçonnerie, quand des défenses accessoires ou un fossé plein d'eau s'opposait à l'attaque de vive force, il fallait attacher le mineur et quelquefois, à la suite d'une attaque pied à pied, faire une descente de fossé par galerie.

Le coffre d'une galerie se composait de montants en chêne revêtus de planches de sapin ; il avait 9 pieds d'élévation sur 6 de largeur et était recouvert de fascines, de terre et de gazons humides pour le préserver des projectiles incendiaires.

Quant aux galeries de mine, elles avaient à l'entrée 5 pieds de haut sur 4 de large, et leurs dimensions allaient en diminuant à mesure qu'on se rapprochait de la chambre. Leur ciel, formé d'épaisses gîtes en chêne, était soutenu par des piliers derrière lesquels on enfonçait les planches en sapin formant les parois latérales. Quand leur sol était humide, on les planchéait de gîtes en chêne au-dessous desquelles on creusait un canal pour l'écoulement des eaux, ou, de distance en distance, de petites fosses où l'eau se rassemblait et que l'on vidait au moyen des seaux en cuir

qui servaient aussi au transport des terres déblayées par le mineur. Quand la chambre avait reçu sa charge de poudre, on bourrait parfaitement la galerie en laissant un conduit par où passait la mèche ou la traînée de poudre destinée à donner le feu.

La guerre souterraine par la mine, qui date comme nous l'avons dit des premières années du XVIe siècle, bien qu'employée fréquemment dans les siéges depuis cette époque, était cependant encore bien arriérée au commencement du siècle suivant; mais on ne doit pas s'étonner des effets si fréquemment opposés à ceux qu'on attendait de l'explosion des fourneaux de mines, quand dans un ouvrage publié en 1665 on trouve encore des données aussi incertaines que celles-ci « La chambre de la mine est un cube » capable de tenir autant de barils de poudre qu'il en faut pour » la faire sauter. On compte qu'un quintal de poudre peut faire » sauter 15 pieds cubes de terre. » (MONTECUCULLI).

DE LA POUDRE ET DE SA FABRICATION.

La découverte de la poudre à canon avait été longtemps attribuée au moine alchimiste Berthold Schwartz, illustre inconnu qui n'a laissé d'autre trace dans l'histoire que son nom accolé à celui de cette puissante mixture, quand l'étude des ouvrages des savants du moyen âge qui consacrèrent leurs veilles à la recherche du *grand œuvre*, fit reculer d'un siècle entier l'origine de cette découverte; et au nom de Berthold Schwartz succédèrent ceux de Roger Bacon, d'Albert-le-Grand et de Marchus Græchus.

Mais la critique historique ne devait pas s'arrêter là, et des manuscrits grecs du bas-empire, arabes et chinois consultés tour à tour semblèrent reporter à une période de l'histoire plus lointaine encore l'apparition première de ce terrible mélange du salpêtre, du soufre et du charbon [1].

Il ne faut pas se dissimuler toutefois que si dans ces derniers ouvrages dus à des artificiers chargés dans les armées de la fabrication des feux de guerre on trouve les trois éléments de la poudre mélangés de façon à produire la détonation, cette propriété ou bien reste ignorée, ou bien, si elle est entrevue, est signalée comme un danger à éviter.

Il n'en est pas de même chez les alchimistes: la théorie des trois éléments, imaginée par les écoles scolastiques du moyen âge, admettant pour premiers principes des choses le nitre, le soufre et le mercure, c'est-à-dire deux des éléments de la poudre

[1] L. Lacabane, *De la poudre à canon et de son introduction en France.*

Reinand et Favé, *Du feu grégeois, des feux de guerre et des origines de la poudre à canon.*

Col. Tortel, *De l'origine de la poudre à canon.* (Spectateur militaire, août et septembre 1841).

Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie, t. III.

et un troisième que l'on trouve dans un grand nombre d'anciens dosages, la découverte de cette mixture semble devoir être un résultat naturel de leurs manipulations. Or, à l'inverse des artificiers, la détonation est chez eux ce qui frappe le plus les esprits; cette rapidité d'inflammation, ce bruit assourdissant, cet éclair et ce tonnerre, c'est pour les alchimistes la représentation la plus complète de ce feu hermétique ou philosophal qu'ils considèrent comme l'agent le plus énergique de leurs opérations secrètes. De là, après qu'ils l'ont produit, le mystère dont ils entourent sa composition et les formules énigmatiques par lesquelles ils la représentent.

Le raisonnement qui a dû conduire à l'application de cette force puissante due à la déflagration des gaz de la poudre, nous paraît du reste bien plus sûrement avoir pris naissance dans l'intelligence ouverte des savants, dont la recherche de la transmutation des métaux n'était pas la seule spécialité, que dans le cerveau étroit des artificiers absorbés par le soin tout matériel de ne s'écarter en rien dans la préparation de leurs recettes empiriques des données que leur avaient fournies leurs devanciers. Nous y sommes encore autorisés et par la tradition et par l'exemple récent de la découverte de la poudre fulminante et du fulmi-coton, qui, eux aussi, ont pris naissance dans les laboratoires.

Si la poudre, connue peut-être dès le commencement du XIIIe siècle, n'a guère commencé à être employée dans les armes de jet que vers le milieu du XIVe, nous ne devons pas nous en étonner puisqu'à notre époque, malgré une publicité merveilleuse venant en aide à une admirable activité industrielle bien des idées nouvelles n'ont atteint leur période d'application que longtemps après leur mise en lumière. Or, outre sa nouveauté, la poudre avait encore à surmonter l'appréhension bien naturelle des périlleux effets de son inflammation, et ce ne fut sans doute qu'après des essais nombreux qu'on osa préconiser son emploi dans des tubes de faible calibre, lançant leurs projectiles avec de faibles charges.

Et cependant qu'elle était loin alors de cette énergique puissance que nous lui connaissons et que cinq siècles de progrès ont su réaliser ! Impuretés des trois éléments, dosages défectueux et variables à l'infini, trituration incomplète, association instable des composants, tels étaient en effet les caractères défectueux de la poudre de guerre au XIVe siècle.

Le soufre et le salpêtre étaient rares et d'un prix considérable [1] et c'était souvent dans l'officine des apothicaires qu'il fallait se les procurer [2]. Aussi les premiers achats relatés dans plusieurs comptes du XIVe siècle ne consistent-ils qu'en quelques livres de poudre, de soufre et de salpêtre ; et en 1382, à cette armée de Philippe d'Artevelde devant Audenarde où l'on constate déjà la présence de grosses bombardes, Gand n'envoie à diverses fois que 83 livres de poudre, coûtant en tout 1 liv 69 sous 14 gros [3].

Mais le commerce de nos provinces avec l'étranger était en des mains trop habiles pour laisser subsister longtemps cette rareté des éléments d'une mixture dont l'usage prenait tous les jours plus d'extension, et bientôt Bruges, ce grand entrepôt entre le nord et le midi de l'Europe, devint le principal marché où l'artillerie des princes et des communes vint s'approvisionner de salpêtre et de soufre [4]. Le premier de ces ingrédients provenait particuliè-

[1] Comptes de Lille (1350). id. à Pieron dou Ponchiel et à Jacques de le Blaquerie, mercier, pour vl de salpêtre et ijl de soufre vif.... xxijs vid fors.... (La Fons Mélicocq).

[2] Comptes de Lille (1382). L'apothicaire du duc de Bourgogne fournit du soufre à l'artillerie de la ville (id).

[3] Comptes comm. de Gand (1382), Fol. 250. — (*Messager des sciences et des arts*. — Année 1840, p 409 et suivantes).

[4] Comptes comm. de Lille (1359-1360). — Le soufre et le salpêtre qui coûtaient à Lille 7 et 8 gros la livre, s'achetaient à Bruges 5 1/2 gros.

Comptes comm. de Namur (1407-1408), Fol. 38.... rendut qui fut achateit à Bruges.... 1200 de salpête. Si coustat chacun cent pris à Bruges 15 coronnez de Franche. Item fut achateit à dit lieu 838 libres de suffre. Si coustat li cent 6 sols et demi de gros [*].

Comptes comm. de Gand (1414), Fol. 49. — id. deux tonnes, mesure de Hambourg, de salpêtre qui furent achetées à Bruges (J. Huyttens).

[*] C'est à l'obligeance de notre savant confrère M. J. Borgnet, archiviste de l'État, que nous devons ces quelques extraits inédits des comptes communaux de Namur.

rement de l'Allemagne et des pays du nord, le second des solfatares de l'Italie ; au milieu du XVIe siècle, suivant Guicciardin, c'était encore de ces deux sources que notre pays tirait ses approvisionnements [1].

Le salpêtre devait donc provenir du lessivage des terres salpêtrées, industrie qui n'a pas encore cessé d'exister en Allemagne et en Suède.

Dans notre pays on ne tarda pas à le retirer des matériaux de démolitions et des efflorescences des murs, des caves et lieux humides. Dès la fin du XVe siècle, des salpêtriers nommés par l'État [2] étaient chargés de le récolter dans les habitations ; en 1543 des ordres du souverain enjoignaient aux habitants qui avaient du salpêtre d'en faire la déclaration aux gouverneurs de leur place ou aux officiers de l'empereur [3], et en 1557 Philippe II leur défendit d'en vendre à d'autres qu'à ses officiers [4]. Ce ne fut qu'à la fin du XVIe siècle, lorsque les Provinces-Unies à l'aurore de leur indépendance étendirent leur commerce jusque dans les mers des Indes, que leurs vaisseaux en rapportèrent le salpêtre naturel qui, depuis lors, fut presque seul employé dans les poudreries.

Complétement ignorants de la composition réelle des liqueurs salpêtrées, qui ne nous a été révélée que par la science moderne, et n'ayant aucune idée des réactions que les corps étrangers qu'ils y projetaient pouvaient produire, il n'est pas de recettes ridicules auxquelles n'aient eu recours les salpêtriers pour perfectionner leurs produits : c'était du vin, du vinaigre, de l'urine de l'homme « qui boit vin », voire même du vitriol qu'ils versaient dans leurs

[1] GUICCIARDIN, *Description de tout le Pays-Bas*, p. 161.

[2] *Corr. de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche*, p. 198. — Benoit Patre, dit Bigot, est maître salpêtrier en Bourgogne (1509).

[3] Ordre du 20 mai 1543. Comptes de P. de Werchin, fol. XIX v°. (Arch. du royaume). — (HENNE).

[4] Placcart du 25 mars 1557 (Bibl. de Bourgogne, MS. n° 12,857).

eaux de lessivage [1] et ce fut bien innocemment sans doute qu'ils imaginèrent d'employer le lait de chaux, dont l'usage actuel dans le traitement des liqueurs salpêtrées a pour but la transformation des sels magnésiques en sels calciques, lorsqu'on opère la conversion des sels terreux en sels potassiques au moyen du sulfate de potasse.

A la fin du XVe siècle, nous ne savons quel génie devinatoire inspira l'idée d'employer les cendres de bois pour la saturation des liqueurs [2]. Au siècle suivant, les eaux de lessivage après un séjour de 24 heures sur les matériaux salpêtrés étaient versées dans des chaudières et soumises à l'ébullition pendant trois jours et deux nuits; après qu'elles étaient à demi refroidies on les mélangeait avec des cendres de bois et au bout de 2 à 3 heures, pendant lesquelles s'opérait en partie la conversion des azotates terreux en azotates potassiques, elles étaient versées dans les cristallisoirs. On procédait ensuite à une seconde cuite; au moment de l'ébullition, de l'alun concassé était projeté dans la chaudière qui était alors ôtée du feu, on enlevait les écumes, et les eaux salpêtrées étaient de nouveau versées dans les cristallisoirs.

Le raffinage, c'est-à-dire « la mise en eau, puis en glace » comme le dit un compte de 1417 [3], consistait à dissoudre les cristaux obtenus, puis à soumettre à une nouvelle cristallisation la dissolution concentrée suffisamment. Quelques raffineurs y ajoutaient encore du vinaigre et de l'alun; d'autres, par une ébullition prolongée, transformaient le salpêtre en farine ou le faisaient fondre dans un pot de terre ou de cuivre avec une petite quantité de soufre : aussitôt que la fusion était effectuée, ils remuaient la liqueur, enlevaient les crasses qui se formaient et

[1] Livre du secret de l'art de l'artillerie et de la canonnerie. — (MS. de la Bibl. impériale). Voir les extraits, p. 139 à 144, dans le t. III des *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie.*

[2] *Art de la guerre de* Ph. de Clèves. — (V. *Études sur le passé, etc.*, T. III, p. 213).

[3] Compte des argentiers d'Abbeville. 1417.— (V. id. T. III, p. 124).

laissaient ensuite refroidir [1]. D'après Furtembach, c'était une preuve de l'excellence du salpêtre quand le raffinage ne donnait que 4 °/₀ de déchet.

Le soufre provenait des fourneaux de galère. Il était employé en fleur et en canons ; celui-ci était considéré comme le plus pur.

Pour le raffiner, on le faisait fondre avec un peu de salpêtre, d'huile, d'alun rouge, de mercure quelquefois : on écumait, puis on passait la masse liquide à travers une toile fine pour retenir les impuretés.

Le charbon provenait de la carbonisation du bois des arbres qui ne portaient pas de fruits et que, pour cette raison, on appelait *mort bois* [2] ; tels étaient le tilleul, le saule, la bourdaine, l'aulne, le coudrier, etc. On l'écorçait et on le séchait avant de le carboniser ; puis, coupé en morceaux d'environ un pouce de diamètre, il était enflammé à l'air libre, et aussitôt que le tout était bien allumé, on étouffait le feu au moyen de terre humide, ou à l'aide d'un couvercle quand la carbonisation se faisait dans un vase.

Le dosage de la poudre était excessivement variable : la plus ancienne composition semble avoir été celle où les trois éléments entraient en égale proportion, ce qui devait donner une bien faible tension aux gaz ; mais on ne dut pas tarder à éprouver la rapidité de combustion et l'énergie toute particulière que donnait à une charge de poudre un excès de salpêtre sur le soufre et le charbon, et, tout en restant entre des limites très-étendues, on se rapprocha cependant plus ou moins de ce qu'on est convenu d'appeler le dosage théorique [3].

[1] BAILLOT, *Modèles et artifices de feu, et divers autres instruments de guerre.*

[2] Comptes de Namur (1406-1407), fol. 36, pour 2 sachiés de cherbon de morbos, tenans 10 stiers.... pour faire poure de bombarde.... 15 hiames.

[3] D'après MORITZ-MAYER *(Technologie des armes à feu)*, en 1586 des expériences faites à Bruxelles il résulta que le meilleur dosage devait présenter les proportions suivantes :

Salpêtre..................................	75.
Soufre....................................	9 $^3/_8$.
Charbon...................................	15 $^5/_8$.

Nous n'avons trouvé nulle part la confirmation de ces expériences.

Pour les poudres fines d'amorce, d'arquebuse et de mousquet, la proportion de salpêtre était supérieure à celle des autres poudres.

Croyant augmenter leur vivacité, on avait imaginé d'introduire dans leur composition des corps étrangers; nous avons déjà parlé du mercure que mentionnent quelques anciens dosages [1], on y ajouta encore de l'alun, du réalgar, de l'arsenic, du sel ammoniac, du camphre et de l'ambre [2], et parmi les liquides qui servaient à l'arroser pendant la trituration des matières, l'eau de vie, l'inévitable vinaigre, et, suivant Hanzelet, une dissolution de colle de poisson pour retenir la poussière de charbon, ou bien *pour avoir des poudres plus subtiles*, l'eau distillée de la superficie de l'écorce d'orange [3].

Outre la poudre qu'ils achetaient aux marchands, l'État et les communes en faisaient confectionner par les maîtres des canons et leurs valets [4], et les confréries de coulevriniers et d'arquebusiers par leurs bedeaux dans le local même du tir, qu'à cause de cela on isolait le plus possible des habitations [5].

Dans le principe, le salpêtre, le soufre et le charbon, pilés, tamisés, puis mélangés grossièrement à la main, formaient une poussière sans consistance aucune — un pulverin — que l'on renfermaît dans des sacs en cuir et dont le transport devait aisément

[1] Comptes comm. de Lille 1382.... it à Pierre del orloge pour le vif argent mis à esprouver une bombarde.... iij^s.

[2] Id. id. 1381.... p^r camphre, vif souffre, réaghal, arsenik, vif argent et salmoniak, pour ouvrer à l'artillerie.

Comptes comm. de Namur (1407-1408), Fol. 38.... p^r 18 libres dambe adont achaté a dit lieu 24 gros, et à l'assize de la ville et pour le charchaige dudit sallepete, suffre et ambre, parmi 2 wides tonnials à mettre ens le souffre, 5^s 9 deniers de gros... valent 6 moutons, 5 hiames, 2 wihots.

[3] Hanzelet Lorrain, *De la pyrotechnie*. — Pont à Mousson (1630), p. 262.

[4] Comptes comm. de Malines (1379 à 1380)... « It. à 3 valets pour réduire en poudre le charbon, le soufre et le salpêtre. »

Id. d'Audenarde (1437).... à 3 compagnons pour piler la poudre, chacun à 4 sous par jour. — *Audenaerdsche mengelingen*, T. III, p. 11.

[5] Statuts d'une confrérie de coulevriniers à Audenarde en 1513. — *Audenaerdsche mengelingen*, t. I, p. 110.

désunir et séparer les composants. L'hygroscopicité considérable de cette poudre, conséquence inévitable de la forte proportion de charbon qu'elle renfermait, dut favoriser la formation des grumeaux qui, loin d'offrir les inconvénients que nous cherchons à éviter aujourd'hui, en contribuant à empêcher cette désunion des trois éléments, fit naître sans doute l'idée des arrosages et de la trituration des matières. Au XVe siècle déjà, au moyen de pilons et de mortiers en bronze ou en cuivre, ou des meules qui servaient à la fabrication de l'huile, on formait une galette que l'on brisait ensuite à coups de maillet; bientôt pour faciliter le chargement des armes à feu portatives, dans lesquelles il fallait auparavant introduire la charge de pulverin au moyen d'un entonnoir dont la douille pénétrait jusqu'au fond de l'âme [1], on cribla la galette sur des cribles en parchemin au moyen de tourteaux en bois pour la réduire en grains : ce fut ce qu'on appela la poudre de coulevrine, et elle est déjà mentionnée en 1452 [2].

Ce fut là un perfectionnement réel; mais on ne se hâta pas de l'adopter pour les pièces de gros calibre qui, pendant longtemps encore, employèrent la poudre en farine. En hâtant l'inflammation de la charge et sa combustion complète, la poudre en grains augmentait considérablement l'action des gaz sur le projectile dont la portée était étendue, mais aussi sur la bouche à feu dont la résistance était menacée. Cette considération balança longtemps les avantages qu'offrait la nouvelle poudre, et quand, en réduisant les charges, elle fut définitivement adoptée, on conserva encore les poudres non grenées pour les bouches à feu en fonte de fer [3].

[1] Comptes comm. de Lille (1491).... grands et petits entonnoirs, querques grandes, moyennes et petites pour servir de pouldre les serpentines, hacquebuises et cullevrines.

Procès-verbal de remise de matériel au bâtard de Bourgogne (1467) — It. ont esté rompus ou perdus huit entonnoirs servant à entonner pouldre dedans les dictes coulevrines.

[2] Comptes comm. de Lille (1452). — 3 1/2 livres de pourre de culevrines... xlij^s.

[3] *Corr. de Philippe II.* — L'amiral de Boussu au duc d'Albe. 8 octobre 1573. — T. II, p 380.

Si du reste on avait cru pouvoir conserver pour mesure de la charge en poudre grenée les $^4/_5$ du poids du projectile, c'est grâce aux dimensions considérables des grains qui, après avoir été de la grosseur d'une noisette, avaient encore à la fin du XVIe siècle le diamètre d'un pois pour les pièces de gros calibre; c'était ce qu'on appelait la poudre commune. La poudre fine, pour armes à feu portatives, était plus travaillée, plus battue; il en était de même de la poudre d'amorce.

L'effrayante quantité de poudre qui fut consommée pendant cette longue suite de guerres qui remplissent notre histoire depuis le règne du dernier prince de la maison de Bourgogne, dut multiplier les poudreries et perfectionner les moyens de fabrication. Au commencement du XVIe siècle, nous voyons en effet des moulins à fabriquer la poudre à Lille [1], à Tournai [2], à Malines [3], etc.

Néanmoins pendant toute la durée des campagnes de Charles-Quint les marchands d'Anvers continuèrent à en fournir à ses armées [4]. Mais bientôt après, grâce à l'importance que sut donner à la poudrerie impériale de Malines le Namurois Jacques de Morville qui la dirigeait dès avant 1554, ce fut l'étranger qui devint notre tributaire; et parmi un très-grand nombre d'armes et de munitions expédiées d'Anvers en Angleterre en 1560 on compte 260,000 livres de poudre de serpentine à 3 livres sterling le quintal, et 160,000 livres de poudre grenée, à 3 liv. 6 s. 8 d. [5].

[1] Comptes comm. de Lille (1519). — iiij quevilles de buisset, deux fusées et deux manches pr le moulin à estamper poudre.

[2] Pendant le siége de Tournai (1513) on fabriqua de la poudre aux meules du Marché aux poulets, en face du portail latéral de la cathédrale. (CHOTIN. — *Hist. de Tournay*, t. II, p. 110).

[3] Comptes de J. Micault n° 1880. — A Maître Hans Poperinter, faiseur de poudre à canon, etc. (HENNE).

[4] Voir les comptes de la recette générale aux Archives du Royaume.

En 1557, un Florentin du nom du Thomasso Baroncelly voulut acheter à l'État le monopole de la fabrication de la poudre; mais les réclamations des poudriers et des salpêtriers et les événements politiques ne permirent pas de donner suite à cette offre. (Voir MS. N° 12,857 de la Bibl. de Bourgogne).

[5] *Live and times of sir Thomas Gresham*, t. I, p. 478. Appendix.

Les meules, employées d'abord concurremment avec les pilons, trop légères sans doute, constituant une galette trop peu dense et donnant trop de déchet au grenage, furent bientôt abandonnées et l'on multiplia les pilons dont on forma des batteries de 10 mortiers recevant chacun six livres de poudre; les pilons étaient mus par une roue hydraulique ou un moulin à vent [1]; généralement le battage était de 20 heures et les arrosages d'eau, de vinaigre, d'eau de vie, etc. se renouvelaient de 4 en 4 heures [2].

L'essai des poudres ne comportait que l'examen de quelques-unes de leurs qualités physiques. Biringuccio voulait que la poudre fût « grandement noire, qui est signe qu'elle n'a eu faulte de charbon, » et qu'elle s'apparaît subtile lorsque vous la tirerez avec le doigt » [3]. Ufano reconnaît qu'une poudre est bonne quand sa couleur est d'un noir tirant sur le rouge et qu'elle s'enflamme rapidement en donnant peu de fumée, une flamme claire et peu de résidu. Si ce dernier est humide et d'un blanc bleuâtre, c'est, dit-il, que le soufre a été incomplétement épuré; s'il y demeure quelques grains terreux, ou blancs, ou rougeâtres, c'est qu'il y a excès de soufre, de salpêtre ou de charbon, ou bien que ces matières ont été mal pulvérisées. Une bonne poudre, serrée dans la main, ne doit pas s'y attacher et doit faire entendre un léger bruit [4].

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer combien ces indices étaient insuffisants pour caractériser les produits à essayer; les Allemands semblent l'avoir reconnu les premiers, et Furtembach dans son livre donne le dessin de petites éprouvettes destinées à éprouver la force intrinsèque de la poudre.

Le radoubage des poudres avait été pratiqué dès les premières années de leur emploi. Quand une poudre était trop humide ou, comme s'exprime un ancien compte, « toute fresque et amonchelée

[1] Un moulin à poudre de cette espèce, situé à Bruxelles entre les portes de Louvain et de Schaerbeek, sauta le 24 juin 1574. (*Hist. de Bruxelles*, T. III, p. 583).

[2] Baillot, *Modèles, artifices de feu et divers instruments de guerre, etc.* 1595.

[3] *La Pyrotechnie ou art du feu*, fol. 218 v°.

[4] Diego Ufano, p. 121.

ensemble » [1] on la rebattait et on la faisait sécher de nouveau. « *C'est parce que le salpêtre retourne à sa première nature* » *qui est l'eau* », ainsi expliquait-on cette remarquable hygroscopicité de la poudre, et Siemenowitz n'en donne pas d'autre [2]. Il faut nous rappeler que la chimie est une science toute moderne pour ne pas nous étonner des idées erronnées que les esprits les plus éminents émettaient alors sur la composition des corps. Nous pouvons en dire autant des explications qu'ils donnent sur les réactions que ceux-ci avaient entre eux : ainsi Tartaglia au XVIe siècle, comme Siemenowitz au XVIIe siècle, établit de la manière suivante le rôle que chacun des éléments de la poudre jouait dans le phénomène de son inflammation : le soufre s'enflamme le premier, communique le feu sans flamme au charbon, le feu avec flamme au salpêtre; le rôle du charbon est de conserver le feu malgré l'activité du vent produit par la combustion du salpêtre d'où dépend toute la force élastique de la poudre [3].

Dans le principe les poudres se conservaient dans des sacs en cuir [4], mais on ne tarda pas à les placer dans des coffres ou des barils qui, au commencement du XVIIe siècle, en contenaient 160 livres [5]. Les magasins à poudre étaient fréquemment situés au centre même des villes, quelquefois à l'hôtel de ville comme à Bruxelles [6] et à Dinant où leur explosion fut une des causes de la destruction si complète de la ville aprés le siége de 1466 [7]. A Lille les poudres des ducs étaient conservées dans des caves du château de Bourgogne donnant sur la Lys [8]. Les souterrains des chapelles et plus souvent

[1] Compte comm. de Lille (1412) — à Yolens pour avoir réparé de la poudre qu'elle estoit toute fresque et amonchelée ensemble.

[2] SIEMENOWITZ, *Du grand art de l'artillerie*, p. 105.

[3] TARTAGLIA, *La science nouvelle*, et SIEMENOWITZ, p. 111.

[4] Comptes de Malines (1379-1380)—13 sacs en cuir pour y mettre la poudre. — Voir aussi les comptes de Gand (1382), *Messager des sciences et des arts*, etc.

[5] DIEGO UFANO, p. 66.

[6] *Histoire de Bruxelles*, T. III, p. 44.

[7] J. DUCLERCQ, *Mémoires*, Chap. LXII.

[8] id. id. Chap. XLI.

encore les tours des fortifications étaient aussi transformés en magasins [1], et il fallut les dégâts incalculables que produisirent leur explosion pour qu'on se décidât à les isoler davantage.

Les barils étaient placés sur des chantiers. Les conditions d'aérage et de siccité, que nous nous efforçons de remplir dans la construction de nos magasins, étaient déjà recommandées au XVI[e] siècle.

[1] A Bruxelles, les portes S[te]-Catherine et Porte-Noire ou de Laeken, dès le XV[e] siècle, servaient de magasins à poudre; la tour de l'Étoile à Namur, qui en renfermait également, prit feu pendant le siége de 1692, ce qui obligea la ville à capituler le lendemain à cause de la brèche formée par l'explosion.

FORMES ET FABRICATION DES BOUCHES A FEU.

A en juger par leur prix peu élevé et par les charges extrêmement faibles qu'elles employaient, les premières bouches à feu étaient de très-petit calibre [1]. Mais à mesure que les effets de la poudre furent mieux connus, leur forme primitive, qui était celle d'un tube court fermé à une de ses extrémités, se modifia ; leurs dimensions allèrent sans cesse en augmentant, et bientôt ce fut chose commune de rencontrer des pièces dont les projectiles pesaient plusieurs centaines de livres.

Au commencement du XVe siècle le mot *bombarde* qui avait été jusqu'alors le nom générique des bouches à feu de gros calibre, servit à désigner particulièrement les pièces qui, destinées à lancer de lourds projectiles en pierre, étaient à chambre fixe, tandis qu'on donna le nom de *veuglaire* à celles munies d'une ou de plusieurs chambres mobiles.

Les bombardes, dont la chambre et la volée avaient des diamètres fort différents, étaient généralement d'une seule pièce, mais pour la facilité des transports, elles étaient souvent divisées en deux ou plusieurs tronçons que l'on vissait les uns aux autres pour le tir : le chargement se faisait toujours par la bouche.

Les veuglaires étaient toujours composés d'au moins deux par-

[1] Comptes comm. de Lille (1349).... It. pour ung canon dont on trait garos.... iij escus et vj gros, valant iv[l] xviij[s].
id. id. id. (1368).... pour 23 canons accatés à Tournay, parmi le caritet de l'accat, et parmi le vin des valets du mestre qui les vandi.... xxiij[l] vj[s] de Flandres de xiii[l]v ii[s] xi[d].
id. id. id. .... pour cxij plommées de canon pesant cxxvii[l] et demie.

ties : la chambre et la volée. La volée était cylindrique, parfois tronconique ; la chambre mobile, aussi appelée boîte à poudre, ordinairement munie d'une anse servant à la manier, se terminait à la bouche par une gorge pénétrant dans le fond de la volée : un coin en fer la fixait dans cette position au moment du tir. Il y avait par veuglaire deux ou trois boîtes à poudre que l'on chargeait séparément et qui étaient réunies successivement à la volée afin d'augmenter la rapidité du tir. Ces pièces avaient des dimensions très-variables [1] ; quelques-unes étaient de très-gros calibre (nous citerons entre autres deux veuglaires qui en 1444 dans un essai fait à Bruges employaient pour chaque coup 25 livres depoudre [2]), mais en général leur projectile ne dépassait guère le poids de huit à dix livres.

Les relations, assez arbitraires dans le principe, que la chambre et la volée des bombardes avaient entre elles, furent réglées vers le milieu du XVe siècle ainsi qu'il suit [3] : on admit en principe qu'une livre de poudre était nécessaire pour lancer neuf livres de pierres, que la volée devait avoir cinq calibres de longueur et la chambre une capacité telle que les $^3/_5$ en fûssent occupés par la charge; le 4e cinquième restait vide et le dernier était destiné à recevoir un tampon en bois (voir CHARGEMENT). Bien qu'aucune relation ne soit indiquée entre les diamètres de l'âme et de la chambre, l'influence de la dimension de l'orifice de celle-ci sur les portées avait sans doute déjà été appréciée, car son diamètre est toujours sensiblement moindre que celui de l'âme.

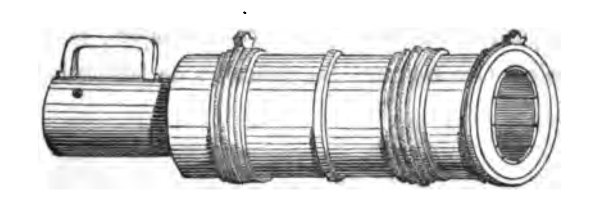
Pour le veuglaire, les rapports ne paraissent pas avoir été réglés entre les diverses parties de la pièce ; car si dans les des-

[1] *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie.* — Voir T. I, p. 376. Pièces justificatives, l'inventaire de l'artillerie de l'hôtel de ville de Paris en 1505.

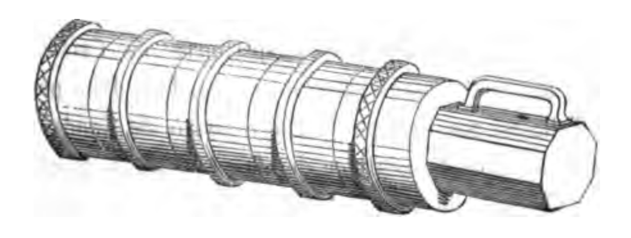
[2] Id. T. III, p. 130 et suiv. Compte des dépenses relatives à l'artillerie des ducs de Bourgogne.

[3] Id. T. III, p. 138 et suiv. Extrait d'un MS. de la Bibliothèque impériale.

sins que nous donnons de deux veuglaires appartenant au musée royal d'artillerie de la porte de Hal, et qui proviennent du château de Bouvignes près de Dinant, la longueur d'âme des volées est



d'environ trois fois leur diamètre, plusieurs gros veuglaires cités dans les comptes des dépenses des ducs de Bourgogne ont une

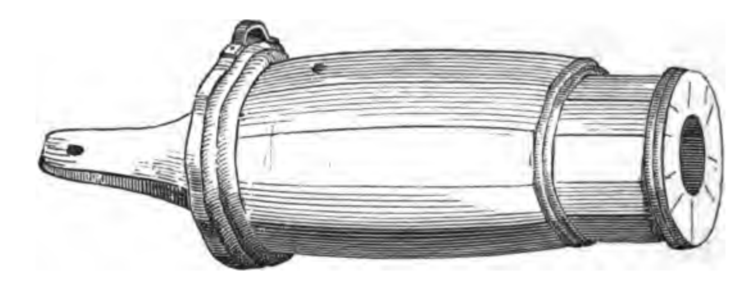


volée de 8 à 9 calibres de longueur. Quant à la charge elle paraît avoir été généralement du quart du poids du projectile.

Les bouches à feu étaient coulées en cuivre ou en bronze, ou bien forgées. Celles-ci se composaient généralement de barres de fer réunies longitudinalement, soudées ensemble, enveloppées de manchons cylindriques également soudés les uns aux autres et aux barres longitudinales et renforcés quelquefois de cercles non jointifs. Les chambres avaient toujours soit une épaisseur de parois plus considérable que la volée, soit un mode de fabrication différent : quelques-unes, comme le canon de Diest qui n'est proba-

blement qu'une chambre de bombarde [1], étaient forgées d'une seule pièce, et très-fréquemment les chambres des veuglaires de moyenne grandeur étaient en fonte de fer ; il en est ainsi notamment pour les deux veuglaires de Bouvignes.

Quant on réfléchit aux faibles moyens d'exécution qu'avaient à leur disposition les forgerons de cette époque, on conçoit combien devaient être énormes les difficultés de fabrication des pièces



Holle Griete de Diest.

de gros calibre, et la vue des spécimens de l'artillerie du XVe siècle qui sont arrivés jusqu'à nous est bien faite pour nous étonner. Telle est par exemple la *Dulle Griete* de Gand, dont la description, quoique donnée bien des fois [2], doit cependant trouver place dans l'histoire de notre artillerie.

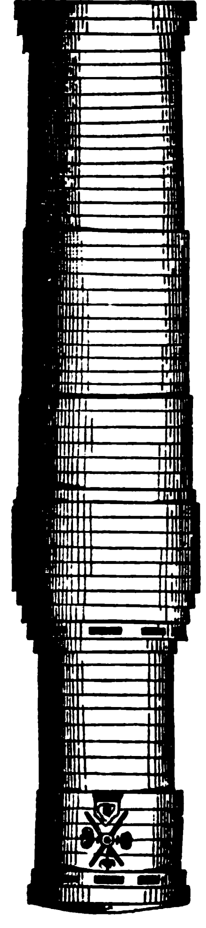
Toute en fer forgé, et d'une longueur totale de 5m,025, elle a ses deux parties, la chambre et la volée, réunies l'une à l'autre par un pas de vis. L'âme de la volée a 3m,315 de longueur pour

[1] La *Holle Griete* de Diest, longue de 1m67 jusqu'à la naissance de sa queue de culasse, porte sur sa tranche à la bouche des stries et rugosités qui semblent indiquer qu'elle a été raccourcie à sa longueur actuelle au moyen de la scie. Son diamètre moyen est d'environ 0m60 et celui de l'âme, inégale et à peu près cylindrique, est de 0m20 ; l'épaisseur des parois est donc de plus d'un calibre ; dimension énorme que l'on n'aurait certes pas donnée à une semblable bouche à feu, si elle n'avait dû renfermer que la charge nécessaire à lancer son projectile de pierre de moins de 10 centimètres de rayon et pesant tout au plus 12 livres, mais qui s'explique parfaitement si, comme nous le pensons, la *Holle Griete* servait de chambre à une puissante bombarde.

[2] Voir *Trésor national*, t. II, p. 65. *De l'artillerie en Belgique*, par le Mor Renard. — *Messager des sciences et des arts*, année 1827. — *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, T. III.

un diamètre de $0^{m},64$; celle de la chambre $1^{m},375$ sur $0^{m},26$ de diamètre.

La volée se compose de 32 barres de fer forgé de 55 mill. de largeur sur 30^{mm} d'épaisseur, assemblées longitudinalement comme les douves d'un tonneau et se contournant au fond de l'âme de manière à former un segment sphérique terminé par un cylindre dont la surface extérieure porte des filets de vis qui s'engagent dans l'âme de la chambre. Quarante et un manchons d'égale largeur, accolés et soudés les uns aux autres, enveloppent entièrement les barres longitudinales et, par leurs épaisseurs différentes, divisent la volée en quatre cylindres dont le dernier se termine, près de la bouche, par une sorte de bourrelet formé par trois manchons d'un diamètre supérieur aux précédents. Les diamètres extérieurs de ces cylindres sont $1^{m},00$, $0^{m},938$, $0^{m},880$ et $0^{m},820$.



La chambre est formée de 20 anneaux soudés ensemble; deux d'entre eux sont creusés de mortaises carrées pour l'introduction de leviers destinés à visser et dévisser la chambre dont la bouche est façonnée en écrou.

La lumière, légèrement inclinée sur l'axe de la pièce et aboutissant à l'origine du petit arc de raccordement des parois intérieures et du fond de l'âme de la chambre, a 10 mill. de diamètre et son calice, profond de 20^{mm}, en a 25. Le poids total de la bouche à feu est de 16,400 k^{os} et son projectile en pierre devait en peser environ 340.

La longueur d'âme de la volée, égale à cinq fois son diamètre, et la capacité de la chambre, dont les $^{3}/_{5}$ représentent assez exactement le volume de 38 k^{os} de poudre d'une densité d'environ 0,9, faisant le $^{1}/_{9}$ du poids du projectile, démontrent que cette

bouche à feu a été construite d'après les règles admises au milieu du XVe siècle ; on ne peut donc, comme on l'a essayé, la faire remonter au XIVe et voir dans la *Dulle Griete* la grosse bombarde du siége d'Audenarde de 1382 citée par Froissart. Les armes de Bourgogne, ciselées autour de la lumière, démentent du reste cette conjecture, puisque les princes de cette maison ne commencèrent à régner sur notre pays qu'à la mort de Louis de Maele, en 1384.

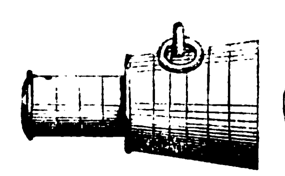
Si pendant le XIVe siècle, on construisit quelques grosses bombardes, témoin celle que Philippe-le-Hardi fit forger à Châlons et dont nous avons déjà parlé, ce fut surtout au XVe siècle que l'on fabriqua celles du plus fort calibre. Ainsi en 1421, une bombarde du poids d'environ 10,000 livres et lançant des boulets de pierre de 400 livres pesant, construite à Binche en Hainaut et amenée à Arras, y fut rompue dans les essais ; en 1441, on coula à Bruges une bombarde dont la volée seule pesait 20,000 livres ; une autre, forgée en 1445 et dont la volée pesait 19,848l, avait des boulets du diamètre de 22 pouces et une chambre de 12 pieds de long ; en 1451, Jehan Cambier, marchand d'artillerie à Mons, livrait moyennant 426l 4s, une bombarde de fer vernie de rouge, d'une longueur totale de 17 pieds, chambre et volée comprises [1]. Il était d'usage de peindre en rouge, à l'huile ou au vernis les bouches à feu en fer pour les préserver de la rouille ; on y joignait parfois quelque inscription ou les armes des villes auxquelles elles appartenaient [2].

[1] Artillerie des ducs de Bourgogne. — *Études sur le passé et l'avenir, etc.*, T. III p. 128 à 130.

[2] Comptes comm. de Gand (1422). fol. 56.... it. pour vernir le canon.

» » » (1479), fol. 127 v°.... it. à Lievin Vandenbossche peintre, pour repeindre les engins de la ville avec de la peinture à l'huile rouge savoir : 19 veuglaires, (*veugheleers*), 15 grandes serpentines, 53 grands canons, etc.

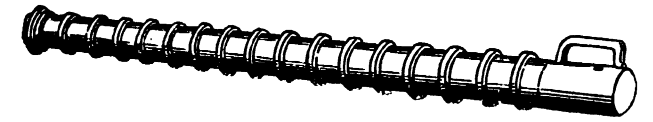
Comptes comm. de Lille (1513),.... it. à Mark Tournemine, peintre, pour son sallaire d'avoir peint de vermillon fin à olle et verny et semé de fleurs de lys blanche, fuzées et croix de St-Andrieu, une bombarde et ung mortier en fer afin de les garder de porriture.



A la famille des bombardes, appartenaient les bombardelles, petites pièces légères à âme courte légèrement tronconique et dont la chambre avait un très-faible diamètre ; à celle des veuglaires, les courtaux ou crapeaudaux, aussi plus courtes, plus légères et dont quelques-unes lançaient des projectiles en plomb.

Venaient ensuite les mortiers dont l'âme habituellement courte et de forme tronconique était terminée au fond par un segment sphérique qui recevait la charge de poudre sur laquelle se plaçait directement le boulet en pierre.

Les bouches à feu servant à lancer les projectiles en plomb ou en fer forgé étaient les serpentines et les coulevrines ; généralement d'un faible diamètre, elles avaient une longueur considérable proportionnellement à leur calibre et les plus petites n'avaient pas



de chambre [1]. La serpentine dont nous donnons le dessin et qui provient aussi des fouilles du château de Bouvignes, est à chambre et a une longueur égale à 34 fois son calibre. Cette proportion était souvent dépassée : parmi les pièces perdues par Charles-le-Téméraire à Granson et à Morat, conservées jusqu'à nos jours dans quelques-unes des villes suisses qui les avaient reçues en partage, une coulevrine a une longueur d'âme égale à 62 fois son calibre et pèse 1,500 fois son projectile en plomb ; ses parois dépassent en épaisseur deux fois le diamètre de l'âme.

[1] Comptes comm. de Lille (1433).... it. à Jehan des Godeaux, fèvre, pour une grande culevrine à deux cambres avec deux petis culevrines sans cambre.... xij livres.
Id. de Malines (1467 à 1438).... it. à Rombaut van Cruysbeke pour deux serpentines avec six chambres, données à Monseigneur le bâtard de Bourgogne pour services rendus à la ville.

En observant ces dernières bouches à feu, d'autant plus intéressantes à étudier que leur époque est parfaitement connue [1], on remarque que les serpentines ou coulevrines sont de deux modèles différents correspondant à deux époques distinctes.

Les plus anciennes, en fer forgé et sans tourillons, se composent, comme les bombardes, de lames de fer soudées longitudinalement et enveloppées de deux ou trois séries de rondelles.

Les plus modernes, en fonte de fer ou en bronze, sont munies de tourillons faisant corps avec elles et ont une queue de culasse pour faciliter le pointage; les longueurs d'âme, les épaisseurs des parois et les rapports entre les poids de la bouche à feu et du projectile sont diminués, tout le système est allégé: on sent qu'un grand pas a été fait dans la voie du progrès.

Les queues de culasse sont parfois adaptées après coup à d'anciens modèles, il en est de même des tourillons qui se composent alors de deux demi-manchons réunis ensemble et à la pièce au moyen de rivets.

Les tourillons semblent généralement d'un diamètre trop faible pour communiquer, sans se rompre, le recul à l'affût; mais le poids considérable de la pièce par rapport à celui du projectile et l'emploi d'une poudre bien moins vive et d'une action moins brusque, moins violente que la nôtre, les rendaient sans doute suffisamment résistants; s'il n'en avait pas été ainsi les épreuves qu'on faisait subir aux pièces avant de les mettre en service auraient bientôt signalé ce défaut, et le remède eût été vite appliqué.

Bien qu'il soit difficile d'assigner à l'invention des tourillons une date bien précise, la présence dans l'armée de Charles à

[1] Voir pour la description et le dessin de ces pièces: MASSÉ, *Aperçu historique sur l'introduction et le développement de l'artillerie en Suisse* et *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. III, pages 185 à 193 et Pl. 26, 27, 28 et 29; ouvrages auxquels nous avons emprunté plusieurs des dessins de canons et d'affûts intercalés dans notre texte.

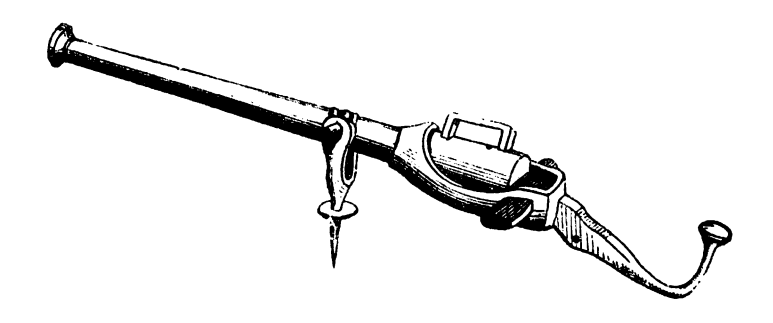
Granson (1476) de bouches à feu à tourillons faisant corps avec la pièce et à tourillons ajoutés après coup, nous prouverait déjà qu'elle devait être récente, puisque à cette époque on n'avait pas encore dépassé la période, commune à toute invention, pendant laquelle on s'efforce d'utiliser ce qu'on possède en le transformant à peu de frais; mais un compte de la ville de Lille pour l'année 1465, mentionnant le prix de *deux torillons chascun à trois bandes et six crampons destinés à deux petites serpentines pour les mettre sur leurs travaulx* et *d'ung grand torillon à trois bandes, pour une grande serpentine* [1] nous permet de la déterminer plus exactement encore, cette date devant correspondre à l'origine même de l'invention, puisqu'il n'est ici question que d'un seul tourillon que l'on fixait sans doute perpendiculairement à l'axe et tangentiellement à la paroi inférieure de la pièce à laquelle des liens en fer l'assujettissaient.

L'invention des tourillons eut pour résultat de faire abandonner presque sur le coup toutes les pièces à chambres mobiles, ou, comme nous dirions aujourd'hui, à chargement par la culasse. En effet tant que les pièces sans tourillons s'étaient appuyées par leur culasse sur une partie de l'affût destinée à recevoir le recul, la force tendant au déculassement avait été presque nulle; mais, aussitôt après leur adoption, elle devint si considérable que l'on dut renoncer à un mode de fermeture devenu si imparfait.

On chercha cependant quelque temps encore à conserver ce mode de chargement si avantageux dans bien des circonstances, et parmi les moyens usités nous citerons celui qui consistait à prolonger la partie postérieure de la pièce de façon à former une espèce de bride où s'introduisait la chambre qui y était serrée au moyen d'un coin en fer. Mais ce genre de fermeture ne pouvait tout au plus convenir que pour de très-faibles charges et des poudres

[1] La Fons Mélicocq, *De l'artillerie de la ville de Lille*, etc., p. 17.

non grenées ; et bientôt ce modèle, particulièrement usité pour l'armement des navires d'un faible tonnage (comme semble le prouver



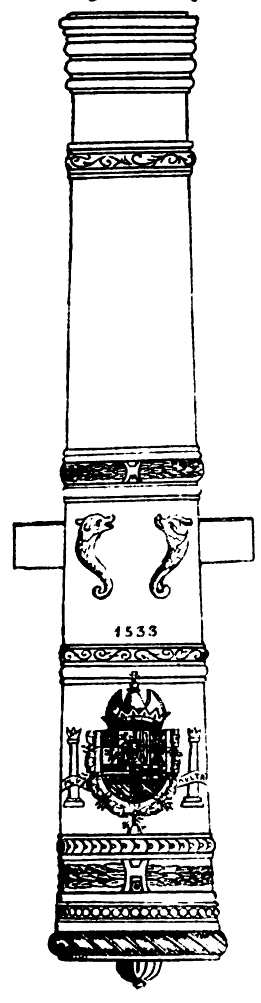
ce fait que la plupart des bouches à feu de l'espèce qui nous sont parvenues ont été trouvées dans le lit de fleuves ou sur le bord de la mer), fut délaissé, et le tube d'égale diamètre fermé à une de ses extrémités devint le type du canon proprement dit.

Mais pendant près d'un demi-siècle encore les bouches à feu, dont aucune règle ne déterminait les formes et les calibres, affectèrent les dimensions les plus diverses et les plus exagérées, et les fondeurs anéantirent en général le bénéfice que la réduction des gros calibres, amenée par l'emploi des boulets en fonte, aurait apporté à la mobilité de l'artillerie, en allongeant démesurément les canons, pensant ainsi augmenter les portées.

Par les expériences de Bruxelles (1521-1530), Charles-Quint entreprit de restreindre ces dimensions aux limites du nécessaire. A cet effet il fit confectionner trois canons des calibres de 48, 36 et 24 livres que l'on raccourcit successivement d'un, de deux, etc., calibres, et dont on détermina, pour chaque longueur d'âme, les portées correspondantes. On en tira ces conclusions que les portées maxima correspondaient :

pour la pièce de 48 à une longueur d'âme de 18 calibres,
» » 36 » » 20 »
» » 24 » » 22 »

Conformément à ce résultat Charles-Quint fit couler en 1533 à Malaga douze pièces de 45 — les 12 apôtres — destinées à la guerre d'Afrique. Elles avaient 18 calibres de longueur d'âme et pesaient 70 quintaux (3,290 kil.) Les épaisseurs des parois étaient de 3/8 de calibre à la volée, 5/8 au 1er renfort, 7/8 au 2e renfort; les tourillons étaient au tiers de la longueur de la pièce à partir de la culasse, et la charge de 23 livres de poudre fine [1].



Ces bouches à feu devaient servir de modèles à toute l'artillerie qui serait coulée par la suite dans les fonderies des Pays-Bas et des Espagnes; on ne s'en écarta pas pendant le règne du grand empereur et ce fut sur ce modèle que furent refondues les 110 pièces de gros calibre qui, après la défaite de la ligue de Smalcalde furent amenées de Saxe et de Hesse à Malines [2]; plus tard, lorsque Valentin de Pardieu pour les rendre plus mobiles voulut diminuer les dimensions des pièces qu'il fit fondre, il fut bientôt obligé, par la destruction rapide de ses affûts et par les éclatements prématurés, d'en revenir aux modèles impériaux [3].

Un autre progrès tout aussi important,

[1] Diego Ufano, p. 21, 22 et 26.

[2] Azevedo, *Kronyk der stad en heerlykheid van Mechelen, van den jare 200 tot 1582*, T. VI, p. 34.

[3] Diego Ufano, p. 51 de l'éd. de Bruxelles, 1613. Son calibre de 40 pesait 66 quintaux (3,102k).

réalisé quelques années plus tard vers 1544 [1], fut la réglementation des calibres dont le nombre fut limité à 5. Ce furent :

Le canon de 40 l. d'une long. totale de 12 pieds.
Le demi-canon de 20 . . . . 11 1/2 »
La coulevrine de 12 . . . . 14 1/2 »
La coulevrine courte de 12 . . . . 11 »
La coulevrine moyenne de 6 1/2 . . . . 12 »
Le sacre de 6 1/2 . . . . 10 »
Le fauconneau de 3 . . . . 9 1/2 »

Ces bouches à feu, auxquelles il faut ajouter un mortier de 35 centimètres de diamètre destiné à jeter des pierres, étaient en bronze, de forme tronconique et divisées en deux renforts et une volée terminée par une plate-bande ornée de moulures. Les anses dont, à l'exception du fauconneau, elles étaient munies, étaient situées au-dessus des tourillons et avaient la forme de dauphins. Une autre anse, de même forme, s'appliquait également sur la surface plane qui terminait la culasse.

Le mortier (*voir page 287*) n'avait pas de tourillons et sa culasse était terminée par un anneau.

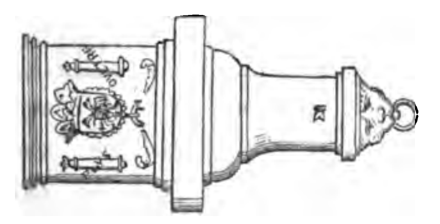
Les armes de l'empereur et sa devise : *Plus oultre*, étaient ciselées sur toutes ces pièces [2].

Ce système semble toutefois appartenir plus particulièrement à l'Allemagne, et n'avoir pas été admis dans les Pays-Bas, car Diego Ufano, capitaine de l'artillerie au château d'Anvers, qui écrivit au commencement du XVIIe siècle sa *Vraie instruction de l'artil-*

[1] Comptes de Michel Poulle (du 1er février 1543 au 31 janvier 1545). — it. façon de deux faulconnaux renforchiez tirant boullet de calibre des faulconnaux de l'empereur, l'ung pesant 1,612l, l'autre 1,943. — (GACHARD), *Relation des troubles de Gand*. Appendice, p. 545.

[2] *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, T. III, p. 229, Pl. 38.

lerie [1], ouvrage que l'auteur des *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie* considère à bon droit comme le premier ouvrage classique de l'arme, donne au début de son livre la nomenclature, les dimensions et les dessins de trois systèmes de bouches à feu en bronze encore en usage dans les Pays-Bas à son époque, mais ne mentionne pas le système impérial.



	Calibre.	Longueur en calibres.	Charge de poudre.		Poids.	
			comm.	fine.	en quint.	en kil.
Dragon ou double coulevrine..	40^l	31	32^{liv}	24^l	120	5640
Coulevrine légitime ou comm..	20^l	32	16	12^l	70	3290
Demi coulevrine............	10^l	33	10	8^l	41	1927
Sacre ou quart de coulevrine..	5^l	34	—	5^l	25	1175
Fauconneau ou huitième de coul.	$2\,^1/_2{}^l$	35	—	$2\,^1/_2{}^l$	13	611
Ribodequin..........	$1^l\,4^o$ fer $1^l\,14^o$ p^b	36	—	$1^l\,14^o$	7	329
Esmérillon.......	16° fer $1^l\,5^o$ p^b	37	—	$1^l\,5^o$	4	188
Mousqueton de poste.........	5° fer 7° p^b	38	—	7°	2	94
Mousquet ordinaire..........	$2\,^1/_2{}^o$ fer $3\,^1/_2{}^o$ p^b	39	—	$3\,^1/_2{}^o$	130^l	61
Arquebuse................	$1\,^1/_2{}^o$ fer $2\,^1/_2{}^o$ p^b	40	—	$2\,^1/_2{}^o$	81^l	38

[1] La première édition de ce livre, en espagnol, portant le titre de : *Tratado dela artilleria, yuso della platicado por el Capitan* Diego Ufano, *en las guerras de Flandes*, a été imprimée à Bruxelles en 1613.

	Calibre.	Longueur en calibres.	Charge de poudre.		Poids.	
			comm.	fine.	en quint.	en kil.
Basilic................	48^{l}	26	39	30	122	5734
Serpentine.............	24^{l}	27	24	19	72	3384
Aspic..................	12^{l}	28	—	12	40	1880
Pélican	6^{l}	29	—	6	24	1128
Faulcon................	3^{l}	30	—	3	13	611
Ribodequin	$1\,{}^{1}/_{2}{}^{l}$	31	—	$1\,{}^{1}/_{2}$	7	329
Esmérillon.............	12° fer 18° p^{b}	32	—	18°	4	188
Mousqueton.............	6° » 9° »	33	—	9°	2	94
Mousquet...............	3° » $4\,{}^{1}/_{2}{}^{o}$ »	34	--	$4\,{}^{1}/_{2}{}^{o}$	112^{l}	53
Arquebuse..............	$1\,{}^{1}/_{2}{}^{o}$ » $2\,{}^{1}/_{4}{}^{o}$ »	35	—	$2\,{}^{1}/_{4}{}^{o}$	64^{l}	29

	Calibre.	Longueur en calibres.	Charge de poudre fine	Poids.	
				en quint.	en kil.
Double canon	96^{l}	17	40	128	6016
Canon commun	48^{l}	18	24	72	3384
Demi canon	24^{l}	19 à 20	12	43	2021
Quart de canon	12^{l}	24	8	27	1269
Huitième de canon	6^{l} ou 9^{l}	20	7	21	987

Deux d'entre eux (à en juger par les longueurs des pièces, bien supérieures à celles qui furent admises après les expériences de Bruxelles, et les noms qu'elles portent tombés depuis longtemps en désuétude et n'appartenant même plus au langage militaire des dernières années du règne de Charles-Quint,) devaient être contemporains des premières années du XVI[e] siècle; le troisième est plus moderne.

Mais outre les bouches à feu, dites *légitimes*, de ces divers systèmes on comptait encore pour chaque calibre une nouvelle série d'autres pièces *extraordinaires* ou plus longues, *bâtardes* ou plus courtes; et chacune d'elles pouvait encore être *renforcée* ou *amoindrie*, c'est-à-dire avoir plus ou moins d'épaisseur de parois.

Enfin on distinguait encore les pièces *enchambrées*, avec chambre cylindrique longue de quatre calibres, *encampanées*, avec chambre conique de cinq calibres, de celles à *tuyau égal* dont l'âme avait le même diamètre partout.

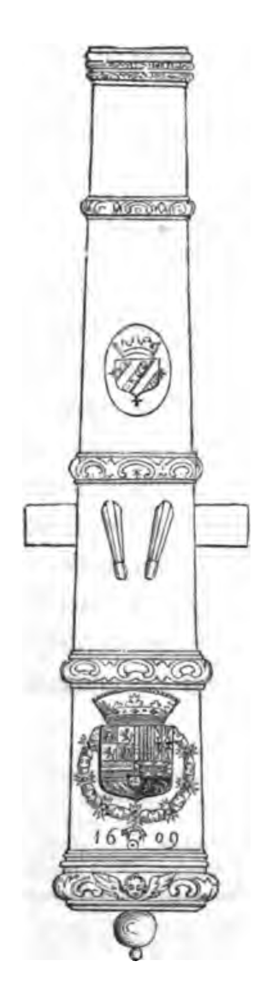
Toutes ces bouches à feu en bronze étaient de forme tronconique; des anneaux plus au moins ornés ou des astragales les divisaient en deux renforts et une volée. Elles étaient dépourvues d'anses, avaient un bourlet en tulipe et leur culasse présentait une série de listels et d'astragales surmontés d'un gland ou bouton de culasse [1].

On conçoit combien ces divers calibres, subsistant encore au commencement du XVIIe siècle, devaient apporter de difficultés dans les approvisionnements et de complications dans le matériel. Le comte de Bucquoy entreprit de mettre un terme à ce désordre, et dans l'année 1609, prenant pour type de son système le canon de 40 qui depuis Charles-Quint avait toujours prévalu, il donna ordre de ne plus couler dans les fonderies des Pays-Bas espagnols que les quatre calibres suivants :

	Calibre.	Charge en poudre fine.	Poids.		Longueur en calibres.	Rapport du poids du boulet à celui de la b. à f.	Épaisseur des parois en calibres.			Prépondérance de culasse.
			en quint.	en kil.			Empl. de la charge	Tourill.	Collet de la volée.	
Canon de batterie.....	40^l	20^l	64	3,008	18	160	$^7/_8$	$^5/_8$	$^5/_8$	585^l
Demi canon..........	24^l	12^l	42	1,974	19	180	1	$^{11}/_{16}$	$^7/_{16}$	—
Quart de canon.......	10^l	6^l	23	1,081	24	235	1 $^1/_{16}$	$^3/_4$	$^1/_2$	—
Quint de canon.......	5^l	5^l	19	892	29	—	—	—	—	—
(remplacé bientôt par le canon de campagne).	5^l	5^l	24 à 25	1,100 à 1,150	32	—	—	—	—	—

[1] Diego Ufano, p. 8, 9 et planches.

Dans toutes ces pièces les anses étaient au-dessus des tourillons dont l'axe était au tiers de la longueur de la pièce à partir de la culasse. Les tolérances maxima et minima des épaisseurs des parois, correspondant aux canons renforcés et amoindris, étaient de $^1/_{16}$ de calibre.



Diego cite encore comme en usage dans l'artillerie des Pays-Bas, des mortiers et des pierriers, dont aucune loi ne réglait le calibre ni les dimensions : les pierriers en bronze avaient de 10 à 12 calibres de longueur d'âme, y compris une chambre cylindrique longue de deux calibres et d'un demi de diamètre ; les épaisseurs des parois étaient de $^1/_4$ de calibre à l'emplacement des tourillons, $^1/_3$ au collet de la volée. Quelques-unes de ces pièces, sans chambre et longues de 8 calibres, étaient en fer forgé ; elles remontaient sans doute au siècle précédent, car depuis le commencement du XVIe le fer forgé n'était plus employé que pour la fabrication des armes à feu portatives.

Si, jusqu'à cette époque, les bouches à feu en fer paraissent avoir été plus nombreuses que celles en métal coulé, c'est que n'exigeant pas comme celles-ci pour leur fabrication des fourneaux spéciaux, elles pouvaient être facilement confectionnées par les ouvriers forgerons que toute ville renfermait dans son enceinte ; elles présentaient en outre le grand avantage de pouvoir être facilement réparées lorsque le tir

les avait déformées ou rompues [1], tandis que celles en bronze devaient être refondues.

Les bouches à feu en cuivre et en bronze apparaissent tout à l'origine de l'artillerie à poudre; si, dans le principe, elles furent peu répandues, ce fut surtout à cause de leur prix élevé [2] et du petit nombre des fonderies.

Les difficultés d'exécution ne devaient en effet pas rebuter ces habiles fondeurs dans les ateliers desquels se coulaient ces énormes cloches que nos communes montaient au haut de leurs églises et de leurs beffrois, ou ces élégants fonts baptismaux dont les fines ciselures sont encore pour nous un modèle de délicatesse artistique.

Aussi comprirent-ils très-rapidement quelle voie nouvelle et lucrative ouvrait à leur art l'exécution des bouches à feu par voie de fusion, et dans les comptes des villes les achats de canons en bronze, quoique moins nombreux, se trouvent mêlés à ceux en fer forgé.

Nos fondeurs jouissaient à l'étranger d'une renommée bien établie et leurs produits étaient expédiés au loin : en 1440 Charles VII fit acheter dans sa ville de Tournai et sur les marchés de Flandre un nombre considérable de bouches à feu [3]; ce fut à un fondeur flamand que Louis XI commanda la statue en bronze qu'il destinait à son tombeau; enfin en 1498 ce fut à Malines que Louis XII, par l'intermédiaire de Philippe de Clèves, fit confectionner 52 bouches à feu de cinq des calibres alors adoptés en France [4].

[1] Comptes comm. de Malines (1383). — It. pour réparations à un canon prêté à Mons[r] de Brabant dans sa guerre contre Louvain et qui avait éclaté.

It. pour une grosse barre de fer employée à cette réparation.

Comptes Comm. de Gand (1411), fol. 317 v°. — It. à Maître Beauduin Van Lake, pour une barre de fer à un canon de même métal.

[2] Un canon en fer forgé pesant 206 livres est confectionné au prix de 19 escalins les 100 livres, tandis que deux autres en bronze, ayant chacun 3 chambres et pesant ensemble 532 livres pour lesquels la ville avait fourni deux vieilles pièces en bronze du poids de 222 livres, coûtent 5[l] 5[sh] 3[d] 2[ang]. (Comptes de Gand, (1418) fol. 253, v°). — (J. Huyttens, p. 447).

[3] Monstrelet, Chap. CCLV, p. 811.

[4] *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. III, p. 212.

Jusqu'au milieu du XVIe siècle, l'Angleterre fut tributaire de nos fonderies : en 1512, Malines fournit à Henri VIII 12 pièces de gros calibre auxquelles on donna le nom des 12 apôtres, et en 1545, les remontrances d'un ambassadeur français à Charles-Quint sur les secours en armes et en munitions que les Anglais tiraient des Pays-Bas [1] prouvent que les transactions de cette nature étaient loin d'avoir cessé. Sous Charles-Quint, l'Espagne et le Portugal s'enrichirent des produits de nos fonderies, et en 1566, à la veille de cette révolution qui faillit enlever à l'Espagne la possession de nos provinces, Marguerite de Parme rendant compte à Philippe II des passeports qu'elle avait accordés pour le transport des pièces d'artillerie, l'avertissait que deux marchands d'Anvers en expédiaient l'un onze pièces, l'autre quarante-et-une [2].

Dans un grand nombre de localités on trouvait des fonderies; la plupart de nos places fortes renfermaient des fourneaux où l'on coulait une partie des pièces qui armaient leurs remparts [3] et que l'on remettait à feu lorsqu'un siége imminent faisait prévoir une consommation extraordinaire de bouches à feu : ateliers temporaires qui pouvaient exister aisément à une époque où le coulage à noyau ne nécessitait pas les puissantes machines qu'exige actuellement le travail du forage.

Parmi les villes les plus renommées par leurs fonderies Malines venait en première ligne. Suivant la chronique d'Azevedo [4] on n'avait commencé à y fondre des cloches et des canons qu'en 1420, et Jacques Dehornesy fut le premier fondeur ; mais bientôt la position centrale de cette cité au milieu des nombreuses provinces qui formaient l'héritage des derniers princes

[1] *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 104.
[2] *Corr. de Marguerite de Parme.* — La duchesse au roi (12 juin 1566), p. 35.
[3] En 1545, au château de Gand on coule des canons. (*Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*, Appendice, p. 545). — Il en est de même à Luxembourg en 1521 et à Valenciennes en 1554 (Henne). D'après les comptes de la ville de Lille, il y avait des fonderies à Tournai, Arras, Bruxelles, Lille, Anvers, Bruges, l'Écluse, etc.
[4] Azevedo. *Cronycke van Mechelen.*

de la maison de Bourgogne et son voisinage du port d'Anvers auquel un large canal la reliait, donnèrent un prodigieux essort à sa nouvelle industrie que la perfection de ses produits recommandait encore. Il nous reste de la fin du XVe siècle un canon en cuivre remarquable par la beauté du métal et le fini de ses formes : c'est une serpentine de 8 ½ pouces de calibre portant les armes de Bourgogne sur son renfort et l'inscription *Jean de Malines maff. mut. MCCCCLXXIII;* trophée des victoires des Suisses sur Charles-le-Hardi, elle figure depuis cette époque dans l'arsenal de Bale [1]. Sous le règne de Philippe-le-Beau quelques-uns des fondeurs de Malines eurent le titre de *fondeurs du roi*, et le 12 janvier 1520, la fonderie du plus ancien et sans doute du plus habile d'entre eux, maître Hans Van Neurwerk dit Poppen Ruyter[2] auquel Louis XII avait fait en 1498 la commande des pièces d'artillerie dont nous avons parlé, achetée au prix 1800 livres devint fonderie de l'État [3].

Les procédés de fabrication des bouches à feu en bronze ne différant sans doute pas de beaucoup dans les différents pays, et les renseignements nous faisant défaut pour décrire ceux en usage dans nos contrées, nous rappellerons succinctement ceux que nous

1 Massé, *Aperçu historique sur l'artillerie suisse.*

2 26 février 1504. — Gielis De Vos déclare que maître Haus Poppen Ruyter, fils d'Ulrich, *le plus ancien fondeur du roi*, a acquitté et remboursé, etc. (Reg. des déshéritances, aux Arch. de Malines).

24 février 1533. — Décédé à Malines maître Haus Van Neurwerk, alias Poppen Ruyter, époux de Heylwich Van den Nieuwenhuysen, etc. (id.)

3 La fonderie de Hans Poppen Ruyter était située près de l'ancienne porte de Bruxelles, touchant aux remparts et à l'hôtel d'Egmont; à la mort de Hans, le sieur Remi de Hallut, vicomte de Bergues-St-Winoc et capitaine au régiment de Ph. de Montmorency, lui succéda comme directeur de la fonderie et bientôt après épousa sa veuve. Lorsqu'il mourut le 12 décembre 1562, il eut pour successeur son beau-frère, Gérard Van den Nieuwenhuysen, mort le 24 février 1588. Les directeurs successifs qui vinrent après lui furent : Gaspard Van den Nieuwenhuysen, fils du précédent, mort le 8 janvier 1620; Jean Sithof, le 3 septembre 1638; Jean Couthals, mort le 17 novembre 1640; Bartholomé Couthals, prêtre, mort le 6 juin 1721; Lambert Franskein, puis Paul Ditrich de Prague, qui fut appelé à Vienne en 1774 pour diriger la fonderie impériale. Ce fut le dernier des maîtres-fondeurs de Malines.

fournit l'ouvrage de Biringuccio et qui se rapportent au milieu du XVIe siècle [1].

On n'employait à cette époque que le moulage en terre. Les terres destinées aux moules devaient être moyennement grasses, assez douces au toucher, d'un grain fin, bien homogènes, susceptibles de sécher sans se gercer et réfractaires. Ces conditions générales ne proscrivaient guère que l'argile pure et les terres graveleuses; encore celles-ci, convenablement amendées, pouvaient-elles être employées au besoin. Après avoir pétri avec de l'eau et au moyen d'une baguette en fer les terres que l'on avait choisies, on y incorporait par le battage environ les 2/3 de leur volume de bourre de drap, de bouse de vache desséchée, d'étoupes de lin, de poils ou de fiente de cheval ou d'âne, ou bien de la paille hachée menue.

Le modèle était en bois de sapin avec masselotte d'environ un pied de haut. De grands clous, dépassant le modèle et traversant la chape, maintenaient les plates-bandes et les ornements; on les enlevait avant de retirer le modèle et les ouvertures étaient bouchées au moyen de terre tendre.

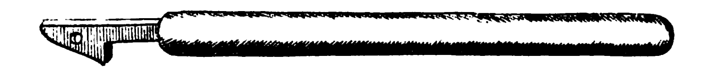
On se servait aussi du modèle en terre confectionné sur un trousseau tronconique en bois entouré d'une corde de paille et recouvert de couches successives de terre auxquelles on donnait la forme voulue à l'aide d'un gabarit.

Le modèle, en bois ou en terre, suspendu par ses deux extrémités était ensuite enduit d'une couche de cendres lavées ou de suif, puis recouvert au pinceau d'une première couche de terre fine et successivement des différentes couches de terre préparée après que la précédente était suffisamment sèche. L'avant dernière couche était entourée de fils de fer espacés de deux en deux pouces, et la dernière recouverte aussitôt après sa dessiccation de bandes longitudinales en fer entourées de cercles de même

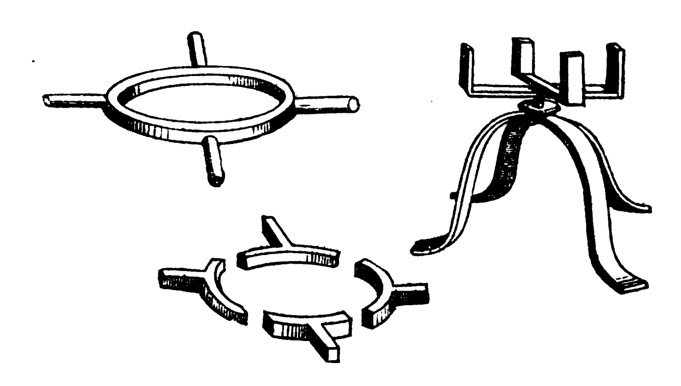
1 Vanocchio Biringuccio, *La pyrotechnie ou art du feu*. Trad. de l'italien par J. Vincent, 1556. — Liv. VI, ch. I, fol. 138 v° et suivants.

métal éloignés les uns des autres d'une brasse. Après avoir séché le tout sur un feu de bois, on enlevait le modèle : le manchon ainsi obtenu portait le nom de *chape*. Le moule de la culasse était confectionné d'après les mêmes principes.

Le noyau se composait d'une tige conique en fer, plus longue



que l'âme, et dont l'extrémité supérieure était percée d'un trou destiné au passage d'une cheville qui, pénétrant dans les armatures de la chape, empêchait le noyau d'être soulevé par le métal liquide pendant la coulée; cette tige était recouverte de terre dans laquelle était incorporé du crottin de cheval passé au tamis et des cendres lavées et tamisées. Un collier en fer ou *chapelet* d'un



pouce d'épaisseur, quelquefois composé de plusieurs pièces, et armé de quatre tiges de même métal qui s'appuyaient sur le moule à hauteur du fond de l'âme, entourait le corps du noyau et le maintenait dans l'axe de la pièce.

Après avoir été recuit pendant 24 heures à la chaleur rouge, le moule était descendu dans des fosses et entouré de terre que l'on damait par petites quantités de trois pouces de hauteur chaque fois.

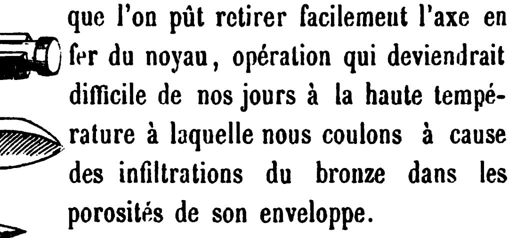
L'alliage, dont la composition était très-variable chaque fondeur

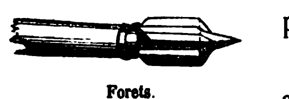
prétendant posséder la plus parfaite [1], était préparé à l'avance dans un fourneau à vent, la température du fourneau des fonderies n'étant jamais poussée jusqu'au point de fusion du cuivre. Le bronze obtenu était fondu dans un fourneau à réverbère à sole ronde ou ovale en briques réfractaires, surmontée d'une voûte surbaissée à rampant très-étroit. Un autel peu élevé séparait la sole de la grille. Le combustible était le bois.

Avant la mise à feu, la sole était recouverte d'une couche de cendres lavées destinées à empêcher le bronze de s'infiltrer dans la maçonnerie.

Un peu avant la coulée on ajoutait de l'étain au bain métallique pour obtenir une masselotte riche en étain.

La coulée avait lieu aussitôt que le bronze présentait la consistance de l'huile. Cette basse température était nécessaire pour que l'on pût retirer facilement l'axe en fer du noyau, opération qui deviendrait difficile de nos jours à la haute température à laquelle nous coulons à cause des infiltrations du bronze dans les porosités de son enveloppe.





Forets.

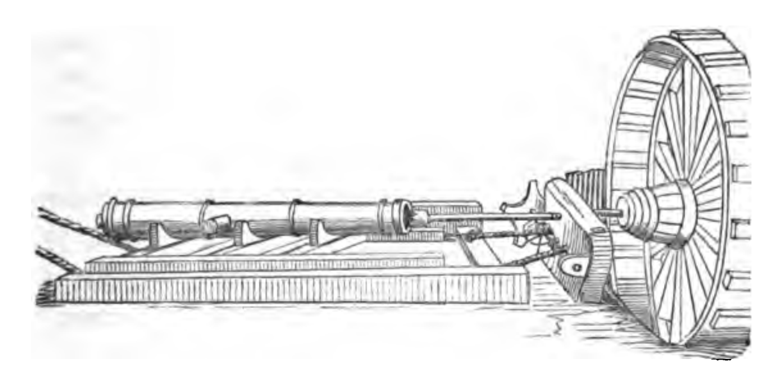
Après que la bouche à feu refroidie avait été débarrassée de son moule et du noyau, on l'alésait au moyen de forets [2] adaptés à une longue tige horizontale placée dans l'axe d'un tambour à pédales que des ouvriers faisaient tourner avec les pieds et pénétrant dans la

[1] La meilleure composition du bronze, selon Diego Ufano, correspondait à 100 de cuivre, 8 d'étain et 5 de laiton. Le même auteur cite aussi la composition de 100 de cuivre, 20 d'étain et 5 de laiton qu'Alexandre Capo Bianco, chef de l'artillerie de Crêmes, employait préférablement à tout autre, et de 100 de cuivre et de 8 d'étain préconisée par Louis Collado. — Praissac donne 10 de cuivre pour 1 d'étain.

[2] Comptes comm. de Lille (1575).... à Pierre van Esse, febvre, pour 4 barreaulx de fer, faicts à foretz et achetez pour forer l'artillerie nouvelle, pesant ensemble 218^l, à 2^s 6^d la livre..... 37^l 5^s.

(1597) — une nouvelle taupe pour ung taure pour forer les pièches d'artillerie... (La Fons Mélicocq, p. 37).

pièce, fixée sur un chariot qu'on faisait avancer à l'aide d'un petit treuil.



Les armes de petit calibre en bronze, hacquebuttes ou arquebuses à croc, mousquets, etc., étaient coulées pleines et forées au moyen de trois forets successifs de formes différentes [1].

Les lumières des canons était percées de manière à aboutir le plus près possible du fond de l'âme.

Nous n'avons rien dit encore des bouches à feu coulées en fonte de fer. Bien qu'il soit généralement admis que ce métal ne servit à cet objet qu'au XVIe siècle, les comptes des villes assignent cependant à son emploi une date bien antérieure.

En effet à Lille, en 1412, il est payé « à Jaques Yolens orlogeur » et canonnier, pour 2 petis canons portatis pesant xliij liv. qu'il » venait de *fondre,* considéré qu'il n'en y avait aucun de tel » fachon et qu'il sont *tout de fier*... iiij l xvj s faibles, » et plus tard, en 1414, on lit dans les comptes de la même ville « pour avoir fait *fondre un petit canon de fer* à jetter plom» mées.... xxxvj s faibles [2]. » Sans doute la fonte ne servit d'abord qu'au coulage des pièces de petit calibre et des chambres de

[1] Biringuccio, fol. 197 v° et Comptes de Lille (1591) : — Ung tarel de 5 pieds de long pour forer les arquebuses à croc.

[2] La Fons Mélicocq, p. 15 et 16.

veuglaires [1]; mais ce qui prouve qu'avant la fin du XVe siècle son emploi s'était déjà étendu à des bouches à feu d'une certaine dimension, c'est que parmi celles provenant de Charles-le-Téméraire, que possède l'arsenal de Morat, il en est une en fonte de fer; son calibre est de 5 ½ pouces, celui de sa chambre de 3 pouces; la pièce est cylindrique, n'a pas de tourillons et l'épaisseur des parois à la volée est de 1 ½ pouces [2].

Pendant le siècle suivant les bouches à feu en fonte devinrent beaucoup plus communes spécialement dans l'artillerie de place et de marine. L'Angleterre, où leur fabrication avait pris en peu de temps beaucoup d'extension, en fournit particulièrement les Provinces-Unies après leur rébellion, et parmi les canons qui tombèrent entre les mains des généraux espagnols après la prise des villes qu'ils assiégeaient, un certain nombre « en fer colée » portaient « la rose et la gertière d'Angleterre » et les lettres ER ou HR ciselées sur leur renfort [3].

Les fondeurs du pays de Liége étaient aussi en grande réputation et Philippe II essaya de recruter quelques-uns d'entre eux pour importer leur industrie en Espagne; mais Requesens, qui fut chargé de cette négociation, essuya de tous ceux auxquels il s'adressa les refus les plus énergiques basés sur la crainte qu'ils avaient de l'inquisition [4].

On avait aussi déjà reconnu à cette époque l'inconvénient des poudres vives pour le chargement des bouches à feu en fonte de fer, et l'amiral Maximilien de Boussu, rendant compte au duc d'Albe

[1] Dans l'inventaire de l'artillerie existant à la bastille St-Antoine à Paris en août 1463 on lit : « Y a de ce qui fut laissé par les Anglais : un gros vuglaire de fer fusté » de bois ayant deux chambres de fonte. » (MS. de la Bibl. impériale de Paris. — *Études sur le passé*, etc., t. I, p. 375). — Les chambres des deux veuglaires de Bouvignes dont nous avons donné les dessins et qui datent du milieu du XVe siècle, au plus tard, sont aussi en fonte de fer.

[2] MASSÉ, *Aperçu historique*, etc., Pl. III.

[3] *Corr. de Philippe II*, t. III, p. 352. — Inventaire des artilleries et pouldre trouvées en la ville d'Oudewater.

[4] *Corr. de Philippe II*, t. II, p. 145.

(8 octobre 1573) de la répartition qu'il avait faite aux navires de la flotte, des poudres qu'on lui avait envoyées, ajoute « mais aurions » bien besoing de pouldre qui ne fusse point grenée pour l'artil- » lerie de fer [1]. »

Même au commencement du XVIIe siècle la fabrication des bouches à feu était loin d'avoir atteint la perfection, si nous en croyons Diego Ufano. « Les pièces, dit-il, étaient assez mal faites : » les unes tortues, de baren inégal, que l'âme se tient plus d'un » costé que d'autre : les autres de pois inégal et malpropre ; de » sorte qu'étant tirées elles tombent ou tresbuchent sur leur » bouche, pour ce que les munions (tourillons) n'estant pas au » lieu et au pois pertinent, la pièce pèse plus devers la bouche » que devers le cul. — Il advient aucune fois que les pièces » sortent des moules toutes espongieuses, poreuses, bossues, en » sorte que la balle n'y peut entrer avec l'air requis; et quand » la nécessité le requiert de les recharger en haste, n'ayant point » le loisir de les laver, selon la coutume, d'eau nette ou de » vinaigre, et combien que cela se fasse, ne pouvant toutefois en » telle haste laver et baigner toutes ces cavernes qui gardent » encore quelque reste de feu, l'artiller est en grand danger » d'être envoyé tout chauffé en paradis. Il y en a d'autres si » pesantes vers le cul que pour les affuster (les pointer), il y faut » une longue et forte perche, qui lui estant mise en bouche, soit » puis après tirée de deux ou trois hommes robustes, pour par- » venir à la mire requise [2]. »

Malgré l'épreuve que, dès l'origine de l'artillerie, on faisait subir aux bouches à feu de toute espèce [3] que l'on plaçait à cet effet

[1] *Corr. de Philippe II*, t. II, p. 380.

[2] DIEGO UFANO, p. 19.

[3] Comptes de Lille (1406). It. à Demilleville et plusieurs aultres canonniers, pour, par plusieurs fois, avoir fait geter 37 canons de la ville, pour voir s'ils étaient bons.

Comptes de Gand (1411), fol. 316. It. pr transport du grand canon à Steendamme et le ramener, lorsqu'on en fit l'épreuve.

sur une charpente dans une excavation creusée dans le sol [1], elles éclataient très-fréquemment ; et au milieu du XVe siècle, l'auteur du *Livre du secret de l'art de l'artillerie et de la canonnerie* [2] recommande au canonnier qui met le feu à la traînée de poudre aboutissant à la lumière des bombardes, de s'en éloigner de 10 pieds au moins « car, » ajoute-t-il, « en tout baston quelqui » soit, fort ou légèrement chargé, n'a point de fiance. »

A la fin du siècle suivant, on n'était pas plus assuré contre ces accidents : au siége de Mons (septembre 1572), six des 37 pièces mises en batterie par le duc d'Albe éclatèrent dès les premiers jours [3], et au siége de Weert en Brabant, à la même époque, la plus forte des 14 pièces avec lesquelles le prince d'Orange ouvrit le feu, creva le premier jour [4].

Parmi les causes qui mettaient le plus rapidement les bouches à feu hors de service, la principale était la détérioration de la lumière (appelée encore *putois, fougon* ou *foyon*) ; aussi les fondeurs cherchèrent-ils de bonne heure les moyens d'y remédier. En 1553, Marie de Hongrie demandait au magistrat de Malines l'exemption des droits « sur les vins et cervoises qu'il despensera » en son mesnaige pour le maître fondeur Corneille Pastenaken » qui a naguères inventé et se fait fort de doresnavant tellement » fondre les dictes artilleryes que ilz ne se ouvriront à la lumière,

[1] Compte de Robert de Bailleux (18 avril 1411 au 30 avril 1412) : à Jaquemart Le Mayeu, pr faire gieter ung canon et ycellui essayer au dehors de la porte de St.-Omer lez le Chastel.

It. à trois charretiers pour mener ledit canon appelé *griette* à VIII chevaux.

It. audit Jaquemart, maistre charpentier des engins, pour avoir habillé, assiz et appointé ledit canon, mis la poudre, gietez la pierre en la présence de MDS.

It. à quatre manœuvres qui aidèrent à chargier ledit canon, et le bois pour estoffer ledit canon dans la fosse où ledit canon fu assiz.

It. à deux charpentiers qui aidièrent tous pour habiller ledit canon en terre, etc. (Chambres des comptes de Lille. — Cte de Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. I, p. 24.)

[2] MS. de la bibliothèque impériale. — Voir *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, T. III, p. 140 et suivantes.

[3] Bernardino de Mendoça, *Commentaires*. T. I, p. 345.

[4] Id., id., p. 347.

» sans pour ce demander augmentaccion de son sallaire accous-
» tumé [1]. »

Nous ne savons en quoi consistait son procédé qui ne remédia sans doute pas au défaut qu'il devait corriger, car un siècle et demi plus tard St-Julien, dans sa *Force de Vulcain* [2], donne une série d'autres moyens dont l'un, employé par les Hollandais, consistant à placer dans le moule une pièce d'acier percée d'une lumière que le métal liquide incorporait dans la pièce au moment de la coulée, avait déjà été préconisé en France au milieu du XVIe siècle par le maréchal d'Estrées, grand-maître de l'artillerie; mais on s'aperçut bientôt, dit La Treille, commissaire de l'artillerie, que « la lumière de fer ou d'assier est la perte et ruyne des » pièces, ... parceque le fer faict toutes les années un chemin de » rouie et se sépare du cuyvre, causant la rouie qui est entre » deux [3] » et elle fut proscrite.

Nous ne pouvons abandonner ce sujet sans parler d'une précaution, adoptée dès l'origine de l'artillerie [4], qui consistait à fermer la lumière au moyen d'une plaque ou bande de fer, fixée généralement à la bouche à feu par une charnière et un piton avec serrure ou loquet (cadenas), afin d'empêcher la pluie d'y

[1] Original aux archives de Malines. Cette lettre est datée de Bruxelles, le sixième jour d'octobre 1553.

[2] Ce livre porte par erreur la date de 1606 au lieu de 1696 ou 1706; l'auteur dit en effet, page 58, qu'il était à Charleville lors de la bataille de Seneffe qui date de 1674.

[3] Bibl. impériale. MS fonds St-Germain, t. II, fol. 46. — Extraits dans les *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie, etc.*, t. II, p. 247.

[4] « Une serrure de fer servant à fermer un grand platine de fer laquelle estoit sur le pertus par où l'on mettait le feu au dit canon, afin qu'il ne pleust en icelui quand il serait chargé. » (Citation du t. III, p. 98, des *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, à propos d'un canon fait à Caen en 1375).

Comptes comm. de Lille. (1513). — Fors nocques à fermer les lumières des engiens.
(1576). — 8 bendes de fer de 3 pieds pour fermer les lumières... 78 s, et deux serrures pour fermer les fers de ces dernières.. 27 s, y compris une penture à un côté.

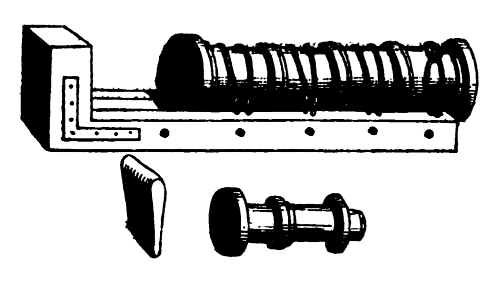
pénétrer ou les malveillants de l'enclouer, accident d'autant plus grave qu'au temps d'Ufano on ne savait encore y remédier. Vers la fin du XVIe siècle, à ces « custodes » comme les appelle un compte de l'époque, on adjoignit des *muselières*, aussi à serrure [1]. Inutile de nous étendre sur ces objets qui sont l'origine des chapiteaux et tampons de nos bouches à feu modernes.

[1] Comptes comm. de Lille. (1590) — à Toussaint Mas, fèvre, pour chacune des paires de pentures et des trois freumans destinés aux custodes des lumières ; et pour chacune des muselières des pièces, et chacun des 4 nocquets qui servent à fermer ces muselières.
Id. id. (1581) — deux piéches de fer pour ung muselier d'une piéche d'artillerie.

AFFUTS ET VOITURES.

Les bouches à feu seules et sans dispositions accessoires ne pouvaient être que difficilement employées au tir ; aussi dès l'origine s'efforça-t-on de les établir sur un appareil qui permît de les manœuvrer convenablement, de les diriger sur l'objet à battre, et au besoin de les transporter d'un endroit à un autre.

Avant l'invention des tourillons, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle, voici quelles furent les dispositions généralement adoptées : la bouche à feu, ordinairement encastrée et à demi noyée dans une forme [1] ou fût en bois, auquel des frêtes et des liens en fer [2] ou quelquefois simplement de forts cordages l'assujétissaient, était supportée par un échafaudage appelé chevalet [3] ou travail [4]. Pour les calibres gros et moyens, il se composait d'une solide charpente capable de résister au recul et dans laquelle



[1] Comptes comm. de Lille. (1358) — à maître Jehan le Chiboleur pour ix fourmes de bos à ens metre ix canons, à viij gros pour la pièce.... vi[c] de gros.

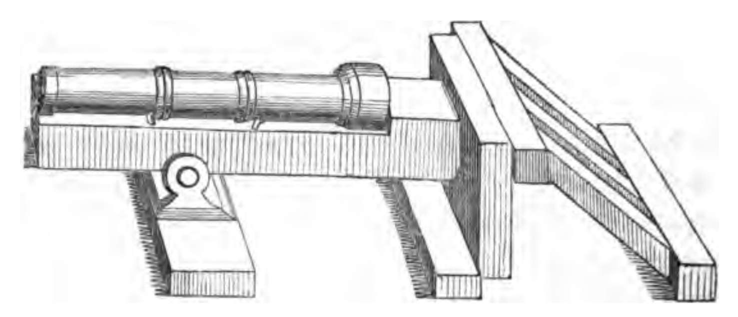
[2] Id. id. (1382) — à Gillion des Ghodaus pour loyer de fier et estoffer bien et souffisamment iv baus de canons, y compris cinq grandes quevilles de fier y servant.

Id. id. (1436) — à Gilles le Cat, fèvre, pour ferrure à 13 canons et à cascun une clef pour fermer les cambres par derrière, et à tout une kayne de ung piet de long, pour ataquier lesdites clefs.

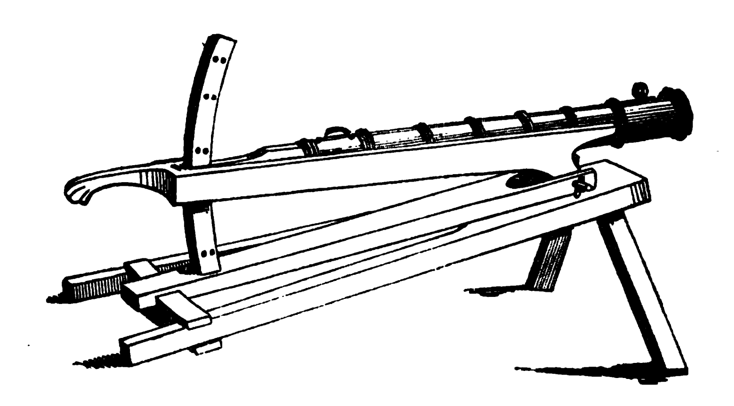
[3] Id. id. (1436) — Six chevalés de bos à trois piés pour six veuglaires.

[4] Id. id. (1404) — une pièce de bos à faire un travail pour un grand canon.

la pièce était fortement maintenue suivant la direction qu'on



voulait donner au tir. Moins massif pour les bouches à feu tirant à faible charge, il était alors fréquemment muni de roues [1] et susceptibles de participer au mouvement rétrograde que l'inflammation de la charge de poudre communique à la bouche à feu. Les plus perfectionnés de ces derniers appareils étaient construits

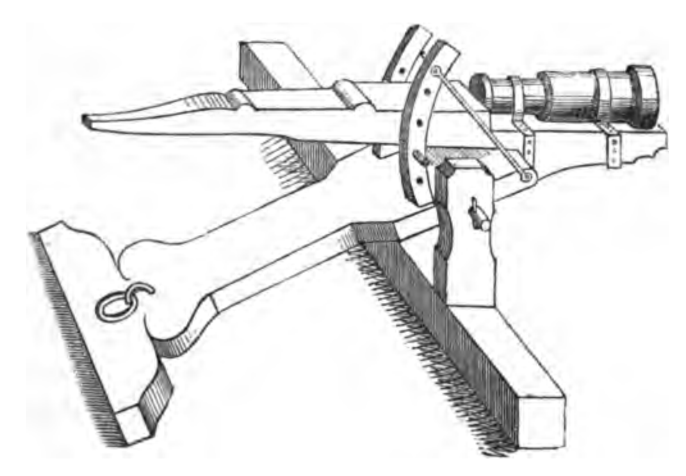


de façon à permettre de donner à la pièce les diverses inclinaisons sous lesquelles on pouvait avoir à diriger le tir; on atteignait ce

[1] Comptes comm. de Lille (1414) — vi roeuwes, ij essieulx et iij traversiers pour travaulx à canon. (La Fons Mélicocq.)

(Archives de Malines). Inventaire des engins de la ville passés en revue le 21 janvier 1470 : — Un venglaire sur trois roues, avec trois chambres. Une serpentine sur deux roues, se mouvant sur deux roues (*op ij radere cruydende*).

but en réunissant par une de ses extrémités le fût au chevalet au moyen d'une cheville horizontale autour de laquelle se faisait la



rotation [1], et en faisant porter l'autre extrémité sur une autre cheville traversant les trous de deux arcs de pointage.

Pour les transports, les pièces de gros calibre et de calibre moyen étaient hissées au moyen de chèvres sur des porte-corps, ou bien maintenues par de forts cordages sous les essieux de chariots à treuils.

Les petits calibres, composant ce qu'on appela bientôt la *légère artillerie*, furent d'abord placés, comme nous l'avons dit, au nombre de deux ou trois [2] sur les ribaudequins, voitures à deux roues et à limonière [3] armées de lances et surmontées ordinaire-

[1] Comptes comm. de Lile. (1436) — iv oelles et une queville ronde pour tourner sur les quévalés et sur les caryes.

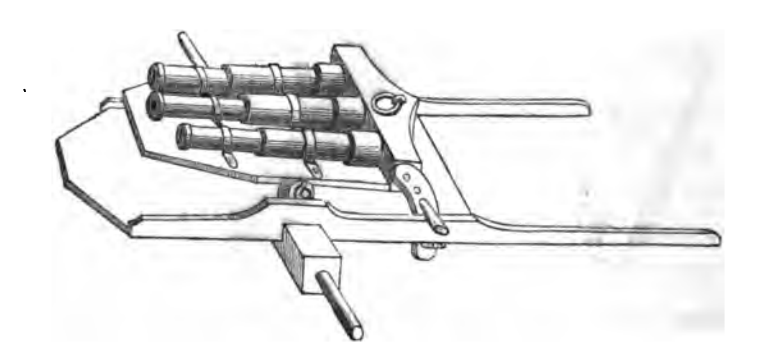
[2] Comptes comm. de Malines (1409-1410)— à Jean de Hever, acheté trois veuglaires chacun avec trois chambres et six affuts (*cordewaghen*) chacun avec trois canons (*bussen*) le tout ensemble.... 28 livres, 12 escalins gros de Flandre.

Inventaire de 1470 — trois ribaudequins (*ribbauwe*) ayant chacun trois veuglaires avec trois chambres.

[3] Comptes comm. d'Audenarde. (1436) — Acheté à Michel le charron, le limon et deux roues d'un ribaudequin, et à Gilles de Quekere, six colliers, cinq dossières, cinq sangles, cinq avaloires pour cinq ribaudequins.

ment d'un bouclier ou mantelet en bois [1] derrière lequel s'abritaient les canonniers.

Destinées primitivement à ne fournir qu'une seule décharge à petite portée de l'ennemi, ces pièces étaient fixées à demeure sur la table du ribaudequin et leur angle de tir était invariable; plus tard, en faisant porter la table sur une cheville horizontale, on

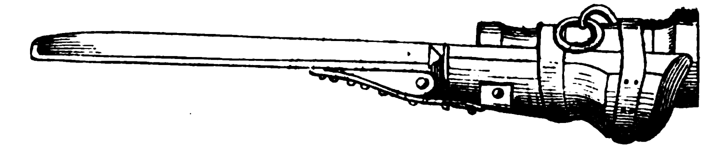


obtint de pouvoir faire varier quelque peu cet angle. Mais ce système d'affût ne pouvait guère convenir que pour les pièces tirant à très-faible charge; il disparut complétement lors de l'introduction des armes à feu portatives, et en 1476 un compte de Lille nous apprend qu'on les démolissait pour monter autrement les canons dont quelques-uns d'entre eux étaient armés [2]. Ils réapparurent cependant plus tard à diverses reprises et légèrement modifiés sous le nom d'*orgues*.

[1] Comptes comm. d'Audenarde. (1436) — A Arent de Hane, 225 pieds de planche pour les ribaudequins, à 18 sous le cent. *Audenaerdsche mengelingen*, t. IV, p. 10.

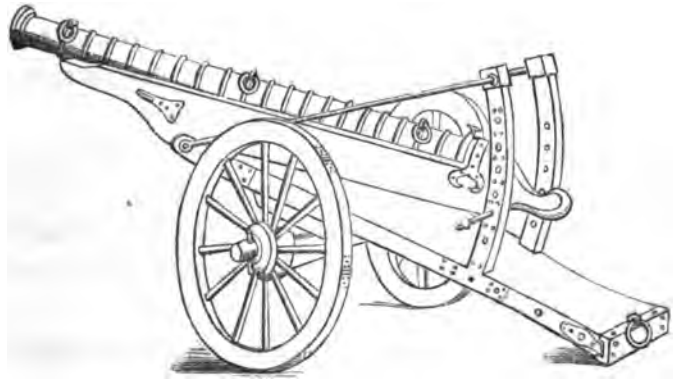
[2] Comptes comm. de Lille. (1476) — A Druet de Nevers, pour avoir relié de neuf xxij ribaudequins qu'il avait mis jus leurs affuts. — à Philippart de Hennin, fèbre, pour avoir mis jus iij tables de ribaudequins, chascune table portant iij bastons, et iceulx avoir remis et reloyé sur nouveau bos, à raison de xxx[s] pour chascuns des ix bastons.

Un autre modèle d'affût de campagne affectait la forme suivante : la tête du fût en bois, dans lequel la pièce était encastrée, était reliée au moyen d'une cheville horizontale autour de laquelle se



Bombardelle dans son fût.

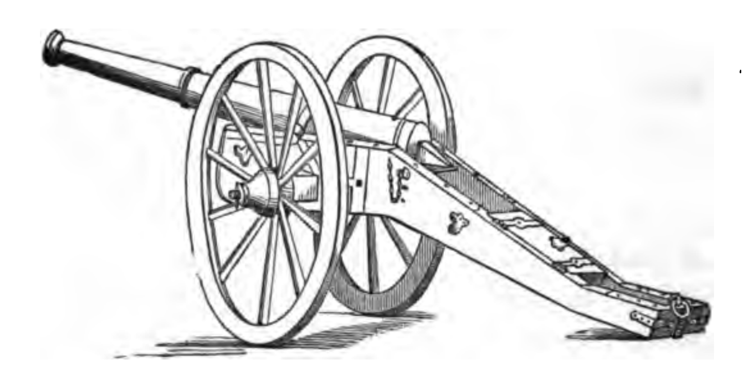
faisait la rotation pour le pointage, à l'extrémité d'une espèce de flèche d'affût traversée par un essieu en bois et portant deux arcs de pointage, consolidés par des arcs-boutants et percés de trous qui donnaient passage à une cheville en fer sur laquelle reposait la crosse ou queue du fût.



Cette forme générale, qui appartient encore à une partie de l'artillerie de campagne de Charles-le-Téméraire, se modifia aussitôt après l'invention des tourillons. Dès lors les affûts sont à flasques et ont une grande analogie avec nos affûts Gribeauval ; les bouches à feu reposent par leurs tourillons dans des encastrements et par leur queue de culasse sur une cheville qui traverse les flasques. Pour le pointage l'élévation est donnée par les positions successives de cette cheville dans des trous percés dans les flasques [1], ou bien

[1] Comptes comm. de Lille (1486) — j queville et j kaisne servant à haulcier et avaler ung baston.

au moyen d'une ou de deux crémaillères fixées à la queue de culasse, et dont les dents reposaient sur la cheville [1].



Ces affûts, comme ceux de l'époque précédente, sont munis d'une plaque de crosse et d'un anneau servant au passage du levier destiné à donner la direction à la pièce; le recul est souvent facilité par la forme arrondie de la crosse; les flasques sont renforcés de bandes en fer; les roues sont à écuanteur.

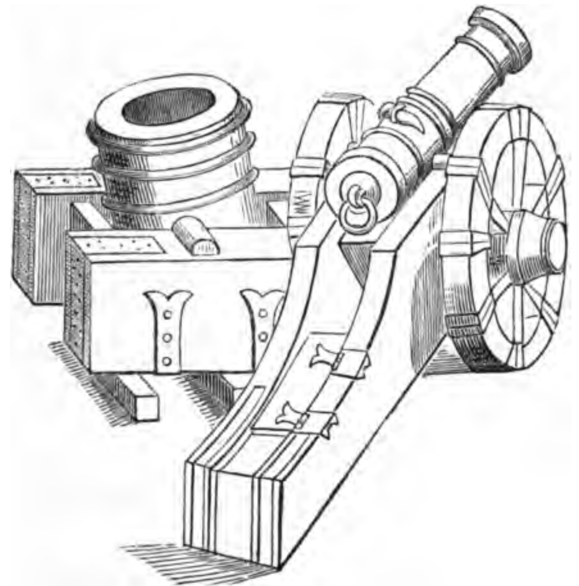
Pendant le XVIe siècle, l'affût à flasques devint d'un usage général pour toutes les bouches à feu; le coin de pointage reposant sur l'entretoise de culasse de l'affût prit la place de la crémaillère, mais cette dernière était cependant encore en usage dans le dernier quart de ce siècle [2].

Au commencement du siècle suivant, tous les affûts de siége et de campagne se composaient de deux flasques en chêne réunis par

[1] Comptes comm. de Lille (1480) — j cresmillie de fer et ung arrest pour ung baston à quevallet.
(1491) — Pour un rouge baston, une cresmillie de fer d'ung piet et demy de long, et une clef à cruque du poids de vj livres.
(1492) — Une double cramilière de fer pesant xxvj livres pour le serpentin à tirer l'oiselet.

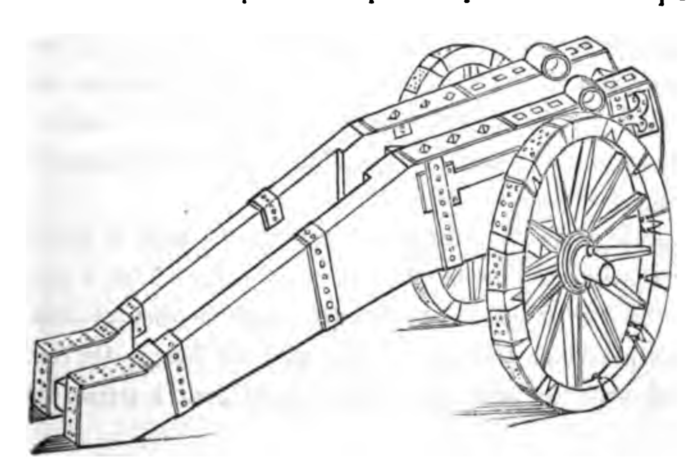
[2] Id. id. (1572) — Deux cramilies, pour haulchier et avaler l'artillerie.
Id. id. (1578) — Cinq petites chaisnes et les chevilles et crampons y pendans, servans aux cramilleries de l'artillerie.

quatre entretoises en orme et délardés intérieurement à partir de



Affûts du commencement du XVI[e] siècle [1].

l'entretoise de culasse pour offrir plus d'espace à l'artilleur qui s'y



plaçait pour pointer. Des boulons d'assemblage à tête fendue, avec

[1] Cette gravure est tirée de l'ouvrage intitulé : *Entrée de Charles-Quint à Milan avec le pape Clément VII*. (De Vigne, *Vade-Mecum du peintre*).

clavette et rosette, traversaient les entretoises et les reliaient aux flasques qui étaient eux-mêmes revêtus de trois bandes de recouvrement traversées par cinq chevilles. L'entretoise de culasse était percée d'une lunette avec bande de recouvrement et munie d'un anneau de manœuvre. Des crochets fixés à l'affût servaient à le mouvoir au moyen de cordes; les armements étaient fixés à la pièce, aux anses, à la volée et au bouton de culasse par des menus cordages.

Le corps d'essieu prismatique et les essieux étaient renforcés par un équignon en fer et deux plaques de frottement. Les roues, à moyeux en bois avec boîtes en bronze ou en fer [1], avaient six jantes et six bandes de roue dont les joints étaient recouverts par des liens de jante.

Les dimensions des diverses parties des affûts étaient déterminées en raison du calibre de leurs bouches à feu [2] et différaient pour chacune d'elles.

En route les canons étaient placés sur des chariots porte-corps dont les roues étaient moins lourdes que celles des affûts; il en était souvent de même des demi-canons. Les quarts de canons et les pièces de campagne étaient transportés sur leurs affûts au moyen d'un avant-train dont la cheville ouvrière pénétrait dans la lunette de crosse, et dont les roues avaient un faible diamètre. Le même avant-train servait pour les affûts de canon et de demi-canon non munis de leur bouche à feu.

L'attelage était à limonière et nécessitait, outre le limonier, onze couples de chevaux pour le canon entier, 7 ou 8 pour le demi, 4 pour le quart; la dernière couple de chevaux s'attelait à deux palonniers accrochés à l'extrémité des limons. On évaluait à 350 livres le poids que chaque cheval avait à traîner quand

[1] Comptes comm. de Lille (1582) — Boittes de fer pr le moieu des roes, 30 sous chaque.
[2] Diego Ufano, p. 121 et suiv.

l'attelage était appliqué à l'affût, et à 550 livres quand il l'était au porte-corps.



Les affûts de mortier se composaient de deux flasques en bois recouverts de plaques en fer, que des entretoises traversées par des boulons à écrous réunissaient, ils étaient montés sur de petites roues massives; deux anneaux en tête et deux en queue aidaient à la manœuvre.

Les voitures destinées au transport des munitions, chariots de de campagne fournis par voie de réquisition, recevaient généralement un chargement composé de 4 tonneaux de poudre, ou bien 20 boulets de canon entier ou 40 de demi-canon.

SERVICE DES BOUCHES A FEU.

PROJECTILES, CHARGEMENT, POINTAGE.

Les premiers projectiles qui furent lancés avec la poudre à canon ne différaient pas essentiellement de ceux employés jusqu'alors pour le tir des armes de trait de grandes dimensions : espringales, arbalètes à tour, à treuil, etc. [1] Comme eux ils portaient le nom de *carreaux* [2], mais ils étaient modifiés de façon à se prêter à l'expansion des gaz, mode d'action si différent de celui des cordes. Leur fût était en bois, ferré aux deux bouts [3], ou bien tout en fer [4]; les pennes, dont ils étaient munis, étaient en tôle de fer ou de cuivre [5]; enfin leur extrémité antérieure était garnie d'une pièce de plomb [6] entrant à frottement dans l'âme de la pièce.

1 En 1366 l'arsenal de Lille renfermait « 70,000 quariaux pr ars à j piet, comme à tour et à cauque, et 2000 quariaux d'espringales. » (La Fons Mélicocq, p. 5).

2 Comptes comm. de Lille (1348) — it. pr j canon dont on giete garos.

3 id. id. (1350) — it. à Jaqmart le fèvre pr XL grans clous pour fierer les garriaus des canons as debous.

Comptes des receveurs de la comté d'Artois (1342) — A Jehan Cassel pr tourner iiijc de fus de garros pour traire de canons, et ycheux amenuisier as debous au moyen des boistes. (*Mém. de la société des Antiquaires de la Morinie*. — T. V, p. 275).

4 Comptes de Lille (1358) — it. à Mikiel le Febvre, pour jc de grans fiers de quarriaus de canons.

5 Comptes des recev. de la comté d'Artois (1342) — à Bernaert le caudronier pour l'acat d'une vieille caudière pour tailler en pennes à empenner les dis fus de garos.

id. id. (1342) — it. à Andrieu le Febvre pour vjm et demi de cleus à cleuer les dites pennes.

6 *Reg. de cuir noir de Tournai* (1346) — ....j quariel auquel avait au bout devant une piéche de plonch pesant ij lib. u environ.

Bientôt cette pièce de plomb constitua seule tout le projectile qui prit alors le nom de *plommée* [1]. On coulait les plommées dans des moules de cuivre, de bronze ou de pierre, isolément ou plusieurs à la fois, ensuite on les limait et les ébarbait [2]. Particulièrement destinées dans l'origine aux bouches à feu de petit calibre, elles servent au XVe siècle aux serpentines et coulevrines, puis aux armes à feu portatives [3].

La charge de poudre qui, pour ces petites pièces, était au moins égale au poids du projectile, (puisqu'au XVIe siècle alors que la poudre avait acquis plus de vivacité ce rapport subsistait encore), était puisée dans des sacs en cuir [4], des coffres ou des barils [5], au moyen de cuillères en fer [6]; quelquefois elle était préparée à l'avance et renfermée dans des sachets de papier [7].

Le projectile, carreau ou plommée, introduit dans l'âme, y était chassé avec force au moyen d'un marteau et d'une *chasse* ou refouloir en fer [8] : le plomb se moulait dans l'âme de la pièce,

[1] Comptes de Lille (1368) — à la veuve de Jehan Orghet, potier d'étain, pour cxi plommées de canon pesant 137 ½ liv..... 61s 2d.

[2] id. (1478) — à Bertran Tournemine pr un moule en cuivre à faire plommées aux rouges serpentines.
(1480) — it. pr un moule de francque pierre pour jeter plombées servant à une longhe serpentine de fer. — id. ruffle servant à limer plombées.

[3] id. (1492) — 305 liv de plomb pour 715 plommées d'hacquebuttes à main.

[4] Comptes de Gand (1382) — pour huit livres de poudre en deux sacs en cuir.

[5] id. de Lille (1386) — 2 tonniaulx et 2 coffres pleins de pourre de canon livrés au roi de France.

[6] Comptes de Robert de Bailleux — (1411 à 1412) — it. à Vistelet, fèvre, pour un cuillier de fer par lui livrée, pour gieter la poudre dedans le canon. (*Les Ducs de Bourgogne* de M. de Laborde, t. I, p. 25).

[7] Comptes comm. de Lille (1460) — it. ij cahiers de pappier à mettre pourre pour les canons, dont Pierre Demileville fait 83 sacquiaulx.

[8] id. (1382) — à Demileville pour ung martiel à cachier plommées de canons.
id. (1379—1380) — à Jaqmart le Febvre, pour ij cace de fler pour chacier les quariaux eu.

le vent était supprimé, et la tension des gaz de la charge atteignait une limite que, sans ce forcement du projectile, on n'aurait pu attendre de l'infériorité de la poudre employée.

L'on mettait le feu à la charge au moyen d'une baguette de fer rougie au feu d'un petit réchaud dont le brasier était attisé par des soufflets [1].

Les pièces de gros calibre, bombardes, veuglaires, courtauds, mortiers, bombardelles, etc., tiraient des boulets en pierre, grès gris, marbre ou pierre calcaire, terre cuite quelquefois, que l'on taillait dans la carrière même et auxquels on donnait les dimensions voulues au moyen de gabarits ou lunettes en bois [2].

Ces projectiles ne pouvaient être forcés dans les bouches à feu comme les plommées, mais on obtenait un résultat identique, quant à la tension des gaz de la charge de poudre, en fermant la chambre qui la contenait au moyen d'un tampon légèrement conique en bois de néflier, de frêne, d'aulne ou de peuplier, que l'on chassait à coups de maillet [3]. Quelquefois aussi on supprimait le vent en entourant le projectile d'étoupe ou de morceaux d'étoffe suivés ou enduits de cire.

Quant on voulait utiliser les projectiles irréguliers ou d'un diamètre beaucoup moindre que celui des grosses pièces qu'on

Comptes de Lille (1383) — à Demileville pour ij caches à cachier plommées.
id. de Malines (1379 à 1380) — à Claus de Smed, un grand marteau de maréchal servant à chasser le plomb dans le canon.

[1] Comptes de Lille (1382) — ix fouyères de fer à mettre feu pour les canons et ix soufflés à souffler le feu pour faire caut le fer du canon.
id. de Malines (1379-1380) — 5 réchauds (*tasten*) de fer pr contenir le feu servant aux canons, et 4 soufflets pr attiser le feu.

[2] En 1414, un échevin de Lille va à Béthune « commander 1000 rondes pierres de » canons de la grosseur de 3 traux rons, à compas, qu'un escraigneur avait pratiqués » dans une aissielle de Danemarche de la grandeur que l'on volait avoir les dites pierres. » (LA FONS MÉLICOCQ).

[3] Comptes de Valenciennes (1414) — à Jacquemar le Carlier pr cinq cens copons de fraisne à estouper cambres de canons et vingt maillés à cachier ains les dits copons. — (AL. MONTEIL. — XVe siècle. Histoire XXIII, note).

avait à sa disposition, on interposait entre eux et la charge un plateau en fer ou en bois [1], semblable à ceux encore en usage actuellement dans notre artillerie pour le tir du pierrier ou du mortier à boulets.

Pour les gros calibres, le rapport du poids de la charge à celui du projectile, qui paraît avoir été indéterminé pendant de longues années, fut fixé vers le milieu du XVe siècle au neuvième du poids du boulet en pierre. La poudre, introduite dans la chambre à l'aide de lanternes, était refoulée de façon à pénétrer dans la lumière, et on l'enflammait au moyen d'une longue traînée afin que l'artilleur eût le temps de s'abriter avant l'explosion de cette forte charge à laquelle ne résistait pas toujours la bouche à feu [2].

Pour remédier au peu de solidité des boulets en pierre, on avait imaginé, dès le commencement du XVe siècle, de les entourer de bandes en fer se recroisant [3], ce qui avait permis de les employer dans le tir en brèche; mais celui-ci ne devait acquérir une réelle efficacité qu'après l'introduction des boulets en fer de gros calibre.

Les projectiles en fer forgé, étaient déjà en usage pour les petits calibres dans les premières années du XVe siècle [4]. Les progrès qui furent réalisés un peu plus tard dans la métallurgie du fer, permirent bientôt de les confectionner en fonte de fer ou de bronze, et au commencement du règne de Charles-le-Téméraire, les comptes et les chroniques du temps mentionnent des

[1] Comptes de Lille (1382) — it. un grans fons de fier servant à celi bombardes pr faire jeter petites pierres.

[2] *Livre du secret de l'art de l'artillerie et de la canonnerie* (MS. de la Bibl. impériale. — Extraits dans les *Études sur le passé*, etc., t. III. p. 140).

[3] « iijc liv. de fer pour forgier chevilles, bendes, clouz et liens pour lier les pierres des dis canons. » (Inventaire d'objets achetés pour l'armée du duc de Bourgogne agissant contre les Anglais sur les frontières de Picardie en 1406. — V. *Études sur le passé*, etc., t. III, p. 121).

[4] Comptes de Gand (1418), fol. 253 vo. — à Colard Greyson de Maubeuge, pr 7200 boulets de fer à 10 escalins 6 deniers le mille.... 3 l 15 esc. 8 den.

boulets en fonte de fer pour grosses serpentines dont quelques-uns étaient de forte dimension [1].

Leur prix élevé retarda toutefois leur adoption exclusive, et, comme à toutes les époques de transition, on essaya de réaliser à moins de frais les avantages particulièrement dus à la forte densité des nouveaux projectiles en fourrant de plomb les boulets de pierre, et on appela *pierres farcies de plomb* des projectiles composés d'éclats de grès et de morceaux de plomb dans la proportion, en poids, d'environ 2 % [2].

Les boulets en fonte de fer étaient coulés en coquille. Pendant le XVIe siècle ils furent fournis aux armées par les fonderies de l'État, celles du comté de Namur et du pays de Liége. Les fonderies de Dinant, de Bouvignes et de Ciney étaient surtout renommées. Les pièces de petit calibre conservèrent longtemps encore les projectiles en plomb ou en fer enveloppé de plomb, et ceux en fer forgé [3]; mais au commencement du XVIIe siècle, le plomb était réservé aux armes à feu portatives et aux boîtes à balles.

[1] Comptes de l'artillerie (1473) — Payé à Beauduin d'Alvain, bombardier de Monseigneur, pr 9099 livres de fer fondu à 36 sols les cent livres et destinées à la confection de 1313 boulets pr grosses serpentines. (Arch. du royaume. V. GUILLAUME, p. 145).

« En plusieurs lieux cheoient leurs pierres.... autre de fer fondu pesant 20 ou 30 livres. » (*Discours sur le siége de Beauvais* (1472) p. 27).

[2] Comptes de Lille (1478) — à Jehan Renier, potier d'estain, pour fourer plusieurs bourles de pierre qui estoient trop légières.

(1487) — it. pour recouvrir de plomb des esclas de grès que l'on nommait pierres farsies de ploncq.

(1491) — à un manouvrier pr 3 jours à copper ploncq et à livrer esclas de grès pr farsir une sorte de plommées, — pour 2097 liv. de ploncq et 127 liv. de pière....

[3] En 1566, la ville de Malines passe avec Henry Jamotte, maître-forgeron à Soulienne, comté de Namur, un contrat par lequel ce dernier s'engage à fournir endéans deux mois près de 5000 boulets des calibres de 5, 3 ½, 2 et 1 ½ livres pr l'artillerie de la ville, « le tout à telle rondeur et grosseur dont audit Jamotte sont délivrés les patrons » ou calibres, et au cas que lesditz bolletz ne fussent faicts et forgés rontz et de bonne » fachon, comme il appartient, sera ledict Jamotte tenu en délivrer autres bolletz » duysables et propres. » (Minute aux archives de Malines.)

La charge des canons fut diminuée lorsqu'on employa les poudres grenées, et vers le milieu du XVIe siècle elle n'était plus, pour les gros calibres, que les 4/5 du poids du boulet en fonte. Cette règle cependant n'était pas fixe, « car si la pièce est solide, » — dit Biringuccio, — tant plus vous mettrez de poudre, tant » plus la vigueur de sa force sera démontrée et plus grand sera le » bruit » [1]; et les pièces dites *renforcées* qui, par la surépaisseur de leurs parois devaient offrir plus de résistance, recevaient une charge plus forte que les *communes*, et celles-ci que les *amoindries*. Bien qu'on eût remarqué cependant que toute la charge n'était pas brûlée dans les canons de gros calibre [2], on ne semblait pas se douter que cette combustion imparfaite était due à un excès de poudre qu'on eût mieux fait de ne pas introduire dans la bouche à feu. On pensait, et deux siècles devaient encore s'écouler avant que les expériences de d'Arcy eûssent démontré l'erreur, que la combustion d'une charge de poudre était instantanée, et, conformément à la fameuse théorie de l'horreur de la nature pour le vide enseignée à cette époque dans les écoles, le départ soudain du projectile était expliqué par la nécessité où l'air se trouvait de rentrer immédiatement dans la chambre de la bouche à feu où le vide s'était formé par suite de la subite combustion de la poudre [3].

Avant de charger, l'artilleur devait d'abord s'assurer de quelle espèce était la pièce, commune, amoindrie ou renforcée; il se servait à cet effet d'une petite tige, terminée par un crochet, qu'il enfonçait dans la lumière afin de comparer l'épaisseur du métal en ce point au diamètre de l'âme. Il préparait alors ses lanternes de façon à introduire la charge en deux fois, ou en trois fois lorsque la

1 *La pyrotechnie ou art du feu*, chap. III, fol. 219.

2 Diego Ufano, p. 84.

3 « La pouldre consommée, advenant que, pour éviter vacuité, laquelle n'est tolérée » en nature, la balotte et dragées estoyent impétueusement hors jectez par la gueule » du faulconneau, affin que l'aer pénetrast en la chambre d'y celluy, laquelle aultre- » trement restoyt en vacuité, estant la pouldre par le feu tout soubdain consommée. » (Rabelais, *Pantagruel*, liv. IV, chap. LXII, p. 281. Éd. Ledentu. Paris 1835.)

pièce était très-longue, et diminuait leur capacité au moyen de rondelles en bois maintenues contre le fond par quelques clous en cuivre. Après avoir dégorgé la lumière, il nettoyait la pièce avec l'écouvillon sec, puis introduisait sa lanterne remplie de poudre jusqu'au fond de l'âme et la retirait quelque peu avant de la renverser. Pendant que son aide d'un doigt fermait la lumière « afin » que la dicte pouldre n'en sorte, s'assurant qu'elle y sera bien » serrée s'il y voit le foyon rempli, » il donnait deux ou trois coups de refouloir, puis introduisait une nouvelle lanterne, et ensuite un bouchon de paille ou de foin « lequel y doit entrer » quelque peu serré pour emporter toute la poudre éparse dans » l'âme. » Il nettoyait l'âme de nouveau avec l'écouvillon sec pour qu'aucun grain de poudre n'y pût rester, puis y enfonçait le boulet bien essuyé et garni d'un peu d'étoupe; quand le tir avait lieu en dépression, le boulet était calé dans l'âme par un second bouchon [1].

L'amorce se composait de poudre fine que l'artilleur portait toujours sur lui; il y mettait le feu au moyen d'une mèche à canon portée dans un boute-feu que, pendant tout le temps de la charge, il avait soin de laisser sous le vent. Cette mèche à canon appelée aussi *chimeau* [2] était enflammée au moyen du briquet qui faisait en quelque sorte partie de l'équipement.

Après chaque coup la pièce était lavée avec de l'eau vinaigrée, de la lessive ou simplement de l'eau pure, au moyen d'un écouvillon garni d'une peau de mouton à longue laine. On tirait habituellement 8 à 10 coups par heure.

Quand on manquait de lanternes ou qu'on voulait précipiter le tir, on se servait de gargousses en canevas ou en grosse toile, dont le fond et le couvercle de même étoffe étaient parfois rem-

[1] DIEGO UFANO, p. 127.

[2] La mèche à canon se composait de cordages détordus que l'on faisait bouillir pendant deux ou trois jours dans une lessive composée de cendres de bois, de chaux vive et de salpêtre en proportions variables.

placés par de simples ligatures. Pour charger on enlevait l'une des ligatures, et la gargousse était introduite dans l'âme, la partie ouverte en avant; on la poussait doucement jusqu'au fond avec le refouloir, puis à l'aide d'un dégorgeoir on perçait le sachet [1].

Le tir à boulets n'était pas le seul usité. De tous temps les bouches à feu avaient tiré des projectiles plus ou moins réguliers, clous, chaînes, etc., que l'on plaçait dans l'âme directement au-dessus du boulet en pierre ou en fonte; ils avaient le grave inconvénient de caler quelquefois ce dernier et de détériorer les pièces quand ils ne les faisaient pas éclater, et, en quittant l'âme, de se disperser trop fortement. Au XVIe siècle on imagina la boîte à balles : l'artillerie de la flotte que Louis Boisot amena au secours de Leyde lançait « des sacs ou boîtes contenant plus de 300 balles [2], » et les Provinces-Unies en comptèrent toujours dès lors dans leurs approvisionnements pour les canons et les demi-canons [3]. Elles étaient en fer blanc et renfermaient des balles de mousquet.

Le tir à boulets rouges, dont on s'accorde assez généralement à attribuer l'invention à Frantz de Sickingen en 1525 [4] ou à Étienne Bathory, roi de Pologne, qui en aurait fait usage au siége de Dantzig en 1577 [5], remonte à une époque plus éloignée. Les Gantois, nous l'avons dit, l'employèrent en 1452 au siége d'Audenarde, et les détails dans lesquels entre à ce sujet le chroniqueur qui nous en révèle l'emploi, ne nous permettent pas de le confondre avec celui d'autres projectiles incendiaires [6]. Son

[1] DIEGO UFANO, p. 118.
[2] BERN. DE MENDOÇA, *Commentaires*, t. II, p. 279.
[3] BOWENS, Inventaire du matériel trouvé à Ostende après sa reddition. — Liste des munitions au camp de Juliers, 1610. S. STÉVIN.
[4] MORITZ MAYER, *Technologie des armes à feu.*
[5] EM. DE METEREN, fol. 196 v°.
[6] « Les Gantois battirent de leurs bombardes, canons et veuglaires la dicte ville,
» et entre les autres firent tirer de plusieurs gros boulets de fer ardent du gros d'une
» tasse d'argent, pour cuider ardoir la ville; et sans doute c'étoit un très grand dan-
» ger, car s'ils fussent chu en menu bois sec ou en feurre, la ville eût été en péril

inefficacité, due particulièrement aux mesures ingénieuses que prirent les assiégés en cette occasion, et les dangers de son exécution, contribuèrent sans doute à le laisser dans l'oubli d'où il ne fut tiré dans notre pays qu'en 1580, au siége de Steenwyck, par le comte de Renneberg qui l'employa avec quelque succès [1]; il est à peine mentionné cependant par Diego Ufano [2].

C'est à cette dernière époque (fin du XVIe siècle) que remonte l'invention des projectiles creux et les premiers essais qui furent faits pour les tirer au moyen du mortier et du canon. L'impossibilité où l'on se trouvait de les tirer, dans cette dernière pièce, à deux feux comme dans le mortier, et l'insuccès des diverses tentatives qui furent faites pour assurer l'inflammation de la fusée en tournant son ouverture vers la charge, expliquent aisément pourquoi ce tir fut abandonné. La première expérience connue est due à un ingénieur français du nom de Renaud-Ville : il se présenta en 1603 au camp de l'archiduc Albert devant Ostende, « promettant » de composer des balles artificielles telles que, tirées avec un » canon dans un rempar en terre, éclattans avec impétuosité, elles » ouvriraient de grandes brèches, faisant en moins d'une heure » autant d'effet que les batteries de plusieurs jours entiers. La » preuve en étant faite, les officiers de l'artillerie jugèrent que

» d'être arse : mais Messire Simon de Lalain ordonna deux guets sur deux clochers, » qui crioient et montroient où lesdits boulets chéoient, et pour à ce remédier, fit » mettre dessus les rues grandes cuves pleines d'eau et furent femmes ordonnées à » faire le guet : et lorsqu'elles veoient où iceux boulets chéoient, ces femmes hativement couroient cette part à tout pelles de fer ou d'airain, de quoi elles prenaient les » dits boulets et portaient hors de danger de feu. » *Chron. de J. de Lalain*, chap. 81, p. 694.

[1] Les premiers causent l'incendie de plus de 60 maisons; mais bientôt « quand on » sçavait où quelque boulet était tombé, ce qu'on pouvait sçavoir par le trou et la fumée » qu'on voyait, on ostait la matière propre à brusler avec des crochets, et les bourgeois » avaient des gants fourrés, lesquels ils trempaient premièrement en de l'eau, et prenoyent le boulet de leurs mains et le jettaient dans la rue où il ne pouvait faire » aucun dommage ». (Em. De Meteren, fol. 196, v°.)

[2] « On se sert aussi en ce temps de tirer des mortiers ou canons des balles ardentes, » premièrement fort chauffées au feu d'un grand brazier. » (Diego Ufano, p. 145).

» cette invention ne pouvait servir icy quoiqu'elle fut exquise ; car » les tranchées étaient éloignées du rempar ennemy de plus large » distance que ne souffrait la composition de l'amorce contenue dans » la cavité concentrique de la balle, d'où résultait leur principale » opération. De vingt qui furent tirées contre une butte proposée » à cet examen, en longueur de trois cents pas communs, à peine » huit s'exemptèrent-elles de crever en l'air ; vray est qu'assénant » bien la terre, elles firent merveilleux effet »[1].

Une autre expérience du même genre fut exécutée au château d'Anvers. Le projectile creux, de l'invention du gouverneur du château de Genappe, était de forme cylindro-sphérique et rempli de poudre forte ; sa fusée était chargée de poudre humide bien tassée ou d'une composition « pour donner le feu en temps déter- » miné au reste de la charge. » On introduisait l'obus dans la pièce, « la bouche du tuyau sur la poudre de la charge de ladite pièce. » De trois projectiles qui furent tirés, deux éclatèrent dans l'âme ; le troisième alla s'enterrer dans la butte de terre vers laquelle il était dirigé, et de là, formant fougasse, lança ses éclats sur les expérimentateurs qui faillirent être atteints[2].

Les résultats obtenus, quoique peu satisfaisants, n'étaient cependant pas de nature à décourager les inventeurs ; mais au lieu de chercher à remédier aux défauts qui avaient causé l'insuccès en changeant la composition de la fusée et sa position par rapport à la charge de la pièce, ils tournèrent la difficulté en se rapprochant du mode d'inflammation de la fusée en usage pour le tir des bombes dans le mortier, et en 1622, à la bataille de Breitenfeld, les deux obusiers que Tilly avait dans son artillerie, étaient des pièces courtes que l'on tirait à deux feux.

La bombe inventée, selon Strada, vers 1588 par un artisan de Venloo, et employée cette même année au siége de Wachten-

[1] Christ. de Bonours, *Le mémorable siége d'Ostende*, liv. VI, p. 233.
[2] Diego Ufano, p. 143.

donck[1], mais que de consciencieuses recherches ont démontré avoir été connue dès avant cette époque en Allemagne[2], paraît avoir été en usage, pour le tir du mortier, dans l'artillerie des Provinces-Unies avant d'être connue dans les Pays-Bas espagnols. Il n'est pas douteux que les Ostendais s'en servirent au siége de leur ville en 1602 : « l'assiégé — dit Bonours — *tirait* souvent ès tran- » chées force grosses grenades de celles qu'on nomme bombes, » par les éclats desquelles plusieurs soldats et autres étaient misé- » rablement démembrez et mainte hutte enfondrée »[3]. Une autre relation qui parut à Paris avant la fin du siége dit aussi : « Les » assiégés, entre autres inventions, *tiraient* certains boulets gros » comme la tête d'un homme, pleins de feu d'artifice, lesquels, au » deslachez, se mettaient en plus de 50 pièces, fesant un meurtre » incroyable entre les Espagnols »[4].

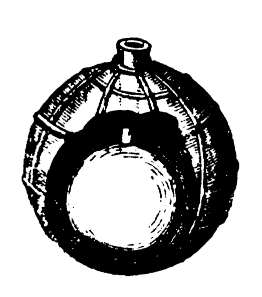
Les rapports de bon voisinage que, vu leur conformité de religion, l'Allemagne et les Provinces-Unies avaient ensemble, expliquent suffisamment comment celles-ci avaient pu être mises dans le secret d'une invention qui ne fut importée en France qu'en 1637 par un gentilhomme anglais du nom de Malthus, ancien soldat des armées hollandaises, invention que nos provinces furent encore longtemps à ignorer. Diego Ufano en parlant des projectiles lancés au moyen de mortiers cite les pierres, cailloux, clous, feux artificiels, etc., qui de tous temps avaient été tirés avec ces bouches à feu ; en énumérant les moyens employés par l'assiégé pour repousser l'ennemi qui s'est approché de la muraille pour la miner, il dit bien encore que les balles ou *bombes* de feu lancées au moyen du mortier sont les plus propres à produire ce résultat[5];

[1] Strada, t. VI, liv. X.
[2] MS. de Seufftemberg (V. des extraits : *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. III, p. 174 et suiv.)
[3] Chr. de Bonours, liv. VI, p. 181.
[4] *Hist. remarquable et véritable de ce qui s'est passé au siége de la ville d'Ostende.* Trad. de l'Allemand par Jérémie Petrier. — Paris 1604.
[5] Diego Ufano, p. 24 et 141.

mais il ne semble avoir aucune idée de la manière dont on devait les employer.

Il n'en est plus de même des autres projectiles incendiaires. Depuis les époques les plus reculées, les anciennes machines de guerre avaient servi à jeter sur les villes assiégées des corps en combustion; après l'invention de la poudre, les bombardes et les veuglaires remplirent le même rôle [1]. Les projectiles formés d'une pierre de petit calibre ou d'une forte flèche ou carreau autour de laquelle s'enroulaient plusieurs couches d'étoupes enduites de poix, de soufre ou de résine et saupoudrées de pulvérin, étaient placés dans l'âme de la pièce sans interposition du tampon en bois, afin de rendre plus certaine leur inflammation.

On ne s'en tint pas nécessairement à ce type unique, et les artificiers en imaginèrent beaucoup d'autres. Parmi un grand nombre de ceux décrits par Diego Ufano, nous citerons la *balle à feu.* Elle se composait d'un petit sac en toile de forme sphérique, rempli de poudre, traversé par deux bâtons en croix, et revêtu de couches successives d'étoupe enduite d'une composition formée de trois parties de poudre, une de colophane, 1/2 de soufre, 1/2 de sel marin, le tout pétri avec de l'huile de lin. Quand le projectile avait atteint des dimensions un peu inférieures au calibre de la pièce à laquelle il était destiné, on l'enroulait d'une petite corde qu'on recouvrait ensuite de fils de fer ou de cuivre d'un diamètre assez fort, et le tout était plongé dans un bain composé d'une partie de



1 Au siége d'Audenarde (1383) « pour le trait des canons et du feu que les Flamands lançaient et tiraient en la ville pour tout ardoir ». (FROISSART, liv. II, chap. 58).

Au siége de Grave (1388) les Brabançons « dressèrent bombardes et toutes aultres » manière d'engiens... et jetaient en la ville assez souvent et dru et menu, barrieaulx de » fer ardans et fusées de feu grigeois, par lesquelles souvent estoient les maisons de la » dicte ville esprises et alumées. (DE DYNTER, liv. VI, chap. 58, p 625 de la trad. de J. Wauquelin.)

poudre et de deux parties de soufre en fusion. Quand l'enduit était séché, on retirait les deux bâtons pour les remplacer par de la mèche d'arquebuse autour de laquelle était tassé du pulvérin. Ces balles se plaçaient dans le canon ou le mortier à la distance d'environ une aune ($0^m,70$) de la charge; quand on devait tirer sous un certain angle d'élévation, on les maintenait dans cette position au moyen de fils de fer accrochés à la bouche de la pièce. Quelquefois le sac de poudre était remplacé par une grenade munie d'une fusée dont le gros bout devait dépasser la carcasse en fils de fer.

Pot à feu.

Lorsque ces balles à feu étaient de petit calibre, on les jetait à la main ou avec des cuillères à long manche. Il en était de même des grenades, dont les plus communes avaient le calibre de 3, et des pots à feu, vases en argile de potier remplis d'une composition incendiaire [1].

Bien que les renseignements nous fassent complétement défaut sur les règles admises pour le pointage des bouches à feu pendant le premier siècle de leur emploi, il est rationnel de supposer que l'on ne tarda pas à observer les variations de portées dues à l'inclinaison plus ou moins forte de l'axe de la pièce, et l'importance qu'il y avait pour la rectitude du tir à renfermer dans un même plan vertical cet axe et le point à battre. Ce plan venant rencontrer la surface extérieure de la pièce suivant sa génératrice supérieure, cette ligne servit à diriger le tir et on ne tarda pas à la figurer au moyen de saillies de métal. L'un des veuglaires de Bouvignes que nous avons représenté a deux guidons, l'un à la bouche et l'autre à la culasse, et à l'arsenal de La Neuville, l'une

[1] Diego Ufano, *Tratado della Artilleria*, p. 374.

des pièces de Charles-le-Téméraire appartenant au système ancien sans tourillons porte également une ligne de mire figurée par trois guidons [1] ; si beaucoup d'autres pièces n'en possédaient pas, c'est que peut-être on avait bientôt reconnu les inconvénients de cette ligne de mire fixe, plus nuisible qu'utile quand les roues de l'affût reposent sur un plan incliné. Il est de fait qu'au siècle suivant aucune pièce de siége ou de campagne ne porte de guidons fixes, et si nous voyons l'artillerie des villes adapter des visières et des grains de mire à ses bouches à feu [2], c'est que celles-ci étaient établies à demeure sur plates-formes horizontales, ce qui faisait disparaître l'inconvénient que nous avons signalé.

Au XVIe siècle, pour obtenir avec plus d'exactitude les points les plus élevés du métal, la pièce étant en batterie, on faisait varier son inclinaison jusqu'à ce qu'une règle appliquée sur sa paroi supérieure devint horizontale, ce dont on s'assurait au moyen d'un niveau de maçon ; les points de contact de la règle avec les moulures déterminaient la ligne de mire naturelle. On appelait *portée de mire commune*, la portée correspondant à cette position horizontale de la ligne de mire qui, dans la plupart des bouches à feu, avait une inclinaison de 1° sur l'axe de la pièce ; et cette portée servait de base à une règle de tir, tenue secrète par Tartaglia qui l'avait imaginée en même temps que son équerre, mais qui nous est révélée par Diego Ufano [3].

L'équerre de Tartaglia consistait en deux branches en bois de longueurs inégales, se coupant à angle droit, réunies par un arc de cercle divisé en degrés au centre duquel un fil à plomb était suspendu [4]. On plaçait la longue branche de l'équerre le long de la génératrice inférieure de l'âme, on donnait l'élévation à la

[1] *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. III, pl. 26.

[2] Comptes comm. de Lille (1536).... pour avoir à une autre pièce d'artillerie livré... une lucreulle pour prendre la visée et ung poinct de *keuvre*.

[3] Page 138.

[4] Voir la fig. p. 183.

pièce, et on déterminait les portées correspondant à chacun des angles d'élévation en ajoutant à la *portée de mire commune*, pour 2° le quotient de la division par 50 de cette portée multipliée par onze, et pour chacun des degrés suivants en majorant la portée du degré précédent de ce même quotient diminué de une fois, deux fois, trois fois, etc., le résultat de sa division par 44.

Au delà de 45° et jusqu'à 90°, on admettait que les portées étaient les mêmes qu'en deçà.

Ainsi le canon entier ou canon de batterie ayant pour portée de mire commune, avec la charge ordinaire, 1000 pas de 2 1/2 pieds (586m), le quotient par 50 de ce nombre multiplié par 11 donne 220; ce dernier chiffre divisé par 44 donne 5. Les portées seront donc :

Pour	1° et 89°	1000	pas.
»	2°—88°	1220	»
	3°—87°	1435	»
»	4°—86°	1645	»
	....		
»	44°—46°	5945	»
»	45°	5950	»

En mettant cette règle en formule, on obtient, p étant la portée de mire commune et n le nombre de divisions de l'équerre dont on veut obtenir la portée P :

$$P = p+p\,\frac{11\,(n-1)}{50}\left(1-\frac{n-2}{2.44}\right).$$

Une autre règle due à Galée, ingénieur au service de l'archiduc Albert et du marquis de Spinola, règle rapportée dans *La Balistique* du père Marsenne et que Blondel, dans son *Art de jeter les bombes*, prend la peine de discuter, consistait en ceci :

Galée appelait *portée de point en blanc* la ligne droite que le projectile était censé parcourir à sa sortie de la pièce, et *portée morte* la portée totale prise sur l'horizon. Il admettait que la portée morte correspondant à l'angle de 45° valait pour les gros calibres

6 fois, pour les petits 5 fois cette même portée sous l'angle de 0°, et calculait les portées correspondant aux angles intermédiaires en soustrayant de la portée morte à 45° autant de fois la différence des deux portées extrêmes à 45° et à 0° divisée par la somme des nombres 1, 2, 3, etc., jusqu'à 45, qu'il y a d'unités dans la somme des termes de la progression arithmétique dont les deux chiffres extrêmes sont l'unité et la différence entre 45 et l'angle proposé.

Ainsi soit P la portée sous 0°, on obtenait pour la portée p sous l'angle M pour les gros calibres :

$$p = 6\,P - \frac{5\,P\,(46-M)\,(45-M)}{45 \times 46}$$

Comme précédemment, la portée sous 46° était la même que sous 44° et ainsi de suite.

Nous n'avons pas à discuter le plus ou moins d'exactitude de ces règles de tir. Nous ferons seulement observer qu'il était bien difficile à cette époque de les déterminer avec quelque peu de précision. On ignorait en effet quelle était la forme exacte de la trajectoire, et Ufano comme Tartaglia la supposait composée de trois lignes : une droite *(violentus)* dans la direction de l'axe de la pièce, une courbe *(mixtus)*, puis une nouvelle droite verticale *(naturalis)*.

On faisait bien encore usage de hausses que l'on fixait sur la culasse de la pièce au moyen d'un peu de cire ; mais ces instruments de pointage auraient demandé pour leur construction des expériences nombreuses dont nous connaissons toutes les difficultés, et que la variété infinie des formes et des dimensions des bouches à feu eût rendues interminables, alors même que les vices de construction, si fréquents dans leur fabrication, n'en auraient pas à chaque instant faussé les résultats.

Grâce au soin que l'on avait cependant d'attacher en quelque sorte le canonnier à la pièce qu'il devait servir, il finissait par la connaître assez pour en obtenir une justesse de tir plus grande qu'on ne s'y serait attendu ; et Ufano, dans son livre, donne

comme preuve d'adresse l'exemple d'un artilleur qui, au siége d'Ostende, au second coup de canon coupa un cable d'ancre contre lequel il pointait, afin de faire aller à la dérive le navire qui y était fixé. Résultat d'autant plus digne d'être mentionné sans doute qu'il devait être plus rare; et nous pourrions lui opposer ce fait, rapporté par Christophe de Bonours dans sa relation de ce même siége, que 1500 coups de canon tirés par l'artillerie espagnole sur une pièce de l'enceinte qui avait mérité le nom de *marmitonne* par les dégâts qu'elle causait dans les cuisines des goujats de l'armée assiégeante, ne parvinrent pas à la démonter.

L'ÉGLISE DE SAINT-JULIEN A ATH.

NOTICE

PAR

M. LÉOPOLD DEVILLERS,

MEMBRE TITULAIRE A MONS.

C'est à Baudouin-l'Édificateur que la ville d'Ath doit ses premières franchises. « Il décora la dicte ville, dit Zuallart [1], » d'aucuns priviléges, et ordonna le marché franc qui se faict le » jeudy de chaque sepmaine. » En 1368, Albert de Bavière favorisa considérablement l'extension de ce marché, en prescrivant « que nulz manants du pays de Haynaut n'y pourront estre retenus » ny arrestez pour debtes, depuis le mercredy iusques le vendredy, » afin d'avoir commodité d'y aller librement et du mesme retour- » ner en leurs maisons. »

Outre un marché, cette localité eut aussi sa foire annuelle, dont l'origine n'est toutefois pas connue, mais qui paraît remonter au XIIe siècle. On la tenait jadis le mardi après la Saint-Mathieu, en septembre; mais dans la suite l'ouverture en fut fixée au jour de la kermesse, le quatrième dimanche d'août. Cette foire dure

Commissaires rapporteurs : MM. B. De Proost et F.-J. Delcourt.

[1] *La description de la ville d'Ath, contenant sa fondation et imposition de son nom, aussy ses lieux et édifices publics, ses privileges, et ceux qui en sont esté seigneurs et gouverneurs iusques à présent, etc.* — A Ath, chez Jean Maes, l'an 1610.

huit jours. Zuallart nous apprend que les souverains lui accordèrent de beaux priviléges, « durant tant que l'Aigle [1] est dressé » sur le marché. »

L'établissement d'un marché hebdomadaire et d'une foire annuelle, est une preuve certaine de l'importance d'Ath, dès le XIIe siècle. A dater de cette époque, cette ville eut une magistrature communale [2], des corps de métiers et des confréries militaires [3]. Au XIVe siècle, elle avait atteint les limites qu'elle ne dépassa point dans la suite.

En 1367, les échevins, par ordre du comte de Hainaut, firent entourer leur ville de fortifications, qui furent percées de trois portes. Mais ces travaux ne défendaient que la partie agglomérée de la ville, de sorte que l'église paroissiale, dédiée à saint Julien, se trouva hors de la nouvelle enceinte; ses environs n'étaient guère habités, car la population s'était répandue au centre des affaires, vers le grand marché, situé au pied du château [4]. Les bourgeois devaient donc sortir de la ville pour se rendre à la paroisse. Ce fut pour parer à cet inconvénient qu'on résolut, en 1393, de construire une église dans l'intérieur d'Ath. Jean Séjourné fit donation du terrain, et les habitants couvrirent les dépenses qu'occasionna la construction de ce monument.

L'érection d'une paroisse dans l'enceinte fortifiée d'Ath venait satisfaire tous les habitants; l'église de Saint-Julien, bâtie *intra muros*, devait être, en effet, le complément de la ville.

[1] L'Aigle est l'antique symbole des libertés d'Ath. Aussi figura-t-il constamment aux solennités de la ville ; il occupe encore la première place à la procession de la fête communale.

[2] La pièce la plus ancienne des archives communales d'Ath, où l'on fait mention des échevins, date du premier lundi après le jour Saint-Christophe de l'an 1299. (N° 1612 de l'Inventaire de ces archives).

[3] Elles étaient à Ath, au nombre de six : la confrérie des arbalétriers, celles des canonniers et des gladiateurs, et les trois confréries d'archers. (Voir De Boussu, *Histoire d'Ath*, Mons, 1750, *passim).*

[4] Une notice sur le château d'Ath a été publiée dans les *Mémoires de la société historique et littéraire de Tournai*, t. VI, p. 109. —On trouve, en outre, une notice sur l'ancienne porte aux Gades, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. I.

La première pierre en fut posée par Alix d'Ambrinne, abbesse d'Ath [1]. La pièce contemporaine suivante conserve le souvenir de cette solennité [2] :

L'an mil trois cent nonante et quatre,
Si comme nous lisons en le datte,
Fu li première pierre assise
A Ath pour commenchier l'église,
A uns ou troisieme iour de may,
Bien y viser car cha est vray ;
A dix heures ou environ,
Commenchast bonne intention
Et à ce temps estoit cures
Uns bonis preudons qui fus nommes
Messires Iaques Tavellon,
D'avesnes fu nes, ce dit-on ;
Pour ce temps estoit castelain
Uns bonus esquier et christain,
Erart Dobies estoit nommes.
Pries pour ceulx, si vos volez,
Qui à l'église edifier
Ont mis paine de cuer entier,
Et pour ceulx qui paine y mettront
Et ossy tout cuer donneront :
Que Dieu, par sa miséricore,
Leur donist de sants chieux la glore.

L'église n'était pas encore achevée, lorsque, en 1404, elle fut livrée au culte. « L'an 1404, dit De Boussu, les saints » fonts baptismaux y furent apportés du *Vieux-Ath* [3], avec le

[1] L'abbaye d'Ath datait de 1234. De Boussu, ouvrage cité, p. 90, a publié la charte donnée à cette abbaye par Marguerite de Constantinople, en 1258.

[2] Cette œuvre poétique du XIVe siècle, se trouve sur la couverture d'un petit cahier en parchemin, faisant partie des archives communales d'Ath. (N° 1615 de l'inventaire dressé par M. Tespezius Dubiecki).

[3] L'église de Saint-Julien du Vieux-Ath fut détruite par des hérétiques, en 1578. On voyait cependant encore, au XVIIe siècle, une chapelle de cette église primitive et son cimetière couvert de fort anciennes tombes (Zuallart). Une chapelle moderne rappelle aujourd'hui aux habitants d'Ath leur mère-patrie. Mais, chose singulière, cette chapelle est dédiée à Saint Julien le Nautonnier, tandis que le patron d'Ath est Saint Julien, martyr du Dauphiné.

» très-saint Sacrement, en procession, à laquelle tous les habitants » de la ville et des lieux circonvoisins assistèrent avec grande » joie et dévotion. »

Les travaux ne furent terminés que onze ans après ou environ. La consécration de l'église eut lieu en 1415. « Le 7 du mois de » juillet 1415, fut consacrée en la ville d'Ath la grande église de » Saint-Julien, par monseigneur Jean de Lens, évesque de Cambray, » assisté des abbés de Crespin et de Cambron »[1]. Cette solennité était rappelée dans une inscription en vers qu'on lisait autrefois dans l'église et que nous reproduisons ici :

Le septiesme de jullet mil quatre cent et quinze
Pour dédier ce lieu la journée en fut prinse,
Le jour du sainct dimanche, ayant Jean Séjourné
Pour ce digne subject de ses biens ordonné.
Monseigneur Jean de Lens, de saincte vie et pure.
Evesque de Cambray, en print la charge et cure,
Y estant avec luy deux abbés très-prudens,
A sçavoir : de Crespin et de Cambron, présents.
Celuy-là de Crespin fut dom Jean Ladourie,
Qui, naissant dedans Ath, y prit humaine vie;
Et l'abbé de Cambron, dom Nicaise Miné,
Très dévost, fut aussy en La Hamayde né.
Leurs riches vestemens brilloient comme lumières
Qu'on void paroistre aux cieulx aux saisons printanières,
Lorsque par-dessus nous la grand' force du vent
A dissipé la nue et l'ombre decevant.
L'évesque, les prélas et leur suite honorable
Fu assisté aussy du curé vénérable,
Que sire Nicolas Brassart on appeloit;
De Gilles du Thillœul, qui chapelain estoit,
Et de Pierre Nourry, grand clercq de ceste église,
Des confrères aussy et d'aultre suitte admise.
Le noble chastelain-gouverneur s'y trouva,
Qui sa dévotion et son devoir prouva,
Qui Messire Oste estoit, de tige d'Escaussines,
Fidèle envers l'autheur des puissances divines.

[1] VINCHANT, *Annales du Hainaut*, édition des Bibliophiles de Mons, tome IV, p. 49.

Estant accompaigné de plusieurs nobles gens,
Rendoit à ce debvoir plusieurs cœurs diligens,
Entre lesquels estoit Monsieur Thomas de Germes,
Recogneu dans l'honneur des courages plus fermes,
Estant de Messire Oste en ce temps lieutenant,
Cheri pour sa valeur et son cœur vigilant.
L'homme de qualité que l'on prise et contemple
Pour ses nobles vertus est un très-digne exemple.
Le magistrat aussy, pour preuve de sa foy,
Y parut, assisté de plusieurs gens de loy.
Bref, le peuple y estoit, plein d'extresme liesse,
Y louant le vray Dieu, d'affection sans cesse.
Avant ce jour, morut Monsieur Jean Séjourné,
Qui, pour ceste œuvre, avoit de ses biens ordonné.
Sa charité si franche et son cœur si aimable
Donnent lieu à son nom d'un lot toujours durable.
Dieu retira son ame hors d'un val terrien,
Pour le faire jouyr du perdurable bien.
Son corps estant gardé en la paroisse antique,
Fu apporté ce jour en ce lieu sainctifique,
Estant accompagné de plusieurs gens d'honneur
Et de ceux sur lesquels, vivant, il fu seigneur.
Ce corps fut inhumé près de la thrésorie,
Là où Dieu est servy pour l'éternelle vie
Et là où Dieu se plaist de veoir journellement
Que plusieurs vont son nom louer ensamblement.
Voilà comme l'église où nous sommes fu faicte,
Où Dieu pour nostre bien y a pris sa retraicte,
Là où l'on trouvera, en tout temps et saison,
Salut, en y faisant très dévote oraison.
J'entends ceste oraison tant sainte et accomplie
Qui, dans sa charité, s'adjoint se plonge et lie,
Et qui ne s'entretient qu'avec la charité.
Pour plaire incessamment à la divinité.
Car nul ne peut jouyr de l'heur toujours durable,
Si avec l'oraison le cœur n'est charitable.

En 1435, un terrible incendie désola la cité et consuma, dit-on, plus de huit cents maisons; mais l'église échappa aux flammes. D'autres désastres lui étaient réservés.

En 1606, la superbe flèche qui surmontait la tour, fut enlevée

par une tempête. Cet accident était jadis rappelé par l'inscription suivante, qui se trouvait dans l'église de Saint-Julien :

LE VENT, MINISTRE DU HAULT DIEU,
SUS DESSOUS PORTANT NOSTRE FLESCHE,
FEIT UNE ORAGEUSE BRESCHE
A CE TRÈS SAINT SACRÉ LIEU.

Laissons narrer par Zuallart cet évènement dont il fut témoin. « La flesche de ceste tour ou clocher, haulte de cent cinquante » cincq piedz, fut de malheur abatue par les vents grands, ora- » gieux et tempestueux, telz que, de memoire d'hommes, n'avoient » estez veuz ny ouys de semblables, et advint par un lundy qui » estoit le lendemain de Pasque, vingt-septiesme de mars, l'an » mil six cens et six, entre douze et une heure au midy, comme » chacun se preparoit pour aller au sermon : ceste flesche tomba » du hault en bas de la thour, mais de telle façon comme si avec » un engin elle eust esté eslevée de son siége, et posée en bas sur » la terre du costé de sa thour, et de là se renversant, elle tomba » du bout sur une maison d'envers la rivière qu'elle enfondra » iusques au dernier estage de la cuisine, en laquelle sept ou » huict personnes s'estoient sauvées, pour ne pouvoir aller par » les rues, à cause de l'impétuosité d'iceluy vent, comme des » ardoises, tuilles et briques qui volloient et tomboient comme » floccons de neige sur les rues; mais, grâces à Dieu, il n'y eut » là ne ailleurs personnes blessées, seulement l'église fut fort » endommagée en sa couverture ès deux chapelles enfondrées des » pierres et de deux petites flesches latérales qui tombèrent sur » icelles. Et a la dicte flesche, de haulteur de cent cincquante » pieds, esté remise en son pristin estat, plus belle que devant et » toute couverte d'ardoises, et achevée environ an et demy aprez, » à sçavoir en l'an 1608, aux despens de la ville, ayant cousté » plus de trente-six mil livres tournois, monnoye de Haynaut, et » ny a clocher ny thour plus belle ne plus haulte en toute la » province de Haynaut. »

Avant l'invasion française, la tour de Saint-Julien possédait l'un des carillons les plus harmonieux du pays ; il se composait de vingt-deux cloches ; mais lors de cette invasion, il fut perdu pour toujours. A la même époque, le riche mobilier de Saint-Julien fut mis à l'encan : racheté par M. Defacqz, mambour, ce digne citoyen le restitua à l'église.

A la suite du rétablissement du culte, l'église de Saint-Julien reparut dans toute sa beauté. Mais, après avoir échappé au vandalisme révolutionnaire, un évènement funeste devait la faire disparaître.

La foudre mit le feu à l'édifice le 10 avril 1817. Pendant toute la nuit, l'église et la flèche furent la proie des flammes ; le feu qui en jaillissait, menaçait la ville : celle-ci fut heureusement préservée par une neige abondante qui survint au moment où l'on désespérait de la sauver [1].

L'incendie ne respecta que la tour, le grand portail et le chevet du chœur. Ces beaux débris, conservés dans la construction de la nouvelle église, nous donnent une idée de ce qu'était l'ancienne. Quelques souvenirs sur celle-ci trouveront naturellement leur place dans cette notice.

De Boussu, dont l'histoire est bien moins attrayante que celle de Zuallart, nous donne toutefois de curieux détails sur l'église de Saint-Julien. Il s'y trouvait, dit-il, 27 chapelles qui étaient entretenues aux frais des confréries et des corps de métiers, à l'exception de trois, érigées dans le chœur : celles-ci l'étaient par la ville. Plusieurs de ces chapelles avaient été fondées dans divers quartiers de la ville. Celle de Saint-Eloi se trouvait déjà dans l'enceinte fortifiée, avant

[1] Cet événement à jamais déplorable a été reproduit avec la plus parfaite exactitude par M. Ducorron, directeur de l'académie des Beaux-Arts d'Ath : son tableau décore la salle des séances du conseil communal de cette ville. — Les éditeurs de la réimpression de *la description de la ville d'Ath*, par Jean Zuallart, (Ath, Ed. Themon-Dessy, imprimeur, 1846), ont fait précéder cet opuscule d'une planche représentant l'église de Saint-Julien, avant l'incendie du 10 avril 1817. Nous ferons remarquer que ce dessin est incorrect, en ce qui concerne le portail.

la construction de cette église. La chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs était située à l'extrémité de la rue à Hauts-Degrés; elle fut démolie en 1681. Enfin, celle de la Vierge, dite du Mont-Guerin, se trouvait dans la rue du Marché-aux-bêtes. Ces trois chapelles furent successivement annexées à l'église de Saint-Julien. Les principales confréries de cette église étaient celles du Saint-Sacrement et de la Rédemption des Captifs : cette dernière avait pour patronne Notre-Dame du remède, honorée dans une chapelle spéciale.

Plusieurs mausolées décoraient l'église de Saint-Julien. On y remarquait surtout la tombe d'Antoine Du Breucquet, chevalier, seigneur de Thoricourt, gouverneur d'Ath, décédé à l'âge de 102 ans, et celle de Jacques de Fariaux, vicomte de Maulde, qui fut également gouverneur de cette ville.

Le premier de ces monuments funéraires formait le contre-retable de la chapelle de Saint-Antoine. On y lisait, au-dessous du portrait du défunt, l'épitaphe suivante :

CY GIST NOBLE HOMME MESSIRE ANTOINE DUBREUCQUET, CHEVALIER, SEIGNEUR DE THORICOURT, MAISTRE DE CAMPS DU CONSEIL DE GUERRE DE SA MAJESTÉ, GOUVERNEUR DES VILLE ET CHASTELLENIE D'ATH, LE QUEL TREPASSA LE 21 DU MOIS DE FÉVRIER L'AN 1640, ET MADAME JOLENDE DE LA MOTTE SUR SAMBRE, SA COMPAIGNE, DECEDÉE LE 31 DU MOIS D'AOUST L'AN 1638. LE QUEL SEIGNEUR EST MORT AGÉ DE 102 ANS, ET A LAISSÉ A CETTE CHAPELLE 666 LIVRES DE RENTE, A CHARGE D'UNE MESSE PAR CHACUN JOUR, ET UN OBIT PAR AN AVEC DISTRIBUTIONS.

Voici quelle était l'inscription du tombeau de Jacques de Fariaux :

D. O. M.

D. JACOBO DE FARIAUX EQUITI AURATO VICE-COMITI DE MAULDE ET CURIÆ ABAUMONTIÆ D. LOMBECÆ B. MARIÆ STRYTHEMI, REGI A CONCILIIS BELLICIS ACIEI STRUENDÆ PREFECTO, ATHI, TREVIRORUM TRAJECTI AD MOSAM GUBERNATORI; DECEM LUSTRORUM MILITIÆ INCLITO, IN TRIBUS PRÆLIIS, IN XIX OBSIDIONIBUS BELLICA VIRTUTE CLARO, SUPREMO HANNONIÆ PRÆTORI AD TEMPUS, HIC JACENTI. D. CATHARINAM VANEVELE CONJUGEM AD CŒLOS PRÆEUNTEM XI KAL. MAII M.D.C.XC.IV. CONSECUTO VI KAL. MAII M.D.C.XC.V. HOC MONUMENTUM HÆREDES P. P.

On voyait aussi dans cette église les pierres tumulaires de deux personnages distingués, dont voici les épitaphes :

CHY GISENT DE LOUABLE MÉMOIRE MESSIRE CHARLES DE CARONDELET, CHEVALIER, SEIGNEUR DE POTTELLE, AUSNOIT, AUVRILLES, MANILLE, MERLAN, ETC.; EN SON VIVANT, CONSEILLER DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT, ROY D'ESPAIGNE, SON CHASTELLAIN D'ATH ET GOUVERNEUR D'ENGHIEN. ET DAME HENRIETTE DE MAUVILLE, SON ESPEUSE, DAME DES DITS LIEUX, QUI DESCENDIRENT DE CE MONDE, A SÇAVOIR : LE DIT MESSIRE CHARLES LE I D'AOUST ET LA DITTE DAME LE XXVII D'OCTOBRE ENSSUIVANT L'AN XV^c XXXIX.

CHY GIST HAULT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE CHARLES, BARON DE TRAZEGNIES ET DE SILLY, PAIR DE HAYNNAU, SEIGNEUR D'IRCHONWELZ, ARMUDE, WELSING, HERPIGNIES, TAMISE, COYWERBOURG, STEENBRUGGHE, GOY, LA CAPELLE, WARFUSÉE, PRINCE DES FRANCS FIEFZ DE ROIGNON, COMTE D'AUTREPPE, DE LIÈGE, SÉNESCAL HÉRITIER, ETC., QUI TRESPASSA LE XVIJ DE MARS L'AN 1578.

Nous reproduirons aussi les épitaphes rimées que l'on rencontrait dans l'église :

L'an XV^c et ung, Jean Belhoste, marchant,
Par le dard d'Atropos fut à la mort marchant.
Dix-huit après obtint, sa femme emprès luy place,
Jehenne du Moulin. Dieu pardon sy leurs face.

Hé ! hé ! la mort a de sa griffe
Hapé un petit Jean Le Biffe,
Duquel David en fu le père
Et Barbe Lemart en est sa mère.
Il morut à dix ans un mois,
En septembre, nonante-trois.
Il est enterré cy-devant.
Loué en soit Dieu puissant.
Affin qu'il ait son paradis
Dictes-luy un de profundis.

Par Atropos qui tout tue et corromp
Le dure morceau de mort amère goust
Un qui chy gist, nommé Jean du Corron,
Sa femme auprès et Margueritte Couste.
Pour eux vœullés prier las sans grand couste.
L'an de sa mort mil vc trente six,
L'an en octobre et l'unziesme sans doubte,
De l'an cincquante-deux fut chy assis.
Vous qui sur nous passés et rapassés,
Priés pour ceulx qui y sont trespassés,
Car quant aux aultres plusieurs bien amassez
Ils seront tost par aultres fricassez.

Chy gist Jean de Lielimon
Et de ses deux femmes les corps.
Retournés sont tous au limon
De terre dont issirent hors.
Quarante ans fut par bon accord
Fosseur décéans sans nul blasme.
Dieu fasse pardon à son âme.

Chy gist le corps d'home fort estimé
Maistre Julien Desmarez fu nommé.
L'an xvc lvj sans blasme
Douze en novembre à Dieu rendit son âme.
Trois ans après fut emprès luy posée
Adrienne Paulmée, sa chière espousée,
XVJ en febvrier par mort fina ses ans.
Priés pour eux et pour leurs xv enfans.

Chy devant gist maistre Jean le Mercier,
Dit Bosquillon, prebstre humble et vertueux,
Qui, pour l'honneur de son Dieu avancer,
A fait bastir mains lieux dévotieux,
Et avec ce estoit fort soucieux
De visiter et orner les lieux saincts.
Dieu, pour tels faictz, luy donne les cieulx haultains.

Chy par mort, de nature ennemye,
Maistre Julien de Gavre, homme honorable,
Licentié en la sainte théologie,
Grand aumosnier, doux, humble et charitable,
L'an xvc trente quattre en septembre,
Jour trente... eut fin son cours louable.
Prions pour luy : digne est qu'on s'en ramembre.

Horrible mort, qui tout homme méchant
Dessus la terre abat finablement,
De Jean Arnoul, doux, riche et bon marchant,
Et de Jenne sa fille et son enfant,
Mist chy les corps assés hastivement.
Priés Jésus, par sa mort et tourment,
Qu'il veule avoir de leurs ames pitié.
Lesquelles prist au tamps icy notés :
1542, le 2 jour de septembre;
1513, le 2 jour de janvier.

L'an xvc quarante et huit, un jour des Roys,
Fu cy ensépulturé, paisible, sans desrois,
Amand Dassonville, en son tamps sommelier
De panetrie au roy Philippe familier.
Sa femme gist auprès, Jenne de Warenghien,
Jadis grande aumosnière et de noble maintien,
Qui morut ceste année, en novembre en après,
Le xv du mois, par certain compte exprès,
Leurs corps gisent auprès l'autel du Sacrement.
Dieu leurs donne vray repos, eternel sauvement.

Nous dirons ici quelques mots sur l'ancienne administration de l'église de Saint-Julien.

On célébrait dans cette église un grand nombre d'offices. Chaque jour on y chantait les heures canoniales, dont la fondation était sous la surveillance du magistrat d'Ath [1].

Le clergé de la paroisse se composait : 1° d'un curé, 2° de deux chapelains, dont un pour la banlieue, 3° de dix vicaires, dont un remplissait les fonctions de maître de musique, un autre celles de sacristain, et le troisième celles de clerc, 4° d'un

[1] Le règlement de cette fondation existe aux archives de l'État, à Mons.

grand vicaire, 5° d'un maître des cérémonies et 6° de quelques cantuaristes ou desservants de messes fondées dans l'église.

Parmi les fondations pieuses, il s'en trouvait une qui consistait en une donation de vingt-cinq habillements à autant de pauvres enfants, 13 garçons et 12 filles, faisant leur première communion, et de prix aux plus instruits d'entre eux dans le catéchisme. L'auteur de cette belle fondation était Philippe-François Jelain, doyen de Chièvres, curé de l'église de Saint-Julien d'Ath, natif de Mons, décédé en 1745.

De toutes les anciennes décorations, si riches et si variées de l'église de Saint-Julien, on n'est parvenu à sauver que la châsse d'argent renfermant une partie du chef du saint patron. Ce beau reliquaire, qui date de l'an 1603, est orné de médaillons où sont représentés en relief le martyre et les principaux miracles de saint Julien.

L'église de Saint-Julien offre aujourd'hui un aspect tout particulier. Derrière un portail gothique, avec une tour de même style, on n'est pas peu surpris de trouver un temple d'architecture moderne. La tour, de forme carrée, est d'un aspect sévère. Elle se termine par une plate-forme, qu'entoure une galerie en pierre, à trèfles et à quatre-feuilles, qui s'appuie sur les quatre tourelles placées aux angles.

Le grand portail est remarquable par sa forme peu commune. Il se compose d'une arcade ogivale qui s'élève jusqu'au sommet de l'édifice et encadre la porte et la fenêtre. Celle-ci est aujourd'hui dépourvue de meneaux.

La nouvelle église a été construite avec goût, d'après les plans de M. Florent, architecte d'Ath. Le vaisseau à trois nefs est soutenu par des colonnes ioniques, sur l'entablement desquelles retombe immédiatement la voûte formée en berceau et ornée de caissons. Le chœur est orné de belles peintures dues à M. Mathieu, et les nefs sont garnies de quatre tableaux où Ducorron a déployé son beau talent.

ANCIENT CONNECTION

OF SCOTLAND AND FLANDERS

BY

ANDREW GILLMAN, esq^r,

CORRESPONDING MEMBER OF THE ACADEMY, AT EDINBURG.

Previous to the union in 1603 of the two Crowns of England and Scotland in the person of King James VI, Scotland, inferior to England in population wealth and commerce, was indebted in a great degree to her alliances with the continental powers of Europe, for her existence as a separate state. Among the states to which Scotland thus allied herself, was Flanders; and the trade carried on between the two countries was so extensive and so many Scotchmen resided in Flanders, that Scotland maintained an officer resident either at Middelburgh or Campvere to protect their interests and founded for their benefit a chaplainry at the Altar of St.-Ninian, in the church ofthe Carmelite Friars at Bruges, which was endowed with certain duties leviable from ships trading to Flanders and Holland, and a confirmation of these and other rights was granted by King James II in 1450, on the application of Sir John Hyndeloch the chaplain (*Appendix n^o I*). This chaplainry was still maintained in 1538, as appears by the following entry in the Register of the Privy seal of Scotland « Litera Domini Willelmi Thomsoûn in » Hantwerpia commorantis super altare Sancti Niniani et insula » nacionis Scotorûm in ecclesia fratrûm carmelitarûm infra » villam de Brugis situata nunc vacan : per decessûm quondam » magistri Alexandri Totheringham vltimi capellani et possessoris » earundem ad donacionem et admissionem domini regis pleno » jure spectancium apud Linlethgow xxviij Septembris anno » predict (1538). »

Here is still preserved in the General Register House at Edinburg the ledger containing entries from 1493 to 1503 of

Commissaires rapporteurs : MM. H. Vande Velde et Le Grand de Reulandt.

Andrew Haliburton who held this office of conservator of the Privileges of the Scottish Nation at Middllburgh, and among whose correspondents are found persons of all ranks, from the merchants of Dundee, Aberdeen and Edinburg, to James Duke of Ross and Archbishop of St.-Andrews, the brother of the then King of Scotland.

Differences however had arisen between the two countries at the commencement of the xv century, and King James I in his Parliament, held at Perth on 12 March 1524-25, ordained: « that » ony merchand of Scotland that wilfully passis or passit in Flan- » deris forfaltis baith landis and gudis the quhilkis sall remayn to » the king as eschet *(Appendix nº II)*, » but in 1427, James I sent William of Libertoun on an embassy to the Duke of Burgondy and the four members of the parts of Flanders, to settle these disputes and to repeal the above prohibition. The alliance between the two countries was shortly afterwards strengthened by the marriage of King James II to Mary, the daughter of the Duke of Gueldres: the issue of which marriage succeeded to the Scottish throne as King James III.

It does not appear however that the lady's dower was promptly paid for, on the 22 August 1449. James II, by letter under his great seal eign manual after narrating that there was due to Robert of Lavingstoune of Medilbenyng his comptroller, £ 930 of current money of his realm « que se extendit ad summam triûm centum » et septuaginta duarum librarum grossorum de moneta Flandrie » promises to pay his comptroller that sum « in territorio de Flandria » in villa de Brugis de summa nobis debita racione dotis consortis » nostre domine Marie Regine Scocie. »

James III, in right of his Flemish mother, claimed the Dukedom of Gueldres for on the 14 July 1483, he and his parliament directed his ambassadors to « schew vnto the duke of Burgunze » his cousing and alia the gret cans of ingratitude and inhumanite » quhilk wes done and schewin be the son of the Duke of Geliris » to his fader the Duke of Gillir in taking of his fader and halding » of him in presûne, quhilkis ar causis of exheredatacioûn

› quhar throw the duchery of Gillir be naturall successioun of › law and resoun pertenis to our souverain lorde; praying and › exhorting him that he will help furthir and supplc him to the › recouering and possessioun of his said duchery. ›

APPENDIX.

N° I. — Registrum magni sigilli regum scotorum, *Lib. IV, N° 68.*

Jacobus Dei gracia Rex Scotorûm vniversis et singulis prepositis burgi magistris balliûis consulibus burgensibus et mercatoribus ciuitatûm burgorûm villarûm et opidorum regni nostri ceteris ligiis et subditis nostris ad quorum noticias presentes litere peruenerint salutem. Nuper in consilio nostro generali tento apud Perth de mense Marcii anno regni nostri sexto auisatum fuit statutum et ordinatum ac vnanimi consensû et motiuo omnium commissariorum burgorum et communitatum predictorum tercium statûm regni nostri faciencium et representancium ceteris approbantibus finaliter conclusum quod in augmentum cultûs diuini honorem omnipotentis Dei domini nostri Jhesu Cristi eiusque gloriosissime genetricis virginis Marie et beatissime confessoris Niniani decorem et ornatum capelle eiusdem sancti per nonnullos regni nostri mercatores in ecclesia fratrum carmelitarûm Brugis longe retroactis temporibus fundate, ac ad sustentacionem vnius capellani de nostro regno oriundi iuibi mercatoribus nostris predictis ac aliis personio ibidem existentibus diuina officia et ecclesiastica sacramenta ministrantis et ministraturi temporibus prefuturis de unaquaque naue quibuscunque merceribus mercandiis seû bonis onusta carcata et onerata ad partes Flandrie Hollandie vel Zelandie applicante solueretur naula siue summa naula vnius sacce siue semplarii iuxta precium conuencionis et condicionis ipsius nauis cappellano et procuratori eiusdem capelle protunc existen̄. vt exinde capellam prefati congrua et honesta sustentacione deducta residûûm ad ornatum capelle cederet supradicte Gravem nihilominus dilecti nostri Johannis de Kyndeloch capelle predicti capellani querelam audiuimus nonnulli vr̄m taxam siue summam namoratam non sine Dei offensam et nostra indignacione detrimento et dampno capelle et capellani predictorum persoluere deferunt aliis recusant nostram regiam maiestatem cui super hiis debite prouidere incumbit de remedio exorando. Nos igitur prout regalem decz excellanciam reddere volentes que sunt Cesaris Cesari que sunt Dei Deo ex auisamento et deliberacione concilii nostri statutûm ordinacionem et conclusionem predictas tanquam pias gratas et laudabiles presencium serie laudamus approbamus et ratificamus vobis vniuersis et singulis ligiis nostris supradictis presentibus et futuris quorum interest et intererit in penam diuine offensionis et regie pariter indignacionis ac amissionis amerciamenti curie nostre regalis de unaquaque villa et persona culpabili leuanda et exigenda precipimus et mandamus quatenus taxam siue summam predict. de singulis navibus villarum vestrarum vt premittitur per vos aut clericum seu nauis deputatum de bonis et mercandiis dicte nauis exigi leuari ac integre sine contradictione in futurum ut premittitur persolui faciatis ut exinde per amplius justa querela non pulsemur ad

id idem vos omnes et singulos in hiis culpabiles ac delinquentes et vestra bona quecunque infra regnum nostrum per nostros officiales extra vero regnum predictum consistencia per ministros iusticie eorundem locorum in quibus inuenta fuerint astringi volumus arciusque compelli. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium premissorum magnum sigillum nostrum presenti cirografo jussimus appendi apud Fauklande vicesimo nono die mensis augusti anno Domini M° CCCC^mo^ L^mo^ et regni nostri decimo quarto.

N° II. — REGISTRUM MAGNI SIGILLI REGUM SCOTORUM, *Lib. II, N° 90.*

Jacobus Dei gracia Rex scotorum uniuersis et singulis ad quorum noticias presentes litere peruenerint salutem in omnium saluatore. Noueritis quod nos de fidelitate et prudencia dilecti et fidelis nostri Willelmi de Libertoũn burgensis de Edinburgh plurimũm confidencius ipsũm nostrũm procuratorem et nuncium spesialem constituimus et eciam ordinamus dantes et concedentes eidem nostram plenariam potestatum et mandatum speciale cum serenissimo principe Duce Burgundie Comite Flandrie et eciam consanguineo nostro carissimo ac cum quatuor membris parcium Flandrie seu cum suis procuratoribus vel nunciis consimilem potestatem ad hoc habentibus de et super nonnullis discordiarum et controuersie materiis inter ipsos et dicti serenissimi principis Ducis Burgundie Comitis Flandrie et eciam subditos dudum subortis communicandi tractandi concordandi et finaliter concludendi ac nomine nostro et pro nobis super dictarum controuersie et discordiarum extirpatione fine et pace danda et quorundam novorum priuilegiorũm concessione et indultis per prefatum serenissimum principem Ducem Burgundie Comitem Flandrie et eciam et dicta quatuor membra nostris subditis fiendis suas patentes literas sub forma congruenti et debita petendi et recipiendi ac pro nobis et nomine nostro respondendi repromittendi et eciam obligandi modo et forma quibus efficacius fieri poterit et debebit quod infra certum terminum iuxta tempus et rerum currentium qualitatem limitandi bona fide nostras vice versa consimiles patentes literas super huiusmodi consimilibus nouorum priuilegiorum concessione et indultis per nos predicti serenissimi principis Ducis Burgundie Comitis Flandrie et eciam subditis fiendis prefato illustrissimo principi et quatuor membris aut alii ad hoc ipsorum potestatem habenti tradet et deliberabit seu tradi et deliberari faciat realiter cum effectu : prefato procuratori et nuncio nostro specialiter committendo quod post dictarum literarum serenissimi principis Ducis Burgundie Comitis Flandrie et eciam dictorum quatuor membrorum Flandrie recepcionem ut premittitur ad relaxacionem nostre prohibicionis mercatoribus subditis factis ne cum suis mercibus aut marcimoniis partes Flandrie ingrederentur procedat et ipsam prohibicionem de facto relaxet et omnia alia et singula in prefato appunctuamento tractanda et fienda quatenus ad nos spectat fideliter exequatur. Ratum et gratum habentes et habeturi totum et quicquid per prefatum Willelmum nostrum procuratorem et nuncium specialem in premissis actum seu gestum fuerit proinde ac si per nos ipsos hec acta seu gesta fuissent. Datum sub testimonio nostri magni sigilli apud Edeñburgh decima quinta die mensis septembris anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo septimo et regni nostri vicesimo secundo.

RELATIONS INÉDITES

D'AMBASSADEURS VÉNITIENS DANS LES PAYS-BAS

SOUS

PHILIPPE II ET ALBERT ET ISABELLE

PAR

M. G. HAGEMANS,

VICE-PRÉSIDENT ANNUEL DE L'ACADÉMIE.

Nous trouvant à Venise l'hiver de 1858, nous voulûmes, après avoir admiré à loisir cette ville de poésie et d'art, utiliser le temps qui nous restait. M. Gachard, notre éminent archiviste, avait éveillé l'attention des savants sur les dépêches et les relations des ambassadeurs vénitiens. Il avait publié, il y a douze ans, dans le t. XXVII des *Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, un travail intéressant sur les monuments de la diplomatie vénitienne, considérés sous le point de vue de l'histoire moderne en général et de l'histoire de la Belgique en particulier. Plus tard, en 1856, il fit paraître quelques relations d'ambassadeurs vénitiens sous Charles-Quint et Philippe II. Dans l'un et l'autre de ces ouvrages, il faisait remarquer que les archives de Venise devaient renfermer beaucoup de pièces inédites : quant à lui, il n'avait pu consulter que les bibliothèques de Madrid, de Paris et de Bruxelles. L'occasion était

Commissaires rapporteurs : MM. C. Broeckx et B. De Proost.

excellente pour nous : un de nos amis, le savant archéologue et professeur de Milan M. Biondelli, nous avait remis une lettre pour M. l'abbé Ventinelli, bibliothécaire de St-Marc. Avec une amabilité charmante ce dernier nous facilita les moyens de consulter les trésors soumis à sa garde. C'est ainsi que nous avons pu tirer des manuscrits précieux de cette bibliothèque, et surtout des relations des ambassadeurs de Venise au XVIIe siècle, quelques extraits qui offrent un certain intérêt pour notre histoire et que nous sommes heureux de publier dans les annales de cette Académie, car Anvers y occupe une place principale.

Nous nous y étions pris malheureusement un peu tard dans nos recherches : nous ne pouvions guère prolonger notre séjour à Venise, et au milieu des immenses richesses qui nous furent soumises, force nous fut malheureusement de puiser à la hâte et au hasard.

Nos recherches sont donc restées bien incomplètes sans doute, mais elles serviront à stimuler de nouveaux efforts.

C'est principalement aux archives générales des Frari que doivent se trouver les documents les plus précieux. Par malheur à cette époque l'accès en était rendu fort difficile, et nous dûmes pour notre part renoncer à l'espoir d'obtenir l'autorisation nécessaire pour consulter ces archives. D'autres, il faut l'espérer, seront plus heureux [1]. Nous nous faisons cependant un devoir de signaler cette mine précieuse, féconde en documents pleins d'intérêt

[1] Lorsque nous écrivions ces lignes, — car l'impression du travail que nous livrons aujourd'hui à nos lecteurs a été longtemps retardée par force majeure, — M. Baschet n'avait pas encore annoncé le fruit de ses laborieuses recherches. On sait maintenant les immenses trésors historiques qu'il a, durant un séjour de cinq années à Venise, été à même de compulser dans la vaste collection de titres déposés à l'ancien couvent de *Santa Maria gloriosa dei Frari*. Le gouvernement français l'avait chargé d'explorer ces archives. Nous voudrions voir le gouvernement belge imiter cet exemple. L'œuvre si bien commencée par M. Gachard pourrait ainsi se compléter, et achever en même temps les travaux du chevalier d'Arneth, de l'archiviste Friedler, de MM. Baschet, Alberi, Barozzi et Berchet.

sur l'histoire intime, si nous osons nous exprimer ainsi, d'un pays qui toujours a joué un rôle si important, et toujours a marqué le pas dans la voie du progrès.

Voici les documents que nous avons compulsés et dont nous nous permettrons de donner une courte analyse :

(Cl. viii, Cod. dxxviii). I. *Relation du très illustre Suriano, retourné de son ambassade auprès du Sérénissime Roi Catholique, en 1560.*

(Cl. vi, Cod. clxxxvi). II. *Relation des États et Gouvernement des Flandres* (anonyme).

Parmi d'autres manuscrits, se trouve un résumé de cette même relation, intitulé :

(Cl. vii, Cod. mcxiv). *Relation de Flandre de l'an 1578. Aperçu sur les États et Gouvernement de Flandre au temps du roi Philippe l'an 1578.*

(Cl. vi, Cod. clxxxvi). III. *Causes pour lesquelles des troubles furent soulevés en Flandre, qui se révolta contre le Roi Catholique; suivi d'une brève description des coutumes, richesses, forces, qualité, situation et mode de gouverner aux Pays-Bas, l'an 1586* (anonyme).

(Cl. vii, Cod. mcxv). IV. *Relation d'Espagne du très illustre Seigneur Tomaso Contarini, au retour de son ambassade, l'an 1573.*

Cl. vii. Cod. mcxiv). V. *Contarini. — Relation de son ambassade dans les États de Flandre, en 1612, et dépêches envoyées au sénat durant son ambassade dans les Pays-Bas du 23 mars jusqu'au 11 juillet 1610.*

Parmi ces dépêches se trouvent : l'estimation, partie en français, partie en hollandais, des navires à envoyer aux Indes orientales par la compagnie qui venait de s'organiser. Cette pièce porte la date de 1609 ;

Et une lettre de Justinus de Nassau à Monseigneur Contarini, ambassadeur de la sérénissime république de Venise à Anvers, datée du château de Breda, 6 juin 1610.

Parmi d'autres manuscrits se trouvent en outre :

(Cl. vii. mcxv). *Le sommaire de la relation faite par le Seign. Tomaso Contarini retourné de son ambassade des États de Flandre.*

Ce document signé par Andrea Suriano, secrétaire de l'ambassade, porte la date du 26 septembre 1612.

Il est accompagné d'une : *Relation de quelques particularités des gouvernements des États de Hollande, l'an 1611.*

(Cl. vii, Cod. 214). VI. *Voyage en France, en Flandre et en Allemagne, fait par son Exc. Giorgio Justignani, à son retour à Venise de son ambassade ordinaire en Angleterre, l'an 1605.*

Des divers documents que nous venons d'énumérer, deux ont été déjà publiés par M. Gachard. C'est d'abord la relation de Michel Suriano, dont le savant archiviste avait signalé 12 exemplaires dans les bibliothèques de Paris, de Madrid et de Gotha. Ils portent les uns la date de 1559, et les autres celle de 1561 et même de 1573. Le nôtre porte celle de 1560. Il est probable que c'est à cette époque que cette relation fut lue au Sénat, l'ambassadeur étant revenu à Venise vers la fin de l'année précédente.

Le second document connu est celui de Tomaso Contarini, de l'an 1573, dont M. Gachard avait déjà signalé sept exemplaires.

De notables différences n'existant pas entre ces manuscrits et ceux que nous avons eus en mains, nous nous occuperons seulement des documents que nous croyons inédits, et qui ne se trouvent pas dans la collection des relations publiées à Florence par M. Alberi.

Nous les passerons en revue aussi rapidement que possible. Les uns remontent à cette époque si funeste des troubles religieux sous Philippe II, les autres nous montrent la Belgique au temps plus heureux d'Albert et d'Isabelle. Plus d'une fois nous verrons apparaître le nom de la grande métropole commerciale et artistique, nous verrons sa splendeur, mais hélas ! nous verrons aussi sa décadence à la suite d'une longue guerre de quarante ans, d'où la Hollande devait sortir triomphante, mais l'Espagne et la Belgique ruinées.

De grandes figures passeront devant nous : Charles-Quint, Philippe II, les deux Marguerite, la reine de Hongrie, le duc d'Albe, les comtes d'Arenberg, de Megrem, de Lannoy, le Taciturne, les comtes d'Egmont et de Hornes; plus tard Maurice de Nassau, le prince de Ligne, Albert et Isabelle, le président Richardet et tant d'autres. Mais notre intention n'est pas d'envahir complétement le domaine de l'histoire : c'est l'archéologie de l'histoire qui seule nous occupera en ce moment.

Nous montrerons la scène : aux historiens seuls appartient le droit d'y faire jouer les personnages.

La part de moisson nous reste grande d'ailleurs. Nous pourrons glaner plus d'un détail curieux sur les mœurs et les usages de nos ancêtres. La Belgique et la Hollande nous seront montrées sous leur point de vue géographique, agricole, financier, commercial. Nous rencontrerons surtout quelques curieux portraits de nos ancêtres et de ceux qui les gouvernaient, mais nous chargerons le moins possible notre travail de commentaires ou de critiques sur la manière dont les évènements sont présentés et les hommes jugés : chacun saura apprécier ce qui est juste et rejeter ce qui est faux. Notre travail ne se bornera en effet, pour ainsi dire, qu'à une simple traduction, aussi littérale que possible, des passages qui nous auront parus les plus dignes d'attention.

RELATION

DES

ÉTATS ET GOUVERNEMENT DE FLANDRE (1578 [1]).

L'auteur de cette relation, dont deux exemplaires se trouvent à la bibliothèque de St-Marc, est anonyme. Cet auteur, quel qu'il soit, manque de cette originalité qui distingue en général les relations des ambassadeurs vénitiens et leur donne un cachet si individuel et par cela même si plein d'un piquant intérêt. L'auteur semble s'être mis peu en peine de réfléchir et d'observer par lui-même : trouvant la besogne toute faite et bien faite dans Guicciardini, il a simplement suivi cet historien, pour ainsi dire pas à pas, se bornant à abréger les détails et à changer un peu le style. Et à cet égard même on serait tenté de croire qu'il n'avait pas sous les yeux le texte italien, mais bien un texte français.

La première édition de Guil. Silvius avait en effet donné quelques années auparavant, en 1567, deux éditions de la description des Pays-Bas, l'une du texte italien, qui est l'original, l'autre de la traduction française par un anonyme [2]. Ce sont ces deux

[1] L'une des relations (cod. CLXXXVI, cl. VI) porte comme titre : *Relatione delli stati et governi delle Fiandre*. L'autre : *Relatione di Fiandra del 1578. Compendio delli stati et governi di Fiandra del tempo del Re Philippo, 1578.*

[2] *Description de tous le Pais-Bas, avec diverses cartes géographiques d'anciennes villes principales selon leur vray naturel avec un ample discours sur le faict de la négociation et trafique des marchandises qui se fait audit païs.*

éditions que nous comparerons au texte de notre relation. L'on verra qu'à peine il s'y trouve par ci par là quelques détails qui soient propres à notre anonyme.

Comme Guicciardini, il commence par entrer dans une assez longue dissertation sur la division territoriale du pays, sur son histoire, son aspect général et sa situation géographique.

De là il en vient à parler des produits agricoles du pays et signale les époques des semailles [1] en Italie et aux Pays-Bas : en Belgique en effet les différentes espèces de grains sont semées un mois plus tôt « car le laboureur veut, comme le dit Guicciardini, » que le grain soit gay devant que les gresles et grosses pluies » tombent et aussi la glace qui par deça de bonne heure commence » et tard se fond. »

« Ils n'ont pas de légumes, ajoute l'anonyme, si ce n'est des » fèves et des pois. » — C'est ce que dit également Guicciardini; seulement aux fèves et aux pois il joint aussi les vesces. On pourra comparer le texte italien de la relation et celui de Guicciardini, que nous donnons en note [2].

« Quant aux vignobles [3], continue la relation, il y en a quel- » ques-uns dans l'intérieur du pays, entre autres à Namur, puis » dans le Luxembourg et à Liége. Mais on n'en retire qu'une

Anvers Guil. Servius, 1567, petit in-folio. *Descrittione di M. Lodovico Guicciardini di tutti i Paesi Bassi. Id.*

[1] Il frumento si semina per il piu alla meta di settembre prima che crescano le pioggie et li giacci et anco se ne semina molto alla fin di Marzo. La sagina si semina col fromento, l'avena alla fin di Marzo, et l'orgo alla fin d'aprile. (Nous ferons observer immédiatement que nous reproduisons littéralement le texte italien : on ne s'étonnera donc pas de retrouver une orthographe et des formes vieillies.)

[2] La relation dit : « Di legumi non hanno se non favi et piselli. » Et Guicciardini « di civoie non hanno cosa da conto, che le fave et-i piselli et qualche veccia. (page 7).

[3] Toutes ces provinces, dit le cardinal Bentivoglio dans sa relation de Flandres (p. 175), sont généralement fort fertiles, et hormis le vin (dont toutefois il y a bonne provision dans la Bourgogne) elles abondent en toutes les choses nécessaires à la vie humaine.

» petite quantité de vin, et encore est-il aigre, le raisin ne venant » pas à maturité » [1].

Le texte de Guicciardini est plus complet; ce dernier signale également les vignobles de Diest et de Louvain. Dès le XIII[e] siècle en effet les hauteurs voisines de Louvain étaient plantées de vignes, et ce ne fut que vers la fin du XVII[e] siècle que cette culture fut abandonnée [2]. Guicciardini bien que trouvant *le vin petit et aucunement vert*, croyait au contraire cette culture appelée à de grands progrès. « Mais il est à croire, ajoute-t-il » en effet, que maintenant ceux du païs plus que jamais s'adon- » nent, et moins esparnent les despens qu'ils n'ont fait, bientôt » en plusieurs autres lieux et situations idoines s'en doivent » planter, pourveu que désia à Bruxelles, et ici près d'Anvers, » y a plusieurs personnages qui ont fait l'essay d'en conduire, » et ha l'on trové moyenne issue. » Cette prédiction ne s'est pas réalisée pour Bruxelles et pour Anvers, et dans la Belgique actuelle; Liége seule a gardé ses vignobles et a su même d'un *vino brusco* faire un vin assez agréable, pétillant dans les verres comme le vin de Champagne dont il serait même porté à ambitionner les succès.

Notre anonyme parle ensuite des mines du pays, qu'il représente à cet égard comme assez pauvre, [3] disant qu'on n'y trouve qu'un peu de fer, de cuivre et de plomb.

[1] ...Li quali fanno poco di vino, ma brusco per esser l'uva mal matura.

[2] *Notice sur l'ancienne culture de la vigne en Belgique, par* A.-G.-B. SCHAYES, *Messager des sciences historiques de Belgique.* Voir aussi *Analectes.*

[3] ...Privata d'ogni sorte di miniere, eccetto d'un poco di ferro, di rame et di piombo.—De nulle sorte de métal excepté le fer et quelque peu de plomb, avec un peu de cuivre, dit Guicciardini; néantmoins ou la nature du païs défaut, supplée la vertu et industrie humaine, pour ce que par diligence et engin des hommes, qui de tous costez continuellement et copieusement se pouvoyent, ni ha faute de rien, ains tant abondamment y ha il de ces choses et de toutes aultres (comme plus bas en la description d'Anvers sera déduict) que maintes autres provinces de ces provinces journellement s'en pourvoyent.

Des choses il passe aux hommes : naturellement nous n'admettrons pas son jugement sans restriction. Du reste cette fois encore c'est l'appréciation de Guicciardini que nous retrouvons, à quelques petits changements près.

« Les hommes, dit l'un, sont pour la plupart de belle tour- » nure : ils ont surtout la jambe bien faite. — Les gens du » païs, dit Guicciardini, sont communément belle génération, » bien faictz, proportionnez, et ont entre leurs aultres belles » membres, tant hommes que femmes, très belles jambes » [1]. Quant au moral, l'anonyme juge les Flamands laborieux, industrieux, ayant l'esprit imitateur et naturellement musiciens [2]. Cette dernière remarque est également faite par Guicciardini ; il dit : « ce sont des vrays maistres de musique et ceux qui l'ont » restaurée et déduicte a perfection [3]. » Le même jugement est porté généralement à cette époque, et nous le retrouvons dans presque toutes les relations. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, la Belgique est loin d'avoir dégénéré.

D'aimable, ici le portrait devient brusquement sévère. « Ces » mêmes hommes, continue-t-il, sont avares, bavards, soupçon- » neux, peu reconnaissants des bienfaits reçus, crédules au-delà du » possible, aimant beaucoup à boire, supportant difficilement les » douleurs physiques et moins encore les peines de l'âme. [4] » Guicciardini dit la même chose, mais plus longuement et d'une manière plus pittoresque. Il fait également aux Flamands le

[1] GUICCIARDINI, Description, etc., qualité et coutumes des hommes et femmes, page 23.

[2] Gli huomini del paese sono per l'ordinario di belle fatezze et specialmente di bella gamba, sono laboriosi, industriosi, imitatori et musici naturali.

[3] Hommes et femmes, ajoute l'auteur florentin, chantent naturellement à mesure, avec très belle grâce et mélodie, au moyen de quoy conjoignant l'art à la nature font telle preuve et harmonie qu'on voit et oït : et s'en trouve tousjours par toutes cours des princes de la chrestienté. (p. 28).

[4] Questi medesimi sono avari, loquaci, sospetosi, poco ricordansi di beneficij ricevuti, creduli sopra modo, intemperati molto nel bere, poco atti a tollerar i desagii del corpo et meno le passioni dell' anima.

reproche d'être grands buveurs. « Ils ont puis après ce vice de » trop boire, en quoy prennent extrême délectation, et pourtant, » bien souvent, et de jour et de nuict boivent tant, que oultre les » aultres grands désordres qui en sortent, leur faict en plusieurs » manières très grief dommaige au corps et à l'entendement, et » sans doubte leur faict raccourcir la vie. » Il donne comme motif et excuse de ce défaut « l'air du païs le plus du temps » humide et mélancolique; et c'est un moyen de chasser la » mélancolie odieuse et malsaine. »

Les femmes elles-mêmes n'étaient pas à l'abri du reproche d'un peu trop aimer de « mettre le nez au pot » comme le dit un voyageur parcourant la Belgique au XVIIe siècle. » Les » Flamandes sont belles, dit M. Payen [1], mais d'une beauté qui » passe avant qu'elles ayent trente ans : elles aiment un peu le » vin. On ne sçaurait convier une jeune fille à boire, qu'elle ne » soit prête à faire raison; et le plus souvent sitost que vous » arrivez, la fille du logis la plus agréable et la plus gentille » vient avec de la bière et du vin vous prier de boire à vos » despens, et sans beaucoup de cérémonie met la première le nez » au pot : c'est à vous de faire continuer la feste : autrement ce » seroit une incivilité. »

M. Payen a eu le tort de prendre pour un défaut ce qui n'était qu'une politesse naïve encore en usage dans nos campagnes. Au reste, comme nous aurons sujet de le voir encore, les étrangers comprenaient peu nos mœurs et les allures franches et naturelles de nos Flamandes. M. Payen paraît plus porté à rendre justice aux Hollandaises et avoir du moins compris pour elles ce que ne comprenait pas Bodoardo et d'autres ambassadeurs vénitiens, qu'un certain naturel et laisser-aller ne sont pas du dévergondage. « Les Hollan» doises [2], dit-il, méritent d'estre aymées, elles ont toutes les

[1] *Les voyages de M. Payen, dediez à Monseigneur de Lionne, Marquis de Bercy*, Paris 1667, pet. in-12°, chap. 2, p. 21.
[2] Id., p. 65.

» belles qualitez qu'on peut souhaiter dans le sexe; et bien loin » d'affecter quelque sévérité extérieure, ou de se contrefaire, » elles ne veulent passer que pour ce qu'elles sont, toujours faciles, » de bonne humeur et complaisantes ; le prétieux, la ruelle et » les galanteries, leur sont des terres inconnues, la simplicité de » leur entretien est bien plus agréable que celui de ces pouffeuses » de beaux sentimens [1] ; enfin leur façon de vivre est honneste et » charmante. »

Mais revenons à notre relation dont nous nous sommes quelque peu écarté. L'auteur après avoir reproché aux Belges d'aimer trop à boire, avoue cependant que dans leur vie intérieure ils sont sobres. «Leur principale boisson est la bière : c'est de l'eau bouillie » et rebouillie dans laquelle on mêle de l'orge, de l'épeautre, un » peu de froment et du houblon, que l'on cultive à cet effet avec » grand soin. Cette boisson remplace pour eux le vin. Ils mangent » ordinairement du pain de seigle. »

Nous donnons en note pour qu'on puisse les comparer les deux textes italiens de ce passage, celui de la relation et celui de Guicciardini [2].

Nous ne suivrons pas l'auteur de la relation dans tous ses détails sur l'organisation intérieure des villes, sur les fonctions des bourgmestres, échevins, ammans, etc. Tout cela est en effet parfaitement connu, et se retrouve d'ailleurs presque littéralement

[1] On le voit, M. Payen écrivait le récit de son voyage à cette époque où les *Précieuses ridicules* de Molière venaient de rendre un peu le sens commun aux Français, égarés au milieu des mièvreries de l'hôtel Rambouillet.

[2] Il vitto loro quotidiano, dit la relation, e parco molto ; bevono cervuosa chi e acqua bollita et rebollita et spelta et orzo miscolato con un poco di fromento et luppoli coltivati a questo effeto con diligenza......

Guicciardini dit de son côté : Il vitto casalingo et ordonario delle lor famiglie e parco e modesto : beono comunemente cervosa fatta con acqua bollita e ribollita con ispelda, et orzo miscolato con un poco di grano et con l'ublone, che noi chiamiamo Luppoli, ma cultivato diligentemente a questo effetto.

dans Guicciardini, où l'auteur continue à chercher tous ses renseignements.

Après avoir énuméré les différents fonctionnaires qui forment le magistrat d'Anvers, sur lequel il insiste particulièrement, il parle des 12 conseillers du peuple « lesquels conseillers, comme le » dit le traducteur de Guicciardini, viennent par chacun lundi » en conseil au sénat, auquel avec gravité et authorité sont » assis avec les sénateurs et eschevins, pour ouïr les requestes » des supplians, et les aultres choses concernantes la police » et à la république, disant librement sur chacune occurence » leur opinion [1]. » D'après notre anonyme, ils ne disent pas seulement leur opinion avec liberté, *mais de plus avec vivacité et turbulence* « Surtout, ajoute-t-il — et ici il ne copie plus Guicciar- » dini, — quand il s'agit de débourser un argent qui va entre les » mains des nobles. Cette espèce de gens n'est pas capable en » effet de procéder avec cette gravité et cette modération, qui » sont des signes de supériorité. Aussi l'incapacité, l'insolence, » l'instabilité de la plèbe et l'éternelle jalousie qu'éprouvent contre » la noblesse ces conseillers du peuple, si puissants par l'appui » qu'ils sentent derrière eux, font-ils que toujours, en tous temps » et sous tous les princes, ont éclaté de terribles révoltes : sur » les 35 princes qui ont gouverné, depuis Lideric d'Harlebeke [2] » premier comte de Flandre, mort l'an 808, jusqu'au présent » roi catholique, il n'en est pas un qui n'ait eu à souffrir de la » turbulence de ses sujets. » [3]

[1] *Description de tout le Païs Bas*, pag. 124.

[2] Les forestiers de Flandre avaient leur résidence à Harlebeke.

[3] Questi consiglieri popolari.. . dicono il suo parere non solo vivamente ma tumultuosamente et massîme quando si tratta di sborsar denari chi vengono in man di nobili, non essendo capace quella qualita d'huomini di proceder con gravita et moderatione nel grado della superiorita. Intanto che l'incapacita, insolensa, instabilita della plebe, et la perpetua gelosia chi hanno de nobili questi consiglieri popolari, potentissimi per il gran seguito di popoli hanno sempre causato tanti et si pericolosi revolti in ogni tempo et sotto ogni

Nous n'avons pas à apprécier ici cette manière de juger les efforts constants d'un peuple, qui toujours a su lutter avec courage et grandeur d'âme contre toute oppression, de quelque part qu'elle vînt. Ce sont bien là ces hommes *fort enclins à la liberté*, comme le dit le cardinal Bentivoglio, *et extrêmement tenaces pour leurs priviléges et anciennes coutumes* [1]. Mais, chez les autres comme chez eux, les nobles patriciens de Venise devaient craindre et par conséquent attaquer cette grande voix du peuple qui faisait trembler leur égoïste puissance.

L'auteur de cette relation sait rendre justice cependant aux efforts d'une nation opprimée par des vexations de toute nature, ruinée par des guerres continuelles, torturée par un fanatisme féroce, lui prenant tout son sang et tout son or.

« Anvers seule, dit-il, perd chaque année plus qu'on ne pourrait » estimer, car cette ville souffre dans son industrie, dans son art, » dans son commerce; et chaque jour cependant les 25 mille » écus de rente qu'elle doit payer au prince [2] viennent l'endetter » davantage. »

Anvers dès lors marchait en effet vers sa décadence, et bientôt nous la trouverons complétement déchue de cette splendeur qui faisait d'elle et de Lisbonne, les reines du commerce [3].

Pour ne pas surcharger ce travail, nous laisserons en note le compte qui suit dans le manuscrit, compte détaillé des taxes et revenus de la Flandre et des Pays-Bas au temps de Charles-

principe, che di XXXV li-quali hanno dominato da Lyderico d'Harlembeke, primo conte di Fiandra, morto l'anno 808, fino al presente Re Cattolico tutti da lui in fuori hanno sentito qualche ribellione.

[1] Les relations du cardinal Bentivoglio, trad. par le P. Gaffardy, 1642, au chapitre intitulé : *De la qualité des estats que les archiducs possèdent*, p. 175.

[2] Ce prince qui prélevait sur les Pays-Bas, comme on le voit dans la relation, sans compter les subsides extraordinaires et le produit des confiscations, trois millions d'or par an, dont deux tiers pour lui et un tiers pour sa Majesté Catholique, était don Juan d'Autriche, qui mourait l'année même où cette relation était écrite.

[3] Voir sur le luxe et la splendeur commerciale d'Anvers, GUICCIARDINI, page 153, et suivantes.

Quint [1], et nous en viendrons immédiatement à l'analyse d'un autre document qui nous montrera la Belgique sept ans plus tard.

[1] *Entrata di Fiandra et Paesi Bassi al tempo di Carlo quinto.*

Dell' ordinario	M, 600,000
Del sussidio straordinario	M, 450,000
Il nuovo datio del vino	M, 20,000
Delli asselti d'Anversa et altri officii	M, 20,000
Del datio vecchio del vino	M, 400,000
Della confiscatione di boschi, di tratti di guerra et altri luoghi	M, 150,000

Spesa di Fiandra et Paesi Bassi.

Per 800 huomini d'armi et 1600 arcieri chi sono in tutto 400 cavalli, condottieri et Capitani	M, m. 250
Per trattenimenti di due Colonelli et per la Spesa di $\frac{m}{2}$ [1] fanti alli paesi con li stipendii di suoi Capitani	M, 100,080
Datii impiegati alle communita	M, m. 100
Per le Spese della contrib^{ne}. de Paesi Bassi per suoi ellectori	M, m. 100
Per le fortezze che si fanno al presente cosi in mare come in terra.	M, m. 300
Per la provisione della Regina d'Ungheria	M, m. 60
Per le provisione di consiglieri	M, m. 40
Per li Governatori delle provincie generali et altri provisionati	M, ...
Per la Spesa del mare	M, m. 100
Per monitioni, et altre Spese straordinarie	M, m. 100
Per ajuto di corte et donationi a quelli della sua corte et altri vassali et officiali	M, m. 100

[1] Deux mille fantassins.

CAUSES

POUR LESQUELLES LA FLANDRE SE SOULEVA ET SE RÉVOLTA CONTRE LE ROI CATHOLIQUE,

avec une brève description des coutumes, des richesses, des forces, de la qualité, de la situation et du mode de gouvernement aux Pays-Bas (1586) [1].

Cette relation est également anonyme. Comme l'auteur de la relation précédente, celui-ci a également puisé plus d'une fois dans Guicciardini.

Nous n'analyserons de ce document que ce qui a rapport à la Belgique, laissant de côté ce qui regarde la Hollande.

A son tour, nous verrons l'auteur porter son jugement sur les habitants, leur caractère, leurs vertus et leurs défauts, pour passer ensuite à la description des principales villes du Brabant, sur lesquelles il entre dans quelques détails.

Il commence par reprocher aux Espagnols de n'avoir pas mieux su s'y prendre; « s'ils avaient mieux connu la situation des esprits, » agi avec plus de prudence et moins de rigueur, ils auraient évité » les troubles de 1566, bien des ruines et bien du sang répandu. »

A ce sujet il entre dans de longs détails sur l'origine de ces troubles, sur le caractère de Marguerite de Parme, sur celui des principaux chefs des Gueux, détails historiques qui nous conduiraient trop loin et que nous sommes obligé de laisser de côté,

[1] (Class. VI, cod. CLXXXVI). Cause per lequale la Fiandra tumultua et si rebello al Re Catt° con una breve descrittione di costumi, richezze, forzi, qualita, sito et modo di governanti quei Pæsi Bassi (1586).

pour en venir plus vite à la description du pays et au portrait qu'il fait de ses habitants.

« La Flandre, dit l'anonyme, a 208 villes entourées de » murs, 150 châteaux peuplés [1], 6300 grands villages et une » infinité de petits. L'air bien que lourd et humide y est cepen- » dant salubre. Le terrain est fertile [2]. En Hollande on trouve » des bœufs d'une grosseur extraordinaire, qui pèsent le plus » souvent jusqu'à 1500 livres. »

« Les chevaux sont gros, grands, robustes, très-impétueux; » ils supportent surtout parfaitement les fatigues de la guerre [3]. »

« Les villes sont très-peuplées; les hommes et les femmes de » grande taille, de carnation blanche et de traits délicats [4] : leurs » membres sont bien proportionnés et bien faits. Ils sont parfaits » négociants, diligents, ingénieux, modérés dans l'une et l'autre » fortune. Ils n'ont rien de dédaigneux dans leurs manières, se » montrent modérés dans l'amour des femmes, et dans tous les » plaisirs. Ils aiment la conversation [5]. »

[1] C'est-à-dire 150 villes closes, ayant priviléges de villes murées et dites villes franches.

[2] La Flandre jouit d'un air tempéré, dit Payen cité plus haut; son terroir est fertile en paturages et nourrit beaucoup d'animaux domestiques qui sont d'un goût très-exquis.

[3] « Le païs procrée, dit Guicciardini, spécialement Hollande, Frise, Gueldres et Flandres, nombre très grand de chevaux, grands, robustes, bons et beaux à toutes choses principalement en guerre; autant que pour une rencontre de lance, pour leur force n'ont guère leur semblable : néantmoins excepté la pluspart de ceux de Flandres, sont un peu trop pesans, principalement de la teste et aucunement durs à manier. »

[4] Les peuples sont ordinairement beaux, et d'un naturel aussi candide que leur teint est blanc, dit le cardinal Bentivoglio dans son ouvrage déjà cité.

[5] Sono nella Fiandra 200 citta circondate da mura, 150 castelli populati, 6300 vilaggi grossi, et infiniti piccioli, l'aere che ben e grosso et humido, pure e salubre...... Il terreno e fertilissimo.... In Olanda grandissimi buovi, i quali pesano 1500 libre per l'ordinario. Numero di cavalli grossi, grandi, buoni et molto impetuosi per le forze de la guerra.

Le cita sono populatissime, gli huomi et le donne di corpi grandi, carnaggione bianca et faccia delicata, di membri ben proportionati et composti; sono

Jusqu'ici tout va bien; seulement cette fois il y a encore un *mais*.

« Mais, ajouta-t-il en effet, toutes ces vertus sont tachées, » anéanties, gâtées par un défaut qui prend naissance dans un » excès de bonté naturelle. C'est ainsi qu'ils prêteront confiance » au premier venu et qu'avec un peu de peine il sera facile de » les tromper, comme ils le furent encore dernièrement par le » prince d'Orange et d'autres rebelles, et cela à leur grand » désavantage. Ils sont avec cela soupçonneux et très obstinés. »

Ce jugement, si sévère qu'il puisse paraître, pourrait cependant bien être aussi juste au XIXe siècle qu'il l'était au XVIe. Les Belges *sont soupçonneux*, dit-il, *et cependant faciles à tromper*. Cette espèce de contradiction n'en est pas une. Plus les gens sont soupçonneux, plus facilement, la première glace rompue avec adresse, saura-t-on les entraîner, surtout si on sait les prendre par le cœur. Et peut-être, comme le dit l'anonyme, le grand défaut des Belges est-il d'avoir le cœur trop bon, trop honnête, trop loyal. Il se trouve toujours des gens qui en veulent faire leur profit. Mais l'histoire — et l'archéologie aidant — ont donné de trop bonnes leçons, pour qu'ils se laissent prendre désormais aux beaux discours de messieurs les renards en piste de bonnes proies.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de comparer ce portrait à celui que Guicciardini fait du même peuple.

« Oultre plus, ceux de ce païs sont de nature froids et posez » en toutes choses : prendent sagement la fortune et touts » événements ainsi qu'ilz peuvent advenir, sans s'en trop altérer, » ce qu'on peut aisément comprendre à leur propos et au visage,

grandissimi mercanti, diligenti, ingegnosi, moderati nell' una et nell' altra fortuna, temperati nel sdegno, nell' amor delle donne et nel desiderio d'haver piaceri et finalmente huomini nel conversare.

Ma queste loro virtu sono macchiate, rotte et guaste da un vitio, che nasce da natural bonta, cioè che protestano fede di qualconque cosa ad agnuno; onde con poca fatica, possono esser garbati come sono stati ultimo dal Principe d'Oranges, et altri ribelli del Re, con tanto loro danno. Sono di piu sospettosi, et nelle sue opinioni et impressioni molto ostinati.

» et à la teste se cognoist, d'autant que communément ne changent
» quasi jamais de poil, si non par extrême vieillesse : et si
» touttefois aucun y aura plus aduste et saturnin [1] qui se laissera
» conduire de quelque desplaisir ou mélancolie, n'estant point
» habile à résister à la douleur, soudainement d'icelle oppressé
» mourera. Les hommes ne sont communément trop ambitieux :
» de sorte que ayant quelqu'uns rendu bon compte de soy, et
» gaigné suffisamment, soit ou aux administrations publiques, ou
» à la marchandise ou aultrement, se lèvent de ces travaux et à
» la vie tranquille louablement s'adonnent, employans partie de
» leurs facultez en bastimenz de maisons, à quoy ils sont moult
» enclins et honorables, partie en terroir et aultres revenuz. Ils
» sontz comme personnes de nature froide, fort attrempez ès
» œuvres vénériennes, point trop superbes et ne laissent aussi
» aisément dominer de l'envie : au moyen de quoy sont civiles en
» leur conversation, traictables, libres, ouverts et prompts à
» toutes choses : et sur tout fort facétieux, combien qu'ils se
» permectent quelque fois trop. Au contraire sont gens avaricieux,
» ou pour mieux dire très fervents d'avoir : sont généralement trop

[1] *Aduste*, de l'italien *adusta, sec, brûlé,* se disait autrefois en parlant de certaines altérations supposées des humeurs du corps humain. On disait *humeur aduste*, *sang aduste*, *bile aduste*, comme on dit aujourd'hui : il a le sang brûlé.— *Saturnin* veut dire mélancolique, misanthrope, du mot italien *saturnino* encore en usage dans le même sens. Ce mot vient de ce que jadis les astrologues avaient donné une fort mauvaise réputation à la planète Saturne accusée d'une funeste influence. Voici, par exemple, ce que dit l'auteur du Traité des jugements des thèmes généthliaques : *Saturne apporte prisons*, *longues maladies et ennemis occultes*. *Il fait les hommes de couleur noire et safranée*, *les yeux fichés en terre*, *maigres*, *courbés*, *avec petits yeux et peu de barbe, timides, taciturnes*, *superstitieux*, *frauduleux*, *avares*, *tristes*, *laborieux*, *pauvres*, *méprisés*, *malfortunés*, *mélancoliques*, etc. etc. —*Saturne*, dit Meyssonnier (astrologie véritable), *s'insinue aisément par ses influences dans les lieux où l'esprit animal et mercurial se délecte*, *y esmouvant ce qu'il y a de plus terrestre et salé avec le séreux*, *qui composent les tartres*, *la mélancholie*, *la bile noire.... C'est pourquoi les influences de Saturne avec Vénus et le soleil sont dangereuses aux mélancholiques*. *Cecy peut servir beaucoup à la médecine*, ajoute l'auteur.

» nouveaux, et si crédules qu'ils adjoustent foy presque à chacun :
» à cause de quoy sont fort aisez à decepvoir, et à estre détournez
» inconsideremment à toute entreprise, encore qu'elle fust de très
» grand consequence : mais prenans quelque ombre, sont soup-
» çonneux et obstinez : sont plustost hautains qu'autrement et
» de trop grande loquacité : tenant peu de compte de l'interêt du
» prochain : oubliant bien tost les bienfaits reçeus et par consé-
» quent portent peu d'amour à autruy, combien qu'au contraire
» ils oublient tant plustost les injures, et ne demeurent longue-
» ment en quelque hayne ou rancune. »

Un siècle environ plus tard, Payen, dont nous avons déjà cité l'ouvrage, disait : « Les Flamands sont pour l'ordinaire grands
» et paisibles, peu coleres et peu ambitieux; ils sont civils selon
» le païs, vaillant sur la terre et sur la mer invincibles. »

Nous avons déjà vu comment le cardinal Bentivoglio jugeait les Belges.

Revenons donc à notre anonyme.

Il raconte les évènements arrivés en Flandre et fait un grand éloge de l'illustre seigneur don Fernando di Toleda, duc d'Albe,
« capitaine fameux qui si souvent a su, avec une rare prudence
» et une remarquable valeur, défaire et soumettre les ennemis. »
Par contre il juge le comte d'Egmont en rebelle qui a mérité son sort.

Il passe ensuite aux revenus des Flandres et dit, entre autres, que le roi tire de ces pays une somme égale à celle que les rois d'Angleterre retirent de leur royaume, et qui dépasse deux millions d'or [1].

Venant à la description géographique des Pays-Bas, il parle en ces termes de quelques provinces des Pays-Bas.

« Le Brabant compte 26 villes murées, parmi lesquelles les

[1] L'entrata che rendono al Re quei paesi e eguale a quella che gli re Inglesi cavano del loro regno et passa due millioni d'oro.

» quatre principales sont Louvain, Bruxelles, Anvers et Bois-» le-Duc. »

« De plus, trois autres villes un peu moins importantes que » celles-ci, c'est-à-dire Tirlemont, Leuze et Nivelles. »

« [1] Louvain doit son origine, avant l'arrivée de Jules César, » à un baron écossais nommé Lupo, qui lui donna le nom de » Luposia d'où Lovania, Louvain [2]. »

« Cette cité a un circuit de 6 milles. Elle est très-renommée » pour l'étude de toutes les sciences et des langues. Son université » fut fondée par Jean IV, duc de Brabant en 1426. [3] C'est la » principale ville du duché et la première à donner et à recevoir » le serment du roi. Elle a la préséance sur toutes les autres. »

Louvain conserva longtemps cette préséance. Nous voyons le colonel Duplessis-l'Escuyer, [4] dire environ un siècle plus tard : « Louvain donne la première sa voix ès affaires communes de la » province, si ce n'est quand le roy demande quelques grosses » sommes de deniers sur le pays, auquel cas Anvers, à cause de » ses grandes richesses, dit le premier son advis. Louvain est » tenue pour la plus ancienne et la principale des villes du » Brabant. »

« Bruxelles, continue la relation, doit son origine aux

[1] Lovania fu inanzi il tempo di Giulio Cesare refondata da Lupo Baron Scotiese et da lui primà nominata Luposia et poi Lovania.

[2] L'erreur, attribuant à Louvain cette fabuleuse origine, fut propagée par Guicciardini qui lui-même l'avait puisée dans l'énorme fatras historique du cordelier montois Jacques de Guyse, mort en 1399 à Valenciennes, après avoir écrit une volumineuse chronique qui a été traduite en français sous ce titre : *Illustrations de la Gaule Belgique ; antiquités du pays de Hainaut et de la gr. cité des Belges, à présent dite Bavay*. Paris 1531-32.

[3] Louvain était presque dépeuplée, faute de commerce et à la suite de guerres désastreuses, lorsque le duc de Brabant vint, en y fondant une université, la rendre à la vie.

[4] *Voyage dans les Pays-Bas espagnols et l'Évêché de Liége*, par le colonel François Duplessis-l'Escuyer, vers l'an 1650, publié par A.-G.-B. Schayes, dans la *Revue de Bruxelles*, année 1841, septembre et octobre.

» Anglais[1]. Cette ville est placée partie sur une montagne, partie » dans la plaine; elle a 5 milles et 800 pas de tour. C'est là que » la cour a sa résidence, ce qui fait qu'elle est très peuplée et » ornée de beaux édifices. »

« Elle a 7 églises, et beaucoup d'autres monuments. »

« Dans cette ville se fabriquent des armures impénétrables aux » coups d'arquebuse et de très-fines tapisseries. »

C'est tout ce qu'il dit de la capitale actuelle de la Belgique. Nous retrouverons plus loin une description un peu plus détaillée. Chaque fois aussi, nous verrons mentionnées les célèbres fabriques d'armures et de tapisseries de cette ville. Guicciardini vante de son côté, la *beauté des harnoys de guerres si bien trempés et faits à l'épreuve que facilement ils résistent à la furie de l'arquebuse.* Quant aux tapisseries, Bergeron, [2] dans son voyage où nous aurons encore à puiser quelques citations, les cite comme « excellentes d'or, d'argent, soie et laine. » Ces manufactures de tapisseries de haute lisse si célèbres au XVIe et au XVIIe siècle déclinèrent peu à peu. En 1785, il n'en existait plus qu'une seule, celle de Vander Borght.

Quant aux armures, leur fabrication avait cessé depuis longtemps à Bruxelles, et de cette ancienne renommée il ne reste plus que quelques noms de rues, comme ceux du *Ceinturon*, des *Armuriers*, des *Éperonniers*, etc., rappelant une gloire éteinte.

La relation parle ensuite d'Anvers. Il est fâcheux que l'auteur n'ait pas signalé l'origine qu'on lui attribue.

L'histoire de Brabon et du géant Antigone eût fait un digne pendant à celle du baron Lupo et des Anglais Senons.

[1] « Brusselles (selon le susdict Jacques de Guyse) ha eu commencement d'un chasteau que les Senons, peuple d'Angleterre, passans par ces costez pour infester la Gaule y bastirent. » (GUICCIARDINI). — Il est vrai que REYNERUS dans son poëme *de Initio Urbis* l'a fait bien descendre des Russes.

[2] *Voyage de Pierre Bergeron en 1617*, publié par M. GACHARD, *Revue de Bruxelles*, 1839.

Jean Fontaine et Louis Schoubub [1], dans leur voyage publié dans ces annales, ont eu soin, eux du moins, de ne pas oublier cette origine.

« Pierre Appian, disent-ils, croit qu'Anvers est ceste ville que » César et Ptolémée appellent Atuaticum, et qu'elle a pris son nom » à l'advis d'aucuns d'une main jettée ; car le géant Druo qui » régentait là devant César, coupait la main droite à tous passants » s'ils ne luy paioient la disme de leurs marchandises, et la » jettoit dans la rivière. » Et comme preuve de leur récit, ils ont soin d'ajouter. « On amène en témoignage de ce les ar- » moiries de la ville, et quelques os de grandeur extraordinaire, » curieusement gardés en la maison de ville, qu'on dit avoir esté » Antigonus. » Il est vrai qu'il leur reste des doutes, car ils continuent en disant : « Mais il est plus croiable que ce nom luy » fut donné par les naturels, pour le retranchement et jet de terre » sur la rive de l'Escaut, car ils appelent cela Antwerpen » [2].

Pour en revenir à la relation, voici ce qu'elle dit de la métropole commerciale de la Belgique [3] :

« Placée sur la rive droite de l'Escaut, Anvers a 4 mille 450 » pas de circuit. Cette ville est protégée d'une part par son fleuve, » de l'autre par un fossé très large et très profond entouré de » murailles très fortes et de larges et vastes remparts ; elle est » en outre gardée par deux boulevards parfaitements entendus.

[1] Description du voyage que Jean Fontaine et Louis Schoubub ont faict ensemble depuis le XX juillet de l'an XVJCXXIX jusques au V[e] apvril XVJC-XXXIIJ, *Analectes*, XXXIII, A.-G.-B. Schayes. Tome II, des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*.

[2] Voir sur l'étymologie du nom d'Anvers, l'*Histoire de la ville d'Anvers*, par Eug. Gens, p. 10, ch. 1. — *Aen 't werf, au port*, ou *Ganerpen*, *Anerben*, *Anerpen*. — Comme le dit notre honorable et savant collégue : *loin que la légende ait donné son nom à la ville, c'est le nom de la ville qui a fourni l'idée première de la légende*. Quant aux os d'Antigonus, c'étaient des os de baleine.

[3] La citta d'Anversa.... fabricata sopra la destra riva del fiume Scelda.... ha di circuito 4 miglia 450 passi ; e diffesa parte dal fiume, parte da una larghissima et profondissima fossa cinta di grossissime mura, et da larghissimo et vastissimo terrapieno et e guardata da due bolvardi molto bene intesi.

» Huit canaux principaux permettent au fleuve d'avoir accès dans » la ville, à la grande facilité des habitants. Elle compte 22 places » et 42 édifices religieux, tant églises que monastères, hôpitaux » et autres lieux pieux. »

« Elle est très peuplée, à cause surtout du grand nombre » d'ouvriers et de marchands de toutes les contrées de l'Europe qui » l'habitent [1]. Aussi est-elle abondamment fournie de tout ce » que l'on peut désirer. » [2]

« Les maisons y sont d'un prix très élevé; pour une maison » ordinaire il faut payer 200 ducats par an; les maisons plus » grandes se louent jusqu'à 400 et 500 ducats. [3] »

« Il n'y a pas de ville si ce n'est à Lisbonne, où les marchands » fassent plus d'affaires. »

Tous les voyageurs de cette époque se sont toujours beaucoup extasiés sur la beauté et l'importance de cette ville. « Anvers, dit le colonel Duplessis [4], est une ville sans com-

[1] Entra il fiume per otto canali principali, con gran commodo delli habitanti. Vi sono 22 piazzi et 42 edificii religiosi fra chiese, monasterie, hospedali et altri luoghi pii.

E populatissima, vivendo in essa infinita quantita d'artifici et mercanti di tutte le parte d'Europa, et e abbondantisima di tutte le cose che l'huomo puo desiderare. Le case sono in gran prezzo a talche ogni casa mediocre paga de pigione 200 d[ti] all' anno, et delli maggiori si paga 400 et 500....

[2] Anvers est fort bien pourveue de vivres, dit Guiciardini,... en après quant aux choses pour manger festoyer realement et en magnificence se trouve de toutes sortes et de toutes castes toutes gentillesses et délicatesses, qu'on pourroit souhaiter, de manière que la bouche peut bien chanter et dire :

Je trouve en cest Anvers si friande pature
Que de celle de Romme, ou d'Athesnes ne tiens cure.

Voir au reste sur le luxe et le commerce d'Anvers GUICIARDINI, p. 153.

[3] Il y avait à cette époque à Anvers 13,500 maisons. Ce qui, en comptant d'après WILLEMS 10 habitants par foyer, donnerait une population de 135,000 âmes. D'après SCRIBANIUS le recensement opéré en 1568 aurait donné un total de 104,981 habitants dans l'enceinte de la ville, plus 50,000 âmes pour la population suburbaine. M. EUG. GENS, (*Histoire d'Anvers*, p. 406), croit ce chiffre exagéré, et évalue la population à 110,000 âmes en temps ordinaire, et à 150,000 à l'époque des foires. (Voir aussi même auteur, p. 659 et 260.)

[4] Voyage du colonel *Duplessis-l'Escuyer* cité plus haut.

» paraison, n'en ayant point vue en toute l'Europe qui la puisse
» égaler, soit en sa fortification et situation, soit en la beauté de
» ses édifices et magnificence de son commerce.... Quant au
» dedans de la ville il n'y a rien de semblable en toute l'Europe,
» soit que vous regardiez la largeur des rues, toutes tirées au
» niveau et au nombre de deux cents et plus [1], soit que vous
» considérés la magnificence et grandeur des maisons qui semblent
» avoir esté basties plutost pour des princes et seigneurs que pour
» des marchans, car sont tous riches marchans qui les habitent,
» et il se voit fort peu et presque point de gentilshommes habitués
» en ceste ville. »

Nous voyons également le P. Molinet et le P. Beurrier s'extasier sur la beauté d'Anvers, admirer la largeur de ses rues « dont plusieurs ont deux fois, comme ils le disent, celle de » la rue St-Antoine de Paris », vanter leur propreté, la solidité et la beauté des édifices.

Aussi Bruxelles n'est-elle pas, selon eux, « une ville si belle que » celle d'Anvers pour les rues, ni si nette, mais plus peuplée, et » ayant plus de personnes de condition à cause de la résidence du » gouverneur des Pays-Bas à qui on vient faire la cour. »

« Quand Anvers estoit dans sa fleur, dit Pierre Bergeron, » il se trouvait d'ordinaire en la rivière plus de 2500 vaisseaux » chargez de toutes marchandises ; en une seule marée on » en a vu entrer 400 [2]. De charriotz chargez d'argent plus de

[1] Anvers ha dès à présent, dit GUICCIARDINI, entre grandes et petites 212 rues larges pour la pluspart droites et belles, comme elles sont aussi quasi par tous les lieux de ce Païs-Bas les principales desquelles sont la Meere, la Langhenieustrate, le Kipdorp, la Keyserstrate, la Cortestrate, la Huyvettestrate, la Camertsrate et la Hoechstrate.

[2] « J'ai vu, dit SCRIBANUS, *Origines Antwerpiensium*, Antwerp 1610, fol. 74, 75, jusqu'à 2500 navires dans l'Escaut, dont les derniers restaient deux ou trois semaines à l'ancre, avant de pouvoir s'approcher des quais et décharger leur cargaison. Il n'était pas de jour qu'il n'entrât dans le port ou n'en sortît plus de 500 bâtiments. (Voir aussi : *Histoire de la ville d'Anvers*, par EUG. GENS.)

» 200 par jour de divers endroitz; plus de mille par semaine
» d'Allemagne, Lorraine, France, etc. chargez de marchandises;
» charettes de vivres, plus de 10,000 par semaine; plus de
» 500 cochers de plaisir et pompe. En ce temps là la ville
» pouvoit avoir cent mille habitants, et s'est trouvé en un mois
» seul y estre entré plus de 26,000 estrangers; 5000 marchands
» d'ordinaire à la bourse. »

Guicciardini calcule qu'il se faisait à Anvers, à l'époque de sa splendeur, un trafic de plus de 12 millions d'écus d'or par an.

De son côté le colonel Duplessis dit également « qu'il s'est
» veu quelquefois jusqu'à 2500 barques ou vaisseaux sur la
» rivière devant la ville, et parfois il s'en est veu arriver d'une
» seule marée 500, mais c'estoit avant la guerre. »

Si nous avons quelque peu insisté sur les diverses opinions émises relativement à cette époque de splendeur, c'est que bientôt nous allons retrouver Anvers déchue.

Après avoir cité les trois villes les plus remarquables du Brabant, Louvain pour son université, Bruxelles pour sa cour, et Anvers pour ses richesses et son grand commerce, l'auteur de la relation passe à Bois-le-Duc, et vante surtout la bravoure de ses habitants [1].

Il parle ensuite de Malines, dont il raconte le désastre du 7 avril 1546, occasionné par la foudre qui, tombant sur la poudrière de la Zand-Poort, occasionna un terrible incendie: « toutes les maisons voisines au nombre de 300 furent dévorées par le feu;

[1] Cette réputation de bravoure pourrait bien avoir pris naissance lors de ce mémorable combat, appelé la bataille de Leckerbeetje, où, à la suite d'un défi porté par les habitants de Bois-le-Duc aux Français guerroyant alors en Hollande, ces derniers furent entièrement défaits. On a placé dans la cathédrale de Bois-le-Duc l'épitaphe du lieutenant Abrahami qui commandait les Flamands et qui un des premiers perdit la vie dans cette lutte homérique. L'épitaphe porte le récit complet de tous les détails du combat.

plus de 200 personnes furent tuées, et plus de 600 grièvement blessées [1].

On connaît la légende des diables Croombeen et Kortsteert, à laquelle ce désastre donna naissance et qui se raconte encore en vers hollandais, en Frise, le soir au coin de l'âtre.

Mais ce qui est peut-être plus extraordinaire que cette légende, c'est le récit que fait de cette catastrophe Guicciardini.

L'auteur florentin se rendit immédiatement sur les lieux du désastre, et en témoin oculaire il raconte très sérieusement que cet incendie « *qui plus est, seicha le fossé de la ville, qui est large* » *et profond, par plus de 600 pieds de distance, jettant le* » *poisson cuit et rôti fort loin tout alentour* ».

L'auteur de la relation termine en faisant l'éloge des fonderies de canons de Malines. On sait en effet combien ces fonderies étaient célèbres. Aussi voyons-nous tous les voyageurs que nous avons déjà eu l'occasion de citer, les vanter beaucoup [2].

La suite du manuscrit n'ayant plus rapport qu'aux provinces de la Hollande, la Gueldre, la Frise, la Zélande, nous l'abandonnerons ici, pour de l'an 1586 passer brusquement à l'année 1610, et retrouver cette ville d'Anvers, qu'on vient de voir encore si riche et si florissante, déchue de sa splendeur à la suite d'un règne déplorable et des maux causés par une longue guerre civile et religieuse.

[1] Malines è citta Archièpiscopale posta nel cuore di Brabantia, discosta di Lovania, Bruxelles et Anversa 12 miglia incirca; è Sig^ia separata, bella, grande et forte citta ornata di magnifiche fabriche, con tutto, che l'anno 1546 alli 7 d'Augusto, essendo data la saetta nella casa delle munitione il tremebondo incendio ruinò tutte le case viccine, trecento passo conquasso l'altre, uccise piu di 200 persone et n'offese piu de 600. In questa citta si fondano l'artiglierie con grand'arte. — On peut encore voir au musée de Malines, une mauvaise toile de l'époque (n° 166) représentant cette horrible catastrophe avec la plus naïve crudité. Le Diable auteur de tout le mal y trouve même sa place.

[2] Consulter à cet égard le savant mémoire de notre honorable collègue M. P. Henrard, *l'Artillerie en Belgique, depuis son origine jusqu'au règne d'Albert et d'Isabelle*, publié dans les annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.

T. CONTARINI.

RELATION DE SON AMBASSADE DANS LES ÉTATS DE FLANDRE EN 1612,

et dépêches envoyées durant son ambassade dans les Pays-Bas du 23 mars jusqu'au 11 juillet 1610 [1].

Ce Tomaso Contarini n'est pas le même que celui dont nous avons signalé une relation de 1593, publiée par M. Gachard et dont un exemplaire, comme nous l'avons dit, se trouve également à la bibliothèque St-Marc.

L'ambassadeur de 1593 mourut à Rome en 1604.

Dans le MS. 12,225 de la Bibliothèque royale à Bruxelles, il y a une relation du Thomas Contarini dont nous nous occupons. Elle est sans date et s'occupe du gouvernement temporel et spirituel du pape. M. Rauke dans l'appendice aux *Fürsten und Völker von Süd-Europa*, cite le MS. suivant comme existant à la Bibliothèque de Berlin : *Relatione fatta dall' illustrissimo Tomaso Contarini über die Niederlande*, 1610.

[1] Relatione della sua ambasciata negli stati della Fiandra , 1612, et dispaci a senato diretti durante la sua ambasciata nei Paesi·Bassi dal 23 Marzo fino agli 11 Luglio 1610.

C'est sans doute un exemplaire de la même relation que nous allons rapidement analyser.

Philippe II est mort et nous nous retrouvons sous les archiducs Albert et Isabelle. La Belgique n'a pas encore eu le temps de se relever : la Hollande libre renaît déjà. Mais si la Belgique a été abaissée dans ses richesses et sa prospérité, elle ne l'a jamais été dans la grandeur de ses citoyens.

Contarini se plait à leur rendre justice : il vante ce grand esprit de liberté et de patriotisme qui toujours et de tous temps a fait battre le cœur des Belges. Il entre à ce sujet dans d'assez longs détails sur les troubles des Pays-Bas, qui ont soulevé les rigueurs du duc d'Albe : *celui-ci*, dit-il, *ne sévissait pas seulement contre le peuple*, ce qui lui paraîtrait en somme assez excusable, dirait-on, *mais faisait tomber la tête des nobles sur les places publiques.* »

Mais si le courage fut grand, la fortune fut adverse : Amsterdam a remplacé Anvers.

« Amsterdam, dit Contarini, depuis ces derniers 20 ans, s'est
» accrue de 50 mille habitants qui, ajoutés aux 70 mille qui s'y
» trouvaient déjà, forment une population de 120 mille âmes. Et
» dans le même temps la ville d'Anvers est diminuée d'autant,
» étant réduite de 130 mille à 80 mille habitants. Le commerce
» de ces deux villes a suivi la même marche. »

Nous avons vu plus haut que le P. Molinet disait que la ville d'Anvers pouvait avoir à l'époque de sa prospérité 100 mille habitants, au lieu de 120 mille comme le dit Contarini. Il y a en effet beaucoup de contradictions à cet égard. Nous voyons par exemple dans les *Délices des Pays-Bas* que la population, avant 1550, était de 200 mille habitants. Plus tard nous verrons Giorgio Justiniani en fixer le chiffre à 50 mille seulement. Il est vrai que c'est à une époque de décadence complète [1].

Ces différences proviennent de ce que les uns comptent la

[1] Voir plus haut, note 3, p. 367.

population flottante, qui devait être énorme, et que les autres en font abstraction.

L'auteur de la relation indique la cause de cette décadence « Lorsque les Espagnols reprirent Anvers [1], les États-Unis de » Hollande ont gardé les forts de Lillo et de Liefkenshoek, l'un en » Brabant, l'autre en Flandre, sur les deux rives de l'Escaut, » non loin de la ville. Ces deux forts commandent par consé- » quent le fleuve par lequel ces deux provinces sont sépa- » rées, de manière que les vaisseaux ne peuvent passer sans » payer de grosses impositions sur toutes espèces de marchan- » dises. De cette façon, les États-Unis sans prohiber le com- » merce d'Anvers, en ont changé le cours, l'attirant sur diverses » parties de la Zélande et de la Hollande, mais surtout sur » Amsterdam [2]. »

Ce fut là en effet la véritable cause du mal, et c'est l'Espagne qu'il faut en accuser. Qu'importait en effet à la cour de Madrid, qu'un pays, qu'elle sentait prêt à lui échapper, fût prospère ou misérable? Elle eut la lâcheté de ne pas réclamer la liberté de l'Escaut. C'était la ruine d'Anvers et comme si Philippe II, voyant l'Espagne affaiblie et se sentant impuissant à conserver les Pays-Bas, eût voulu, par un sentiment de vengeance, lui porter un dernier coup, nous le voyons, dans l'acte de cession des Pays-

[1] Doppo la recuperatione che fecero i Spagnuoli d'Anversa rispetto alle forti di Lyllo et de Lifckensuck, che possedati da Uniti Stati, l'uno nel Brabante et l'altro nella Fiandra, sopra le due ripe della Schelda vicino a quella citta, guardano di maniera il passo di quel fiume, dal quale sono divise questo due provincie, che non si puo transitar vasalli senza il pagamento di grossi impositioni, per ogni sorti di mercanzia. Nel quel modo i Uniti Stati senza prohibere il negozio d'Anversa, l'hanno divertito tirandolo in diversi porti di Zelanda et di Hollanda, ma la magior parte in Amsterdam.

[2] *La rigueur et la rudesse qu'elles* (les Provinces-Unies) *exercent depuis le traité de la trève* (1609), est-il dit dans un mémoire manuscrit sur les *Francs navieurs* cité par M. Levae, *ne permettent qu'aucun navire arrivant par mer, soit d'Espagne, de France ou d'Angleterre, puisse entrer par la rivière d'Anvers, ni passer vers la mer sur un fond de bateau sans rompre charge.*

Bas aux archiducs Albert et Isabelle, tout en ayant l'air de rendre aux provinces flamandes leurs vieilles libertés, introduire au nombre des stipulations un article funeste à la prospérité d'Anvers, l'article 8 qui défend de « tenir en aucune façon,
» aucune manière de commerce, trafic ou contraction aux Indes
» orientales ou occidentales, comme aussi d'envoyer aucune sorte
» de bateaux, à quelque titre que ce soit aux dits endroits, et
» cela sous peine de confiscation de biens et d'autres grièves
» mesmes de la mort. »

Malgré la sévérité de ces défenses qui n'avaient d'autre but que d'empêcher, fut-ce aux dépens des provinces de Flandres, les Hollandais de pratiquer ce commerce à l'abri du pavillon belge, comme ils l'avaient déjà fait au commencement de la guerre de l'an 1580, quelques marchands anversois risquèrent cependant au commencement du XVII[e] siècle d'enfreindre cette loi : associés avec quelques négociants hollandais, ils envoyèrent des navires aux Indes. Mal leur en prit : ils furent découverts et condamnés les uns à la peine de mort, les autres aux galères. Dans le nombre il y en eut qui parvinrent à se soustraire à cette peine inique, ou du moins à se racheter : ils s'engagèrent à payer au gouvernement, par un accord souscrit en mars 1601, la somme de 600,000 ducats, *somme si énorme*, comme le dit un mémoire présenté au marquis de Prié par les États de Brabant le 22 octobre 1723, *qu'elle monte au-delà de ce que la ville d'Anvers payait au roi pour trente années de subsides.*

C'est ainsi que la Belgique s'appauvrissait, asservie de toutes manières sous le joug du roi très catholique, et que la Hollande, libre de penser et d'agir, prospérait chaque jour davantage, comme nous le montre la relation de Contarini. Il s'émerveille hautement des richesses acquises par ce pays en si peu de temps.

« Les habitants sont extrêmement riches, continue-t-il, et un
» de ces hommes simples et libres offrit à Maurice de Nassau cent

» mille florins de dot, s'il voulait prendre une de ses filles pour » femme. »

Cette somme était énorme pour l'époque, mais au lieu d'être le fait d'un homme simple, il ne paraît en vérité que celui de l'un de ces orgueilleux dont la race est loin d'être perdue. Le même fait, il est vrai, est présenté d'une manière complétement opposée dans un sommaire de cette relation dont nous aurons à parler. Il y est dit en effet que c'est le comte Maurice qui offrit à l'un de ces négociants une de ses filles [1] avec une dot de 170 mille ducats [1].

De la richesse de la Hollande, Contarini en vient naturellement à parler d'une des causes principales de ce subit accroissement de fortune, de la *Compagnie des Indes*.

Il donne sur cette célèbre compagnie d'assez longs détails, et c'est même à ce sujet que nous nous sommes un peu longuement étendu plus haut sur les motifs qui avaient empêché la Belgique de pouvoir, elle aussi, étendre de ce côté son commerce.

Comme le dit le cardinal Bentivoglio [2], « par le passé ces peuples » (les Hollandais) ne s'estoient point adonnez aux navigations des » Indes. Les Espagnols ne leur avaient pas donné cette permission, » auparavant que la guerre s'allumast.... Quelque temps après » il fut défendu par les Espagnols aux navires des rebelles de » Flandre, d'aborder les ports d'Espagne. Pour cela les Hollandois » et les Zélandois irritez.... se résolurent de tenter eux mêmes » la navigation en ces lieux si éloignés. Ce qu'ils firent sans

[1] Il conte Maurizio offero ad uno di coloro una figliola con dote di ducati 170 m. — Le prince Maurice ne se maria point, mais il laissa quelques enfants naturels de la dame de Mechelen. Moreri cite entre autres le seigneur de la Leck, vice-amiral de Hollande et de Ouest-Frise, tué au siége de Grol, l'an 1627; et Louis de Nassau qui a laissé des descendants, lesquels ont eu permission de l'empereur Léopold de porter le titre de *comtes de Nassau*. S'il n'est pas fait mention de filles, c'est qu'alors les filles ne comptaient guère.

[2] Page 46.

» plus long delay : car ayant equippé la première fois quelque » petit nombre de navires et mis les voiles au vent, ils prirent la » route du midy; et de là tournant vers l'orient, ils achevèrent » enfin fort courageusement un si long et facheux voyage. Cette » première navigation pourtant ne leur fut pas beaucoup heureuse » ni de grand profit. Mais du depuis les succez leur ayans esté » pleinement favorables dans les autres, ils ont rendu en peu de » temps ces mers tellement familières à leur peuple, que maintenant » le voyage des Indes Orientales leur est comme une promenade » de l'un à l'autre de leurs ports ordinaires [1]. »

A l'époque où la relation fut écrite, la compagnie des Indes n'existait que depuis huit ans et son capital était de six millions six cent mille florins de Flandre [2], *à cinquante sous le florin,* comme le dit la relation : [3] elle était établie pour dix ans, qui pouvaient se renouveler en dix autres années.

Le sommaire ajoute : « il manque deux années pour finir le » premier terme. Au temps de la guerre de Flandre cette com- » pagnie faisait naviguer quatorze navires à la fois, et l'année » passée douze [4]. »

Quant au nombre de vaisseaux il y a grande différence aussi

[1] Le voyageur Payen, que nous avons déjà cité, parle en ces termes de cette même compagnie « La navigation fait de grands coups : c'est elle qui a rendu la compagnie des Indes si puissante, qui a jeté les superbes fondemens de Batavia, qui a forcé le roy de Bantan de vivre en paix et en amitié, qui porte si loin le nom Hollandois, et qui le fait adorer aux peuples du Levant, après les avoir dépouillez de leurs plus riches trésors. »

[2] Cette compagnie débuta par une société de 56 marchands associés, formée en 1602 par la ville d'Amsterdam, par celles de la Zélande, et par celles de Delft, Rotterdam, Horn et Enckhuyse : elles contribuèrent ensemble pour une somme de 6,459,840 florins.

[3] Di sei millioni et sei cento milli fiorini di Fiandra, che sono di soldi cinquanta per uno, e il capitale di questa compagnie.

[4] Mancano duoi anni al finir della compagnia. Nel tempo della guerra di Fiandra facevano navigare 14 navi per volta, l'anno passato 12.

entre Contarini et les historiens hollandais, qui au lieu de 14 ou de 12 navires ne parlent de rien moins que de dix mille vaisseaux montés par 120 mille marins [1].

Il est vrai qu'ailleurs ce nombre de vaisseaux est restreint à 160, et le nombre des hommes à 15,000 [2].

Le manuscrit continue en parlant de la paye.

« Le simple matelot reçoit, outre l'usure, sept florins par » mois de 30 jours, soit environ dix-huit livres ; ceux qui » sont mariés, reçoivent trois florins de plus, ce qui fait sept » livres et demie. Telle est la paye ordinaire la moins élevée; » d'autres ont davantage, selon leur grade. »

« Les navires sont de mille à douze cents tonneaux. Ils sont » surtout chargés de marchandises fines, comme girofles, poivre, » noix de muscade, soieries, etc. » [3]

La relation termine en disant :

» Ils espéraient faire de grands bénéfices après la trève, mais » ils n'ont pas réussi à cause de la rareté de l'argent. »

Contarini passe ensuite au mode de gouvernement des Provinces-Unies, mais nous ne le suivrons pas aussi loin, préférant donner immédiatement, puisqu'il a surtout été question ici des compagnies hollandaises, une des dépêches envoyées, comme l'indique le titre de la relation, durant son ambassade.

Cette dépêche est écrite partie en français, partie en hollandais.

[1] Voyez *Histoire de Belgique*, TH. JUSTE, T. II, p. 125, note.

[2] *Délices des Pays-Bas.*

[3] Lo simple ha come paga, oltre ilusuro, sette fiorini ogni mese di giorni 30, che sono libri diciotto in circa, et aquegli chi hanno la moglie si da tre fiorini di piu, chi sono libri sette et mezza et questa e la paga minore ordinaria, per molti hanno di piu secondo la qualita loro.

Sono questi navi di portata di mille fino mille dugento botti, et li caricavono per lo piu di mercè sottili, come garoffoli, peveri, noci moscade, seta et simili ogni mercerie....

Speravano doppo la tregua molti guadagni, ma non e loro riuscito per la strettezza del danaro.

Elle est intitulée :

Calculation faicte devant Messeigneurs les États-Généraux, ce 10 febvrier 1609, sur 12 navires de guerre pour estre envoyés vers les Indes Orientales, l'estimation d'un vaisseau grand de 400 charges qui coustera avec son fond, doublure et emplastrure du dehors avec du plomb et avec ses mats, en tout environ.......... 60,000 fl.

Pour cables et toutes les voiles, l'étoffe sera de 250 livres marines pr 48 fl. la livre marine montant à..........................	12,000 fl.
Les amunitions de la dite navire (sic) cousteront................	37,842 fl.
Les vivres d'une telle navire cousteront pour 12 mois..........	9,016 fl.
Encore en y adjoutant si on veut pr 12 mois de surplus.........	6,010 fl.
Cousteront les vivres pour 30 mois..........................	15,026 fl.

Vient ensuite un compte détaillé des provisions diverses, vins d'Espagne, vins de France, vinaigre, huile, beurre, fromage, graine de moutarde, bougies, chandelles, orge mondée, etc., avec prix.

Voici au reste ce compte qui est en hollandais et tel qu'il se lit dans le texte original, avec ses erreurs d'orthographe et de calcul :

30	pypen spaenschen wyn de pypen 120 gulden is..........	iii^m vi guld.
13	pypen francese wyn de pypen...... is omtrent.........	vi^c xxx guld.
2	quartieren brandenwyn tot 90 gulden is...............	Cl. xxx guld.
L	tonnen gesouden vlees tot 25 guld. is.................	xii^c L guld.
xxx	tonnen speck tot 30 guld. is.........................	ii^c guld.
13 ½	vasen boter tot 60 guld.............................	viii^c x guld.
400	casen a 7 guld.....................................	ii^m lxxx guld.
12	grove tonnen boonen................................	C guld.
5	grove tonnen witte erreten tot 12 guld.................	LC guld.
41	sachen gort tot 5 guld..............................	LC guld.

Voor 30 maenden.

2	tonnen meere.... (?) tot 7 guld......................	xiiii guld.
2	tonnen mostaertsaet tot 15 g.........................	xxx guld.
200	lib. keersen tot 5 L is.............................	L guld.
50	wasscheersen tot 15 l...............................	xxxvii guld.
8	pypen azyn tot 35 g. is.............................	ii^c lxxx guld.
15	amen olie d'olyve a 75 g............................	xi^e xxv guld.

3 aem traen tot 30 guld	xc guld.
52000 broet (?) tot 7 1/2 guld	......
10000 stockvics tot 10 g.	x^e guld.
42 tonnen growsout a 2 guld	Lxxxiiij guld.
6 tonnen wittsout a 3 guld	xviij guld.
300 lib. rys tot 16 g.	xlviii guld.
Eene tonne gepelde geerste	xvi guld.
3 tonnen geer (?) tot 12 1/2	xxxvi guld.

Voor een maent.

Capitanie	Lccc guld.
Lieutenant	Lc guld.
Sclipper	Lc guld.
2 Coks	Lc guld.
Barbier	xxv guld.
4 quartie meesters	Lxxii guld.
2 corporaels	xxx guld.

Ce compte est terminé par cette note en français.

Sommaire des susdites équipages pour les Indes pour le voyage de 30 mois tout compté à plus près, montera comme s'en suit :

402 têtes — les 2 navires de 400 charges montent à.......	490,714 fl.
600 têtes — les 4 navires de 200 charges —	691,280 fl.
600 têtes — les 6 navires de 150 charges —	791,172 fl.
	1,973,166 fl.

Il est quelques mots que nous n'avons pu comprendre. C'est ainsi que nous n'avons pu lire la fin du mot *meer*... ; peut-être faut-il entendre *broet* par *brood*, pain, mais ce chiffre d'une provision de 52 mille pains ne le permet guère. Le prix n'est pas indiqué à cet article. Quant à *geer*, peut-être pourrait-on le lire *geers*, en supposant que c'est une provision de millet pour nourrir de la volaille à bord. Quant aux autres mots, bien que leur orthographe soit souvent défectueuse, ils sont faciles à comprendre.

Cette pièce présente un certain intérêt pour l'histoire maritime de cette époque.

En voici une autre beaucoup moins importante. Ce sont les deux seules au reste que nous ayons trouvées parmi les dépêches annoncées.

C'est une lettre adressée à monseigneur Contarini par Justinus de Nassau.

Voici cette lettre que nous ne donnons que comme révélant quelques petits détails de mœurs de cette époque :

A Monseigneur Contarini, ambassadeur de la sérénissime République de Venise à Anvers.

Excellentissime Seigneur,

« Dès que le courrier de vostre Exce estoit arrivé en ceste ville, j'ay tout » aussitost rendu touts les debvoirs possibles pour le recouvrement de la valise » qui avoit esté perdue, ayant au mesme effect faict une proclamation à son de » tambours et trompettes. Depuis j'ay esté adverti par le précepteur de mon » fils qui estoit allé à Anvers que ladite valise avoit esté retrouvée entre ceste » ville et ceste d'Anvers, de quoy j'ay esté autant resjouy, comme auparavent » esté marry du malheur qui estoit arrivé au gentilhomme à qui elle appartenait. » Si je puis rendre quelque humble service à vostre Excell. je la supplie de me » vouloir librement commander et l'obeiray tousjours comme celuy qui est, » Excellentissime Seigneur, de Votre Excellence bien humble et très affectionné » serviteur. »

JUSTINUS DE NASSAU.

Du château de Breda, le 6 de juin 1610.

Les documents que nous venons de passer en revue aussi rapidement que possible, bien qu'ayant seulement en grande partie rapport à la Hollande et à la compagnie des Indes, nous ont paru dignes cependant de quelque intérêt ; nous croyons pouvoir les compléter par une courte analyse de deux relations qui racontent un voyage fait en Hollande par le même ambassadeur Tomaso Contarini. Nous y trouverons quelques particularités assez intéressantes, entre autres sur le prince de Ligne et sa famille, et sur les difficultés faites aux catholiques dans la profession de leur culte dans les Provinces-Unies, espèce de représailles bien douces en comparaison des longues tortures et des supplices infligés précédemment aux protestants.

[1] C'était un fils naturel de Guillaume de Nassau ; il était amiral de Zélande et gouverneur de Breda. Il mourut en 1631.

SOMMAIRE

DE LA

RELATION FAITE PAR LE SEIGNEUR TOMASO CONTARINI,

à son retour d'ambassade dans les États de Flandre,
lu au Sénat le 24 septembre 1612. [1]

Ce sommaire diffère, en quelques parties seulement, de la relation qui précède : il s'occupe principalement, comme nous le disions plus haut, des Provinces-Unies et parle par exception seulemement de la Belgique, dont il énumère les villes. C'est en somme un simple et court récit du voyage fait en Hollande par l'ambassadeur et sa suite.

Ce qui surtout paraît étonner beaucoup l'ambassadeur à son arrivée en Hollande, c'est l'usage de la tourbe qui y remplace le bois à brûler.

« La nature, dit le sommaire [2], en échange du bois à brûler » dont tout ce pays a grand besoin, lui a donné une certaine » matière, que communément on appelle *tourbe*. C'est une espèce

[1] 1612, 25 settembre, in Senato Sommario della Relatione fatta dal Sign. Tomaso Contarini ritornato Ambasre dalli Stati di Fiandra.

[2] Ha la natura proveduto in cambio di legna da fuoco di quale ha tutto quel paese grandissimo bisogno, di certa materia, che communamente chiamano *turbe*. Queste sono certa qualita di terra fangosa, laquale essi cavano et poi l'asciugano et seccano et arda mirabilmente. Alcuni hanno creduto che siano arbori spiantati dalla forza et impeti de venti settentrionali et poi sotterrati, revolti dal tempo in quella materia, perche se ne trova quantita grande dove non sono arbori mai. Bisogna che sia materia prodotta cosi della natura in quella qualita di terreno.

L'Ambassadore ne ha portato seco alcune di queste turbe, per vedere se potessero trovarsene con cavamenti in queste nostre lagune, il che quando succedette, crederebbe per la commodita che se ne haveria di potere con queste solo cosa bilanciare et persuadersi d'haver ben peso questa suo viaggio.

» de terre fangeuse, qu'ils extraient du sol et qu'ils font sécher » et qui brûle admirablement. Quelques'uns ont cru que ce sont » des arbres déracinés par la force et l'impétuosité des vents » septentrionaux et puis enterrés, et réduits par le temps en cette » matière, parce qu'il s'en trouve de grandes quantités où jamais il » n'y a d'arbres. Il faut que cette matière se soit produite ainsi » par la nature dans cette qualité de terrain. »

Et le secrétaire ajoute : « L'ambassadeur a porté avec lui » quelques morceaux de cette tourbe, pour voir, si en faisant » des recherches dans nos lagunes, on n'en trouverait pas, car, » si on avait ce bonheur, S. E., à cause de l'avantage que cela » procurerait, s'estimerait heureuse d'avoir fait le voyage ne fut-ce » que pour cela seul, et croirait qu'il lui a assez profité. »

Ils arrivent à Amsterdam dont la vue leur rappelle Venise [1].

Il parle de la richesse de cette ville et de la prospérité dont jouit la Hollande tout entière; à ce propos il ajoute : « La » Hollande, à elle seule, produit plus de lait que l'Allemagne tout » entière. On y fait pour un million d'or de fromages et de beurre » par an, et il n'y a pas de quoi s'en étonner, quand on pense » que dans un seul village, situé près de Harlem et nommé » *Hassendelft*, il y a plus de quatre mille vaches laitières. »

Après avoir parlé des richesses de la Hollande, il parle de ses forces et commence par vanter beaucoup la bravoure des Hollandais et leur goût pour la guerre. Il entre ensuite dans quelques détails sur les troupes et la paye des gens d'armes.

[1] Après Venise je ne vois point de ville plus admirable qu'Amsterdam, qui mesme luy ressemble en beaucoup de choses en son assiette, dit le duc de Rohan dans ses *Voyages faits en l'an 1600, en Italie, Allemagne, Pays-Bas unis, Angleterre et Écosse*. Ce duc de Rohan avait eu l'intention *d'aller voir l'empire des Turcs, non par superstition, comme la plus part de ceux qui faisant ce voyage, y vont seulement pour voir Hierusalem*, mais, *la fortune envieuse de son contentement s'estant opposée à son dessein et lui en ayant fait perdre la commodité, il lui fallut contenter de se pourmener par la Chrestienté.* La perte n'est pas grande d'ailleurs, car sa relation de voyage n'offre nul intérêt.

« Les soldats [1] reçoivent 12 florins par mois, ce qui fait 30 » livres. Ces mois sont de quarante-deux jours. Chaque compagnie » est composée de 100 hommes. Le capitaine a 140 florins, deux » tambours, 40 piques, 50 mousquets. Le porte-enseigne a 48 » florins; les tambours en ont 18. Il y a un grand nombre de » capitaines, chaque file ayant son chef. »

« On paie chaque semaine, et les comptes se règlent tous » les trois mois. Celui qui manque à l'appel, perd sa solde. »

« Les soldats sont logés chez les particuliers, qui ne font à cet » égard nulle difficulté et les reçoivent parfaitement. »

De l'armée il passe à la marine dont il vante les innombrables ressources et, de là, à l'état politique et aux relations de ces états avec les souverains des autres pays.

« Ils ne s'entendent nullement, dit-il, avec le Pape, à cause » de la religion, car ils sont tous calvinistes. [2] »

« Il y a bien quelques catholiques, mais secrètement, car ceux » qu'on découvre sont condamnés à une amende [3]. Il en est » cependant qui, en payant une certaine somme, sont tolérés. »

[1] Li soldati sono pagati da 12 fiorini il mese, che sono lire 30, et il mese e di 42 giorni. Sono cento soldati ordinalmente per compagnia.

Il capitano ha 140 fiorini, ha duoi tamburi, 40 piche, 50 muschetti. L'Alfier ha 48 fiorini, i tamburi ne hanno 18; stimano havere molti capitani, perche ogni fila ha il suo capo.

Ogni settimana si pagano et ogni tre mesi aggiustano i conti loro. Chi manca alla mostra, perde la paga.

I soldati sono allogiati da particolari senza alcuna difficolta et sono benissimo veduti.

[2] Con il pontifice non hanno gli stati alcuni buona intelligenza per respetto principalmente della religione, essendo tutti calvanisti.

Vi si trova qualche catolico, ma secretamente, perche i catolici che sono scoperti, sono castigati in danari, et alcuni sono permessi col pagamento.

[3] La religion catholique était en effet celle qui y était le moins ménagée. A l'exception de quelques villes, où les magistrats étaient plus tolérants, les catholiques subissaient une foule de petites vexations. Dans la province de Drenthe par exemple, un prêtre catholique ne pouvait demeurer plus d'une nuit dans un même endroit. Sinon il eût couru de grands dangers. Nulle part d'ailleurs ni les prêtres, ni les religieux ne pouvaient paraître qu'en costume séculier.

Nous retrouverons dans la relation suivante quelques détails plus complets sur la position des catholiques en Hollande.

Celle-ci continue en envisageant les rapports des Provinces-Unies avec les autres puissances, et nous montre ces rapports très-tendus avec Philippe III.

« Le roi catholique [1] a consenti à la trève, parce que, vu la » situation de ce pays et sa force réelle, il s'est bien aperçu » qu'il en viendrait difficilement à bout. Au reste l'archiduc » Albert, affaibli par des guerres continuelles, ne pourrait plus » lutter contre eux, et puis, pour tout dire, les Espagnols » espéraient que la trève désunirait les états. »

« Mais au contraire les états ont été très heureux de la conclu- » sion de cette trève, à cause de la liberté de la navigation, sur » laquelle ils insisteront beaucoup. »

« Il se pourrait que la succession de Clèves vienne à rompre » cette trève, bien que le prince Maurice paraisse décidé à la main- » tenir. » Douze mille fantassins étaient préparés dans l'éventualité de cette guerre de succession, et prêts à se joindre à l'armée de Henri IV.

Mais le roi très-chrétien venait d'être assassiné. « Les États, » dit l'auteur de la relation, en sont fort peinés, car ce roi » était leur débiteur d'une somme de quatre millions. La moitié » a été payée. »

[1] Il re catolico assenti alla tregua, et procura la sua conclusione, perche conosceva di poter poco offendere i stati, rispetto al sito et alle forze loro, et anco perche dalle guerre continue restava l'arciduca Alberto troppo esausto et indebolito, oltre che hanno sperato spagnuoli, che per la tregua gli stati si disunissero.

All' incontro, sono gli stati condescessi alla conclusione della tregua per la liberta della navigatione, nella quale insistavano grandamente.

L'opinione e che la successione di Cleves potra caggionare la rottura della tregua. Principe Mauritio mostra di mantenerla. Erano destinati 12,000 fanti al soccorso di Cleves.....

Si dolsero gli stati grandamente della morte del Re Ch^{mo}. Era creditore esso Re delli stati, di quatro millioni, la meta di quali e stata rimessa.

« Ils ont fait alliance, [1] continue-t-il, avec l'Angleterre à » laquelle de grands intérêts les unissent. Ils doivent au roi une » forte somme, et sont convenus de payer 400 mille florins par an. » Comme cautionnement de cette dette les Anglais tiennent 2500 » fantassins à Flessingue, pour garder cette place. »

L'ambassadeur conseille beaucoup au sénat de se tenir en bonne relation avec les Provinces-Unies, « car elles ont, dit-il, des » forces très respectables surtout sur mer, ce qui peut devenir un » jour grandement utile. »

La mort du roi Henri IV a empêché Contarini de se rendre à Paris. En attendant il est dans le comté d'Artois.

Un peu plus bas que la signature d'Andrea Suriano, secrétaire de l'ambassade, se trouve une note ainsi conçue :

« L'ambassadeur ne veut pas parler de lui, mais il demande » que le sénat lui permette de garder la coupe d'or qu'il a reçue » en don. »

On retrouve souvent une note pareille à la fin des relations. C'est ainsi que Michel Suriano termine en disant que pour ne pas être importun à leurs seigneuries, il passera sous silence ce qu'il a souffert dans ses voyages en Flandre, en Angleterre et à l'armée, ainsi que les dépenses excessives qu'il a dû faire, dépenses qui ont absorbé non seulement ce qu'il a reçu du trésor public, mais encore tout ce qu'il a pu tirer de chez lui : il espère seulement que le sénat lui laissera la chaîne dont le roi l'a gratifié à son départ [2].

Cette précaution n'était pas inutile quand on se rappelle la loi qui défendait à tout Vénitien de recevoir d'aucun prince étranger ni pension, ni salaire, sous quelque forme ou nature que ce fût. Ils avaient des exemples trop terribles sous les yeux de la

[1] Con Inghilterra hanno colleganza et interesse, et sono debitori di quel Re di gran soma d'oro, accordata da pagarsi a 400,000 fiorini all' anno.

Per cautione di questo debito si tengono 2500 fanti Inglesi in Flissenghen.

[2] *Relation de Michel Suriano*, publiée par M. GACHARD, (*Relations des ambassadeurs vénitiens sous Charles-Quint et Philippe II*, p. 134.)

rigueur de cette loi, pour ne pas se mettre à couvert de toute accusation. Un des hommes les plus éminents de leur république, un de ceux qui avaient rendu les plus grands services à la patrie, Carlo Zeno, accusé à tort d'avoir reçu quatre cents ducats d'or du seigneur de Padoue, n'avait-il pas malgré la noblesse de son caractère qui aurait dû le mettre au-dessus de tout soupçon, été déclaré coupable, dépouillé de toutes ses charges et condamné à deux ans de prison.

Aussi voyons-nous, pour ainsi dire constamment, les ambassadeurs vénitiens prendre la précaution de signaler les cadeaux qu'ils avaient reçus et demander au sénat la permission de les conserver.

Sans plus tarder, nous passerons à un autre document joint à celui-ci et le complétant.

RELATION

DE

QUELQUES PARTICULARITÉS DES GOUVERNEMENTS DE HOLLANDE, 1611 [1].

Tout nous porte à croire que cette relation est également de Tomaso Contarini.

L'ambassadeur porte un jugement des plus favorables sur l'esprit de modération et d'union qui anime la république des Provinces-Unies. Il admire la sagesse et la prudence de ses magistrats qui savent se tenir dans les bornes que comporte une république naissante. « Ils ne montrent ni fierté, ni bassesse, et s'ils sont » faibles encore par suite de leur position nouvelle, ils sont forts » déjà par l'accord et l'intelligence qui les unissent. Ils ont choisi » un juste emblème, en faisant frapper sur quelques-unes de leurs » monnaies la figure d'un lion tenant dans ses griffes un » faisceau de flèches. »

Le lendemain du jour où l'ambassadeur avait pris congé, un dimanche matin, S. E. reçut la visite du prince de Ligne [2], « chevalier de la Toison d'or, sujet des illustrissimes archiducs, » dans le territoire desquels il a ses terres domaniales et plu-

[1] 1611. Relatione di alcuni particolarita del governo de stati d'olanda.

[2] Le prince Lamoral de Ligne. En 1600, Philippe III l'avait chargé de porter le collier de la Toison d'or au roi Sigismond de Pologne; l'année suivante il avait été envoyé par les archiducs à Henri IV, pour le féliciter sur la naissance du Dauphin; en 1605, il était allé complimenter de leur part le roi et la reine catholiques à l'occasion de la naissance du prince des Asturies. Il avait été créé prince du St- Empire par Rodolphe II et en même temps par les archiducs, Grand d'Espagne par Philippe III, de 1re classe pour lui et ses descendants, chevalier de la Toison d'or, chevalier de la chambre des archiducs, etc., etc.

» sieurs autres biens. Il en a également en Hollande où il a, entre » autres, une rente de 10 mille écus d'or, ce qui exige de temps » en temps sa présence dans ce pays, d'abord pour ne pas perdre » ses droits et, en outre, pour jouir des biens qu'il y possède, et » dont il a été privé durant la guerre, le tout ayant été confisqué [1].

» Le prince, sa femme et ses enfants sont catholiques. La » messe se célèbre ordinairement chez eux. Aussi ne sachant où » aller, et n'ayant pas d'autre moyen, S. Exc. alla chez ce prince » pour entendre la messe chez lui, avec toute sa famille et quelques » étrangers. Se conformant à l'usage du pays, S. Exc. embrassa » la princesse et ses filles, parmi lesquelles il y en a une de » 14 ans environ, aussi remarquable par sa beauté que par la » vivacité et la gentillesse de son esprit. »

Il faut que cet usage ait paru fort extraordinaire, fort anormal, pour qu'un ambassadeur crût devoir raconter en plein sénat que, selon la coutume, il a embrassé la princesse de Ligne et ses filles.

Le voisinage de l'orient et les rapports politiques et commerciaux des Vénitiens avec les Levantins, les avaient en effet habitués en quelque sorte à la séquestration de la femme; aussi étaient-ils étonnés des rapports faciles qui existent entre les personnes de différents sexes en Flandre et en Hollande. A chaque instant, dans les relations nous retrouvons des remarques à cet égard. C'est ainsi que Bodoardo [2] dit que *les hommes dans les maisons et par les rues*

[1] La matina sequente alla domenica, fu sua Ecc^sa^ visitata dal Sig^r^ Pnpe di Ligne, caval. del Tosone, suddito del Illustrissimi Archiduchi nel dominio diquali ha il suo stato et molti altri beni, sicome anco in Hollanda n'ha per la rendita d'i 10 mille scudi d'oro, si trattiene quivi alcuna volta a disposto, oltre del goder del bene che possede, il qual con le guerre non può gia godere, essendo il tutto confiscato.

E egli catt^co^ con la moglie et figliuoli, et si celebra ordin^te^ in casa sua la Messa. Hora non sapendo che fare, ne havendo altra comodita, ando alla casa del sudetto Prin^pe^ ove vedi la Messa, con tutta la sua famiglia et forestieri. Sua Ec^sa^, conformo al uso del paese, bagio la moglie, et fig^le^ tra quale una di eta di 14 anni incirca, e altretanto bella, quanto di spirito vivo et gratioz^mo^.

[2] Relation publiée par M. Gachard.

ont coutume de s'entretenir avec les femmes des autres et même de les embrasser sans façon. Cette familiarité dans les rapports est même souvent cause de très-faux jugements portés à cette époque par les étrangers sur la conduite des femmes dans notre pays. Frédéric Bodoardo va même jusqu'à dire qu'elles sont presque toutes débauchées. Guicciardini sait du moins leur rendre justice.

Voici comment il s'exprime à leur égard : « Les femmes, » oultre qu'elles sont de belle et excellente forme, sont de beau » maintien et gracieuses car elles commencent dès leur enfance, » selon la coustume du païs, à converser librement avec un chacun ; » à cause de quoy en leurs practiques, propos et en toutes aultres » choses deviennent promptes et dextres : et néantmoins en une si » grande liberté et licence, ont l'honnêteté et décoration fort recom- » mandées, allans bien souvent fois par le païs, d'une ville à » aultre, avec bien petite compaignie, et sans aucun blasme. » Il est vrai que s'il défend leur honneur, il les attaque un peu d'un autre côté, en ajoutant que « laquelle manière de procéder » adjoustée à la naturelle activité féminine de dominer, sans doute » les rend par trop impérieuses, et quelquefois trop fascheuses et » fières. »

Nous avons remarqué plus haut que la messe se disait chez le prince de Ligne. « A La Haye, continue le narrateur, on la célèbre » encore dans quelques maisons particulières, mais en grand se- » cret, la religion romaine étant prohibée dans ces provinces. Les » nationaux, mais non les étrangers, sont condamnés à l'amende, » mais, je dois le dire, on n'est pas à cet égard d'une grande sé- » vérité et parfois on ferme les yeux, peut-être pour raison d'État. » Aussi paraît-il que les catholiques, en somme, y sont en bon » nombre[1] ».

[1] Habitanti et non forestieri sono castigati pecuniaramente, ma come dico la diligenza in tal proposito e ben spesso negletta da miuistri, serandosi tal volta gl'occhi forse per ragione di stato, et pare che li Catholici in questa terra sono in buon numero.

De La Haye, l'ambassadeur part pour Leyde, feudataire du prince de Ligne qui porte le titre de Burgrave de cette ville, en reçoit une rente, mais du reste n'y exerce aucune autorité [1].

Il va visiter l'université qui en ce moment comptait 350 élèves de diverses nations. Il visite également la bibliothèque fondée par le prince d'Orange, et à laquelle Scaliger avait laissé tous ses livres italiens, latins, grecs, hébreux, syriaques et chaldéens.

A son retour et conduit à l'auberge par un guide *fort poli*, l'ambassadeur se met à table.

[2] « Pendant le diner, arrivèrent quelques individus porteurs » de huit grands flacons. Ils venaient de la part des bourgmestres » de la ville qui envoyaient le vin d'honneur à S. E. Comme aucun » des messagers ne savait un mot d'italien, ce fut le guide qui, » faisant le beau parleur, présenta en leur nom ce rafraichisse- » ment à l'ambassadeur. Les flacons étaient vides, car telle est » la coutume, et l'hôte doit défalquer de la dépense du vin une » valeur égale à celle du vin que contiendraient les huit flacons. » Cette valeur pouvait monter à 32 florins. Mais le brave

[1] L'antique cité de Leyde, disent les *Délices des Pays-Bas*, se trouve sur un lieu fort élevé nommé le Burcht.... et qui eut autrefois des burghgraves ou des viscomtes, issus de l'illustre famille de Wassenaer, dont plusieurs ont été chevaliers de la Toison d'Or. Marie de Wassenaer porta cette viscomté en mariage l'an 1546 à Jacques, comte de Ligne. En 1651 le prince de Ligne vendit au magistrat de Leyde toute la juridiction et prérogative dont les seigneurs de Wassenaer avaient joui ci-devant à raison du dit Burght; les quatre bourgmestres régnants y mirent à ce sujet une inscription publique.

[2] Mentre si desinava, vennero alcuni huomini per parte di borgomastri della citta, con otto gran fiaschi, et perche niuno d'essi non sapeva parlar Italiano, quello che ci servi per conduttore fece le belle parole presentando questo rinfrescamento a S. Exc[za]. Li fiaschi erano vuoti, essendo cosi il costume, perche poi il hosto ribatte della spesa del vino altretante quanto e il valore del vino, che era di 32 fiorini, ma il buon galantuomo s'accomodò molto ben, contando 24 fiorini per il pranso quanto alle vivande et 32 fiorini per il vino che tanto disse che s'haveva beuto, quasi si fossimo stati tanti sciochi che l'avessimo assorbito, il che tanto e lontana del vero quanto effettivamente l'hoste riusci manigoldo ajutato dalla dilligenza della nostra guida, che sicome ci pare a prima vista galant-homo et cosi lo conoscemmo in fine un gentilissimo forfattone.

» homme savait parfaitement arranger ses petites affaires, en effet » il compta 24 florins pour le diner quant aux vivres, et en outre » 32 florins pour le vin, en nous soutenant qu'il avait été bu. » Nous en restions aussi abasourdis que si nous avions absorbé » en effet cette quantité de vin, et cependant il n'en était rien. » Malgré tout, notre hôte, le fripon fieffé, réussit à se faire payer, » en cela grandement aidé du reste par notre guide que nous » avions regardé d'abord comme un galant homme et qui n'était » en somme qu'un habile coquin. »[1]

Ce petit épisode de voyage, qui nous prouve qu'en tous temps l'art d'écorcher les voyageurs même en les faisant crier, a été dignement pratiqué par messieurs les aubergistes, nous rappelle un passage faisant pendant à celui-ci dans le voyage de M. Payen aux Pays-Bas, en Angleterre, en Suède, etc.[2]

Après avoir parlé du caractère des Hollandais qui, sous un air de grande ingénuité et de franchise, cachent beaucoup d'adresse et d'esprit, après avoir énuméré quelques-uns de leurs défauts et quelques-unes de leurs qualités, et entre autres leur ardeur insatiable des richesses et leur mépris pour ceux qui veulent se vanter ou faire étalage d'orgueil, il ajoute : « C'est pour cela que dans » les hôtelleries, quand ils ont des étrangers qui font du bruit, » qui les méprisent, qui témoignent quelque aversion pour leurs » coustumes, ou qui affectent de paroistre gens de qualité, par » une suite insolente de laquais, il les traictent avec tant de » rigueur et se vengent par de funestes saignées qu'ils font à

[1] Cet usage d'offrir le vin d'honneur est fort ancien. Nous lisons précisément dans l'*Histoire de la ville d'Anvers* de M. E. Gens, que lorsqu'*en 1324 la république envoya deux patriciens, Dardo Bembo et Giovanni Giorgi, à Anvers, le magistrat qui sentait tous les avantages que pouvait présenter au commerce anversois l'extension des relations avec le sud de l'Europe, fit à ses nobles hôtes un accueil très-distingué. Il fit présent à Bembo de 32 pots de vin, à Giorgi de 18 pots et au capitaine du vaisseau qui les avait amenés, de toute une pièce*, (p. 136).

[2] Voyage de M. Payen.... p. 46.

» leurs bourses. Il est impossible de s'en garantir, quand ils l'ont » résolu, et quoy qu'on dise, il faut payer : si vous contestez » vous trouvez que vostre dépense augmente, autant de fois » qu'ils vous la comptent. On m'a dit à Amsterdam, qu'un » homme qui tranchoit du marquis, estonné de l'argent qu'on » luy demandoit pour un mauvais souper, voulut compter par article » avec son hoste, et se trouva dans la révision de son compte qu'on » avait oublié vingt cinq francs pour nettoyer la maison. » Il termine par une petite morale qui est également vraie pour tous les temps, mais qui n'aura jamais, est-il à craindre, le don de rendre les hôteliers plus traitables. « Voyez, dit-il, s'il se peut » une plus grande injustice, qui toutefois nous apprend à estre » sages et modestes, en quelque lieu que nous soyons, et princi» palement chez les estrangers. »

Au reste, à cette époque la Hollande était déjà l'un des pays où l'existence était la plus coûteuse. Nous trouvons dans le même Payen, *une table de la route et des commoditez qu'on peut prendre pour voir les villes cy dessus décrites, des auberges où on logera et de la dépense qu'on doit faire.* Nous nous permettrons de nous écarter un moment de notre sujet principal pour faire de cette table un petit extrait qui nous donnera un tarif comparé de la cherté de l'existence dans différentes villes.

A Gand, logez *à la Rose* et payez pour repas................ 12 sols.
A Bruxelles, logez *au Porcelet*, dans la place des charriots de Louvain et payez pour repas.............................. 16 sols.

Chose curieuse, à Louvain, capitale il est vrai du Brabant, à Malines, à Anvers, à Breda même, les hôtels sont beaucoup plus chers qu'à Bruxelles, résidence de la cour.

En effet :

A Louvain, logez *à l'Empereur* et payez par repas............ 30 sols.
A Malines, logez *au Cygne blanc* et payez par repas........... 20 sols.
A Anvers, logez *à l'Ours* sur la place de Meir et payez par repas.. 24 sols.
A Breda, logez *au Prince-Cardinal* et payez par repas.......... 18 sols.

Voilà pour la Belgique, mais, chose étonnante, Londres est beaucoup moins cher.

Ainsi après avoir payé 3 livres pour la traversée vous arrivez à Londres, vous logez à la ville de Paris, au *Commune gardin* (sic) et payez par repas.. 12 sols.

En Hollande les prix augmentent généralement.

A Rotterdam, *à l'Escu de France*, par repas................. 24 sols.
A Amsterdam, *à l'Électeur de Cologne*...................... 15 sols.
A La Haye, *au Samson*.................................... 24 sols.
A Utrecht, *à la Croix de Jérusalem*........................ 16 sols.
A Gorcum, *au St.-George*................................. 20 sols.
A Bois-le-Duc, *à l'Empereur*.............................. 18 sols.

Mais c'est dans la principauté de Liége et à Aix-la-Chapelle que les prix sont les plus élevés. Ainsi :

A Liége, *à la Pommelette*, (qui existe encore) payez par repas..... 40 sols.
A Aix, *au Poirier*... 40 sols.

Il n'y a qu'à Venise que les hôtels soient plus chers et qu'au *Lyon Blanc* on paye.................................... 45 sols.

Dans les autres pays :

En Suède, à Stockholm, *aux Trois Couronnes*, payez par repas... 30 sols.
En Pologne, à Cracovie, *au Bacchus*....................... 30 sols.
En Autriche, à Vienne, *à l'Empereur*....................... 20 sols.

On nous pardonnera, espérons-nous, cette petite digression, et nous nous hâtons de revenir à la relation, qui du reste ne nous donne plus beaucoup de détails curieux.

En quittant Leyde, ils passent par un village nommé Reisterande, où l'on faisait kermesse, et arrivent à Amsterdam. « Comme c'était un dimanche, ils vont entendre la messe chez un » mercier, qui l'a fait dire secrètement, car là encore l'exercice » du culte catholique est interdit. Celui qui est découvert la faisant » dire chez lui est condamné à 100 fl. Quant au prêtre il est

» sévèrement puni. Ce qui n'empêche, qu'il n'y ait beaucoup de » catholiques. Il y a même un couvent de femmes. Seulement » il ne s'y trouve plus que cinq ou six vieilles religieuses et il » n'est plus permis d'en recevoir de nouvelles. »

D'Amsterdam ils partent pour Utrecht et font le trajet en bateau, accompagnés de M. Van der Put.

Ils arrivent précisément pour assister à une revue de quatre compagnies destinées à former la garnison de la ville. Deux de ces compagnies étaient françaises, une troisième appartenait au général Sécil, et la quatrième composée de tous beaux hommes était allemande. Il y avait déjà dans la ville une garnison composée de 11 compagnies d'infanterie et de deux compagnies de cavalerie, devant plutôt servir à maintenir les bourgeois qu'à défendre la ville [1]. Deux ans auparavant en effet les habitants s'étaient révoltés contre la soldatesque, refusant de payer les contributions de guerre. Ils furent contenus par la garnison assez forte en ce moment.

« Les 15 compagnies qui composent la garnison, se divisent » en sept compagnies anglaises, sous le commandement du géné» ral Sécil, les trois compagnies françaises, sous les ordres de » Mr de Schœberg, deux allemandes, une danoise, et deux » écossaises, plus deux compagnies de cavalerie composées de tous » hommes d'élite. »

Le cardinal Bentivoglio nous apprend en effet que la Hollande n'était pas capable de fournir le nombre de soldats qui lui était nécessaire et que *le plus fort et le plus solide nerf de leur armée est au nombre et en la qualité des soldats étrangers*. « Les Pro» vinces-Unies, dit-il, ont présentement dans leurs armées en» viron six mille Français, dont quatre mille sont entretenus aux » propres frais de la France sous deux maistres de camp. Pour les » autres deux mille, ils sont meslez et confondus parmi les autres

[1] ....Piu tosto per frenar la temerita dei Borghesani, che per custodia della citta contro l'inimico.

» nations. Les Anglais peuvent monter environ à trois mille, les
» Écossais à deux mille et les Allemands à trois mille. Tout le
» reste de l'infanterie et presque toute la cavalerie consiste en
» soldats du pays. »

Ici finit ce manuscrit dont nous avons passé bien des détails, pressés que nous sommes d'en venir à l'analyse d'un dernier document qui nous paraît offrir plus d'intérêt que les précédents. C'est la relation du voyage de l'ambassadeur Giorgio Justiniani, en France, en Flandre, en Hollande, etc., à son retour d'Angleterre.

Nous y trouverons un cachet plus individuel que dans les relations précédentes, dont les auteurs ont puisé peut-être un peu trop librement à cette source féconde que leur offrait leur compatriote Guicciardini. Il sera intéressant, en outre, de voir le jugement porté sur la Belgique à l'époque où de grands et funestes événements venaient de la bouleverser presque entièrement.

VOYAGE

PAR

LA FRANCE, LA FLANDRE ET L'ALLEMAGNE

rapporté par l'Excellentissime Giorgio Justiniani, à son retour à Venise de son ambassade ordinaire en Angleterre.

1605 [1].

L'ambassadeur Giorgio Justiniani était de cette illustre famille patricienne de Venise qui comptait parmi ses membres un saint, saint Laurent Justignani, patriarche en 1433, des évêques, des hommes d'État, des historiens, des capitaines, et qui plus tard, en 1634, devait s'illustrer d'un doge, Marc Antonio Justiniani. Leur riche palais sur le Canal-Grande est aujourd'hui un des principaux hôtels de Venise.

Le 11 novembre de l'année 1604, Giorgio Justiniani prit congé de la cour d'Angleterre. Le roi Jacques Ier le créa chevalier avant son départ.

Le secrétaire lui lut le privilége par lequel S. M. lui accordait le droit d'ajouter à ses armes deux des figures héraldiques de son royaume; pour l'Angleterre le lion d'or, pour l'Écosse le léopard. Dans ce privilége les armes de S. Ex. étaient déjà écartelées de cette façon [2].

[1] Viaggio per Francia, Fiandra, Germania fatto dall' Ecc.mo Giorgio Justignan nel ritorno a Venetia dalla Am.ta ordinaria in Inghilterra l'anno 1605.

(Codex 214, cl. VIII).

[2] E cio fatto fu dal secretario letto il privileggio nel quale Sa Mta li fece dono di parte dell'arme di suoi regni, donandoli per il regno un lione d'oro, e per il Regno di Scotia un leopardo, liquali erano gia nel privileggio aggiunti et inquartati nell' arma di S. E.

En même temps, S. M. lui fit don d'une crédence en argent doré composée de 52 pièces, toutes grandes et belles, et de grande valeur.

La reine lui fit de son côté présent d'un diamant de grand prix, *dons vraiment dignes*, dit le manuscrit, *de ceux qui les faisaient et de celui à qui ils étaient faits* [1].

Un dimanche, après avoir entendu la messe dans la chapelle de son palais et prié Dieu de lui accorder un bon voyage, son successeur Marc Antonio Correro, dont l'illustre famille donna elle aussi un doge à Venise, lui fit les honneurs d'un splendide banquet.

Le même jour, vers la 20e heure (une heure environ), l'ambassadeur partit avec sa suite. Ils passèrent par Gravesend, Canterbury, et arrivèrent à Douvres le 25, pour en repartir le lendemain.

Ils firent la traversée de Douvres à Calais en quatre heures.

Le jour suivant, le 28 novembre, ils se mirent en route vers le pays de Flandre, en longeant les côtes.

» Après 12 milles de marche environ nous passâmes, dit-il, » la rivière de St.-Omer nommée Aa, qui sépare la France, c'est-» à-dire le pays de Calais, de la Flandre. Avant de passer cette » rivière nous en avions traversé une autre petite, sur laquelle se » trouve un pont avec porte et château : c'est là qu'on paie le » droit de passage perçu par S. M. très-chrétienne. Il est impossible » de passer par un autre point [2].

» Quand on a traversé en barque la rivière de St.-Omer, on

[1] .... E dalla Regina gli fu donato un diamante di molto presso, doni veramente digni da chi et a chi furono fatti.

[2] A giorno doppo che fu alli 28 partimmo di qua et e presa la strada verso Fiandra per le coste del mare; circa dodeci miglia discosto passammo la riviera di S. Thomer (sic) chiamata Aa che divide la Francia, cioe il paese di Cales della Fiandra, et avanti che si passi detta riviera, si passa un altra picciola riviera, sopra laquale vi e un ponte con porte e castelli, e quivi si paga il Datio per S. Ma Xma. Ne si puô per altra parte passare stante il sito del paese in Fiandra. Passata la riviera di S. Thomer con barca si passa subito in Fiandra.

» se trouve immédiatement en Flandre. A l'embouchure de cette
» rivière, qui vient se jeter dans la mer, se trouve Gravelines,
» principale forteresse de cette partie de la frontière. Un gouver-
» neur militaire, nommé Gueredil, garde ce château au nom
» des archiducs Albert et Isabelle; il a sous ses ordres quatre
» cents fantassins. »

Le même jour ils arrivèrent à Dunkerque, vers une heure environ, après 21 milles de marche à cheval.

» Autour de cette place contournent quelques rivières, à l'aide
» desquelles il est facile d'inonder le pays circonvoisin à une
» assez grande distance, pour le protéger contre l'invasion de
» l'ennemi.

» La ville est entourée de remparts et de fossés. Les murailles
» sont flanquées de petites tours, avec des plates-formes de terre,
» sans casemates. En ce moment il se trouve dans la place
» une garnison composée d'une compagnie allemande de 300
» hommes, de deux compagnies espagnoles de 150 hommes,
» plus une compagnie bourguignone de 120 hommes. Le gou-
» verneur actuel de LL. AA. se nomme Diego Orgis [1].

» Cette ville a un port qui peut contenir 200 vaisseaux; c'est
» le meilleur de la Flandre, et on en tire les meilleurs marins et les

[1] Ha muraglie terrapienate con rivellini et torette con altre pienaforme di terra non camisata. In detto luogo si trova al presente in guarnigione una compagnia d'Alemani di trecento, due di Spagnli di 150, et una de Burgognoni di 120, et il governator d'essa per loro Altezze e Diego Orgis. In questa citta vi e un porto capace per ducento vascelli, et e il miglior, e fa li migliori marinari e soldati della Fiandra, et e il nervo della forza maritima dell' Arciduca, e percio vieni dagli olandesi sopra tutti gli altri infestato, e cio fanno facilmente per la commodita che hanno per il contro il porto di Donkerken lontano a tiro di canone vi sono alcuni banchi et secchi fatti dalla natura, et fra questi sicuri da ogni tempesta o fortuna di mare o di venti stãno continuamente tre o quattro vascelli di guerra di olandesi liquali impediscono l'entrata e l'uscita alli vascelli che vanno e vengono in Donckerken et si a caso si veggono sopravenir numero di vascelli, fanno vela et in poco sono in Zelanda, e cosi senza poter remediare questo porto patisci quello continuo travaglio.

» meilleurs soldats de la Flandre; c'est le nerf de la force maritime » des Archiducs. Aussi est-il continuellement infesté par les Hollan- » dais; et la chose leur est facile, car à une distance du port assez » éloignée et hors de la portée du canon il y a des bancs et des atterris- » sements naturels où, à l'abri de la tempête, des accidents de mer » et du vent, se tiennent embossés constamment trois ou quatre vais- » seaux de guerre hollandais qui empêchent l'entrée et la sortie des » bâtiments qui vont et viennent. S'ils voient arriver des vaisseaux » en nombre redoutable, ils font voile aussitôt et en peu de temps » sont en Zélande. De cette manière, sans qu'il soit possible d'y » remédier, ce port souffre d'une continuelle agitation.

» Le roi catholique [1] y a nouvellement fait construire dix vais- » seaux de guerre, chacun de six à sept cents tonneaux.

» Il y avait ordre d'en construire vingt, mais par suite d'un » traité de paix survenu avec les Provinces-Unies, la construc- » tion en a été différée [2]. »

Le 27 de bonne heure, [3] ils montèrent à cheval et se mirent en route, en longeant la côte. Ils arrivèrent après 15 milles de marche à Nieuport. « Cette forteresse est fort importante, grâce » aux deux petites rivières qu'elle commande, car en rompant les » digues on peut inonder le pays en peu de temps. Les fossés » sont remplis d'eau, et il y a une enceinte de murailles. La » garnison se compose ordinairement de 500 fantassins et de » 70 chevaux. Don Pierre Calego en est le gouverneur. A un demi » mille environ se trouvent des montagnes de sable le long de la

[1] Philippe III.

[2] Il re catto ha fatto nuovamente fabricare in questo luogo dieci vascelli di guerra di portato di sei o sette cento botti l'uno, et vi era ordine di fabricare venti, ma per la trattatione di pace con li Stati, resta la fabrica sospesa.

[3] La mattina delli 27 a buon hora montati a cavallo, e seguitando per la medesima costa di mare quindici miglia discosto da Dunkercken arrivammo a Nieuport fortezza, che per l'acque di due picciole fiumine, col messo delle quali per il flusso del mare si può irrigare il paese all' intorno, e percio e molto importante. Ha li suoi fossi ripieni d'acqua et un ricinto di muro.

» mer; nous prîmes de ce côté et après un assez long trajet sur » la plage nous vîmes, près de ces dunes, l'endroit [1] où (en 1600) » eut lieu la bataille de Nieuport.

» Sur le champ de bataille est plantée une croix au-dessus » d'un tumulus, qui recouvre les restes des morts dont les ossements » apparaissent encore de tous côtés dans la plaine [2].

» A deux milles de là [3], on voit le fort du Pce. Albert, situé au » bord de la mer au milieu de ces montagnes de sable dont nous » parlions. C'est un simple carré en terre élevé par les Espagnols » pour menacer Ostende et protéger le camp, qui assiégeait cette » ville, contre le débarquement des forces ennemies.

« A un demi mille plus loin environ [4], se trouve le fort » d'Ostende sur la même plage. Cette ville est éloignée de » Dunkerque de 24 milles, et de Nieuport de 9 milles. »

[1] Près du village de Westende, à une petite lieue de Nieuport, le 2 juillet 1600, où les troupes du prince Albert furent défaites.

[2] .... Vedemmo il luoco dove segui la battaglia di Nieuport fatta l'anno.... nel qual luoco si vide piantata una croce sopra un tumulo di reliquie de morti, che ancora appariscono per tutta quella campagna.

[3] Due miglia discosto si vede il forte di P. Alberto situato sulla costa del mare, tra quei monti di sabbia, il qual e un simplice quadrato fatto di terra in quel luoco per stringere Ostende, et assicurare il campo che l'assediava, dallo sbarco dell' inimico.

[4] Mezzo miglio o poco piu discosto del forte predto sulla medesima spiaggia di mare si trova la fortssa Ostende discosta da Donckercken vintiquattro miglia e da Nieuport nove miglia, dove giungemmo alle vintidue hore, e prima, che apprissero il castello per introdursi. andò un soldato della guardia a pigliar licenza da governre. Il detto chiamato il Sr Eustaz Dogné, vallone, viene a visitar S.E.

E situata la fortezza d'Ostende sulla spiaggia del mare, in maniera che la batte quasi da due lati, che riguardono a settentrione et a l'oriente dalla parte di mezzo chi e terra ferma, ma e di maniera bassa, che sulla crescita del mare e sopra-fatta dalle acque di sei hore in sei hore et quand il mare cala resta il tutto discorperto et assicurato salvo in alcune basse; della parte verso levante e bagnata da un rame del fiume, il quale gli fa un porto profondissimo, sicurrisimo et capace d'ogni vascello, e la principal considerne di questa fortezza consiste nel detto porto, il quale per la sicurrezza, e sito commodo a tutto il paese e molto importante, e tanto piu che non e sottoposto al pericolo, al quale e il porto di Donckercken, non essendo in quel sito di mare banchi, dove i vascelli de nemici

Ils y arrivèrent vers 3 heures, mais avant de les laisser pénétrer dans le château, un soldat de la garde dut aller demander un permis au gouverneur, qui l'accorda immédiatement. Ils purent donc entrer et descendre à l'auberge.

« Le gouverneur de la place, un wallon nommé Eustache » Dognée, vint rendre visite à S. E.

» La forteresse d'Ostende est bâtie sur la plage, de manière » qu'elle est battue par les flots de la mer en quelque sorte de deux » côtés, au levant et au couchant. Vers le midi, c'est la terre » ferme, mais le sol est si bas de ce côté qu'au flux de la mer, » de six en six heures, il est couvert d'eau. Quand la mer est basse » et le terrain à découvert, le fort est protégé par les parties » basses du côté du levant et baigné par la branche du fleuve, » qui s'accroissant alors, lui fait un port très-profond, très-sûr » et accessible à toute espèce de navires. La grande importance de » cette forteresse consiste précisément dans ce port, qui par sa

possino fermarsi et infestar il commercio d'esso; per questo viene dall' arciduca impiegata molta opera per la sua restauratione, desirando cavare il porto e renderlo piu ampio e piu capace, che non al presente. La fortezza si trova ora particolarmente dalle parte che guarda il mare con nove fortificationi e ripari per la difesa del nemico, e del mare molto piu ampiata, e continuamente si lavora e si va con nuove fortificationi renderla piu sicura et inespugnabile. La gran difficolta della sua conquista consiste nelle facilita che havevano li Olandesi con la comodita del porto di provederla giornalmente che se bene dall'esercito che l'assidiava, era stato fatto un forte vicino alla bocca di detto fiume, dove tenevano alcuni pezzi d'artiglieria per impedire l'entrata alli vascelli nemici, tuttavia e col vento e con la furia che porta il mare nel suo crescere, i vascelli s'accostavano, et entravano nel Porto et andando sotto la fortezza, portavano continuamente gente, vettuaglie et monitioni fresche, e sebene nel passare davanti il forte fatto dal campo ricevevano tre o quattre botte di cannonate, niente di meno corragiosamente entravano, laqual cosa fu causa, che per sustenere si lungo assedio di mesi trenta otto continui, oltre le dette cause si agguinge anco la difficolta che haveva l'essercito d'appressarsi et andare agli assalti per causa della marea, che come e detto inonda tutto quel sito. Le suoi bolvardi di rivellini, collrine et altro, sono tutti di simplice terra senza che vi sia pur punto di pietra : ma la terra et tanto grassa e s'incatrama si bene insieme, et e si ben lavorata come si fosse di muro.

» sûreté et sa situation protège tout le pays, et cela d'autant
» plus qu'il ne s'y trouve pas, comme dans celui de Dunkerque,
» des bancs, où les vaisseaux ennemis puissent s'embosser
» pour inquiéter le commerce. Aussi l'archiduc a-t-il mis tout en
» œuvre pour le remettre en état, et il a même le dessein de le
» faire creuser encore, pour le rendre plus large et lui donner
» une plus grande importance.

» C'est le côté le plus fort de la ville : il y a déjà neuf forte-
» resses, et on continue à y travailler toujours, pour rendre la place
» de plus en plus sûre.

» C'est précisément ce port, permettant de ravitailler sans
» cesse la ville, qui a rendu le siége d'Ostende si long et si diffi-
» cile.

» Les vaisseaux hollandais pouvaient en effet pénétrer malgré
» les batteries espagnoles. Outre cette difficulté, qui fit durer
» ce siége 38 mois, les assiégeants en avaient une autre à
» surmonter, le pays étant inondé et l'armée ne pouvant monter
» à l'assaut.

» Les remparts ne sont construits qu'en terre, sans la moindre
» pierre : mais la terre est si grasse, de nature si compacte
» et surtout si bien travaillée, qu'elle devient aussi solide
» qu'un mur.[1].

« La place a une garnison de mille fantassins presque tous irlan-
» dais, divisés en sept compagnies de trente chevaux, de la com-
» pagnie de Nieuport.

» Les habitations qui avaient été complétement détruites et ren-
» versées durant le dernier siége, commencent déjà à se relever.

[1] « Elle est fortifiée, dit le colonel Duplessis, de six bastions de terre gazonnée et fraizée, avec une bonne palissade de bois de chesne qui règne tout autour de la place. »

Les fortifications d'Ostende, relevées par l'archiduc Albert furent rasées en 1783 par ordre de Joseph II et reconstruites sur un nouveau plan.

» Grâce aux améliorations du port, on espère voir la ville se » repeupler et le commerce reprendre. »[1]

Ils quittèrent Ostende le 30 et passèrent par Blankenberg, dont le petit fort devait servir à empêcher le débarquement de l'ennemi. En partant, ils furent obligés de prendre une escorte dans la compagnie irlandaise d'Ostende, qui formait une partie de la garnison de Blankenberg. Cette escorte leur était nécessaire pour les assurer contre les attaques des gens de l'Écluse, attaques assez fréquentes sur la route de Blankenberg à Bruges[2].

Ils arrivèrent dans cette dernière ville,[3] une des principales de la Flandre, vers 5 heures du soir, après un voyage de 6 lieues, ce qui fait 10 milles entre Ostende et Bruges, mouillées par le haut et par le bas — con continue acque di sotto et di sopra —, comme dit le narrateur.

« Bruges est une ville d'une enceinte de 5 milles italiennes. » De grandes rues conduisent de la place du marché aux six portes » principales de la ville, qui est entourée de remparts de terre et » d'un double fossé rempli d'eau. Elle a quarante mille habitants.

» C'est là que réside le comte Frédéric de Berghes, un alle-

[1] Li habitationi di questo luogo che per la batteria del suo assedio furono talmente spianate da quel tempo in qua sono ridotte in assai buon stato, et mediante li miglioramenti del porto sperono di renderla copiosa di gente, e di negozio.

Mais c'était là un bien vain espoir !

[2] Partimmo alli trenta, et passammo per Blankenbergh, forte posto sopra il mare, picciolo e fatto per impedir lo sbarco che a causa d'una riviera, che sbocca nella marina per via d'una inclusa, potrebbe fare la il nemico.

Qui prendemmo una scorta di dodici cavalli della compagnia sopra detta, che con alcuni altri si stavano in presidio, il che fu fatto per assicurare il camino, che spesso vien corso da quei dell' Inclusa lontano tre leghe egualmente da Blankenbergh e Brugge.

[3] Nella qual citta, chi e una delle principali della Fiandra, arrivammo alle cinque della sera doppo haver caminato con continue acque di sotto et di sopra per lo spatio di sei leghe, ch'e il camino di dieci miglia da Ostende à Brugge. Laqual citta gira cinque miglia Italiane, et tra belle case, et strade maestre che della piazza del Mercato vanno a sei porte principali della citta.

» mand. Il porte le titre de capitaine général de Frise et d'Artois, » et est le commandeur général de toute la milice de la province » de Flandre.

» Le garnison est composée d'une compagnie de 100 lances et de 200 fantassins bourguignons. Ce sont les bourgeois de Bruges » qui ont eux-mêmes demandé ce renfort, après la perte de l'Écluse. »

Le lendemain de son arrivée, au matin, S. E. reçut la visite des deux bourgmestres de la ville. Après le dîner, elle reçut celle du comte de Berghes ; S. E. lui rendit sa visite le soir.

Le même jour, accompagné des deux bourgmestres, l'ambassadeur était allé visiter les principaux monuments de la ville, l'église Notre-Dame, où se voient les tombeaux de Charles-le-Téméraire et de la princesse Marie sa fille, l'église du St-Sauveur, le séminaire des pauvres, l'hôpital des fous, tenu aux frais de la ville, et un édifice qui distribue l'eau dans toute la ville [1]. A cause de l'heure avancée, ils ne purent voir le St. Sang conservé dans l'église du même nom.

A ce sujet le narrateur commet une erreur de date ; il dit que ce St. Sang a été rapporté de Terre-Sainte par Thierry d'Alsace en 1194, tandis que ce dernier est mort en 1168 : c'est en 1150 que ce prince flamand paraît avoir rapporté, à son premier retour de la Palestine, la fiole contenant quelques gouttes du sang de Jésus-Christ, que le roi et le patriarche de Jérusalem lui avaient donnée.

A l'époque où l'ambassadeur vénitien visitait Bruges, cette ville était fort déchue de son ancienne importance ; aussi s'étonne-il de la trouver aussi dépeuplée [2].

[1] Un edificio per mezzo del quale e condotta l'acqua in tutti posti privati e publici della citta.

[2] Questa citta doleva esser priva d'ogni commercio, et ancora vi si vede le case di diversi nationi che trafficavano in essa. Ma a tempo del duca d'Alba fu transferito a Anversa, onde pare assai dishabitata.

L'ambassadeur, [1] qui avait été dignement acceuilli par les bourgmestres et avait reçu d'eux le vin d'honneur, quitta Bruges le lendemain avec sa suite. Il était accompagné d'une escorte d'environ cinquante cavaliers de la compagnie d'un capitaine wallon, nommé Squalon. Un peu plus loin sur leur route les voyageurs trouvèrent une compagnie de quatre cents fantassins, sortis d'un petit fort voisin pour leur faire également escorte et les accompagner durant la traversée d'un petit bois assez dangereux, au sortir duquel les quatre cents fantassins s'en retournèrent. La cavalerie de Bruges accompagna l'ambassadeur et sa suite quelques milles plus loin, jusqu'à proximité d'un petit fort où les attendait une compagnie gantoise appartenant également à un officier wallon, Louis de Comage. Ce détachement de 50 cavaliers environ était sous les ordres de son lieutenant.

» Avant d'arriver à Gand [2], ils passèrent encore près de deux » autres forts, destinés à protéger le pays contre les incursions de » l'ennemi qui, appuyé des trois places qui lui restaient en Flandre, » l'Écluse, Ardenburg et Oostburg, tombait sur tout le pays circon» voisin et arrivait souvent jusqu'aux portes de Bruges et de Gand.

» Ce ne fut qu'à 6 heures du soir qu'ils arrivèrent dans cette » dernière ville après une longue route des plus fatigantes, à » travers des chemins détestables et une pluie continuelle.

« Gand compte environ 9 milles de circuit dans l'intérieur de » ses murs. C'est une fort belle ville, mais elle n'est pas très-

[1] Qui il N[le] Ambr[e] fu da quei Borgmestri molto honorato, et di piu presentato di vino et altro.

[2] Ma prima trovammo due altri piccioli forti i quali insieme conli primi sono fatti per tagliar il passo al nemico, per spallegiarlo et per unir insieme con facilita un numero di sei cento soldati incirca, che sono divisi in essa per diffesa del paese. L'ultimo di questi forti e situato sopra una riviera la quale per la difficolta del passagio assicura il paese posto tra essa Gant dalle scorrerie del nemico, il quale con le spalle dell' Inclusa, Ardenburgh et Oesburgh, che sono le tre sole piazze che gli restano in Fiandra, vi fa contribuire a quasi la quinta parte della Fiandra, sino alle porte di Bruges et di Gant.

» peuplée. Les rues sont belles et propres.... Le principal » commerce est celui des toiles, le pays produisant une grande » quantité de lin.

» On dit que cette ville renferme 100 mille habitants, mais » cela paraît invraisemblable. »

» Ici, comme partout dans les Flandres, la direction du gouver- » nement est entre les mains de la bourgeoisie. »

Le lendemain de son arrivée, le capitaine de Comage vint prendre l'ambassadeur pour lui faire voir la citadelle construite par Charles-Quint. [1]

« Cette citadelle, dit la relation, est située sur un angle de la » ville. Elle est de forme carrée; les remparts sont peu importants, » les fossés sont remplis d'eau. On remarque d'un côté une » contre-escarpe qui est commencée, au milieu de laquelle on a » creusé un passage couvert, entrecoupé d'un système de défense » en terre, travail moderne qu'ils pensent destiné à en augmenter » la sécurité [2]. Derrière cette contre-escarpe il se trouve un » autre fossé également rempli d'eau.

» Les places de ce château paraissent grandes, non tant par » la dimension du terrain que par suite de leur forme.

» Le fort est situé sur une éminence qui ne domine qu'une

[1] Il capitano Comago condusse la mattina seguente il Sre Ambre a vedere il castello fabricato gia da Carlo Quinto. Questo Castello e posto in un angolo della citta, e di forma quadra con quattro bolvardi non molto grandi. Ha le fosse con acqua, et da una parte si vede principiata una contrascarpa dentro alla quale hanno cavato una strada coperta, intersecata con certi ripari di terra, opera moderna, che vogliono che serva per maggior sua securita. Dietro questa contrascarpa vi e un altra fossa pur con acqua. Ha una sola entrata con doppie porte, et ponti levatori, et della parte di quella contrascarpa ha una porta di soccorso : e posto in luogo eminente, ma che pero predomina solo una picciola parte della citta, et e fatta piu per haver un luoco sicuro da tener un buon numero di soldati per freno della citta, che per altro.

[2] Le château, dit vieille citadelle ou château des Espagnols, bâti en 1540 par ordre de Charles-Quint, fut en effet la première place forte de la Belgique construite suivant la système moderne : de là l'espèce d'hésitation du narrateur excitée par cette innovation. Ce fort fut démantelé en 1830.

» petite partie de la ville. Il peut servir d'abri sûr à un bon » nombre de soldats, et semble destiné plutôt à tenir la ville en » respect qu'à la défendre.

» Le roi y tient en ce moment 600 fantassins, tous espagnols.

» Le gouverneur venant de mourir et son successeur n'étant » pas encore nommé, il n'y a en ce moment dans la ville que cent » hommes de cavalerie, placés sous les ordres du capitaine » de Comage, les bourgeois ayant entre les mains la justice et le » soin de garder le fort. »

Après la visite du fort ils allèrent voir le palais où est né Charles-Quint, et que l'archiduc Albert faisait restaurer en ce moment.

Le lendemain ils quittaient Gand, sans avoir reçu la visite du magistrat, comme dans les autres villes.

Ils s'arrêtèrent une nuit à Termonde, petite ville qu'ils ne font que nommer et où se trouvait en ce moment une garnison de 200 fantassins espagnols.

Partis de Termonde à midi, ils arrivèrent à Bruxelles vers 5 heures du soir, après une route de 15 milles, rendue fort pénible à cause de la gelée.

« A notre arrivée à Bruxelles, dit le narrateur, S. E. reçut » la visite d'un officier romain, le Sr Ottavio Lancillon, capitaine » de cavalerie en retraite. Il était accompagné d'un prêtre envoyé » par Mgr. Guido Bentivoglio [1], nonce du pape. Ce prêtre » était chargé de complimenter S. E. de la part de Monseigneur » et de l'inviter à souper pour le lendemain. Mgr le nonce se fai- » sait excuser de n'avoir pu venir lui-même faire visite à l'am- » bassadeur, étant retenu par une indisposition.

» Le lendemain le comte Ottavio Visconti de Milan qui, durant » l'absence de Rodrigo Lecco parti pour l'Espagne, remplissait

[1] Le cardinal Bentivoglio dont nous avons eu l'occasion de citer déjà diverses fois ici le remarquable travail sur les Flandres.

» peuplée. Les rues sont belles et propres.... Le principal
» commerce est celui des toiles, le pays produisant une grande
» quantité de lin.

» On dit que cette ville renferme 100 mille habitants, mais
» cela paraît invraisemblable. »

» Ici, comme partout dans les Flandres, la direction du gouvernement est entre les mains de la bourgeoisie. »

Le lendemain de son arrivée, le capitaine de Comage vint prendre l'ambassadeur pour lui faire voir la citadelle construite par Charles-Quint. [1]

« Cette citadelle, dit la relation, est située sur un angle de la
» ville. Elle est de forme carrée; les remparts sont peu importants,
» les fossés sont remplis d'eau. On remarque d'un côté une
» contre-escarpe qui est commencée, au milieu de laquelle on a
» creusé un passage couvert, entrecoupé d'un système de défense
» en terre, travail moderne qu'ils pensent destiné à en augmenter
» la sécurité [2]. Derrière cette contre-escarpe il se trouve un
» autre fossé également rempli d'eau.

» Les places de ce château paraissent grandes, non tant par
» la dimension du terrain que par suite de leur forme.

» Le fort est situé sur une éminence qui ne domine qu'une

[1] Il capitano Comago condusse la mattina seguente il Sre Ambre a vedere il castello fabricato gia da Carlo Quinto. Questo Castello e posto in un angolo della citta, e di forma quadra con quattro bolvardi non molto grandi. Ha le fosse con acqua, et da una parte si vede principiata una contrascarpa dentro alla quale hanno cavato una strada coperta, intersecata con certi ripari di terra, opera moderna, che vogliono che serva per maggior sua securita. Dietro questa contrascarpa vi e un altra fossa pur con acqua. Ha una sola entrata con doppie porte, et ponti levatori, et della parte di quella contrascarpa ha una porta di soccorso : e posto in luogo eminente, ma che pero predomina solo una picciola parte della citta, et e fatta piu per haver un luoco sicuro da tener un buon numero di soldati per freno della citta, che per altro.

[2] Le château, dit vieille citadelle ou château des Espagnols, bâti en 1540 par ordre de Charles-Quint, fut en effet la première place forte de la Belgique construite suivant la système moderne : de là l'espèce d'hésitation du narrateur excitée par cette innovation. Ce fort fut démantelé en 1830.

» petite partie de la ville. Il peut servir d'abri sûr à un bon
» nombre de soldats, et semble destiné plutôt à tenir la ville en
» respect qu'à la défendre.

» Le roi y tient en ce moment 600 fantassins, tous espagnols.

» Le gouverneur venant de mourir et son successeur n'étant
» pas encore nommé, il n'y a en ce moment dans la ville que cent
» hommes de cavalerie, placés sous les ordres du capitaine
» de Comage, les bourgeois ayant entre les mains la justice et le
» soin de garder le fort. »

Après la visite du fort ils allèrent voir le palais où est né Charles-Quint, et que l'archiduc Albert faisait restaurer en ce moment.

Le lendemain ils quittaient Gand, sans avoir reçu la visite du magistrat, comme dans les autres villes.

Ils s'arrêtèrent une nuit à Termonde, petite ville qu'ils ne font que nommer et où se trouvait en ce moment une garnison de 200 fantassins espagnols.

Partis de Termonde à midi, ils arrivèrent à Bruxelles vers 5 heures du soir, après une route de 15 milles, rendue fort pénible à cause de la gelée.

« A notre arrivée à Bruxelles, dit le narrateur, S. E. reçut
» la visite d'un officier romain, le Sr Ottavio Lancillon, capitaine
» de cavalerie en retraite. Il était accompagné d'un prêtre envoyé
» par Mgr. Guido Bentivoglio [1], nonce du pape. Ce prêtre
» était chargé de complimenter S. E. de la part de Monseigneur
» et de l'inviter à souper pour le lendemain. Mgr le nonce se fai-
» sait excuser de n'avoir pu venir lui-même faire visite à l'am-
» bassadeur, étant retenu par une indisposition.

» Le lendemain le comte Ottavio Visconti de Milan qui, durant
» l'absence de Rodrigo Lecco parti pour l'Espagne, remplissait

[1] Le cardinal Bentivoglio dont nous avons eu l'occasion de citer déjà diverses fois ici le remarquable travail sur les Flandres.

» peuplée. Les rues sont belles et propres.... Le principal » commerce est celui des toiles, le pays produisant une grande » quantité de lin.

» On dit que cette ville renferme 100 mille habitants, mais » cela paraît invraisemblable. »

» Ici, comme partout dans les Flandres, la direction du gouver- » nement est entre les mains de la bourgoisie. »

Le lendemain de son arrivée, le capitaine de Comage vint prendre l'ambassadeur pour lui faire voir la citadelle construite par Charles-Quint. [1]

« Cette citadelle, dit la relation, est située sur un angle de la » ville. Elle est de forme carrée; les remparts sont peu importants, » les fossés sont remplis d'eau. On remarque d'un côté une » contre-escarpe qui est commencée, au milieu de laquelle on a » creusé un passage couvert, entrecoupé d'un système de défense » en terre, travail moderne qu'ils pensent destiné à en augmenter » la sécurité [2]. Derrière cette contre-escarpe il se trouve un » autre fossé également rempli d'eau.

» Les places de ce château paraissent grandes, non tant par » la dimension du terrain que par suite de leur forme.

» Le fort est situé sur une éminence qui ne domine qu'une

[1] Il capitano Comago condusse la mattina seguente il Sre Ambre a vedere il castello fabricato gia da Carlo Quinto. Questo Castello e posto in un angolo della citta, e di forma quadra con quattro bolvardi non molto grandi. Ha le fosse con acqua, et da una parte si vede principiata una contrascarpa dentro alla quale hanno cavato una strada coperta, intersecata con certi ripari di terra, opera moderna, che vogliono che serva per maggior sua securita. Dietro questa contrascarpa vi e un altra fossa pur con acqua. Ha una sola entrata con doppie porte, et ponti levatori, et della parte di quella contrascarpa ha una porta di soccorso : e posto in luogo eminente, ma che pero predomina solo una picciola parte della citta, et e fatta piu per haver un luoco sicuro da tener un buon numero di soldati per freno della citta, che per altro.

[2] Le château, dit vieille citadelle ou château des Espagnols, bâti en 1540 par ordre de Charles-Quint, fut en effet la première place forte de la Belgique construite suivant la système moderne : de là l'espèce d'hésitation du narrateur excitée par cette innovation. Ce fort fut démantelé en 1830.

» petite partie de la ville. Il peut servir d'abri sûr à un bon » nombre de soldats, et semble destiné plutôt à tenir la ville en » respect qu'à la défendre.

» Le roi y tient en ce moment 600 fantassins, tous espagnols.

» Le gouverneur venant de mourir et son successeur n'étant » pas encore nommé, il n'y a en ce moment dans la ville que cent » hommes de cavalerie, placés sous les ordres du capitaine » de Comage, les bourgeois ayant entre les mains la justice et le » soin de garder le fort. »

Après la visite du fort ils allèrent voir le palais où est né Charles-Quint, et que l'archiduc Albert faisait restaurer en ce moment.

Le lendemain ils quittaient Gand, sans avoir reçu la visite du magistrat, comme dans les autres villes.

Ils s'arrêtèrent une nuit à Termonde, petite ville qu'ils ne font que nommer et où se trouvait en ce moment une garnison de 200 fantassins espagnols.

Partis de Termonde à midi, ils arrivèrent à Bruxelles vers 5 heures du soir, après une route de 15 milles, rendue fort pénible à cause de la gelée.

« A notre arrivée à Bruxelles, dit le narrateur, S. E. reçut » la visite d'un officier romain, le Sr Ottavio Lancillon, capitaine » de cavalerie en retraite. Il était accompagné d'un prêtre envoyé » par Mgr. Guido Bentivoglio [1], nonce du pape. Ce prêtre » était chargé de complimenter S. E. de la part de Monseigneur » et de l'inviter à souper pour le lendemain. Mgr le nonce se fai- » sait excuser de n'avoir pu venir lui-même faire visite à l'am- » bassadeur, étant retenu par une indisposition.

» Le lendemain le comte Ottavio Visconti de Milan qui, durant » l'absence de Rodrigo Lecco parti pour l'Espagne, remplissait

[1] Le cardinal Bentivoglio dont nous avons eu l'occasion de citer déjà diverses fois ici le remarquable travail sur les Flandres.

» peuplée. Les rues sont belles et propres.... Le principal » commerce est celui des toiles, le pays produisant une grande » quantité de lin.

» On dit que cette ville renferme 100 mille habitants, mais » cela paraît invraisemblable. »

» Ici, comme partout dans les Flandres, la direction du gouver- » nement est entre les mains de la bourgoisie. »

Le lendemain de son arrivée, le capitaine de Comage vint prendre l'ambassadeur pour lui faire voir la citadelle construite par Charles-Quint. [1]

« Cette citadelle, dit la relation, est située sur un angle de la » ville. Elle est de forme carrée; les remparts sont peu importants, » les fossés sont remplis d'eau. On remarque d'un côté une » contre-escarpe qui est commencée, au milieu de laquelle on a » creusé un passage couvert, entrecoupé d'un système de défense » en terre, travail moderne qu'ils pensent destiné à en augmenter » la sécurité [2]. Derrière cette contre-escarpe il se trouve un » autre fossé également rempli d'eau.

» Les places de ce château paraissent grandes, non tant par » la dimension du terrain que par suite de leur forme.

» Le fort est situé sur une éminence qui ne domine qu'une

[1] Il capitano Comago condusse la mattina seguente il Sre Ambre a vedere il castello fabricato gia da Carlo Quinto. Questo Castello e posto in un angolo della citta, e di forma quadra con quattro bolvardi non molto grandi. Ha le fosse con acqua, et da una parte si vede principiata una contrascarpa dentro alla quale hanno cavato una strada coperta, intersecata con certi ripari di terra, opera moderna, che vogliono che serva per maggior sua securita. Dietro questa contrascarpa vi e un altra fossa pur con acqua. Ha una sola eutrata con doppie porte, et ponti levatori, et della parte di quella contrascarpa ha una porta di soccorso : e posto in luogo eminente, ma che pero predomina solo una picciola parte della citta, et e fatta piu per haver un luoco sicuro da tener un buon numero di soldati per freno della citta, che per altro.

[2] Le château, dit vieille citadelle ou château des Espagnols, bâti en 1540 par ordre de Charles-Quint, fut en effet la première place forte de la Belgique construite suivant la système moderne : de là l'espèce d'hésitation du narrateur excitée par cette innovation. Ce fort fut démantelé en 1830.

» petite partie de la ville. Il peut servir d'abri sûr à un bon » nombre de soldats, et semble destiné plutôt à tenir la ville en » respect qu'à la défendre.

» Le roi y tient en ce moment 600 fantassins, tous espagnols.

» Le gouverneur venant de mourir et son successeur n'étant » pas encore nommé, il n'y a en ce moment dans la ville que cent » hommes de cavalerie, placés sous les ordres du capitaine » de Comage, les bourgeois ayant entre les mains la justice et le » soin de garder le fort. »

Après la visite du fort ils allèrent voir le palais où est né Charles-Quint, et que l'archiduc Albert faisait restaurer en ce moment.

Le lendemain ils quittaient Gand, sans avoir reçu la visite du magistrat, comme dans les autres villes.

Ils s'arrêtèrent une nuit à Termonde, petite ville qu'ils ne font que nommer et où se trouvait en ce moment une garnison de 200 fantassins espagnols.

Partis de Termonde à midi, ils arrivèrent à Bruxelles vers 5 heures du soir, après une route de 15 milles, rendue fort pénible à cause de la gelée.

« A notre arrivée à Bruxelles, dit le narrateur, S. E. reçut » la visite d'un officier romain, le Sr Ottavio Lancillon, capitaine » de cavalerie en retraite. Il était accompagné d'un prêtre envoyé » par Mgr. Guido Bentivoglio [1], nonce du pape. Ce prêtre » était chargé de complimenter S. E. de la part de Monseigneur » et de l'inviter à souper pour le lendemain. Mgr le nonce se fai- » sait excuser de n'avoir pu venir lui-même faire visite à l'am- » bassadeur, étant retenu par une indisposition.

» Le lendemain le comte Ottavio Visconti de Milan qui, durant » l'absence de Rodrigo Lecco parti pour l'Espagne, remplissait

[1] Le cardinal Bentivoglio dont nous avons eu l'occasion de citer déjà diverses fois ici le remarquable travail sur les Flandres.

» peuplée. Les rues sont belles et propres.... Le principal » commerce est celui des toiles, le pays produisant une grande » quantité de lin.

» On dit que cette ville renferme 100 mille habitants, mais » cela paraît invraisemblable. »

» Ici, comme partout dans les Flandres, la direction du gouver- » nement est entre les mains de la bourgoisie. »

Le lendemain de son arrivée, le capitaine de Comage vint prendre l'ambassadeur pour lui faire voir la citadelle construite par Charles-Quint. [1]

« Cette citadelle, dit la relation, est située sur un angle de la » ville. Elle est de forme carrée; les remparts sont peu importants, » les fossés sont remplis d'eau. On remarque d'un côté une » contre-escarpe qui est commencée, au milieu de laquelle on a » creusé un passage couvert, entrecoupé d'un système de défense » en terre, travail moderne qu'ils pensent destiné à en augmenter » la sécurité [2]. Derrière cette contre-escarpe il se trouve un » autre fossé également rempli d'eau.

» Les places de ce château paraissent grandes, non tant par » la dimension du terrain que par suite de leur forme.

» Le fort est situé sur une éminence qui ne domine qu'une

[1] Il capitano Comago condusse la mattina seguente il Sre Ambre a vedere il castello fabricato gia da Carlo Quinto. Questo Castello e posto in un angolo della citta, e di forma quadra con quattro bolvardi non molto grandi. Ha le fosse con acqua, et da una parte si vede principiata una contrascarpa dentro alla quale hanno cavato una strada coperta, intersecata con certi ripari di terra, opera moderna, che vogliono che serva per maggior sua securita. Dietro questa contrascarpa vi e un altra fossa pur con acqua. Ha una sola entrata con doppie porte, et ponti levatori, et della parte di quella contrascarpa ha una porta di soccorso : e posto in luogo eminente, ma che pero predomina solo una picciola parte della citta, et e fatta piu per haver un luoco sicuro da tener un buon numero di soldati per freno della citta, che per altro.

[2] Le château, dit vieille citadelle ou château des Espagnols, bâti en 1540 par ordre de Charles-Quint, fut en effet la première place forte de la Belgique construite suivant la système moderne : de là l'espèce d'hésitation du narrateur excitée par cette innovation. Ce fort fut démantelé en 1830.

» petite partie de la ville. Il peut servir d'abri sûr à un bon » nombre de soldats, et semble destiné plutôt à tenir la ville en » respect qu'à la défendre.

» Le roi y tient en ce moment 600 fantassins, tous espagnols.

» Le gouverneur venant de mourir et son successeur n'étant » pas encore nommé, il n'y a en ce moment dans la ville que cent » hommes de cavalerie, placés sous les ordres du capitaine » de Comage, les bourgeois ayant entre les mains la justice et le » soin de garder le fort. »

Après la visite du fort ils allèrent voir le palais où est né Charles-Quint, et que l'archiduc Albert faisait restaurer en ce moment.

Le lendemain ils quittaient Gand, sans avoir reçu la visite du magistrat, comme dans les autres villes.

Ils s'arrêtèrent une nuit à Termonde, petite ville qu'ils ne font que nommer et où se trouvait en ce moment une garnison de 200 fantassins espagnols.

Partis de Termonde à midi, ils arrivèrent à Bruxelles vers 5 heures du soir, après une route de 15 milles, rendue fort pénible à cause de la gelée.

« A notre arrivée à Bruxelles, dit le narrateur, S. E. reçut » la visite d'un officier romain, le Sr Ottavio Lancillon, capitaine » de cavalerie en retraite. Il était accompagné d'un prêtre envoyé » par Mgr. Guido Bentivoglio [1], nonce du pape. Ce prêtre » était chargé de complimenter S. E. de la part de Monseigneur » et de l'inviter à souper pour le lendemain. Mgr le nonce se fai- » sait excuser de n'avoir pu venir lui-même faire visite à l'am- » bassadeur, étant retenu par une indisposition.

» Le lendemain le comte Ottavio Visconti de Milan qui, durant » l'absence de Rodrigo Lecco parti pour l'Espagne, remplissait

[1] Le cardinal Bentivoglio dont nous avons eu l'occasion de citer déjà diverses fois ici le remarquable travail sur les Flandres.

» peuplée. Les rues sont belles et propres.... Le principal » commerce est celui des toiles, le pays produisant une grande » quantité de lin.

» On dit que cette ville renferme 100 mille habitants, mais » cela paraît invraisemblable. »

» Ici, comme partout dans les Flandres, la direction du gouver- » nement est entre les mains de la bourgoisie. »

Le lendemain de son arrivée, le capitaine de Comage vint prendre l'ambassadeur pour lui faire voir la citadelle construite par Charles-Quint. [1]

« Cette citadelle, dit la relation, est située sur un angle de la » ville. Elle est de forme carrée; les remparts sont peu importants, » les fossés sont remplis d'eau. On remarque d'un côté une » contre-escarpe qui est commencée, au milieu de laquelle on a » creusé un passage couvert, entrecoupé d'un système de défense » en terre, travail moderne qu'ils pensent destiné à en augmenter » la sécurité [2]. Derrière cette contre-escarpe il se trouve un » autre fossé également rempli d'eau.

» Les places de ce château paraissent grandes, non tant par » la dimension du terrain que par suite de leur forme.

» Le fort est situé sur une éminence qui ne domine qu'une

[1] Il capitano Comago condusse la mattina seguente il Sre Ambre a vedere il castello fabricato gia da Carlo Quinto. Questo Castello e posto in un angolo della citta, e di forma quadra con quattro bolvardi non molto grandi. Ha le fosse con acqua, et da una parte si vede principiata una contrascarpa dentro alla quale hanno cavato una strada coperta, intersecata con certi ripari di terra, opera moderna, che vogliono che serva per maggior sua securita. Dietro questa contrascarpa vi e un altra fossa pur con acqua. Ha una sola entrata con doppie porte, et ponti levatori, et della parte di quella contrascarpa ha una porta di soccorso : e posto in luogo eminente, ma che pero predomina solo una picciola parte della citta, et e fatta piu per haver un luoco sicuro da tener un buon numero di soldati per freno della citta, che per altro.

[2] Le château, dit vieille citadelle ou château des Espagnols, bâti en 1540 par ordre de Charles-Quint, fut en effet la première place forte de la Belgique construite suivant la système moderne : de là l'espèce d'hésitation du narrateur excitée par cette innovation. Ce fort fut démantelé en 1830.

» petite partie de la ville. Il peut servir d'abri sûr à un bon » nombre de soldats, et semble destiné plutôt à tenir la ville en » respect qu'à la défendre.

» Le roi y tient en ce moment 600 fantassins, tous espagnols.

» Le gouverneur venant de mourir et son successeur n'étant » pas encore nommé, il n'y a en ce moment dans la ville que cent » hommes de cavalerie, placés sous les ordres du capitaine » de Comage, les bourgeois ayant entre les mains la justice et le » soin de garder le fort. »

Après la visite du fort ils allèrent voir le palais où est né Charles-Quint, et que l'archiduc Albert faisait restaurer en ce moment.

Le lendemain ils quittaient Gand, sans avoir reçu la visite du magistrat, comme dans les autres villes.

Ils s'arrêtèrent une nuit à Termonde, petite ville qu'ils ne font que nommer et où se trouvait en ce moment une garnison de 200 fantassins espagnols.

Partis de Termonde à midi, ils arrivèrent à Bruxelles vers 5 heures du soir, après une route de 15 milles, rendue fort pénible à cause de la gelée.

« A notre arrivée à Bruxelles, dit le narrateur, S. E. reçut » la visite d'un officier romain, le Sr Ottavio Lancillon, capitaine » de cavalerie en retraite. Il était accompagné d'un prêtre envoyé » par Mgr. Guido Bentivoglio [1], nonce du pape. Ce prêtre » était chargé de complimenter S. E. de la part de Monseigneur » et de l'inviter à souper pour le lendemain. Mgr le nonce se fai- » sait excuser de n'avoir pu venir lui-même faire visite à l'am- » bassadeur, étant retenu par une indisposition.

» Le lendemain le comte Ottavio Visconti de Milan qui, durant » l'absence de Rodrigo Lecco parti pour l'Espagne, remplissait

[1] Le cardinal Bentivoglio dont nous avons eu l'occasion de citer déjà diverses fois ici le remarquable travail sur les Flandres.

» les fonctions de grand camérier vint prévenir S. Exc. que » LL. AA. lui accorderaient audience.

» A l'heure fixée [1], le comte de Ste.-Aldegonde, grand major» dome du palais, vint avec deux carosses, suivis de celui de Mgr le » nonce, prendre l'ambassadeur pour le conduire au palais. S. » Exc. dut attendre un moment avant d'être introduite près de la » sérénissime infante qui se fit excuser de ce qu'elle se faisait » quelque peu attendre, ayant été prise d'une hémorragie nasale, » à laquelle elle est fort sujette.

» La sérénissime infante était dans la troisième salle, debout sur une estrade, placée sous un baldaquin: il n'y avait pas » de siége, on arrivait à elle par deux marches. L'infante » était vêtue de noir et comme ornement ne portait sur la » poitrine qu'une croix renfermant des reliques. Sa mise était du » reste des plus simples ; sur ses cheveux, arrangés naturelle» ment, était jeté négligemment un voile blanc ; au cou et aux » bras elle avait des broderies à l'espagnole, mais d'une forme » beaucoup moins exagérée que ne les portent les autres femmes.

» Elle accueillit l'ambassadeur avec fort bonne grâce, le for» çant immédiatement à se couvrir, et causant avec lui quelques » moments à part [2].

[1] ...Alle... (sic) hore incirca vieni il conte de S. Aldegonde maggior domo maggior con due carozze del Arciduca a levarla di casa, di dove seguitata dalla carozza di Mons. Nuntio, et condotta al Palazzo fu condotta alla Serma Infante la quale fece scusare un poco di tardanza che s'intermise all' introduzione sopra una uscita di sangue del naso sopragiuntata all' hora, alla quale e spesso sottoposta.

Stava la Serma Infante nella terza camera, sopra un soglio sotto il baldachino senza alcun sedile, ascendeva a lei per due scalini, et era vestita di robba nera senza altro abbigliamento, che una simplice croce di reliquie nel petto. Il conciero di resto era molto simplice et con i suoi naturali capelli, sopra i quali haveva un velo bianco che pendeva in decoro non molti grande. Al collo et alle mani lattriche alla spagnuola, ma non tante difforme quanto portavano molte altre. Raccolse S. E. con molta humanita facendola subito coprire, et trattendola un pezzo in privato discorso.

[2] « L'archiduc, dit le cardinal Bentivoglio, parle à tous les ambassadeurs en tierce personne, mais l'infante donne du *vous* généralement à toutes sortes de personnes et tient en toutes choses la gravité royale d'Espagne. »

» C'est une princesse assez gracieuse et au visage riant. Elle « est de taille élevée et assez forte ; son teint est assez brun, ses » cheveux chatains, ses yeux clairs ; le visage est rond, et la » lèvre à l'autrichienne, mais sans exagération. Elle peut avoir » environ cinquante ans [1]. »

L'infante avait à sa droite sa grande camérière [2] avec quatre autres dames d'honneur toutes d'un âge mûr, auxquelles S. E. fit ses compliments.

« En face, se tenaient une dizaine d'autres dames de la cour » plus jeunes et vêtues à la mode d'Espagne. Au milieu de la » chambre, en face de l'infante, était placé un grand candelabre » en argent avec son cierge allumé; sur une petite table se trou- » vaient quelques autres lumières.

» Au sortir de cette audience, on passa par d'autres chambres » pour arriver à celle de l'archiduc. Celui-ci se tenait appuyé contre » une petite table placée vers l'extrémité de la salle; sur cette table » se trouvaient deux flambeaux allumés, l'un à droite, l'autre à » gauche de S. A., de manière qu'elle était placée entre les » deux lumières.

» L'archiduc Albert accueillit S. E. avec une grande affabilité

[1] Voici le portrait que, de son côté, le cardinal Bentivoglio faisait vers la même époque de la Sérénissime infante, p. 170.— « Sa complexion approche fort de celle de l'archiduc ; le sang et le phlegme prédominant de mesme en elle. On peut dire que sa taille est plustost grande que petite, eu égard aux autres femmes ; et elle retient encore de l'âge où elle est, dans ses yeux et dans son visage, cette beauté majestueuse avec laquelle selon le sentiment de tout le monde elle a surmonté toutes les autres durant la fleur de sa jeunesse. Elle accompagne tous ses gestes d'une grâce merveilleuse ; et l'on voit en toutes ses façons de faire, respirer je ne scay quoy de doux et de grand tout ensemble qui attire puissamment à soi tous les esprits. »

[2] On dirait, dit le même auteur, que ses dames vivent non dans une cour, mais dans un monastère, tant est grande leur retraite et leur modestie. — Ailleurs il nous apprend que cette première dame de la chambre de l'infante était madame Jeanne de Chassencourt, qui passa de France en Espagne comme dame de la reine Isabelle, mère de l'infante. « Elle est déjà fort âgée, c'est pourquoy à raison de sa vieillesse, sa charge est exercée en plusieurs choses par Madame Livie, sa nièce, dame qui a de très belles parties et qui est fort estimée à la cour. »

» contre son habitude, et comme l'avait fait également la sér. » infante, il causa assez longtemps et familièrement [1].

« Le prince est un peu plus jeune que l'archiduchesse; il est de » taille médiocre; il a l'œil vif, la carnation sanguine et les » cheveux chatains.

» Il observe dans ses manières [2] un maintien très-grave, bien que » dans ses paroles il montre beaucoup d'affabilité [3]. »

La présentation terminée, S. E. fut reconduite par le même grand majordome.

L'ambassadeur alla immédiatement faire visite à monseigneur le nonce Guido Bentivoglio, qui le retint à souper.

« Le lendemain matin, [4] un colonel anglais, fils d'un gentil-

[1] E principessa assai graciosa, et e con faccia ridente, alta di corpo et ben complessa, di carnagion brunetta, et di pelo castagno, con occhi bianchi, e viso rotondo, et con labbro all' Austriaca, ma non molto eminente, Puo haver cinquanta anni incirca.... Nella sua camera della parte destra stava la sua Camra Maggiore, con quattro altre donne molto principali e d'eta, con lequale S. E. compli, et in faccia di lei erano una decina d'altre dame della sua casa piu giovani e vestite all' usanza di Spagna. In mezzo alla camera, di rimpetto all' Infante, ci era un gran torciera d'argento sopra laquale stava un candelliere allumato, e sopra un tavolino alcuni altri lumi.

Spedito da essa audienza, si passa per altre stanze a quella dell' Archiduca, il quale stava appogiato ad un tavolino in testa della stanza, sopra il quale erano due candele, in modo che S. A. veniva ad esser in mezzo d'essi. Raccolse S. E. con molta affabilita, trattenendosi fuori del suo ordinario, come fece anco la Serma Infante, seco in assai lungo et famigliare discorso.

E principe d'éta poco inferiore a quella dell' Archiduchessa, di statura picciola, d'occhio vivace, di carnagion sanguigna, e di pelo castagno.

[2] Osserva nel portamento della persona molto sussiego, se bene nelle parole usa molta affabilita.

[3] Nous comparerons également ce portrait à celui que le cardinal Bentivoglio fait de l'archiduc. « L'archiduc Albert, dit-il, est de petite taille, maigre de corps, et d'un tempérament entre le sanguin et le phlegmatique, comme sont généralement presque tous les princes d'Autriche. Il a le teint blanc, les cheveux blonds — et non chatains comme le dit la relation — et les traits du visage fort nobles. Il a la bouche d'Austriche et sa complexion est plustost délicate que forte. Il est sujet aux gouttes, etc., etc. »

[4] La mattina seguente viene a visitar S. E. il colonello Giacomo de Franceschi, Inglese, ma figliuolo d'un Venetiano. Questo sogetto e trovato in Fiandra per buon soldato e si dice che il Spinola governa assai le cose della guerra col suo consi-

» homme vénitien, Jacques de Franceschi [1], vint lui faire visite.
» Ce colonel jouit en Flandre d'une assez grande renommée mili-
» taire : l'on dit même que Spinola le consulte souvent. Il est
« maintenant licencié, bien qu'il ait plus de trente ans de service
» en Irlande; mais le roi d'Angleterre le tient en défiance,
» parcequ'il a été accusé près de lui d'avoir eu des idées séditi-
» tieuses, dans le but de favoriser la religion catholique dans le
» royaume. »

Le jour de son arrivée, S. E. avait reçu la visite du comte Octave Visconti; le lendemain, il reçut celle du maréchal de camp, Pompeo Justiniani [2]. « Deux autres Italiens occupent également
» ici ce grade; ce sont le chevalier Sostegno de Florence, et le
» chev. Balbani de Lucques, appartenant à l'ordre de St.-Jean.

» Après dîner, un gentilhomme vint de la part du comte Octave
» Visconti avec deux carosses de l'archiduc, et conduisit S. E. au
» parc qui est voisin du palais.

« C'est, dit le narrateur, un lieu de promenade assez beau et
» fort agréable par la variété des sites et la disposition des jardins.
» Seulement il n'est pas très-bien tenu, mais l'archiduc le fait
» arranger en ce moment. Il y a beaucoup d'eau, divisée en étangs
» et fontaines. Un grand nombre d'ouvriers y travaillent et l'on
» fait de grandes dépenses pour son embellissement. Une partie de
» ce parc est convertie en un tout petit jardin qui appartient à l'in-
» fante; comme il est coupé de toutes parts de petits canaux, elle
» l'appelle sa Venise, et c'est le nom que tout le monde lui donne
» maintenant. L'archiduchesse se plait beaucoup dans ce petit

glio. Hora egli e riformato, se bene ha trent anni militato in Irlanda, ma hora e in diffidenza del Re d'Inghilterra, per imputatione ch'egli habbia tenuto mano a pensieri seditiosi, sotto pretesto di favorir la Religione Cattolica in quel regno.

[1] Il y avait à cette époque une famille de ce nom qui s'est rendue célèbre dans l'imprimerie.

[2] Ce Pompeo Justiniani est l'auteur d'une histoire des guerres de Flandre de 1601 à 1609, éditée par Gios. Gamarini.

» jardin, et s'amuse à y travailler de ses propres mains... »[1].

On sait qu'à l'époque où se reporte cette description, le parc de Bruxelles était loin d'avoir son aspect grandiose d'aujourd'hui. Il passait alors pour une merveille, mais ce n'était en vérité qu'un encombrement d'ornements de mauvais goût, à en juger[2] d'après les diverses descriptions qu'on en a laissées. Aussi ne faut-il pas s'étonner si nos Italiens, gens alors d'un goût plus pur et plus formé que ne l'étaient les bons habitants de Bruxelles, leurs contemporains, ne paraissent point partager leur admiration enthousiaste. On sait que c'est en 1777 que ce lieu de promenade fut totalement transformé par Zinner, dont le nom a été avec justice donné à une des principales rues avoisinantes.

En sortant du parc, ils vont visiter l'église de Ste-Gudule, dont ils admirent la belle construction : ce qui les frappe surtout

[1] Vi e un giardinetto picciolo, chi appartiene alla Serenissima Infanta, il quale perche e intersicato d'ogni parte, viene da lei et da ciascuno nominato Venetia, et lei medesima delettandosene pone molte volte la mano nel lavoro d'esso.

[2] On trouve une description du parc dans la *Description de Bruxelles*, de PRIX, publiée en 1766, et dans l'abbé MANN, *Histoire de Bruxelles*, tome 2, p. 207. BUTKENS dans ses *Trophées du Brabant* en a laissé un plan à vol d'oiseau. On peut voir dans les annales de l'Académie, dans la voyage de Jean Fontaine et de Louis Schonbub que nous avons déjà cité, quelques mots également sur le parc. Il y est dit entre autres : « Du chasteau on va descendre au jardin en carosse si on » veut, et trouve-on en descendant à droite un miroir si artistement mis qu'on » peut voir ce qu'il y a de l'autre costé ces grottes ; devant icelles des parterres, » qui arrousent des volières, des réserves aux poissons, force galleries, force » fontaines saillantes, 300 daims, etc., etc. » — Pierre Bergeron, que nous avons également cité, dit de son côté : « En ce palais il y a un parc très grand accompagné » d'une belle vigne, de jardins et parterres, allées couvertes et découvertes, fon- » taines, dédales, arbres fruitiers de toutes sortes et entre autres des citronniers et » orangers, volières de rossignols, salles vitrées, vivier et chasteau de plaisance au » milieu avec des rares peintures et perspectives, autres allées tapissées de » mousse fort délicieusement douces au marcher ; dans le grand parc, quantité » de cerfs, biches, daims et autres bêstes, tout cela planté de hauts arbres avec un » ruisseau au milieu ; au bout du parc, la petite maison assez simple où Charles V » fut nourrit... entre le chasteau et le parc un grand pré, où se font divers » exercices ; en l'hiver, tout estant couvert de neige, les cavaliers y mènent les » dames dans des schlites ou lesses qui sont chariots glissans sur la neige. »

ce sont ses magnifiques vitraux et la façade du chœur orné de marbres précieux.

« On y voit aussi, ajoute le narrateur, trois hosties consacrées, » qui frappées par des juifs firent jaillir du sang, dont les traces » se remarquent encore. »

On sait que c'est en 1370 qu'arriva, dit-on, ce miracle, et que les malheureux juifs expièrent sur le bûcher un crime dont ils étaient peut-être innocents. La conservation de ces hosties fut longtemps regardée comme miraculeuse. Comme nous venons de le voir, elles existaient encore à l'époque du voyage de Justiniani. En 1670, il n'en restait plus qu'une, les deux autres étaient consommées. Depuis lors, par une décision de la faculté de théologie de Louvain, à chaque jubilé on ajoute une hostie nouvelle aux débris des anciennes.

En quittant l'église de Ste-Gudule, où ils remarquent encore le tombeau que l'archiduc Albert a fait élever à l'archiduc Ernest son frère, mort en 1595, S. Exce va prendre congé de Mgr le nonce.

« Ce même jour [1] arrivait à Bruxelles le marquis de Salero, » neveu de don Pedro de Tolède [2], qui venait de France avec » le titre d'ambassadeur extraordinaire du Roi Catholique près des » archiducs, pour les complimenter. Afin de lui faire honneur, » tous les grands seigneurs de la cour allèrent au-devant de lui, » hors des murs de la ville, pour le conduire immédiatement » vers LL. AA. qu'il complimenta, mais la tête découverte. Cet

[1] Quell' istesso giorno entrò nella citta il marchese di Salero, nepote di don Pietro di Toledo, chi venne di Francia con titolo di ambre estraordinario del Re Catco a questi principi per complimento. Fu incontrato da tutti li Sigri grandi della corte fuori della città, e condotto subito a loro altezza con le quali compli, ma pero sempre scoperto. Fu allogiato da Bone Luigi de Velasco, generale della cavalleria, ma pero a nome di loro altezze.

[2] Don Pierre de Tolède avait été ambassadeur des archiducs à la cour de Rome, et était en ce moment grand aumônier.

» ambassadeur est logé chez le Bon Louis de Velasco, généra de
» cavalerie, mais au nom de LL. AA. »

Ici viennent ensuite quelques détails particuliers sur la ville de Bruxelles.

« Cette ville est entourée de murailles à l'antique et de fossés.
» Elle est assez peuplée surtout aux époques où l'armée n'est pas au
» camp, parce qu'alors tous les cavaliers se retirent à Bruxelles.
» Les rues ne sont pas fort belles : on peut en dire autant des
» maisons [1].

» Elle a une place assez remarquable où se voit l'hôtel-de-
» ville, antique construction d'un bel aspect.

» On rencontre dans les rues beaucoup de belles fontaines. [2]

» On fabrique à Bruxelles des tapisseries très-estimées [3]. Elles
» diffèrent des tapisseries de Flandre, en ce que celles-ci se font
» sur des métiers verticaux, tandis que les autres se font, comme
» la toile, horizontalement.

» Le palais des princes n'est ni grand ni fort beau. On y
» remarque cependant une salle assez belle par sa hauteur et sa
» dimension, et de plus une jolie chapelle. On y travaille en ce
» moment, mais les travaux sont sans importance. »

Le palais [4] dont il est ici question, était ce qu'on appelait la

[1] Nous savons déjà d'après les relations d'autres voyageurs qu'à cette époque Bruxelles était loin de valoir Anvers « pour les rues, ni si nette, mais plus » peuplée et ayant plus de personnes de condition à cause de la résidence du » gouverneur des Pays-Bas, à qui on vient faire la cour. »

[2] « C'est un plaisir, dit Guicciardini, que de voir tant de fontaines, saillantes » de çà et de là par les rues, tant et si grande multitude de seigneurs, grands » potentats et gens nobles qui de leur présence et de leurs carosses servent d'orne- » ment à ceste ville. »

[3] Les fabriques de tapisseries de haute lisse si célèbres au XVIe et au XVIIe siècles à Bruxelles n'existent plus depuis un demi-siècle. Comme le dit le P. Bergeron, dans la relation de son voyage, « les tapisseries de Bruxelles étaient » surtout excellentes d'or, d'argent, soie et laine. »

[4] « Le palais ducal, dit le P. Bergeron, est un grand et spacieux bastiment » presqu'au plus haut de la ville à grandes places et cours, puis une grande salle » sans piliers et non voutée, où l'empereur Charles, en une assemblée générale,

vieille cour, qui avait été achevée en 1458 sous Philippe-le-Bon. Il s'étendait, comme on sait, depuis le monastère de Coudenberg jusqu'au dessus de la rue Isabelle. Quant à la salle dont parle la relation elle était en effet remarquable par ses vastes dimensions et par son immense voûte soutenue par 18 colonnes. Elle servait aux réunions solennelles. Construite vers l'an 1533, c'est dans cette salle que Charles-Quint prononça son abdication quelques années plus tard. Quant à la chapelle elle avait été bâtie également par les ordres de l'empereur Charles-Quint, pour se conformer à une clause du testament de son père.

Le palais de la *vieille cour* fut entièrement détruit par l'incendie de 1731. La chapelle seule resta debout, mais pour tomber quelques années plus tard, en 1774, sous la pioche de Guimard [1].

Nous reprendrons ici la relation qui continue par quelques détails sur la cour des princes Albert et Isabelle.

« La grande réputation de cette cour, dit le narrateur, et » surtout ce que l'on dit des énormes dépenses qui s'y font, » tout cela peut paraître exagéré, en ce moment que plusieurs grands « seigneurs sont absents ; mais il paraît que cette réputation est » parfaitement méritée lorsque la guerre ne tient pas éloignés le » grand nombre de cavaliers et de hauts personnages qui s'y » retirent en temps de paix.

» La cour est tenue sur le même pied que celles des anciens » ducs de Bourgogne ; elle se conforme de plus aux usages de la » cour d'Espagne. Une étiquette très-minutieuse règle en toute

» resigna ses estatz et seigneuries à son fils Philippe l'an 1555. Il y a un grand » nombre d'autres salles, chambres, antichambres, cabinets et appartements » divers, le tout plus commode que beau n'y bien basty, pour estre de structure » et devis à l'antique. L'appartement de l'archiduc est au premier étage, et celuy » de l'Infante au second, les hommes séparés d'avec les femmes, comme en un » monastère, à la mode d'Espagne. »

[1] Cette magnifique chapelle datait de 1525. Après sa démolition on construisit sur son emplacement et sur celui de la cour des Bailles qui précédait, le palais actuel, la place Royale et les abords du Parc.

» chose la manière de vivre des princes, et jamais ils ne s'en » écartent. Tous les matins ils se lèvent à la même heure, puis » vont séparément à la chapelle [1]. Ils dînent toujours ensemble : » le prince est servi par ses gentilshommes et l'archiduchesse » par ses dames. Après le repas ils se retirent dans le tête-à- » tête et durant deux heures s'entretiennent des affaires. Le prince » reçoit ensuite en audience tous ceux qui se présentent sans ex- » ception, jusqu'à ce que tous aient été entendus, *ce qui lui était* » *très-facile*, ajoute le narrateur, *car entendant tout, il n'entend* » *rien — il che a lui e cosa facile perche come ascolta ogni* » *cosa cosi non ascolta niente.*

» Quelquefois durant la belle saison ils vont à la campagne, » mais toujours ensemble, même à la chasse, que la Sérénissime » infante aime beaucoup [2].

» Ils professent une très grande piété et religion, fréquentent » assez souvent les saints sacrements et font beaucoup d'œuvres pies. » C'est ainsi qu'ils viennent de faire construire pour certains » moines déchaussés un couvent qui a une entrée dans le parc, » l'Infante aimant à se retrouver parfois parmi eux [3].

» On dit que l'archiduc et l'archiduchesse ont l'âme si bien faite, » que jamais elle ne paraît altérée par aucun accident. Ils vivent » dans un grand respect et une grande confiance l'un vis-à-vis de » l'autre.

» Ils ont une garde de trois cents archers et arquebusiers alle-

[1] « Quand l'infante va à la messe en public dans la grande chapelle, dit le P. » Bergeron, l'archiduc la mesne lui mesme et luy donne la main et luy fait tenir » le premier lieu sous le daiz de damas cramoisy rouge, et luy présente lui mesme » la paix à baiser. »

[2] Alle volte nella bella stagione escono in campagna, ma sempre insieme, dillettandosi la S[ma] Infante assai della caccia.

[3] Professano una grandiss[ma] pièta e religione, frequentando assai spesso sanc[mi] sagramenti, et esercitando opere pie, come in questo tempo facevano fabricare un monastero ad alcuni heremiti descalzi, i quali hanno l'entrata nel loro parco, desirando l'Infanta di spesso ritrovarsi fra essi.

» mands, et de plus une compagnie de cinquante lances. Ce sont » les bourgeois qui ont le droit de garder la cour du palais. »

Ceci nous rappelle combien la milice citoyenne tenait à ses droits. Elle en était fière du reste, et à juste titre, car ces droits étaient consacrés par sa vaillance et ses vieilles habitudes belliqueuses.

« Quand LL. AA., continue le rapport, vont ensemble à la » la chapelle [1], elles se tiennent sous le même dais : vis-à-vis » d'eux sont assis les envoyés des puissances étrangères, c'est-à- » dire en ce moment le nonce et l'ambassadeur d'Espagne. A côté » du dais des princes est la place réservée aux Grands d'Espagne; » de ceux-ci il n'y a maintenant à Bruxelles que le duc d'U- » mala. Vis-à-vis de cette place est celle des chevaliers de la » Toison d'or : il n'y en a que deux pour le moment qui y siègent, » le comte de Sora et le marquis Spinola. Après ceux-ci viennent » certains officiers ecclésiastiques de la chapelle, désignés par » LL. AA. On fait durant les offices de la fort belle musique : » on remarque surtout le cornet, le violon et l'orgue, tenus par » trois excellents artistes anglais.

» Le gouvernement de ces princes, tant pour les affaires d'État » que pour la direction de leurs domaines, est dirigé par leur con- » seil privé, dans lequel n'entrent que des Brabançons. ».

On sait que c'était un des priviléges nationaux, et que chaque nouveau prince, en prêtant le serment de la Joyeuse Entrée, devait en jurer le maintien.

« Le président de ce conseil, dit la relation, et en même temps » le confident du prince se nomme Richardet : c'est un homme de » beaucoup d'expérience et qui a une grande autorité. »

Ce Jean Richardet fut un des ambassadeurs que le prince Albert envoya en 1608 pour traiter avec la Hollande. Ce fut un de ceux qui travaillèrent avec le plus d'ardeur, mais malheureusement en vain, pour obtenir la liberté de l'Escaut et ainsi relever Anvers. Une

[1] Voir la note 2, page 416.

grande partie de ses lettres, relatives à cette affaire, sont publiées dans les Négociations du président Jeannin, où il figure sous le nom de Thadée.

« Vient ensuite le conseil de guerre : plusieurs ont bien le titre » honorifique de conseillers, mais peu sont admis a y siéger. Les » grandes délibérations dépendent, outre la volonté du prince, de » celle du marquis Spinola et de son secrétaire Mancicidor qui est » espagnol. Toutes les affaires d'État concernant la guerre ont » toujours été dirigées par le marquis Spinola, avec l'aide de quelques » ministres. Mais maintenant il paraît que le roi d'Espagne a restreint » ses pouvoirs, pour en donner la surintendance à l'archiduc.

» On dit que le paiement de toute l'armée s'élève à trois » cent mille écus par mois, quand chacun est payé. Mais depuis » quelque temps, comme on ne donne que le tiers, et encore à » peine, la dépense est beaucoup moindre.

» Quant aux revenus de LL. AA., on dit qu'avec les impositions » extraordinaires et les charges de guerre, il se tire de ces provinces » cent cinquante mille écus par mois; sur cette somme on ne » prélève que trente mille écus pour payer un sixième de la paye » pour la garnison de Dunkerque, de Gravelines, de Nieuport et la » cavalerie de Bruges : le reste sert entièrement aux dépenses de » l'infante et de l'archiduc [1].

[1] Nous pourrons comparer ce passage à celui de Guicciardini ayant trait au même sujet. « Les contributions des provinces, dit-il, peuvent monter environ à deux cens mille florins le mois, qui font 80,000 écus de dix reales chacun. En temps de guerre, elles montoient environ 250,000; mais depuis la tresve on les a reduites à la susdite somme. Les autres deux sortes de revenu peuvent monter environ a 60,000 fl. le mois, qui font 24 mille escus de 10 reales chacun. Les archiducs tirent si peu de leur domaine, parce qu'ils le trouvent presque tout engagé, et fort peu encore des impôts, d'autant que le pays en est presque totalement exempt en vertu de ses priviléges. De sorte qu'en gros (avec salines et biens patrimoniaux) on peut faire estat que le revenu des archiducs monte à 280,000 fl. par mois qui feroient par chaque an environ un million et 350 mille escus de dix reales chacun. » On le voit les deux auteurs en viennent à peu près au même résultat.

» Le 7 au matin, un dimanche, continue la relation, nous » partîmes à 8 heures de Bruxelles, et fîmes route en barque sur » un canal fait de main d'homme qui va de cette ville jusqu'à » l'Escaut. On rencontre le long de ce canal cinq doubles portes » ou écluses pour retenir les eaux, parce que le terrain depuis » l'Escaut jusqu'à Bruxelles offre une pente très-prononcée : le » canal sans ces écluses ne pourrait servir.

» On n'a pas l'habitude, au passage de ces écluses, d'ouvrir les » portes : les voyageurs sont obligés de changer de barque ; chacune » d'elles fait toujours le même trajet d'aller et de retour. Ces portes » ne s'ouvrent qu'une fois par semaine, à l'occasion du passage » de la barque ordinaire qui porte les marchandises d'Anvers.

» On voit sur le parcours de cette route deux châteaux, » celui de Vilvorde [1] et celui de Rupelmonde, où l'on a » l'habitude de tenir les prisonniers d'État, quand leur cas est » désespéré, car une fois entrés, ils n'en sortent plus [2].

» Ce canal finit à un endroit nommé Willebroeck, où se » trouve un petit fort gardé par quelques soldats.

» De là nous nous embarquâmes sur l'Escaut, qui conduit à » Anvers. Nous montions un vaisseau de 50 tonneaux environ, » qui va à voile, et avec l'aide de la marée.

» A 7 heures du soir nous débarquions à Anvers.

» Cette ville était jadis la plus importante des Pays-Bas, mais » par suite de la guerre, son fleuve ayant été bloqué, tout le » commerce s'est porté à Amsterdam.

» Cette ville est florissante par ses tapisseries, par ses toiles et » par ses burats dont toutes les femmes du pays ont l'habitude de

[1] Ce fut Wenceslas, duc de Brabant, qui fit élever l'an 1375 le château de Vilvorde, où, durant les troubles des Pays-Bas furent exécutés, par les ordres du duc d'Albe, tant d'illustres patriotes, arrosant dès lors de leur sang généreux cette semence de liberté qui devait éclore trois siècles plus tard et faire notre belle et indépendante Belgique.

[2] . . . . . quando loro caso e disperato, perche mai piu escono.

» se faire des mantes. On trouve dans cette ville des marchands de » presque tous les pays, qui négocient par voie d'échange. A cause » de la guerre, la population est extrêmement diminuée, beaucoup » d'habitants ayant abandonné la ville. Il peut y avoir encore » 50,000 âmes [1].

» C'est une ville réellement fort belle : les rues sont plus » larges, plus droites et plus propres qu'ailleurs; elle a de belles » maisons et de superbes églises, surtout la cathédrale de Notre- » Dame, qui a sept chœurs divisés par des colonnes et cinquante » autels, presque tous enrichis d'excellentes peintures. Cette » église est surtout remarquable par sa magnifique tour, cons- » truite en pierre ouvrée et travaillée à jour, pour mieux résis- » ter à l'action du vent qui de ce côté soufle avec une grande » violence.

» C'est dans cette tour qu'est placé le carillon ordinaire : mais » ici il est fait avec plus d'art que partout ailleurs.

» La ville, de forme pour ainsi dire circulaire, est baignée d'un » côté par l'Escaut et de l'autre entourée de murailles et de boule- » vards parfaitement disposés, avec des fossés remplis d'eau. Sur » les murs s'élèvent de beaux arbres. On en a fait des promenades, » les habitants ne pouvant, à cause de la guerre, sortir de la ville.

» Cette ville est située sur les confins du Brabant : au-delà » du fleuve commence la Flandre.

» Les environs, à cause du peu d'élévation des terres, sont » presque toujours sous l'eau, et sans les digues ils seraient con- » tinuellement inondés.

» Au dernier angle de la ville, vers l'ouest, il y a une for- » teresse très-célèbre : bien qu'elle ne domine pas beaucoup » la ville, elle est cependant très forte avec ses cinq boulevards » royaux et ses magnifiques défenses. Les fossés sont larges, » profonds et pleins d'eau, les sorties commodes et sûres. Dans

[1] On pourra comparer ce chiffre à celui des relations précédentes.

» la contre-escarpe se remarquent de fort belles défenses, et
» principalement un passage couvert très bien fait, et de plus
» des places d'armes et des rues conduisant aux boulevards et aux
» courtines. Il y a de vastes emplacements pour les munitions et
» les soldats. Aussi est-ce la meilleure et la plus importante for-
» teresse que nous ayions vue hors de l'Italie. Le fleuve lui fait
» un second fossé naturel derrière sa contre-escarpe.

» On y entre par deux ponts-levis et trois portes.

» La garnison est composée de trois cents Espagnols, tous
» gens ayant l'expérience de la guerre. Le gouverneur se nomme
» don Inigo de Berchem : il est maître de camp d'un corps
» espagnol et reçoit un traitement de 2 mille écus. »

Ils vont ensuite visiter la citadelle et la parcourent durant une heure, conduits par une sentinelle. De là ils montent à la tour de Notre-Dame, d'où leur regard peut parcourir une étendue de plus de six milles.

Plus tard, après le dîner, ils vont visiter les manufactures de tapisseries.

» On les fait sur un métier, comme la toile. Sous les fils du
» canevas se place le patron d'après lequel on travaille avec la laine. »

Le lendemain ils vont visiter l'imprimerie de Plantin.

« Dans une seule des salles se voient huit presses, dont
» chacune consomme pour au moins dix écus de papier par jour. »

Durant son séjour l'ambassadeur reçoit différentes visites, entre autres celle des magistrats de la ville ; il fait beaucoup d'acquisitions, surtout de toiles. C'est un Portugais, le sieur Emmanuel Timines, chevalier de St-Étienne, qui le guide dans ces achats.

« Ce gentilhomme, dit le rapport, offrit à Son Excellence
» un vase d'huile de talc, que lui et un Milanais, nommé Antonio
» Ammani, fabriquent à Anvers. Ces messieurs se mirent
» fort en peine, avec beaucoup de courtoisie, pour libérer S. E.
» des frais qu'il faut payer pour passer de ce pays dans les États
» ennemis, et de cette façon il n'eut rien à payer. »

» Nous partîmes d'Anvers vers midi et nous embarquâmes sur
» l'Escaut. Le long de la route nous vîmes sur les deux rives du
» fleuve huit forts en terre, dont cinq nous ont paru assez bons et
» pourvus de pièces d'artillerie. Le dernier de ces forts, le meil-
» leur et le plus voisin de l'ennemi se nomme Oordam, c'est là
» que se tiennent les individus chargés de reconnaître les vaisseaux
» qui passent et de réclamer le droit, qui est de trois florins par
» personne. Un peu plus loin on arrive au fort Lillo, qui est le
» premier des États des Provinces-Unies.

» C'est là qu'on demande les passeports, dont ni prince, ni am-
» bassadeur n'est exempt. Aussi, comme celui que Mr Caron,
» ambassadeur des Provinces-Unies en Angleterre, avait promis
» d'envoyer à S. E. n'était pas arrivé, force nous fut de nous
» arrêter et d'envoyer aux seigneurs de Zélande quelqu'un pour
» l'obtenir. Le 15, cet individu revint avec le passeport, et nous
» pûmes nous embarquer pour Amsterdam. »

Mais avant de partir l'ambassadeur et sa suite avaient visité le fort de Lillo, rendu inexpugnable ainsi que les autres forts de la Zélande, de cette partie du Brabant et de la Hollande en général, par la facilité qu'on a d'inonder le pays circonvoisin en rompant les digues. « Le fort de Lillo est une petite place avec quatre boule-
» vards peu spacieux, des terrassements et des parapets qui,
» bien que faibles, suffisent pour la défense. Ce fort sert à mena-
» cer Anvers, qui en est seulement à neuf milles de distance ;
» deux vaisseaux, épaulés par les feux du fort, gardent le pas-
» sage. La garnison est composée de quatre cents fantassins,
» tous wallons ; le gouverneur est également wallon et se nomme
» Burni.

» Vis-à-vis de ce fort en est un autre du côté de la Flandre,
» nommé Liefkenshoek. Il est sous les ordres du même gouver-
» neur, et a une garnison de trois cents fantassins.

» En quittant le petit fort de Lillo, le gouverneur fit tirer une
» salve d'artillerie en l'honneur de S. E.

» Continuant notre voyage par eau, nous aperçumes sur la
» gauche une tour qui paraît sortir de l'eau : il y avait là jadis un
» pays (aujourd'hui submergé) nommé Saeftingen. »

Ici nous laisserons nos voyageurs continuer leur route sans nous arrêter avec eux à Dordrecht, à Rotterdam, où ils remarquent surtout la statue d'Érasme, à Delft qui fournit toute la bière consommée en Hollande, à La Haye, Leyde, Harlem, Amsterdam.

Nous signalerons seulement un passage relatif à la compagnie des Indes sur laquelle une précédente relation nous a donné déjà quelques détails :

« Cette compagnie, dit la relation, formée en 1604, a depuis
» lors accumulé son capital, qui s'élève aujourd'hui à plus de
» quatre millions d'or, sans compter toutes les marchandises en
» magasin. Or il paraîtrait que les actionnaires gagnent jusqu'à
» trente, quarante et cinquante pour cent. En ce moment les ma-
» gasins sont tellement remplis de poivre qu'on ne sait plus où le
» placer. Cette compagnie fait grand tort à l'Espagne, car par
» leur manière affable de traiter les affaires, les Hollandais
» savent attirer à eux tout le monde. En outre, leurs corsaires
» font grand tort à la marine espagnole, bien qu'ils n'envoient pas
» comme celle-ci 12 ou 14 vaisseaux à la fois ; chez eux la valeur
» l'emporte sur le nombre. Ils n'ont rien à payer pour les mar-
» chandises, ni à la ville, ni aux États ; mais ils distribuent une
» part des prises au comte Maurice, comme amiral ; une autre
» aux États qui leur délivre le droit de chasse ; les marins ont
» également la leur, et la compagnie la sienne. »

Le narrateur mentionne à ce sujet les magasins de curiosités et d'objets provenant des Indes, que S. E. a visités avec tant de plaisir.

Le voyage se continue dans la province d'Utrecht, restée catholique, mais ne pouvant professer publiquement son culte ; dans la Gueldre où réside le comte Ernest de Nassau, lieutenant-général, cousin du comte Maurice : ils s'arrêtent un moment à Arnhem, dont la garnison est composée de 600 hommes, Wallons et Flamands.

Ils entrent ensuite dans le duché de Clèves, et arrivent à la ville du même nom. Ce nom dérive, dit le narrateur, de ce qu'elle est placée sur la *déclivité* d'une petite colline — « per esser posta nel *declivio* d'una picciola collina. »

Comme ce qu'il raconte de ce duché n'est pas sans intérêt pour notre histoire et qu'il parle entre autre de ce duc Guillaume Jean de Juliers, de Berg et de Clèves, dont la mort allait bientôt devenir la cause de nouvelles hostilités et d'une crise violente, nous nous arrêterons un moment avec lui :

« Ces États de Clèves se gouvernent comme ceux de Flandres, » le gouvernement étant aux mains de la bourgeoisie, et le duc » ne pouvant mettre d'impôt sans le consentement du peuple ; il » a cependant droit de justice, et a un conseil avec lequel il gou- » verne les affaires ; mais c'est une réunion de nobles qui prononce » dans les délibérations importantes : les ecclésiastiques n'ont pas » voix délibérative. Les revenus du duc consistent dans le rapport » de quelques terrains, et les droits perçus par le transit sur le » Rhin, si bien que par suite de la guerre ses ressources sont » excessivement diminuées. Il n'a pas de milice payée, si ce n'est » quelques rares soldats, disséminés de droite et de gauche et qui » font plutôt l'office de gardes champêtres que de tout autre chose. » Seulement les paysans sont obligés d'avoir chez eux des armes et de » se tenir prêts à tout appel. Le duc actuel se nomme Jean de Clèves. » Il a environ quarante cinq ans. Il a épousé une sœur du duc » de Lorraine, mais n'a pas d'enfants, ni espérance d'en avoir, » de manière que sa mort donnera lieu à de grandes prétentions » sur la succession de ses États : parmi les prétendants il y aura » d'abord le marquis de Brandebourg, le duc des Deux-Ponts et » le duc de Neubourg, qui sont tous deux de la maison du comte » palatin dans leurs États de Bavière ; puis comme quatrième vien- » dra le marquis de Bade, fils de l'archiduc Ferdinand d'Inspruk ; » tous quatre sont cousins du duc de Clèves, leurs femmes étant » sœurs ; mais outre ceux-ci, on voit bien que les Provinces-Unies,

» ou le comte Maurice et les Espagnols réclameront également
» leur part. »

On sait en effet que ces prétentions ne devaient pas tarder à s'élever et à préparer pour l'avenir de nouvelles difficultés.

Ici nous trouvons un portrait de Maurice de Nassau qui mérite d'être cité.

« Le comte Maurice est un homme de taille médiocre [1], bien
» fait et aux épaules carrées ; il est pâle de figure et un peu
» marqué de la petite vérole ; il a la chevelure et la barbe blondes,
» et ne porte pas de moustaches, non par défaut de nature, mais parce
» qu'il la coupe. Il a environ 45 ans. Sa physionomie est agréable et
» ses gestes sont gracieux, il a la parole prompte et d'une franchise
» toute militaire. Parmi ses qualités d'homme d'État, il brille
» surtout par son extrême prudence, n'entreprenant jamais rien,
» surtout quand il s'agit de la guerre, sans avoir mûrement réfléchi
» et tout bien discuté, de manière que ce capitaine imite plutôt
» l'exemple de Fabius Maximus que celui d'Annibal. Il est surtout
» très-expert dans l'art des fortifications et des campements, et il
» passe à étudier ces théories tout le temps que lui laissent les
» officiers. Il a pour lui de ne jamais exposer la vie de ses soldats,
» si ce n'est quand il y est réduit par force majeure et qu'il a
» grande chance ou espoir de réussir. Il aime à monter à cheval,
» à chasser, à jouer au jeu de paume, en un mot à se
» livrer à tous les exercices capables de fortifier le corps. Il peut
» avoir environ cent mille écus par an ; il retire cette somme des
» offices et pensions que lui font ses États et de ses biens patri-
» moniaux. Il dépense tous ses revenus, tenant toujours grand
» train de maison, aimant à s'entourer de ses capitaines et de ses
» soldats. »

[1] Ce portrait rappelle sous plus d'un rapport celui que nous a laissé le cardinal Bentivoglio, dans son *Discours sur la personne du comte Maurice de Nassau*, livre III, p. 118 et suivantes.

De Clèves l'ambassadeur et sa suite se dirigent vers Cologne : le narrateur entre dans d'assez grands détails sur l'apostasie de l'archevêque de Cologne, Gérard Truchsès qui, épris de la belle Agnès de Mansfeldt, chanoinesse de Guerichen, l'avait d'abord épousée secrètement, avait embrassé ensuite la Réforme et avait fait bénir son mariage par un ministre calviniste, un nommé Brother, son ancien chapelain. Il raconte ses guerres et sa fin malheureuse.

A Cologne, ils admirent naturellement la Cathédrale, mais ils sont surtout fort étonnés de trouver, entre autres reliques, une tête de sainte Ursule, tandis qu'on en montre une dans l'église de St-Siméon à Venise.

Nous ne les suivrons pas dans leur voyage sur les bords du Rhin, ni jusqu'à leur retour à Venise.

Nous n'avons déjà que trop la crainte d'avoir ennuyé nos lecteurs par la relation d'un voyage, apprenant peu ou point de choses nouvelles et dont le principal mérite est peut-être d'avoir été écrit il y a environ deux siècles et demi.

INTAILLE EN ONYX

TROUVÉE

AU RONDEBOSCH SOUS HOUTEM (LIMBOURG HOLLANDAIS).



NOTICE

par M. H. SCHUERMANS,

MEMBRE TITULAIRE A HASSELT.

Aujourd'hui que l'étude de l'archéologie du moyen âge a pris une si louable extension, certains écrivains [1] ne peuvent admettre que l'on puisse encore s'occuper d'autre chose et se livrer à des travaux de recherches qui n'aient pas pour objet l'art chrétien.

Sans que l'auteur de la présente notice veuille le moins du monde donner dans l'exagération contraire, il lui paraît que l'étude de l'antiquité proprement dite a bien encore son charme et son utilité, et quoique l'intaille très-exiguë, dont il est question dans ce petit mémoire, ne se rapporte pas aux « souffrances et triomphes » de ceux à qui nous devons la connaissance de l'Évangile, » il pense que des travaux dans le genre de celui-ci peuvent être lus avec intérêt à côté même des études sur l'art chrétien : l'histoire

Commissaires rapporteurs : MM. A. Le Roy et A. Wagener.

L'auteur a fait état des excellentes observations auxquelles son travail a donné lieu de la part des commissaires ; il les indique à l'aide d'astérisques *, et des lettres L.R. ou W.

1 V. *Beffroi*, par M. J. Weale, II, p. 169.

de nos contrées aux premiers siècles est encore si peu élucidée, et tout ne se réduit ni ne se résume pas pour un peuple dans l'histoire de sa religion actuelle[1].

Voici de quelle manière notre savant collègue M. G. Hagemans, en son *Cabinet d'amateur*, parle des pierres qui servaient de chatons aux bagues des Romains :

« Le diamant, le rubis, le grenat, le saphir bleuâtre, la verte » émeraude, la jaune topaze, l'hyacinthe au rouge doré et la » violette améthyste, brillent de tous leurs feux à côté de la corna- » line, de l'opale chatoyante, de la chalcédoine et de l'agate laiteuse, » de la sardoine brune et enfumée, et du nicolo dont la couche » bleuâtre se dessine si nettement sur un fond noir et brillant. » Le cristal, le jaspe aux couleurs variées, le lapis-lazuli veiné » d'or, la turquoise verdâtre, la noire hématite, la malachite, » l'ambre, le corail, l'ivoire, les coquilles servent également de » chatons.... A la plus grande partie de ces pierres si précieuses » déjà par leur valeur intrinsèque, le travail de graveurs renom- » més est venu encore ajouter un immense mérite de plus. La mode » est aux pierres gravées; c'est à qui aura la plus riche dactylio- » thèque. Scaurus, beau-fils de Sylla, Pompée, César ont les » premiers formé ces riches collections, auxquelles leur exemple » a donné la vogue. Cette passion pour les pierres gravées, cette » fièvre, comme dit Pline, poussée au point qu'on paie d'une » domaine un riche camée, se comprend au reste à la vue des » remarquables chefs-d'œuvre, signés par les Appollonides, les

[1] L'étude de l'antiquité païenne ne doit point rester en dehors de la sphère d'activité de l'Académie, surtout en tant que cette étude est propre à jeter quelque lumière sur les premières périodes de notre histoire nationale. Il importe en effet de rechercher quand, comment et sous quelles influences les anciens Belges ont été romanisés; jusqu'à quel point, en se pliant aux institutions des vainqueurs, ils ont adopté aussi leurs mœurs et leur culte, sans rompre tout à fait avec leurs propres traditions religieuses. En présence des opinions très-divergentes formulées sur tous ces points par feu Moke, et tout récemment, à propos de l'introduction du latin dans le pays, par MM. Ch. Grandgagnage et Arsène de Noüe, l'examen des monuments de toute espèce appartenant à ces époques reculées est plus que jamais intéressant. L.R.

» Tryphon, les Cnéis, les Dioscorides, les Solon et tant d'autres
» artistes grecs, à côté desquels viennent se ranger quelques rares
» graveurs romains, tels que les Aquilas, les Félix, les Quintillus
» et les Rufus. »[1]

M. Hagemans nous entretient ensuite des différents sujets représentés le plus communément sur ces pierres; on peut remarquer la justesse de ses observations dans les ouvrages nombreux qui traitent spécialement des pierres gravées.

Mais aucun de ces ouvrages, soigneusement compulsés, ne reproduit parmi les innombrables exemplaires de pierres antiques arrivés jusqu'à nous, le sujet de l'intaille dont s'occupe la présente notice.

Cette intaille en onyx a été trouvée dans l'établissement belgo-romain du *Rondebosch*, à Houtem (duché de Limbourg), où le gouvernement belge a entrepris des fouilles en 1864, aux droits du propriétaire, M. Max de Matthys de Hoesselt (Belgique), qui à l'avance avait généreusement abandonné le produit des fouilles aux collections de son pays.

La pierre représente un animal courant se terminant en queue d'écrevisse[2].

D'après un premier examen tout à fait superficiel, une hypothèse qui leur paraissait ingénieuse se présenta à l'esprit des explorateurs; avec des yeux prévenus et avec la tendance de la plupart des ar-

[1] Page 278.
[2] Cette queue est étalée à plat de manière à présenter à la vue trois paires parallèles de segments de cercle dessinant des articulations et de cette sorte de tentacules ou fausses pattes que l'on voit à la queue de l'écrevisse et du homard. C'est là, indépendamment des pinces (?) terminant les pattes de devant, ce qui permet d'affirmer que l'onyx de *Rondebosch* représente bien un animal mi-parti écrevisse. En effet, aucun poisson n'a ainsi des nageoires, soit dorsales, soit costales, au nombre de six et si près de la queue. Quant à la pointe en trident qui termine cette queue, elle n'est attribuable qu'à une fantaisie de l'artiste; ' l'on en voit un autre exemple, cette fois à une queue de poisson, celle qui termine l'hippocampe figuré sur une médaille des Brussiens (Otter. Muller et Oesterley, II, 6, 68). En général, dans les monuments antiques, la terminaison de la queue de l'écrevisse est simple et trapézoïde, et celle du poisson est double et non triple. W.

chéologues à considérer le monument auquel ils consacrent leurs études comme extraordinaire ou particulièrement intéressant, ils crurent voir dans la partie antérieure de l'animal chimérique, sujet de l'intaille, le corps d'un lièvre.

L'association de la vitesse et de la lenteur fit naître dans leur esprit cette idée symbolique, qu'on a traduite par un proverbe de tous les temps et de toutes les nations, et que les Romains s'étaient particulièrement appropriée : *Festina lente*, traduite chez nous par cet hémistiche de Boileau :

Hâtez-vous lentement....

Mais un examen approfondi fit bientôt abandonner cette hypothèse : ni le lièvre, ni l'écrevisse n'ont été chez les anciens le symbole des qualités contraires dont l'intaille du *Rondebosch* offrirait prétendûment le contraste et qui étaient respectivement représentées d'une part par Achille, le vent ou un oiseau et d'autre part par la tortue [1]; en outre, la tête de l'animal qui se trouve gravé sur la pierre a des cornes, et une sorte de barbiche se dessine à la naissance du col ; c'est la tête d'une chèvre ou d'un bouc, et non celle d'un lièvre. Enfin, la coupe générale de l'animal du *Rondebosch*, est celle du Capricorne, car presque tous les Zodiaques antiques représentent ce signe comme dépourvu de l'arrière-train d'un quadrupède, et se terminant en queue de poisson, ou de dauphin à la manière des sirènes [2]. La fable rapporte, en

[1] Le lièvre est l'animal favori de Vénus ; il constitue un des attributs de cette déesse et de l'Amour. (PHILOSTR., *Imagg.*, I, 6, 5 ; EUSTATH., *ad Iliad.*, I, 206, p. 87, l. 38, *ed.* Rom. Cf. ROULEZ, *Vases antiques du Musée de Leyden*, p. 72 et 73).

Quelquefois, mais rarement, il sert à marquer la peur.

Enfin l'écrevisse était considérée, dans l'antiquité, comme la vengeresse du crime. V. *Mémoire* sur les rapports entre les apologues de la Grèce et de l'Inde, pp. 62, 88 et suiv. *(Acad. royale de Belgique*, t. XXV des *Mém. cour.* et *Mémoires* des savants étrangers). W.

[2] DUPUIS, *Mémoire explicatif du Zodiaque chronologique et mythologique ;* PHILIPPI CÆSII (A ZESEN), *Cœlum astronomico-poeticum*, p. 90 ; *Mémoire sur l'origine des constellations*, par LALANDE, p. 15 ; *Histoire de l'astronomie*, par BAILLY, fig. 2, etc. MANILIUS, *passim*, l'appelle *ambiguus*, *biformis*, *corpore mixto*, *ex diverso commissis corpora membris.* Il existe cependant des Capricornes quadrupèdes en plusieurs Zodiaques.

effet, que Pan fuyant les atteintes du géant Typhon se transforma en animal sur les bords du Nil mi-parti chèvre et poisson, et que, lorsqu'il se présenta sous sa nouvelle figure aux dieux de l'Olympe, Jupiter trouva le résultat de cette métamorphose si plaisant qu'il en fit un signe du Zodiaque [1].

Les pierres gravées de l'antiquité ont affectionné tout particulièrement la représentation du Capricorne, parce qu'Auguste avait adopté comme sien ce signe qui avait présidé à sa naissance [2], et l'avait fait graver sur ses monnaies [3] comme on le grava aussi sur des pierres en son honneur ou en sa mémoire pour faire allusion à lui ou à des événements qui le concernaient [4].

[1] Gorius, *Thesaurus gemmarum antiquarum astriferarum*, vol. III, sur l'Atlas Farnèse, p. 75; Cæsius (a Zesen), l. cit.

[2] Capricornus in ipsum
Convertit visus; quid enim mirabitur ille
Majus, in *Augusti* felix cum *fulserit ortum*.
Manilius, *Astron.*, II, 497.

Tantam mox fiduciam fati Augustus habuit, ut nummum argenteum nota sideris Capricorni quo natus est, percusserit. Sueton., XCIV.

[3] « La date du 23 septembre est positivement attestée par les écrivains et les monuments anciens, comme étant celle de la naissance d'Auguste (voir les témoignages recueillis par Drumann, IV, 265, et en outre les indications authentiques des *Calendaria* · *Pincianum*, 723-725 U. C., *quod. is dies Imp. Cæsar natalis est; Maffeianum* 745-757 U. C., *Augusti natalis; Vallense*, 760-767 U. C, *nata...*; *Pighianum*, 784-790 U. C., *nata Aug.*; et d'Orelli, n° 686, *natali Aug.* VIII *K. Octobr...*; n° 2489, VIII K. *Octobr.*, *qua die eum seculi Felicitas orbi terrarum rectorem edidit*; n° 4068, VIII *Kal. Octobr.*, *natali divi Augusti.* »

Aussi n'est-il pas possible de prétendre aujourd'hui qu'il y aurait eu erreur, et que Auguste ne serait pas né sous le signe du Scorpion.

Est-ce pour échapper à cette contradiction plus apparente que réelle, que plusieurs archéologes ont cru pouvoir rapporter le signe du Capricorne à l'un ou l'autre des ascendants d'Auguste? C'est là, en effet, ce que proposent Maffei, *Gemme antiche figurate*, I, pl. 10, et M. A. de la Chausse, *Li gemme antiche figurate*, p. 174.

Voici la véritable solution : l'influence du Capricorne s'étend du 17 décembre au 15 janvier; or, d'après Sextus Empiricus, *Adv. mathem.*, p. 737 et 738, la naissance peut être considérée comme remontant à l'époque de la conception. C'est à cette hypothèse que se seront arrêtés les astrologues consultés par Auguste. De cette manière, les témoignages fournis par les inscriptions, les médailles et les auteurs, se concilient parfaitement entre eux. W.

[4] *Selectæ gemmæ antiquæ e museo* Jac. de Wilde, 12 et 13, *Gemmarum affabre sculptarum thesaurus*, par J. M. ab Emermayer, tab. V, fig. 7. Gorlæus. *Dactyliotheca*, I, pl. 85 et 88, et p. 14 des explications par Gronovius; annotations du

Ce qui explique encore la fréquence de l'emploi du signe du Capricorne dans les antiques, c'est aussi la circonstance que plusieurs peuples anciens, par exemple ceux d'Agrigente, de Thessalonique et de quantité de villes maritimes, s'étaient placées sous le patronage de ce signe [1].

Le Capricorne, indépendamment du souvenir d'Auguste, a, au surplus, été gravé plusieurs fois sur les pierres antiques, à seul titre de constellation [2], et il partage ce sort avec les autres signes du Zodiaque, notamment avec l'Écrevisse [3] dont on voit également la représentation sur des monnaies anciennes [4].

Notre onyx associe ces deux signes l'un à l'autre; cette association en elle-même n'offre rien de particulier, car on voit souvent deux ou trois signes du Zodiaque réunis sur la même pierre [5]; parfois, sans compter les abraxas ni la chimère de Bellérophon composée, comme toutes les chimères, de parties d'individus différents, et où spécialement une tête de bouc sort du dos d'un

même sur AGOSTINO, *Gemmæ et sculpturæ antiquæ*, pl. 48; *Achates tiberianus (Apothéose d'Auguste)* par LE ROY. Voyez aussi HOUBEN, *Denkmaeler von Castra vetera und Colonia Trajana*, pl. 42, fig. 33, où il est fait mention d'un onyx récemment découvert à Xanten et représentant le Capricorne, avec le globe du monde et un trident, allusion évidente à la puissance d'Auguste « sur la terre et sur l'onde. »

[1] *Thesaurus gemmarum et numismatum*, *auct.* BEGERO, p. 206, pl. 34 et suiv., *Thesaurus Electoralis Brandenburgicus selectus*, par le même, II, p. 483 et III, p. 729.

[2] GORLÆUS, t. II, pl. 594, donne deux Capricornes attachés par la queue à un trident; pl. 577 et 586, un Capricorne (?) nageant monté par un amour. * Voir aussi MACARII, *Abraxas*, pl. 20, fig. 82 et 83; et un bas-relief trouvé à Gabie, actuellement au musée du Louvre. (OTTFR. MULLER, pl. 36, fig. 213, litt. K.) L.R.

[3] *Le gemme antiche figurate* de M. A. CAUSEO (DE LA CHAUSSE), pl. 58. *Catalogue* VAN HOORN VAN VLOOSWYCK, n° 81. Bien que le Cancer soit parfois représenté sous la forme large et plate d'un crabe, il l'est communément sous la forme allongée de l'écrevisse qui a été choisie par le graveur de l'intaille du *Rondebosch*.

[4] Par exemple à Cos : BEGERUS, I, *Thes. gemm.*, p. 232, pl. 61 et *Thes. Élect.*, II, 417.

[5] MAFFEI, *Gemme antiche figurate*, III, pl. 92, IV, pl. 62, DE LA CHAUSSE, 163 et 174; *Description des principales pierres gravées du cabinet d'Orléans*, pl. 60, GORIUS, I, pl. 145; GORLÆUS, I, 45, II, 438, 439; AGOSTINO, pl. 173; MACARII, *Abraxas*, pl. 88; BEGERI, *Thes. Élect.*, II, 43.

lion (ce qui pourrait à la rigueur être pris comme la combinaison en un seul de deux signes du Zodiaque, le Lion et le Capricorne)[1], parfois même on voit deux signes se combiner : ici c'est le Lion tenant le Bélier sous la patte[2]; là le Scorpion s'accrochant à la Balance[3]; plus loin la Vierge surmontant un animal *bicéphale*, dont les chefs appartiennent l'un au Bélier, l'autre au Capricorne[4].

Mais jamais, dans les pierres connues et décrites, l'Écrevisse et le Capricorne ne se trouvent, que l'on sache, réunis et confondus de la façon intime où ces deux signes le sont dans la pierre de Houtem[5] qui serait ainsi un objet jusqu'à présent unique.

Quelle est la raison de cette fusion de deux signes du Zodiaque en un seul?

A-t-on voulu, comme le dit un auteur[6], combiner l'influence respective des deux signes représentés? Cela n'est pas impossible : Manilius, en effet, dans son espèce de système astrologique, oppose souvent ces deux signes l'un à l'autre et les présente comme jouissant du privilége de se contrebalancer réciproquement[7].

S'est-il agi simplement de deux époux, l'un né en juin, l'autre

[1] Gorius, pl. 150 et 151 (*abraxas*); Maffei, III, pl. 101 ; Gorlæus, 2e part., n° 2.
[2] Gorius, pl. 152.
[3] De la Chausse, p. 164.
[4] Gorius, pl. 155.
[5] Nous sommes en présence, non d'une figure plus ou moins grossière du Zodiaque, où il suffisait à l'artiste ou plutôt au fabricant de rendre les signes reconnaissables; mais d'une pierre gravée à laquelle on attachait plus ou moins la valeur d'une œuvre d'art et peut-être l'importance d'un talisman, en tous cas celle d'un sceau rappelant d'une façon ou de l'autre les prédilections du propriétaire. L. R.
[6] De la Chausse, p. 64.
[7] Hiberna æstivis, autumnis verna repugnant.

Manilius, *Astronom.*, II, 265.

Quod si forte libet quæ sint contraria signa
Per titulos celebrare suos sedesque ; memento
Solstitium brumæ, *Capricornum* opponere *Cancro*.

Id, *ibid.*, 392.

Observant inter sese contraria cursus.

Id, *ibid.*, 399.

en décembre, qui ont voulu faire graver sur la même pierre le signe présidant au mois où chacun d'eux est né? Rien ne contredit encore cette hypothèse puisque Suétone assigne pour cause de l'adoption du Capricorne par Auguste la naissance de cet empereur sous ce signe [1].

Mais la circonstance que le bijou a été découvert en un établissement de nos contrées, éloigné vraisemblablement de celui où la pierre a été gravée, lui enlève son caractère de spécialité par rapport au possesseur. C'est sans doute une pierre que les habitants de la *villa* du *Rondebosch* ont achetée à quelque colporteur nanti d'objets semblables et faisant son tour d'Europe; car nous sommes au moins au IIe siècle, et loin du temps de César, où les habitants de nos régions excluaient le commerce comme une cause d'amollissement des mœurs ; dès lors l'hypothèse la plus probable est que l'onyx en question a une signification générale permettant à quiconque d'en faire l'acquisition.

Un passage de Macrobe sert merveilleusement la cause de cette

....Cancerque tibi, Capricorne, repugnat,
Femina femineo, quia brumæ dissidet æstas;
Hinc rigor et glacies, nivibusque albentia rura :
Hinc sitis et sudor, nudusque in collibus orbis,
Æstivosque dies æquat nox frigida brumæ.
Sic bellum natura gerit, discordat et annus;
Ne mirere in ea pugnantia sidera parte.
Id, *ibid.*, 407.

Cancer et adverso Capricornus conditus astro
In semet vertunt oculos, in mutua tendunt
Auribus.
Id, *ibid.*, 484.

In Cancro genitos Capricorni semina lædunt.
Id, *ibid.*, 537.

Capricornus et illi
Adversus Cancer....
Id, *ibid.*, 544.

[1] Voir plus haut, p. 431, note 3.

hypothèse ; cet auteur dit en propres termes ce qui suit, en associant aussi les deux signes : « Quand le soleil, dit-il, forme le » solstice d'été dans le signe du Cancer où se trouve le terme du » jour le plus long, et qu'il en retourne vers la diminution des » jours, il s'appelle Pythien. Le même nom lui convient, quand » rentrant dans le Capricorne, il accomplit dans sa route le jour » le plus court, et, pour cette cause, accomplissant entre l'un » et l'autre signe l'année entière, Apollon est dit y avoir » tué le dragon qui n'est autre chose que son cours sinueux » (Cornificius rapporte cette opinion dans ses *Étymologies*). Cela » a lieu au Cancer et au Capricorne qui s'appellent *les portes du* » *soleil*, parce que l'écrevisse (animal) marche en arrière et obli» quement, et que, par la même raison, le soleil commence sa » voie oblique et rétrograde. L'habitude de la chèvre en pais» sant est telle que toujours elle tend au contraire vers les lieux » élevés ; ainsi le soleil dans le Capricorne commence à s'éle» ver des lieux les plus profonds vers les lieux les plus hauts [1].

Les *portes du soleil* représenteraient donc l'année elle-même, c'est-à-dire le cours entier de l'astre du jour dont l'influence fait tour à tour les jours les plus longs et les plus courts, et, après avoir développé toutes les forces de la nature, permet à celle-ci de les renouveler dans le repos de l'hiver.

Cette association, par la pensée, des deux saisons les plus opposées l'une à l'autre, se représente à tout moment dans les

[1] MACROB., *Saturn*, I, 17 : « *Cum enim sol in signo* Cancri *æstivum solstitium facit, in quo est longissimi diei terminus, et inde retrogressum agit ad diminutionem dierum, Pythius eo tempore appellatur. Idem ei nomen convenit et cum* Capricornum *rursus ingrediens ultimum brevissimi diei cursum intelligitur peregisse, est ideo, in alterutro signorum peracto annuo spatio draconem Apollo, id est flexuosum iter suum ibi confecisse commemoratur. (Hanc opinionem Cornificius in Etymis retulit). Ideo autem his duobus signis, quæ porta solis vocantur,* Cancro *et* Capricorno *hæc omnia contigerunt, quod cancer animal retro atque oblique cedit, eademque ratione sol in eo signo obliquum, ut solet, incipit agere retrogressum. Capræ vero consuetudo hæc in pastu videtur, ut semper altum pascendo petat. Sed et sol in* Capricorno, *incipit ab imis in alta remeare.*

Astronomiques de Manilius [1], et l'on peut, semble-t-il, hardiment en conclure que, ne pouvant placer tout le Zodiaque dans un espace de quelques millimètres, le graveur s'est attaché au Capricorne et au Cancer pour symboliser l'année solaire : *sic discordat et annus*, comme le fait observer Manilius. Gorius, en donnant

[1] V. outre les citations de la p. 433, note 7, les suivantes :

Hunc (*) tenet a summo Cancer; Capricornus ab imo.
I, 649.

Tuque tuo, Capricorne, gelu contractus in astris
Strata jacent, Cancer patulam distentus in alvum.
II, 249.

Is cum per gelidas hiemes submotus in austros,
Fulget in octava Capricorni parte biformis;
Tunc angusta dies vernales fertur in horas
Dimidiam alique novem : sed nox oblita diei,
Bis septem, apposita, numerus ne claudicet, hora
Dimidia. Sic in duadenas exit utrinque,
Et redit in solidum naturæ condita summa.
Inde cadunt noctes, surguntque in tempora luces;
Donec ad ardentes pugnarint sidera Cancri.
Atque ibi conversis vicibus mutantur in horas
Brumales, noctemque dies, lucemque tenebræ
Hibernam referunt, alternaque tempora vincunt;
Nunc huc nunc illuc gradibus per sidera certis
Impulsæ.... III, 253.

Cancer ad æstivæ fulget fastigia zonæ,
Extenditque diem suum; parvoque recessu
Destruit; et quanto fraudavit tempore luces,
In tantum noctes auget : stat summa per omne.
Tunc Cererem fragili properat destringere culmo
Messor, et in varias denudant membra palæstras,
Et tepidum pelagus sedatis languet in undis.
Tunc et bella fero tractantur Marte cruenta;
Nec Scythiam defendit hiems; Germania sicca
Jam tellure fugit; Nilusque tumescit in arva.
Hic rerum status est, Cancri cum sidera Phœbus
Solstitium facit, et summo versatur Olympo.
Parte ex adversa brumam Capricornus inertem
Per minimas cogit luces et maxima noctis
Tempora; producitque diem, tenebrasque resolvit;

(*) Le Zodiaque.

ses abraxas, où l'on voit le Lion, le Scorpion avec le Taureau [1], dit du reste que ce sont là des symboles du soleil; à plus forte raison doit-il en être ainsi quand on associe non des mois sans relation bien directe entre eux comme juillet et octobre, mais juin et décembre, deux mois diamétralement opposés dans le Zodiaque.

Au surplus, ce qui confirmerait l'interprétation donnée, si toutefois l'hypothèse suivante est plausible, c'est la trouvaille également faite au *Rondebosch* d'une bague en bronze, représentant un quadrige, vraisemblablement celui du soleil, avec une inscription du côté opposé à l'*auriga*, formée des lettres PRA, que M. Guillon, savant antiquaire de Ruremonde, traduit par les mots *Per Radios Apollinis* ou simplement *Per RA dios (solis* sous-entendu et représenté par le quadrige. [2]) Ce serait là encore un hommage au dieu du soleil, qui témoignerait des goûts des habi-

Inque vicem nunc damna facit, nunc tempora supplet.
Tunc riget omnis ager, clausum mare, condita castra :
Nec tolerant medias hiemes sudantia saxa ;
Statque uno natura loco, paulumque quiescit.
III, 620.

Una dies toto Cancri longissima signo,
Cui nox æqualis Capricorni sidere fertur.
Ibid., 668.

Cancer in adversum Capricorni dirigit astrum
Bis quinas primum partes dignatus in illo
Temporis articulo sub quo censetur et ipse,
Quod facit æquales luces brumalibus umbris,
Cognatamque gerit diverso in cardine legem.
IV, 321.

Cancrum inter gelidumque Caprum......
Ibid., 742.

Quand il s'agit de représenter les saisons, le Cancer et le Capricorne sont pris pour l'Été et l'Hiver :

Ver Aries, Cererem Cancer, Bacchumque ministrat
Libra, Caper brumam genitosque ad frigora menses.
II, 643.

1 *Thesaur. Gemm.*, I, 150 et 151.

2 * Malheureusement cette interprétation est contraire à toute analogie; or en matière d'archéologie surtout, il y a des choses qu'il faut se résoudre à ne point expliquer si les analogies font défaut. W

tants de la *villa*, et de leur prédilection pour le même sujet. Ce serait en outre une preuve qu'à partir du IIe siècle, les habitants de cette partie de notre pays étaient complétement romanisés et s'étaient initiés aux mœurs et aux usages de la métropole [1], thèse nouvelle à l'aide de laquelle se comblera une lacune de notre histoire : celle-ci passe en effet, sans transition, de César aux Franks, en disant à peine quelques mots de la Belgique sous l'empire romain.

[1] Quant à l'époque à laquelle cette intaille a été faite, il serait très-difficile de la déterminer; tout ce qu'on peut dire à cet égard, est que l'usage de faire graver des signes du Zodiaque sur les chatons de bagues ne paraît pas remonter au-delà du siècle des Antonins (Müller, *Handb. d. Archæol.*, § 206, 6.) W.

Ici cette hypothèse n'est nullement contredite, car le maximum d'antiquité de l'établissement du *Rondebosch* est déterminé par une monnaie de Faustine (fille), épouse de de Marc-Aurèle.

GÉNÉALOGIE

DE LA

FAMILLE DE MAHIEU,

PAR

M. F.-J. DELCOURT,

membre titulaire à Anvers.



La maison DE MAHIEU est d'ancienne noblesse. S'appuyant sur des traditions historiques reconnues authentiques par des diplômes et par des actes d'une autorité incontestable, elle rattache sa filiation à d'illustres familles et la fait remonter à messire Wautier de Mahieu, originaire du pays de Gueldre [1], ayant fait souche dès le commencement du XII[e] siècle.

Commissaires rapporteurs : MM. le chevalier DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT et LE GRAND DE REULANDT.

[1] Le pays de Gueldre forma un comté vers le commencement du XI[e] siècle et fut érigé en duché par l'empereur Louis de Bavière, en 1339.

Après avoir jeté des racines en Zélande [1], la descendance de Wautier s'est fixée d'abord à Ath et à Audenarde, où elle a laissé des témoignages de sa pieuse libéralité et fourni une pépinière de magistrats; puis elle s'est divisée en plusieurs branches dont les rameaux se sont répandus dans plusieurs autres villes, Mons, Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, Anvers, Gand et Bruxelles.

La famille de Mahieu a produit un grand nombre d'hommes distingués dans la robe, dans le clergé, dans l'armée; elle a donné à l'Église un évêque-martyr, des prieurs, entr'autres le vénérable prieur d'Aerschot, mort en odeur de sainteté, des bacheliers en théologie, des prédicateurs, des missionnaires, etc.; elle a occupé dans la magistrature les emplois élevés de lieutenant-gouverneur, de lieutenant civil, de procureur, de bailli; elle a compté dans son sein des généraux, des colonels, des capitaines, etc. Deux de ses membres ont servi leurs princes en qualité d'adjudants-généraux.

Enfin, plusieurs des chevaliers de Mahieu se sont distingués dans les croisades, auxquelles la noblesse belge a pris une part si glorieuse, et ont laissé des morts sur maints champs de bataille, en Turquie, en Palestine, dans la Frise, etc.

Cette maison a contracté ses principales alliances dans les familles de Serhuygs, Sleeus, Sweerts, Hennin-Cuvilers, Cuesmes, Landas, Douchy, Masnuy, le Poyvre, Mailly, Hennin-Liétard, Haynin, Goethals, le Comte, Van Santvoort, Werchin, de Bonnières, van Hove, Hertoghe, Wasières, Van den Broecke, Stalins, Delvael, la Pierre, Van Rode, St-Quentin, Valcke, Colins, Vander Cruyce, Blondel, Vandermeere, Van Hamme, Ghellinck, Beelen, Acart, Biseau, etc.

Par le mariage de Catherine d'Hane avec Jean de Mahieu, fils de Jean et de Thérèse de Mailly, elle est liée aux d'Hane et se rapproche par conséquent des Rym de Bellem.

Par ses alliances avec les maisons de Bonnières, de Wasiers, de Hennin-Cuvilers, de Hennin-Liétard, de Haynin, de Werchin, etc., elles s'est créé des affinités avec les illustres familles qui leur sont apparentées.

[1] Voir *Nieuwe chronyke van Zeeland* par SMALLEGANGE, 1696.

Par l'union de Barbe Catherine de Mahieu avec Pierre Valcke, elle a des liens avec les Valcke, les Wyckhuys, les Maelcamp, les Papejans de Morchoven, etc.

Elle a aussi des liens de parenté plus ou moins étroits avec les représentants survivants des familles de Ricquier, d'Ailly, de Velaines, de Craspourmont, de Crabbé, de Resteau, de Masquetiers, de Mère dit de Medts, d'Arras, de la Hamayde, de Rombaut, de Berlaere, de Windele, d'Hulst, d'Heynes, d'Hanins, de Pickere, de Bernard, de Lallemand, d' Odemaere, de Wouters, de Charlez, de Ricart du Régal, de Castro y Toledo, de Cabeliau, de Vander Zype, de Vanderspiet, de Vander Goes, de Kervyn, de Patoul, de Tacquenier, de Coxye, etc.

Le nom patronymique qui nous occupe se trouve écrit dans maints historiens et généalogistes avec les variantes *le Mahieu*, *de Mahieu*, *Mahieu*, sans que le doute soit possible à l'endroit de la communauté d'origine des personnages cités, si, comparant les auteurs entre eux ou les opposant à eux-mêmes, on suit avec quelque attention les ramifications du tronc commun, à l'aide des documents dont il a été question ci-dessus [1].

[1] Il n'est pas rare de voir un même auteur employer ces variantes pour désigner la même famille. C'est ainsi que nous trouvons dans le Carpentier, *Histoire de Cambrai*, (voir pages 198, 276, 417, 426, 482, 618, 743, 904, 269, 856, 1003) :

« LE MAHIEU. Cette famille fut connue autrefois entre les *patrices de Cambrai ;* » elle porte : *d'argent à deux quinte-feuilles de gueules en chef et une merlette de* » *sable en pointe.* »

D'autre part, dans son recueil des familles patrices de Cambrai, il s'exprime ainsi, page 267, 2me partie : « Le Sénat se composait de grands personnages choisis d'entre les » plus célèbres et les plus nobles de la ville ; les familles que je trouve dans les plus vieux » registres du pays, avoir été jadis avancées dans ce Sénat et autres charges publiques » de cette ville et que je puis à bon droit nommer patrices, sont celles d'Esne, de Her- » taing, de la Saulx, jadis de le Sauch, du Chasteler, de Héraugiers, de Landas, de » Wattines, de Godin, de le Poyvre, d'Avesnes, de Bernard, de Lattre, de Fresne, de » Gasquière, *de gueules à deux faces d'argent*, de Hane, du Chastel, d'Arras, de Mets, » de St.-Quentin, de le Maistre, de Blondel, DE MAHIEU, de Blanc-Musel, autrement » Lallemand, de Bocart, de Hennin, de la Pierre, de Wasière, de Grebert, de Billouart, » de Potier, de le Risque, de le Grand, etc. »

Et ailleurs : « Papelart, famille patrice de Cambrai, alliée avec celles de Renard, de » Mahieu, etc.

» Les chanoines de Wallincourt reconnaissent pour leurs bienfaiteurs les le Poyvre, » les le Mahieu. »

Le MARTIN, MARTIN, DE MARTIN, dit encore LE CARPENTIER p. 772 ; on voit que les

La famille de Mahieu est une de celles qui n'ont pas fait renouveler officiellement leurs titres; ce nom, en effet, n'est pas mentionné dans les listes officielles des nobles, bien que Florent-Joseph de Mahieu ait été reconnu par arrêté du roi Guillaume, en date du 18 décembre 1822, membre de la noblesse neérlandaise, avec titre de chevalier héréditaire et jouissance pour lui et tous ses descendants légitimes, *sans distinction*, de tous les droits et avantages qui y sont attachés ou qui pourraient y être attachés.

Les diverses branches de la maison de Mahieu ont pour tronc commun :

I. WAUTIER DE MAHIEU, vaillant chevalier, *d'or à 3 roses de gueules, 2 et 1, boutonnées d'or et feuillées de sinople,* issu d'une ancienne, noble et illustre famille de Gueldre.

Ce même Wautier [1] commandait, en 1148, la plus grande partie de l'armée que le comte de Hainaut, Baudouin IV dit le Bâtisseur,

anciens négligeaient souvent la particule nobiliaire *de* ou lui substituaient la particule *le*. On en voit de nombreux exemples, surtout dans LE CARPENTIER.

Si nous consultons les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, nous y lisons tome x : « l'alliance de la famille Gobert, dans la personne de Liviu Phil. Gobert, avec » dame Colette M. J. G. Van Weeden, la fait entrer par ascendance dans les de Bai, les » Tollenaere de Grumez, les Stalins, les de Windele, les de Herler, les Mahieu, les » Kervyn, etc. »

MAHIEU (de) voir : Chanoine HELLIN, *Hist. du chapitre de St.-Bavon*, pages 177, 414, 415, 427, 483, 557.— *Supplément d'idem*, pages 11, 12, 149, *Nobiliaire des Pays-Bas*, page 564 et tom. II page 646, 807 et *Vrai supplément*, 214, AZEVEDO, pages 416, 477, 500.

Indépendamment des ouvrages cités, nous avons compulsé : *Fragments généalogiques*, Genève 1776, *Esquisses biographiques de la maison Goethals*, *Listes de noblesse*, *chevalerie*, etc., *Théâtre de la noblesse du Brabant*, *Monuments historiques de la Belgique*, par DE ST.-GÉNOIS, *Recueils généalogiques*, par le même, L'ESPINOY, BUTKENS, LE BLOND, DUCHESNE, etc.; enfin les nombreux papiers de famille qui sont en notre possession, tels que extraits baptistères, actes de mariage et de décès, actes de partage et autres actes scabinaux anciennement usités.

[1] Pièces probantes : *a*) preuves plénières faites 1° devant le magistrat d'Ath, reçues le 2 mai 1679; 2° devant le gouverneur et chef de l'office des ville et châtellenie d'Ath, etc., assisté du lieutenant civil et criminel dudit office, de l'avocat et du greffier d'idem; *b*) arbre généalogique signé par le premier roi d'armes, dit *Toison d'or*, par le roi d'armes ordinaire et contresigné par le secrétaire du roi au souverain conseil ordonné en Brabant (17 juin 1716). Le document original peint sur papier, représentant les quartiers tant paternels que maternels, avec leurs blasons, métaux et émaux, est déposé en l'étude de maître Gustave Vienne, notaire à Ath, lequel nous en a délivré deux copies authentiques.

avait envoyée pour repousser les gens de Raes de Gavre, son beau-frère, et il avait campé ses troupes au village de Blicquy, non loin d'Ath [1].

Wautier épousa dans cette dernière ville, en 1149, Jeanne de Serhuygs, *d'azur, à 3 fleurs de lis d'argent, au pied coupé*, de l'un des 7 lignages privilégiés de Bruxelles.

Butkens, dans ses *Trophées,* écrit indifféremment :

't Serhuygs, s' Herhuygs et Serhuygs.

De ce mariage [2] :

1° Wautier de Mahieu qui s'unit à Ides de Serhuygs et changea

[1] Baudouin IV (1139) prit les rênes de l'État; il acheta la ville d'Ath de Gilles de Trazegnies qui avait épousé Béatrix, fille de Wautier, seigneur d'Ath, par lequel la terre d'Ath était entrée dans la maison de Trazegnies, Baudouin y fit bâtir le château — mais Raes de Gavre, qui avait épousé la deuxième fille de Wautier, Ide d'Ath, tâcha de recouvrer cette terre par la force des armes, et il envoya des troupes à Ath pour empêcher de bâtir le château. Baudouin, de son côté, y vint avec des troupes pour protéger les ouvrages, et repoussa les gens de Raes. Au moyen d'une somme d'argent, Baudouin devint maître d'Ath et l'incorpora au comté de Hainaut avec ses dépendances et en forma une châtellenie dans laquelle il comprit Condé, Leuze, Antoing, avec 121 villages; il y établit des châtelains et donna à la ville des priviléges particuliers. Il lui accorda entre autres le marché du jeudi Dewez, *Hist. des prov. belgiques,* Schayes, art. *Tour de Burbant* et E. Waeltre, *Histoire d'Ath*, pages 10, 20 et 21.

C'est de cette époque, c'est-à-dire de la première partie du XIIe siècle, que date l'établissement des keures ou communes. Ath est redevable à Baudouin de la plus grande partie de ses priviléges : l'érection de la ville en commune, l'institution de l'échevinage, la liberté de s'assembler et même de s'armer, la foire annuelle et le marché franc du jeudi... Afin de donner plus d'importance à ce marché et à cette foire, sources de prospérité commerciale, Albert de Bavière ordonna en 1368, que depuis le mercredi soir jusqu'au vendredi matin, et pendant toute la durée de la foire, nul ne pourrait être arrêté pour dettes.

Baudouin fit paver les rues de sa bonne ville vers 1151 ; on sait que Lutèce ne connut cette importante amélioration qu'en 1184, (voir l'historien Zuallart, ancien bourgmestre d'Ath, 1610).

[2] Le magistrat de Bruxelles se composait d'un officier du duc, qu'on nommait l'amman, et de 7 échevins lesquels de tous temps ont été élus de 7 familles patrices nobles et privilégiées; en sorte que personne n'était admis à l'état d'échevin ou de magistrat, s'il n'était issu par quelque côté d'aucune des dites familles dont voici quelques noms :

Sleeus, *d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules* ;

Sweerts, *emmanché d'argent et d'azur* (alias : *d'argent à 4 demi barres de gueules terminant en pointe de gauche à droite)*;

Serhuygs, *de gueules, à 3 fleurs de lis d'argent au pied coupé. Troph.* par Butkens, 1724. Voir dans le même auteur : *Listes des seigneurs et nobles sous*

ses armes. Il porta *d'or, à deux roses de gueules boutonnées d'or et feuillées de sinople, en chef; une merlette de sable en pointe.*

II. 2° Siger de Mahieu qui épousa, en 1185, Berthe de Velaines, *d'azur, à 3 fleurs de lis d'or, et, au milieu, la tête d'une jeune fille à cheveux d'or*; ces armes étaient aussi celles de messire Jean de Velaine, chevalier, le plus ancien châtelain d'Ath, Flobecq et Lessines; créé chevalier par Baudouin VI, comte de Hainaut, il se croisa avec ce prince qu'il suivit au siége d'Andrinople et fut du nombre des Belges qui trouvèrent une mort glorieuse en défendant leur souverain devenu empereur de Constantinople.

Comme le comte de Blois, Siger mourut en héros.

De ce dernier mariage :

Marie de Mahieu alliée à Jean d'Ailly, *de gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur de 3 traits, et à la bordure engrelée d'or;* et

III. Wautier de Mahieu qui épousa, en 1217, Béatrix de Sars, *d'or à la bande de gueules, chargée de 3 lions d'argent.* Wautier fut créé chevalier par Ferrand de Portugal, comte de Hainaut en l'an 1225; quelque temps après il se croisa et alla trouver la mort dans les champs de la Palestine, à la suite de St. Louis, roi de France [1].

Jean III de 1313 à 1355; sous Jeanne duchesse de Brabant de 1322 à 1368; des échevins en 1368, 1381, 1390, 1396, 1426. Voir aussi *Théâtre de la noblesse du Brabant.*

[1] Sars (de). Gertrude de Sars, fille de Guillaume, seigneur d'Angre et d'Audegnies, bailli de Hainaut, morte le 10 juin 1480, enterrée à Notre-Dame avec écussons et 2 personnes à genoux, à Tournai; femme de Jacques le Lonchier, seigneur de Courcelles, prévôt de Tournai, mort le 14 juillet 1461.

En 1409, Baudry, baron de Roisin, seigneur d'Angre, Bougies, etc., mari de Jeanne de Sars, dame d'Angre.

En 1412, Jacques de Sars fut prévôt de Mons.

En 1422, vivait messire Guillaume de Sars, seigneur d'Audegnies et d'Angre.

En 1473, Georges de Sars, écuyer, fils de messire Wfll. de Sars, feudataire de Verclles, pairie de Chièvres, comte de St.-Génois, *Titres de la chambre des comptes à Lille.*

Jean de Marquettes, chevalier, ép. Marie de Sars, proche parente de Michel de Sars, chevalier seigneur de Clersay, qui, le 16 mars 1488, assista en qualité de député des états nobles du Hainaut, au traité de paix conclu à Bruges entre Maximilien, roi des Romains, et les États de Flandres. Il avait épousé Marguerite de Vertain. Voir leur épitaphe à Notre-Dame à Valenciennes. Armoiries comme au texte, de St.-Génois, *Recueils généalogiques.*

De cette union :

Jacques de Mahieu, marié à Béatrix de Gassire, et

IV. JEAN DE MAHIEU, comme son grand oncle, *d'or à 2 roses de gueules feuillées de sinople en chef, une merlette de sable en pointe,* qui épousa, en 1249, Ides de Sleeus, *de gueules, au lion d'argent.*

Jean fut fait chevalier en 1255 à la prière de Jean d'Avesnes, fils de Marguerite comtesse de Hainaut, par Guillaume, roi des Romains, avec qui il alla guerroyer dans la Frise où il périt dans la journée du 25 janvier 1256, avec son souverain et presque toute son armée qui s'étaient engagés imprudemment au milieu des glaçons.

Voici comment DEWEZ, dans son *Histoire des provinces belgiques,* raconte cette journée :

« Guillaume apprit que les Frisons, profitant de son absence, s'étaient révoltés. Cette nouvelle inopinée le força de retourner dans ses États pour réprimer les entreprises de ces peuples qui déjà menaçaient la Hollande. — L'hiver était fort avancé; il dut même faire la plus grande partie de sa marche sur la glace. Les Frisons qui voulaient l'attirer dans une embuscade, vinrent le harceler jusque dans sa tente.

Guillaume, que cette espèce d'insulte avait vivement piqué, se mit à les poursuivre dans les roseaux derrière lesquels ils s'étaient cachés. Comme il traversait un marais, son cheval s'enfonça dans la glace, et le roi fut assailli par une troupe de paysans qui l'assassinèrent. — Il n'avait que 28 ans. »

Jean de Mahieu et Ide de Sleeus eurent deux fils, 1° Pierre, allié à Jolante d'Arbres,

V. 2° NICOLAS DE MAHIEU, *d'or à 2 roses de gueules feuillées de sinople, en chef; une merlette de sable en pointe,* que Jean d'Avesnes fils de Jean, comte de Hainaut, créa chevalier en 1290, dans son camp près de Valenciennes; il prit pour femme Alix de Sweerts [1], *emmanché de gueules et d'argent de* 10 *pièces,* qui lui donna :

[1] Sweerts, une des sept familles patriciennes de Bruxelles.

Voir note 4; *Esquisses biogr. sur la maison Goethals ; Fragments généalogiques* t. III, p. 257. — Allié aux Bouchoute, aux de Pape, aux van Turnhout, aux de Lieu, aux Ricart, aux Rentiers de Paffenrode. Voir AZEVEDO : Grand tom. II, p. 33, 47 et

Béatrix de Mahieu, mariée à Baudry de Roisin, et

VI. GUILLAUME, marié en 1310 à Marie de Rebbe. Fait chevalier la même année, il suivit 5 ans plus tard son souverain Guillaume 1er [1], comte de Hainaut (de la maison d'Avesnes), dans la guerre de la Hollande, à la prise du pays de Waes, au sac de Ruppelmonde, et de plusieurs autres villes voisines, et mourut à l'armée, de la

74, part. 2. On trouve tantôt S'Weerts, tantôt de Weert, tantôt van Couwenberghe. AZEVEDO, page 284.

La famille de Sweerts, alliée aux de Mahieu, serait, d'après BUTKENS, originaire de Bois-le-Duc.

Le magistrat de cette ville consistait en un chef-officier nommé chef-écoutète à qui il appartenait de prendre connaissance de toutes les affaires criminelles qui étaient perpétrées en la ville et mayerie de Bois-le-Duc, et les corriger suivant la sentence des échevins de la dite ville. Cette charge de chef-écoutète, a toujours été desservie par des personnes de la première noblesse et qualité. Depuis 1525 jusqu'aujourd'hui (1724), il y a eu 9 échevins. — La régence du gouvernement civil de la ville de Bois-le-Duc consistait en 3 classes : 1° les échevins et jurés, 2° les conseillers de la ville, 3° les doyens et jurés des métiers.

Le temps de leur échevinage fini, les échevins devenaient jurés, puis, après un an, conseillers et restaient dans cet emploi leur vie durant. Or, nous lisons : 1500, receveur L. Sweerts; 1629 échevin D. Sweerts de Weert; 1654, échevin J. F. Sweerts de Landas, sgr. de Landschadenhoff; 1656, M. Ch. Sweerts de Landas échevin; 1658 et 1659, échevin J. F. Sweerts de Landas; 1662-1663, J. F. Sweerts de Landas, seigneur de Landschadenhoff, échevin; 1665 M. Ch. Sweerts, échevin; 1667 échevin, J. F. Sweerts; 1670 et 1671, échevin Frédéric Henri Sweerts de Landas, seigneur de Baerschot; 1672 échevin J. Fr. Sweerts de Landas, seigneur de Oyen et de Landschadenhoff; 1673 et 1674 M. Ch. Sweerts de Landas, seigneur de Vorschot; 1677 F. H. Sweerts de Landas, seigneur de Baerschot.

Jusqu'en 1722, les seigneurs de Baerschot et de Oorschot se disputèrent la charge d'échevin. Ils portaient pour armes comme ci-dessus. *Troph.* par BUTKENS, art. *magistrat de Bois-le-Duc.*

Les Sweerts ont aussi desservi les premiers emplois dans le magistrat de Malines qui consistait, en 1347, en un chef-écoutète, 2 bourgmestres nommés commune-meesters, 12 échevins, 2 pensionnaires, 2 trésoriers, 2 secrétaires, 2 greffiers et un receveur. La charge de chef-écoutète était très-honorable et elle a toujours été desservie par des personnes de distinction et de noblesse. Il était élu par le souverain par patente. Il était le 1er officier du prince dans le magistrat et avait le maniement de tous les procès criminels.

Le 23 août 1580, bourgmestre de Malines Georges Sweerts, écuyer, seigneur de Boortmeerbeke; en 1580, le même est trésorier. Voir *Trophées*, par BUTKENS art. *magistrat de Malines.*

[1] C'est ce prince, qui pour mettre un terme aux graves abus et aux conflits résultant de l'absorption par les échevins, presque tous d'origine patricienne, de tous les pouvoirs communaux, décréta que dorénavant les échevins ne seraient plus nommés à vie, mais remplacés chaque année (1315).

peste qui faisait de grands ravages à cette époque. Marie de Rebbe [1], qui portait *d'azur à la bande d'or, chargée de 8 tortoses de gueules*, le rendit père de Jean qui suit et de Guillaume qui changea en argent l'or de son écu et épousa N. de Besconde.

VII. JEAN DE MAHIEU, écuyer, s'allia en 1333 à Marie de Hennin-Cuvilers, fille du seign. de Chasteles, *d'or, à la croix de gueules dentelée, et au* 1er *quartier en chef d'argent chargé d'hermines*. Jean de Mahieu fut créé chevalier en 1344, par Guillaume d'Avesnes, deuxième du nom, comte de Hainaut, qu'il accompagna l'année suivante dans les guerres de Hollande et de Frise; il fut tué à la bataille de Staveren, le 24 septembre 1345, avec son souverain et tous les principaux chevaliers qui l'avaient accompagné [2]. D'après les documents que nous avons sous les yeux, 500 chevaliers succombèrent dans cette fatale journée; plus 36,000 hommes dont 18,000 restèrent sur le champ de bataille et 18,000 furent noyés. Issu de Jean de Mahieu et de Marie de Hennin,

VIII. NICOLAS DE MAHIEU, écuyer, fut nommé chevalier en 1357 par Guillaume de Bavière, troisième de ce nom, comte de Hainaut; il épousa, en 1370, dame Jeanne des Cauffours [3], *d'argent à trois chevrons de gueules*.

[1] Messire Colart de Rebbe, chevalier, fut en 1364 le 5e châtelain d'Ath. — Voir ZUALLART, *ancien bourgmestre d'Ath*, historien. Rebbe (de). Plusieurs membres de cette famille ont fait partie du magistrat d'Ath. Parmi les noms de nos ancêtres qui, dans la séance du conseil de ville du 7 avril 1614, ont provoqué et voté la réédification du monument communal d'Ath (l'hôtel de ville) figurent ceux de Jean de Mahieu, échevin, et de Jacques de Rebbe, membre du conseil de ville. Cet édifice public a été consacré, on le sait, à la mémoire des archiducs Albert et Isabelle.

[2] Voir DEWEZ, *Histoire des provinces belgiques*, tome II. p. 45.

[3] Caufours (des). Voir LE CARPENTIER, *Hist. de Cambrai*. Dès que les fiefs furent héréditaires et patrimoniaux, les gentilshommes en tirèrent leurs surnoms, page 42, 2e partie. Ceux de la famille de St.-Aubert ont porté les surnoms de Graincourt, de Beaumont en Cambrésis, d'Escauffours, etc. etc. Parmi les seigneurs ayant pris bannière dans le Cambrésis, LE CARPENTIER cite d'Escauffours, p. 155.

Guillaume III, fils de Marguerite, tomba en frénésie et fut enfermé au Quesnoy en 1359; Albert, son frère, qui fut chargé de la régence, ne fit pas moins pour la ville d'Ath que Baudouin-le-Bâtisseur; il lui accorda beaucoup de priviléges et d'immunités. (1368, 1384 et 1394).

« La dite ville d'Ath, dit Jean Zuallart déjà cité, par les deputez d'icelle, à la » précédence a toutes les villes de la province de Haynaut, de donner advis et parler toute » la première es assemblées des Estats. »

Nicolas porta, comme son oncle Guillaume, *d'argent à deux roses de gueules feuillées de sinople, en chef; une merlette de sable en pointe:* il laissa de son mariage : 1° Jean de Mahieu qui suit, 2° Guillaume de Mahieu.

IX. Jean de Mahieu, chevalier, porta toujours comme ses ancêtres : *d'or à trois roses de gueules, feuillées de sinople, une merlette de sable en pointe.* Il mourut en 1436, ayant épousé en 1401 dame Marguerite de Douceur, *d'argent à un chevron de gueules,* fille de Gaston, chevalier et seigneur de Braine.

De ce mariage :

Antoine de Mahieu, dont nous rapporterons la postérité après celle de son oncle Guillaume,

Frère puiné de Jean, Guillaume de Mahieu, chevalier, *d'argent, à deux roses de gueules feuillées de sinople, en chef; une merlette de sable en pointe*, épousa Barbe de Besconde dame de Dutilliau, *d'argent à une face d'azur vivrée d'or,* dont il eut trois enfants savoir :

1° Guillaume, 2° Henri, 3° Pierre, qui portèrent *d'argent* comme leur père Guillaume.

3. Pierre de Mahieu, écuyer, contracta mariage avec Agnès de Douchy, [1] *burellé d'argent et d'azur de* 10 *pièces, à deux poissons d'argent,* qui donna le jour à une fille nommée Catherine de Mahieu, mariée à Pierre Goethals, septième seigneur de Nieulant, *de gueules, à trois bustes de filles de carnation, chevelées d'or* [2].

Henri de Mahieu (messire de Mahieu de Landas, d'après le

[1] Douchy (de) autrefois *de Dulci*, *Doucy.* Voir Le Carpentier, *Hist. de Cambrai*, pages 285, 292, 322, 508, 1035, 1061.

[2] Voir Chanoine Hellin et *Esquisses biographiques sur la maison Goethals.* Pierre Goethals était fils de Liévin Goethals et de Tiburce de Calckine ; il fut très-attaché aux comtes de Flandre, auxquels il resta fidèle pendant la dictature de Jacques d'Artevelde de 1337 à 1345, et de celle de Philippe d'Artevelde, son fils, de 1381 à 1382. Il fut du nombre des gentilshommes qui défendirent, en 1382, la ville d'Audenarde contre les insurgés. Voir *Esq. précitées*, pages 40, 45, 50, 119, 121, 163; il épousa Catherine de Mahieu, *d'argent à deux roses de gueules en chef, feuillées de sinople; une merlette de sable en pointe*, et en eut Gerem, Jean, Baudouin, Jacques. Voir aussi dans le même ouvrage les articles *Mailly*, p. 57 ; *Blondel*, p. 59 ; *Vander Cruyce*, p. 130, *Papejans*, p. 132; *Wyckhuys*, p. 149. Voir aussi à propos de Goethals, *Vrai supplément au nobiliaire des Pays-Bas* et *l'Espinoy*, années 1304 et 1340. « Aucuns de » ce nom de Goethals ont été bien alliés, comme avec ceux de Oosterzeele, Vander » Coyen et autres riches et nobles familles. Ils portent *de gueules à trois têtes de femmes » au naturel.* » L'Espinoy.

comte de St.-Génois) épousa en 1447 Isabeau de Landas [3] qui portait *emmanché de gueules et d'argent*; ses enfants furent 1° Thierry, 2° Antoine.

1° Thierry, écuyer, marié à Jeanne Ricquier, [1] *d'argent à la croix de sable, cantonnée de quatre merlettes de sable*, d'où Barbe de Mahieu alliée en 1522 à Wautier de Hennin-Liétard [2], fils de Collart et de Marie Billouart, *d'or, à la croix de gueules dentelée, accompagnée au premier quartier, en chef, d'un croissant de gueules.*

2° Jean Antoine de Mahieu, écuyer, fils cadet de Henri et d'Is. de Landas, seigneur de Bosqueau, épousa Jacqueline de Sivry, dame de Buath, *burellé d'argent et d'azur*, dont il eut Jacqueline

[3] Landas (de). Les familles d'Enne et de Landas ont, dès les siècles les plus reculés, porté indifféremment les deux noms.—Enne est un village du Cambrésis.—LE CARPENTIER dit encore : *Aisne*, *Ayne*, *Esnes*, *Eine*, *Aesne*, *Aigne*, *Aignes*, la famille de Landas est très-ancienne et très-illustre ; elle possède les terres de Landas et des Wattines, d'Auchy, de Raes, des Wasières, de Bray, etc., etc. Voyez LE CARPENTIER, *Hist. de Cambrai* ; AZEVEDO, p. 171 et 172 ; le comte de ST-GÉNOIS, article branches de la famille de Lattre, année 1768.

Henri de Mahieu demeurait à Maubeuge, il possédait un arrière-fief à Eppre-le-Sauvage (arrière-fief des fiefs de messire de Mastain.) Il était aussi feudataire d'un fief aux terres de Fontenelle. V. œuvres de ST-GÉNOIS en 4 volumes.

Comptes de Bertrand de Fives en 1507, à Mons : à la veuve de messire Henri de Mahieu de Landas, chevalier ; à Guillaume Mahieu ; à Hellin Mahieu, aux Viesde lui et de Guillaume Mahieu son neveu. Le même. Voir aussi l'ESPINOY, p. 144. La famille de Landas est alliée aux de la Hamayde. V. *Frag. généalog.*, *Nobil. des Pays-Bas*, avec suppléments.

[1] Arrière-fief de Châlon à Salles : feudataire Thierry de Mahieu demeurant à Cambrai, par le trépas de Henry Mahieu, son père. de ST-GÉNOIS.

RICQUIER. V. *Nobil. des Pays-Bas*, tome II. Jacques Godin II du nom, fils aîné de Jean, chevalier de Jérusalem, ép. en premières noces Catherine le Comte, fille d'Antoine et de Marie le Ricque et en eut Jacques Godin III du nom, écuyer, seigneur de Breaugies, qui prit pour femme Marie Creton, fille d'Antoine (fils de Jacques, fils de Jean seigneur de Mauville et de Villers) et de Marie de Hennin, fille de Watier (fils de Collart de Hennin et de Marie Billouart) et de Barbe de Mahieu, fille de Thierry et de Jeanne Ricquier.

Jean Godin, écuyer, fils aîné de Jean et d'Anne Jeanne le Comte, seigneur du commun fief eut parmi ses enfants Christophe Godin, allié avec Barbe Resteau, Anne Godin, conjointe avec François Resteau (fils de Jean Resteau et de Jeanne de Hennin, fille de Watier et de Barbe de Mahieu). LE CARPENTIER, déjà cité.

[2] De Hennin-Liétard. Voir note précédente ; LE CARPENTIER, p. 46 ; *Théâtre de la noblesse du Brabant*, AZEVEDO, p. 220 ; chanoine HELLIN, etc Wautier de Hennin eut de Barbe de Mahieu, Jeanne de Hennin, morte à Cambrai en 1538, après avoir épousé Jean Resteau natif de Soignies, fils de Guillaume Resteau et de Marie Malapert, mort à Anvers en 1545. Voir *Fragm. généal.*, tom. II, p. 169, et de ST-GÉNOIS, article : *branches de la famille de Lattre, établies dans le Hainaut et l'Artois.*

de Mahieu, dame de Bosqueau, femme d'Eustache, seigneur de Masnuy, *de gueules et de sable, à 2 poissons d'argent*, échevin de Mons en 1473. [1]

1. Guillaume de Mahieu, fils aîné de Guillaume et de B. de Bescoude, écuyer et seigneur de Besconde, s'allia à dame Alix de Cuesmes [2] qui vivait en 1447 et qui lui donna 1° Jean, 2° Hellin, 3° Anne.

[1] Sivry-Buath et E. de Masnuy. Voir *Nobil. des Pays-Bas*, page 107; LE CARPENTIER, *Hist. de Cambrai*; *Fragments généalogiques*, tome II, page 14. Eustache de Masnuy, échevin de Mons en 1473, épousa Jacqueline de Mahieu, fille de Jean, dit Bosqueau, Hardument et de Kesvy, et de Marie de Sivry, dame d'Escadie, et en eut, 1° Jacqueline de Masnuy alliée à Joachim de Zoomberghe; 2° Anne de Masnuy femme de Jacques de Lattre fils de Jacques, seigneur de Willerval et de Rollencourt, anobli en 1589, et d'Adrienne Morelle, dame d'Ayette; et 3° N. de Masnuy, aîné, époux de.... Roly, fille de Jean et de Barbe Porchin ou Porquin, dont Charles Albert et Hélène de Masnuy alliée à Gérard Bernard, seigneur d'Esquelmes mort en 1618, etc., etc. Masnuy, Manny, Mauny, Maugny. V. LE CARPENTIER, *Fr. gén.*, *Nobil. des Pays-Bas*, p. 495; AZEVEDO; LE BLOND, p. 215, Chan. HELLIN, p. 75; *Troph.*, par BUTKENS, art. *magistrat de Malines*, janvier 1503, etc.

[2] Cuesmes (de). Parti *d'azur et de gueules à 2 poissons d'argent.*

Guillaume était feudataire à St-Remi et demeurait à Mons. V. œuvres du comte de ST-GÉNOIS en 4 volumes. Voir dans le même inventaire chronologiq. des titres de la Flandre à la chambre des comptes à Lille : *au remaniem.*, feu Willaume Mahieu, aux vies de Hellin son fils qu'il eut d'Alice de Cuesmes.

Aux remaniem. de Willaume Mahieu, clerc de la ville de Mons, aux vies de Hellin et Anne, ses enfants, qu'il eut d'Alice de Cuesmes sa femme (année 1466).

Gaspard de Cuesmes et Jean Mahieu Coex, memb. au profit de Hellin et Anne de Mahieu enfants que Guillaume a eus d'Alice de Cuesmes, sa femme.

Voir *Registres des assènes de la ville de Mons*, 1465; publiés par DE ST.-GÉNOIS :
Echevins de Mons, année 1432, Jean de le Loge et Gaspard de Cuesmes;
1437, Gérard de le Loge;
1447, Willaume de le Loge;
1451, Gaspard de Cuesmes;
1452, Gaspard de Cuesmes et Paul de le Loge;
1453, 1454, 1458, Gaspard de Cuesmes et Will. de le Loge;
1459, Paul de le Loge;
1462, Gaspard de le Loge, qui décéda le jour de Pâques en 1463 et fut inhumé aux Cordeliers en habit de frère mineur;
1463, Willaume de le Loge;
1505, ... Mahieu;
1511, Jean Mahieu.

Willaume de Mahieu était en 1439 1er chef du greffe du souverain chef-lieu de Mons (Note due à l'obligeance de M. A. Lacroix, archiviste du Hainaut. Cuesmes, voir dans le comte de St.-GÉNOIS, branches de la maison de Lattre, etc.)

1. Jean de Mahieu, écuyer et échevin de Mons, *d'argent, à 2 roses de gueules en chef, une merlette en pointe*, épousa Jeanne de Craspourmont, *d'azur, à 3 étoiles d'argent 2 et* 1, dame de Blairon [1].

2. Hellin de Mahieu, écuyer, conseiller au souverain conseil de Hainaut, épousa en premières noces Catherine de Mahieu, *d'or à 3 merlettes de sable, 2 en chef une en pointe, sur le tout d'argent à 2 roses de gueules, en chef, une merlette de sable en pointe*, fille de Jean et de Th. de Mailly; et en 2mes noces, Isabeau de Loges ou de le Loges (v. note, p. préc.), *d'azur, à 3 coquilles d'argent, 2 et* 1; d'où Jeanne, femme de Pierre de Mahieu, et Jacqueline, mariée à Godefroid Crabbé écuyer, qu'elle rendit père de Catherine Crabbé, alliée à Jean, comte de Meghem, seigneur de Chaufontaine.

3. Anne de Mahieu mariée à Georges de Hennin [2], fils de Jacques, dit Cuvillers, seigneur d'Eswaers en 1505, prévôt de Valenciennes,

[1] Craspourmont (de). Rentes sur Brabant : Ladeuse à St.-Vaast : Jean de Mahieu, demeurant à Mons, à cause de Jeanne de Craspourmont, sa femme, Jean de Mahieu, feudataire d'un fief à Chièvres. — Arrière-fief du fief de Jean Mahieu, sis à Hove — Jean Craspourmont et Colart de le Court, hommes de fief et du conseil du comte de Hainaut en 1362.

Dusiel Craspourmont, homme de fief de l'église Ste.-Waudru en.... 1331.
Jean Craspourmont id. id. .... 1474.
Jean Craspourmont, homme de fief du Hainaut.................. 1383.

Voir comte DE ST.-GÉNOIS.

Chartes de 1391. Collége noble : Mabile de Bruxelles, v. de Jean de Loge demeurant à Mons, Monseigneur Mahin de Marège.

Collart de le Court, Jehan de Craspourmont, Andrin de le Court, *Jean* et *Jackemart de Cuesmes*.

Jean Aulay, clerc de de le Court à Mons. Copie du contrat de mariage entre Henri Pollart et Marie Biseau. comte DE ST.-GÉNOIS.

[2] Georges de Hennin-Bauduin de Hennin, seigneur de Cuvilers eut de sa femme Isabeau de Croix, Jean de Hennin qui continua la postérité et Jacques de Hennin, dit de Cuvilers, seigneur d'Eswaers, prévôt de Valenciennes en 1552, que Claire de Quaroube son épouse fit père de Georges de Hennin, dit Cuvilers, mari d'Anne *le* Mahieu ou *de* Mahieu. Voir *Fragments généalogiques* (généalogie de Hennin, page 9, tome III; pages 7, 10, 246; tome IIII, pages 24 et 120); LE CARPENTIER, *Hist. de Cambrai*; AZEVEDO; *Vrai supplément au nobil. des Pays-Bas*, page 58, HENNIN, *Seigneur de Cuvilers* brisa ses armes *d'un lion d'azur armé et lampassé de gueules, posé sur la bande en chef*.

Cuvilers, Hennin-Liétard, Bossut portent *de gueules à la bande d'or*. L'une des plus illustres familles de nos provinces, honorée plusieurs fois du collier de la *Toison d'or*; elle date de 950, a eu alliance avec des maisons royales. LE CARPENTIER, que nous citons, dit encore indifféremment : Haynin, Hennin, Henin. Les sires de Cuvilers en 1150 et 1500 se qualifiaient déjà de seigneurs d'Eswaers (village près de Cambrai.)

et de dame Claire de Quaroube. Armes de Georges de Hennin-Cuvilers, *de gueules, à la bande d'or, chargée en chef d'un lion d'azur.*

X. Le moment est venu de nous reporter à Antoine de Mahieu, chevalier, fils de Jean et de M. de Douceur. Antoine, qui portait comme son père : *d'or à 3 roses de gueules boutonnées d'or et feuillées de sinople*, fut la tige de deux nouvelles branches dont la cadette a continué jusqu'à nos jours la lignée des de Mahieu. Il épousa en premières noces Ides de Hennin [1], *d'or à la croix dentelée de gueules*, d'où Claude Mahieu ; et en deuxièmes noces, en 1450, dame Waudru Godin [2], *d'azur, chargé de 3 châteaux d'or, et en chef d'or, chargé d'une aigle impériale de sable*, fille du chevalier Godin, seigneur de Mainsart ; d'où Jean de Mahieu, écuyer, et Claude de Mahieu allié à Marie le Poyvre [3].

La mésintelligence qui exista entre Claude et Jean de Mahieu fut cause que les enfants du premier lit se sont par la suite détachés, séparés et distingués de ceux du second lit, tant en se comportant comme représentants de la branche aînée que par le surnom qu'ils prirent de de Mahieu-Feignies ; il régna donc fort peu d'entente et d'amitié entre la branche aînée et la cadette, jusqu'à ce qu'enfin la branche aînée, après avoir donné à ses souverains, à l'État et à l'Église un grand nombre d'hommes distingués et de braves guerriers, s'éteignit dans la personne des sieurs

[1] Ides de Hennin. Voir *Fragments généalog.*, t. III, p. 9, 150, 196, 246 ; Le Carpentier ; chanoine Hellin ; *Trophées*, par Butkens, et Azevedo, ainsi que la note 2, page précédente.

[2] Godin. Voir Le Carpentier, *Histoire de Cambrai*, art. généal. de le Comte et de le Poyvre ; Azevedo, *nobiliaire des Pays-Bas*.

[3] Le Poivre ou le Poyvre, voir Azevedo page 188 ; *Annales de l'académie d'archéologie* ; fragments généalogiques, tome II, page 274 ; tome III, pages 52 et 253 ; tome IV, page 59 ; *Nobiliaire des Pays-Bas*, pages 125 et 222 ; *Vrai supplément* à idem, pages 70 et 117 ; voir surtout tome III du *Nobiliaire*, art. généalogie de la maison le Poyvre.

Pierre le Poyvre V du nom, décéda le 2 avril 1468 ; il fut inhumé dans la chapelle de St.-Antoine à Valenciennes. Il avait épousé Marguerite Grebert de laquelle il eut Pierre le Poyvre VI du nom, mort en 1525, ayant été marié en premières noces à Ghislaine de Genly, morte le 14 septembre 1517. De ce dernier mariage vint Jacques le Poyvre, mari d'*Anne de Mahieu*, qui lui donna des enfants, etc., etc., *Supplément au Nobiliaire*, page 129. Voir encore chanoine Hellin, Azevedo, art. *généalogie de Lalaing*, pages 169, 108, 52, 136, 170 ; et *généalogie de Charles*, page 391.

Antoine et Charles de Mahieu-Feignies, morts colonels de cavalerie au service de S. M. C. le roi Philippe IV, et au commencement du règne de S. M. Charles II. Les dits de Mahieu-Feignies ont de temps immémorial porté pour armes : *d'or, à 3 roses de gueules, boutonnées d'or et feuillées de sinople ; sur le bouclier un heaume ordinaire surmonté d'un cygne et d'une couronne d'or de laquelle sort la rose du bouclier entre 2 vols d'aigle du même métal, les 2 bords gueules et or,* (voir diplôme du 18 octobre 1715).

BRANCHE AÎNÉE.

XI. CLAUDE DE MAHIEU, écuyer, fils d'Antoine et d'Ides de Hennin, épousa en 1439 Anne de Masnuy, *de sable à la croix de vair* [1].

De ce mariage :

XII. CLAUDE DE MAHIEU, écuyer, *d'or à deux roses de gueules, percées du champ et feuillées de sinople, en chef ; une merlette de sable en pointe,* épousa dame Isabeau le Comte, *d'azur, au chevron d'argent accompagné de trois roses à 5 feuilles de même* [2].

De ce mariage :

Michel et Anne de Mahieu. Anne de Mahieu, *d'argent à deux roses de gueules en chef, feuillées de sinople, une merlette de sable en pointe,* fut mariée à Jacques le Poyvre, fils de Pierre et de Ghislaine de Genly. Le Poyvre porte *de gueules au sautoir d'or, chargé de 5 merlettes d'azur* [3].

[1] Anne de Masnuy, *Titres de la Flandre à l'hôtel de ville de Lille* recueillis par le comte DE ST.-GÉNOIS, page 321, années 1471, 1473, 1474, 1475, 1507, 1525, 1564, 1569 ; *Recueils généalogiques*, par le même. Titres reposant à l'hôtel de ville de Mons, idem.

[2] Voir LE CARPENTIER, *Hist. de Cambrai :* Antoine le Comte allié avec Marie le Ricque (fille de Jean et de Marie de Sains) de laquelle il eut plusieurs filles dont l'une nommée Anne épousa Jean Godin, fils de Jean, chevalier de Jérusalem, et de Jeanne de Salambien, etc. ; Isabeau le Comte épousa Claude le Mahieu, (fils de Claude et de Jeanne Manny) qui fut père d'Anne le Mahieu, alliée avec Jacques le Poyvre, fils de Pierre (fils de Jean et de Catherine Grebert) et de Ghislaine de Genlis, fille de Pierre et de Waudru Marbiaux. Voir aussi : *Théâtre de la noblesse du Brabant*, et *Trophées* par BUTKENS, tom. II.

[3] Jacques de Bonnières, seigneur de Fresne, s'allia à Barbe de Landas, veuve de Michel Bernard, seigneur d'Esquelmes, et fille d'Arnould de Landas, seigneur de Chin, et de Jacqueline de Hanneron. De ce mariage vinrent : 1°. 2°. 3° Hélène dite de Souastre, dame de Loz et de Fresne, mariée à Hugues de la Tramerie, seigneur de Mesnil, puis à Claude de Lannoy, seigneur du Moulin, armé chevalier à Lille par l'archiduc Albert,

XIII. Michel de Mahieu, écuyer (armes de son père) seigneur d'Avesnes, s'allia en 1576 à Eléonore de Bonnières, dame d'Avesnes, fille de Jacques, seigneur de Fressies, et de Barbe de Landas.

De ce mariage :

XIV. Louis de Mahieu, écuyer, seigneur d'Avesnes et de Feignies, de la Hutte, d'Oly, de Bosqueau, reprit les armes de son bisaïeul. Il s'allia à Anne Françoise de Waziers, *d'azur, à l'écusson d'argent, au bâton de gueules en bande* [1], fille de Robert, seigneur de Goysaucourt et de Fontaine, et de Charlotte de la Pierre, dame d'Aubry. Naquirent de cette union Antoine et Charles de Mahieu qui portèrent, comme leur père Louis, *d'or à trois roses de gueules boutonnées, du champ et feuillées de sinople.*

le 7 février 1600; 4° *Éléonore de Bonnières*, alliée à *Michel de Mahieu*, seigneur d'Avesnes. Jacques de Bonnières était fils de Charles de Bonnières, seigneur de Fresne et de Jeanne de Thieulaine. *Nobiliaire des Pays-Bas*, *Vrai supplément* au dernier volume, p. 121. Les armes de la maison de Bonnières sont : *vairé d'or et d'azur*, idem. p. 131. Voir encore *Vrai supplément*, tom. 4, pages 113 et 118; Azevedo p. 160; *Fragments généalogiques*, tom. II, p. 257.

[1] Waziers (de). Françoise de Waziers fille de Robert de Waziers, seigneur de Goysaucourt, et de dame Charlotte de la Pierre, dame d'Aubry, fille de Nicolas de la Pierre, chevalier, seigneur d'Aubry et de Charlotte de Haynin, *Fragments généalogiques*, tom. II, pages 242, 83 et 146, Jean de Barbenson, seigneur de Camy, allié à Gabrielle de Hennin, *de gueules à la bande d'or;* d'où Jean de Barbenson qui par M. de Pisselieu, *d'argent à trois lions de gueules*, fut père de François de Barbenson, seigneur de Camy, époux d'Antoinette de Wasières, *d'azur à l'écusson d'argent*, dame de Hedicourt et de Haugier, idem tom. III, pages 144, 146, 149. Agnès de Barbenson épousa Hellin de Wasières, seigneur de Wasières et de Hedicourt, idem.

Voir dans les *Fragments généalogiques*, l'art. *Barbancon* ou *Barbenson*, famille qui a contracté des alliances avec les maisons de *Hennin*, de *Wasières*, de *Werchin*, de Ligne, de la Laing, de Chasteler, de Lannoy, de Mérode, de Ghistelles, d'Ognyes, d'Arenberg, d'Argenteau, de Roisin, d'Enghien, de Soissons, d'Antoing, de Gavre de Lens, de Béthune, de Berlaimont, etc., etc.

Gilles de Wasières, seigneur de Rebreviettes, etc., allié à Avoye de Ricamez. *Fragments généalogiques*, tom. IV, p. 79.—Marie de Wasières, fille ainée de Hellin, seigneur de Wasières, Commines et Heudicourt, tué en 1415 à la bataille d'Azincourt, épousa Jean seigneur de la Hamayde, Renaix et Condé.

Voir Le Carpentier, *Hist. de Cambrai.* Wazières, *d'azur à un écusson d'argent au bâton de gueules en bande*, s'est fait connaître en Cambrésis.

Voir *Œuvres du comte* de St.-Génois, article : *de Waziers.* Wavrin-Rebreviettes, *Manuscrit indiquant les ancêtres de Ferry de Waziers*, époux de M. de Bousies, etc.

XV. ANTOINE, seigneur de Feignies, fut colonel au service de S. M. C. le roi Philippe IV et mourut en célibat.

XVI. CHARLES, seigneur de Feignies par la mort de son frère, fut colonel de cavalerie, au service de leurs majestés Philippe IV et Charles II. Il mourut aussi en célibat et en lui s'éteignit la branche aînée, ou des de Mahieu-Feignies[1].

BRANCHE CADETTE.

XVII. JEAN DE MAHIEU, écuyer, fils d'Antoine et de sa deuxième femme Waudru Godin, se brouilla avec son frère Claude, du premier lit, et, pour cette raison, il changea ses armes ; il porta *le premier d'or, à 3 merlettes de sable, et sur le tout un écusson*, aux armes de son grand oncle, c'est-à-dire, *d'argent, à 2 roses de gueules en chef, une merlette de sable en pointe.* Il épousa, en 1475, Thérèse Cunégonde de Mailly, *de sable, à 3 maillets d'argent au manché d'or,* fille du comte Eustache de Mailly.

De cette alliance naquirent :

Jean de Mahieu, écuyer, marié à Catherine d'Hane[2] ;

[1] *Voir Histoire d'Ath*, par WAELTRE.

[2] d'Hane. Sébastien d'Hane épousa Anne Jeanne Stalins, fille de Jacques et de Jeanne Delvael. Sébastien d'Hane, leur fils, né en 1593, épousa en 1612 Anne Marie Jacobs, fille de Jean, greffier du conseil de Flandres, et d'Anne Reyloff ; de ce mariage naquirent 14 enfants, parmi lesquels Jérôme Sébastien d'Hane, premier conseiller pensionnaire de Gand, qui épousa à Alost M[lle] Ph. de Wilde et mourut en 1701, laissant Sébastien Guillaume d'Hane, seigneur de Pottele et Bersé, conseiller du conseil de Flandres, époux de Marie d'Hanins fille de Philippe, pensionnaire du Pays de Waes. Voir *Fragm. généalog.*, tome III, page 69. d'Hane, *d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 têtes arrachées de griffons de sable, allumées et lampassées de gueules; cimier : un aigle naissant de sable. V. vrai supplément au Nobil. des Pays-Bas*, supplém. à l'*Histoire de St-Bavon*, chanoine HELLIN ; AZEVEDO ; voir papiers de famille. Messire Sébastien Guillaume d'Hane, chev. hérédit. du St-Empire, seigneur de Pottele, Bersé, etc., conseiller ordinaire du conseil provincial de Flandres, déclare au greffe du dit conseil, en 1723, que son aïeul Sébastien, ainsi que ses oncles et tantes du côté paternel, sont apparentés aux de Mahieu, aux Vanden Broucke ; que les de Mahieu sont alliés aux de Pickère d'Audenarde. Jean Baptiste d'Hane, mort en 1689, enterré à St-Michel à Gand avec les quartiers : d'Hane, Stalins, Jacobs, Reyloff, Nieulant, Wyts, Logenhagen, du Rivaige.

Emm. Ign. d'Hane, seigneur de Nieulant, Paridaen, etc., épousa 1° Jeanne Thérèse d'Heyne, morte en 1736. — Sébastien François d'Hane épousa en 1743 Thérèse Barbe Cabeliau, fille de Jean Albert, seigneur de Riponseau, et de Marie Barbe de Lichtervelde. — Norbert d'Hane épousa Rombaut, morte en 1733. — Jean d'Hane épousa Vanden Broucke. — Marie Françoise d'Hane épousa Gilles François Stalins, son cousin. — Marie Anne Thérèse d'Hane épousa Jean François Rym, baron de Bellem.

Pierre Jacques qui suit ;

Guillaume de Mahieu, seigneur de Bosqueau, qui adopta les armes de son frère Jacques et épousa Marguerite de Werchin, [1] *d'azur au lion d'argent, l'écu semé de billettes de même ;*

Pierre de Mahieu, écuyer (armes comme le précédent), marié à Jeanne de Mahieu, fille de Hellin;

Guillaume de Mahieu, écuyer, mort prieur au Val-des-Vierges à Anvers ;

Et enfin Catherine de Mahieu dont il a été parlé déjà. Pierre Jacques de Mahieu, écuyer, fut le fondateur de la lignée des de Mahieu, d'Anvers. Devenu chef de la branche cadette et mû par les mêmes sentiments que son père, il en changea les armes, en écartelant les merlettes de son père avec les maillets de de Mailly, sa mère, conservant l'écusson de ses grands oncles pour surtout, ainsi que les tenants et bannières.

XVIII. Pierre Jacques avait été créé chevalier par le duc de Bourgogne Charles-le-Hardi; il épousa à Anvers, en 1505, Livine Van Santvoort, *d'azur, au chevron d'or, accompagné de* 3 *roses d'argent* 2 *et* 1, fille de Pierre, de l'une des sept familles patriciennes du quartier de Bruxelles, ayant résidé à Anvers. [2].

[1] Werchin (de). Illustre famille connue dès 1098 en la personne de Guillaume, seigneur de Werchin (village à 4 lieues de Cambrai). V. Le Carpentier, *Hist. de Cambrai.* — Charlotte de Werchin, dame de Jeumont, de Pont-à-Trouvé, etc., épouse de Charles de Hennin, comte de Bossut, et en deuxièmes noces, de son frère, Maximilien de Hennin, comte de Bossut. Voir aussi Azevedo, page 669; généalogie de Barbanson, dans les *Fragm. généalog.*, tome III, pages 148 et 149, tome IV, pages 23, 191; *Nobiliaire des Pays-Bas*, tome I, pages, 64, 159.

On trouve Jacques, sire de Werchin, Gauche, Longueville, etc., sous Jean II, en 1294 ; et sous Jean III, en 1313, on trouve un Gérard, sire de Werchin, Longueville, Buggenhout, Obies, etc., *d'azur, billetté d'argent au lion armé et lampassé de gueules*, Butkens, *Troph.*

[2] Van Santvoort. Voir *Fragm. généalog.*, tome I, page 212. — Voir *Histoire du Chap. de St-Bavon*, par le chanoine Hellin ; Antoine de Bourgeois, natif de Breda, mort le 12 avril 1675, épousa Marie Van Santvoort. — Voir *Théâtre de la noblesse du Brabant*, Pierre Hellemans, fils d'Arnould, épousa Catherine Van Santvoort (voir leur épitaphe à St-Jacques à Anvers), fille de Guill. et de Catherine de Paepe. Jeanne Catherine Hellemans, épousa messire Paschase-Fr. Vander Cruyce, chevalier, seigneur de Aertselaer, Cleydael, Stouvers, 1er bourgmestre d'Anvers. — Anne Marie Hellemans épousa messire Jean Augustin Van Hove, chevalier, fils de Jean, seigneur de Burght, Zwyndrecht, Beirendrecht; d'où Jean Charles Van Hove, écuyer, 1er bourgmestre de Bruxelles. Les armes de Van Santvoort sont *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 2 roses en chef et 1 en pointe.*

De ce mariage :

Léon, dont il sera question après ses frères;

Jean de Mahieu [1], écuyer, *au 1er et 4e d'or, à 3 merlettes de sable; au 2e et 3me de sable, à 3 maillets d'argent, au manche d'or,* qui fut récollet, puis lecteur en théologie à Louvain, puis évêque de Deventer en Hollande, par création de l'empereur Charles V.

Au milieu des troubles de la rébellion, il sut défendre les intérêts de l'Église et de son roi, avec autant de capacité que de sagesse et d'intrépidité; il fut enfin forcé de se réfugier à Audenarde où alité, malade, martyr de son zèle, il fut cruellement maltraité par les Huguenots en 1572, lors du sac qu'ils firent de cette ville.

Laissé pour mort, le vertueux prélat survécut encore cinq ans à ses tortures et succomba le 10 mai 1577. On l'inhuma dans la ci-devant église des Récollets. Les religieux de son ordre, dont il avait été la gloire, lui dressèrent un mausolée qui portait son buste avec épitaphe et armoiries. Sa sépulture fut longtemps très-vénérée des fidèles.

Jacques de Mahieu, écuyer, qui épousa Barbe Masquetiers, *d'or à 3 hures de sanglier de sable* [2]; il en eut Nicolas de Mahieu, écuyer, allié à Marguerite Van Santvoort, *d'azur au chevron d'or, accompagné de 2 roses d'argent en chef et 1 en pointe*, qui le rendit père :

1° de Catherine de Mahieu, *au 1er et 4e d'or, à 3 merlettes de sable; au 2e et 3e de sable, à 3 maillets d'argent au manche d'or : sur le tout d'argent à 2 roses de gueules, en chef; une merlette de sable en pointe,* unie à Vincent Van Hove, seigneur féodal d'Altena, fils de Jean, seigneur d'Altena et de Marie Vander Cruyce [3].

[1] Voir *Notes chronologiques*, par Ed. Vanderstraeten, *Annal. de l'Académie d'archéologie*, tome XIII, page 230 ; lettres sur l'histoire d'Audenarde; *Histoire de la ville d'Ath*, par Ed. Waeltre, page 43, etc., *Délices des Pays-Bas*, tome III, page 6.

[2] Les fragments généalogiques donnent pour femme à Jacques de Mahieu, Barbe d'Haena ou d'Haeva, nom évidemment tronqué, illisible d'ailleurs sur l'arbre généalogique. Les armes de Barbe précitée sont celles de Herssent, de Vanderhaegen et d'Everdyk. Comme les alliances se faisaient le plus souvent entre parents plus ou moins éloignés, il est à supposer que Barbe descendait de la famille Everdyck.

[3] Van Hove (*Hove*, c'est-à-dire *ferme*, du mot tudesque *hobe*, *howa*), armes : *de sable, à la bande échiquetée d'or et de gueules de 2 tires, accotées de 2 roses à 5 feuilles d'argent* : voir *Nobiliaire des Pays-Bas*, pages 422, 478, 586 et 720; *liste des*

2° de Nicolas de Mahieu, mort en 1615, enterré à Anvers sous une pierre sépulcrale armoriée, 3° de Pierre de Mahieu, écuyer, *armes de la branche cadette*, qui épousa à Anvers Élisabeth de Hertoghe,[1] *d'argent à* 10 *roses de gueules*, 4, 3, 2 *et* 1, fille de Jean de Hertoghe, mort à Anvers le 3 décembre 1575 et d'Élisabeth Van Nuys, décédée à Anvers le 1er avril 1578. Pierre de Mahieu mourut à Anvers le 6 mai 1614 et sa femme Élisabeth le 8 avril 1620. Tous quatre sont enterrés aux Dominicains à Anvers, avec épitaphe sur pierre sépulcrale décorée de leurs armoiries.

Quartiers de Jean de Hertoghe: Hertoghe, Van Dyck, Montenaeken, Reesen. — Quartiers d'Élisabeth: Hertoghe, Van Nuys,

titres de noblesse, p. 109; *Théâtre de la Noblesse du Brabant*, Liége 1705, art. généalogie de Van Hove: *Vincent Van Hove épousa Catherine Mahieu.* Voir Azevedo, et *Trophées*, par Butkens, tom. II, p. 538: Vincent Van Hove... Sa femme Catherine était fille de Nicolas Mahieu et de Catherine Van Santvoort.

Voir aussi dans Butkens les articles: *magistrats de Bruxelles et d'Anvers*, et tome II, page 539 la *Généalogie* des familles Vander Cruyce, Van Hove, de Cordes, et autres.

[1] de Hertoghe; copie d'un autographe en date du 26 août 1722:

« Nous soussignés les révérends pères prieur et sacristain du couvent des RR. PP. Dominicains en Anvers, déclarons et certifions à tous ceux qu'il appartiendra, que les écussons, blasons et armoiries de noblesse ainsy quelles sont icy dessus despeintes avec tous leurs ornements, couleurs et métaux sont semblables à ceux de la très noble et ancienne famille de Mahieu et de leurs nobles et belles alliances qui depuis cent et huit ans et davantage sont en notre église publiquement exposées sans jamais avoir souffert aucune contradiction ni empeschement.

Item que la tombe ou pierre sépulcrale avec ses quartiers et armoiries aussi icy despeintes et encore entièrement semblable et l'inscription pareille de mot à mot à celle encore publicquement exposée et reposant entre dite église, aussy depuis cent et huit ans et beaucoup plus, dessous laquelle est enterré auprès du très noble et très illustre homme Jean Hertoghe et sa compaigne, ses beau-père et belle-mère, très noble homme Pierre de Mahieu, fils de très noble Pierre Jacques de Mahieu, avec Elisabeth Hertoghe, sa compaigne, fille du prédit messire Jean Hertoghe et de sa compaigne Elisabeth Van Nuys. Le dit sieur de Mahieu mort et là enterré l'an 1614 et son épouse 1620. Promettant tout le premier ainsi ratifier de l'avoir tellement bien veut, examiné reconneu toutes les fois que requis en seronts. Actum, Anvers 26 août 1722 (signé) Gérard Van Dyck, bachelier en théologie et prieur des Dominicains à à Anvers, Fr. Martinus Crispeels, sacrista (scel). Je soussigné pasteur et chanoine de l'église collégiale de saint Jacques à Anvers, certifie et atteste qu'il y a aussi dans la dite église un blason pareille à ceux icy despeints en haut, qui ayant été ainsy pendue et publicquement exposée avec ses ornements, couleurs et métaux dès l'an 1596 jusqu'à présent 26 août 1722, sans aucun trouble, contredit ni empeschement.

En foy et témoignage de quoy, j'ai signé et apposé le scel de la paroisse (signé) J. Vanderstaese, pasteur et can: S. Jacobi Antverpia. »

Everdyck, Kimps; au centre: l'écusson aux armes de Pierre de Mahieu et de Hertoghe.

XIX. Léon de Mahieu, écuyer, *au 1er et au 4e d'or, à trois merlettes de sable, au 2me et au 3me de sable à trois maillets d'argent, au manche d'or,* épousa en 1555 Marie de Mère, dite de Medts, *d'azur, au chef d'argent, à la fleur de lis de gueules* [1], fille unique

Le magistrat d'Anvers consistait en deux chefs-officiers du duc, dont l'un pour le criminel se nommait écoutète, et, pour la juridiction qu'il avait sur tout le district du magistrat du St.-Empire, il se nommait aussi margrave. Pour le civil c'était l'amman, et ces deux officiers du duc étaient à vie.

Les échevins en 1230 étaient au nombre de 12 qui depuis furent portés jusqu'à 16 et même jusqu'à 18 en 1724, lesquels se choisissaient des nobles et meilleurs bourgeois de la ville, sans prendre égard à des lignages comme à Bruxelles et à Louvain, et bien qu'aucuns soient d'opinion qu'il y avait de même à Anvers 7 lignages privilégiés desquels les échevins devaient être choisis, cependant cela n'est pas suffisamment prouvé. Dans tous les cas, on trouve en 1478 échevin d'Anvers Pierre de Hertoghe.

1479 id. id. id.

1484 id. id. id.

Butkens, *Trophées : listes des écoutètes ou margraves d'Anvers et du pays de Ryen depuis 1100*, et *listes des ammans et échevins.* Voir aussi dans Butkens, article : *Magistrat de Bruxelles.*

Voir à l'église St.-Michel à Gand, les 8 quartiers paternels de Rym, baron de Bellem, savoir : *Rym*, *Bruxelles*, *Hertoghe*, *Tynasil*, *Rodriguez d'Evora*, *Lopez*, *Xymenès d'Arragon*, *de Véra* ; les 8 quartiers maternels : *d'Hane*, *Stalins*, *Jacobs*, *Reyloff*, *de Jonghe*, *Vanderhaeghen*, *Meyere*. (*Ann. de l'Académ. d'archéologie de Belgique*).

[1] On trouve sous Henri II en 1207 un seigneur Jean de Mère.

Madeleine d'Ognies épousa en 1368 un Jean de Mère, seigneur de Croix. Butkens.

Lucas Stalins épousa en 1536 Guilhelmine de Medts, *Fragm. généal.* T. II.

Plusieurs exemples prouvent que les anciens disaient Medts pour den Metzer, pour désigner doyen de la corporation des maçons.

L'institution des corps des métiers, ou Gildes (du mot tudesque *gel*, argent), dût précéder celle des communes, car ces dernières ne furent dans le principe que l'association des diverses gildes pour la défense du droit commun et pour lutter au besoin contre les envahissements du despotisme. Tout homme libre fut bientôt affilié dans la cité à une corporation de marchands ou de métiers. Telle était la considération des métiers en Belgique, qu'il fallait en faire partie pour devenir magistrat, et, pour être admis aux fonctions communales, on vit les membres de la noblesse se faire inscrire sur les registres des corporations qui, formant avec les confréries la milice de la commune, avaient leurs doyens ou prud'hommes, et étaient composées de citoyens exerçant la même profession ou la même industrie et payant ensemble une redevance. Il y avait les gildes militaires et les métiers proprement dits. L'éclat dont les corporations brillèrent au XIVe siècle fut encore rehaussé par la victoire des éperons d'or, mais les gens des communes perdirent leur prestige à la bataille de Gavre en 1453.

Dépouillées par Charles-Quint de leurs priviléges, les confréries militaires (serments)

du chevalier Jean de Mère, dit de Medts, et de Marguerite Vanden Brouck, tous deux habitants d'Audenarde, mais que les persécutions religieuses avaient forcés de se réfugier à Ath, avec Léon de Mahieu et Marie, leur fille. Léon avait été le huitième échevin d'Audenarde.

Jean de Mère et Marguerite Vanden Brouck, sa femme, ainsi que Léon, leur gendre, et Marie, leur fille, ont été enterrés au ci-devant couvent des Récollets à Ath, sous une tombe ornée de leurs armoiries et portant l'épitaphe suivante :

Cy gît noble demoiselle Marguerite Vanden Brouck, veuve de Jean de Medts d'Audenarde, trépassée en cette ville, y étant réfugiée, le 20 janvier 1583, âgée de 59 ans. Priez Dieu pour son âme.

Armoiries : *d'or chargé d'une rose de gueules entre deux bois de cerf.*

ne furent plus guères par la suite que des sociétés d'agrément. Elles se composaient d'honnêtes artisans et des plus notables bourgeois. Il y avait à Ath les confréries « 1° des arbalétriers, au costume écarlate, sous l'invocation de St. Roch, 2° des archers » au nombre de trois, sous les patronages de St. Sébastien, de St. Nicolas et de » Ste. Christine. Ils se servaient de l'arc et étaient plus anciens que les précédents, » 3° enfin, des tireurs d'armes dont le patron était St. Féréol, soldat martyr.

» Plus tard, après l'invention de la poudre à canon et l'introduction des armes à feu, » les canonniers-arquebusiers furent institués sous l'invocation de Ste. Marguerite. Cette » confrérie avait la police de la salle des jugements, et ses membres, distingués par » leur adresse et par leur instruction, rendirent en diverses circonstances d'éminents » services à la patrie. Pendant longtemps leur chef fut le grand-maître d'artillerie établi » par le souverain. » Nos canonniers arquebusiers qui figurent encore dans les réjouissances publiques, portaient l'uniforme bleu, parement rouge, galonné d'argent ; et au mois de juillet, ils allaient au mont Sarat, hors la ville, s'exercer au tir du canon et le plus adroit d'entre eux était revêtu du collier, puis proclamé roi du serment. La pièce de canon qui servait à leurs exercices fut transportée à Bruxelles par des patriotes athois, lors des journées du 10 septembre 1830.

« Les arbalestriers ont aussi été bien privilégiés par Guillaume et Albert, ducs de Bavière, comtes de Haynaut et Hollande, ès années 1325 et 1364. »

« Les canonniers tirans à la harquebuze et coleuvrines (desquels le prince en tire souvent aucuns, pour s'en servir en ses sièges de ville ou places à battre et canonner) et sont subjectz d'assister à la justice, as estans requis par monsr le gouverneur. »

« Puis il y a 3 confrairies d'archers ordinaires qui s'excercent à l'arc à main pour plasir, et pour éviter vysvite et yvrongneries. Et toutes ces confrairies ont des jardins à berseaux à ce propres et chambres pour leur retraicte et congrégation. »

« Comme ont aussy les confrères gladiateurs une salle pour tirer des armes. »

(Voir l'historien Zuallart et *l'Histoire d'Ath*, déjà cités).

Pierre sépulcrale :

Cy gît noble dame Marguerite Vanden Brouck, veuve de Jean de Medts, trépassée le 20 janvier 1583, avec son beau fils noble homme Léon de Mahieu, habitants de cette ville, réfugiés pour la foi catholique, apostolique et romaine : il mourut le 5 mai 1618, et dame Marie de Medts, sa chère épouse, trépassée le 10 février 1630. Priez Dieu pour leurs âmes.

Plus bas :

Cy gît aussi noble homme Jean de Mahieu, habitant de cette ville, décédé le 17 mai 1620, et autres enfants. Requiescant in pace.
Monumentum D. O. M.
Et piæ memoriæ nobilis Dominæ Margaritæ Vanden Brouck, viduæ domini Joannis de Medts posuit dominus Leo de Mahieu, conjux dominæ Mariæ de Medts suprà dictorum filiæ unicæ anno 1583, in ecclesiæ hujus reparatione laceratum restaurant expensis familiæ Reverendus admodum dominus Hubertus Mahusius et Joannes Mahusius toparcha des Mortiers, anno 1708.

Du mariage de L. de Mahieu et de M. de Medts naquirent neuf enfants, parmi lesquels nous distinguons :

1. Jean, qui sera rapporté après la postérité de son frère Georges,

2. Michel de Mahieu, écuyer, bachelier, formé en la sainte théologie à Louvain, qui fut le neuvième échevin d'Audenarde en 1568 et fonda en 1631 la fameuse chapelle de Notre-Dame-des-Anges sous l'invocation de la Vierge, au Colroy, près d'Everbecq, laissant la collation du bénéfice à ses plus proches parents ou descendants du nom de de Mahieu, et la desservitude de la chapelle également à ses plus proches parents ayant embrassé la prêtrise.

Michel de Mahieu, mort en 1633, fut inhumé à Ath sous une pierre tumulaire, portant son épitaphe et ses armoiries.

Épitaphe :

Vera effigies reverendi admodum Domini Michaelis Mahieu, presbit : in sacra theologiâ bachalaury formati, sacelli beatissimæ virginis angel : in Everbeck, Hann. pago præfondatoris munificis ornamentis ac liberatissime dotavit in usum parentis sacerdotis in eo officium facientis.
Obiit Athi anno 1633.

3° Louis de Mahieu, écuyer, né à Ath en 1582, qui fut le premier collateur de la Chapelle-des-Anges de 1643 à 1651.

Il habita Audenarde où il fut troisième avoué en 1620, deuxième avoué en 1627 et où il décéda en 1654, après avoir eu de son

épouse, Barbe Stalins [1], fille de Georges et d'Anne Marie Delvael, dix enfants dont Louis et Josse (morts dans les premiers ordres après avoir hypothéqué 3600 livres sur la recette des moulins d'Ath au profit du bénéfice de la chapelle de Notre-Dame-des-Anges, à charge d'un obit à chanter le jour de la deuxième fête de la Pentecôte) et Louis Mahieu, mari d'Anne Scavereux, et père d'Anne Claire qui épousa en première noces, en 1672, Robert Anselme Scorion, né le 22 octobre 1642, officier au service de France, puis lieutenant-gouverneur des ville et châtellenie d'Ath; en deuxièmes noces, Pierre Ambroise Bleries, seigneur de Lassus et de Neverie etc.; et en troisièmes noces D...., comte de Saluces de Bernemicourt, sans postérité de ses deux derniers maris. Voir AZEVEDO, page 477, litt. C, le chanoine HELLIN et le comte DE ST-GÉNOIS.

La sépulture de Louis de Mahieu et dé Barbe Stalins se trouve dans la nef de l'église de Ste-Walburge, à Audenarde [2].

Leurs armes sont absolument les mêmes que celles de l'évêque de Mahieu, et on les retrouve dans une verrière en l'église de

[1] Stalins, *d'or, à 3 briquets de sable*. Voir *Fragm. généalog.*, tome II, p. 258. Alliances : Cobbaut, de Mets, Delvael, de Ketelbrote, Delvael, Delvael, de Pickere, Delvael, Van Coye, Vander Woestyne, Vanden Broecke, d'Hane, Widtspaen, Vander Woestyne, Cabel, Thienpont, Canin, Helman, Stalins, de Vischer, Charlez, Stalins-de Voorde, Roelants, de Coxie, Stalins, de Buisseret, du Moncheaux, de Schepper, d'Hane, de Lichtervelde, Borluut, de Windèle, Balcaen, de Pape, Roose, de Caluwe, de la Pierre, Causse, Cornelis, Toreels, Pycke, Robin, Gimberci, Delvael, Mahieu, Mahieu, Vanden Kerckove, Stalins, Stalins, Stalins, etc. etc. — Georges Stalins, fonda à Audenarde l'école des filles pauvres en 1646. — Jacques Stalins, conseiller et président du grand conseil à Malines, mort le 22 juillet 1714 et enterré aux Augustins à Malines avec son épouse Anne Barbe Stalins, morte le 19 juin 1690, fille de Pierre, seigneur de Bosscheyden, anobli en 1677, et d'Anne Blondel.

Voici ses 16 quartiers : Stalins, de Windèle, de Mets, Vander Becke, de Poville, de Lessille, de Beugnies, le Flament, Blondel, Reimbouts, des Mares, Beix, Stalins, de Latre dit Kerckhove, Delvael, Vanden Broeck.

Sépulture à St-Michel à Gand : Licht begraven M. Stalins gestorven den... januarii 1731. Quartiers : Stalins, Canin, Delvael, Nieuwlant, Roelants, Schot dit Douglas, Vander Muyden, Raits. — Charles François Van Hoobrouck, seigneur d'Aspèr, etc., échevin de Gand, mourut le 18 décembre 1727, ayant épousé Isabelle-Constance Stalins, Delvael, Stalins, Pottier.

[2] Sépulture de M. Louis de Mahieu, fils de M. Léon, décédé le 9 septembre 1674, et de dame Barbe Stalins, fille de M. Jooris, son épouse, morte le 9 juin 1642, ayant eu de leur mariage 10 enfants, savoir : Jooris, Jeanne, Louis, Michel, Arent, Joes, Marie, Barbe, Jeanne, Marie. Priez Dieu pour leurs âmes..................

Woorteghem (châtellenie d'Audenarde), surmontées d'un *heaume avec hâchements et bourlet d'argent et d'azur ; un aigle naissant de sable pour cimier.*

4° Barbe de Mahieu, alliée à Jean-Baptiste d'Arras ; d'où Jean-Baptiste d'Arras, Barbe d'Arras, femme de Pierre le Long, et Claire, alliée à Pierre Claude de la Hamayde [1].

5° Josse ou Georges de Mahieu, écuyer, fils de Léon, qui fut aussi échevin d'Audenarde en 1621; 5e avoué en 1622; 5e échevin en 1625. Il mourut le 2 août de ladite année. Il avait épousé Jehanne Stalins, fille de Lucas; ils ont leur sépulture à Audenarde, en l'église de Ste-Walburge, vis-à-vis les fonts baptismaux [2].

Nous nous bornerons à rapporter les principales alliances de leurs enfants.

a) Marie épousa à Ath, le 4 septembre 1660, Michel de Mahieu,

[1] Hamayde (de la) *d'or, à 3 hamaides de gueules.* — *Fragments généal*, tome III, page 51 et tome IV, page 17; *Nobiliaire des Pays-Bas*, tome II; de St.-Génois, œuvres en 4 volumes : *Pierre Claude de la Hamayde*, deuxième fils, chef mayeur de la ville d'Ath, receveur des domaines du roi catholique, mort à Ath en 1668 (frère 1° de Jean de la Hamayde, époux de dame Françoise Scorion; 2° de Gillette de la Hamayde, épouse de Jacques du Mont, seigneur de Tename : tous trois enfants légitimes de Pierre de la Hamayde né en 1588, mort le 21 juillet 1618, et de Jeanne Cocquiel, qu'il épousa en 1609, née en 1589, fille de Caron Cocquiel (dit le Mercier) et de dame Anne Desmettre. La dite dame Jeanne Cocquiel épousa en deuxièmes noces Jean Van Rode, bourgmestre d'Ath, petit fils de Jean de la Hamayde et de Judith Willocqueau, fille de Chrétien, inhumé à l'église Notre-Dame à Tournai) épousa en 1640 Claire d'Arras. François Ignace de la Hamayde, docteur en droit à Louvain, né à Ath, mort à Louvain le 21 mars 1722, épousa Anne Jeanne de Charneux le 22 juillet 1686, laquelle mourut à Aix-la-Chapelle le 20 février 1729, enterrée à la cathédrale; leur enfant fut Joseph Henry de la Hamayde, né à Louvain le 18 mars 1687, paroisse St-Pierre, mort en 1759, enterré à Ste-Gertrude, ayant épousé Marie Claire de Vroey le 3 octobre 1722, paroisse Ste-Gertrude, née le 14 août 1692 même paroisse, enterrée dans le chœur et devant l'autel de Ste-Gertrude en 1755. De ce dernier mariage naquit Marie Thérèse de la Hamayde, née à Louvain le 17 septembre 1731, paroisse de Ste-Gertrude, mariée le 30 janvier 1763 (vivait encore en avril 1812) à François Joseph Max de Troostemberghe, né à St-Trond le 10 avril 1727. Voir preuves incontestables de ce qui précède dans les œuvres en 4 volumes du comte de St-Génois, tome II, page 186. Les de la Hamayde de Tournai et de Louvain sont de la même famille. Le même. Voir encore Azevedo, page 498.

[2] Sépulture de M. Joos Mahieu, fils de Léon, mort le 2 août 1625 et de dame Jeanne Stalins, fille de M. Lucas, enterrée ici, ayant laissé 9 enfants, savoir : Marie, Marie, Jean, Barbe, Jeanne, Françoise, Anna, Michel et Joos. Priez Dieu pour leurs âmes.

écuyer, fils de Léon et d'Élisabeth van Rode, d'où Michel, directeur des postes à Gand, seigneur d'Esquières et de Colroy, allié à Hélène Marie Vander Cruyce, fille de Pasquier Ignace, bourgmestre d'Anvers, et de Marie Isabelle Vander Cruyce, sa cousine [1].

Michel et Hélène eurent 4 filles dont une directrice des postes à Gand et une mariée à Pierre Blondel [2].

b) Jeanne de Mahieu épousa de la Vielleuze de Lessines, sans postérité.

c) Françoise de Mahieu mourut le 3 mai 1707, ayant épousé Corneille d'Hulst, échevin de Gand, mort le 20 juin 1688 [3].

Tous deux gisent aux Dominicains à Gand.

d) Anne de Mahieu épousa Adrien Rombaut, fils de Jean; d'où Georges Rombaut. [4]

e) Jean de Mahieu, écuyer, fils de Georges et de Jeanne Stalins, épousa à Ath le 3 mars 1663, paroisse de St-Julien, Marie de Mahieu, (fille de Léon et d'Élisabeth Van Rode) qui mourut en 1715 en laissant un fils, Louis-Léon, qui peut être considéré comme la tige de la branche des de Mahieu, de Gand.

Ce dernier fut anobli avec sa mère, par patentes du 6 juin 1690,

[1] VANDER CRUYCE. Voir *Esquisses biograph. sur la maison Goethals*. Armes: *d'azur à la croix ancrée d'or*. Voir *la généalogie de Vander Cruyce*, *francisé de la croix* dans AZEVEDO et BUTKENS, tome II, page 539 : Pasquier Ignace, seigneur de Cleydael, fut bourgmestre d'Anvers en 1685, 1687, 1694, 1698, 1699, 1701, 1702 et 1703. *Nobiliaire des Pays-Bas*, page 221; *vrai supplément*, à idem, page 115; *Théâtre de la noblesse du Brabant*. Il y a 2 monuments sépulcraux à la cathédrale d'Anvers, chapelles de Ste-Ursule et du très-saint Sacrement. Il y a également une pierre avec les 4 quartiers; Vander Cruyce, Godin, Heetvelt, Van Adrichem, à Bruxelles au Béguinage. Voir chanoine HELLIN.

[2] Voir AZEVEDO : Pierre Blondel, épousa Ignace Marie de Mahieu, fille de Michel et de H. M. Vander Cruyce. *Généalogie de Blondel*, p. 217. Armes : *de sable à la bande d'or*. — *Listes de noblesse*, p. 6. et 28; *esquisses biographiq. de la maison Goethals*; *Nobil. des Pays-Bas*, p. 75, 166, 408; *vrai supplément* à idem. p. 83; LE CARPENTIER, *Hist. de Cambrai; Théâtre de la noblesse du Brabant*; chanoine HELLIN, *supplément*; Jean Joseph Rodriguez d'Evora y Vega, marquis de Rodes, baron de Berleghem, etc., épousa, le 17 mars 1711, Marie Ernêstine Blondel, fille de Jacques Horace et d'Is. Declercq, dit Dolmen; d'où J. J. H. seigneur de Vosbrouck, échevin de la Keure en 1752, marié à Lucie Odemaer, fille de Philippe et de M. N. de Windèle, morte en 1776. Voir aussi BUTKENS, *magistrat de Malines*. — Pierre Blondel eut de J. M. de Mahieu un garçon et une fille.

[3] D'HULST. Voir *fragments généal.* tom I, p. 219.

[4] ROMBAUTS. Voir note 3, p. 470.

(tom. 2, p. 564 du *Nobiliaire des Pays-Bas*). Il était écuyer, seigneur de Moustiers, Westacker, Mullewalle, ter Asselt, etc., chevalier de l'ordre de l'Éperon d'or, etc. Il épousa Marie Catherine Colins [1], *d'argent à la bande de gueules, accompagnée de* 6 *tourteaux de même mis en orle.*

Louis Léon de Mahieu eut de son épouse Catherine Colins :

1. François Raimond, seigneur de Moustiers, Westacker, Mullewalle, ter Asselt, etc., mort le 24 mai 1761, lequel s'était allié le 30 janvier 1731 à D. Marie Adrienne Françoise Van der Meere [2],

[1] Colins. Voir chanoine HELLIN, *Hist. du chap. de St.-Bavon*, p. 414 ; idem., *supplément* à idem. p. 11, 12 et 13 ; *Nobil. des Pays-Bas*, tom. II, p. 550, 629 ; *vrai supplément* à idem ; voir dans le supplément p. 185, tom. III, *la généalogie* de la famille Colins. Voir *Théâtre de la noblesse du Brabant.* Sépulture de l'église cathédrale de S.-Bavon, à Gand : à gauche, en entrant dans le chœur, près du tableau de Judas Machabée, chapelle Ste-Croix, on lit l'épitaphe suivante sur une pierre de marbre blanc, armoriée comme suit « *au 1er et 4e d'or, à 3 merlettes de sable, au 2e et 3me de sable, à 3 maillets d'argent ;* pour cimier : *une merlette de l'écu entre un vol d'or et de sable ;* » hic jacent prenobilis Dominus Leo Mahieu toparcha de Moustiers, Westacker, Mullewalle, ter Assel, etc., etc., de mortuus quarta aprilis 1743, et prenobilis domina Maria Catharina Colins conjug quæ obiit 29 decembris, 1725.

Nec non omnis posteritas in perpetuum. R. I. P.

Colins : Voir *Troph. par* BUTKENS, année 1426, etc.

Colins femme du noble homme Joseph de la Torre ; quartiers : de la Torre, Colins, d'Aziela, d'Auxy.

Messire Antoine Colins, conseiller et maître aux requêtes de S. M. en son conseil privé ; quartiers : Colins, de Vroey, d'Heyms, de Smet, Huysmans, Geix, Coudenberghe, Vandenbossche, Tricart, Everard, Velu, Gorop, Joye, Staes, Berlaimont, Roosen.

Gabriel Colins, né à Enghien le 24 janvier 1592, (quartiers : Colins, Trickart, Huysmans Joye), religieux de l'abbaye de Ninove, ordre des Prémontrés en Flandre et prévôt de Renissart près de Nivelles, 5e enfant de Pierre Colins, seigneur de Heetvelt, créé chevalier le 31 juillet 1630, mort le 3 décembre 1646, âgé de 86 ans ; il avait épousé en premières noces Anne Trickart, dame de Thy et de Wavre, à Lens en Hainaut, laquelle portait *d'or, au chef d'azur, chargé de 3 mollettes d'éperon*, morte le 10 avril 1610.

Anne Colins s'allia en 1620 à Jean Scockart.

[2] Marie Vandermeere était fille de N. Vandermeere, seigneur d'Oudenhove, avocat au conseil de Flandres. Elle gît avec son mari à S.-Gery. *Nobiliaire des Pays-Bas*, tome II, pages 258 et 658 ; *vrai supplément* à idem, page 133. *Théâtre de la noblesse du Brabant ;* voir surtout chanoine HELLIN, supplément ; AZEVEDO, art. du Chatel, p. 160 : *Trophées*, par BUTKENS ; papiers de famille : autographes de Gillis Vander Meere, d'Emmanuel Vander Meere, de Marie Pétronille Ballet, son épouse, etc., etc. Suite au supplément du *Nobiliaire des Pays-Bas*, années 1686-1762, page 207. — Voir *Filiation de la maison de Crane*, *dans Monuments anciens*, par DE ST-GÉNOIS, p. 186.

d'azur à 3 feuilles de mûrier d'or, morte le 1er mars 1769, en délaissant 3 filles dont l'aînée, Marie Éléonore Walburge de Mahieu, née à Gand le 8 février 1735, dame de Moustiers, etc., épousa le 20 janvier 1756 André Charles Emmanuel Odemaer, écuyer, *d'azur à la face d'or accompagnée de 3 croissants d'argent*, seigneur de Stuiveghem, Erpelghem, Betsbrugge, Ruyen, (fils de Bernard François et de M. A. J. Rombaut) [1] dont Anne Lucie Bernardine, née le 22 juillet 1757, dame de Ruyen; Marie Pharaïlde Françoise, née le 15 mai 1759; Marie Phil. Louise, née le 29 janvier 1761; Jean Baptiste, né le 9 septembre 1762, et Marie Jacqueline Louise, née le 21 novembre 1765, tous baptisés à St-Bavon. — Marie Louise Jeanne, deuxième fille de François Raimond et de M. Vandermeere, née le 18 février 1756, baptisée à St-Martin à Gand, fut mariée à St-Michel le 2 juillet 1774 à Jacques Joseph François Acart [2]. — Angeline Pharaïlde, troisième fille de François Raimond, née à Gand le 14 février 1738, épousa le 26 février 1760 Jean Baptiste Bernard Wouters [3], écuyer, seigneur de Terweerde, échevin de Gand.

2. Thérèse de Mahieu, morte sans alliance.

3. Marie Louise, dame de Westacker, mariée le 26 octobre 1761 à messire Louis Charles de Ghellinck, chevalier, seigneur de

[1] Odemaer. *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tom. 9, p. 148; *Histoire du chapitre de St-Bavon*, par le chanoine HELLIN; *Annuaire de 1860*, par G. VAN HOOREBEKE; *Frag. généal.*, tom. I, page 218, et G. VAN HOOREBEKE, *Nobiliaire de Gand*, tom. I, seul paru.

[2] Accart ou Haccart. *Au 1er et 4e d'or, à une chèvre saillante contre un cep de vigne, posé sur une terrasse, le tout au naturel; au 2e et 3e de gueules à 3 tours d'argent*; cimier : *la chèvre de l'écu entre un vol d'argent.*

Jacques Haccart, né à Bruges le 28 juillet 1737, était fils de Charles et de Joséphine Vande Walle; il mourut à l'âge de 63 ans, laissant un fils, Charles Joseph Emmanuel, né le 10 octobre 1777, mort en 1830. Voir AZEVEDO, page 479; *Nobiliaire des Pays-Bas*, page 702; *Listes de noblesse*, page 93; chanoine HELLIN, supplément; *Annuaire statistique des familles de Gand*, par G. VAN HOOREBEKE, pages 93 et 98. — Il y eut plusieurs familles du nom de Haccart.

[3] Wouters. *D'or, au chevron de gueules, chargé de 5 fleurs de lis d'argent, et accompagné de 3 perroquets essorants de sinople, becqués et membrés de gueules.* Voir *Nobiliaire des Pays-Bas*, page 214; Chanoine HELLIN; *Fragm. généalog.*, page 218, etc. Wouters allié aux Bernard, Le Poyvre, des Cordes.

Potteghem, Coyeghem, etc., frère d'Adrien Xavier de Ghellinck, sans postérité de son épouse [1].

4. Angeline Jeanne Thérèse de Mahieu, laquelle épousa en premières noces Gaspar d'Heyne, seigneur de Leeuwerghem [2], dont un fils, Léon d'Heyne, mort sans alliance le 17 mars 1763; et, en deuxièmes noces le 24 novembre 1761, Joseph Ignace Bernard de Ghellinck, chevalier, seigneur de Tollenaere, frère de Louis Charles, sans enfants de sa femme.

5. Marie Justine de Mahieu, née à Gand le 3 septembre 1697, baptisée à St-Bavon, et mariée en la même église le 28 janvier 1725 à Frédéric Joseph Van Hamme, écuyer [3], né en la ville de Gand, le 26 avril 1696, de François et de Jeanne Isabelle Van Calendries, bailli de la prévôté de Bruges. Issue de ce mariage, Angelique Françoise, dame de Steenporte, fut mariée à Bruges, le 18 mai 1762, à Ambroise Joseph Van Laerebeke, seigneur de

[1] Ghellinck (de). *D'or, à la face d'azur, à 3 besans d'argent, chargés d'une croisette pattée de gueules; en chef, 2 têtes de lion. et en pointe une tête de léopard, arrachées toutes trois de sable, lampassées de gueules. Fragm. généalog.*, tom. II, page 90; alliances : Marre, du Bois, de Ghellinck, de Wingene, de la Ketulle, de Ghellinck, de Poteghem, Van den Hecke, de la Vilette, Wallart, Nieulant, de Ghellinck, de la Woestyne, Maelcamp, de la Faille, Mahieu, Sersanders, de Ghellinck, Mahieu, etc. Voir chanoine Hellin. Louis Charles était fils de Messire Jean Baptiste de Ghellinck, seigneur d'Elseghem, Langeraeghe, Rynsacker, Halle, etc., et de Isabelle Wallaert. Voir œuvres de St-Génois : *Monuments anciens; Nobiliaire des Pays-Bas*, tome II; supplément au *Nobiliaire*, tome 4 et dernier, page 77. Marie L. de Ghellinck, née le 5 février 1747 de Mathieu Xavier et d'Anne Sersanders, mariée le 29 mai 1774 à Messire Jh. Ghislain Charles de Wasières de Wavrin *(d'azur à un écusson d'argent, etc.)* Chanoine Hellin, supplément.

Charlotte de Kerchove, née le 18 mai 1745, épousa le 26 juin 1774 Jean Baptiste P. J. de Ghellinck, fils cadet d'Adrien Xavier, idem, idem.

Marie de la Motte, née 13 février 1744, épousa le 11 juin 1765 Anselme François de Ghellinck, échevin de Gand en 1768, (id. id.); d'où Max. Jos. Alexandre, né le 13 mars 1767.

Voir aussi *Ann. stat. des familles de Gand*, par G. Van Hoorebeke, p. 89, 101, 113.

[2] d'Heyne de Leeuwerghem et d'Elène. Voir Chanoine Hellin : *Sépultures de l'église de St-Bavon à Gand*, et *Fragm. généal.*, tome I, page 218; et l'*Histoire des seigneuries de Leeuwerghem et d'Elène*, par F. Gérard.

[3] Van Hamme. *D'or, au chevron de sinople, accompagné de 3 fleurs de lis de gueules;* cimier : *une fleur de lis de l'écu.* Voir *Supplément à l'histoire* du chanoine Hellin, pages 11 et 12; *Fragm. généalog.; Nobiliaire des Pays-Bas*, page 788; *Listes de nob.*, *Théâtre de la noblesse du Brabant.*

Ter Bruggen, fils de Pierre Joseph et d'Isabelle Raemsdonck, et mourut à Gand le 19 janvier 1766, âgée de 31 ans. Elle fut inhumée à St-Michel.

Jean de Mahieu, fils aîné de Léon et de Marie de Medts, écuyer, seigneur des Mortiers, échevin d'Ath, épousa en 1592 Claire Stalins [1], fille de Pierre, écuyer, originaire de Gueldre, et d'Anne Blondel, fille de Jean, écuyer, né à Ath vers 1575. Jean y mourut le 17 mai 1620 et gît aux Récollets avec épitaphe (V. page 461).

Claire Stalins mourut à Audenarde vers 1637.

De ce mariage naquirent :

1. Léon, qui suit ;

2. Marie de Mahieu, née à Ath en 1615, laquelle épousa Lucas de Windèle [2], avocat au conseil de Flandres, fils de Paul et d'Anne Vande Kerckhove ;

3. Georges de Mahieu, né à Ath le 6 mars 1610, épousa le 8 novembre 1643 Catherine Van Rode, fille de Jean Van Rode, écuyer, *d'argent à 3 fleurs de lis de gueules, au pied coupé*, et de Jeanne de Lattre, *d'argent à la face de gueules, accompagné de 3 roses*

[1] Voir note 1, p. 465. On lit dans AZEVEDO, p.... Pierre Stalins, seigneur de Boschuysen, (fils de Jean, mort à Ath, et de Marie de Pouille) avait épousé Anne Blondel en premières noces, ainsi qu'il conste de deux documents authentiques signés, l'un par le châtelain d'Ath en date du 16 décembre 1678, l'autre par le magistrat d'Ath en 1685. — Jean portait les armes de la branche cadette et, sur le tout, l'écusson aux armes de la branche aînée.

Voir la descendance de George Stalins dans l'*annuaire statist. des familles de Gand*, année 1860, par G. VAN HOOREBEKE.

[2] de Windèle, *d'or, à trois quinte-feuilles de gueules percées du champ*. Voir *Fragments généal.*, tome 1er p. 213, 214 et tome II, p. 258; *Ann. statist. des familles de Gand*, année 1860, page 87, 88, 89, 91. — « Lucas de Windèle, d'Audenarde, beau frère de Léon de Mahieu Van Rode, après avoir longtemps servi le roi d'Espagne, dans le régiment du comte de Grimberghe, comme volontaire, enseigne, capitaine, major et lieutenant-colonel, s'est, au commencement de la guerre contre les Turcs, par agréation de son Roi et de ses généraux, transporté à ses frais et dépens en Hongrie, où, dans le régiment même de son altesse le prince Eugène de Savoie, il a servi S. M. I. Léopold 1er, présentement régnant, avec beaucoup de bravoure et d'utilité ès siéges et batailles qui se sont donnés, jusques à dépenser tout son bien et verser tout son sang.... etc. » textuel. Voir le document cité : note précédente, § 2, et le diplôme de chevalier en faveur d'Antoine Léon de Mahieu, seigneur de Warelles et bourgmestre d'Ath.

de même [1], et en eut : 1) Marie Claire, alliée à Pierre de Berlaer, amman de Gand, (fils de Charles, mort en 1620, et d'Isabelle Neyt) dont elle eut Charles Pierre, chevalier, amman héréditaire de la ville de Gand [2], qui fit renouveler à St-Bavon la pierre du prévôt Vareus et y fit ajouter ses armoiries ;

2) Jean François de Mahieu, né le 27 juillet 1643, marié en novembre 1665 à Françoise de Windèle, *d'or à trois roses de gueules, boutonnées et feuillées d'argent* ;

3) Barbe Catherine de Mahieu, femme de Pierre Valcke [3], seigneur

[1] Van Rode. Voir *Esquisses biogr. sur la maison Goethals* et AZEVEDO, p. 498. Famille noble et patricienne de Louvain, quoique anciennement originaire de France, Cambrai et Cambrésis.

On lit dans BUTKENS, tome II, p. 386, ce qui suit :

« Le magistrat de Louvain consistait en un officier du duc, le mayeur et 7 échevins » qui avaient cette prérogative, que personne ne pouvait être admis au magistrat et » gouvernement de la ville, s'il n'était issu par mâle ou femelle d'aucune d'icelles. » Parmi ces lignages, on trouve d'abord Van Rode, échevin, de l'un des 7 lignages » patrices nobles de Louvain. Armes : *d'argent, à trois fleurs de lis de gueules, au* » *pied coupé.*

» La charge d'échevin est fort ancienne ; ils ont été de telle autorité en Brabant, » que devant eux sont comparus les plus notables seigneurs des Pays-Bas et de divers autres » pays et royaumes pour y passer leurs contrats de mariages, testaments, partages, etc.

» Des familles de Rosselaer, de Wesemael et de Schoonhoven qui ont pour tige com- » mune la famille d'Aerschot, sont issues celles de... Van Rode, de Quacbeck, etc. » Pierre de la Hamayde, né en 1588, mayeur de St-Brice, à Tournai, épousa le 15 » juillet 1609 Jeanne Cocquiel, née en 1589, fille de Caron et d'Anne Desmettre. Elle » se remaria en deuxièmes noces à Jean Van Rode, mayeur d'Ath. » AZEVEDO.

[2] Berlaer (de). *Fascé d'argent et de gueules de 6 pièces, la 1re face chargée de 5 hermines, la 3me de 4, la 5me de 3 et la 2me face brisée d'un lambel d'or; le casque couronné;* cimier : *un buste de maure vêtu de gueules qui est chargé d'un pal et un rabat d'hermines, tortillé d'or*, et pour cri d'armes : *Ponthieure, Ponthieure.* Voir dans chanoine HELLIN, *généalogie de Castro*, p. 143 ; et à St-Bavon, la pierre tum. du prévôt Vareus. Jean François Sandelin épousa le 23 septembre 1728 Anne Livine de Berlaer, fille de Charles et de Marie Claire Mahieu, sans enfants. AZEVEDO p. 247. Charles Pierre, fils de Pierre, n'eut de son épouse, Anne Th. de Berlaer, dame d'Overbroecke, que Charles Pierre, mort le 25 septembre 1722, ayant épousé le 22 janvier 1719 Marie Th. Van Loo, morte le 12 avril 1754, délaissant un fils nommé Jean-Baptiste qui épousa Anne M. F. Coolman, fille de Jean-Baptiste et de Thérèse Albertine Stalins. Chanoine HELLIN. Voir aussi Bon DE HERCKENRODE, *généal. de Berlaere*, dans le *complément* à son *Nobiliaire des Pays-Bas.*

[3] Valcke, *de gueules au faucon d'or sur une terrasse de sinople. Esquisses biog. sur la maison Goethals.* Valcke allié aux Maelcamp, aux Wyckhuys, aux Castro, etc. Voir ces divers noms dans l'*Histoire du chapitre de St-Bavon*, par chanoine HELLIN, article : *Blasons qui se trouvent dans le chœur de l'église de St-Bavon à Gand et dans diverses chapelles d'idem., telles que celles de Ste-Croix, Ste-Anne*, etc. Voir

de Hoetzeele, dont Pierre Valcke, mort sans alliance en 1710; Marie Valcke, dame de Hoetzeele, mariée en 1701 à Philippe Dominique Papejans de Morchoven, dit Vanderstreepen, anobli et créé chevalier en 1718, conseiller du conseil de Flandres [1], et Anne Valcke, morte en 1711, ayant épousé en 1709 Charles Philippe Maelcamp [2].

4. Jean de Mahieu, mari de Jossine Stalins, sœur de Jeanne, femme de Georges, morte le 17 septembre 1695, âgée de 93 ans, fille de Luc et de Marie de Windèle (ils habitaient Gand en 1649); d'où Marie Barbe de Mahieu, alliée en 1672 à Georges Rombaut [3], avocat du conseil de Flandres, et Jean Baptiste Mahieu, avocat

supplément à la dite histoire, p. 74, 75, 76, 77 etc. Emmanuel Jh Ant. Rodriguez d'Evora y Vega, marquis de Rode, etc. etc., épousa le 13 avril 1758 Isabelle Maelcamp, fille de Charles Philippe Ant. de Maelcamp (fils unique de Charles Antoine, mort le 23 mars 1764, âgé de 84 ans et de Marie Barbe Valcke d'Hoetzeele), et d'Isabelle Françoise de Wyckhuys, dame de Raveschot, d'Énoïde de Fontigny, sœur de Philippe Robert de Wyckhuys, etc. etc. Voir aussi AZEVEDO.

[1] Papejans de Morchoven dit Vanderstrepen, *écartelé au 1er et 4e de gueules au lion couronné d'or, au 2e et 3e d'or, à 6 fleurs de lis de gueules 3, 2 et 1, à l'écusson de gueules sur le tout à la face d'or chargée de 3 chevrons d'azur. Esq. biogr. sur la maison Goethals; Nobil. des Pays-Bas*, page 31 et tome II, pag. 657, 658 et 662; *Listes de noblesse*, pages 81, 84; *vrai supplément* au *Nob.*, pages 64, 212, 219; *Théât. de la nob. du Brabant*, pages 218 et 127; *Ann. statist. des familles de Gand*, 1860, pag. 104, 120, 140. Philippe Dominique, gendre de Barbe Catherine de Mahieu, *portait de gueules à la face d'or, chargée d'une autre face vivrée d'azur.*

Papiers de famille : déclaration authentique par laquelle messire Ph. le Papejans de Morchoven, chevalier banneret, seigneur d'Hoetzeele, conseiller ordinaire au conseil de Flandres, et Marie Valcke sa femme, affirment la parenté qui les lie aux de Mahieu, comme il a été dit ci-dessus (année 1723).

[2] Maelcamp, *coupé au 1er de gueules, au cerf passant d'argent, le col percé d'une flèche d'or, en barre, la pointe en haut, au 2me d'or à la bande d'azur, chargée de 3 montagnes de 6 coupeaux d'or dans le sens de la bande. L'écu timbré d'un casque d'argent grillé, liseré et couronné d'or, assorti de ses lambrequins d'argent, de gueules, d'or et d'azur, et au-dessus, en cimier, un griffon issant, d'or entre deux plumes d'autruche d'azur.* Supports : *deux griffons d'or. Nobiliaire des Pays-Bas*, tom. II, pag. 616, 683; *Esquisses biogr. sur la maison Goethals*, p. 142, chanoine HELLIN, *Hist. du chap. de St-Bavon* : épitaphes de l'église de St-Bavon et VAN HOOREBEKE, *Nobiliaire de Gand*, tom. I, seul paru.

[3] Rombaut, *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux flèches émoussées de même, et, en pointe, d'une tête de maure de sable tortillé d'argent. Fragments généalogiques*, tom. I, page 192 et 214 : *Nobiliaire des Pays-Bas*, page 669, 779; *listes de noblesse*, page 149; *Annuaire statistique des familles de Gand*, année 1860, par G. VAN HOOREBEKE....

du dit conseil, mort le 3 mars 1719 et enterré à St-Bavon, ayant épousé Jeanne Marie Rombaut, fille de Georges et de Jeanne Van der Goes et sœur du prédit Georges, laquelle le fit père :

A. de Marie Barbe et Jeanne Marie, nées le 11 janvier 1672,

B. de Claire Thérèse, née le 12 août 1675,

C. de Françoise Lucie, née le 5 février 1677, mariée à Jacques Kervyn [1], avocat, fils de François,

D. de Jean-Baptiste, prêtre, mort en 1743 et enterré à St-Bavon,

E. d'Anne Catherine, née le 7 septembre 1679,

F. de Jacques Dominique, né le 23 avril 1681,

G. de Michel, né le 16 mars 1684,

H. et de Marie Anne de Mahieu, née le 30 janvier 1673.

XXI. Léon de Mahieu, fils aîné de Jean de Mahieu et de Claire Stalins, né à Ath le 15 mars 1605, écuyer, seigneur des Mortiers et des Vieux Fours, bourgmestre d'Ath, épousa dans cette ville le 12 avril 1624, Élisabeth Van Rode St.-Quentin [2], *d'argent à trois fleurs de lis de gueules au pied coupé*, issue d'une famillle noble et patricienne de Louvain, fille de noble Jean Van Rode, écuyer, et de noble dame Marie de Nuys. Léon de Mahieu-Van Rode fut le deuxième collateur de la chapelle de Notre-Dame-des-Anges depuis 1654 jusqu'à 1685; il fut conseiller et lieutenant civil de la ville de Gand où il s'était retiré à l'époque de l'invasion française. Il y mourut le 18 avril 1685 et gît à St-Bavon. Il conste de plusieurs documents authentiques de l'époque que Léon de Mahieu-Van Rode, étant bourgmestre d'Ath, donna en maintes occasions des preuves de résolution et d'énergie et préserva notamment cette ville de l'incendie et d'un saccagement complet, lors de la malheureuse guerre entre les Français et leurs alliés, d'une part, et les Espagnols de l'autre.

[1] Kevyn. Voir, *Liste des titres de noblesse*, page 219; *Nobiliaire des Pays-Bas*, page 545, *Annuaire statistiq. des familles de Gand* — année 1860 — par G. Van Hoorebeke, pages 99, 110, 123, 124, 127, 129, 131, 138, 146, 147, 155, 156, 157, 167, 168.

[2] Voir note 1, p. 496. Voir preuves plénières faites, 1° par Léon de Mahieu-Van Rode; 2° par Léon de Mahieu-Vanden Brouck devant le gouverneur et châtelain, chef d'office des ville et châtellenie d'Ath, assisté du lieutenant gouverneur civil et criminel de la dite juridiction, ainsi que de l'avocat d'office et du greffier d'idem, en date du 16 mars 1678, etc.

La Belgique était rentrée sous la domination espagnole. — Un détachement de troupes alliées, commandé par le général de Guldenleeuwe, s'étant introduit dans la place, faisant mine de vouloir la livrer à toutes les horreurs de l'incendie et du pillage, lorsque Léon de Mahieu réunit quelques hommes intrépides, attaqua bravement l'ennemi, s'empara du général dont il tua et dispersa les soldats et eut ainsi l'honneur de sauver sa ville natale. Ce beau fait d'armes augmenta sa popularité; aussi aucun homme de son temps n'avait-il su, mieux que lui, se concilier l'affection de toutes les classes de citoyens.

De Léon de Mahieu et d'Isabelle Van Rode St.-Quentin, naquirent à Ath :

Jean, le 1er janvier 1627,

Michel, le 30 mai 1629. — Il en a été parlé déjà,

Jeanne Claire, le 18 avril 1631,

Léon François, baptisé à St-Julien à Ath en 1633 et rapporté après sa sœur Agnès,

Marie, déjà citée, née le 3 janvier 1635,

Georges, né le 15 août 1637,

Hubert, prêtre, le 27 août 1639, [1]

Et enfin Agnès de Mahieu, qui se fit Ursuline à Mons, puis alla fonder les Ursulines à Gand en 1669, sous le nom de mère Angèle de St.-Joseph, et mourut en 1679.

XXII. Léon François de Mahieu, écuyer, fils de Léon et d'Élisabeth Van Rode St.-Quentin, chef de la Caroline, échevin de la Keure, puis conseiller et lieutenant civil de la ville de Gand, seigneur de Boostenblye, épousa en 1661 Catherine Françoise Vanden Brouck[2], *d'or chargé d'une rose de gueules entre 2 bois de cerf; cimier*: *le bois*

[1] Hubert mourut à Gand en 1726, le 28 mai, et fut enterré à St-Bavon. Il avait fondé un obit à St-Julien, à Ath.

[2] Brouck (Vanden) voir : de Francquen, *Recueil généalogique ; Fragments généalogiq.*, Genève, 1776, tom. II, page 55, tom. III, pag. 45, 96, tom. IV, pag. 127 et 150 ; *Nobiliaire des P.-B.*, pag. 240, 446, 615, 616, 705 ; Chanoine Hellin, *Supplément. Sépultures à Ste-Walburge à Audenarde :*

1° De noble Antoine Vanden Brouck, seigneur de Terbeken, et de François, son 2me fils, seigneur de Diestvelt ;

2° de Jacques Vanden Brouck et de Jacqueline Vander Plancken, ainsi que de Jean Vanden Brouck, mari d'Anne Van Boucholt, morte à Gand ;

3° d'Antoine Vanden Brouck (fils aîné de ces deux derniers) et de ses deux femmes

de cerf de l'écu); fille d'Antoine Vanden Brouck, écuyer, seigneur de Terbecq, receveur général de la châtellenie d'Audenarde, anobli en 1668 le 11 février, [1] et de Wilhelmine Delvael. Devenu l'aîné de la famille par l'extinction de la branche aînée, Léon de Mahieu-Van Rode fit valider les preuves de sa noble extraction, et affirma son droit de succéder aux titres, rang, honneurs, port d'armoiries de ladite branche aînée.

Guillelmine Delvael et Thérèse Jacobs; 4° enfin de François Vanden Brouck, écuyer, seigneur de Diestvelt, ancien bourgmestre d'Audenarde, mort le 7 septembre 1702, et de Barbe Deluerere, décédée le 19 décembre 1698.

Voir aussi Azevedo, p. 471; Butkens, art. *Magistrats de Bruxelles et d'Anvers.*

Alliances de la maison Vanden Brouck : Vander Plancken, Van Boucholt, Delvael, Delvael, Carbonel, Delvael, Jacobs (Spire), Stalins, de Mahieu, de Terlinden, Deluerere, de St-Vaast, de Jobar, de Mahieu, Jaerens, etc., etc.

Papiers de Famille : nombreux autographes; lettre de Jean Henri Vanden Brouck de Terbecq, haut échevin du pays de Termonde (fils de Jean François, capitaine au service de S. M. C., et de dame Isabeau de Jobar), à son cher cousin Ferdinand de Mahieu, écuyer, adjudant général de S. A. R., à Bruxelles.

[1] Delvael Jean Delvael dit Valerius, Chanoine de St-Pierre à Utrecht, mort en 1610, et Guillaume Delvael, chanoine à St-Bavon à Gand, mort en 1605, fondèrent chacun une bourse d'études en faveur de leurs proches parents et descendants; leur frère Michel épousa Jeanne Voet, dont François, mari de Catherine Vanden Broucke, fille de Jacques et de Vander Plancken, et Guillaume Delvael, mort en 1602, ayant épousé Marie Van Bekercke, fille de Jean, pensionnaire de Middelbourg et de Jeanne Van Wychuys (fille de Jean), dont il eut Jeanne, femme de François Delvael et Wilhelmine alliée à Antoine Vanden Brouck, beau-père de Léon François de Mahieu. Jean Delvael, petit-fils de François prénommé épousa Marie Vander Meere, fille de J.-Bte, laquelle donna le jour à Maximilien Guill. Delvael, mort en 1750, mari de Norbertine Vander Meere, fille d'Emmanuel et de Marie Ballet.

Nous trouvons que Jean Delvael, écuyer, portait d'or à 3 merlettes de sable, que Georges Stalins, fils de Joris et d'Anne Delvael, fonda à Audenarde l'école des filles pauvres, en 1646.

Jacques Delvael, fils d'Adrien et d'Agnès de Ruddere, se maria avec Jossine Stalins, dame de Voorde, d'où Adrien Delvael, allié à Élisabeth Vanden Brouck, mère d'Anne Delvael.

Guillaume Delvael, *d'or, à 3 corbeaux de sable*, licencié ès lois, né à Audenarde de Jean Delvael et de Marie Vander Schelden, fille de Jean et de Claire Stalins, petit-fils de Michel Delvael et d'Isabelle Wytspaen. Quartiers : Delvael, Wytspaen, Hélias, Vander Beke, Vanderschelde, Stalins, Van Coyen, de Ruddere.

Il y a à St-Bavon à Gand (côté gauche, en entrant dans le chœur, entre les 2 piliers de la croisée) une sépulture de Jacques Delvael, fils de Jacobs (25 mars 1613) avec les quartiers suivants : Delvael, de Wulf, de Quickelbergh, Blensteryn, Pochon, Vander Straeten, Potiers, Vander Beken. Voir Chanoine Hellin. Quartiers de Guill. Delvael, fils de Michel, mort le 8 mai 1602, inhumé à St-Bavon : Delvael, Wytspaen, Hélias, Vander Beke, Van Schelde, Stalins, Van Coye.

Léon de Mahieu, né à Ath en 1633, mourut à Gand le 17 mai 1692 et fut enterré à St-Bavon; Catherine Françoise Vanden Brouck, qui était née à Audenarde, mourut au château d'Irchonwelz près d'Ath, le 29 septembre 1692 : elle y fut enterrée avec l'épitaphe suivante :

» Ici repose le corps de noble dame Catherine Vanden Brouck, » fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Terbecq, veuve de messire » Léon de Mahieu, en son vivant lieutenant civil de la ville et district » de Gand, laquelle étant venue chez son fils, au château de ce lieu, » pour tâcher de dissiper l'ennui que lui causait la mort de son » cher époux, y mourut trois mois après son dit époux, dévote- » ment comme elle avait vécu. Priez Dieu pour leurs âmes. »

Du mariage de L. de Mahieu et de Cath. Vanden Brouck naquirent: Antoine Léon, qui suit; Léon Dieudonné, mort en 1705, procureur de St-Pierre à Gand; Léon François, prieur de Waerschot, en 1719, mort en odeur de sainteté le 1er juillet 1749, enterré à St-Bavon à Gand où il était né en 1632; Marie Éléonore fille dévote à Audenarde, morte le 24 mars 1740 à Bruxelles, paroisse de Caudenberg, et enterrée aux Brigittines [1].

XXIII. Antoine Léon de Mahieu, écuyer, *au 1er et au 4e d'or, à 3 merlettes de sable; au 2e et 3e de sable à 3 maillets d'argent au manche d'or; sur le tout un écusson d'argent chargé de 2 roses à 5 feuilles de gueules, en chef, et d'une merlette de sable en pointe*, naquit à Audenarde en 1662 et mourut à Bruxelles le 20 septembre 1722, paroisse de la Chapelle; il fut enterré aux Brigittines.

Il avait été successivement échevin d'Ath en 1689 et en 1690; bailli de Silly, de Goudregnies et d'Irchonwelz, appendances et dépendances; intendant-général de la maison de toutes les terres et seigneuries de Gillion, marquis de Trazegnies, prince de Roignon, à la date du 27 septembre 1618; bourgmestre d'Ath en 1699, appelé au corps échevinal en 1713 en qualité du 2e échevin; nommé bourg-

[1] Papiers de famille : acte de partage de la succession de Marie Françoise Éléonore de Mahieu entre ses neveux Jean-Baptiste Florentin, seigneur de Warelles, représenté par sa femme Marie Josèphe Billoez, d'une part; messire Michel Louis de Mahieu, chevalier, etc., etc., et Frédéric Guillaume de Beelen, échevin d'Aix-la-Chapelle et mari d'Eugène de Mahieu, d'autre part, (19 décembre 1741).

mestre pour la deuxième fois en 1715; réélu en 1716, il devint procureur et lieutenant-châtelain d'Ath. Antoine Léon avait épousé, le 13 octobre 1687, *Jean de Martin*, fille de Thomas, *d'azur, à la bande d'or, accompagnée de 2 étoiles de même*, née à Ath le 16 avril 1664 et morte à Bruxelles, paroisse de Ste-Gudule le 15 janvier 1737, enterrée aux Brigittines [1]. Le 18 août 1699, Antoine Léon fit le relief du fief de Warelles et fut créé en 1715 chevalier héréditaire du Saint-Empire Romain; il porta *le 1er d'or à 3 roses de gueules, boutonnées et feuillées d'argent*, qui sont les armes de Windèle, à Audenarde [2].

On lit dans l'*Histoire d'Ath*, par E. WAELTRE :

» Le 15 septembre 1695, les Français occupèrent le village » d'Irchonwelz, et, après l'avoir entièrement ravagé et dévasté, ils » l'incendièrent.

» Le sieur Antoine Léon de Mahieu, écuyer, seigneur de Warelles, » qui remplit plus tard les fonctions d'échevin, puis de bourgmestre » et de lieutenant-châtelain en la ville d'Ath, résidait alors au château » d'Irchonwelz. Il tenta inutilement de résister aux maraudeurs » français. Les soldats du maréchal de Villeroy, furieux de la résis- » tance opposée par ce brave seigneur, firent tomber les ponts-levis,

[1] DE MARTIN, voir LE CARPENTIER, *Histoire de Cambrai*, p. 772; note 2, p. 480. — Thomas de Martin est mort à Enghien le 20 octobre 1710, veuf de Marie Marocquin, morte le 6 février 1706, fille de Jacques et de N. Vandelbourgh ; leurs enfants furent : 1° Hubert, mort à Ath en 1718, père de Christine Isabelle de Martin, alliée à Antoine, Florent Charlez ,d'où Marie Thérèse, Anne Josèphe, femme de Jean Ricart, Jeanne Isabelle, épouse de Florent J. M. de Mahieu, N. de Martin, allié à N. Charlez, 2° Jeanne de Martin, femme d'Antoine L. de Mahieu, d'où Michel Louis, etc., 3° Anne de Martin morte à Ath, le 18 juin 1722, ayant épousé Jean-Baptiste Denis, 4° Florence de Martin, morte religieuse à Blicquy en 1747, 5° Louise de Martin, morte à Enghien, ayant épousé de Meuldre, père de Jean François dont la fille s'unit au bailli du Roeulx, etc.

Alliances : Charlez, de Vincq, de Colasse, Charlez, Charlez, Ricart du Régal, de Mahieu, de Mahieu, de Thierry, Delecourt, etc., etc.

[2] Voir dans les registres de la chambre héraldique à Bruxelles, l'art. *noble famille de Mahieu* : L'an 1715, le 18 octobre, Antoine Léon de Mahieu obtint des supports et fut créé chevalier du St-Empire Romain pour lui et toute sa postérité mâle et femelle par diplôme de l'Empereur Charles VI, enregistré dans la matricule de l'Empire... Armes : *Bouclier militaire plein or, à 3 roses boutonnées d'or, et dont les cinq feuilles de gueules sont entremêlées d'autant de petites feuilles de sinople; le bouclier supportant un heaume ordinaire surmonté d'un cygne portant une couronne d'or d'où jaillit la rose du bouclier entre 2 vols du même métal, les 2 bords gueules et or.* Voir *Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 646, t. II, ainsi que le diplôme précité.

» enfoncèrent les portes, brisèrent les autres défenses, et, une fois » introduits, s'emparèrent de tous les meubles, de la vaisselle, du » linge, du bétail, des carosses, et même de tous les papiers, titres » et documents de famille, sans en excepter le chassereau des » propriétés de seigneur de Warelles; celui-ci grièvement blessé » d'un coup de bayonnette, fut fait prisonnier avec un de ses » parents et littéralement dépouillé de ses vêtements; leur fureur » s'étendit même sur les domestiques.

» Les Français après s'être gorgé de vin dans le cellier d'Antoine » de Mahieu, répandirent par terre ce qu'ils ne purent boire ni » emporter. On voyait, dit un document officiel de l'époque [1], » s'élever jusqu'à quatre pieds de hauteur, le vin, la bière et les » liqueurs, ainsi versés sur le carreau.

» Personne n'avait osé mettre en sûreté ses meubles et ses effets » les plus précieux dans la ville d'Ath dont le bombardement » paraîssait inévitable. »

Du mariage de Léon de Mahieu et J. de Martin naquirent dix enfants tous baptisés à Ath, savoir :

1. Léon, né le 16 octobre 1687, mort le 7 mai 1763, récollet à Nivelles, prédicateur et missionnaire de l'archevêché de Reims.

2. J.-B. Florentin, dont il sera question ci-après.

3. Albert Léon, écuyer, seigneur du Récart, marié en 1725 à Caroline Vanden Brouck (fille de Guillaume Antoine, seigneur de Terbeck, Smeyersbeke, Rollecote, bailli de Schorissen, premier député du pays d'Alost, et de Marie Antoinette de St-Vaast), dont le père fut Claude Philippe de St-Vaast, écuyer, seigneur de Denterghem, mort en 1726. (*Voir note 2, p. 472*).

Albert Léon qui mourut sans postérité, gît avec sa femme à Elseghem.

4. Michel Louis de Mahieu, écuyer, né à Ath le 17 décembre

[1] Une attestation signée par le pasteur, par les bourgmestre et échevins d'Irchonwelz, et revêtue du sceau municipal, évalue à cinquante ou cinquante-cinq mille livres (somme énorme à cette époque) la perte essuyée par Antoine Léon de Mahieu, abstraction faite de la perte inestimable de ses papiers, titres et documents de biens et de famille.

1692, créé chevalier en 1740 [1]; il releva le fief de Warelles le 27 février 1751.

Capitaine de cavalerie et adjudant-général de la Cour à Bruxelles, il avait épousé le 25 février 1727, à Mons, paroisse de Ste-Waudru, Marie Anne Rose de l'Allemand, née à Malines le 15 août 1708, décédée en 1794 à Bruxelles; fille de Nicolas Ferdinand de l'Allemand [2], seigneur de Gorge, secrétaire du Grand Conseil de Malines, et d'Agnès Tacquenier, fille de Jacques, greffier du Grand Bailliage du Hainaut, et de Catherine le Maire.

[1] Le 15 juin 1740, confirmation du titre de chevalier et supports, avec rétroaction au 18 octobre 1715, en faveur de Michel Louis de Mahieu, capitaine et adjudant-général de la cour de Bruxelles, et de son fils unique. *Listes des titres de noblesse, etc.*, Bruxelles, 1784, page 49; et *Nobiliaire des Pays-Bas*, tome II, page 807.

Armes : *d'or à 3 roses de gueules, posées 2 et 1, boutonnées d'or, feuillées de sinople; l'écu surmonté d'un heaume d'argent, grillé, liseré et couronné d'or* — supports : *2 lions léopardés d'or.* — Voir *diplôme.*

[2] de l'Allemand, Armes : *d'argent, à la face de sable, accompagnée de 3 trèfles de gueules. Nobiliaire des Pays-Bas*, page 107; AZEVEDO, pages 427 et 437.

Voici un extrait des fragments généalogiques recueillis en 1752 par C. A. de Patoul, seigneur du petit Cambrai, sur la postérité de Gérard de l'Allemand, maître de camp, gouverneur de Condé, marié le 20 mai 1625 à Marie Monchade. Naquit de ce mariage Georges de l'Allemand, lieutenant-colonel au service des Provinces-Unies, allié à Marie Alexandrine Scockart; d'où naquit Nicolas Ferdinand de l'Allemand, secrétaire du Grand Conseil de Malines, époux d'Agnès Tauquenier, et père :

1° de Marie Alexandrine, née le 1er janvier 1704 morte le 3 mai 1746, ayant épousé Charles André de Patoul, seigneur du petit Cambrai, qui procréa Marie-Ignace-Dominique,

2° de Marie Anne Rose de l'Allemand, née le 15 août 1701, mariée à Michel Louis de Mahieu, d'où Ferdinand.

Alliances de cette famille : Moncade ou Moncada, Scockart, de Lierneux (de Presles), d'Hulst et de Mouscron, de Rode, Vilain (de Gaud), de Lierneux (d'Estave), Cotte-Brune, Tacquenier, de Patoul, de Mahieu, etc., etc.

Alliances de la maison de Tacquenier : Maillart, de la Ramonerie, Robert, Sprangier, de Thuin, Finet, Engrand, de Patoul, de Gorge, Behaghel, de Braine, de Braine, Petit, Aubry, Marin (de Thieusies), de L'haye, le Maire, Descamps, l'Allemand, de Biseau de Familleureux, de Patoul, de Biseau d'Hauteville, Malingreau de Floricourt, de Biseau de Familleureux, etc., etc.

Alliances des de Patoul : de Braine, Caniot, Tacquenier, Daneau, de l'Allemand, Daneau de Timogies, de Biseau d'Hauteville, Caupin, etc., etc.

N. B. Albert Antoine de Formanoir, seigneur d'Archimont, baptisé le 31 juillet 1741, entra au service impérial; il épousa à Luxembourg N. de Lierneux de Presles, fille du baron de Lierneux de Presles, conseiller de courte robe au Conseil de Luxembourg. Voir *Annuaire de la noblesse*, année 1849, par M. le baron ISIDORE DE STEIN D'ALTENSTEIN.

Michel de Mahieu et M. de L'Allemand n'eurent qu'un fils, messire Jean Ferdinand Louis Antoine, baptisé à Ste-Catherine à Bruxelles le 7 septembre 1727, créé chevalier en même temps que son père et mort à Bruxelles le 1er février 1784, sans postérité de son épouse Amélie Joachime de Biseau [1].

Messire Ferdinand de Mahieu avait été adjudant-général de la Cour de S. A. R. le duc de Lorraine et il avait relevé le 5 mars 1771, le fief de Warelles par suite de la mort de son père arrivée le 16 mars 1770, (Voir œuvres du comte DE ST-GÉNOIS, en 4. vol., *Titres de la trésorerie des chartes du Hainaut, à Mons*).

5. Antoine Léon, écuyer, seigneur de........, mort à Malines le 12 décembre 1734;

[1] De Biseau; armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 trèfles d'argent.* Voir *Nobiliaire des Pays-Bas*, tome II, pages 564, 597; *Théâtre de la noblesse du Brabant.* Isabelle Antoinette Thérèse de Chanclos (fille d'Ernest de Brisuela baron de Chamlos et de Marie Thérèse Vekeman morte 1752), épousa Ignace Joachim de Biseau, frère de de Biseau de la Motte, seigneur de Houdet, et de Marie Bonne de Biseau, avec lesquels il fit partage de biens le 27 septembre 1739. Naquirent de cette union :

1° Charles Urbain Joseph de Biseau, seigneur par acquisition de Familleureux et Besonré qui releva la maison de Pluyseghem en 1752, alors âgé de 25 ans, mort de 1764 à 1766;

2° Antoine Joseph de Biseau, capitaine en 1764 au régiment de Saxe-Gotha, infanterie wallonne, au service de l'Impératrice-reine, qui releva ladite maison de Pluyseghem, le 16 mars 1776, à l'âge de 50 ans et épousa de Biseau, sa parente. On trouve un Charles Joseph de Biseau né à Marimont, seigneur de Familleureux et de Besonrieux, fisc. et doyen, puis licencié ès droits à Louvain le 29 mars 1776. Voir AZEVEDO, p. 482.

Marie Joseph de Biseau, veuve du sieur Albert Jh. Tacquenier, co-tutrice et garde noble de Joachim, Albert, Eugène et Jean Jh. Tacquenier, ses fils, a relevé le 16 juillet 1725 Wamberghen en Ghoy. Voir DE ST-GÉNOIS. Jean François Bernard de Lattre de Bosqueau, écuyer, dont les preuves de noblesse furent reçues à l'ordre de Malte en 1768, épousa en 1772, à la paroisse de Familleureux, Marie Thérèse Charlotte de Biseau, née le 18 juillet 1749, baptisée à Mons, fille de Charles Urbain Joseph de Biseau de Familleureux et de Marie Thérèse Victoire Tacquenier. Enfants : Charles Victor Théod. Jh., né 8 septembre 1773; Adél. Marie Françoise Félicité, née le 23 août 1774; 3° Hippolyte Charles Joseph, né le 25 septembre 1782 : tous baptisés au petit Quevy. Voir *Mémoires généalogiques* par de ST-GÉNOIS.

Ferdinand de Mahieu testa le 31 janvier 1784; il légua tous ses biens meubles à Amélie de Biseau sa femme, ainsi que l'usufruit de ses immeubles, stipulant qu'en cas de décès et à défaut d'enfants, ils retourneraient à Marie de l'Allemand sa mère et qu'ils appartiendraient après sa mort en toute propriété, savoir : les 2/6 au baron de Beelen, greffier du conseil des finances à Bruxelles, le 1/6 au baron de Beelen d'Overhem son frère, ses cousins germains paternels; et les 3 autres sixièmes à ses plus proches parents maternels, savoir 1/6 à de Patoul seigneur du petit Cambrai; 1/6 à Dominique de Patoul, son frère; et le 1/6 restant aux enfants de feu la dame de Patoul, épouse de Mr de Biseau d'Hauteville, leur sœur.

6. Marie Jeanne Catherine Charlotte de Mabieu-Warelles, née à Ath le 27 octobre 1690, qui épousa en l'église de la Chapelle à Bruxelles, le 19 juin 1725, Jean Albert de Beelen-Bertholff, lieutenant-colonel, lieutenant-auditeur général aux Pays-Bas, puis conseiller de S. M. I. Charles VI, par patentes du 23 décembre 1737, fils de Philippe Lambert de Beelen-Bertholff, conseiller et auditeur général de la province de Limbourg, etc., et de Marie Walthère de Gevelmans.

Leurs enfants furent :

Nicolas Ferdinand Antoine Ignace de Beelen, né à Bruxelles le 5 octobre 1730, marié le 29 mai 1760 à Charlotte Eugénie de Castro, née à St-Nicolas le 18 octobre 1731 ;

Frédéric Eugène François de Beelen-Bertholff, seigneur de Overhem, Dems, Velp, Nedervelp, Honzem et Willebringhem par achat, né à Bruxelles le 29 juillet 1729, premier secrétaire de S. M. I. en Brabant, etc., allié le 18 juillet 1759 à Jeanne Marie Thérèse de Castro y Toledo, née à St-Nicolas le 10 mars 1733, sœur de Charlotte ci-dessus.

7. Marie Phill. Eugène Thérèse, née en avril 1701, morte le 23 avril 1774 et enterrée à Aix-la-Chapelle, ayant été mariée en 1736, paroisse de Ste-Gudule à Bruxelles, à Frédéric Guillaume de Beelen [1], licencié ès droits, avocat, échevin du siége royal d'Aix-la-Chapelle, puis bourgmestre, mort le 13 avril 1766. Il avait été l'un des signataires, le 27 juin 1764, du testament de Marie Christine, wild- et rhingravinne, princesse de Salm et de la comtesse de Buckhoven.

8. Éléonore Véronique Josèphe, morte religieuse aux Dames de Berlaimont à Bruxelles, le 3 avril 1749 ;

[1] De Beelen, lettres patentes de baron en faveur de Jean Albert de Beelen Bertholff, avec effet rétroactif sur son père, et de décoration d'armoiries, expédiées le 2 août 1773. Voir *listes de noblesse*, etc. Armes : *de sable à une roue d'or, accompagnée en pointe de 2 billettes aussi d'or*, « celle à dextre en barre et l'autre » en bande ; au chef d'argent, à une tête de bœuf affrontée de sable, accornée et » bouclée d'or, et 3 oiseaux de sable perchés sur les cornes, et 1 sur la tête ; cimier : » les 2 cornes aux oiseaux de l'écu. » Voir *Hist. du chap. de St-Bavon par le chanoine* Hellin, p. 143, article : *Généalogie de Castro y Toledo ; Monuments anciens par le comte* de St-Génois, Bruxelles, 1806, 2e volume, p. 186 : Azevedo, p. 164 ; *Fragments généalogiques*, Genève 1776, t. I, p. 216.

9. Marie Anne Florence Louise, morte religieuse au petit Bigard près de Bruxelles en 1760;

10. Christine de Mahieu, morte religieuse aux Ursulines à Mons, le 6 juin 1730.

XXIV. Jean Baptiste Florentin de Mahieu, fils aîné d'Antoine Léon et de Marie de Martin, né à Ath le 17 octobre 1688, chevalier, seigneur de Warelles et de Diestvelt, bourgmestre d'Ath, mourut dans cette ville le 31 décembre 1765.

Il avait épousé en premières noces, le 2 décembre 1718, Marie Marguerite Thérèse Bernard [1], qui ne lui donna point d'enfants, et, en deuxièmes noces, Anne Marie Josèphe Billoez, d'Avesnes, dont il eut :

Charles Florentin Antoine Joseph, né à Bruxelles, paroisse de St-Géry, en 1728; mort à Ath le 23 septembre 1759, en célibat;

Antoine Joseph de Mahieu de Diestvelt, mort aussi en célibat, le 1er juillet 1767 à Diestvelt, dont il était seigneur.

XXV. Florent Jean Marie de Mahieu, écuyer, né à Ath le 30 mars 1731, épousa le 26 janvier 1752 Jeanne Isabelle Françoise Charlez, sa cousine germaine, âgée de 24 ans, fille orpheline de messire Antoine Florent Charlez, écuyer, et de Christine Isabelle de Martin [2], seigneur de Diestvelt par la mort d'Antoine

[1] Bernard. Armes : *de gueules à une épée d'argent, la pointe en bas et la garde d'or, accotée de deux étoiles de même. Nobiliaire des Pays-Bas*, t. I, p. 20, 155, 240; idem, *vrai supplément*, p. 186. *Fragments généalog.* t. I, p. 217.

[2] Charlez, armes : *d'argent au chevron d'azur, chargé de 4 glands et d'une étoile à 6 raies, le tout d'or.* V. *Nobiliaire des Pays-Bas*, tom. II, page 723, et les *Listes de noblesse*, page 3, voir aussi note 6. Noble famille originaire d'Ath, ayant possédé bon nombre de seigneuries (Vrequem, Autreppe, Gromont, Argenteau, Elteragne, Séclez, Hough-Bouchout, l'Aulnoy et Tranoit), occupé de hautes charges et contracté de belles et nombreuses alliances, parmi lesquelles nous citerons dès 1635 :

de Braine, de Hennin, Martin, Charlez, de la Hamayde, Van Helmont, Martin, de Baccre, le Clerck, Pollart de Hérimez dit de la Barre, le Poyvre, Mallet, le Poyvre, de Martin, le Poyvre, de Martin, Ricart, de Mahieu, Baudry, de Goes, de la Motte, Charlot, Charlez, Lattefleur, etc. etc.

Messire Antoine Florent Charlez, seigneur de Vrequem, Autreppe, etc., eut de son épouse un fils, Nicolas Bonaventure, né le 26 juillet 1724 et allié à Marie Albertine de Martin (née en 1728 de Simon Alexandre Joseph Demartin et de Marie Albertine de Colasse), qui le rendit père de Jean Antoine Joseph Charlez.

Messire Antoine eut encore plusieurs filles; Jean Chrétien Ricart d'Ath, fils de Jean

de Mahieu de Diestvelt, son frère. Il devint, au décès de Ferdinand de Mahieu, chef de la famille et collateur du bénéfice de Notre-Dame-des-Anges, au Colroy à Everbeek.

Naquirent de ce mariage :

XXVI. Nicolas Florent Léon Joseph de Mahieu de Diestvelt, né à Ath le 19 avril 1755, baptisé à St-Julien, écuyer, chevalier héréditaire du St-Empire Romain, agent en cour au Conseil privé à Bruxelles, qui mourut à Ath le 28 avril 1794, ayant eu de sa femme Ghislaine Bourgan huit enfants savoir :

a) Florent Joseph de Mahieu de Diestvelt, représentant de la

Chrétien, épousa le 5 octobre 1751 l'aînée nommée Anne Ferdinande, âgée de 30 ans, et Jean Marie de Mahieu épousa l'année suivante (26 janvier 1752) sa sœur Jeanne Isabelle Françoise, âgée de 24 ans. Voir *État civil d'Ath.*

Voir *Nobiliaire des Pays-Bas*, 2e partie, p. 722 ; Azevedo, p. 210, 212, 230, 391, *Nobiliaire des Pays-Bas*, 3e partie, article : *Généal. de le Poyvre.*

Ricart du Régal, *d'or à une autruche de sable, tenant dans son bec un fer à cheval au naturel.* Voir *Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 365 et tome II, p. 664, *Listes de noblesse*, p. 1. *Théâtre de la noblesse du Brabant.*

Originaire de Blicquy, Ricart, Jean Chrétien, fils de Jean, épousa à Ath, le 31 mars 1699, Marie Catherine Antoinette Blandin, née à Ath, le 13 mai 1681, y décédée le 20 mars 1739, fille de noble homme Mathieu Bloudin et de Marie Josephine Aulent.

Jean Chrétien mourut à Ath, le 24 novembre 1732, à l'âge de 75 ans.

Ses enfants furent : Mathieu, né le 15 février 1700,

Marie Jeanne, née le 25 avril 1701,

Henri Ernest Ricart du Régal qui, né à Ath le 26 novembre 1707, y épousa en 1745, Marie Catherine Vanden Abeele, de Bruges, âgée de 30 ans, fille de Jean Ferdinand et de Marie Agnès Mole.

Enfin *Jean Chrétien Ricart du Régal*, né à Ath le 6 septembre 1702, allié le 5 octobre 1751 à Anne Ferdinande Joséphine Charlez, et mort à Ath le 1er janvier 1782, 24 ans après sa femme. Ils laissèrent :

Henri Ernest Florent Ricart du Régal, né le 24 janvier 1756; Thérèse Chrétienne Josèphe Ricart du Régal, née le 28 mars 1753 et Jean-Baptiste Joseph Ricart du Régal, né le 2 janvier 1752 à Ath, où il mourut le 4 mai 1828, veuf de Christine Philippine Massart d'Ath, qui l'avait rendu père de :

1. Marie Jeanne Ricart du Régal, née le 20 mars 1774,

2. Henri Ernest Joseph Ricart du Régal, né le 26 octobre 1775 à Ath, où il mourut le 22 mai 1844, veuf de Catherine Caroline Wouters de Watte, de Louvain, ancien bourgmestre d'Ath, etc.,

3. Séraphine Josèphe Ricart du Régal, née le 29 février 1777,

4. Antoine Joseph Ricart du Régal, né le 20 septembre 1778,

5. Henriette Josèphe Ricart du Régal, née le 16 juin 1780,

6. Amélie Josephe Ricart du Régal, née le 28 août 1783; alliée à Guillaume Joseph Hubert Xavier du Mont,

7. Félicité Josèphe Ricart du Régal, née le 16 août 1786 et pieusement décédée à Ath le 11 mars 1765, à l'âge de 79 ans.

branche ainée après le décès de son père, et dont il sera question ci-après;

b.) Ferdinand Joseph, écuyer, agent au Conseil privé en remplacement de son père [1], et tué à la guerre de 1804 à 1810. Il était né à Avelghem le 29 février 1780;

c.) Alexandre, tué à la guerre de 1804 à 1810;

d.) Auguste Joseph, décédé major au service de la Belgique, en 1840;

e.) Marie, épouse de A. N. Collinet, de Mons;

f.) Charles, décédé major au service de la Belgique, à Liége, en 1836;

g.) Léopold Joseph Marie, décédé capitaine en 1834, à Namur;

h.) Enfin Colette Sophie.

XXVII. Forent Joseph de Mahieu de Diestvelt épousa, en premières noces, Cornélie Van Waterschoot-Vander Gracht, ex matre Vander Gracht, *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable*, d'où un fils, mort en bas âge, et une fille, Cornélie, décédée à Ixelles le 6 mai 1836, à l'âge de 19 ans; en deuxièmes noces, sa belle-sœur Jacqueline, d'où Florence, mariée en 1848 à Guillaume Verbist, d'Anvers, qu'elle a rendu père de deux fils, Florent et Alphonse; et Julie F. L., qui, née à Ixelles le

[1] Bien que mineur, Ferdinand Joseph de Mahieu obtint la charge de son père (agent au conseil royal du Gouvernement); ses plus proches parents paternels, d'une part, savoir :

1. Son aïeul Florent Jean Marie de Mahieu, chevalier du St-Empire Romain;
2. Jean-Baptiste Ricart, seigneur du Régal, son cousin germain,
3. Le sieur Charlez, cousin germain de sa mère, écuyer, seigneur de Vrequem, Autreppe, ancien bourgmestre d'Ath;

Ses plus proches parents maternels, d'autre part, savoir :

1. J. P. Bourgau, son aïeul,
2. Pierre Ignace Laurent, } ses cousins germains,
3. Albert Joseph Vanden Bemdem, }

se réunirent le 6 mai 1994 en conseil de famille et choisirent pour tuteur à Ferdinand Joseph, le sieur Hebbelinck de Landas, licencié en médecine à Bruxelles, allié des 3 1ères personnes nommées, du chef de la dame de Baccre, son épouse.

Vanden Bemden, voir *Nobiliaire des Pays-Bas*, tome II, et *Trophées* par Butkens. *État civil d'Ath :* le 17 Novembre 1780, E. L. Nève épousa Fl. Vanden Bemden, fille de Jean-Baptiste et d'Albertine Goubau.

Le 19 novembre 1782, Isid. Ph. Jh. Delcourt épousa Marie Louise Eléonore Van den Bemden, fille de Jean Baptiste et d'Albertine Dubois.

Goubau. Voir *Théâtre de la noblesse du Brabant;* chanoine Hellin, *Supplément;* Azevedo; idem 416; *Trophées*, par Butkens, art. *Magistrat d'Anvers*, de 1637 à 1667.

25 novembre 1836, alliée à F.-J. Delcourt d'Ath, le 15 novembre 1855, mourut à Ostende le 24 septembre 1857, laissant 2 enfants jumeaux, Florent et Albert, nés à Ostende le 1er août 1856, décédés, le 1er à Ostende le 7 octobre 1860, le 2me à Anvers le 22 octobre 1862, tous trois inhumés à Ostende dans le caveau de la famille. La branche aînée des de Mahieu (de Mahieu de Diestvelt) s'éteignit dans les mâles le 16 août 1853, en la personne de Florent Joseph de Mahieu de Diestvelt.

Agnès Catherine Josèphe de Mahieu, fille de Florent Jean Marie et de Jeanne Isabelle Charlez.

Pierre Antoine Joseph de Mahieu, décédé à Anvers en 1803, mari de Suzanne Danloy, dont il eut quatre enfants, savoir : Jacques Antoine, Florent Léon, Marie Antoinette et Marie Claire.

Jacques Antoine de Mahieu, né en 1786, décédé à St-Josse-ten-Noode le 27 février 1859, avait épousé Catherine Joséphine Émilie Routet, qui mourut à St.-Willebrord le 24 octobre 1863, âgée de plus de 70 ans, laissant une nombreuse génération.

Jacques Antoine avait succédé à la branche aînée le 16 août 1853 ; sa lignée continue la postérité des de Mahieu.



ANNEXES.

I.

Carolus VI Divina favente clementià electus Romanorum, Imperator semper augustus, ac Rex Germaniæ, Castellæ, Aragoniæ, regionis utriusque Siciliæ, Hierusalem, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ, Navarræ, Granatæ, Toleti, Valentiæ, Gallitiæ, Majoricarum, Seviliæ, Sardiniæ, Cordubæ, Corsicæ, Murciæ, Giennis, Algarbiæ, Algeziræ, Gribaltaris, Insularum Canariæ et Indiarum ac terræ firmæ, maris Oceani, Archidux Austriæ Dux Burgundiæ, Brabantiæ, Mediolani, Stiriæ, Carinthiæ, Carniolæ, Limburgiæ, Luxemburgiæ, Geldriæ, Wurtembergæ, superioris et inferioris Silesiæ, Calabriæ, Athenarum et Neopatriæ, Princeps Sueviæ, Cataloniæ et Austuriæ,

marchio sacri Romani Imperii, Burgoviæ, Moraviæ, superioris et inferioris Lusatiæ, Comes Habspurgi, Flandriæ, Tyrolis, Ferretis, Kyburgi, Goritiæ et Arthesiæ, Landgravius Alsatiæ, Marchio Oristhani, Comes Goziani, Namurci, Rossilionis et Ceritanæ, Dominus Marchiæ Sclavonicæ, Portus Naonis, Biscaiæ, Molinæ, Salinarum, Tripolis et Mechliniæ, etc.

Nostro sacrique Romani Imperii fideli dilecto Antonio Leoni Mahieu toparchæ de Warelles gratiam nostram Coesaream et omne bonum.

Cum nihil sit inter mortales sublimius Imperiali majestate et celsitudine, quam Deus ter optimus maximus, vel inde etiam cæteris humanis dignitatibus præeminere voluit, ut micantissimis quasi radiis terrarum orbem et commissum sibi Imperium illustret, par equidem est, ut nos divina voluntate atque providentiâ ad summum hujus dignitatis fastigium evecti liberalitatis et munificentiæ nostrœ radios in quos cumque fideles nostros, præsertim vero eos, qui de Republica bene meriti sunt, quosque vel prisca familiæ nobilitas, aut præclara majorum decora, resque belli et pacis tempore cum laude fortiter gestæ, vel virtus etiam propria prudentia et integritas præ cœteris conspicuos et commendatos reddunt, exerceamus, atque diffundamus, quo et ipsi tam avitorum meritorum rationem haberis quam virtutæ sua condignos honores se adeptos esse intelligant, et posteri etiam eorum vel inde domesticæ laudis tuendæ at que propagandæ desiderio excitati, ad paria virtutis capessendæ conamina totis viribus pleno que cursu contendant.

Postquam itaque nobis expositum fuit, Familiam de Mahieu, antiquitate non minùs, quam nobilitate claram serenissimi mœque domui Austriacæ ab aliquot sæculis apprime devotam, eo præsertim nomine commendatam esse, quod plures produxerit viros in bellis Belgicis contra Galliam et Hollandiam gestis servitio Principum suorum et Patriæ singulari fide ac zelo intentos, quem admodum inter alios fuerint Antonius et Carolus Mahien uterque toparchæ de Feignies sub Serenissimo quondam et potentissimo Hispaniarum Rege Carolo secundo ad munus chiliarchorum promoti ac sine liberis defuncti, finitâ hoc modo natu majorum lineâ de Mahieu ac præterea benigne intelleximus, Patruum tuum antea serenissimi Hispaniarum Regis Centurionem et Chiliarchi locum tenentem fuisse, deinde tempore Divi quoudam Romanorum Imperatoris Leopoldi Domini Genitoris nostri colendissimi castra Cæsarea contra Turcas secutum in varus præliis et obsidionibus egregiæ fortitudinis, fidelitatis que suæ specima edidisse, tandem que plenum gloriâ et vulneribus mortuum esse, bonis suis per expensas in militia factas penitus absumptis: insuperque nobis relatum est, a te Antonio Leone Mahieu duos filios in legione Arschotano-Arembergica propriis tuis sumptibus eo fine ali, ut imposterum ad servita nostra militaria tanto aptiores essent: nec non compertum habemus, inter mojores tuos multos alios non sago tantum, sed etiam togâ insignes, ut pote Consiliorum Præsides, aliorumque honorificorum munerum in Belgio cum laude administratores, uti et Patrem tuum Gandavi multis annis optimo que nomine Prætorem Civilem fuisse: ac demum

clementer percepimus, te quoque Antonium Leonem à juventute tuâ in eo desudasse, ut Principi tuo ac patriæ utilis esses, eumque in finem primo in universitate Lovaniensi utriusque Juris lauream consecutum fuisse deinde juris praxi in supremis Consiliis Flandriæ et Hannoniæ vacâsse, ac tandem ad scabinale et consulare officium Urbis Athensis in Hannonia sæpius assumptum, ibidemque etiam pro Gubernatore et in eo munere Principi æque ac Urbi probatum gratum que fuisse, faciendum nobis putavimus, ut tam Familiæ tuæ, quam propria tua merita illustri quodam gratiæ et munificentiæ nostræ cesareæ argumento recognos ceremus. Ac proïnde motu proprio, ex certa scientia, animo bene deliberato ac sano accdente consilio, deque Cæsareæ nostræ potestatis plenitudine, defectum tuæ, Antoni Leo Mahieu, tuorumque nobilitatis, quatenus opus est, supplemus, verum etiam te militem seu equitem nostrum Imperialem auratum facimus, creamus, nominamus et constituimus, teque pariter ac omnes liberos, hæredes, posteros ac decendentes ex legitimo matrimonio natos et post hac nascituros in numerum, consortium, statum, gradum, et dignitatem nostrorum et sacri Imperii Regnorumque ac ditionum nostrarum hœreditariarum militum seu Equitum auratorum assumimus, extollimus et aggregamus, vos que omnes et singulos juxta sortis humanæ qualitatem antiqui ordinis Equestris et tanquam ex Equestri genere a quatuor avis paternis, et maternis procreatos dicimus, nominamus, ac antiqui ordinis Equestris fascibus insignimus ac illustramus, adeoque ab omnibus et singulis cujus cumque status, gradus, ordinis, conditionis, dignitatis aut præeminentiæ fuerint pro veris militibus seu militari Equestrive genere, Domo ac familiâ natis dici, nominari, haberi, reputarique volumes.

Decernentes ac firmiter statuentes, quod post hac ubique locurum ac gentiùm in omnibus ac singulis exercitiis actibus et studiis iisdem honoribus, et officiis, dignitatibus, insignibus, privilegiis, immunitatibus, prærogativis, gratiis atque libertatibus uti possitis ac valeatis, quibus cæteri nostri sacrique Imperii, ac Regnorum, Provinciarum que nostrarum hœreditariarum milites Equestris ordinis, tumensis ictu, tum verborité creati quovis modo utuntur, fruuntur, potiuntur et gaudent absque omni impedimento et contradictione.

Ut que hujus dignitatis tuæ externum quoque, quod in oculos hominum incurrat, documentum extet, ea, quibus natu majores de Familiâ tûa olim uti sunt, armorum insignia, quatenus ordini Equestri conveniunt, clementer laudavimus, approbavimus et confirmavimus, pro ut hisce laudamus, approbamus et confirmamus, tibique et omnibus descentibus tuis legitimis, *utriusque sexus natis*, et post hac nascituris omni deinceps tempore gestanda et deferenda, clementer concedimus et elargimur.

Scutum videlicet militare planum aureum tribus rosis 2 et 1, quarum umbilicus aureus est et quinque folia rubicunda tot viridibus intermixta sunt, condecoratum scuto incumbit consueta Galea tornearia, eique super imposita est corona aurea, ac inde eminet rosa scutaria inter duas alas aquilinas ejusdem metalli, laciniæ vero seu phaleræ utrinque aureæ et rubeæ, pro ut hæc omnia artificiosa pictoris manu in medio hujus diplomatis vivis suis coloribus accuratius exhibentur.

Volentes et expresse decernentes, quod tu sæpius dicte Antoni Leo Mahieu, omnes que tui liberi, hæredes, posteri ac descendentes legitimi, utriusque *sexus nati*, et omni post hac tempore nascituri isthæc gentilitia vestra insignia in omnibus hac singulis honestis ac decentibus actibus, exercitiis atque expeditionibus tam serio quam joco, in hastiludiis seu hastatorum dimicationibus pedestribus vel equestribus, in bellis, singularibus] certaminibus, et quibuscunq. pugnis, eminus, cominus in scutis, banneriis, vexillis. tentoriis, cænotaphiis, sepulchris monumentis, clenodiis, annulis monilibus, sigillis, ædificiis, parietibus, fenestris, ostiis, lacunaribus, tapetibus ac supellectilibus quibus cumque, tam in rebus spiritualibus, quam temporalibus, et mixtis, in locis denique omnibus pro rei necessitate et voluntatis vestræ arbitrio, aliorum sacri Imperii militum seu equitum more libere et absque impedimento vel contradictione habere, gestare ac deferre, iisdemque uti quovis modo possitis ac valeatis, apti quoque sitis ad ieundum et recipiendum omnes gratias, libertates, exemptiones, feuda, privilegia, vacationes a muneribus, et oneribus quibus cumque realibus et personalibus sive mixtis, ad utendum denique singulis juribus, quibus cæteri a nobis et sacro Romano Imperio hujusmodi ornamentis insigniti ac feudorum capaces atque participes utuntur, fruuntur, potiuntur et gaudent, quomodolibet consuetudine vel de jure.

Deinde volentes te Antonium Leonem Mahieu uberiore benificentia insignum equestris dignitatis tuæ prosequi eamque alio insuper ornamenti genere, augere, tibi omnibusque descendentibus tuis legitimis masculis et fæminis natis et omni post hac tempore nascituris ham quoque specialem gratiam facimus, concedimus et elargimur, ut vos Imposterum Avel de Mahieu tam scripto quam vivâ voce nominare possitis, et ita etiam ab aliis nominari ac vocari valeatis debeatisque.

Quapropter mandamus universis ac singulis nostris et sacri Romani imperii electoribus aliis que Principibus Ecclesiasticis et sæcularibus, archiepiscopis, Episcopis, Ducibus, Marchionibus, Comitibus, Baronibus, Militibus, Nobilibus, Clientibus, Capitaneis, Vice-Dominis, Præfectis, Castellanis, locumtenentibus, officialibus, Heroaldis et Caduceatoribus, Burgimagistris, Consulibus, Indicibus, Civibus, et generaliter omnibus et singulis nostris et sacri Romani Imperii Regnorumque et Dominorum Nostrorum hæreditatorium subditis ac fidelibus dilectis, cujus cunque status, gradus, ordinis dignitatis et conditionis existant, ut te Antonium Leonem de Mahieu, omnes que liberos, hæredes, posteros, ac descendentes tuos legitimos, utriusque sexus natos, et omni post hac tempore nascituros supradictis equestris ordinis et armorum insignibus aliis que privilegiis, libertatibus, gratiis et juribus vobis in hoc diplomate concessis libere, quiete et absque impedimento uti, frui, potiri et gaudere sinant, adeoque vos in iis omnobis ac singulis defendant et manuteneant, et alios ne quid in contrarium attentent vel moliantur pro viribus impediant et prohibeant, in quantum gravissimam nostram et sacri Romani Imperii indignationem ac septuaginta marcarum auri puri mulctum fisco seu ærario nostro et parti læsæ

ex equo, toties quoties contra hanc nostræ creationis, confirmationis, concessionis, liberalitatis et gratiæ paginam factum fuerit Irremissibiliter solvendam incurrere noluerint harum testimonio litterarum propria manu nostrâ subscriptarum et sigilli nostri Cæsarei appensione munitarum.

Quæ dabantur in Civitate nostra Viennæ decimâ octavâ Octobris anno millesimo Septingentesimo decimo quinto Regnorum nostrorum Romani quinto, Hispanicorum decimo tertio, Hungarici et Bohemici vero pariter quinto, signatum erat Carolus cum parapho et inferius V : L : Frid : Car : com : de Schonborn etiam cum parapho, et adhuc inferius scriptum est ad mandatum sacræ Cæsareæ Majestatis proprium et subsignatum Petrus Josephus Dolberg adhuc cum parapho et in folio sequenti circâ medium scriptum est et collatum et registum et subsignatum Joannes Hermanns Nolder cum parapho Registrator et est appensum magnum Cæsareæ suæ majestatis sigillum enim ligamentis anreis :

Prævià collatione factâ concordat cum suo originali. — Quod attestor.

P. Deschamps.

Notre.

II.

Wy Willem, *by de gratie Gods, Koning der Nederlanden, Prins van Oranje-Nassau, Groot-Hertog van Luxembourg, enz. enz. enz.*

Op het verzoek van *Florent-Joseph de Mahieu,*

Gezien het rapport van den hoogen Raad van Adel. Gelet op het advies van onzen Kommissaris Generaal van Oorlog van den 16 dezer, N° 3.

Hebben goedgevonden en verstaan den adressant te erkennen als tot den Nederlandsche Adelstand te behooren, met den titel van *Erflyk Ridder*, onder genot voor hem en zyne wettige afstammelingen, zoo mannelyke als vrouwelyke, van alle de rechten en voordeelen aandien stand bereids verbonden of nog te verbinden; zullende hy echter van deze onze gunst geen effect hebben, dan na voldoening aan het bepaalde by ons besluit van den 28 December 1816, N° 45.

Afschriften dezes zal worden gezonden aan den hoogen Raad van Adel, ten fine van executie, alsmede aan onzen Kommissaris Generaal van Oorlog en aan den adressant, tot informatie.

Brussel, den 18 December 1822.

Willem.

Van wege den Koning :

J. G. De Mey Van Streefkerk.

III.

Voici en quels termes notre honorable et savant confrère, M. le général Guillaume, chef du personnel de la Guerre, dans son œuvre consciencieuse et patriotique *(Histoire des régiments nationaux belges)*, raconte un brillant fait d'armes de Florent Joseph de Mahieu, au combat du col de Scharl :

« D'après la relation de cette affaire, les capitaines Lutz et Mohr, ainsi » que le lieutenant Flemming, se distinguèrent beaucoup par leur courage et leur » résolution : la conduite du sous-officier de Mahieu (¹) ne fut pas moins remar- » quable, comme on va le voir.

» Après que les troupes du général Haddick eurent emporté la position qui » couvrait le village de Scharl, elles donnèrent sur un défilé presque infranchis- » sable, un pas taillé dans le roc et fermé en outre par un retranchement.

» Il était difficile d'attaquer cet ouvrage de front, et l'attaque sur les flancs, » qui étaient protégés par des hauteurs inaccessibles, ne présentait pas moins de » difficultés. Néanmoins le général Haddick, sans se laisser rebuter par ces ob- » stacles, résolut de tourner la position ennemie, et le sous-officier de Mahieu » avec 50 volontaires du bataillon des chasseurs Le Loup, s'offrit pour exécuter » cette entreprise périlleuse. Munis de crampons de fer, les hommes de ce déta- » chement, renforcés par une compagnie et demie du régiment d'infanterie » Antoine Esterhazy, et commandés par le capitaine Enieter, parviennent à es- » calader le mur élevé qui se dresse devant eux, tournent l'ennemi sans être » aperçus, et pendant que l'attention des Français est attirée sur leur front par » la démonstration de la troupe principale, les Wallons descendent rapidement » une rampe de neige d'une hauteur de plus de 300 mètres, située sur les der- » rières de la position, et pénètrent avec impétuosité dans le retranchement. » Cette attaque imprévue jette l'ennemi dans une telle confusion, qu'il n'oppose » qu'une courte résistance et s'enfuit en désordre. Le sous-officier de Mahieu fut » décoré de la médaille d'or pour ce brillant fait d'armes. »

D'autre part on lit dans le *Nécrologue*, revue historique et biographique qui paraît à Paris tous les quinze jours, ce qui suit (année 1853, page 57) :

(¹) Florent-Joseph de Mahieu, né le 28 mars 1778, était entré dans les chasseurs Le Loup, en qualité de cadet, le 20 mai 1793. Il fit avec ce corps les campagnes de 1793 et 1794 à l'armée du Rhin, celles de 1795 à 1800 aux armées du Tyrol et d'Italie, et fut licencié le 1ᵉʳ octobre 1802. Il avait reçu de nombreuses blessures et obtint la médaille d'honneur. Il entra alors au service de France, où il devint chef de bataillon. En 1815, il revint dans sa patrie et fut admis dans l'armée des Pays-Bas avec le grade de lieutenant-colonel commandant le 37ᵉ bataillon de milice. Il devint successivement commandant de place de Naerden en 1821 et d'Ypres en 1823, il fut élevé au grade de colonel en 1729. Après les événements de 1830, il reçut le grade de général-major et commanda dans la Flandre occidentale. Pensionné en 1834, il mourut à Ixelles le 16 août 1853.

« De Mahieu de Diestvelt, chevalier, général-major de l'armée belge, chevalier héréditaire du Saint-Empire Romain, chevalier de l'ordre de Léopold, » décoré de la médaille de Marie-Thérèse, etc., etc., mort à Ixelles (Belgique), » le 16 août 1853.

» Un des plus glorieux représentants de l'armée de Belgique, le général-major » chevalier de Mahieu de Diestvelt (Florent Joseph), naquit à Ath le 28 mars » 1778. Il appartenait à une famille noble dans laquelle les vertus civiques et » les qualités militaires étaient héréditaires. Destiné dès son enfance à suivre la » carrière des armes, il entra, à peine âgé de quinze ans, comme cadet, au service de l'Autriche, dans le corps des chasseurs Le Loup, le 21 mai 1793; il » recevait le 3 juin suivant, sa première blessure dans le bois de Raims près de » Valenciennes; le 23 juillet 1794, un coup de feu lui traversait le bras droit » près de Louvain, et le 4 octobre 1796, une balle lui faisait à la cuisse une » troisième blessure. C'était un rude apprentissage de la guerre. En 1795, il quitta » l'armée du Rhin pour passer à celle d'Italie, y fit les campagnes de 1795 à 1800, » et reçut encore plusieurs blessures à la bataille de Mulsch, en mai 1796, et » au mont Simplon, le 15 août 1800. La bravoure qu'avait déployée, pendant » ces sanglantes campagnes, le jeune officier, lui valut la médaille d'honneur » de Marie-Thérèse.

» Mais les événements avaient marché, et amené sous le drapeau de la France » les soldats qui l'avaient longtemps loyalement et vaillamment combattue. Florent » de Mahieu, qui était de ce nombre, fut nommé, le 28 mai 1808, capitaine » dans la cohorte de l'Escaut. Chargé, par intérim, du commandement de la place » de Breskens, il reçut un coup de feu sous l'œil droit, le 27 septembre 1809, » dans l'île de Cadzand.

» Il fit partie, en 1813 et 1814, de l'armée du Rhin, fut promu au grade de » chef de bataillon le 1er février 1814, et le 14 mars suivant, il fut nommé lieutenant-colonel par l'Empereur lui-même sur le champ de bataille. Il avait sauvé, » le 5 janvier, par sa présence d'esprit et son intrépidité, dit un rapport signé » du général Pontemont, sous les yeux du général Rigaud, les magasins du » 3e régiment de hussards et ceux du 37e et du 85e de ligne. Les généraux Foy, » Pontemont et Lucotte sollicitèrent vainement pour lui, de la Restauration, un » avancement mérité et la croix de la Légion d'Honneur, que l'Empereur n'avait » pas eu le temps d'attacher sur son noble cœur. Cette glorieuse récompense, » nul ne l'avait mieux méritée, et on regrette que Napoléon III, si religieusement attentif à remplir les intentions de son oncle, n'ait pas réparé cette injustice.

» Le 10 janvier 1815, Florent de Mahieu obtint sa démission de Louis XVIII et » rentra dans sa patrie. Passé au service des Pays-Bas, il fut envoyé à Ypres en la » même qualité, le 12 avril 1823, et fut promu au grade de colonel, le 16 avril » 1829. Le 10 octobre 1830, il fut nommé général de brigade et gouverneur » militaire de la province de la Flandre occidentale. Mis en disponibilité le 28

» avril 1832, le roi le nomma, en 1835, chevalier de son ordre ; il sollicita, » peu de temps après sa mise à la pension. Retiré dans ses foyers, il voyait sa » vieillesse s'écouler douce et tranquille au milieu des hommages d'affection de » sa famille et de la respectueuse estime de ses concitoyens, lorsque la mort est » venu mettre fin à son existence. »

Armes : *Écartelé, au premier et quatrième d'or à trois merlettes de sable; au deuxième et troisième de sable, à trois maillets d'argent; sur le tout, d'argent à trois roses de cinq feuilles de gueules.*

Timbré d'un casque de sable; cimier : *un cygne au naturel, couronné d'une couronne d'or et surmonté d'une rose entre deux vols d'or et de gueules.*

Supports : *Deux lions chacun avec une bannière : l'une avec trois roses, et l'autre avec trois maillets.*

EXTRAIT DE LA MATRICULE DU GÉNÉRAL DE MAHIEU, F.-J.

Campagnes :

1793 à l'armée du Rhin.
1794 idem.
1795 à l'armée d'Italie.
1796 idem.
1797 idem.
1798 idem.
1799 idem.
1800 idem.
1809 à l'île de Catzand.
1813 à l'armée du Rhin.
1814 idem.
1830 contre la Hollande.
1831 idem.
1832 idem.

Blessures :

Blessé d'un coup de feu au pied droit, le 3 juin 1793.
Blessé d'un coup de feu au menton, en.... 1793.
Blessé d'un coup de feu au bras droit, le 23 juillet.......................... 1795.
Blessé de plusieurs coups de sabre à la retraite des Autrichiens près de Louvain, en..... 1795.
Blessé d'un coup de feu au bras droit, en... 1796.
Blessé d'un coup de feu à l'épaule gauche, le 15 août......................... 1800.
Blessé d'un coup de feu à l'œil droit, le 27 septembre................... .... 1809.

VILLE-POMMERŒUL.

POMMERŒUL. — BOURBANT.

NOTICE

PAR

M. L.-A.-J. PETIT,

membre correspondant à Baudour.

Ville, nom que les Huns donnèrent au château qu'ils édifièrent près du Pumeruel, endroit où César avait autrefois fait descendre ses troupes [1]. Sous la protection du seigneur qui défendait ce château dont il prit plus tard le nom, des colons s'établirent et formèrent un village qu'on appelle aujourd'hui Ville-Pommerœul.

Dans les annales de St-Ghislain il est désigné sous les noms de Villa Pomerielx et Ville Pumerious.

C'était une des quarante-quatre anciennes baronnies du Hainaut [2].

L'autel de Ville fut donné à l'abbaye de St-Ghislain, à la prière d'Allard, son abbé, par Odon, évêque de Cambrai, en 1110 ; ce fut à la recommandation de Bouchard, nouvel évêque de Cambrai que le pape Gelase II confirma cette donation par deux diplômes donnés à Capoue l'an 1118. Ville dépendait

Commissaires rapporteurs : MM. le major du génie A. CASTERMAN et P. HENRARD.

[1] *Études sur l'histoire du Hainaut de Jacques de Guise*, par BENEZECH, p. 53.

[2] MIRÆUS, *Op. dipl.* I, p. 804. *Délices des Pays-Bas*, III, p. 184.

d'Hautrages au spirituel et n'avait encore qu'une chapelle en 1184 ; c'est ce qui ressort de la bulle que le souverain Pontife Luce donna la quatrième année de son pontificat, le 12 janvier 1184. *Lucius, episcopus, servus servorum Dei.... altregium, cum capella de Villa, cum omnibus appendiciis,* etc. [1], mais dans le diplôme que, à la prière de l'abbé Wautier, le pape Urbain IV donna à Viterbe le 11 juillet 1262, Ville est séparé d'Hautrages [2], Urbanus.... Hautrage, Ville Pumerious.

Alard, seigneur de Ville, au mois d'août 1305, donna la liberté à plusieurs de ses serfs et les asservit à St-Ghislain. Gérard, seigneur de Ville et d'Hautrages fit la même chose en 1320. C'est ce même Gérard qui alla à St-Ghislain faire hommage à l'abbé Étienne de deux fiefs : l'un situé à Audregnies et l'autre au bois devant le Losquinol [3].

Treize ans après, il disputa l'obligation que lui Gérard et ses héritiers auraient ensuite à en faire le relief; mais la chose ayant été mise en arbitrage, il y fut condamné par la sentence des arbitres portée en 1348. Les mêmes arbitres pacifièrent, par la même sentence, les différends survenus entre ledit Gérard et l'abbaye de St-Ghislain, touchant les bois communs, les terrages, afforages, étalages qu'ils avaient à Hautrages [4].

Le même Gérard reconnut lui-même qu'il devait relever et tenir en ample fief du monastère de St-Ghislain, une terre située au village de Villerot, et que les onze bonniers et deux journaux situés à Hautrages, qu'il avait reçus en accroissement de ce fief, durant sa vie, devaient appartenir, après sa mort, au susdit monastère, comme on voit par sa lettre dâtée du jeudi après la Purification de Notre-Dame, 1355 [5].

[1] *Annales de l'Abbaye de St-Ghislain*, p. 337, 342, 393.
[2] » » p. 441.
[3] » » p. 472, 503.
[4] » » p. 505.
[5] » » p. 510.

Vers 1360 Jean de Berlaimont, qui avait épousé Alice, héritière de Ville-Pommerœul, fit bâtir l'église du Pommerœul.

Les guerres ayant ruiné le moulin de l'Aulnoit à Hautrages, dont les seigneurs de Ville avaient deux tiers de profit, contre l'abbaye de St-Ghislain qui en avait l'autre tiers, l'abbé Étienne, pour se décharger et décharger ses successeurs de le réparer pour la quote-part de l'abbaye, fit un accord avec Jean de Berlaimont, seigneur de Floïon et de Ville, pour que le seigneur et ses héritiers fussent obligés de le réparer et de l'entretenir à toujours, à charge qu'ils payeraient annuellement à St-Ghislain quatre muids de blé à la mesure d'Hautrages, et de telle espèce qu'on y donnait à moudre. Cet accord fut ratifié de part et d'autre, le 8 décembre 1370 [1].

Le 19 octobre 1405, Gérard de Ville dit Persides de Ville, chevalier, bailli de Hainaut, obligea le curé de Ville à restituer à l'abbaye de St-Ghislain les dîmes qu'il avait levées au-dessus de sa portion [2].

Au mois d'avril de l'an 1478, les Français, qui allaient faire le siége de Condé, avec une armée de vingt mille hommes, ayant passé la Haine, prirent le château de Ville [3]. C'est dans ce château que le 26 avril 1503, l'abbé Quentin, du monastère de St-Ghislain, baptisa, en habits pontificaux, la fille de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes [4].

La noble dame Marie de Ville, vers cette époque, confia la charge de bailli et de receveur de sa terre seigneuriale, qui comprenait les villages de Ville, de Pommerœul et d'Hautrages, à Jean Hanot, l'un des fondateurs du couvent d'Hautrages [5] que madame de Ville protégea d'une manière toute particulière en

[1] *Annales de l'abbaye de St-Ghislain*, p. 515.
[2] » » p. 531.
[3] » » p. 577, et *Histoire générale du Hainaut*, par le R. P. Delewarde, V, p. 229.
[4] » » p. 610.
[5] *Annales du cercle archéologique de Mons*, IV, p. 78.

aplanissant toutes les difficultés que les officiers de l'évêque de Cambrai avaient soulevées. Le 2 décembre 1509, elle déchargea gratuitement et à perpétuité l'emplacement du couvent des droits d'amortissement et de relief qui lui appartenaient, voulant augmenter les œuvres pieuses et charitables qui se pratiquaient dans cet établissement et espérant participer aux mérites de ces œuvres. Cette noble dame a, sans doute, après sa mort été inhumée dans l'ancienne église de Ville, puisqu'on trouve, parmi les dalles de l'église actuelle, une partie d'une pierre sépulcrale sur laquelle est gravée cette inscription :

Ichi gist le corps de la très honorée dame madame la douairière de Fiennes, dame de Ville, qui trespassa le 8 daoust....

Le reste manque et se trouve sur l'autre partie de la pierre qui est séparée.

Le château de Ville après avoir traversé bien des siècles a disparu ; il n'en reste aujourd'hui qu'une pierre qui se trouvait au-dessus de la porte d'entrée de la cour : elle est revêtue d'un écusson sur lequel on voit *une chauve souris et deux griffons.*

La station de Pommerœul de la voie ferrée d'Hainaut et Flandre occupe en partie l'emplacement de l'ancien château.

L'ancienne chapelle a fait place à une église et cette église a été remplacée par celle qui existe aujourd'hui : la tour et le vaisseau de l'église actuelle datent de 1745, le chœur est plus récent. La tour est enclavée d'un tiers dans le vaisseau, elle est surmontée d'une belle flèche octogone : elle renferme deux cloches. Les soubassements, les coins et les arêtes sont en pierres grises et le reste en briques. Le vaisseau a trois nefs à quatre travées. Les colonnes sont d'ordre toscan et en pierres taillées. Les fenêtres répondent aux travées, elles sont en cintre surbaissé et fort larges, les quatre du chœur sont plus étroites, plus hautes et en plein cintre. Le chœur est boisé en chêne.

Le tableau du chœur représente l'*Adoration des Mages*, c'est une peinture de Jourdin de Binche; il porte la date de 1757, il a été restauré en 1848 sous F. Allard de Bruyelles, curé de Ville.

L'église est dédiée à St Brice, au milieu du rétable de l'autel du patron se trouve aussi une toile représentant *St Brice faisant parler un enfant*. Elle est due encore au pinceau de Jourdin et date de 1786. Lors de sa restauration en 1848 le pasteur de Ville découvrit, derrière, une peinture sur bois qui n'est pas sans mérite; elle rappelle toutes les circonstances marquantes de la vie de St Brice, depuis son sacre comme évêque jusqu'à sa mort.

Le calice et le ciboire ont été donnés en 1655 par Anne de Croy; ils sont en argent doré et bien ciselés. La remontrance est riche, elle porte la date de 1750.

La cure de Ville a été bâtie à la fin du siècle dernier par le monastère de St-Ghislain, patron et collecteur de l'église.

A l'entrée du territoire de Ville, on vénère une statue en pierre de la Ste Vierge, placée dans une niche en pierre de taille, portant la date de 1766 et l'inscription suivante : *Josse Lebarteur, paralitique de 7 ans, fut ici guéri par la Ste Vierge, miracle qui fait la gloire de Ville et l'origine du Pommerœul.*

POMMERŒUL.

Ce village est sur la Haine. De Reiffenberg dit que ce nom signifie *verger*, il vient de *pommorum brolium*, endroit où l'on cultive particulièrement le pommier [1]. Dans un vieux manuscrit on lit que le chemin conduisant de Ville à Pommerœul fut autrefois garni d'arbres fruitiers et que pour cette raison on lui avait donné le nom de ruelle à pommiers. Dans le même manuscrit on lit aussi que Pommerœul vient de *pomerie;* nous croyons qu'il pourrait bien venir d'un genre de plantes de la famille des graminées qui

[1] *Études étymologiques*, par M. CHOTIN, p. 82.

croissent en cet endroit et qu'on nomme pommeruelles. L'usage du pays est de faire précéder Pommerœul d'un article : le Pommerœul. D'après Jacques De Guyse, Pommerœul serait venu de *Pumeruel* qui signifie première ruelle, premier chemin, endroit où César fit descendre ses troupes, après avoir traversé la Haine [1]. En 1186 on écrivait indifféremment Pinneroel, Pimerœul.

Ce village du Hainaut situé entre Mons et Condé a eu une origine merveilleuse que nous allons rapporter d'après 1° *La cour sainte de la glorieuse Vierge Marie*, par le R. P. Doultreman de la compagnie de Jésus, Valenciennes 1633, 2° un manuscrit laissé par le révérend Jean Baptiste De Lattre, curé de Pommerœul, 1766 et 3° les tableaux qui se trouvent dans l'église.

Vers l'an 1110, Josse Bartleur, homme riche et possesseur de plusieurs terres au Pommerœul, habitait une maison située à front de rue, presque vis-à-vis la drève d'entrée du château de Ville [2], se trouvant depuis sept ans attaqué d'une paralysie qui avait résisté à tous les remèdes humains, ayant entendu parler des guérisons obtenues par l'intercession de la Sainte Vierge qu'on invoquait à Aix-la-Chapelle, y promit un pèlerinage que sa femme et sa servante prirent l'engagement d'accomplir. Elles se mirent donc en route, animées d'une foi vive, d'une espérance ferme et d'une charité ardente, et Josse pendant ce temps invoqua avec ferveur la Reine des Cieux, consolatrice des affligés. La nuit étant venue Josse se livra au sommeil, éveillé tout-à-coup il vit la Sainte Vierge portant l'enfant Jésus sur ses bras, ayant un croissant sous les pieds et une couronne de douze étoiles au-dessus de sa tête. Elle lui dit : Josse j'ai choisi une de vos terres pour m'y faire honorer et si vous voulez y faire bâtir une église, je vous accorderai votre guérison. Josse émerveillé garda le silence et la Ste Vierge disparut. Croyant avoir rêvé et ne sachant quel lieu la

[1] *Études sur l'histoire du Hainaut de Jacques de Guise*, par BENEZECH, p. 52.
[2] Il y a en cet endroit une chapelle, bâtie en 1766.

Ste Vierge avait choisi, Josse dit le lendemain matin à son serviteur d'aller ensemencer de linette le haut-champ.

La nuit suivante, la mère de Dieu lui apparut de nouveau et lui répéta ce qu'elle lui avait dit la veille. Josse ne doutant plus de l'apparition de la Sainte Vierge fit appeler le lendemain matin son pasteur à qui il rapporta tout ce qu'il avait vu et entendu. Le pasteur blâma Josse de n'avoir point accordé à la Sainte Vierge ce qu'elle demandait et lui dit que si elle apparaissait encore il devait concéder à sa requête.

La femme de Josse et sa servante ayant terminé leurs dévotions dans la chapelle d'Aix se retirèrent pour prendre leur réfection et se reposer un peu de leurs fatigues. Pendant qu'elles étaient endormies, au milieu du calme de la nuit, la Sainte Vierge apparut pour la troisième fois à Josse et lui répéta encore sa demande, à laquelle il consentit bien volontiers; mais à la condition de différer jusqu'au retour de sa femme dont le terrain était le patrimoine. Aussitôt que Josse eut répondu, les anges prirent la femme de Josse et sa servante tandis qu'elles dormaient et les transportèrent d'Aix à Ville et les déposèrent à portée de leur demeure. S'étant éveillées elles furent très-surprises d'avoir franchi l'espace de quarante lieues et de voir leur habitation toute resplendissante de lumière, elles s'avancèrent et virent au milieu d'une grande clarté la Sainte Vierge qui pour la troisième fois se trouvait en face du malade et ajoutait à sa demande qu'elle avait réitérée : « Votre femme » est ici présente, donnez l'un et l'autre votre consentement. » Ils le firent de tout cœur et Josse fut sur le champ parfaitement guéri. La Sainte Vierge disparut, laissant les époux dans la joie et respirant l'odeur des doux parfums dont la maison était embaumée. Ils attendirent le jour avec impatience et dès qu'il commença à poindre ils s'empressèrent de publier les prodiges opérés en leur faveur et prièrent le seigneur de Ville, le curé, le bailli et les autres notables du village d'aller visiter avec eux leurs terres du

Pommerœul, pour connaître l'endroit que la Sainte Vierge avait choisi pour s'y faire honorer. Quel ne fut point leur étonnement de voir que la Sainte Vierge avait choisi le haut-champ et qu'elle l'avait fait entourer par les anges d'un fil de soie, qui était lié à quatre baguettes blanches fixées dans la terre et formant un carré. Le fil et les baguettes furent vus et admirés de tout le peuple, puis recueillis et gardés avec révérence.

En attendant la construction d'une église, on plaça en ce même lieu une statue de la mère de Dieu qui signala sa puissance par un nouveau prodige : le lin semé depuis trois jours crût et mûrit tout-à-coup.

Le bruit de ces merveilles se répandit au loin, on accourut de toutes parts et l'on ne quitta ce lieu que pénétré d'étonnement et ravi d'admiration.

Thiry de Ville, époux d'Ada, de concert avec le curé et les principaux de l'endroit, allèrent donner avis à l'évêque de Cambrai de tout ce qui s'était passé. Après un mûr examen des faits, les reconnaissant authentiques, l'évêque commanda de conserver les baguettes, le fil et une partie du lin; il permit en même temps de publier ces merveilles et de bâtir incessamment une église. Pour porter le peuple à se prêter à la construction de cet édifice, il accorda des indulgences à ceux qui y travailleraient ou y feraient des aumônes ou offrandes. Les travaux étant accélérés l'église fut achevée en peu de temps et l'on y porta solennellement l'image de la Sainte Vierge.

Le concours de pèlerins qui s'y fit amena la construction des maisons qui formèrent le village.

Plus tard « Gérard, seigneur de Ville et de Pommerœul, et » madame Marie de Rochelaire ou Roquelaure sa femme, avec le » curé et avec la permission de Monseigneur l'évêque de Cambrai, » instituèrent une confrérie et une solennelle procession qui fut » confirmée et embellie depuis par Jacques de Luxembourg,

» seigneur de Fiennes (1500), et madame Marie de Ville, sa femme.
» La fête et la procession se célèbrent à l'Assomption de la Sainte
» Vierge, les confrères y portent une baguette blanche en main
» et un ruban de soie en écharpe [1]. »

La procession allait de l'église de Pommerœul à celle de Ville, elle attirait un grand concours de monde. On n'y portait point le Saint-Sacrement. Les membres d'une confrérie de Saint-Maurice, en costume militaire formaient la cavalcade; un groupe y figurait la fuite en Égypte. En outre, de jeunes personnages portés sur un char de triomphe qui servait de théâtre, représentaient un drame en vers français dont le sujet était la guérison miraculeuse de Josse Bartleur. Cette procession a été supprimée en 1824, par ordonnance du vicariat de Tournai, à cause des inconvénients et des abus.

Clément VIII, occupant la chaire de St.-Pierre, environ l'an 1600, à la sollicitation de Jean Bureau, receveur de la seigneurie de Ville, homme zélé et dévoué, a donné la confirmation de la confrérie, accordant à ceux et celles qui y sont enrôlés une indulgence plénière à perpétuité le jour de l'Assomption de la Vierge et le jour de l'Annonciation, à tous les fidèles qui rempliront les conditions de la bulle; il y a d'autres indulgences qui y sont détaillées.

Le 22 août 1760, Clément XIII renouvela ces indulgences par une bulle qui fut visée par l'archevêque de Cambrai, le 30 avril 1761.

L'église de Pòmmerœul est tout en pierres grises taillées, excepté la chapelle de la Sainte Vierge qui est en moellons carrés ou oblongs. Cette chapelle a probablement existé seule et servi d'église; elle est due à Jean de Berlaimont qui avait épousé Alice, héritière de Ville-Pommerœul (1360). Le fond de la chapelle est carré

[1] *La Cour sainte de la glorieuse Vierge Marie*, par le R. P. PIERRE DOULTREMAN, de la compagnie de Jésus. Valenciennes, 1633, chap V, page 328.

et les archivoltes des deux fenêtres qui l'éclairent appuyent leurs extrémités sur de petites consoles sculptées représentant des figures. C'est dans cette chapelle que le susdit Jean de Berlaimont fonda à l'honneur de la Sainte Vierge un cantuaire d'une messe journalière, pour le repos de l'âme de sa femme. C'est dans cette même chapelle que Gilles, seigneur de Ville, fonda vers l'an 1400 un cantuaire de quatre messes par semaine. Ces deux cantuaires étaient conférés par les seigneurs de Ville qui furent plus tard remplacés par son altesse le prince de Ligne, devenu seigneur de l'endroit. Dans le mur de cette chapelle se trouve un tombeau arqué sans statue. Il est probable que la pierre, qui se trouve dans le pavement de la chapelle de Saint-Maurice, portant en relief soigneusement sculptés un chevalier avec un lion et sa dame avec un chien sous les pieds, surmontait autrefois le soubassement qu'on y voit et qui est composé de quatre panneaux gothiques, où sont représentés en relief, fort bien sculptés et bien conservés, deux anges et deux hommes sauvages, tenant chacun deux écussons. Le couronnement porte l'inscription suivante :

Cy devat gist noble home chevalr. Gerard e so tps seignr de Ville de Vierve et de Mastaigne quy trespassa l'an de grace m.cccc lxxiii, le xxve doctobre, pryez po so ame.

Cy devat gist noble feme Marie de Lahamaide e sn vivat feme et espouse dud. seigneur de Ville laquelle trespassa e la m. cccc lxiii. le xxve de Juing. pryez po so ame.

A gauche de l'autel de la Sainte-Vierge il y a un rétable en marbre noir qui possédait autrefois des statuettes sur ses côtés, il ne porte plus aujourd'hui qu'un homme et une femme agenouillés au pied d'un crucifix. Ces statues sont en marbre blanc et au-dessous on lit :

Icy repose le corps d'honorable homme Jean Bureau de Pomeroel lequel trespassa le xxiiii de ianvier 1641 et Damoiselle ieanne Leclercqz sa compaigne laquelle trespassa le premier de may 1619. Priez Dieu pour leurs âmes.

Un membre de cette famille, demoiselle Anne Bureau, fonda en la chapelle de la Sainte-Vierge, le 16 juillet 1669, à son intention et à celle de ses parents et amis, un cantuaire d'une messe journalière, à la collation de Cambrai, sur la présentation de messieurs le doyen du chapitre de Condé, les curés de Pommerœul et de Montrœul-sur-Haine.

Enfin dans cette chapelle un nommé Pierrat Cheval, à l'imitation de ses seigneurs, fonda vers l'an 1400 un cantuaire de 3 messes par semaine à la collation du maire et des échevins dudit Pommerœul.

Revenons à l'église. Elle fut construite au commencement du XVe siècle, elle a trois nefs et mesure en longueur 27 mètres 50 centimètres, et en largeur 20 mètres 19 centimètres. Le chœur et la chapelle de St-Maurice sont à pans coupés. Il y a deux rangs de colonnes dont les chapiteaux sont formés de moulures : tailloirs octogones et les bases d'une forme relevée correspondent à celle des chapiteaux; mais près du chœur les colonnes sont remplacées par deux piliers qui supportent les arcades des deux nefs latérales. La grande nef autrefois était traversée par une poutre qui supportait un grand Christ et deux statues qu'on a enlevés en 1817. Les fenêtres sont ogivales, celles de la nef de la Ste-Vierge sont deux fois aussi hautes que larges, et celles qui se trouvent du côté de St-Maurice sont trois fois aussi hautes que larges, autrefois elles étaient garnies de meneaux et de verres coloriés. Les voûtes étaient en ogive, en bois, blanchies, ayant des arêtes saillantes, des nervures arrondies terminées en culs-de-lampes; mais en 1834 le fond des voûtes a été remplacé par un plâtrage, et

l'on ne conserva les nervures que dans la grande nef et les deux chapelles latérales.

Sur le portail qui est en avant de l'église s'élève une tour magnifique haute de 28 mètres ; elle est carrée, flanquée de légers contreforts qui se terminent à chaque angle de la tour par un escabellon surmonté d'une gargouille. Elle a une fenêtre au-dessus du portail, cette fenêtre est ogivale, presque aussi large que haute, ses baies supérieures se terminent en cintre. Aux fenêtres qui se trouvent du côté du midi et de l'orient, les baies supérieures sont géminées ; elle est surmontée d'une flèche ayant 37 mètres de hauteur, de forme octogone et ornée de quatre clochetons à sa base.

Cette tour, pour son antiquité, sa solidité, sa hauteur et sa beauté, mériterait d'être comptée parmi les monuments du Hainaut.

Un escalier en spirale et adhérant au côté du nord conduit au beffroi, où se trouve une cloche ayant 5 mètres de circonférence et portant l'inscription suivante :

Sire de Lamoural de Ligne prince de Ligne d'Amblise et du saint empire etc. général de la cavalerie et ambassadeur extraordinaire de sa majesté catholique vers le roy d'Angleterre. — Claire Marie de Nassau Princesse de Ligne etc.

Antoine Regnault ✝ nous a faite anno 1661.

La chaire à prêcher mérite une mention particulière : elle est en bois de chêne, richement sculptée, de forme octogone en style de la Renaissance ; elle est supportée par des figures fantastiques, la cuvette est ornée de cinq niches ayant chacune leur statuette. Dans celle du milieu se trouve le Sauveur du monde, dans les autres ce sont les quatre évangelistes. Au milieu du support de l'abat-voix il y a deux statuettes qui figurent Jésus montré au peuple. Au-dessus de l'abat-voix se trouve l'ange sonnant la trompette pour le Jugement. L'ensemble est de bon goût. Elle date de 1630.

Grâce au bon soin de M. Lehon, curé de Pommerœul, la grosse couleur qui recouvrait ce beau travail vient d'être enlevée. Dans la nef de la Sainte-Vierge , il y cinq tableaux grossièrement peints et encadrés dans les lambris, représentant les faits miraculeux qui ont donné naissance au pèlerinage et par suite au village.

En 1767, indépendamment du pasteur, il y avait trois prêtres à Pommerœul, chaque jour il y avait une messe chantée avec deux prêtres assistants, un clerc marguillier et six enfants de chœur, revêtus de robes noires, surplis et bonnets carrés; aujourd'hui il n'y a plus qu'un curé et un vicaire.

Déjà à cette époque, Pommerœul offrait l'aspect d'un bourg, il avait sa salle échevinale, sa halle, son marché hebdomadaire fixé au lundi, sa foire marchande annuelle fixée au lundi dans l'octave du St-Sacrement, ses gens d'office, son médecin, son chirurgien, son apothicaire, ses négociants, etc. Il se faisait remarquer par la parfaite union qui régnait parmi ses habitants.

BOURBANT.

Vers le couchant du territoire de Ville se trouvait la seigneurie de Bourbant qui était bornée par la rivière la Haine, la rivièrette dite alors : large fossé ou petite Haine, et le grand cours d'eau qu'on nommait *morte eau* ou *haine morte.*

Cette partie de bien nommée Bourbant appartenait, à titre de patrimoine, à deux frères germains Clercq, l'un nommé Gilbert et l'autre Regnier.

Ces deux frères, mus par la piété, avec l'agréation de Bauduin, comte de Hainaut et de Richarde, sa mère, du consentement de Thiry, seigneur de Ville, et de dame Ada, son épouse, et de Muiron, son frère, consacrèrent à Dieu un coupon ou hurée du dit Bourbant. Ils y firent bâtir une chapelle qu'ils dédièrent à la très Sainte Trinité, à St. Pierre, St. Paul et aux Saints Innocents.

Cette chapelle fut consacrée l'an 1082 par Gérard II, évêque de Cambrai, en présence de l'archidiacre Mozellem, du doyen Gilbert, du seigneur de Ville et de Gillarde, dame d'Hautrages.

L'an 1090 les dits Gilbert et Regnier disposèrent dudit Bourbant et de tous les autres biens qu'ils avaient en cet endroit, par donation absolue et irrévocable, en faveur de l'église de Saint-Landelin à Crépin et rendirent par ce moyen eux et les habitants dudit Bourbant paroissiens du dit Crépin, à perpétuité, à condition cependant de faire célébrer, après la mort des donateurs, trois messes chaque semaine en la prédite chapelle.

C'est à cette époque que la seigneurie de Bourbant fut séparée et détachée, au moins pour le spirituel, de la paroisse de Ville et et soumise au dîmage de Crépin.

De quelle nature étaient les biens de cette donation : fief, alleu ou main ferme? peu importe. Ces biens sont devenus et restés biens amortis et immuables. Bauduin, comte de Hainaut, a aplani l'an 1158 la difficulté qui était survenue sur cet objet entre le monastère de Crépin et Théodorique de Ville qui demeurèrent l'un et l'autre dans leurs droits et prérogatives.

Il ne reste aujourd'hui d'autres vestiges de l'ancienne chapelle bâtie par les deux frères qu'une maison de cense, appartenant à l'abbaye de Crépin, nommée la cense de la chapelle ou Petit-Crépin dont la dépendance ne consiste qu'en prairies et pâtures. Il y a encore cependant quatre autres maisons habitables dont les occupants sont paroissiens de Crépin et leurs héritages y sont soumis à dîmes.



Etabl. S Mayer, Anvers.

LES SYMBOLES ANTIQUES.

L'ŒUF.

MÉMOIRE

PAR

M. EUGÈNE-M.-O. DOGNÉE,

MEMBRE TITULAIRE A LIÉGE.

Parmi les recherches auxquelles s'adonne avidement l'esprit investigateur de l'archéologie moderne, l'étude des croyances religieuses et des rites de l'antiquité a pris l'une des places les plus importantes. En jetant un regard rapide sur les religions anciennes, il semble d'abord que sous l'influence de causes physiologiques ou politiques, le sentiment religieux, inné à l'homme, se soit traduit sous les formes les plus diverses. Un examen approfondi écarte bientôt ces différences plus apparentes que réelles. Sans remonter jusqu'aux analogies incontestables de l'enseignement philosophique à toutes les époques, on remarque aisément dans les cultes les plus étrangers les uns aux autres, de nombreux types identiques. Ces formes consacrées se répètent uniformément, sous des revêtements variés dont la diversité n'altère pas l'objet réel ou symbolique primitivement révéré.

Dans les théogonies mythiques, le rôle important usurpé par l'imagination poétique d'un peuple sur la raison, décèle l'esprit de la nation, en enfantant des fables conformes aux tendances

Commissaires rapporteurs : MM. G. HAGEMANS et le chevalier DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT.

intellectuelles de l'époque, pour exalter quelque image traditionnelle empruntée à un autre culte. Entourant d'une sorte d'auréole nationale un type déjà sacré, le poète ou le pontife qui, le premier, entonne une nouvelle hymne, répétée bientôt par tout un peuple, révèle à son insu le caractère de l'esprit national, précise les tendances morales de son ère, et souvent même accuse nettement le degré de culture intellectuelle de ceux chez lesquels se forme un dogme nouveau en colorant d'idées fraîches une ancienne image déjà adorée ailleurs.

La simplicité des mythes révérés par l'antiquité, la naïveté et presque la banalité des premiers symboles, inspirèrent sur la plupart des points du globe, la consécration des mêmes types iconographiques. En suivant le cours des âges, ces images reproduites par d'autres peuples, se nationalisèrent à chaque étape de l'histoire des religions. Elles prirent le costume particulier des empires où elles s'acclimataient en se frayant une place dans le culte national, ce miroir fidèle du développement moral d'un pays.

Un système religieux est, en effet, le trait le plus saillant de la civilisation d'un peuple. Mieux que les institutions politiques et les lois, les religions synthétisent les idées et les tendances d'une nation; et si l'on réussit à en élaguer les emprunts à la tradition, elles marquent le jalon atteint par une race ou un État, dans la grande marche de l'humanité vers le progrès.

En suivant pas à pas les types symboliques, à travers les modifications que leur a fait subir chacune des religions antiques, on peut donc dégager l'idée primitive de l'entourage dont chaque nation, aux diverses époques de l'histoire de la civilisation, a paré l'image sacrée, pour façonner le mythe à sa mode, et l'assimiler aux autres formes de son cycle religieux.

Grâce aux découvertes d'une judicieuse érudition, on peut aujourd'hui suivre de siècle en siècle, l'histoire des formes conventionnelles données à un dogme. L'image symbolique change à chacune de ses migrations historiques, mais sans jamais s'effacer

entièrement, tant le sillon creusé par une idée religieuse, fût-elle complétement faussée, s'empreint profondément dans l'esprit humain qui est à jamais voué au besoin de croyances et de culte.

Ce genre de recherches, en évoquant rapidement les religions éteintes les unes après les autres, n'offre pas seulement un intérêt philosophique, en formulant quelques traits de l'histoire du progrès des idées. Souvent, par cette voie féconde, on élucide des problèmes historiques relatifs aux origines nationales ; et l'on fait une large part à l'archéologie, en dévoilant parfois les arcanes des temples, et en expliquant les usages sacrés de l'antiquité.

C'est le mobile qui nous a porté à étudier quelques types symboliques des religions du passé. Nous esquissons ici l'histoire d'une image que l'on retrouve presque partout comme l'emblème du monde, le symbole de l'existence terrestre, puis de la résurrection et de l'immortalité. De la vieille Égypte, cette terre-mère des religions, aux œufs de Pâques que le monde catholique a empruntés à un usage des Cophtes [1] et de la plupart des peuples orientaux, comment s'est faite la migration du symbole *l'œuf?* Quelles modifications ont été apportées au thème originaire, par les religions nationales que faisait naître la civilisation à chaque phase de son développement progressif?

Tel était le sujet de notre étude. Nous allons essayer de la résumer en coordonnant ses aperçus.

[1] Parmi les nations chrétiennes, les Cophtes, chez lesquels les souvenirs de l'antique Égypte restèrent vivants pendant tant de siècles, introduisirent l'usage de célébrer la fête de Pâques par l'envoi d'œufs teints de diverses couleurs. C'était le « jeudi des lentilles (jeudi saint) » qu'ils échangeaient ces symboles de la résurrection, et que les chrétiens d'Alexandrie allaient prier et se réjouir au Phare.

Chronique d'Ouessyf-Châh, rapportée par Langlès dans ses *Notes sur le voyage de Norden*, t. III, p. 165.

I.

ÉGYPTE.

C'est en Égypte qu'il faut rechercher l'origine de toute forme religieuse de l'antiquité. Dès une époque si reculée qu'elle semble presque légendaire, il s'épanouit sur les bords du Nil une civilisation dont les progrès rapides avaient déjà atteint une étonnante apogée, lorsqu'apparaît pour les autres empires l'aurore des temps historiques [1]. A ces dates que l'on ne peut préciser qu'hypothétiquement, sous une constitution théocratique qui régissait chaque détail de la vie, les croyances se précisèrent et les rites furent longuement détaillés.

Établis au milieu d'un ensemble imposant de phénomènes, les premiers Égyptiens, groupés en nation, durent ressentir profondément cette terreur vague qui domine l'homme en présence de quelque manifestation puissante de la nature. L'émotion se changea en respect, la crainte devint croyance, et les riverains du Nil s'agenouillèrent timidement pour adorer les mystères qu'ils n'osaient sonder. Quelques esprits plus hardis, vivant en dehors de la masse populaire, se renfermèrent au fond d'asiles redoutés, et étudièrent les lois cosmiques qui règlent tous ces imposants prodiges. Ils cachèrent leur savoir dans les sanctuaires, afin de régir le peuple tremblant à la voix de ces pontifes, assez audacieux pour envisager sans pâlir la grande nature. Ne voulant enseigner, dans les dogmes imposés au vulgaire, la notion d'un Dieu unique, éternel, omnipotent et créateur, notion trop abstraite pour les profanes, les prêtres égyptiens encouragèrent et imposèrent le culte des forces naturelles, que l'on incarna plus tard sous des noms sym-

[1] HUMBOLDT, *Cosmos*. — DOGNÉE, *Les monuments égyptiens*.

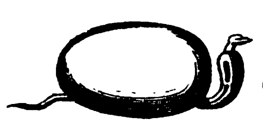
boliques. Formulant de plus en plus cette adoration des forces physiques, les pontifes composèrent à l'aide de fables mythiques une théogonie nationale qui devint la base de toute la religion. Ils nommèrent dieux, toutes les émanations de la puissance créatrice ou destructrice, car ils reconnaissaient dans ces opérations si diverses de la nature, la persistance de vie qui domine toutes les transformations. L'instinct de la conservation fit aimer les premières de ces divinités, craindre les autres, et enfanta ainsi cet étrange dualisme qui sépare, en les opposant, deux forces corrélatives et fatalement accouplées de la vie générale.

Parmi les puissances amies que l'on adorait comme mères de la vie, puis, par la succession continue des vies apparaissant sur notre globe, comme divinités de l'immortalité, la force créatrice qui peuple la terre de merveilles animées, et comble l'homme de ses bienfaits, fut révérée sur de nombreux autels. Les principes générateurs et producteurs, sous des types divers, prirent une large place dans le cycle religieux de l'Égypte. C'est pour symboliser l'une des manifestations de cette mystérieuse et féconde puissance que *l'œuf* apparut dans les dogmes égyptiens, et devint un objet de culte dès les périodes les plus reculées de ce grand empire hiératique.

Le phénomène du développement secret du germe entre les parois de la coquille de l'œuf, cette action latente à laquelle nul secours extérieur ne semble concourir ; puis, après un délai fixe de temps, la vie apparaissant brusquement avec son expansion d'activité, inspirèrent à l'Égypte un respect religieux pour ce microcosme où la création se reproduit avec sa puissance primordiale et sa fécondité intarissable. L'œuf, révéré par le peuple, devint un symbole que les pontifes pharaoniques introduisirent dans leur cosmogonie sacrée. Après avoir vu dans le phénomène naturel l'action de la divine puissance créatrice, les Égyptiens apprirent à y rattacher spécialement le souvenir d'une Genèse primordiale et terrestre. Dans une cosmogonie où se multipliaient

les miracles, les pontifes inscrivirent en tête de leurs légendes, l'œuf mystérieux qui, contenant le principe divin d'une génération spontanée [1], avait été le germe universel, et dont la coquille, se brisant sous l'effort d'une force fatale ou d'une magique incantation, avait donné l'éclosion au monde et au genre humain.

Les symboles se multiplièrent rapidement; à l'œuf on associa le céraste, ce serpent mythique qui devint l'emblème de la force destructive avant de devenir l'attribut de la puissance et de se dresser sur le front des dieux et des pharaons. Les uræus redoutés, qui exprimaient le même symbolisme, s'enroulèrent aussi autour de l'œuf, et formèrent le signe sacré sculpté sur le fronton des temples et répété plus tard sur les monnaies carthaginoises.



Temple de Philæ.

Temple de Philæ.

La religion des forces naturelles prit un prompt développement. Des noms spéciaux furent attribués à chaque ordre de phénomènes. Ces dénominations désignèrent bientôt des êtres divins dont les légendes symboliques facilitèrent les progrès incessants du culte, et les prescriptions envahissantes des rites que les pontifes pharaoniques multipliaient sans cesse et faisaient sévèrement respecter, afin de resserrer les liens qui enchaînaient le peuple à leur trône hiératique. La puissance créatrice fut le principe humide *Noum*, et la plupart des religions antiques répétèrent cette croyance des habitants du Nil, qui accordait à l'eau la préexistence à l'univers et aux dieux eux-mêmes. Le Nil fertilisateur fut adoré, et le culte s'étendit au *Nauphar* [2] « lotus ou lis des eaux », dont l'épanouissement dans le Delta coïncide avec la plus haute crue du fleuve sacré. De la conception panthéistique on fit une déesse; Noum

[1] PORPHYRE, apud EUSÈBE, *Prép. évang.*, III, p. 109.
[2] Nymphea cærulea. Nenuphar.

eut des autels, puis se réduisit à l'une des formes d'Ammon « le divin fabricateur des dieux et des hommes ». L'œuf resta le vase d'élection de ce mystère de la création dont on nommait l'auteur « céleste ».

En privant le vieux symbole de l'idée d'une force spontanée, on lui ravit son caractère divin, et il perdit une partie de son prestige religieux. Devenu un accessoire dans la Genèse universelle, l'œuf passa dans les mains d'Ammon-Noum qui façonne sur un tour de potier ce creuset mystérieux où le monde va germer et apparaître [1].

Le dieu générateur Phath, divinité du feu, de la chaleur et de la génération humaine, dans plusieurs représentations, porte l'œuf mythique dont va s'échapper le genre humain avec son splendide domaine [2].


Musée du Louvre.

Les dieux de l'Égypte se prêtent fréquemment des caractères et des attributs; l'œuf de Phath fut aussi représenté [3] sortant de la bouche de Kneph [4], qui fut le dieu créateur avant de se changer en ce serpent ailé auquel on éleva le temple magnifique d'Éléphantine. Le symbole ici prend une portée nouvelle : la création s'échappe des lèvres du dieu, comme dans les dogmes de Moïse elle surgit des paroles du Créateur. C'est le *logos* qui produisit l'univers et que l'on retrouve dans les cosmogonies de la Grèce : Dieu dit, et le monde fut.

Pour compléter l'idée et la préciser davantage, des représentations religieuses de la création, tracées dans l'ancienne Thèbes, montraient l'œuf sortant de la bouche de Kneph, et Phath

[1] Vicomte de Rougé, *Notice sur les monuments égyptiens du musée du Louvre* pp. 103 et 105.

[2] Statuette en or du musée du Louvre, Salle des dieux. K.
Voir aussi *Planches de l'antiquité expliquée de* Montfaucon, t. II, part. II, p. 322.
Schwenck, *Mythologie der Egypter*, p. 134.

[3] Porphyre apud Eusèbe, *Préparation évangélique*, liv. III, ch. 2.

[4] Le Cnouphis de Strabon.

s'élançant de cette image du monde [1]. L'œuf ainsi rompu, pour donner naissance à tout le genre humain que symbolise le dieu-embryon, devenait l'univers au centre duquel l'homme vit, s'agite, et meurt.

Dépouillé de son auréole divine, puisqu'au lieu de synthétiser la création, il ne restait qu'une sorte de voile ou de moule sacré, l'œuf descendit en Égypte parmi ces objets nombreux que l'on révérait comme attributs des dieux, ou comme l'un des produits de la force créatrice adorée en chacune de ses émanations. Le culte minutieux imposé par les pontifes, consacrait la plupart des œuvres de la divinité productrice, et faisait respecter leurs débris inanimés, en prescrivant l'embaumement selon des rites solennels et détaillés.

C'est avec ce nouveau caractère que nous voyons l'œuf sur les tables de propitiations à côté desquelles le fidèle joint ses prières à son sacrifice [2].

La légende d'Osiris fut encore pour l'œuf un motif de vénération pour les croyants de l'Égypte. Du germe producteur du monde, jusqu'aux naissances humaines, l'œuf exprimait l'apparition de la vie. On conta qu'Osiris était né dans l'étroite prison d'une coquille d'œuf [3]. Les pontifes déduisirent de ce récit que l'objet symbolique rappelant l'origine merveilleuse du dieu, devait lui être consacré et constituerait l'offrande la mieux choisie. C'est pour ce motif que les prêtres égyptiens s'abstenaient strictement de manger les œufs. [4] Peut-être craignaient-ils aussi d'irriter le créateur suprême, en détruisant dans son germe un être fatalement appelé à vivre.

L'antique signification du symbole pourrait se relier aussi à l'interprétation de l'un des signes les plus révérés de l'iconographie

[1] Eusèbe, *Prép. év.* liv. III, Ch. II.
[2] Kircher, *Œdipus egyptiacus*, t. III, p. 280.
[3] Diodore de Sicile, liv. I, ch. 29.
[4] Lodeck, *Aglaoth*, l. I. p. 477.

égyptienne, le hiéroglyphe mythique que l'on a improprement dénommé la croix ansée. On y a cherché successivement un nilomètre, une clef, etc., bien que l'on soit fixé sur le sens de l'emblème de la vie éternelle. La partie inférieure de l'image fait aisément reconnaître l'un de ces autels qui servaient à déposer les offrandes aux dieux. Si dans la prétendue anse on retrouvait l'œuf, on justifierait aussi le nom de מיחי, *michiah*, *soutien de la vie*, fidèlement conservé dans l'appellation cophte, cet idiome qui nous a gardé la langue des Égyptiens. Ce ne serait que par une de ces erreurs de dessin si fréquentes dans les caractères sacrés, qu'on n'aurait plus tard reproduit que les contours de l'œuf, pour placer le symbole dans la main des dieux et des défunts purifiés qui s'en vont jouir de l'éternité bienheureuse assurée aux fidèles.

Dans l'écriture hiératique l'œuf garde son ancien symbolisme, et représente la vie persistant à travers les métamorphoses si variées que la nature impose aux êtres vivants. Ces prières consacrées du rituel funéraire, déposées sur le sein de chaque momie, expriment l'idée du changement de forme par un œuf sur lequel pose un épervier. [1] L'oiseau au vol rapide, indique l'idée de mobilité ; l'œuf, la vie, pour compléter l'idée synthétisée par le dessin des hiérogrammates.

Sur un autre de ces papyrus [2] où l'Égypte a inscrit sa croyance à l'immortalité de l'âme, le mythe est encore plus précis. Au-dessus du cadavre plane l'œuf, comme symbole de la vie nouvelle qui attend l'Osiris, l'âme purifiée, quand après les migrations expiatoires du séjour des morts, elle arrivera à la résurrection.

[1] *Rituel funéraire*, Ch. 78. Vicomte de Rougé, *Revue archéologique*, nouvelle série, t. I, p. 85.

[2] Kircher, *Œdipus egyptiacus*, t. III, p. 124.

II.

INDE.

Dans l'Inde comme en Égypte, les religions antiques enseignent le mythe de l'œuf universel ; mais près du Gange, le symbolisme se mêle aux notions déjà élevées de cette philosophie qui affirmait la métempsycose et prêchait le panthéisme.

Les croyances brahmaniques se formèrent du souvenir des dogmes de la religion égyptienne, comme l'Inde emprunta au culte des bords du Nil ses premiers mythes et les principaux sujets de son iconographie. Divinisé sous le nom de *Brahmanda*, l'œuf resta l'emblème de la création. Le panthéisme, disséminant dans tous les êtres l'essence divine, lui fit donner ce caractère surnaturel, et synthétisa à la fois dans le type mythique l'œuvre universelle, et la puissance qui la produisit.

Noum était adorée par les Égyptiens comme mère du monde ; les Institutes de Menou, le livre sacré par excellence de la philosophie des brahmines, disent, comme le répéta Thalès [1] initié aux mystères de Memphis, que la création est sortie de l'eau.

L'Éternel, dit Menou [2], voulant créer les êtres, fit par la pensée *(le logos)* le principe humide, et y déposa la matière génératrice. Ce germe primitif flotta sur les eaux. Bientôt la masse informe se condensa en un œuf *brillant comme l'or* [3] *et plein de lumière*. Dans cette enveloppe mystérieuse, naît Brahma, père de tous les esprits. Émanation de la cause première du dieu innommé, de « *ce qui est* », Brahma vit dans l'œuf. La puissance créatrice enfermée dans cette prison, reste inactive pendant une longue période, « *année du créateur* ». Au bout de ce temps, l'œuf

[1] Apud CICERON. V. DOM CALMET, *Comm. sur la Bible*, t. I, p. 3.

[2] *Inst.*, I. 8-13.

[3] Cette doctrine religieuse a fait naître l'apologue des œufs d'or. WAGENER, *Rapports entre les apologues de l'Inde et les fables grecques*. Mémoires de l'Académie de Belgique, t. XXV, p. 122.

s'ouvre de lui-même. La moitié supérieure forme le ciel, la moitié inférieure devient la terre. L'air est au milieu avec les huit régions et le réservoir des eaux. Quand Brahma eût terminé l'œuvre de la création, il fut de nouveau absorbé dans l'esprit de Dieu, « *changeant ainsi son temps d'énergie en temps de repos*[1] ».

Lès six sectes qui divisent la religion de l'Inde répètent presque uniformément ce récit mythique. Un pourana, en célébrant l'œuf mythique, complète la légende religieuse à l'aide de nouveaux détails. La déesse créatrice *Ixoretta* était elle-même le germe universel. Devenue goutte de rosée, puis perle, la déesse se transforma enfin en œuf. Cet œuf contenait cinq éléments et était enserré sous sept enveloppes semblables aux pellicules d'un oignon [2]. Dieu et monde à la fois, l'œuf se rompit en deux parties inégales. La coquille brisée laissa s'échapper la flamme et l'air, formant en même temps la création supérieure, le ciel, et la création inférieure, la terre. Les sept enveloppes déchirées devinrent les sept cieux et les sept mondes de la cosmogonie brahmanique [3].

Pour expliquer cette notion du panthéisme qui identifie le créateur et la création, et fait de l'univers une émanation consubstantielle du premier être, les brahmines, comme les gymnosophistes dont parle Porphyre, comparent ce système à une araignée qui tire de son sein le fil dont elle forme sa toile, siége au milieu de son œuvre, lui communique le mouvement, et retire à elle, quand il lui plaît, le tissu qu'elle a fait sortir de son corps [4].

Quelques sectes indoues n'admettent pas le dogme qui fait de l'œuf le germe universel et le créateur. Parmi les Dharsanas, les *Sankias* seuls rejettent entièrement cette doctrine et enseignent l'origine du monde par *Vischnou*, l'esprit divin, le souffle de Dieu, *nageant sur les eaux*, expressions presque identiques à

[1] De Marlès, *Hist. générale de l'Inde*, t. II, p. 6.
[2] Ouwaroff, *Essai sur les mystères d'Eleusis*, p. 25.
[3] *Cérémonies religieuses de tous les peuples*, t. I, part. II, p. 111 sq.
[4] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXI, p. 234.

celles de Moïse [1]. Les *Veiheshiks* croyent à la création par le contact d'atomes inanimés, bien que le fondateur de leur secte, le sage *Kanad*, ait dit que Dieu, après avoir créé les eaux, vit des mondes innombrables flotter sur la surface du nouvel élément. Au milieu de ces sphères s'agitait l'œuf mystérieux dont sortit Vischnou, porteur de la fleur de lotus. Les pétales mystiques s'épanouirent en Brahma, le créateur de l'univers [2].

Quelque variante que les Dharsanas apportent au récit genèsique, l'œuf représente toujours le germe universel. L'une de ces sectes croit que Brahma, à l'aide d'une sarbacane, envoya *de son souffle* un petit œuf. Sous l'influence d'une force spontanée, ce germe fermenta, grandit, et devint le monde. C'est une reproduction de la légende égyptienne où la *parole* du créateur est remplacée par une image matérielle.

Non seulement les *Veichnouvas* (adorateurs de Vischnou) admettent le mythe de l'œuf dans leurs croyances, mais les fidèles adorateurs de Siva, les *Scyvas*, commencent leur théogonie par la tradition des trois œufs trimourtiques; joignant ainsi au symbole de l'œuf, le souvenir de la trinité divine dont la notion défigurée se retrouve en Égypte, dans l'Inde [3] et dans tout l'Orient.

A côté des dogmes, les légendes religieuses de l'Inde célèbrent l'œuf, toujours comme emblème de vie et de création. Dans ces récits, où la Grèce puisa ses fables mythologiques [4], les naissances merveilleuses dans des œufs, comme celle de l'Osiris égyptien, apparaissent fréquemment dans les traditions des brahmines. A son septième avatar, Vischnou, devenu *Jaghernat*, a de *Bex* un fils qui éclot d'un œuf dans l'île sacrée de Ceylan. *Diti*, l'une des femmes

[1] Spiritus Dei ferebatur super aquas. GENÈSE, I, 1. DOM CALMET, *Comm. sur la Bible*, p. 3.

[2] DE MARLES, *Hist. gén. de l'Inde*. t. II, p. 380.

[3] La triade indoue : Brahma, Dourga, Siva.

[4] Dans son savant mémoire, cité plus haut, M. Wagener établit les rapports littéraires entre l'Inde et la Grèce, en prouvant l'origine indienne de plusieurs fables grecques. *Mém. Acad. de Belgique*, t. XXV.

de *Koschiapa* (Cassiope), le premier brahmine, enfante à la fois deux œufs. Réduite en esclavage par sa rivale, *Kadouva-Vinneta*, Diti brise l'un de ces œufs, et *Annura*, personnification du vent sous la forme d'un être moitié enfant moitié oiseau, s'envole pour aller guider le char du soleil. Cinq cents ans plus tard, le second œuf donne naissance à *Garoura* (l'aigle). Après de longues et pénibles épreuves, Garoura vainquit les serpents, délivra sa mère et, sous la forme d'un oiseau de proie à tête humaine, s'en alla au ciel près de Vischnou qui lui accorda l'immortalité [1].

Les fables helléniques firent de nombreux emprunts à cette légende, source du mythe de Ganymède enlevé par l'aigle qui cachait le roi de l'Olympe.

Dans le cycle des mythes de l'Inde où l'œuf symbolise l'univers, existe encore une légende sacrée. Les mondes, placés dans une coquille immense, flottaient sur un océan infini. *Vamana*, incarnation de Brahma en jeune brahmine, fêla le frêle esquif. L'eau pénétrait et allait submerger l'univers par un déluge total, lorsque le dieu l'arrêta dans un vase et se hâta d'en laver les pieds de Vischnou. La coquille se raffermit, et cette eau purifiée coula dans le paradis de Devendre, puis descendant sur la terre et les ondes forma le fleuve à jamais sacré du Gange.

C'est par ce récit que les brahmines expliquent l'usage, encore en vigueur dans l'Inde moderne, qui fait rechercher avec soin parmi les cailloux du Gange ceux qui affectent la forme ovoïde. Les fidèles les gardent soigneusement et les portent au cou comme de précieuses amulettes.

[1] De Marles, *Ouvrage cité*, t. II, p. 171. *Cérémonies religieuses de tous les peuples*, t. I, part. II, p. 52.

III.

PERSE ET CHALDÉE.

La religion primitive des Perses, branche de la grande famille aryenne, fut à l'origine une adoration spiritualiste de la nature [1]. Comme leurs frères de la Bactriane et de la Médie, les Perses, dans leur cosmogonie la plus ancienne, croyaient que le monde était une création dont ils symbolisaient l'auteur divin par le taureau, type des principes producteurs et générateurs. L'œuf fut sans doute, comme dans les autres cosmogonies des peuples de la race aryenne, la forme primordiale du monde. C'est du moins sous cette figure qu'apparaît l'univers dans les dogmes qu'enseigne Zoroastre, lorsqu'aux croyances spiritualistes qui avaient fait le fond de la religion des Perses, vient s'ajouter la conception des deux principes rivaux, bien et mal, vie et mort, lumière et ténèbres, symbolisée déjà en Égypte, et qui en Asie devient la base de toute religion jusqu'à l'époque où les Manichéens essayeront de faire passer cette notion dans le christianisme.

Dans la plupart des religions anciennes on voit apparaître à une date presque historique, quelque grand réformateur qui précise le culte et codifie les traditions religieuses auxquelles il attribue la plus fabuleuse antiquité, afin de les rejeter dans les nuages d'une théogonie antéséculaire.

Le révélateur du magisme, est Zoroastre, le cinquième des prophètes [2]. Il reçoit les dogmes de Hom [3], personnage plus légendaire encore que Zarathustra lui-même, car si le nom du premier mage, dépouillé de la forme que les Grecs lui donnèrent, signifie

[1] HUMBOLDT, *Cosmos*, II, 31.

[2] Les quatre premiers sont : Bivingham, père du roi Dchemschid ; Athoran, père de Feridoun ; Sam-le-juste, père d'Orkuasch ; Poroschasp, père de Zarathustra. IZECHNE, Ha 9 ap. SCHWENCK, p. 12.

[3] HYDE, *de vet. Pers.*, p. 317.

l'*étoile d'or*, le dieu ou le prophète Hom a une analogie frappante avec l'arbre mystique. L'arbre de Hom ou de vie, révéré par la plupart des peuples orientaux [1], était à la fois la source de l'existence et de tout savoir. La légende du Zend Avesta a donc un sens aisé à saisir.

Dans le livre sacré de Zoroastre, l'œuf apparaît comme univers. C'est l'arène dans laquelle combattent les deux principes que représentent les deux divinités suprêmes : Ormuzd, le dieu du bien, de la vie, de la lumière ; Ahriman, le génie destructeur, l'esprit du mal, le roi des ténèbres.

Ormuzd, dieu créateur, créa un œuf immense dans lequel il fit naître les 24 dieux auxiliaires, les *Izeds*. Ahriman imita l'œuvre de son céleste antagoniste et ayant secrètement percé l'œuf-univers y introduisit un nombre égal d'esprits destructeurs, les *Dews* [2]. Ceux-ci se hâtèrent de briser l'enveloppe qui les retenait captifs, et dans le monde que créait cette éclosion, les divinités protectrices et les génies malfaisants poursuivirent ces combats qui ne doivent se terminer que dans des millions d'années par la défaite et la purification d'Ahriman.

C'est dans ce récit des livres zends, que l'esprit poétique de la Grèce trouva la fable de Pandore, qui, cédant à l'aiguillon de la curiosité, laissa s'échapper du coffret magique où ils étaient captifs, les maux et les malheurs de l'humanité.

Selon d'autres versions théogoniques de la création des Izeds et des Dews, Ahriman aurait fabriqué un second œuf contenant ses adhérents, et le jetant violemment contre l'œuf d'Ormuzd, serait ainsi le pernicieux auteur du mélange de mal et de bien que l'on rencontre ici-bas [3].

[1] Les découvertes de M. Layard nous ont donné de nombreuses représentations de l'arbre de vie, dues à l'art assyrien. Voir LAYARD, *Nineveh*.

[2] Ce mot a la même origine que *devas* de l'Inde. C'est l'étymologie de Ζευς, Διος, deus, divus.

[3] *Fragm. de* PLUTARQUE, cité par HYDE. Ch. 22 (d'après Theopompe), PLUT. *de Iside et Osiride*, p. 176.

La doctrine des mages précise nettement la portée du symbole. L'œuf dans lequel naquirent les dieux auxiliaires est, dit Zoroastre, le monde, l'univers.

Le sabéisme qui florit en Chaldée, transporta cette notion dans le domaine des sciences positives, et l'œuf universel fut la base de leurs théories cosmographiques. De là les reproductions si nombreuses de cet emblème révéré qui était à la fois la représentation scientifique de l'univers, et l'image religieuse des miracles du premier jour [1]. L'œuf de Zoroastre fut un thème fécond pour l'iconographie et on le retrouve jusque sur le revers de certaines médailles sassanides [2].

Le Zend Avesta redit aussi une autre cosmogonie, qui est sans doute le reflet d'une tradition antérieure à la prétendue révélation de Zoroastre, car son caractère relève plus du culte primitif des forces naturelles, que des détails de la lutte des deux principes opposés.

Dans les croyances antiques des races aryennes, le taureau fut l'emblème de la force cosmique qui du chaos fit sortir le monde [3]. De là les récits de la création par un taureau mythique. La matière avait déjà pris la forme de l'œuf, dont les contours sphériques et le principe vital avaient dicté le choix aux Aryas pour symboliser l'univers. D'un violent coup de corne le taureau *Abudad* rompit la coquille et fit éclore tous les êtres [4].

Cette légende religieuse qui garde à l'œuf sa signification mythique provenait sans doute d'une réminiscence de la religion égyptienne, et c'est l'un des chaînons de cette suite de dogmes qui chez toutes les races sémitiques célèbrent le taureau comme animal sacré. Le *Gosch* [5] des Persans, est l'Apis auquel l'Égypte éleva le splen-

[1] V. cette figure dans le P. KIRCHER, t. III. p. 275 de l'*Œdipus egyptiacus*.

[2] *Cat. cabinet du* Bon BEHR, par LENORMANT.

[3] Voir Supra.

[4] KAUMER, *Urania Jahrbücher*, III. p. 153. NORK, *Dict. arch.* Ve *Œuf*. Note communiquée par notre érudit confrère, M. G. HAGEMANS.

[5] *Taureau*, en zend, s'exprime par GAUS ou GAOS. En sanscrit, GO signifie *taureau* ou *terre*. SCHWENK, *Myth. der Persier*, 227.

dide Sérapeum, et l'image mythique qui se reproduisit dans la croyance à Mithra, dans l'enlèvement d'Europe par Zeus, et chez presque tous les mythographes de l'antiquité sous les formes les plus diverses.

Dans le culte de Mithra, que Rome s'appropria à l'époque des Césars, on retrouve l'œuf génésique entre les cornes du taureau mythique.

La signification symbolique de l'œuf, les traditions de l'Ovum Zoroastrum, firent innover en Perse l'usage de célébrer les fêtes du renouveau par l'envoi d'œufs coloriés. Ces présents s'échangeaient à la fête printanière de Nuron, en souvenir de la création universelle qu'avaient enseignée les mages. Cet usage, pratiqué aussi par quelques peuplades slaves[1], se continua en Perse à travers les siècles sans jamais s'effacer, bien que la notion religieuse qui l'avait fait naître fût presque complétement tombée dans l'oubli[2].

[1] HANUSCH, *Slav. Myth.* p. 197.

[2] A la fête des *Habits neufs* dont les solennités durent trois jours, le Shah fait distribuer dans son sérail des œufs dorés et ornés de délicates miniatures. Il en donne cinq à six cents, d'une valeur de trois pièces d'or chacun. Cette fête se célèbre au printemps, au jour de l'an, selon le calendrier du sultan Djeladdin, c'est-à-dire à peu près à l'époque de Pâques. *(Note des rapporteurs.)*

IV.

PHÉNICIE ET ASSYRIE.

En Phénicie et en Assyrie le mythe de l'œuf se retrouve, mais avec un symbolisme plus restreint. Le type sacré n'est plus l'image du créateur ni même de l'univers, il représente seulement le monde sublunaire, le globe terrestre [1].

Faut-il voir dans cette limitation du mythe, le résultat des études du peuple navigateur de l'antiquité, et la forme du symbole leur servit-elle à exprimer une connaissance cosmographique? Dans l'emblème contenant le principe de vie, ne voulurent-ils voir qu'une image de cette terre dont ils avaient reconnu la configuration? Il est au moins permis de croire que cette fois le mythe est fils de l'imagination et du savoir. C'est du reste un caractère particulier des mythes antiques de sortir parfois de l'idéalisme pour se mêler à des souvenirs historiques ou à des notions géographiques. Dans l'un de ses ouvrages, Humboldt le constate avec éloquence : « Dans la conception poétique ou religieuse, il se glisse un élé- » ment de réalité, introduit par le savoir. Si le vague est encore » un des caractères distinctifs de ces figures conventionnelles, si » le symbole couvre la réalité d'un voile plus ou moins épais; les » mythes intimement liés entr'eux, n'en révèlent pas moins la » souche antique des premiers aperçus de cosmographie et de » physique » [2].

Un penseur érudit de l'Allemagne moderne, Otfried Müller, combat ce système d'interprétation. Selon ce savant mythographe, toutes les images mythiques, ou du moins toutes les notions qui se

[1] C'est dans ce sens que les Abraxas sont souvent formés d'une pierre en forme d'œuf, sur laquelle est gravé le serpent se mordant la queue; talisman de l'immortalité et de la puissance sur la terre.

[2] HUMBOLDT, *Examen critique*, *etc.*, t. I, pp. 112, 171.

voilent sous le mythe, n'appartiennent qu'au monde des idées, et n'eurent à leur origine rien d'emprunté aux connaissances cosmographiques ou scientifiques. Les images ont leur source dans des hypothèses que le sentiment suggéra à l'intelligence, et qui ne reçurent que plus tard l'influence des connaissances positives.

Dans une première opinion, Otfried Müller [1] avait admis dans les légendes mythiques, l'alliance intime de la science positive et de l'imagination.

Nous croyons, avec Humboldt [2], que dans ces légendes le savoir et la fantaisie, le réel et l'imaginaire, se sont étroitement unis. Aux âges des civilisations de la haute antiquité, les castes des prêtres étaient les dépositaires exclusifs de toute science ; et les découvertes dans le monde naturel qu'on divinisait, devaient prendre une large place dans les symboles, dont ces savants faisaient les objets du culte vulgaire de la nation.

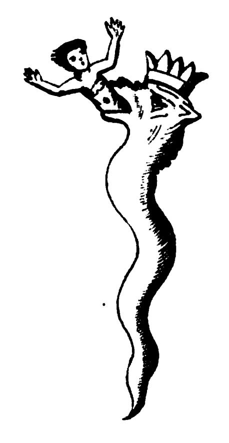
L'œuf fut donc pour les Phéniciens et les Assyriens le globe terrestre. Le plus ancien écrivain de la Phénicie, Sanchoniaton, transcrivit la cosmogonie inscrite sur les colonnes de Thaut. Selon les fragments conservés par Philon [3], il enseignait que du chaos agité par l'attrait mutuel, amour ou désir, se forma le limon. Les dieux n'existaient pas encore, et les êtres contenus en germe dans la matière cosmique n'avaient pas de vie propre. Ce limon génésique se condensa, et forma un œuf énorme. Du reste du limon, sortirent les astres pour éclairer la terre ainsi créée, et les êtres produits d'elle-même vinrent la peupler. C'est la légende cosmogonique de l'Égypte, en réduisant le symbole au globe terrestre, au lieu de figurer l'univers. Du principe humide se forme l'œuf mystérieux qui se développe ensuite par sa seule force spontanée.

[1] Prolégomènes à une mythologie scientifique.
[2] *Cosmos*, II, 330.
[3] Apud EUSÈBE, *Prép. évang.*, I.

Comme en Égypte aussi, lorsque les croyances remplacèrent le principe humide par un dieu spécial représenté par un serpent, on vit de ses lèvres s'échapper l'œuvre mystérieuse. C'est une nouvelle image de l'union de ces deux symboles également antiques. Emblème des forces destructives, et cependant dieu, le serpent fut révéré dans la plupart des religions antiques. Typhon ou Siva, il se mêla au mythe de l'œuf, et cette alliance iconographique de deux principes opposés, introduisit dans les mythes l'idée du dualisme que nous retrouvons presque partout. C'est la lumière luttant contre les ténèbres dans le sabéisme. La nature créatrice écrasant sous une suprématie souveraine les principes destructeurs qui, réduits à un état d'infériorité, ne peuvent que transformer sans arriver à anéantir, dans les religions où les forces naturelles sont devenues les dieux. Osiris, que Typhon a cru immoler, ressuscite victorieux en Égypte. Ormuzd en Perse, sera vainqueur d'Ahriman, Siva cédera la toute-puissance à Brahma. Apollon-soleil immole le serpent monstrueux, et jusque dans l'iconographie des Gaulois on retrouve l'œuf triomphant des serpents. De là les superstitions si nombreuses qui se basent sur cet antagonisme, où le principe mauvais est dominé par l'emblème de la vie. C'est le psylle de l'Inde qui prétend encore aujourd'hui dompter les serpents par une vertu mystérieuse cachée dans l'œuf dont il se nourrit [1]. Pline enseignait sérieusement à Rome, que contre la morsure des reptiles les plus vénimeux, l'œuf contient un antidote souverain. La Genèse consacre dans nos livres saints, le caractère odieux du serpent, forme qui cache l'esprit du mal à sa première apparition sur la terre. Lorsque nos croyances spiritualistes firent poétiser les anciens symboles, les imagiers du moyen-âge représentèrent l'archange luttant victorieusement contre le dragon, et la madone écrasant sur le globe terrestre le reptile maudit.

[1] De Marles, *Voyage dans l'Inde*, I, 117.

La représentation de l'œuf sortant de la bouche du serpent était très commune en Phénicie et en Assyrie. On la modifia parfois pour mieux préciser le sens figuré ; au lieu de l'œuf, un enfant s'élança des lèvres de la divinité créatrice. C'est sans doute quelque sculpture de ce genre, taillée sur un rocher de Syrie, qui aura donné aux croisés la *guivre* du blason, armes de la maison royale des Visconti. L'héraldique a fait de nombreux emprunts à l'art assyrien et phénicien ; figures affrontées, dessins conventionnels, et parmi ces reproductions, on reconnaît sans peine dans le lion des armoiries, la copie de l'animal que l'hercule assyrien étreint de son bras vigoureux [1].


Guivre selon Menestrier.

La guivre phénicienne a du reste conservé son caractère divin au Japon, où elle est adorée sous le nom du dieu *Canon*.

Les légendes historiques de l'Assyrie ont gardé le souvenir du mythe de l'œuf terrestre, mais se mêlant aux traditions théogoniques. La Vénus syrienne, que les rois d'Assyrie confondaient dans leur généalogie fabuleuse avec la grande reine Sémiramis, était née d'un œuf gigantesque tombé du ciel dans l'Euphrate [2], le fleuve aux eaux fécondantes. Des poissons dorés poussèrent l'œuf sur la rive. Une colombe vint s'abattre et couver l'asile merveilleux, où naissait celle qui s'appela Sémiramis, [3] plus connue comme déesse sous le nom de Mylitta. C'est cette légende qui rendit sacrés en Assyrie les colombes et les poissons de l'Euphrate. On fit même figurer ces derniers parmi les constellations, pour conserver le souvenir de leur intervention surnaturelle.

[1] Layard, *Nineveh*.
[2] Hygin, *Mythol.*, 197.
[3] Selon Bochart, ce nom serait une corruption de *Serimamis*, de *Sera*, montagne, et de *Hema*, colombe.

La Grèce prit à la Vénus syrienne ses oiseaux favoris, pour les consacrer à la déesse hellénique des plaisirs de l'amour, et leur faire traîner le char d'Aphrodite.

Dans le récit poétique que nous répète Diodore [1], la Vénus syrienne ne serait plus seulement protégée par les hôtes enchantés de l'Euphrate, mais serait la fille de Derceto ou Atargatis, la déesse asiatique correspondant à la Noum égyptienne, [2] incarnation divine de l'élément humide. Cette version du mythe nous ramène à la tradition cosmogonique, qui fait sortir des eaux l'œuf dont éclot la nature et le genre humain.

[1] DIODORE, II, 4.
[2] LUCIEN, *De Dea Syr*, ch. XIV. — SCHWENCK, *Mythologie der Semiten*, p. 219.

V.

CHINE ET JAPON.

Trop de voiles couvrent encore la religion des Chinois, pour qu'il soit possible de justifier l'opinion du P. Kircher, qui pose en principe que tous les dogmes admis par les sectateurs de Fo sont le reflet d'une tradition égyptienne. Dès une époque fort reculée, une migration, dont l'histoire se perd dans des chroniques légendaires, aurait importé les croyances de l'Égypte pharaonique sur les bords du fleuve Jaune. Confucius ne serait lui-même qu'une réminiscence vague du dieu égyptien Thot.

Le mythe de l'œuf universel semble confirmer ce système. Selon l'enseignement sacré des bonzes, *Puonçu*, l'Adam des Chinois, naquit d'un œuf préexistant à tout l'univers. La coque en s'enlevant forma le ciel; le blanc se répandit et devint l'éther, l'air que nous respirons; le jaune resta pour donner naissance aux animaux et aux plantes [1].

Chez les Coréens le récit est le même, à part la dénomination du premier être qu'ils appellent *Chumong*, et auquel ils prêtent un pouvoir surnaturel.

C'est presque la tradition antique de l'Égypte. Cette identité vient à l'appui de l'idée émise par l'historien de la vie merveilleuse d'Appolonius de Thyane. Philostrate fait affirmer par son héros légendaire, la similitude des croyances de toute l'Asie avec les dogmes de la religion hellénique. [2] Les traditions religieuses de la Grèce étaient filles de l'enseignement des prêtres de Thèbes et de Memphis. A l'époque de Philostrate, persistait donc encore le souvenir de l'uniformité de ces dogmes cosmogoniques que les

[1] P. Martin, *Histoire de la Chine*.
[2] *Vie d'Appollonius de Thyane*, traduction Chassang, p. 62.

tendances nationales n'avaient pu transformer au point d'effacer la trace d'une origine commune.

Dans un temple du Japon, nous retrouvons sur l'autel l'antique symbole tel que la Perse l'avait révéré. Dans la pagode de Miaco, sur un autel large et carré se dressait un taureau en or massif, posé sur un bloc de rocher. L'animal est orné d'un riche collier et heurte de ses cornes un œuf flottant dans l'eau que contient une cavité du roc.

Pour expliquer cette image, devant laquelle se prosternent les Japonais, les bonzes font le récit suivant : « Au temps du chaos,
» avant toute création, le monde était caché inerte dans un œuf,
» *qui nageait sur la surface des eaux*. Par l'attrait mystérieux de
» sa lumière, l'influence attractive que récèle sa pâle clarté, la lune
» tira de l'eau la matière terrestre. (C'est le *μοτ*, le limon de
» Sanchoniaton). Cette matière devint un rocher escarpé. L'œuf
» s'arrêta dans une cavité de cette montagne sous l'action
» des rayons lunaires, avait surgi de l'élément humide. Le tau-
» reau divin, image de la force génératrice, brisa l'œuf à coups
» de cornes, et de la coquille rompue sortit le globe terrestre.
» L'homme apparut ensuite, produit par le souffle du taureau. »

Cette Genèse des bonzes japonais trahit le souvenir des dogmes révélés par Moïse, et cette réminiscence affaiblie, se mêlant aux mythes de l'Égypte, de la Perse et de l'Inde, a pris une forme précise dans une religion hérissée de détails et de minuties. Le taureau est au Japon l'une des principales divinités, comme chez la plupart des peuples de la race sémitique, tribus de pasteurs qui incarnèrent sous cette forme la force génératrice [1].

[1] Voir supra, *Perse*.

VI.

GRÈCE.

Des colons égyptiens et phéniciens apportèrent à la Grèce des traditions religieuses et des formes de langage [1]. L'hellénisme admit dans son sein des éléments étrangers, sans sacrifier jamais la grandeur ni l'originalité de son caractère. C'est aux plus anciens poëtes qu'il faut demander les premiers dogmes grecs. En remontant dans l'histoire de ce pays privilégié, la poésie apparaît comme fond de tout savoir et de toute croyance [2]. Hésiode, Musée, Eumolpe retracent en vers les théogonies ; Orphée dit la cosmogonie, et le sublime Homère fait combattre les dieux et les héros.

Les divinités chantées par les poëtes furent les dieux qu'adora la nation. Comme ces chantres immortels, les philosophes qui devaient illustrer la civilisation hellénique, allèrent visiter les temples de l'Égypte, et chercher les notions élémentaires de leur enseignement dans l'initiation aux mystères de Thèbes et de Memphis [3]. L'histoire a conservé le souvenir des poëtes et des sages de la Grèce, admis dans les arcanes des temples égyptiens. De même qu'ils avaient dévoilé leurs dogmes au législateur inspiré des Hébreux [4], les pontifes pharaoniques communiquèrent tout leur savoir à ces néophytes étrangers, dont les conceptions élevées allaient transformer en une admirable philosophie les spéculations secrètes des prêtres d'Ammon-Ra.

Ce contact direct avec l'Orient et l'Égypte, plus de cent ans avant que l'empire tombât sous la domination des Perses, a dû exercer sur la Grèce une influence plus durable que les colo-

[1] *Mém. de l'Acad. des Inscrip.*, t. XXX.
[2] BODE, *de Orpheo*, p. 6.
[3] DOGNÉE, *Les monuments égyptiens*, p. 28.
[4] DOM CALMET, *Comm. sur la Bible*, t. I, p. 389.

nies si contestées et si mystérieuses que Cécrops aurait amenées de Saïs, Cadmus de la Phénicie, et Danaüs de Chemnis [1].

La Grèce adopta la plupart des croyances et des rites de l'Égypte, surtout pour ses doctrines mystiques, et ce culte des mystères connus sous le nom d'*Orgies* [2].

Les mythes antiques des bords du Nil, protégés pendant de longs siècles par les ombres des sanctuaires et les voiles redoutables d'Isis, franchirent la mer pour s'implanter en Grèce, où leur éclat devait s'éteindre au grand jour du libre examen et au soleil de la raison.

La philosophie grecque, à ses premiers essais, répéta les traditions sacrées inscrites en caractères hiéroglyphiques dans les temples égyptiens. Les premières théogonies et cosmogonies des Grecs furent celles de l'Égypte, [3] avec l'adjonction de quelques détails apportés de la Phénicie. Plus tard, des épisodes légendaires s'ajoutèrent à ces récits de la Genèse universelle. Le dogme de l'œuf, antérieur au temps et au principe du monde, s'établit comme l'une des bases de la religion grecque. C'est la doctrine de Thalès, initié comme Orphée aux mystères des pontifes de l'Égypte.

Le chaos, amas de matière cosmique, s'affermit et s'arrondit en un œuf. De cet œuf immense, qui contenait le monde et les éléments, s'épancha une liqueur androgyne, mélange de principes contraires concentrés dans l'œuf. Les quatre éléments se séparèrent. Les deux premiers constituèrent le ciel; les deux autres, la terre. Par suite de la force secrète qu'ils avaient reçue lors de leur concentration, les éléments produisirent la vie et tous les êtres. [4]

La cosmogonie d'Orphée exalte l'œuf, principe universel, et ce dogme dans les Dyonisies devint l'œuf orphique, si célèbre dans l'initiation aux mystères.

[1] Humboldt, *Cosmos*, t. II, p. 120.
[2] Eusèbe, *Prép. évang.*, I, 6. — Hérodote, *Euterpe* 15.
[3] Diodore, I, 23.
[4] Clem. Rom, *recognit ad gentes*, X, 17-27.

L'élément humide préexistait à tout. Du limon qu'il forma naquit le serpent, à tête de lion armée de cornes de taureau. Ce monstre produisit l'œuf énorme qui contenait en lui-même la force génératrice. Cet œuf se rompit en deux parties, qui formèrent le ciel et la terre.

Tel est le récit fabuleux d'Orphée [1] qui donne au « premier être » l'épithète d'ὠογενης « fils de l'œuf » [2].

Aristophane rapportant la tradition sacrée qui faisait le fond de la religion nationale, donne quelques variantes de la légende mythique :

» Au commencement tout était chaos et nuit; rien n'existait » que le noir Érèbe et le vaste Tartare. Ni ciel, ni terre, ni air. » Dans les autres immenses de l'Érèbe, la nuit, aux noires ailes, » enfanta un œuf. L'amour, aux ailes d'or, s'en élance. Tout » s'émeut, comme l'air qu'emporte le tourbillon ; la nature et les » hommes apparaissent. Avant l'éclosion de l'amour, les dieux » n'existaient pas encore [3]. »

Quelles que soient les modifications légères du récit sacré, le mythe de l'œuf fut admis dans la religion grecque, comme il avait été enseigné par les prêtres d'Ammon. L'idée philosophique, longuement développée par Plutarque dans l'une de ses dissertations [4], était que l'œuf avait eu la priorité sur le temps et renfermait le principe de toute création. Plutarque recommande le respect dû à cet objet symbolique, qui figurait l'univers engendrant tout et enfermant tout entre ses parois.

La plupart des auteurs grecs qui traitèrent de la cosmogonie, répétèrent scrupuleusement la tradition qu'on avait insérée parmi les dogmes religieux. Ils redirent le mythe de l'œuf-univers, contenant le germe spontané de la création [5].

[1] Dans ANTHENAGORE, *Apol.*

[2] ORPHICA, H, VI, v. 2.

[3] AVES, v. 696 sq.

[4] ATHÉNÉE, *Sympos*, lib. II, quest. 3.

[5] CLÉM. HOMEL, VI, 5-12. — MACROB, *Sat*, VII, 16. — ACHIL. TAT, ISAG *in Arat.*, IV, p. 125. — BODE, *de Orpheo*, p. 158.

L'esprit poétique et légendaire de la Grèce entoura de nombreux incidents épisodiques cette notion, toute philosophique à son origine. La croyance se compliqua de détails, les phases de la création s'incarnèrent, le drame se précisa et passa dans les récits fabuleux. C'est Chronos, le dieu du temps, ou Heraclès, le dieu de la force, qui enfanta l'œuf monstrueux. Un effort surhumain brisa la coquille en deux parties égales; la moitié supérieure fut le ciel, la moitié inférieure la terre. C'est un emprunt aux traditions religieuses de l'Inde. L'imagination hellénique, dont Aristophane raille la mobilité et l'activité fiévreuse, rattacha d'autres légendes à l'œuf orphique. Le libre examen philosophique s'affranchit du dogme et fit rejeter cette livrée d'un passé étranger. Timides encore en leurs juvéniles audaces, les penseurs respectèrent la tradition dans la légende cosmogonique, et, amis du merveilleux, en firent le texte de fables nouvelles. Comme Hérodote, Neoclès de Crotone[1] parla d'œufs, quinze fois plus gros que les nôtres et existant dans la lune [2]. L'imagination légendaire, mise à l'aise par cette excursion dans des régions féériques, ajouta que les hommes n'ont pas d'autre origine que ces œufs. L'un d'entre eux tomba par accident sur la terre et, se brisant, donna l'éclosion au premier être humain.

Le souffle créateur qui inspira les chants héroïques, chassant du ciel les mythes panthéistiques de l'Égypte, pour ouvrir les portes d'or de l'Olympe à l'homme et à tous les sentiments humains incarnés et divinisés par la poésie, bannit des autels de la Grèce, l'œuf comme le scarabée. L'antique symbole, consacré par tant de corps de croyances, descendit des hauteurs des spéculations philosophiques pour n'être qu'un attribut passager de quelque dieu ou demi-dieu. C'est ainsi qu'il apparait dans les

[1] ATHÉNÉE, *Sympos*, lib. II.
[2] Eustathius attribue à l'un de ces œufs tombé par hasard sur notre globe, la naissance fabuleuse d'Hélène, dont nous dirons la légende. Voir infra. EUSTATH, *ad odyss*, II, 298.

légendes sacrées, quand les poëtes grecs, s'inspirant des poèmes de l'Inde, célébrèrent les nombreux épisodes des amours de Zeus, le dieu suprême des Hellènes et le vainqueur des divinités pélagiques.

Un mythe des prêtres de la métempsycose, pour attribuer à l'aigle une origine divine, avait conté l'éclosion merveilleuse de deux œufs enfantés par Diti [1]. Une fable grecque reprit cette donnée et célébra la naissance légendaire, dans le même berceau, des Dioscures, de Clytemnestre et d'Hélène la belle, dont les folles amours devaient amener cette guerre mémorable, que les chants sublimes du plus grand des poëtes peignent avec la splendeur de l'immortelle épopée.

La fille de la nuit [2], Némésis, qui transporte dans les croyances helléniques le souvenir de la grande déesse indoue Nama-Içа, fut l'objet de l'une de ces passions ardentes et passagères que les poëtes de l'Hellade prêtent au roi de l'Olympe. Jalouse des charmes de la belle nymphe, Junon la métamorphose en oie. Protectrice fidèle des amours adultères de Zeus, Vénus, cachée sous la figure d'un aigle aux serres acérées, pourchassa Némésis qui alla se réfugier sur les bords de l'Eurotas. Jupiter, changé en cygne, attendait la fugitive, et Némésis enfanta l'œuf mystérieux qui devait donner le jour à Hélène et aux Dioscures. Craignant la fureur de l'altière Junon, Némésis confia cet œuf à Léda. L'épouse de Tyndare le conserva précieusement, et le fit éclore dans son sein [3].

Telle était la fable antique [4] que Phidias et son élève Agoracrite avaient sculptée dans le temple de Rhamnonte [5], sanctuaire élevé

[1] Voir supra, *Inde*.

[2] Selon HÉSIODE. De la nuit et de l'Océan, selon PAUSANIAS. De la nuit et de l'Erèbe selon HYGIN.

[3] « Dioscuros genuit Nemesis, sed Leda puerpura fovit. » AUSONE.

[4] MANILIUS, *Astron*, liv. I, v. 357. — ARAT, *In Phenom.* — HEYNE, *ap Apoll.* bib. liv. III, 107.—HYGIN, *Fab.*, LXXVII, *Astron.*, ch. VIII, f. 442. *inter autor-mythographos*, éd. Venetiis.

[5] PAUSANIAS, *In Arcad.*, I, 33.

à la poétique incarnation du remords, la réparatrice des erreurs de l'aveugle destin, la redoutable Némésis, qui poursuit de son fouet terrible ceux que la fortune comble injustement de ses largesses.

Une tradition grecque prétendait qu'à Rhamnonte où Némésis confia à Léda l'œuf enfanté par elle, la statue de la déesse avait été taillée par Phidias dans un bloc de marbre que les Perses avaient apporté lors de l'invasion de la Grèce, afin d'éterniser le souvenir de la conquête qu'ils rêvaient [1]. Selon Pline, la Némésis rhamnusienne n'était qu'une Vénus, dont Agoracrite avait modifié les attributs et le costume.

Les Dioscures, nés de l'œuf merveilleux, sont une personnification du phénomène de la nuit succédant au jour, et du jour revenant chasser la nuit [2]. De là ces fictions des poëtes, qui disent Pollux le seul fils de Jupiter et chantent le partage de l'immortalité entre les deux demi-frères; l'un s'engourdit dans une mort passagère, tandis que l'autre veille dans les cieux sûr la constellation des Gémeaux. Ces divinités jumelles étaient nombreuses dans les légendes de la Lycie où se forma probablement le récit mythique. Appollon (soleil) et sa sœur jumelle Artémis (la lune) sont enfants de *Leto*, c'est-à-dire d'une Lycienne, *Leda*, qu'on fit plus tard apparaître comme personnage principal, est un mot du dialecte lycien qui signifie *femme*. Laissés au seul arbitre de l'imagination capricieuse des poëtes, les mythes se défigurèrent et varièrent souvent. Selon des récits que retracèrent les grands artistes de la Grèce, les deux Dioscures et Hélène naquirent d'un seul œuf [3]. D'après Homère, Castor et Clytemnestre seraient nés d'un second œuf, que Léda conçut de son époux Tyndare. Léda cette fois encore serait la reine de Laconie et l'amante de Jupiter [4].

[1] SCHWENCK, *Myth. der Griecher*, p. 431.

[2] DUPUIS, *Origine de tous les cultes*, t. I, p. 190.

[3] MILLIN, *Voyage dans le midi de la France*, II, 27, n° 1.

[4] EURIPIDE, *Helen.*, v. 18 et 39, *Orest*, 1389, 1390.— OVID, *Héroid.*, Ep. XVII. *Metem*, VI, 1, v. 109.

Le mythe des Dioscures est plus précis que celui d'Hélène. Peut-être même ce dernier nom ne se rattache-t-il à la légende de Némésis, que par le souvenir de l'influence funeste exercée sur la Grèce par l'amante de Pâris, dont les guerriers d'Homère n'osaient cependant, malgré leurs épreuves, maudire la beauté enchanteresse. Le jour et la nuit sont nés de l'œuf terrestre, tel est le sens de la légende des Dioscures. Leur iconographie rappela ce souvenir en leur donnant pour coiffure à chacun, une moitié de la coque de l'œuf dont ils étaient issus. A Rome, dans le temple splendide qu'on leur éleva au Forum où la foule admirait ces chevaux de bronze redressés aujourd'hui sur le Monte Cavallo, dont l'un est l'œuvre du grand Phidias, les Dioscures portaient encore sur la tête ce casque étrange qui redisait la légende symbolique. Parfois aussi les Dioscures ont une sorte de coiffure affectant la forme d'un œuf. Les nautoniers grecs qui reconnaissaient ces divinités pour leurs protecteurs spéciaux, imitèrent l'attribut qui devint le bonnet des marins de l'Archipel.

Le culte des Dioscures fit passer l'œuf dans les rites de la religion vulgaire. L'œuf servit d'offrande spéciale dans les cérémonies religieuses qui s'adressaient à ces fils de Zeus. En Laconie, où leur mémoire était plus vénérée que dans le reste de la Grèce, Sparte avait élevé un temple somptueux auprès des lieux où l'on montrait leur prétendue demeure et la tombe de Castor. [1] Les marins du Péloponèse s'y réunissaient pour prier les héros divinisés, de protéger leur navigation. Dans ce temple, un œuf était appendu à la voûte par des rubans, [2] rappelant la légende de l'origine miraculeuse de Castor et Polux.

Les fables grecques ne bornèrent pas les naissances merveil-

[1] PAUSANIAS, *Laconie*, p. 94 et sq.

[2] Faudrait-il attribuer à quelque réminiscence de ce culte du Péloponèse les œufs d'autruche que les mahométans suspendent dans leurs mosquées ?

leuses dans des œufs, aux Dioscures, à Hélène et à Clytemnestre. L'imagination, entrée dans cette voie, inspira aux poëtes la légende des Molionides, nés tous deux d'un seul œuf d'argent [1]. Les récits des mythologues confondent quelquefois les Molionides et les Dioscures, mais cependant des détails précis relatent les luttes d'Eurytus et de son frère contre Hercule. Vainqueurs d'abord, ces géants furent ensuite surpris par Hercule et mis à mort [2].

Quand les récits théogoniques et les mythes cosmogoniques, furent chassés du culte vulgaire par les conquêtes envahissantes de l'anthropomorphisme des légendes héroïques, ils se réfugièrent dans les mystères. Imitant presque toujours les rites égyptiens [3], cette initiation, dont les profanes étaient exclus, enseignait la philosophie religieuse. Les adeptes pratiquaient un culte symbolique de ces antiques dogmes qu'ils célébraient aux solennelles Eleusinies et Dyonisies. C'est à Orphée qu'on attribuait la fondation des mystères de Bacchus; l'œuf orphique, principe de la création, creuset mystérieux et force divine, fut adoré comme le Dieu créateur lui-même [4]. C'est ainsi que les hiérophantes l'expliquaient [5] et cet emblème était l'une des offrandes les plus solennelles au dieu [6], l'un des objets les plus sacrés [7].

Image du monde [8] et symbole de la création, l'œuf garda son caractère religieux, alors même que les mystères se modifièrent et que les croyances s'altérèrent. Les nouveaux orphiques en exaltant Phanès, personnification de l'apparition glorieuse de Bacchus, apporté de Thèbes sur la foi d'un oracle de la Pythie,

[1] ATHÉNÉE, *Sympos*, liv. II.
[2] SCHWENCK, *Die mythologie der Griecher*, p. 498.
[3] DIODORE, I, 29.
[4] PROCLUS (*Comm. sur Timée*) dit que l'œuf orphique est ce que Platon appelle *l'être* ou *ce qui est*.
[5] S. CLÉM. D'ALEX. *Stromates*, IV.
[6] ESCHEMBACH, *in Epigon Orphico.*
[7] MACROB, *Sat.*, VII, c. 16. — HADR. JUNII, *Anim*, 34, éd. Reiske.
[8] VARRO, *in Tuber.*

chantaient encore l'œuf mythique dont le dieu était né [1]. Selon Athénagore, c'est sous la forme symbolique du serpent que Phanès sortit de l'œuf [2]. D'après cet auteur, Phanès n'a plus son individualité propre ; il n'est plus Dionysos, mais Chronos-Heraclès (force et temps). L'eau préexistait à tout; du limon qui s'y déposa, se forma un serpent monstrueux à tête de lion. Vers le milieu du corps ce reptile étrange avait la face d'un dieu [3]. Il engendra un œuf immense rempli de la force de son créateur. Par suite d'un choc, cet œuf se rompit et se divisa en deux parties; le ciel en haut, la terre en bas. Le ciel et la terre engendrèrent les Parques, symboles de la vie humaine. Les fragments de l'œuf constituèrent la matière animée et inanimée, mais toujours vivante. Par suite de ces croyances, les orphiques et les pythagoriciens s'abstenaient de manger des œufs, comme ils craignaient de rompre les fruits à cosse.

Dans ce récit mythique de la création universelle, les orphiques introduisirent des variantes de détail, mais sans défigurer l'idée cosmogonique. A l'origine, disent-ils, le temps qui ne vieillit pas, chronos *l'éternel*, prit la forme d'un dragon et créa l'incommensurable chaos entre l'humide éther et le ténébreux Érèbe. Il y déposa un œuf enveloppé d'un nuage blanc *ἀργῆτα χιτῶνα*. L'œuf se brisa de lui-même, et Phanès aux ailes d'or s'en échappa. Symbole de la création primordiale qui tire tout d'elle-même [4], Phanès portait sur les épaules une tête de taureau, et sur son front se dressait un serpent. Le mythe grec reprend ici des caractères égyptiens et phéniciens, pour exprimer la force productrice et la puissance destructive symbolisées par le taureau et le serpent. Le Phanès des mystères orphiques n'est lui-même que le Phaneh

[1] DUPUIS, *Origine de tous les cultes*, t. IV, p. 566.
[2] ATHÉNAG., *Legat.*, p. 81.
[3] Des représentations analogues se retrouvent sur de nombreux abraxas reproduisant dans la cabale les mythes pythagoriciens.
[4] ORPHICA, *Fr.*, VIII, édit. Goth. Hermanus.

égyptien, (πἔνη) aunus, comme le démontre l'étymologie de l'*aion* phénicien, prédicat d'Osiris dans Damasius [1]. *Αἰων* comprend en effet *ὠον*, ovum, en sanscrit *anda*, œuf. Le mythe de Phanès fut peut-être aussi la source des récits fabuleux de la Grèce sur le phénix [2].

Une troisième version de la cosmogonie orphique admettait l'éternité de la matière. Le chaos éternel, infini et incréé, prit dans le cours du temps la forme d'un œuf. De cet œuf sortit un androgyne [3], générateur de toutes choses. Ce premier être (ὠογένης), sépara d'abord les éléments. Il en employa deux pour former le ciel (le feu et l'air) ; des deux autres (l'eau et le limon) il fit la terre [4].

Les pythagoriciens et les néoplatoniciens reprirent les dogmes et les rites qui se rattachaient au Bacchus thébain Phanès, pour en faire le thème de leurs croyances symboliques.

[1] *Vita Isidori.*
[2] NORR, *Dict. archéol.*, v° *Œuf.* HAGEMANS.
[3] Phanès aussi était doué de *linguum*, comme certaines divinités de l'Inde.
[4] CLEM. ROM., *Recognit at gent.*, X, 17, 27.

VII.

GAULES.

La religion de nos aïeux, les Gaulois, reposait sur des conceptions philosophiques d'un ordre trop élevé pour que les attributs des divinités, et les détails du culte offrissent des points nombreux d'analogie avec les autres corps de croyances du paganisme. Les clairières sacrées des Druides ont gardé leurs secrets, et malgré de patientes et nombreuses recherches, nous devons nous borner à quelques détails consignés par les historiens romains, et de rares découvertes dues à l'étude patiente des monuments si peu nombreux de l'art gaulois.

Chose étrange, les traditions religieuses de la Gaule parlaient d'un œuf sacré [1], mais que le symbolisme abandonne pour le laisser descendre au rang des superstitions grossières dont le sens primitif est tellement dénaturé qu'il devient inintelligible.

Par une autre singularité, dans laquelle nous ne pouvons cependant trouver la trace d'une communauté originaire de croyances, comme en Égypte et en Phénicie, l'œuf des Gaules est joint au serpent.

L'œuf des Druides, est l'*anguinum* dont le nom seul effraya tant Rome, et dont les caractères typiques semblent plutôt empruntés aux idées qui enfantèrent la cabale et les abraxas, qu'aux notions spiritualistes des prêtres des Gaules. Peut-être aussi que cette tradition, dans les récits des superstitieux Romains, s'est complétement altérée.

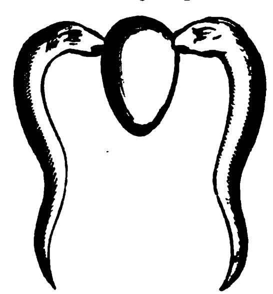
Aux ardeurs de l'été, les serpents se réunissent en grand nombre, ils s'enlacent les uns aux autres. De leur bave et de l'écume qui sort de leur corps, se forme l'œuf que l'on nomme anguinum « œuf de serpent ». Le souffle des reptiles lance cet œuf dans l'air; c'est le moment où l'on peut s'en rendre maître

[1] P. Martin, *Religion des Gaulois*, liv. I, ch. 26, p. 205, liv. III, ch. 23, p. 105.

au prix du danger de la vie. Le Druide, qui guettait l'instant solennel, doit recevoir l'œuf dans sa saye, sans lui laisser toucher terre; il saute sur un cheval et s'enfuit rapidement, car les reptiles le poursuivent jusqu'à ce qu'il ait pu traverser une rivière et se mettre ainsi à l'abri de leur fureur. Doué de vertus secrètes et puissantes, l'œuf est entouré d'un cercle d'or, et s'il a été recueilli à la néoménie favorable, malgré ce surcroit de poids, l'œuf flotte sur l'eau. C'est à ce prodige qu'on le reconnaît, et il est alors un précieux talisman qui assure le succès dans tout ce que tenterait son hardi et heureux possesseur.

Tel est le récit que nous a conservé Pline [1], et pour le confirmer il atteste gravement avoir vu, de ses propres yeux, l'un de ces œufs révérés par les Druides. Il était, dit-il, de la grosseur d'une moyenne pomme ronde, la coque en était cartilagineuse, avec de nombreuses cupules semblables à celles des bras des poulpes.

A l'appui de l'existence de cette superstition dans les Gaules, le P. Martin cite le bas-relief de l'une des pierres gauloises retrouvées dans les fondations de Notre-Dame de Paris. Un Druide semble se défendre contre les serpents, après avoir reçu l'œuf dans sa blanche saye ; mais la mutilation de cette sculpture permet de douter du sujet que l'auteur croit y reconnaître.



Citons encore une image plus curieuse de l'anguinum entre deux serpents. L'analogie avec les figures égyptiennes et phéniciennes y est plus frappante; cependant il ne nous est pas possible d'y voir, avec le patient et érudit auteur de *l'antiquité expliquée* [2], l'un des serpents soutenant l'œuf, tandis que l'autre le façonne de sa bave [3].

[1] PLINE, *Hist. nat.*, lib. XXXIX, 12. — MONTFAUCON, *l'Antiquité expliquée*, t. II, part. II, p. 547.

[2] MONTFAUCON, t. II, part. II, p. 249. — FABRETTI, *Inscr.*, p. 282.

[3] Une des pierres gravées du cabinet Stoch représente aussi les basilics et l'œuf, 1426 et 1427.

C'est dans les traditions de l'anguinum, que le moyen âge trouva les œufs de basilics et les nombreuses légendes que la cabale y rattacha, mais c'est aux superstitions de Rome que l'on emprunta cet œuf merveilleux, moins vénéré sans doute dans les clairières de la Gaule qu'il ne le fut chez les Romains de la décadence.

Une découverte récente semble du reste confirmer la croyance druidique à l'anguinum; sur une brique gauloise, on a représenté un homme défendant contre un serpent un œuf de grande dimension [1]. L'analogie de cette scène avec celle du bas-relief de la pierre de Notre-Dame de Paris, écarte tout autre interprétation de cette image.

[1] V. *Magasin pittoresque*, 15 mars 1865.

VIII.

ROME.

A aucune des époques de cette merveilleuse épopée qui est l'histoire romaine, on ne vit s'établir sur les rives du Tibre une religion nationale. A leur berceau, les nations héroïques sont généralement iconoclastes[1], mais la plupart d'entre elles admettent un ensemble précis de dogmes, et un culte sévèrement observé, bien qu'il se borne à tracer quelques rites simples et peu nombreux. Les instincts belliqueux des premiers Romains entraînèrent-ils la pensée loin des temples, comme ils emmenèrent plus tard les légions à la conquête du monde ? La mobilité d'esprit de cette race si richement douée, ne lui permit-elle pas de fixer un corps de croyances, et leur fit-elle rejeter successivement les religions des peuplades dont l'union constitua le peuple-roi ? Quelle que fût la cause de cet indifférentisme, il est presque impossible de déterminer exactement les dogmes auxquels croyaient ces grands unificateurs du monde antique, avant que le christianisme vint ouvrir une ère nouvelle, en fondant une civilisation sur des principes opposés à ceux qui avaient servi de base aux croyances et aux institutions de l'antiquité.

Lors de leur marche victorieuse à travers tous les empires, les armées de Rome ramassèrent dans tous les temples les dieux des vaincus, comme une partie du butin dont ils ornaient leurs triomphes. La Grèce était leur terre classique; ils firent bâtir par des captifs de cette nation des temples grecs aux divinités de l'Attique et du Péloponèse. Ils se rappelèrent vaguement aussi d'autres divinités dont les races, fusionnées sous les rois légendaires, avaient jadis professé le culte. Ces dieux se prêtèrent les uns aux autres des noms, des mythes et des fragments de théogonies.

[1] MICHELET, *Histoire romaine.*

L'attrait de la nouveauté, si puissant à Rome, les attributs étranges des divinités révérées par les nations conquises, firent élever de nouveaux autels. Plus les dieux des barbares semblaient disparates dans le Panthéon romain, plus on les redoutait, et plus ils prenaient rapidement place dans les croyances du vulgaire.

Les dieux de l'Égypte, de la Perse, de la Phénicie devinrent populaires, non que le peuple romain comprît encore leur symbolisme philosophique, mais à cause de leurs légendes les plus étranges. Avec les grandes idées de la Rome républicaine, les croyances religieuses disparurent, et à l'époque des Césars quand tous durent *adorer* le souverain, la religion céda la place aux superstitions les plus grossières. Détourné des croyances élevées, le peuple asservi oublia le Jupiter et l'Apollon des libres Hellènes, pour s'assembler en tremblant aux mystères infâmes de Mithras et de Serapis.

Dans ce capharnaum de croyances mal comprises et de cultes défigurés, l'œuf, retrouvé en tant d'endroits divers, devait être entouré d'un respect religieux, et devenir l'objet de superstitions nombreuses. Le sens antique du symbole se changea à Rome, et l'œuf fut considéré comme l'emblème de la fécondité de la nature.

C'est avec ce caractère qu'il parut aux cérémonies mystérieuses des initiations, où il jouait un rôle important.

Il fut associé, dans les sacrifices, aux objets qui servaient au culte des dieux de l'Érèbe, au soufre surtout, [1] spécialement consacré aux divinités infernales. Par ces offrandes, on suppliait les dieux destructeurs d'épargner les créations de la nature et les principes producteurs. L'œuf devint l'un des objets les plus révérés des sacrifices [2].

[1] Apulei, *Mét.*, lib. XL. — Ovid, *Mét.*, lib. II. — Ovid, *Ars amandi*, II, 329. — Lucien, I, 1. — Juvenal, *Sat.*, VI, v. 518.

[2] Apulei loco citato.

« Hi Deum simulacris rite dispositis, navem saberrime factam, picturis miris Œgyptiorum circumsecus variegatam, summus sacerdos tæda lucida, et *ovo*, et sulphure solemnissimas preces de casto præsatus ire. »

Élément essentiel des sacrifices purificatoires, l'œuf parut aux lustrations, ces purifications quinquennales où tout le peuple priait les dieux infernaux de pardonner aux humains. Pour conjurer quelque grande calamité, on brisait parfois jusqu'à cent œufs [1].

Spécialement consacré aux divinités de l'Érèbe, l'œuf ne pouvait être oublié dans ces repas funéraires [2] que les riches Romains avaient grand soin d'ordonner dans leurs testaments [3], espérant sans doute entendre de leur tombe les éloges et les regrets de parasites [4].

L'œuf devint l'élément essentiel de ce festin, dans lequel les avares faisaient, de par delà le tombeau, régner leur parcimonie habituelle [5]. Les mânes [6] du défunt, invisibles et silencieuses, regardaient les convives. [7] Les mêts étaient sacrés, les voraces milans n'osaient même s'abattre pour en ramasser les débris [8]. Les cyniques seuls, dans leur pyrrhonisme sacrilége, s'appropriaient les œufs et les victuailles du repas funéraire (περιδέιπνῶν) sans être de la famille ou des amis du défunt, et en faisaient franche lippée [9].

Admis aux cérémonies funèbres, l'œuf fut aussi déposé dans la tombe avec les cendres des défunts. Dans plusieurs tombeaux de Nola on a trouvé des œufs [10].

Par suite de l'empire des mêmes idées, on affecta la forme ovoïde à des vases funéraires [11].

[1] JUVENAL, *Sat.*, VI, 517.
« Metuique jubet Septembris et Austri adventum, nisi se centum lustraverit *ovis*. »

[2] Usage gardé par des familles israélites. HAGEMANS.

[3] « .... Sed cænam funeris hœres negligit iratus. » PERSE, *Sat.*, VI, v. 33.

[4] Les Grecs disaient d'un homme sans mérite, que, *même* au repas funèbre, on n'avait pu en dire du bien.

[5] Sed tibi dimidio constrictus commarus ovo. Ponitur exigua feralis cœna patella. JUVÉNAL.

[6] Mânes, de מנים, signifie aussi les objets symboliques des funérailles (l'œuf, etc.). PLUCHE, *Histoire du ciel*, I, p. 494.

[7] De là le nom de ce repas « silicernium » de *silere* et *cernere*.

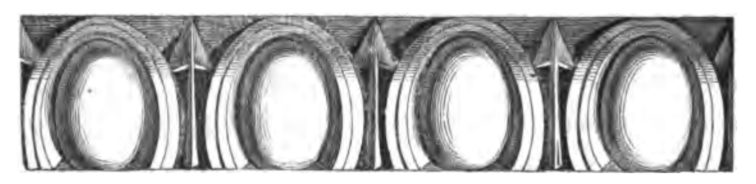
[8] « Notum in iis, rapacissimam et familicam semper alitem (milvos), nilvil esculenti » rapere unquam ex funerum ferculis. » PLINE, *Hist. nat.*

[9] S. CLÉM. D'ALEXAND., VII, 713.

[10] TISCHBEIN et MEYER.

[11] MILLIN, *Monum. inéd.*, I, p. 335.

Le respect de l'œuf lustral, ὤον εκ καθαρσιῶ [1], laissa sa trace dans la décoration des monuments funéraires. De même que la sculpture grecque s'était plue à orner les frises des temples de la représentation des débris des sacrifices, l'œuf décora fréquemment les tombeaux romains. Les « oves », image artistique de l'œuf lustral, se retrouvent souvent sur ces monuments comme motif favori d'ornementation. Parfois une suite d'oves est réunie par des points [2]; plus souvent c'est un cordon d'oves que séparent des



langues de serpent d'un dessin plus conventionnel qu'exact [3]. Une croyance, généralement répandue dans l'antiquité, disait que la langue du serpent est en forme de flèche ou de fer de lance.

Cette association de l'œuf et du serpent ne pouvait provenir du symbolisme oriental. Chez les Romains, le reptile était considéré comme un génie protecteur, sa rencontre était un présage heureux. On le consacrait à Bacchus et à Esculape, et c'est peut-être l'association avec le culte de ce dernier dieu qui inspira l'ornement ordinaire des tombes. Les Romains ne considérèrent probablement que l'ove et copièrent le motif de décoration antique que la Grèce avait déjà emprunté à un détail d'ornementation des temples égyptiens [4]. Il est cependant étrange de retrouver l'association des deux symboles chez le peuple le moins apte à s'élever aux idées qui avaient autrefois inspiré le choix de ces images mythiques.

Les oves, séparées par les langues de serpent, servirent principalement à décorer les vases [5]. C'est le sujet habituel d'orne-

[1] LUCIEN, *Dial*, I, 1.
[2] MILLIN, *Monuments inédits*, t. I, p. 131.— HAMILTON, *Vases grecs*, pl. III, n° 4.
[3] MILLIN, *Mon. inéd.*, t. I, p. 355, note 2.
[4] OWEN JONES, *Grammar of ornament.*
[5] BŒTTIGER, *Gemählte Vasen*, I, 63.— HAMILTON, *Vases grecs*, préf. I, 31. — PASSERI, III, pl. 235. — Voir aussi la dissertation de MILLIN, *A propos du vase Durand. Mon. inéd.*, t. I, p. 335 et sq.

mentation des poteries romaines, [1] et c'est en poterie que les Romains faisaient la plupart de leurs vases à libation [2].

La croyance à l'œuf lustral, l'alliance intime de cet objet symbolique aux mystères de la mort, devait le rendre redoutable aux Romains chez lesquels une superstition craintive pour tout ce qui touchait à l'élément religieux, avait remplacé la foi à des dogmes précis. La destruction de l'œuf lustral, fut considéré comme l'un de ces faits dans lesquels Rome croyait reconnaître une menace des dieux, et l'annonce funeste de quelque calamité [3]. Par une déduction toute naturelle, on en vint à redouter comme un sinistre présage le bris accidentel de tout œuf [4], et lors de cet accident on se hâtait, sur la foi des prêtres, d'apaiser la divinité irritée par d'opulentes offrandes.

Instrument de la manifestation des intentions divines, l'œuf prit un large rôle dans la science augurale, d'une si haute importance chez les Romains. Il servit aux augures à prévoir si, dans quelque entreprise, le croyant serait épargné. Par une suite bien simple du courant des idées, l'œuf revenait ainsi au sens de son antique symbolisme. L'œuf était posé par les augures sur de la cendre chaude, et ces prêtres, oracles certains pour leurs crédules fidèles, examinaient attentivement cette image de la vie du croyant; suait-il du gros bout, ou du côté opposé, ils concluaient de ce fait à divers présages. L'œuf venait-il à se casser et à se répandre, c'était un signe certain de la colère des dieux et l'annonce funeste d'un prompt trépas.

[1] DE CAUMONT, *Cours d'archéologie*, t. II, p, 197.

[2] PLINE ap. DE CAUMONT. ouv. cité, p. 187.

« In sacris quidem etiam inter has opes, hodiè non murrhinis crystallisve, sed fictilibus » prolibatur sympuviis. »

[3] Ovoque pericula rupto.... PERSE, *Sat.*, V, v. 185. — HEMESTERHUYS, t. I, page 331.

[4] Les superstitions du moyen âge croyaient au contraire que, pour conjurer les sorts que les sorciers traçaient sur la coque des œufs, il suffisait de briser violemment cette coquille. De là la coutume, de sévère étiquette à certaines époques et passée dans nos usages modernes, de briser la coque de l'œuf que l'on a mangé.

(*Note des rapporteurs*).

Le caractère sacré de l'œuf, lui fit attribuer une foule de vertus, et, du domaine religieux, il passa dans la pharmaceutique romaine comme une sorte de panacée universelle. Dans la longue énumération des maladies auxquelles il sert de souverain remède, nous n'indiquerons que la morsure des serpents contre laquelle l'œuf est, dit-on, un moyen curatif infaillible [1]. Cette assertion est tellement contraire à la science médicale, qu'il faut en retrouver l'origine dans les traditions religieuses de l'Inde où subsiste encore aujourd'hui cette croyance [2]. C'est la vague réminiscence des symboles qui égare l'esprit humain dans une science positive et expérimentale.

Outre les propriétés médicinales, Rome reconnaissait à l'œuf un pouvoir cabalistique ; mais alors ce n'est plus l'œuf ordinaire, mais le fameux anguinum des Druides, dont la puissance occulte est préconisée. L'anguinum assure le succès dans toutes les entreprises, plus spécialement il facilite l'accès auprès des souverains [3], et est un sûr garant du gain du procès. Ces deux traits suffisent à caractériser la tendance des esprits et l'état social de la Rome des Césars. S'approcher du divin empereur, triompher dans ces contestations judiciaires que l'usure et la soif effrénée des richesses rendaient si fréquentes, c'est le suprême bien auquel aspirent les Romains dégénérés. Pour y parvenir, ils ont recours aux talismans et aux sortiléges. La tyrannie, jalouse de tout pouvoir, proscrit l'heureux possesseur de ces amulettes auxquelles ceux que les dogmes laissent incrédules, attachent une foi profonde. Un chevalier du pays des Vocontiens, engagé dans un procès important, s'était procuré à grand peine un de ces anguinum ; le *divin* Claude, pour ce seul fait [4], le fit mettre à mort, dans le but sans doute de s'approprier l'œuf cabalistique que le superstitieux plaideur portait religieusement dans son sein.

[1] PLINE, *Hist. nat.*, XXXIX, 11.
[2] Voir supra.
[3] PLINE, *loco citato*.
[4] P. MARTIN, *Religion des Gaulois*. V. supra.

Le paganisme, descendu à ces aberrations monstrueuses ne pouvait plus subsister. L'humanité, froissée en ses principes les plus sacrés, attendait un nouveau cycle de croyances, qui fit table rase du passé et relevât le sentiment religieux en lui rendant ses aspirations vers l'infini. Les divinités de Rome s'écroulèrent à l'apparition du christianisme, comme ces basilics mystiques que les croyances populaires disent condamnés à périr, dès qu'ils sont atteints par les rayons du soleil. Vainement un empereur tenta-t-il de galvaniser le cadavre des idoles; la foi avait fui depuis longtemps leurs temples, et sur les débris des mythologies antiques, les dogmes spiritualistes de la religion du Christ s'établirent en triomphateurs.

Cette religion nouvelle, qui proclamait un Dieu unique, créateur omnipotent, ne pouvait plus tolérer le culte de quelque produit naturel. Le symbolisme semblait même devoir perdre toute poésie, à côté de la majesté d'une révélation divine. Les anciens symboles, entachés de paganisme, furent pour la plupart sévèrement proscrits et devinrent des objets de réprobation. Ils se glissèrent dans les abraxas et les pratiques de la cabale vulgaire; mais le souffle inspirateur, qui leur avait donné la vie, s'était éteint; et des notions d'une philosophie élevée, ils étaient tombés aux mains des sorciers et servaient aux jongleries les plus grossières. On les oublia donc, hormis dans les croyances populaires.

L'œuf échappa à la réprobation en se christianisant. Si de vagues réminiscences de son passé le firent associer à des pratiques superstitieuses, dès que le christianisme toléra les symboles, il se rattacha à l'idée de vie et de résurrection. C'est par l'échange d'œufs coloriés que les chrétiens, au jour de Pâques, fêtent la résurrection de l'homme-Dieu. L'église grecque, qui compte dans son sein la plupart des descendants des nations qui jadis donnèrent à l'œuf sa signification mythique, favorisa cette coutume, trace encore vivace du symbolisme dont l'origine se perd dans les brumes d'où sortit la première civilisation de l'humanité.

MARQUISAT D'ANVERS

ET

SEIGNEURIE DE MALINES.

NOTICE

PAR

M. P.-C. VANDER ELST,

A RAVENBURG (HAINAUT).

Hérigère, abbé de Lobbes en l'an 1000, nous dit qu'Éligard, neveu de saint Amand, fut tué par une troupe de Huns, le château de Grimberghen emporté et celui d'Assche détruit [1]. Ces événements semblent se rapporter aux années 680 à 687 et ces soi-disant Huns paraissent être des insurgés nationaux, alliés aux Frisons. Un chef de ces vainqueurs s'est emparé du château de Grimberghen, et c'est à ce personnage que l'on peut remonter pour fixer la tige des Berthoud, famille qui pendant des siècles lutta contre le pouvoir centralisateur des ducs et qui, à la fin du moyen âge, se distingua par la richesse commerciale de son chef, Florent Berthoud [2].

Selon Dewez [3], ce ne fut que vers l'an 800 qu'on rencontre une mention de Berthoud de Grimberghen, et jusques l'an 940 nous ne trouvons rien dans les documents historiques qui ait rapport à cette famille. Ce fut cette année qu'Arnould-à-la-barbe-de-Dragon (Drakenbaerd) épousa Mathilde, héritière de Malines et fille de

Commissaires rapporteurs : MM. F.-H. Mertens et N. De Keyser.

[1] *In vitâ S. Berlindæ* apud De Vaddere, *Origine des ducs*, II, p. 313.
[2] Froissard cité par De Reiffenberg, *Résumé de l'hist. des Pays-Bas.*
[3] *Histoire particulière des provinces*, t. II, p. 169.

Bogden, qui passe pour avoir exercé les fonctions de comte. Rason avait précédé celui-ci et était peut-être en fonctions en 910, quand Charles-le-Simple signa, en qualité de roi de Lotharingie, l'acte de donation du monastère de St.-Rombaut, de Malines, à l'église épiscopale de Liége.

La série des villages sur lesquels Malines exerça dans la suite sa juridiction est un indice de la situation des alleuds que Mathilde apporta à la famille des Berthoud.

Hever, Muysen, Hombeeck, Leest, Heffen, Neckerspoel et Nieuwland constituaient la seigneurie avec Heyst-op-den-Berg, qui, comme enclave extérieur, se nommait le *Ressort*. Tous ces villages étaient sous la juridiction complète des échevins de Malines, sauf Hombeeck qui en appelait aux tribunaux brabançons.

En outre, Rymenam, Bonheyden, Keerbergen, Putte, Wavre-N.-D., Beersel, Schrieck, Grootloo, Itegem, Norderwyk, Duffel, Waelhem, Contich, Waerloos, Reeth, Aertselaer, Ballaer, Schelle, Niel, situés dans le canton d'Arkel, l'un des sept quartiers du marquisat d'Anvers, ressortissaient en première instance des échevins de Malines, mais trouvaient appel à la cour de Beveren, résidant à Putte.

Gheel et Ouwel du canton de Gheel, Wespelaer, Haecht, Noord [1], maintenant Boort Meerbeek du quartier de Louvain, et Eeckeren du canton de Ryen venaient également en instance devant les échevins de Malines, lesquels pouvaient seuls connaître des appels opposés aux jugements rendus en première instance par la cour épiscopale de Deurne, près d'Anvers [2].

Cet entrecroisement de degrés de juridiction dénonce de nombreuses modifications successives aux limites des territoires cantonaux.

Arnould-à-la-barbe-de-Dragon, partagea ses alleuds de Malines

[1] Cfr. la carte de J. Dewitt. Anno 1667.

[2] Guicciardin, *Descrip. des Pays-Bas*, p. 218. (Note de P. Dumont).

entre deux fils, dont l'un, nommé Jean, se fit moine vers l'an 960 et prit l'habit de St.-Benoit à Lobbes. Il y fit apport de son patrimoine[1], c'est-à-dire de la moitié des alleuds de sa mère. Ce fait eut lieu à l'époque où le duc Brunon veillait à la réinstallation de la discipline dans ce monastère, et lui donnait pour abbé le pieux et savant Aletram[2].

Cette aliénation de Jean Berthoud suscita des contestations interminables entre la main-morte et la famille. En 990 Folcuin, successeur d'Aletram, vendit cette part à l'église de Liége que gouvernait alors Notger. L'évêque avait des ressources et un pouvoir qui manquaient à l'abbé pour consolider les choses du culte à Malines. Il y institua en 992 un chapitre de chanoines qu'un édit rendu par Henri II, roi de Lotharingie et de Germanie, confirma et dota à suffisance en l'an 1006.

Le règne de ce prince, ouvert en 1002-1003 et se poursuivant jusqu'en 1024, est une des époques les plus curieuses de nos annales, quoique en même temps fort obscure. Nous voyons des guerres incessantes, en restant dans une ignorance presque complète de leurs causes spéciales, et nous assistons à l'institution effective des souverainetés ecclésiastiques, alors que le domaine temporel vient leur servir d'appui. C'était la conséquence que devait produire le capitulaire de Louis-le-Débonnaire, de l'an 837[3].

Déjà en 980, le roi Othon II avait confirmé à l'église de Liége le plein bénéfice des possessions antérieurement acquises; en 984 et 985, Othon III lui concède en outre la souveraineté sur tous les pays qu'elle pourrait acquérir par la suite. Enfin le 10 juin 1006, Henri II avait donné la dernière sanction à toutes

[1] Miræus, *Oper. Dipl.*, III, p. 120.
[2] A. Vogel, *Ratherius von Verona*, p. 248.
[3] « Ut omnis ordo ecclesiarum secundum *legem romanum* vivat. Et sic inquirantur » vel defendantur res ecclesiasticæ ut emphiteuseos contractus, unde ecclesia damnum » patiatur, non observetur, sed secundum *legem romanum* destruatur et pœna non » solvatur. » (Cap. Ludov. Pii, 837.)

les mesures [1] qui mirent l'évêque de Liége sur un trône princier : cet évêque était le célèbre Notger.

Le diocèse de Cambrai, dont le titulaire était à la nomination du roi de Lotharingie, et son territoire, partie intégrante du royaume, se trouvaient dans des conditions spéciales : l'évêque de Cambrai était suffragant de l'archevêque de Reims dont la nomination appartenait au roi de France. Afin de neutraliser la portée politique de ces rapports de hiérarchie, Henri II donna, en 1007, le comté de Cambrai à l'évêque [2] de cette ville.

Le roi fut admirablement secondé dans ces mesures par les prélats qui, à de grands talents, joignaient de hautes capacités politiques : Notger de Liége, Ansfried d'Utrecht, Herluin de Cambrai inaugurèrent ses débuts ; Balderic, Adelbold et Gérard continuèrent leurs prédécesseurs, développèrent leurs vues et celles du roi, après eux.

Henri II le-Boiteux, plus connu sous le nom de saint Henri parce qu'il fut canonisé par la suite, avait pour femme Cunégonde de Luxembourg, fille de Sigefroid ; cette alliance le rendait oncle de Baudouin-à-la-belle-Barbe comte de Flandre, du chef d'Ogive, nièce de Cunégonde cousine-issue germaine de Godefroid d'Eenham, et sœur de Lutgarde, comtesse de Frise. Ainsi, quoique Bavarois, Henri II avait trouvé ici des intérêts puissants et des affections personnelles, qui pouvaient le lier à la Lotharingie.

Au décès d'Othon, duc de Lothier et dernier mâle carlovingien, le roi refusa de confier ces fonctions au beau-frère du défunt, le comte Lambert-à-la-Barbe, qui semble les avoir exercées de fait sous son beau-frère, et y appela, en 1005, son parent Godefroid d'Eenham, à la recommandation de Gérard qui devint ensuite évêque de Cambrai, dit Balderic. Cependant la guerre était en

[1] La conquête lui avait donné Chèvremont en 980. Les négociations amenèrent, en 1014, le comté de Looz en tenure féodale de St-Lambert. DEWEZ, *Dict. géog.*, p. 270. Le comté de Huy en 985.

[2] WASTELAIN, *Gaule Belgique*, p. 400.

permanence sur notre territoire. A l'avènement du roi, elle s'exerçait entre Baudouin, comte de Flandre et Arnould, comte de Valenciennes. L'année suivante, 1003, Arnould de Gand, comte de Frise, ayant été tué au combat de Winkel, Baudoin s'était emparé du château de Gand, et pendant que ce comte de Flandre se maintenait dans Valenciennes d'où l'on ne parvenait pas à le déloger, le roi se jeta sur Gand à la sollicitation de Herluin et de Notger, lequel selon les annalistes flamands accompagna l'armée dans cette guerre [1]. Dans cette expédition contre le château de Gand, Henri agit-il uniquement pour faire diversion, ou fut-il poussé à défendre les droits de son neveu Thierri, qui avait eu recours à sa protection [2]? Quoi qu'il en soit, Baudouin mu par des motifs dont on ne démêle pas bien toutes les causes, alla offrir ou demander la paix à Aix-la-Chapelle. Elle fut conclue; Valenciennes et le château de Gand lui furent confirmés [3]. Quant aux motifs qui déterminèrent Baudouin à faire sa démarche à Aix-la-Chapelle, on peut faire la remarque que Frédéric, beau-frère du roi et comte de Luxembourg, réclamait hautement contre l'aliénation des biens de sa sœur Cunégonde en faveur de l'évêché de Bamberg, récemment institué; qu'en cette même année 1007, ces réclamations venaient de dégénérer en hostilités ; que Baudouin, gendre de Frédéric, obtenait par son accord une position de modérateur dans la famille royale, et augmentait ainsi son influence sur tous les princes belges.

Godefroid-le-Captif, comte évincé de Hainaut, avait laissé deux fils lors de son décès avenu en 1002. Ils étaient revêtus des

[1] Dn. Fr., *Chronyck van Vlaenderen*, I, p. 64, col. 2

[2] La défense de l'abbaye de St-Bavon parait être entrée dans les causes de cette expédition en Flandre. Cfr. le document de l'an 1003 en Miræus, lib. I, *Donat* : Ch. 17.

Lors de la diète de Nymègue, tenue en 1004, Lutgarde exerçait la tutelle. Van Hemert. *Holl. Graven*, p. 40.

[3] Nos annalistes y joignent les cinq îles de Zélande. Nous pensons qu'il faut reculer cette donation bénéficiaire à la diète de Nymègue de l'an 1017. Cfr. Alting, *Pars altera*, p. 94. — Van Hemert, *lib. cit.* p. 43. — Warnkœnig, *la Flandre et ses institutions*, Tome II, p. 80.

fonctions de comte; Godefroid avait le titre d'Eenham où se trouvaient ses alleuds; il fut créé duc de Lothier en 1005, comme nous l'avons dit; Gothelon était comte d'Anvers.

Pour qu'il en fût ainsi, il a fallu que cette branche de la famille d'Ardenne possédât des alleuds dans ce comté. Leur venaient-ils de leur mère, Mathilde de Saxe, fille de Herman Billung, et nièce de Wichman, comte de Gand? Leur source était-elle paternelle? Ou bien la ligne politique qu'avaient suivie Godefroid-le-Captif et le comte Ansfried, en opposition avec la famille des Regnier, lui avait-elle fait acquérir des alleuds dans le *Riensis pagus*? L'histoire est muette sur ces circonstances et lorsqu'elle ouvre la bouche, c'est pour nous montrer Gothelon exerçant les fonctions de comte en 1008 [1]. Les villages de ce comté touchant ses frontières paraissent avoir été Santvliet, Oostruweel, Brecht, Hoogstraeten, Turnhout, Casterlé, Gheel, Oosterloo, Hersselt, Houtvenne, Rymenam; la Nèthe puis le Ruppel et l'Escaut complétaient ses limites. C'est là ce qui constitua dans la suite le doyenné d'Anvers du diocèse de Cambrai, [2] et au civil, les sept quartiers du marquisat [3].

Paul-Émile attribue à Othon II l'érection de ce marquisat en l'an 973, mais aucun document ne prouve cette assertion qui nous semble résulter d'une confusion dans la portée réelle des mesures que prit ce roi lorsqu'il donna le duché de Lothier à Charles de France, 976. L'acte de l'an 1008, que nous venons de citer, est le plus ancien titre qui fasse mention du comté d'Anvers. A cette époque on ne trouve ni la dénomination de marquisat, ni sa qualité en rapport avec l'empire romain, et encore moins la désignation de St.-Empire. Mais si nous passons au

[1] « Et quæ pertinent ad illas villas Heiste et Heisten, ac Badfride, nec non Mechlines » nominatus; quod tamen totum Wavrewald appelatur, in comitatu vero Gozilonis Co- » mitis, qui Antwerf dicitur situm. » MIRÆI, *Donat.* Cap 44.

[2] Cfr. DE RIDDER, Tome I, des *Analectes ecclésiastiques de Belgique.*

[3] C'étaient les quartiers de Ryen, Hoogstraeten, Herenthals. Turnhout, Gheel, Santhoven et Arkel, dernière dénomination qui se retrouve au Nord de la Meuse, près de Halthena.

successeur de Gothelon dans son comté, nous pourrions bien trouver le premier marquis avec sa désignation spéciale. Pierre A. Thymo rapporte l'épitaphe du comte Henri Ier de Louvain, tué en 1039, et elle lui donne le titre de *Romani Marchio Regni.* En interrogeant les faits parallèles, nous voyons que cette qualité obtenue par un comte de Louvain n'a rien d'invraisemblable. Le diplôme de 1008 accordait le droit de chasse dans le Wavrewald à Balderic, successeur de Notger, et à Heyst-op-den-Berg à Lambert-à-la-Barbe, père de Henri Ier de Louvain, dont le frère devint gendre de Gothelon. La famille d'Ardenne s'était donc rapprochée de celle des Regnier, et lorsque son chef fut pourvu en 1022 du duché de Lothier, il put appeler à des fonctions, encore amovibles de leur nature à cette époque, un prince de son intimité.

C'est une question encore pendante que celle touchant les rapports primitifs du doyenné d'Anvers avec le diocèse de Cambrai. On doute, et non sans motif, qu'il ressortissait primitivement au *Diœcesis Tungrensium*. En ce cas, ce put être sous Gothelon dont la famille se trouvait en si bons rapports avec Gérard, évêque de Cambrai, que ce pays ait été rattaché à ce diocèse. Dans la position mixte où se trouvait Cambrai, son doyenné le plus écarté au Nord pouvait être nommé une *Marche*, et d'autant mieux qu'il pouvait être considéré comme une conquête, non sur le diocèse de Liége, mais sur la société païenne.

Les actes royaux délivrés en faveur de Nötger, quant à la propriété politique de la moitié de Malines reconnue à l'église de St.-Lambert, paraissent comme une indemnité pour l'échange d'un territoire plus vaste et moins peuplé; ce n'est qu'une hypothèse, il est vrai, mais elle trouve peut-être un appui dans l'existence du *tribunal civil* de Deurne, nommé *cour épiscopale*, dont les jugements étaient portés en appel devant les échevins de Malines. La tradition attribue la fondation de Deurne à saint Amand[1], et saint Amand était *episcopus Tungrensium*.

[1] WASTELAIN, *Description de la Gaule Belgique*, 216.

Les plus anciens rapports entre Cambrai et Anvers nous semblent appartenir à la fin du XIe siècle. La tradition veut que Godefroid de Bouillon y fonda un chapitre de chanoines ; mais l'histoire dit que Godefroid-le-Barbu posa le même fait en 1119[1]; que Burchard, évêque de Cambrai, confirma et régularisa cette institution en 1124, et que ce ne fut qu'à la suite des donations de 1133, édictées par Godefroid-le-Barbu, que cette institution fut à même de fonctionner. Longtemps donc pendant ces siècles, les exigences du culte furent privées de satisfaction; à l'arrivée de saint Norbert à Anvers, il n'y avait qu'un seul prêtre pour le service de la ville[2].

Quel avait donc été l'état du pays de Ryen, depuis Rohingus jusques Gothelon?

A partir de l'an 725, date du testament de Willebrord, dans lequel Anvers est mentionné, il n'en est plus question dans l'histoire jusqu'en 837, et à partir de cette dernière date jusqu'en 1008, c'est-à-dire que pendant ces 171 dernières années, le nom d'Anvers ne se retrouve dans aucun titre contemporain, pas même dans le célèbre acte de partage de l'an 870, qui nomme pourtant Lierre et Malines. L'occupation des Normands nous en paraît la cause.[3]

En 830 ou 832, Louis-le-Débonnaire avait accueilli des princes normands qu'une guerre intestine chassait du Danemark, et leur avait concédé des bénéfices. Ce fut ainsi que Hemming obtint Walcheren, et que Hériold eut une partie de la Frise, avec Dorestad pour résidence. Mais en 837, les Normands du parti vainqueur vinrent poursuivre ces princes, s'emparèrent de Walcheren, tuèrent Hemming et portèrent la dévastation sur tout le territoire soumis à Hériold. Ce fut alors qu'Anvers, Deurne, Lierre et Malines furent dévastés.

[1] Cependant dans une lettre de l'an 1140, Godefroid-le-Barbu reconnaît cette fondation du roi de Jérusalem; *Prædecessor meus beatæ memoriæ, Dux Godefridus et postea Rex Jerosolymitarum* ». DEVADDERE, p. 347, citant MIRÆUS, Ch. 80.

[2] *Vitâ S. Noberti*, C. 13.

[3] E. MARSHAL, *Essai historique, etc., sur Anvers*, p. 25.

Hériold toutefois surmonta ces revers; en 846, aidé de son frère Roric, il se mit à faire des incursions sur les territoires voisins; cinq ans plus tard l'abbaye de St.-Bavon de Gand fut mise à sac. Au décès de Hériold, son frère Roric le remplaça; il continua la guerre et contre ses antagônistes normands et contre les Franks. En 856, ces derniers firent le paix, le roi Lothaire II ayant renoncé en faveur de Roric aux territoires qu'il occupait. Les Normands de l'autre parti vinrent encore attaquer leurs adversaires en Frise, et Roric périt vers l'an 868. Son neveu Godefried lui succéda, et obtint du roi Charles-le-Chauve la concession d'un territoire sur les rives de l'Escaut, [1] fait qui peut prendre place entre les années 868 et 870. Le fameux partage qui eut lieu dans ces circonstances tend à établir que le port d'Anvers ne pouvait être occupé alors que par un peuple essentiellement marin et navigateur.

Mais l'acte de 870 ne désigne-t-il aucun territoire auquel la banlieue d'Anvers pourrait être rattachée? Il nous paraît qu'oui, et que la première désignation qui se présente dans cet acte, *Comitatus Teisterbantiæ* [2], englobait ce territoire. Le Teisterbant ('t Westerbant ?), tel que nous le trouvons délimité aux temps de saint Henri , ne répond qu'aux territoires de Thiel et de Halthena, mais les contestations qui s'élevèrent à son sujet, ouvrent les voies à l'hypothèse qui lui reconnaîtrait des limites plus étendues. L'acte de partage ne mentionne pas non plus le *Striensis Comitatus* qui lui était limitrophe et touchait au midi le *Riensis*. Ce sera au testament d'Ansfried, mort évêque d'Utrecht en 1008, que nous demanderons un fil conducteur sur cette voie ténébreuse.

Avant de prendre l'habit monastique, ce prince avait rempli plusieurs fois les fonctions de comte amovible [3]. Comte de Huy en

[1] « Plurimum illi qui littora Scaldi insederant, debacchabantur, quoniam gratissima » statio navium, sive ad hiemandum, sive ad quod libet belli periculum declinandum, » illic eos fecerat esse continuos. » (FOLCUINUS, *de Gestis. Abb. Lob.* Ch. 16)..

[2] Les copies portent : *Commententesterbant.*

[3] Wittekind dit qu'il fut gouverneur de Chèvremont, Siegebert le nomma comte des Brabançons, (anno 964 à 976), enfin comte de Teisterband, puis de Hui jusqu'en 985.

985, il fit donation de ce comté à l'évêché de Liége et peu après se fit moine. Il avait exercé les fonctions de comte de Teisterband, et pris pour femme Hilsuinde, fille et héritière du dernier comte de Strien, et dont il n'eut qu'une fille nommée Benoite [1]. En 992, Hilsuinde fonda le monastère de Thorn; elle s'y était retirée avec sa fille quand Ansfried fut promu à l'évêché en 994. A cette occasion, il fit don à l'église d'Utrecht de ses alleuds personnels, désignés par Westerloo, Oldbolo, Meerbeek, Hoybeke, Burente, *infrà comitatum Ryen* [2], et par son testament il légua le Teisterband à la même église, et une partie de Baerle, l'autre ayant été attribuée à Thorn par Hilsuinde [3].

De tout ce qui précéde on peut conclure que le Teisterband, après l'occupation normande de 837, fut une espèce de frontière militaire du couchant renfermant les territoires de plusieurs *pagi*, mais étendait ou restreignait ses limites d'après les chances de la guerre [4].

La banlieue d'Anvers, le comté de Ryen, servit longtemps de refuge aux bandes des Normands, et lorsque vers 882 Regnier-au-long-Col fut fait prisonnier par Rollon, nonobstant l'aide des Frisons que commandait Taco Ludigma, selon les légendes, la terre de Ryen était toujours occupée par ceux dont la puissance ne fut abattue qu'une dixaine d'années plus tard par la bataille de Louvain. Mais que devint la population du pays de Ryen après cet événement ?

Tout fait présumer que peu assouplie encore aux lois de la couronne, sous le règne de Charles-le-Simple (912 à 926), elle obéissait militairement à Walger, comte de Teisterband. On ne pourrait induire toutefois de cet état permanent de guerre, que la

[1] Cfr. Wastelain, *libro citato*, p. 169. Grammaye, *Lovanium*, lib. I, ch. 13, dit que Helsuinde était fille d'un marquis de Franchimont, *Francimontani*.

[2] Alting, *Pars ultera*, *vox Teisterband*, ad annum 994. Ce sont Westerloo, Oelen, Westmeerbeek, Huyk et Beersel. Cfr. Miræus, lib. II, c. 223.

[3] Alting, ibid. vox *Baerle*.

[4] Cfr. Warnkœnig & Gérard, *Histoire des Carolingiens*, t. II, fo. 92.

barbarie était absolue. La position d'Anvers l'indique comme un marché dès son origine, et c'est à cette époque ténébreuse de l'occupation normande, qu'on peut attribuer les deniers parvenus jusques nous avec l'exergue : *Anderpus* [1].

Les donations testamentaires d'Ansfried à l'église d'Utrecht avaient pour conséquence de soumettre au droit impérial des populations qu'elles enlevaient au droit coutumier [2]. De là des réclamations dont Thierri III, comte de Frise, se fit le défenseur contre Adelbold, successeur d'Ansfried, soutenu de saint Henri II, voulant que les dispositions testamentaires sortîssent leurs effets. La guerre s'en suivit, et ce fut à cette occasion, nous semble-t-il, que le roi donna au comte de Flandre les cinq îles de la Zélande que Thierri prétendait lui appartenir, *ex jure paterno* [3]. Dans la campagne de 1018, Thierri demeura vainqueur, après avoir fait le duc Godefroid prisonnier. Il rendit ce dernier à la liberté; la paix fut conclue. Le duc mourut en 1022 et le roi en 1024, Adelbold voulut rendre hommage à sa mémoire, il nous a laissé son *panégyrique* sous le titre de *Vita Sancti Henrici Cesaris* [4].

Conrad II ceignit la couronne après Henri; il confirma le duché à Gothelon et par son édit de 1028, qui sanctionnait l'hérédité des fiefs, il fit évanouir une cause incessante de troubles.

Si nous recourrons aux fabuleuses légendes sur l'institution du marquisat du St-Empire, nous ne parvenons qu'à constater un seul fait, qui nous a déjà frappé dans d'autres compositions du même genre, celui de la bifurcation originelle dans ces fables.

Les aspirations gauloises gratifient Justinien, le césar qui codifia les lois romaines, de l'honneur d'avoir érigé le marquisat du Saint-Empire romain; les aspirations germaniques au contraire attribuent cette institution à Thierri Ier, roi d'Austrasie en 516 [5].

[1] Cfr. PIOT, t. III, de SCHAYES, article *Anvers*, p. 214.
[2] Voyez les mots Ausdom et Azigdom, dans l'*Algemeene nederduitsch woordenboek*. — *Azigdom* est opposé à *Schependom*.
[3] VAN HEMERT, *Holland. Graven*, p. 43.
[4] HAMCONII, *Frisia*, p. 109 verso.
[5] Cfr. GUICCIARDIN, *Descrip. des Pays-Bas*, p. 171, citant AVENTINUS.

Henri II, roi de Lotharingie et de Germanie, et empereur depuis 1014, mourut le 14 juillet 1024. En 1124, il fut canonisé. Sa femme Cunégonde, son beau-frère Étienne, rois des Hongrois, sont revêtus du même honneur. Cependant, nous doutons qu'il y ait des documents officiels donnant à l'empire romain du haut moyen-âge, l'épithète de *saint* et nous serions étonné qu'on l'ait rencontré avant l'année 1356, époque de la proclamation de la fameuse *Bulle d'or*. Le marquisat d'Anvers ou de l'Empire romain, n'a pu acquérir la désignation de marquisat du St-Empire, qu'après que ce dernier eût prit l'usage de s'attribuer cette qualité.

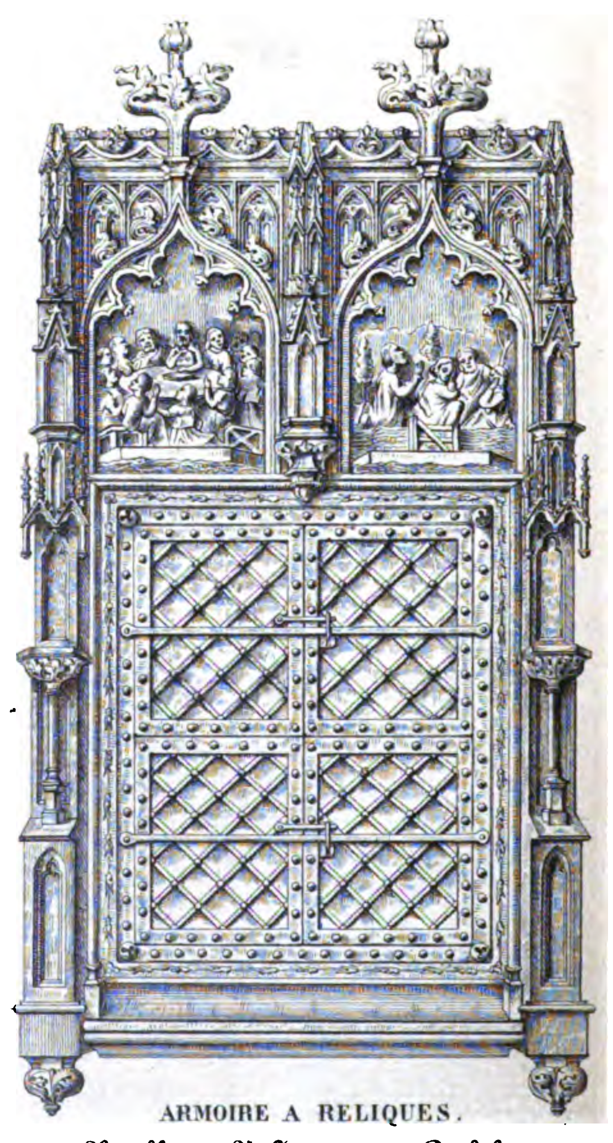
C'était à l'échevinage d'Anvers que les tribunaux des quartiers du marquisat pouvaient trouver appel. Deux magistrats spéciaux remplissaient les fonctions de ministère public auprès de cette cour, le *markgrave* pour le criminel et l'*amman* pour le civil. L'office de ce dernier ne nous semble avoir été créé qu'après la réunion du marquisat au Brabant par Godefoid-le-Barbu, dont une lettre-patente de 1124 constate au contraire l'existence du premier [1].

Depuis lors, les sentences échevinales spéciales à Anvers furent passibles d'appel au conseil ducal, et plus tard toutes celles rendues dans le marquisat purent être portées en *révision* (cassation) au conseil souverain de Brabant [2].

Si certaines dispositions du droit coutumier des quartiers du marquisat trouvaient leurs analogues dans des localités du Holstein et du Schleswig, nous pourrions en conclure que l'élément scandinave, introduit par l'occupation normande, s'est trouvé sur ce territoire dans une proportion supérieure à ce qu'il peut avoir été sur d'autres points du royaume. C'est un examen que nous recommandons aux amis de la science.

[1] Miræus, *Op. Dipl.*, t. I, p. 87. — Pontus-Heurterus, *Rer. Burg.*, lib. II, c. 23, affirme que l'incorporation complète du marquisat date de l'an 1403 sous le règne d'Antoine de Bourgogne.

[2] Guicciardin, *Descript*, p. 116 et 117. Arnheim anno 1613.



ARMOIRE A RELIQUES.

Chapelle de St Antoine-en-Barbefosse.

Lith. de Joseph Ratinckx, longue rue neuve à Anvers

LA CHEVALERIE

ET LE PRIEURÉ

DE SAINT-ANTOINE-EN-BARBEFOSSE.

NOTICE

PAR

M. LÉOPOLD DEVILLERS,

MEMBRE TITULAIRE A MONS.

Vers la fin du XIV[e] siècle, une épidémie, connue dans l'antiquité sous le nom de *feu sacré* [1] et au moyen-âge sous celui de *feu Saint-Antoine* [2], se répandit dans le Hainaut.

Il existait à cette époque, dans le bois d'Havré, une petite chapelle qu'un ermite nommé Antoine, gentilhomme du Hainaut, avait construite, à son retour de la Terre-Sainte, pour lui servir d'oratoire, sous l'invocation de son patron. Cette chapelle devint le but de pèlerinages, lorsque, en 1382, le *feu Saint-Antoine* étendit ses ravages dans notre province. Des guérisons miraculeuses, entre autres celle de Piérart Vabine, de Gottignies, s'y opérèrent [3].

Commissaires rapporteurs : MM. le chevalier L. de Burbure et H. Raepsaet.

[1] Contractos artus sacer ignis edebat. — Virgile, *Géorgiques*, liv. III.

[2] Saint Antoine était regardé partout comme le libérateur de cette contagion.

[3] Vinchant, *Annales du Hainaut*, éd. des Bibliophiles belges, t. III, p. 322.

La dévotion à saint Antoine prit dès lors un accroissement notable : elle était encore excitée par des récits merveilleux. L'ermitage en ruines, la chapelle, l'isolement complet de ces lieux inspiraient des sentiments religieux et fantastiques. Les villageois croyaient que cette localité était habitée par des êtres surnaturels[1]. C'était là, d'après une vieille chronique, qu'une troupe de Normands avait été vaincue. Une dame d'Havré, nommée Barbe, y avait reçu la sépulture. Cette dame, cachée sous un long voile blanc, un cierge à la main, faisait, disait-on, des apparitions nocturnes auprès de la chapelle. C'est ainsi que l'on explique l'étymologie du nom de *Barbefosse*, donné à l'enfoncement planté d'arbres, à l'extrémité duquel se trouve la chapelle de Saint-Antoine.

Les seigneurs d'Havré avaient établi, à proximité de l'ermitage, une maison de plaisance, auprès de laquelle ils firent creuser un puits qui existe encore, à droite de l'avenue qui mène à la chapelle.

Le pèlerinage de Saint-Antoine-en-Barbefosse devint de plus en plus suivi. Les nombreux miracles qui s'opérèrent dans la chapelle, la rendirent célèbre.

Albert de Bavière, comte de Hainaut, désirant perpétuer le souvenir de la cessation du fléau de 1382, institua dans son comté l'ordre des chevaliers de Saint-Antoine, à l'imitation de celui que le pape Boniface VIII avait créé en 1298. Le comte assigna la chapelle de Barbefosse pour siége de l'ordre dont il s'agit.

Les sires d'Antoing, de Ligne, d'Havré, de Longueval et de Boussu furent reçus les premiers dans cette noble association, dont le comte de Hainaut prit le titre de Grand-Maître.

C'était à Barbefosse que les chevaliers recevaient le collier de

[1] PARIDAENS, *Mons sous les rapports historiques, statistiques, de mœurs, usages, littérature et beaux-arts*, Mons, 1819, p. 28-29.

[2] *Barbarorum fossa*, en souvenir de la défaite des Normands, ou *Barbaræ fossa*, à cause de la châtelaine Barbe.

l'ordre, et tenaient leurs assemblées ; plusieurs y désignèrent le lieu de leur sépulture.

Voici, d'après un ancien livret devenu fort rare [1], un extrait des statuts de cet ordre distingué :

« Les règles portoient : 1° que nul ne fut admis dans ce corps » qui ne fût issu de noblesse reconnue et irréprochable, ou du » moins qui n'eût obtenu le degré de doctorat dans une célèbre » université.

» 2° Qui ne fût exempt de toute tache infamante.

» 3° Ordonnoit de soutenir les intérêts des pauvres veuves, » filles, pupilles et orphelins; de les aider et de se déclarer leur » protecteur, au besoin.

» 4° De soutenir l'honneur et les droits de leur confrérie; » qu'ils estimeroient et honoreroient ceux qui y seroient associez, » et ne souffriroient pas (autant qu'il seroit en leur pouvoir) qu'on » leur fît aucun tort ou déshonneur. »

L'ordre de Saint-Antoine de Hainaut ne fut pas réservé aux seuls nobles du pays; il fut accordé à des seigneurs étrangers, qui devaient, après leur admission, visiter la chapelle de Barbefosse.

Les chevaliers avaient la coutume de faire suspendre leurs portraits et leurs armoiries dans le chœur de la chapelle.

Cette chapelle fut entièrement reconstruite, en 1400, par Gérard d'Enghien, seigneur d'Havré, et Marguerite de Marbais, son épouse.

Marguerite de Bourgogne, épouse de Guillaume IV, comte de Hainaut, fit présent, en 1418, des verrières de la nouvelle chapelle, et elle y déposa son portrait peint avec ses armes [2], par Pierre Henne, peintre à Mons.

En 1423, Jean IV, duc de Brabant, fit une offrande de cent

[1] *Origine de l'église et du pèlerinage de Saint-Antoine-en-Barbefosse*, Mons, J.-N. Varret et la Ve Preud'homme, 1719, in-8°.

[2] Pinchart, *Archives des arts, sciences et lettres*, 1re série, t. II, p. 157.

écus de Dordrecht pour son entrée dans l'ordre de Saint-Antoine, et il donna, en outre, son portrait orné de ses armes [1].

Un prieuré et un hôpital furent adjoints à la chapelle, en 1415, et confiés à des religieux de l'ordre de Saint-Antoine qui y vinrent du monastère de Motte-Saint-Didier, en Dáuphiné, au nombre de sept, dont quatre étaient prêtres et les autres frères convers. L'un des prêtres eut le titre de commandeur [2].

Le 20 avril 1439, Jean Wautier et Saincte d'Escaupont, bourgeois de Mons, se déshéritèrent entre les mains d'Antoine Cabert, commandeur de Barbefosse, de vingt bonniers de terre situés à Thieusies, sous l'obligation de quelques services religieux.

L'hôpital de Saint-Antoine était réservé aux malades *entachiez de pestilence.* Lors de l'épidémie de 1615, le petit terrain qui entoure la chapelle servit de cimetière. On lit au-dessous d'une croix en grès, adossée contre la muraille de la chapelle, cette inscription :

ICY REPOSE LE CORPS
DE PAVLE DE LA CHAREL
LE SERVITEUR DE M.re J. A.
LE TELLIER LEQUEL
TREPASSA DE LA PESTE
LE 21 SEPTEMBRE 1615.

Les lignes suivantes, les seules qui soient encore lisibles d'une autre épitaphe posée dans la chapelle, rappellent probablement aussi les noms de personnes mortes de la peste :

. . . . Pasque
Bouleau sa feme et Jehene
Bouleau mère de laditte
Pasque, lesquels. . . . .
. . . .

[1] Archives de l'État, à Mons. *Pièces à l'appui des comptes de la recette générale du comté de Hainaut.* Ordonnance de paiement d'une somme de 14 liv. au profit de la veuve Piérart Henne, peintre à Mons, pour le dit tableau.
[2] VINCHANT, t. III, p. 323.

Sur une autre pierre bleue, on lit :

ICY GIST JENNE
JOSEPH BINOT
LAQUELLE TREPASSA
LE 25 DE NOVEM-
BRE 1645.

L'ordre de Saint-Antoine n'eut pas une longue existence.



CHEVALIER DE St-ANTOINE-EN-BARBEFOSSE.

En 1385, les chevaliers firent partie de l'armée qui fut envoyée en Prusse par le duc Albert, pour secourir les chevaliers de

l'ordre teutonique. C'est alors que l'ordre fut complétement constitué. Le comte de Hainaut établit un connétable, un maréchal et d'autres officiers.

On sait que la campagne de 1385 n'eut aucun succès. A dater de cette époque, la chevalerie de Saint-Antoine n'exista plus guère que de nom.

Toutefois, dans un ouvrage estimé [1] on a donné la *succession chronologique des grands-maîtres de l'ordre depuis Albert de Bavière (1382) jusqu'à Philippe V, roi d'Espagne (1700)*, lequel figure comme XIIIe Grand-Maître. On trouve encore dans cet ouvrage des gravures représentant deux chevaliers de l'ordre de Saint-Antoine en Hainaut, l'un en costume guerrier et l'autre en habit de chœur, avec le collier de l'ordre. Ce collier était d'or, formé d'une corde à nœuds ; au bas pendait une petite béquille d'or ou d'argent, selon la noblesse des chevaliers, ornée d'une clochette d'argent. L'écu de l'ordre était de gueules à la béquille d'or, entourée du collier.

Auprès de la chevalerie, avait pris naissance une association dont l'entrée était ouverte à tous les fidèles. Dans la suite, les confréries de Saint-Antoine furent nombreuses à Mons. L'une d'elles se forma en 1648. En cette année, comme la peste désolait Mons et ses environs, plusieurs bourgeois de cette ville, à la suite de quelques conférences qu'ils eurent vers le 9 août, résolurent de créer cette confrérie, et firent un règlement, dont ils promirent de garder les prescriptions, sous une amende de cinq sols.

Le § 1er de ce règlement portait : « Le 17 janvier, tous se » devront trouver au lieu assigné, moyennant avertance, pour » aller en pèlerinage à Saint-Antoine-en-Barbefosse, avec le gui- » don, et ainsi continuer le reste de l'octave, se trouvant tous » à l'ouverture de la porte ; seront tenus, le dernier jour de » l'octave, hors d'un empêchement légitime, de reconduire ce

[1] *Histoire des ordres militaires*, Amsterdam, P. Brunel. 1721. In-4°, t. III, p. 455.

» guidon au lieu accoutumé. » Et le § XII : « Tous pèlerins » sortans de la ville pour aller à Saint-Antoine, iront armez » (s'entend quand il y a danger d'insulte) et ne pourront s'éloigner » les uns des autres que d'un trait d'arc; bien entendu qu'ils se » doivent trouver à l'ouverture de la dernière barrière pour » partir ensemble et en même temps. »

Jusqu'en ces derniers temps, les compagnies de Saint-Antoine qui succédèrent à l'ancienne confrérie, ne manquaient pas d'aller le lundi dans l'octave du saint, à la chapelle de Barbefosse.

Les pèlerins y étaient reçus solennellement, au son des cloches et des tambourins. On leur offrait la relique du saint à baiser.

Après leur visite à Saint-Antoine ils s'amusaient à un exercice de la saison : le jeu de crosse [1].

Aujourd'hui encore, le lundi dans l'octave de Saint-Antoine est fêté à Mons par la classe ouvrière. Des sociétés s'organisent dans les quartiers populeux, se distinguent les unes des autres par des ceintures ou des cocardes, et se mettent en marche, tambour battant et enseignes déployées. Chaque membre porte bravement sa crosse. Quelques sociétés se rendent encore à *Longue Roïe*, ancienne taverne voisine de la chapelle [2]. Mais celle-ci reste fermée. Au jour seul de Saint-Antoine, on y dit une messe basse. Le célébrant bénit des pois qui se distribuent entre les cultivateurs des environs.

L'hôpital de Saint-Antoine ne subsista guère que deux siècles. Quant au monastère, il ne fit que décroître au XVIe siècle. En 1578, la commanderie de Barbefosse fut dévolue à dom Julien Hergo, prieur de l'abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroye : il la conserva jusqu'à sa mort, en 1583. Deux moines de Saint-Denis,

[1] Voir F. Hachez, *Fêtes populaires à Mons*. Extrait du *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1848.

[2] Voir le mot *Longherowe*, dans la table onomastique de notre *Mémoire sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Alne*. On y voit la mention d'Anselme *de Longheroe*, écuyer, et de Raoul *de Longherowe*.

dom André Lefebvre et dom Jean Fontaine, l'avaient accompagné à Saint-Antoine, car il ne restait plus des anciens hospitaliers qu'un vieux prêtre, le frère David Leblanc, dont on voit encore l'épitaphe dans la chapelle :

CY GIST FRÈRE DAVID
LE BLANCQ EN SO. TAMPS RELIGI
EUX DE CEST EGL[E]
QUI TRESPASSA L'AN 1600
LE 21 MARS
PRIEZ DIEU POUR SON AME [1].

A la mort de Julien Hergo, dom André Lefebvre fit quelques démarches pour obtenir la commanderie; mais un autre prêtre lui fut préféré.

Enfin, les jésuites obtinrent, en 1587, le prieuré de Saint-Antoine, qu'ils conservèrent jusqu'à leur suppression. Ils y faisaient desservir les fondations par un chapelain. On remarque encore dans la chapelle les épitaphes de plusieurs de ces chapelains [2]. Le dernier desservant fut M. Toussaint-Fr. Duby, d'Havai.

[1] L'épitaphe de deux autres religieux se lit encore en partie :
Chi gist frere Mescion Raycart, religieux de cheans qui trespassa l'an v[c] iiij le xix de may, et aussy Wuillaume l'an .... confrere aussy.

[2] Voici ces épitaphes :

Cy gist maître Charles
Wateriot chappelain
de cette chapelle Saint-
Antoine mort le 14
Février 1735.
R. C. I. P.
Amen.

Icy repose
le corps de
Remaque Gaspard
chapelain de Saint-
Antoine décédé le
10 novembre 1743
Requiesquant
in pase (*sic*).

D. O. M.
Icy repose le corps
de Nicolas Poch
Jaupart prêtre
en son vivant chapelain
de cette chapelle
âgé de 60 ans.
Décédé le 3 avril 1763.
Requiescat in pace.

Le prieuré est encore appelé la *Maison des Jésuites*. C'est une construction du XVIIe siècle, ayant un étage et couverte en ardoises.



CHAPELLE DE St-ANTOINE-EN-BARBEFOSSE.

Quant à la chapelle, elle était jadis beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. Au milieu du XVIIe siècle, elle avait un chœur et une nef. [1] Le chœur seul subsiste. Le fondateur, Gérard d'Enghien ,

[1] Une muraille de cette nef, longeant la sacristie, existe encore. On y voit des armoiries de divers seigneurs qui furent chevaliers de Saint-Antoine. Ces armoiries portent au centre le Tau de l'ordre, que l'on retrouve encore sur les murs de la chapelle. — Il y a une dizaine d'années, on a extrait les matériaux des autres murs de la nef.

était inhumé à l'entrée du chœur sous une grande pierre plate sans inscription. Son fils Gérard était enterré dans la nef : sur sa pierre sépulcrale, étaient gravées ses armoiries (qui étaient celles d'Havré) et cette épitaphe [1] :



Chy gist noble home messire Gerard de Haurech
fils du sr de Haurech, et en son
tamps sr de Serain, Walckam
et Liedekercke, qui trespassa
l'an de grace 1420, le xie jor
du moys de novembre
Pries por son ame.

On remarque dans la chapelle de Saint-Antoine une niche gothique, en pierre blanche, d'un travail très-remarquable, et rehaussée de deux bas-reliefs, représentant la *Cène* et *Jésus au jardin des Oliviers* [2]. Il eût été préférable que l'on employât à la restauration de la chapelle et surtout de ses fenêtres, dont les vitraux sont dans un délabrement complet [3], l'argent que l'on vient de dépenser pour faire peindre cette niche, qui jusqu'ici avait été préservée du badigeon.

[1] *Recueil d'épitaphes des Pays-Bas*. In-folio. Ms. de la bibliothèque publique de Mons.
[2] Cette niche servait à l'exposition des reliques.
[3] Il reste dans les meneaux quelques fragments des anciennes verrières peintes.

L'autel est décoré d'un tableau représentant un religieux de l'ordre recevant l'Eucharistie, et il est surmonté d'une statue du patron. Enfin, on y voit un beau reliquaire, garni en argent, de l'époque de la Renaissance; il porte cette inscription :

S. ANTONI
O. P. N.

Ce reliquaire, d'une assez grande dimension, est porté à la procession le jour de la fête communale d'Havré, le 15 août.

De chaque côté de l'autel, sont les tombes de M. Dieudonné de Patoul-Fieuru et de son épouse, née Marie-Thérèse-Eugénie de Biseau de Bougnies, décédés respectivement en 1833 et en 1837, parents du propriétaire actuel de la chapelle. [1]

Terminons par l'extrait d'un vieux poème [2], qui fait apprécier combien le sanctuaire de Barbefosse ressemble peu à ce qu'il était autrefois :

. . . .
Je voy soudain parestre le saint temple
De saint Authoine, où estant je contemple
Mainte relicque et maint riche tombeau,

[1] M. de Patoul-Fieuru occupe la maison de campagne, voisine de la chapelle de Saint-Antoine. Cette maison de plaisance existe depuis plusieurs siècles : elle appartint aux seigneurs d'Havré. On lit dans un compte de la massarderie de la ville de Mons pour l'année 1412 : « As boutilliers de Monsgr. de Havrech, le lundi viij^e jour de » march, que Jehans de Hom, Wuillaumes de Brousselles, esquievin, et Jehans » Deslers, clers, estoient allés par-devers lui à Saint-Anthonne parler de l'estat des » dismes que li canonne de Saint-Germain demandoient à la ville, donnet 12 sols. » Dans le compte de 1420 : « A Jehan de Grantreng, siergant, pour le leuwier d'un » cheval qu'il eut pour avœcq ses maistres li esquievins aller à Saint-Anthonne par- » deviers Monseigneur de Havrech qui mandet les avoit : payet 3 sols 6 deniers. » C'est à Saint-Antoine qu'eut lieu, le 15 mars 1477, l'arrestation de maître Robert de Martegni, receveur de Mons, qui fut décapité en cette ville le 30 mai suivant, *pour ses démérites*. Voir : A. LACROIX, *Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche*. Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 1re série, tome I, pp. 49, 191, 192. — VAN DE PUTTE, *Notice sur le mausolée de la famille de Gros*, (Bruges, 1842, in-4°,) pp. 41, 48, 49.

[2] *Description de l'assiette, maison et marquisat d'Havré, rédigée en vers francoys*, Mons, 1606, in-12°. Un exemplaire de cette plaquette rarissime a été vendu à Mons, en mars dernier, pour le prix de 200 fr., sans les frais.

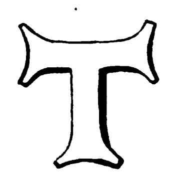
Et entre autre ung que j'estime beau.
Non pour le marbre et moins pour le porphire
Mais la grandeur d'une pierre j'admire,
Dont la coulleur retire au viollet,
Laquelle en long a de piedz dix et sept,
Et huict de large : enfin, elle est fort belle.
Après je vi tout partout la chapelle
Divers escritz, les uns en parchemin,
D'autres en bois, par où maint pellerin
Ayant faict vœu à ce saint sainctuaire
Et là venu afin d'y satisfaire ;
Mesme d'Austriche exprès y sont venuz
Des gentilhommes, et leurs tableaux penduz
En feront foy. Mais quoy ! pourrai-je taire
A quelz dépans fut faict ce monnastaire ?
Ung tien ayeul [1], seigneur fort liberal,
Fit donc bastir jadis cest hospital,
Deux cent vingt ans sont passez, et pour vivre
Le revenu de bien trois mille livre
Il a donné pour y tenir pieux
Trois prestre et un commandeur dessus eux,
Et outre encor, tant pour le saint office
Que pour ayder au domesticq service,
Trois serviteurs, et pour leur logement
Fit faire encore un fort grand bastiment,
Tel et si beau qu'on y peut, sans offence
Fort bien loger un seigneur d'importance.
Mais si faut-il, puisque je m'en souvien

. . . .

Que je te dis ung miracle peut-estre
Aussi estrange et aussi merveilleux
Qu'on aye veu. Doncq un religieux
De Saint-Feuillien, ayant, plain de franchise,
Parlé d'un bien qui touchoit à l'Eglise,
Fut mal voullu de l'abbé dudit lieu
Et ses consors ; et sans crainte de Dieu

[1] Le poète s'adresse au duc Charles-Alexandre de Croy, auquel il a dédié ses vers.

Fut accusé, hors toute forme et ordre
Envers l'abbé supérieur de l'ordre,
Sans avoir peu seullement obtenir
Que de pouvoir au moings se faire ouïr.
Il fu mené en prison fort obscure,
Dans une tour où nulle créature
N'alloit jamais que pour porter du pain
Ou bien de l'eau à luy tout mort de fain.
Alors mettant en Dieu sa confiance,
Lequel jamais ne laisse l'innocence,
Il prie au saint le vouloir secourir.
Tout à l'instant, l'on vit les huis ouvrir
De la prison, et ses fers tous en pièce,
Et luy venir tout rempli de liesse
Remercier en l'église du lieu
Le bon confez et saint aymé de Dieu.
Un homme encore, entre Hollande et Frize
Sa nef ayant esté en pièce mize,
Réclame encor saint Anthoine et promet
Que si le saint du péril le remet
En sauveté, d'aller en sa chapelle
De Barbefosse et porter en icelle
Dedans son col un anneau tout de fer.
Au mesme instant, il aperceut en mer
Ung grand morceau de mairain qu'il empoigne,
Avec lequel du peril il s'esloigne
Et gagne à bord, comme il a advoué,
Venant porter ce qu'il avoit voué
Et louer Dieu dans ce saint tabernacle
D'avoir pour lui permis un tel miracle.



Tau sculpté sous une
fenêtre de la chapelle.

LES MANUSCRITS

DE

FRANÇOIS LAURENTY,

prieur de l'abbaye de Malmedy.

NOTICE

par **M. ARSÈNE de NOUË**,

MEMBRE CORRESPONDANT ÉTRANGER A MALMEDY.

I.

Introduction.

Qu'est-ce que Laurenty ?

François Laurenty, né à Malmedy, entra au monastère des Bénédictins de cette ville, fit sa profession solennelle à Stavelot sous le prince-abbé Ferdinand et en mains du prieur Lausival le 18 janvier 1636, fut élevé à la dignité de prieur du monastère de Malmedy en 1645 et mourut le 24 juin 1650, à l'âge de 66 ans. Tel est le simple résumé de la vie de ce modeste et savant Bénédictin.

Quelle importance peuvent avoir ses travaux historiques ?

Le Père Fisen avait fait de vains efforts auprès des moines de Stavelot, pour pouvoir puiser aux immenses richesses de la bibliothèque de cette abbaye, mais il ne s'adressa pas en vain au prieur Laurenty, dont tout le monde aimait à proclamer la science, la piété et l'extrême modestie.

Fisen apprécia bientôt toute la valeur de Laurenty et il cite

Commissaires rapporteurs : MM. M.-L. Polain et Eug.-M.-O. Dognée.

souvent l'autorité de son nom dans son dernier ouvrage [1]. Dans la vie de Babolenus il l'appelle *Stabulensium antiquitatum studiosus investigator*, et dans la vie de Wibald il cite encore Laurenty comme sa source principale : *e longiori ejus vitâ quam ex archivis et commentariis monasterii conscripsit Laurenty.*

Au dix-huitième siècle, après la publication du tome second de l'*Amplissima collectio* des Bénédictins de St.-Maur, qui contient sous le titre de *Vetera monumenta Stabulensis monasterii* 106 diplômes concernant la principauté de Stavelot, les 441 lettres immortelles de Wibald et onze autres documents concernant Wibald dans son appendice, s'éleva la lutte mémorable entre le savant Martène, l'éditeur de cette collection et le vigoureux Roderique au sujet de la question brûlante de la primauté du monastère de Stavelot sur celui de Malmedy [2]. Ces athlètes littéraires se plaisent à rendre hommage à la science et surtout à la probité historique de Laurenty. Martène, au milieu des torrents d'ironie que, dans sa fougue monacale, il laisse déborder sur Laurenty, ne peut cependant s'empêcher de l'appeler : *auctor certe gravis, vir moderatus et veritatis amans.* Quant à Roderique, il fait de la chronique de Laurenty, en maintes occasions, la base de sa critique d'acier et de son énergique dialectique. Il nous dit, en parlant de notre auteur, à la page 18 de sa première dissertation : *Hæc scriptor domesticus, quem ego, etsi eruditis incognitum, atque nullius inter eos nominis, ducem sequi malo, quam Martenum, tot vastis operibus editis de Rep. literaria meritissimum.* Ces passages suffisent pour indiquer la valeur des écrits de Laurenty.

Mais ce qui donne la plus haute importance aux manuscrits qui nous occupent en ce moment, ce sont les passages suivants de Martène concernant la rareté des chroniques sur l'ancienne princi-

[1] *Flores Ecclesiæ Leodiensis, sive vitæ et Elogia sanctorum* & *Insulis 1647*, in-folio. A la page 300 sub verbo *Babolenus*, il dit : Quæ mihi a monasterii archivis exhibuit adm. R. D. Franc. Laurenty S[tæ] Theologiæ licentiatus et Prior Malmundariensis.

[2] MARTÈNE, *Imp. Monast. Stabulensis jura propugnata adversus iniquas disceptationes Ignatii Roderici.* Coloniæ 1730. in-fol. — *Ignatii Roderici disceptationes de abbatibus, origine abbatiarum Malmundariensis et Stabul. Wirceburgi 1728 et Tertia Discept.* 1731 in-foliis. — *Études historiques sur l'ancien pays de Stavelot*, pp. 188, 203.

pauté de Stavelot : « Mirum est nullam hactenus historiam monasterii Stabulensis, quod nobilissimum, est proferri, vixque aliquam eamque imperfectam et parum accuratam abbatum, qui ab annis mille et amplius illud administrarunt, haberi seriem [1]. » Martène écrivait ces lignes en 1726 et il ne connaissait pas encore la chronique de Laurenty, car il nous dit dans sa réfutation de Roderique qui la lui avait révélée [2] : « Inde Malmundarium petentes, prolatis, » quos *solos* habebant quinque aut sex codicibus minoris momenti, » nullas chartas, nullave instrumenta se haberi testati, etc. » Et dans son voyage littéraire, écrit la même année, nous lisons : « Nous espérions trouver du travail à Malmedy, mais de tous les anciens monuments on a à peine sauvé de l'incendie cinq ou six manuscrits, dont les principaux sont une bible et un Joseph [3]. » En effet, les moines de Malmedy, par une secrète appréhension, que la suite n'a que trop justifiée, avaient fermé à Martène les trésors de leur bibliothèque.

Mais en 1730, après la rude attaque de Roderique, Martène, pour répondre aux citations nombreuses que Roderique faisait du manuscrit de Laurenty, dût se procurer cet ouvrage et l'examen des textes nous a prouvé, comme nous le verrons plus bas, que le savant Bénédictin, chose étonnante, a eu en mains ce que nous appelons ci-dessous le *brouillon*, tandis que Roderique possédait la *copie* revue de Laurenty.

Ce qui achève enfin de démontrer la valeur historique de ces manuscrits, c'est cet autre passage de Martène, qui connaissait à fond les sources et les manuscrits non seulement de Stavelot, mais d'une quantité de bibliothèques : « Nam prœ manibus *Brevem historiam* abbatum Stabulensium eodem fere tempore scriptam, quo » Laurentius Prior Malmundariensis operi sui manum admovit [4]. » Ainsi ces deux manuscrits étaient, après les nombreux diplômes et les lettres de Wibald édités par Martène, les seuls monuments

[1] MARTÈNE et DURAND, *Veterum Scriptorum, etc., amplissima collectio.* Parisiis 1724-1733, 9 vol. in-fol. au tome II, prœf.
[2] *Imperialis Stabul.*, etc., p. 1.
[3] *Voyage de deux Bénédictins*, Paris 1724, p. 171, T. II.
[4] *Imperialis Stabul. jüra propug.* p. 28.

historiques connus de l'abbaye et de la principauté de Stavelot. Leur importance est donc évidente.

La *Brevis historia*, dont parle Martène, est loin d'être aussi complète que le travail de Laurenty. Nous en possédons une copie, et l'original, si nous ne nous trompons, fait partie de la riche bibliothèque de M. Polain. Nos recherches nous permettent d'affirmer que cette chronique a pour auteur Benoit de la Rive, religieux et archiviste du monastère de Stavelot, qui avait pris l'habit sous le prieur Lansival, le 13 novembre 1639 et qui mourut le 3 juin 1661.

Depuis cette époque les chroniques se sont multipliées, mais toutes sont calquées sur le manuscrit de Laurenty, quelques-unes même n'en sont que la traduction, par exemple la *Chronique de Jean Évangéliste*, ce manuscrit qui a servi plus tard à la chronique inédite de M. le conseiller Villers, le savant compilateur des lois et ordonnances et le commentateur des coutumes de Stavelot [1]. M. Polain, dans le recueil des lois, cite encore une *Historia abbatiæ Stabulensis* qui repose aux archives du royaume de Belgique et enfin la bibliothèque de Melle Libert de Malmedy contient le manuscrit de Burnenville, d'après celui de Laurenty.

Il nous reste encore à mentionner le plus important de tous ces manuscrits, après Laurenty, celui de Gérard de Potestat, qui fit profession à Stavelot le 26 avril 1699 et mourut prieur de ce monastère et président du conseil provincial. Ce religieux fit paraître un savant travail sous le titre de *Paratitla præcipuorum Jurium abbatiæ Stabulensis* dont on possède quelques copies et dont nous avons l'original écrit de la main de Potestat. Ce manuscrit vraiment remarquable était comme le *compendium* des archives du monastère.

Afin toutefois, en présence de cette pénurie de sources historiques, de ne pas laisser planer sur nos monastères le blâme de l'ignorance que leur mériterait cet excès de modestie quant à leur histoire, on nous permettra de citer encore le passage suivant de

[1] Les manuscrits juridiques sont la propriété de l'État belge et ont servi à la publication des *Lois et ordonnances de Stavelot* par M. Polain, Bruxelles 1864. — La chronique appartient à M. Lavalleye de Liége. Voy. *Histoire du Limbourg*, II, 99.

Martène [1] : « Les diverses révolutions arrivées à Stavelot sont causes qu'aujourd'hui on n'y trouve pas un si grand nombre de manuscrits, mais le peu qu'il y en a est bon. » Et ensuite, après avoir fait l'énumération des manuscrits, il ajoute : « Le chartrier est un des plus propres et des mieux ordonnés que j'aye vus. Nous y vîmes un ancien cartulaire, qui renferme un si grand nombre de chartes des rois de la première race, qu'il n'y a que St.-Denis qui puisse lui disputer pour le nombre. Mais ce que nous n'avons trouvé dans aucune église de France, nous y avons vu une charte de l'empereur Lothaire II accordée à l'abbé Wibaldus, écrite en lettres d'or. » Du reste les archives actuelles de Dusseldorf, qui possèdent cette bulle d'or, fournissent encore aujourd'hui la meilleure preuve des soins que les moines de Stavelot donnaient à leur chartrier [2].

Avant de passer à l'examen des manuscrits de Laurenty, une dernière question reste, c'est celle de la preuve de leur authenticité. Elle est facile à faire.

Ces manuscrits reposent aux archives de l'État à Dusseldorf et nous devons leur communication à l'obligeant concours du savant archiviste-général, M. le conseiller intime Dr. Lacomblet, dont les ouvrages diplomatiques ont acquis une renommée européenne. L'histoire des voyages des archives errantes de Stavelot est assez curieuse pour l'intercaler ici, incidemment.

Le 7 juin 1794, lors de la révolte des Lognards [3], les religieux de Stavelot et de Malmedy chargèrent dix voitures de leurs trésors littéraires, de leurs chartes et de leurs manuscrits, et tristes voiturins ils prirent, avec ce précieux bagage, le chemin de l'exil, pour ne plus revoir leurs solitaires cellules. Ces célèbres archives, heureusement pour la science historique, venaient de recevoir la savante visite des Bénédictins de St.-Maur, ces infatigables pionniers des bibliothèques, qui en avaient enrichi le tome II de leur grande collection; plus heureusement encore, pour la partie diplomatique et juridique, M. Villers, conseiller du dernier prince de Stavelot, avait achevé sa magnifique compilation du *Codex Stabuleto*

[1] *Voyage littéraire*, pag. 149 et suivantes, tom. II.
[2] *Notice historique* de M. GACHARD, sur ces archives.
[3] *Études historiques*. l.c. p. 460.

Malmundarius qui contient 1539 actes authentiques, diplômes, ordonnances, lois, etc.

Les religieux firent traverser le Rhin à leur dépôt, après avoir laissé cà et là mainte épave, sans parler des manuscrits tels que bibles, etc., qu'ils avaient laissés à Stavelot et ils lui cherchèrent un abri dans la petite ville d'Olpe. Un terrible incendie consuma, le 28 avril 1795, avec la moitié des habitations, une partie des archives exilées. Le reste fut transféré partie à Munster et partie à Hanau où s'était réfugié et où mourut, le 15 décembre 1796, Célestin Thys, le dernier prince-abbé de Stavelot. Ces dernières contenues dans trente-huit caisses furent déposées chez le bottier Waltz où elles croupirent pendant les longues guerres de l'empire durant lesquelles l'étude du bataillon avait fait taire la muse de l'histoire. *Cedunt armis togæ.* Le gouvernement prussien les découvrit en 1819 et les réclama du bottier Waltz, au domicile duquel elles avaient été conservées avec soin pendant 25 ans et elles vinrent échouer à Aix-la-Chapelle où le savant conseiller de régence Ritz les consulta souvent.

Cependant le gouvernement des Pays-Bas revendiqua la propriété de ces archives et la Prusse consentit à leur restitution sous la réserve de conserver les documents qui concernaient Malmedy. En effet, Stavelot et Malmedy avaient vécu près de douze siècles de la même vie, mais comme les circonscriptions territoriales des Romains étaient restées, malgré les divisions politiques, la base des diocèses au moyen âge, Malmedy dès son origine avait été sous la crosse des archevêques de Cologne, tandis que Stavelot se trouvait dans le diocèse de Liége; et l'union de ces deux tronçons de deux diocèses, pour en former une principauté même ecclésiastique, n'avait jamais rien changé aux limites des deux diocèses qui coupaient à l'Eau-Rouge la petite principauté en deux. Au congrès de Vienne, on adopta cette ancienne base pour parquer les peuples, et le pays de Stavelot, qui formait une principauté germanique, fut disséqué; et l'acte de Vienne du 9 juin 1815 incorpora seulement Malmedy dans le Grand-Duché du Bas-Rhin.

Il fallait donc procéder au triage des vêtements du même corps, c'est-à-dire couper en deux la cuculle de St. Remacle; M. Leclercq,

alors procureur-général à la cour de Liége, fut délégué par le gouvernement pour faire ce travail. Cet éminent jurisconsulte, en face de cet amas informe de dix énormes caisses remplies de cahiers, de paperasses, de feuilles volantes, entassés et jetés là, pêle-mêle, sans aucun fil conducteur, recula épouvanté. Comment du reste, après avoir fait la lumière dans ce chaos de papiers rancis, démêler ce qui appartenait à Stavelot et ce qui appartenait à Malmedy ? On dut donc renoncer au partage. Quelque temps encore, et ces importants documents devenaient la proie des vers. Cependant le gouvernement prussien, jaloux de son honneur, ne pouvait longtemps encore abandonner ces archives.

On sait que M. de Medem avait proposé de réunir et de conserver à Wetzlar toutes les archives de l'empire germanique, au lieu de les partager, ce qui ne pouvait se faire entre les divers États de la Confédération; il voulait même y joindre les actes de la Confédération. Cette magnifique proposition, qui ne tendait à rien moins qu'à élever un monument et un immortel souvenir de l'ancien empire d'Allemagne, ne put aboutir. Le gouvernement des Pays-Bas revint à la charge et envoya des administrateurs des domaines à Aix-la-Chapelle.

« La régence royale d'Aix-la-Chapelle, dit M. Gachard dans sa savante notice, sous la garde de laquelle ces archives étaient placées, manifesta aux commissaires belges l'opinion qu'un partage du chartrier était impraticable, attendu que la grande majorité des titres étaient communs à Stavelot et à Malmedy; mais elle se montra disposée à remettre le tout, moyennant remboursement de ce qui avait été payé aux héritiers Waltz, ainsi que des frais qu'avaient entraînés le transport des archives et la confection de l'inventaire qui en avait été formé. La dépense s'élevait à 630 Thal., 19 silbgr. et 6 pfennings. M. Lion adressa au syndicat d'amortissement un rapport où il demandait l'autorisation d'accepter les offres de la régence. »

« Les choses étaient en cet état, lorsque survinrent les événements qui ont amené la séparation des provinces méridionales et septentrionales des Pays-Bas. »

« En 1834, le gouvernement belge reprit l'affaire au point où

elle était restée en 1830; il demanda au cabinet de Berlin que les archives de l'abbaye et principauté de Stavelot, en tant qu'elles concernaient la partie de cette principauté que les traités de 1815 avaient réunie au royaume des Pays-Bas, lui fussent restituées, offrant de rembourser ses frais qui devaient par là tomber à sa charge. »

« Le gouvernement prussien n'accueillit pas cette réclamation; il répondit que des essais, faits déjà dès l'année 1820, avaient prouvé qu'il était impossible de séparer la partie du chartrier qui concernait l'abbaye de Stavelot, d'avec celle qui était relative à Malmedy....; que ces motifs l'avaient engagé à écarter les demandes formées, dans le même but, par le ministère neérlandais, avant la révolution de 1830; que si la régence royale d'Aix-la-Chapelle avait tenu un langage différent, elle l'avait fait sans y être autorisée. Il déclarait, du reste, qu'il consentait très-volontiers à ce que notre gouvernement fit prendre copie ou extrait des pièces qui, dans les archives de Stavelot, intéressaient la Belgique. »

Le gouvernement prussien envoya donc à Aix M. Lacomblet, dont le courage fut un instant ébranlé, mais qui se chargea enfin du précieux fardeau et le transporta à Dusseldorf; grâce aux travaux de ce savant, ces archives sont devenues un des ornements de ce dépôt.

Ces archives, mises en ordre, ont été depuis consultées par les savants belges. M. Gachard, qui les a visitées en 1835, en a publié une notice historique et descriptive dans le tome XXI des mémoires de l'Académie royale de Belgique, et M. Polain en a donné une nouvelle description dans les procès-verbaux des séances de la commission royale pour la publication des anciennes lois, tom. II, pag. 271, annexe 2.

Quant à l'authenticité des manuscrits déposés à Dusseldorf, les preuves qu'ils sont bien réellement l'ouvrage de Laurenty sont nombreuses et de toute évidence.

1° Le nom de Laurenty, comme nous le verrons dans la description ci-dessous, est renseigné sur le premier manuscrit. Cette annotation est, il est vrai, postérieure et d'une main étrangère; mais

2° Roderique, dans sa première dissertation, page 42, rappelle

que Laurenty dans ses manuscrits déclare avoir assisté à la levée du corps de St. Poppon, qu'il a examiné *sérieusement* la plaque trouvée dans son tombeau : « Vidit hanc laminam Prior Malmundariensis Laurenty atque eam sæpius a se diligenter inspectam in M.S.S. testatur. » Or, nous lisons dans le brouillon de Laurenty, page 202 verso et seq., les curieuses cérémonies de la levée de ce corps saint auxquelles en effet Laurenty a assisté. Il nous donne l'acte qui en a été dressé et que nous publions. En outre dans ce même MS. page 78 recto, dans la vie de St. Poppon, il ajoute : « et laminæ in sarcophago St. Patris repertæ, quam manibus tractans, *ego ipse sæpius consideravi elaboratam curiosissime* errorem imputare plusquam temerarium esset. » Les mêmes termes se trouvent à la page 114 de la copie qui a été dans les mains de Roderique.

3° Une feuille volante qui se trouve dans la copie à la page 49, dont nous avons parfaitement reconnu l'écriture pour être de la main de M. le conseiller Villers et qui réfute une erreur de Laurenty concernant l'abbé Goduin, porte : ad D. Laurenty pag. 49 *Errat hic auctor.* Et à cette page se trouve précisément le passage attaqué de Laurenty. Or M. Villers, auquel toutes les archives étaient ouvertes, ne pouvait se tromper sur l'auteur du MS. qu'il avait en mains.

4° Le manuscrit de la main de Laurenty finit avec le prince Ferdinand qu'il appelle *Modernus Princeps.*

5° Enfin la preuve de l'authenticité devient évidente par les textes nombreux de Laurenty cités ça et là dans les grands ouvrages de polémique de Martène et de Roderique. Nous n'en donnerons que deux exemples : Martène, à la page 27 de ses *Jura propugnata*, rétablit un long passage de Laurenty cité par Roderique : *Ex quo advertendum*, etc., or, ce passage se trouve de *verbo ad verbum* aux pages 39 verso du brouillon et 44 de la copie.

De même, Martène, à la page 136, donne un passage de Laurenty: *Poppono mortuo* et qui se retrouve encore en entier à la page 84 verso du brouillon et avec de légères variantes à la page 122 de la copie de Laurenty, et ces passages, dans leurs variantes, prouvent que Martène fut en possession du brouillon tandis que Roderique se servait de la copie revue, ce qui est surtout évident par la collation du passage de Laurenty dans Roderique, page 174 avec la page 238 de la copie.

Ces MSS. sont donc bien l'œuvre de Laurenty ; il sont dignes de lui et nous allons passer à leur description et à leur examen approfondi, examen qui jetera de nouvelles lumières sur l'histoire du pays.

II.

Examen des manuscrits.

Le premier de ces manuscrits relié en parchemin porte au dos les annotations suivantes de la main de l'archiviste :

A. 14. *Stavelot-Malm.* =

Et sur la couverture :

Abtei Malmedy. R. N° 8. Sacrarium Monasteriorum Stabul. et Malmund. Summa diversarum rerum capita complectens. 1650.

C'est un in-4° de 20 centimètres de hauteur, sur 16 de largeur.

Il contient 215 feuillets écrits et cotés.

Il est écrit de la même main de la page 1 *recto* à la page 211 *verso*, et tout fait présumer que c'est de la main même de Laurenty. A partir de cette dernière page jusqu'à la fin, page 215, il a été continué par une main plus moderne et cette continuation n'est d'aucune importance. C'est ce manuscrit que nous désignerons dans cette notice sous le nom de *brouillon*, bien qu'il soit d'une belle écriture cursive et sans ratures, mais pour le distinguer du second manuscrit.

Il porte pour titre, à l'intérieur :

Stabulaus, sive sacrarium monasteriorum imperialium Stabulan. et Malmundarien., ordinis St-Benedicti, a fundatione suâ unicam abbatiam constituentium, summa diversarum totius abbatiæ rerum, capita complectens.

Vis-à-vis de ce titre, à gauche, au verso du feuillet qui le précède, est écrit d'une main étrangère :

Opus hoc est R. Patris Francisci Laurenty, Prioris monasterii Malmundariensis qui obiit a° D. 1650 *mense....*

Après le feuillet-titre, ce manuscrit commence à la page 2 *verso* par ces mots écrits en gros caractères et servant de rubrique :

Fundatores et Benefactores Imperialis abattiæ Stabulensis sive Malmundariensis.

Il part donc de la fondation de l'abbaye qu'il place en 650 *circiter* et continue de la même main jusqu'en 1650 sous Guillaume de Bavière et va d'une autre main jusqu'en 1737 où il finit par l'élection du prince-abbé Drion.

Comme nous devons, pour éviter des redites, soumettre les deux manuscrits à un examen parallèle, nous allons décrire le second.

Le second MS. également couvert en parchemin porte au dos : *A*. 15. *Stavelot-Malm.*

Et sur la feuille de papier collée sur la couverture :

Geschichte der abtei Stablo und Malmedy von ihrer ersten Gründung an, bis auf den Fürst Abten Ferdinand. 1612. In-4° de 21 cent. de hauteur sur 16 de largeur.

Il ne porte pas de titre à l'intérieur, mais commence au haut de la première page par cet entête :

« *De Fundatoribus et benefactoribus Imperialis Abbatiæ Stabulensis ac Malmundariensis.* » Ses feuillets sont cotés des deux côtés, de la page 1 à 314. Il contient la chronique des abbés et finit au milieu du règne de Ferdinand à la page 202 *recto* du brouillon.

Après six pages blanches, commence une nouvelle pagination et il contient de la même main un traité complet des rubriques de l'abbaye.

Ce MS. est évidemment la *copie* du premier et nous le désignerons sous ce nom. D'une magnifique écriture, il est d'une autre main que le brouillon, ce que l'on remarque surtout à la structure des *r* et des *k* allemands.

Non seulement l'écriture en est mieux soignée que dans le premier, mais il contient une infinité de variantes de style que nous ne pouvons relever, la copie d'une quantité de documents, de diplômes qui manquent dans le brouillon, et enfin des changements importants de texte que nous observerons dans cette analyse.

Cette chronique géminée parle d'abord de la fondation des abbayes : elle ne nous apporte aucun nouveau renseignement, car

elle n'est pas puisée aux archives ; mais, ainsi que l'indique la copie à la marge, le récit est emprunté à Notger. Le diplôme de fondation est également extrait de cet auteur, *hactenus ex-Notgero* (pages 3 verso *brouillon* et 5 *copie*).

Nous y lisons les étymologies de Malmedy et de Stavelot, à peu près dans les mêmes termes que ceux employés par Notger.

« Et quia locum illum a malorum spirituum infestatione mun-
» daverat, *Malmundarium*, quasi a malo mundatum placuit eum
» appellare.

» Porro quod feræ undique eo seu ad Stabulum, vel potus vel pas-
» tus causâ confluerent, antiquitus ille locus *Stabulaus* vocatus fuit.

Nous trouvons de la page 6 à la page 12 *verso* du brouillon toutes les donations faites à l'abbaye avec les noms des donateurs. Cette nomenclature est moins complète dans la copie (pag. 9 à 20). Rien de nouveau, si ce n'est quelques noms obscurs.

Le brouillon et la copie transcrivent alors la célèbre tablette de Wibald contenant la nomenclature des propriétés de l'abbaye, que Le Mire (AUBERTI MIRÆI, *Opera dipl.*, I, 686) avait donnée d'une manière si inexacte. Comme cette nomenclature de noms a fait l'objet de travaux archéologiques intéressants [1], nous croyons utile d'ajouter ici la version de Laurenty à celles de Le Mire, de Potestat et de M. Gachard dans sa notice, avec notre traduction des noms.

LE MIRE.	GACHARD.	POTESTAT.	LAURENTY.	NOMS MODERNES.
Stabulaus.	It.	Stabulaus.	STABULAUS	Stavelot.
Rona.	It	Rona.	Roona.	Roanne.
Consines.	Osnes.	Osnes.	Osnes.	Oneux.
Josses.	Fosses.	Fosses.	Fosses.	Fosse.
Ledernau.	It.	Ladernau.	Ledernau.	Lierneux.
Baldou.	It.	Baldou.	Baldou.	Bodeux.
Rahir.	Rahières.	Rahiers.	Rahiers.	Rahier.
Kevuruns.	It. (écrit par erreur (Kewruns.)	(Kevuruns manq.)	Keivuerons et Kewerons (*Copie*).	Chevron.
Consdaignes.	Oldanges.	Oldanges.	Oldanges.	Odeigne.
Louveigneis.	Lovingeis.	Lovingeis.	Lovinges	Louvegnez.

[1] *Mémoires sur les anciens noms de lieux*, par CH. GRANGAGNAGE. Mémoires de l'Académie, t. XXVI.
Réponse par A. NOÜE, Bulletin archéologique liégeois de 1862 et 1864.

LE MIRE.	GACHARD.	POTESTAT.	LAURENTY.	NOMS MODERNES.
Horrion.	Horion.	Horion.	Horion.	Horrion.
Tourinnes.	Turnines.	Tur*in*nes.	Turnines.	Tourinnes.
Mudrescheid.	Muderscheidt.	*Mun*derscheid*t*.	Mudrehet. et Mudreschet *(Cop)*.	Manderscheid.
Rhorices.	Scorices.	Scorices.	Schorices. et Scorices *(Copie)*.	Xhoris.
Causeis.	It.	C*an*seis.	Causeis.	Chanxhe.
Fielon.	It.	Fielon.	Fielon.	Filot.
Ferrieres.	It	Ferieres.	Ferires. et Feriers *(Copie)*.	Ferrière.
Castellum Longia.	Castellum Longie.	Castellum Longi*œ*	Castellum Longiœ	Logne.
Sprimont.	It.	Sprimont.	Sprimont.	Sprimont.
Conson.	Oson.	Os*ois*.	Osoy.	Oizy.
Fieziennes.	Fiezma.	Fiez*ina*.	Fiessina.	Fisenne.
Genuerez.	Generez.	Generet.	Geenerez. et Geenerets *(Copie)*.	Jenneret.
Herpha.	It.	Herpha.	Herpha.	?
Conkieres.	Okeres.	Oc*k*eres.	Okeres. et Okiers *(Copie)*.	Ocquier.
Scaltin.	Scalentin.	Scalentin.	Scalentin. et Schalentin *(Cop)*.	Schaltin.
Leignon.	Lengion.	Le*n*gnion.	Lengion. et Longnon *(Copie)*.	Leignon.
Feraiges.	Ferarga.	Fera*rea*.	Ferarga.	Ferage.
Fieneval.	Fineval.	Fineval.	Fineval.	Finevaux.
Wellin.	It.	Wellin.	Welin.	Wellin.
Silvestrecourt.	Silvestricourt.	S*y*lvestricourt.	Silvestricourt.	Silvestrecour.
Doroit.	It.	Dorois.	Doroit.	Doreux.
Palisul.	It.	Palis*oul*.	Palisul.	Paliseul.
Consfait.	Olfait.	Olfait.	Olfait.	Hautfays.
Calcum.	It.	Calcum.	Calcum.	Chaud.
Bovingeis.	It.	Bovingeis.	Bovigneis.	Bouvignes.
Germinez.	Germineis.	Germineis.	Germineis.	Germigny.
Kerbou.	It.	C*ha*rbou.	Kerbou. et Kerbon *(Copie)*.	Charbeaux.
Doma.	It.	Doma.	Doma. et Dona *(Copie)*.	Thommen.
Wakendorph.	Wakenedorff.	Wakendorff.	Walendorf.	Walkendorf.
Lukesenges.	It.	Lukeseng*eis*.	Lutresenges.	?
Malmundarium.	It.	Malmundarium.	MALMUNDARIUM.	Malmedy.
Waymes.	Waimes.	Waimes.	Waymes.	Weismes.
Francorchamps.	Francorcamp.	Francorchamps.	Francorchamp.	Francorchamps.
Nova-Villa.	It.	No*n*avilla.	Novavilla.	Neundorf.
Amblavia.	It.	Amblavia.	Amblavia.	Amel.
Hoscenlaer.	Hascenlar.	Hascenlar.	Hoscenlar.	?
Basenheim.	It.	Basenheim.	Wasenheim.	Basenheim.

LE MIRE.	GACHARD.	POTESTAT.	LAURENTY.	NOMS MODERNES.
Dalehem.	It.	Dalehem.	Dalenheim.	Dalheim.
Bacenga.	It.	Bacen*ges*.	Bacenga.	Bassenge.
Lorenzeis.	It.	Loreceis.	Lorenzeis.	Lorcé.
Scheniaces.	Scuniaces.	Sc*eei*naces.	Scheniaces. et Seeniaces.	Xhignesse.
Fairon.	It.	Fairon.	Fairon.	Feron.
Comblen.	It.	Comblen.	Comblen.	Comblain.
Pressoir.	Pressoer.	Pre*ssier*.	Pressoco.	Presseux.
Walevia.	Walavia.	Walavia.	Walavia.	Waleffe.
Sclacin.	It.	Scl*an*cin.	Schlacin.	Sclessin.
Linsceis.	It.	Linsceis.		
Landermenges.	It.	Landermenges.	Landermenges. et Lantermenges *(C)*	Lantermange.
Boccholtz.	Bocholt.	Bocholt.	Bocholt.	Behault.
Wellines.	It.	Wellines.	Wellines.	Wellines,
Travant.	It.	Travant.	Travant	Traben.
Grimesburg.	Grimesbura	Grimesbura.	Grunesburæ. et Grumesburga *(C)*.	Grimberg.
Lunesterph.	Ludenestorf.	Ludenestorff.	Ludenestorf. et Luderestorf*(Cop)*.	Ludendorf.

Mais, dans la nomenclature de Laurenty, un fait important et très-contesté se détache : c'est la séparation des menses abbatiales et conventuelles. C'est ainsi que, d'après Laurenty, la plaque de Wibald est divisée en deux sections bien distinctes : *Stabulaus* et *Malmundarium* sont écrits en gros caractères formant rubrique, ce qui n'a été observé nulle part; de sorte que tous les noms qui suivent *Stabulaus* jusqu'à *Malmundarium* ressortissent à Stavelot, et tous les autres, à partir de *Malmundarium*, à ce dernier couvent.

L'histoire et le manuscrit Potestat viennent du reste confirmer cette division inaperçue jusqu'à ce jour.

En outre Laurenty accompagne ces citations, dans la copie, des mots suivants : « Bona abbatiæ Stabulensis ab antiquo in tres partes » fuerunt divisa quorum una eaque præcipua fuit cænobio Stabulensi, » altera vero Malmundariensi et tertia advocato assignata. Hujus » divisionis meminit Wibaldus abbas circa anno 1130 in circulo » tabulæ aureæ majoris altoris ubi, omnibus exprimi curavit quænam » dominia ad cœnobium Stabulense et quænam ad Malmundariensem sunt spectantia, hæc modo : » (*copie*, page 20).

Et il donne ces noms dans l'ordre de Le Mire, mais avec la séparation indiquée ci-dessus par les gros caractères.

La copie donne ensuite le dénombrement des biens de l'avouerie comme suit :

« Ad Advocatum pertinent, (le *brouillon* dit : Et tertia pars) » advocato eorumdem monasteriorum assignata, de quâ advocati » parte sic in antiquis monumentis legitur : »

« MARCHA cum suis appenditiis, Wailens, Grimbertimont, Bor» doux, Mauiz, Tristeim, Ortovilla, Habeis, Gillonis Wallis, Jupille, » Warenceis, Cerleus, Voens, Humins, Bacelles, Finevals, Falarges » ou Falurgeis, Vououm, Sylva de Hardineis, Sylva de Rupe, qui » est de banno Regis et omnes qui morantur in banno Sylvæ de » Freires debent obolum unum per singulos. Attinet autem etiam » silva quœ est de banno Sylvæ de Freires quæ debet advocato servi» tium unius diei et unius noctis quando venatum vadit. Summa » omnium quœ ad advocatum pertinent 300 mansi terræ, exceptâ » sylvâ de Freires. Ex antiquo MS. » Cet extrait se trouve également dans l'ouvrage cité de Potestat, page 21.

La question brûlante de la liste civile qui a donné lieu, pendant le cours des siècles et jusque dans les derniers temps, sous le nom de *donatif* à des querelles interminables, à des appels à l'empereur d'Allemagne (*Études historiques*, page 349), est très-bien exposée dans les passages suivants qui résument toute cette longue dispute :

» Verum licet inter hœc cœnobia ejusdem Abbatiæ talis facta » fuerit antiquitus bonorum repartitio, nihilominus quamdiu » primœva regularis disciplinæ illic viguit observantia, in solius » abbatis arbitrio, tota totius Abbatiæ dispositio, et rerum pependit » administratio, qui Abbas, certis anni temporibus, pro rerum et » negotiorum exigentiâ, modo in uno, modo in altero consueverat » residere cœnobio, donec Leutbertus sive Ludibertus Mongun» tinensis Ecclesiæ Archiepiscopus a° 881 abbatiam adeptus, sibi » pro quotâ abbatiali aliquot annuatim curavit assignari, absque eo » tamen, quod ulla unquam usque modo facta fuerit, auctoritate » apostolicâ, mensœ abbatialis a conventuali separatio. »

Plus tard des abbés prodigues dissipèrent ce patrimoine et la mense abbatiale dût être reconstituée :

« Abbas Guilhelmus de Manderscheidt a° 1501 eliminatâ omni » proprietatis specie, omnia reddidit communia... cum idem Præsul » Guilhelmus frequenter aulam Cæsaris tanquam ipsius consiliarius » intimus sequi cogeretur magnis expensis, ipse prudenti usus » consilio, ne ratione earumdem esset molestus confratribus suis, » pactum amicabile cum ipsis iniit tale ut tam Stabul. ac Malm. » partem quotæ bonorum respective Sibi olim assignatorum eidem » cesserint, quâ portione, non solum ipse sed Christophorus ejus » successor regularis et quotquot abinde fuerunt postulati adminis- » tratores usque ad modernum S.^{um} Principem Ferdinandum Elec- » torem Colon. sunt potiti pacifice, cum onere œdificia Ecclesiarum » necessaria restaurandi et sarta tecta tenandi. » (pag. 21-23 *copie* et 14 recto *brouillon*).

Suivent alors les 44 églises qui étaient à la nomination de l'abbé.

Le chapitre des priviléges de la célèbre abbaye est également résumé en quelques lignes substantielles qui prouvent que Stavelot ne le cédait en puissance et en dignités à aucun autre monastère de l'Allemagne :

« Abbatia Stabulensis est consistorialis ei imperialis et sicut in » temporalibus tali immunitate [1] ab Imperatoribus est donata, ut » nemini subjiciatur nisi auctoritati imperiali ; ita a summis pon- » tificibus tantis privilegiis et exemptionibus est dotata ut imme- » diate subsit apostolicæ sedi [2] Immo Abbas in suo Principatu » Jurisdictionem quasi episcopalem exercens [3] .... Jam quinto » sœculo utitur pontificalibus [4], Regalia ab imperatore accepit. » Inter Imperii Principes sessionem habet in Comitiis Cœsareis [5], » monetam sub circulo Westphalico cudit. » Le *brouillon* porte la variante : « Abbas ab anno 1154 usum habet Pontificalium. »

[1] Tous ces priviléges sont longuement expliqués dans Potestat, chap. 2, 3, 4, 5, 6, 7, *Tractatus primus ;* nous y ajoutons : Cette *immunitas :* ut hoc totum tenant atque possideant *cum emunitate* (Charte de 666 apud POLAIN, *Recueil des ordonnances*, p. 3) fut l'origine de la souveraineté des abbés.

[2] Bulle de Sylvestre II de 1000. MARTÈNE, *Amplis. collect.* II, p. 54.

[3] C'est fort douteux.

[4] Bulle de Victor IV. (1161 apud *Études historiques*, pag. 286 et aux archives de Dusseldorf en original.)

[5] *Vitriarius*, pag. 1276 et 1289.

L'histoire confirme encore ces beaux priviléges et Laurenty partage ici notre opinion sur la grave question agitée entre Roderique et Martène touchant les titres de prince et d'évêque portés par les abbés de Stavelot [1].

Dans le brouillon, Laurenty donne ici la copie de la bulle d'or dont parle Martène. Nous ne nous y arrêterons pas, car ce précieux document repose encore aujourd'hui aux archives de Dusseldorf. M. Gachard, dans sa notice, en donne la description suivante :

« Outre la bulle d'or de Lothaire II citée par les Bénédictins, il existait à Stavelot une seconde bulle d'or, émanée de l'empereur Charles IV. Ces deux diplômes étaient conservés avec une sollicitude toute particulière. L'archiviste lui-même ne pouvait y avoir accès. » Et ce savant prouve cette étrange assertion par des citations de l'archiviste de La Rive. « Hic est locus aureæ bullœ ad quam cum » mihi defectu clavium denegetur accessus, de originali, quam » tamen conservari apud nos autumno, loqui non valeo. » Et encore à propos de la Bulle d'or de Charles IV : « Clavium defectu, mihi « non licuit litteras originales examinare. »

Le savant belge a été plus heureux que le moine archiviste et il nous décrit comme suit la bulle de Lothaire :

« Diplôme de Lothaire II, empereur des Romains, donné à » Aquin le X des calendes d'octobre, l'an de l'Incarnation 1137, etc.

» Écrit en lettres d'or et légèrement endommagé.

» Le sceau qui était en or manque. »

Nous ferons seulement observer qu'il n'y eut jamais à Stavelot qu'une seule bulle écrite en lettres d'or; que celle de Charles IV, que l'on conserve encore à Dusseldorf, portait également ce nom parce qu'elle était revêtue d'un sceau en or. Elle est de l'an 1357, et imprimée dans l'Amplissima collectio II, p. 1331; dans POLAIN, (*Recueil des ordonnances*, p. 29), contient toute la bulle d'or et porte *ad calcem* : Sub bullâ aureâ typario... impressa.

Quant à la bulle d'or de Lothaire, elle est écrite en lettres d'or sur un parchemin peint couleur pourpre dont on voit encore les traces. MM. Lacomblet et Gachard l'ont collationnée sur Martène, (II, 26) et ont relevé quelques fautes d'impression.

[1] *Études historiques*, pag. 72-78.

Mais continuons.

Le chapitre *De reliquiis* est extrait d'anciens manuscrits et contient une longue nomenclature des reliques les plus précieuses. Du temps de Laurenty, celles qui existaient encore étaient celles de St. Remacle, St. Poppon, St. Babolin et le chef de St. Alexandre, pape et martyr, à Stavelot; et à Malmedy celles de St. Quirin, dont Guillaume de Manderscheid (en 1509) avait fait placer le reliquaire dans la grande nef parce que le grand concours de pèlerins qu'elles attiraient et qui encombraient souvent le chœur de l'église, distrayaient les religieux dans l'office divin.

Ce dernier passage résume tout le chapitre :

« Et ista scrinia omnia in suo splendore permanserunt usque » dum anno 1587, Hollandi, ducibus Martino Schenck et Antonio » Langhaer Moniscano ex oppido Gueldriæ advolantes, oppidum » malmundariense ac monasterium hoc vastando eadem scrinia » fregerunt et *quidquid in eis erat* prætiosum velut aureum, argen- » tum et una cum tota Ecclesiæ ac monasterii supplectile ab- » stulerunt, *sacras reliquias* per pavimentum dispersas sculiarunt, » quas postea Religiosi, quâ potuerant diligentiâ, reverenter » collegerunt [1]. »

Le chapitre suivant : *De studiis ac scholis*, traite des écoles de Stavelot qui ont jeté un si vif éclat dans le moyen âge; il cite les noms de quelques savants sortis du monastère : les Theodart Agilolfe, Druthmare, Onulphe, le célèbre prieur de Malmedy, l'ami de Charlemagne, *ob incomparabilem doctrinam*, Notger, les nombreux abbés sortis de l'école de St. Poppon, Wibald, Erlebald que Laurenty appelle, ainsi qu'au chapitre de sa vie, *frater uterinus Wibaldi*, erreur que nous avons relevée ailleurs [2]. Du reste, un seul mot suffit pour placer ces écoles au premier rang. Les écoles de la cité de Liége ont toujours été justement renommées; or les célèbres écoles de Stavelot, où les empereurs et les rois envoyaient leurs enfants, étaient déjà florissantes avant la fondation des écoles de Liége [3].

[1] *Études historiques*, p. 375 et 382.
[2] *Notice sur Wibald*, Académie royale de Belgique, T. XXIV, n° 1 des Bulletins.
[3] FOULLON, *Historia populi Leodiensis*, I, 183.

Le brouillon consacre un chapitre (pag. 27 verso), qui ne se retrouve pas dans la copie, aux hommes illustres par leur sainteté, leurs talents, qui sont sortis de Stavelot. Nous donnerons ici seulement la liste des religieux de Stavelot, qui, pendant le règne de St. Poppon, sont devenus chefs de monastères. Ainsi au XIe siècle Stavelot a tiré de son sein et a fourni des abbés aux monastères suivants :

Jean, neveu de St. Poppon, devint abbé de St.-Maximin de Trèves,

Folmare, abbé de Witzembourg,

Norbert, abbé de St.-Gall.

Rudolfe, prévot de Malmedy, de Hirsfeld, puis évêque de Paderborn.

Humbert, de Echternach.

Heribrand, de St.-Ghislain en Hainaut.

Ellon, de St.-Nicolas à Brauweiler.

Cuonon, de Bossendorf en Lorraine.

Heriger, de St.-Paul à Maestricht.

Everhelme, l'ami de Poppon et l'écrivain de sa vie (apud Surium I), de Hautmont en Hainaut.

Heribert, de St.-Vincent à Metz.

Theodoric ou Thierry, l'écolâtre à Nivelles.

Lambert, à Vaulsor et Hastiers.

Berthoud, à St.-Mathias à Trèves.

Emmelin, cousin de Wason, évêque de Liége, à St.-Vaast.

Après ces chapitres préliminaires qui nous ont longtemps retenu, les deux manuscrits arrivent enfin au *Catalogus abbatum Stabulensium*. La vie de St. Remacle, comme nous l'avons déjà dit, n'offre rien de nouveau et Laurenty cite comme ses sources : Notger, Hariger, Tritheme, Molanus, Cratepolius, Wion et la chronique de Hirschfeld.

Nous remarquons seulement que Laurenty fait mourir St. Remacle en 691, tandis que Mabillon fixe cette mort en 661 puis en 664, Martène en 666, Lecointe en 668, les Bollandistes en 669, Bertholet, Fisen, Dewez en 675 et le moine Sigebert seul en 691. Cette erreur de Laurenty a embrouillé toute sa chronologie des premiers abbés de Stavelot; elle lui a fait confondre, à force de

science, les deux Babolin, et Goduin avec Rabangère. Rien du reste d'étonnant pour cette époque si obscure, d'autant plus que l'histoire de ces temps n'était pas encore, à l'époque de Laurenty, illuminée par les immortels travaux des Bénédictins de St.-Maur, des Bollandistes et par le traité sur les trois Dagobert d'Henschenius qui a répandu de si vives clartés dans les ténèbres des VIIe et VIIIe siècles.

Les vies des soi-disant disciples de St. Remacle, Théodart, Hadelin, Lambert, Hubert, Floribert qui suivent, sont extraites d'œuvres connues.

La vie de l'abbé Babolin est très-bien développée, mais le défaut de chronologie y a jeté une confusion qui la rend sans valeur.

Sous Goduin, Laurenty se livre à une savante dissertation pour bien confondre cet abbé avec Rabangère et par suite de la première erreur signalée ci-dessus et de la longue vie qu'il a prêtée à St. Remacle, il ne fait que donner sèchement les noms des cinq abbés suivants, dont il abrège les jours, car il ne leur donne que 10 ans de règne pour les cinq, calcul invraisemblable et contre lequel l'histoire proteste.

Ce passage du reste est le seul point faible de la chronique et c'est précisément là que Laurenty fait preuve de sa connaissance parfaite des sources historiques, des richesses des archives de Stavelot et du travail sur les chartes et les diplômes publiés plus tard par Martène et Durand.

La vie intéressante de Wirund contient son ambassade à Rome, qui précéda le sacre de Charlemagne et la fondation définitive du pouvoir temporel des papes, cette sauvegarde de l'indépendance et de la liberté du St.-Siége; on y voit les rapports de Charlemagne avec nos monastères et tous les documents de la fabuleuse translation des reliques de St. Quirin à Malmedy, d'après les manuscrits de l'abbaye; on y lit, en magnifique latin, la lettre de l'archevêque Hildebald à Charlemagne, l'ambassade d'Onulphe, le pèlerinage à ces reliques, et enfin, ce qui est plus certain, la confraternité érigée sous l'invocation de St. Quirin en 1509 par l'abbé Guillaume de Manderscheid.

Tout le monde connaît la première inscription placée sur le tom-

beau de Charlemagne avec sa célèbre variante, rapportée par les soixante copies manuscrites d'Éginhard : *Sub hoc conditorio situm est corpus Caroli Magni*, etc. (apud PERTZ, *Monumenta*, tom. II, 460).

Laurenty nous donne une autre version, sans indiquer sa source : « Sur le tombeau de Charlemagne dans l'église de la Ste-Vierge à » Aix, on lit ces mots : Magni Caroli Regis Christianissimi Romano- » rum imperatoris corpus, hoc sepulchro conditum jacet. »

Nous passons au règne de Richaire, de cet abbé-évêque de Liége, qui fut sacré à Rome par Jean X, ce premier des évêques de Liége auquel le St.-Siége accorda le pallium et pendant le règne duquel (en 921 selon Ilodoard, 922 selon Sigebert, 924 selon Trithème) le pays de Stavelot fut pour toujours incorporé à l'empire d'Allemagne.

Dans la copie, Laurenty change la place de Richaire sur la liste des abbés et le met avant Reginaire. Cette question qui a soulevé de grandes discussions est très-bien traitée et l'opinion de Laurenty a été suivie depuis par Yepes, de St-Marthe, Fisen, Bertholet, Roderique, tous nos manuscrits, et n'a eu pour contradicteur que l'inflexible Martène [1].

La notice sur les premiers abbés commendataires, les ducs de Lorraine, est très-soignée, puisée aux meilleures sources dans la copie, tandis que dans le brouillon on ne voit figurer que leurs noms.

Nous signalerons la fin de la vie de St. Anglin : « Tandem vir » sanctus de deo et hominibus bene meritus, in senectute bonâ » feliciter mortuus, in ecclesiâ St. Petri de Xhignesse a Plectrude » Pippini Herstalli conjuge olim ædificata sepulturam accepit ubi » etiamnum quiescit (p. 52 copia). »

Sous St. Odilon, nous trouvons dans la copie (p. 93) la transcription de ce fameux diplôme d'Otton II imprimé dans la collection de Martène (II, 42), après lui dans Bertholet (II, aux preuves), transcrit par Villers et que M. Polain a édité dans sa collection

[1] Brevis historia abbatum Stab. ms. — Fisen, Flores Eccles. Leod., p. 400. — Gallia Christiana III. — Roderique Disceptatio III, p. 26. — Manuscrit capucin, Burnenville, Villers, etc. — Martene Vindiciæ, p. 33.

(page 10), en ajoutant en note que cette pièce est incomplète dans les divers cartulaires que ce savant a eus à sa disposition. Ce diplôme se retrouve dans Roderique (*Discept.* II, p. 115) qui en prouva victorieusement sinon la fausseté, au moins l'interpolation évidente. Il serait intéressant de collationner la version de Laurenty, mais ce travail nous entraînerait au-delà des limites que nous nous sommes tracées.

La même observation s'applique aux diplômes suivants transcrits dans la copie de Laurenty, p. 97, sous Werinfride : la bulle fameuse de Grégoire V de 996 qui a fait le fond de la question de primauté concernant l'élection de l'abbé par le monastère de Stavelot et de Malmedy (Roderique, l. c. p. 109). M. Gachard dans sa notice nous dit qu'elle existe au chartrier de Dusseldorf, mais qu'elle est endommagée et que le sceau manque. Martène l'a imprimée tom. II, p. 52. Sous Rabangère le diplôme si contesté d'Otton de 980 (imprimé dans Martène, II, 50 — Polain, l. c., p. 11 d'après les archives du royaume) qui a été si vigoureusement attaqué par Roderique et défendu par Martène (Roderique, p. 115. Martène Vindiciæ, p. 94).

La version de Laurenty répond à celle de Roderique. Du reste l'existence de l'original contestée par Roderique est confirmée par la notice de M. Gachard (p. 10) qui mentionne l'original aux archives de Dusseldorf comme légèrement endommagé, mais avec le sceau intact.

Enfin la copie inexplorée de Laurenty renferme encore les bulles de Sylvestre II, et les autres diplômes d'Otton II et d'Otton III, qui tous ont trait à la libre élection de l'abbé.

Cette question brûlante et qui se renouvelait sans cesse dans cette monarchie élective et sacerdotale, cette loi de l'élection des abbés qui, selon Montesquieu, fut l'origine de cette règle pour le siége de Rome, devait nécessairement vivement intéresser le prieur de Malmedy qui eut lui-même à exercer ce droit suprême, et c'était son devoir d'en poser les bases juridiques et diplomatiques.

Nous passons à la vie de St. Poppon qui est, avec la vie de Wibald, le point capital des manuscrits, tant parce qu'elle est composée sur toutes les sources connues, sur les manuscrits de l'abbaye qui

possédait une première copie d'Éverhelme, que parce qu'elle contient une description intéressante de la levée du corps de ce saint, à laquelle Laurenty a assisté. En outre, Laurenty nous décrit les objets d'art qui existaient encore de son temps et, enfin, fixe la date de la mort de ce grand homme.

Nous donnons dans les annexes le diplôme dressé à l'occasion de la cérémonie curieuse de la levée du corps et l'on nous permettra de transcrire encore ici quelques passages intéressants.

Nous y voyons cette fameuse girandole : « coronam ingentis cir-» cumferentiæ, *quæ adhuc extat*, et cereis 72 accensis illustrari solet » in solemnioribus festis, mirifice elaboratam auroque et argento » micantem in ecclesiâ appendit. » Ce magnifique lustre a été détruit, selon nos manuscrits, le jour de la dédicace de l'église (1er juin 1701), jour néfaste où la foudre consuma une partie de ce précieux monument d'architecture romano-byzantine (1040), dont parlent les ouvrages d'archéologie, et dont nous avons heureusement conservé la gravure extérieure. Cette couronne tomba et ne fut plus relevée; on consacra sa perte par ce chronogramme :

DeDICata CaDo.

Le passage suivant de la copie (page 100) qui a trait à l'admirable reliquaire de St.-Remacle que l'on conserve encore aujourd'hui à Stavelot est remarquable : « Et anno sequenti ad explodendam » quorumdam super reliquiis dubitationem apertis publice ferestis, » illas omnibus oculis exposuit. *Sepulcrum* in quo venerabile corpus » B. Remacli primo jacuerat et ex quo a trecentis et amplius annis » St. Goduinus illud releverat, reperiit. Locus iste etiamnum in » capitulo Stabulensi aspicitur et ad parietem hi versus leguntur. »

Nous avons donné ces vers et notre opinion sur ce reliquaire dans nos *Études historiques*, pages 52, 54, 81 et suivantes.

Mais ce sont surtout les passages suivants qui fixent la date de la mort de St. Poppon et celle du beau reliquaire, que l'on conserve encore aujourd'hui à Stavelot, qui méritent d'attirer notre attention :

« Sacræ ejus reliquiæ anno 1626 » (le diplôme extrait du brouillon et qui se trouve dans les annexes porte 1624) « Cal. Augusti ab

» illius videlicet obitu 577 per R. D. Stephanum Ep. Dyonisiensem
» ac suffrag. Leod. fuerunt locatœ e sarcophago de expresso
» S^{mi} Principis Ferdinandi Elect. Colon. ac episc. Leod. ejusdem
» abbatiæ Stabulensis administratoris, mandato qui munificentia
» suâ easdem sacras reliquias in insigni conditorio formam abba-
» tialem representante recondi curavit.

« In Sarcophago repertæ sunt laminæ plumbeæ magnitudinis fere
» unius pedis in quadro cui litteris majoribus insculpta erant hæc:

Anno ab Incarnat. D^{ni} 1049 *obiit Poppo Abbas* 8 *Calend. Februarii* †.

Nous les avons vues à Stavelot où elles reposent encore aujourd'hui. Laurenty continue:

« Huic chronologiæ concordat chronicon Medastinum his verbis:
» St. Poppo profectus hinc Marcenis atque inde maturans ad cœno-
» bium Stabulense morte interceptus est anno 1049. Nec isti
» calculo antiqua monasterii Stabulensis adversantur monumenta,
» nam cum in catalogo Abbatum dicatur St. Poppo administrationem
» suscepisse anno 1020 et 29 annis administrasse, bene sequitur
» conformiter ad lamina, ipsum anno 1049 obiisse. Quibus non
» obstantibus scriptores passim illius obitum referunt ad annum 1048
» prout Sigebertus, Molanus, Baronius et alii quorum opinione
» suffragantur Œgidius ab aureâ valle apud Chapeauvillum, T. II,
» Lambertus Parvus et catalogus Abbatum monasterii St. Jacobi
» Leodiensis qui omnes conformiter ad Sigebertum, referunt obitum
» Wazonis et Olberti Gemblacensis ac primi St. Jacobi Abbatis ad
» annum 1048. Constat autem ex gestis abbatum ejusdem monasterii
» St. Jacobi et chronico Leodiensi quod Olbertus Abbas Wazoni
» episcopo administraverit sacramentum extremœ unctionis et quod
» 7 dumtaxat eidem Episcopo supervixerit diebus. Et constat ex
» Everhelmo vitæ St. Popponis auctore fidelissimo, qui eidem sancto
» morienti adstitit et ejus exequiis interfuit quod Wazo episcopus
» easdem exequias celebraverit. Sic enim cap. 30 ait:... Ex quibus
» apparet quod alicubi error sit in calculo sed in quâ parte difficile
» est indicase.... Et laminæ in sarcophago S. Patris repertæ quam
» manibus strectans ego ipse sœpius consideravi curiosissime
» elaboratam, errorem imputare plus quam temerarium esset ».

Martène et Roderique, dans leur dispute, ont longuement agité cette question qui, d'après les grands travaux de diplomatique qui ont vu le jour, s'explique actuellement sans la moindre difficulté. En effet, *la plupart* des questions chronologiques qui ont tant exercé la sagacité des savants qui se sont défendus et ont riposté à coups *d'in folio* se résolvent, sauf cependant quelques chroniqueurs dont le calcul est encore mystérieux (tels que Marian Scott, Sigebert, etc.) par ce fait historique : Non seulement l'année à cette époque ne commençait pas au 1er janvier, mais les anciens chroniqueurs avaient un calendrier différent. Les uns partaient, pour commencer l'année, du jour de Noël, *a Nativitate*, d'autres du 1er janvier, d'autres du 1er au 25 mars *ab Incarnatione*, et les derniers, enfin, de Pâques (22 mars au 25 avril) [1]. La difficulté présente se trouve donc résolue selon le point de départ pris par les divers auteurs : Mabillon, Martène, les Bollandistes, Fisen, qui connaissaient tous l'existence de cette plaque, placent donc avec raison la date de cette mort à l'an 1048. [2]

Sous l'abbé Theodoric, Laurenty traite la célèbre querelle des deux monastères, d'après la version du romanesque auteur du *Triumphus St. Remacli*, contenue dans le tome second des *Gesta Pontif. Leodiensium* de Chapeauville et sans aucun nouveau détail. Laurenty nous en révèle l'auteur : « Historia apud Chapeauvillum, » dit-il, duabus libris comprehensam *putatur* scripsisse ocularis testis » monasterii Stabulensis monachus, prœpositus nomine Godofridus » ex prosapiâ comitum de Viennâ (Vianden) oriundus, » (copie pag. 118 et brouillon pag. 81 *verso*). Bertholet dans son histoire de Luxembourg (III, 215) nous dit à ce sujet : « Cet auteur, dont le nom serait resté dans les ténèbres si François Laurenty ne nous avait appris qu'il se nommait Godefroy, né des comtes de Vienne, quoique Chapeauville ne le désigne que sous le titre de moine de Stavelot ». Martène et, d'après lui, les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (VIII, 147) adoptent cette paternité. Cependant

[1] *Nouveau traité de diplomatique*, tom. IV et tom. V, pag. 783. — *Petau de doctrinâ temporum*, lib. 12, cap. 4, etc. etc.

[2] MARTÈNE, *Amplis. coll.* II, p. IX. — A. S. S. 25 jan. — FISEN, l. c., *Flores*, p. 85.

D. Malherbe, dans son chétif travail intitulé: *Secundus S. Remacli triumphus*, attribue à deux religieux de Stavelot nommés Goderan et Erneston cette belle amplification. Elle prouve du reste que l'on enseignait, à cette époque, la conjuration de Catilina par Salluste dans les écoles de Stavelot, car ce roman contient des passages entiers de cet auteur et entre autres le calque frappant et le beau parallèle de César et de Caton tracé par Salluste de main de maître, grands hommes qui se trouvent affublés de la cuirasse et du haut-de-chausses de deux comtes de La Roche, avoués de l'abbaye de Stavelot. Le reste de l'historiette est une mauvaise contrefaçon de la chronique de Lauresheim, replâtrée de fables. [1]

Sous l'abbé Rudolphe, apparaît Godefroid de Bouillon dans le passage suivant qui ne se trouve dans aucun manuscrit du pays :

» Inter feudatarios de Fraipont (Haut-Fraipont) et Stabulensis » monasterii subditos, olim orta fuerat et creverat tanta altercatio ut » non mediocris hinc inde frequenter sequeretur sanguinis effusio, » asserente unâ parte feudum de Fraipont ad Ecclesiam Stabul. et » aliâ parte dicente illud ad familiam St. Alberti aquensis pertinere. » Quod dissidium cum usque ad hujus abbatis tempora continuas- » set, Albertus comes Namurcensis ecclesiœ Stabul. advocatus, inito » consilio cum partis adversæ advocato et duce qui erat Godofridus » Bulionensis filius Eustachii de Bullengeis, tandem simul resol- » verunt questionem per campum judiciarium esse dirimendam; » atque ita designatis duabus hinc inde viriś qui certamen inirent » victoria cæpsit homini pro Stabulensium parte pugnanti nomine » Gisliberto cui quia pro fidelitate vitam suam exponere non » dubitaverat. Data fuit in compensationem advocatia de Louvegnez » cujus vestituram accepit anno 1095. »

Laurenty observe que l'abbé ne connut rien de ce combat judiciaire accompli à son insu.

Quick (*Geschichte der Stadt Aachen*) ne dit mot de cette contestation, dont parlent tous nos manuscrits sans rapporter ce curieux épisode.

La vie du célèbre Wibald est extrêmement soignée, surtout dans

[1] *Etudes historiques*, pag. 201.

la copie. Laurenty a transcrit quantité de lettres prises dans le cartulaire original qui, selon la notice de M. Gachard, reposait à Malmedy. Ces copies n'ont plus de valeur, car Jaffé, dans l'ouvrage qui vient de paraître (*Bibliotheca rerum Germ.*, tom. I), a édité ces lettres sur le manuscrit même de Malmedy, conservé aux archives de Dusseldorf, et actuellement à Berlin.

Laurenty s'explique comme suit sur la famille de Wibald: « Is » ex nobili familia D^rum^ de Fisen oriundus, sacræ religionis habitum » in monasterio Wallinodorensi (Waulsor) anno ætatis suæ 21.... » anno ætatis suæ 31 in Patrem et Prœlatum fuerit assumptus » 16 calend. Decembris unanimi omnium acclamatione. » D'autres, et c'est la même chose, le disent issu de la famille de Prato (Martène, l. c., II., 155 — Fisen, *Flores*) qui est la traduction du mot liégeois des Preis et des Prez (Polain, *Mélanges historiques*, p. 7) dont les auteurs français ont fait : du Pré (*Histoire littéraire de la France*, XII, 550) et les auteurs allemands : Fisen (Fizen — Fisen — Visen — Wisen — Wiesen).

Mais l'opinion que Laurenty porte sur ces lettres, à une époque où elles étaient encore inconnues et où leur nombreuse critique n'était même pas devinée, est curieuse et fait honneur au savant prieur de Malmedy :

« Ut videre est in antiquo MS. epistolas innumeras, ab illo ad » varios exaratas et ab aliis ad ipsum directas continente. Quœ » profecto epistolæ tum propter insignem quâ redundant doctrinam, » tum propter elucidandam rerum istius temporis historiam, prœlo » essent dignissimæ sed quia earundem volumen est nimis ingens » nonnullas solummodo ubi historiæ series postularit inseremus ut » evidenter appareat, quantum vir iste magnatibus, ob insignes » animi dotes fuerit familiaris et carus. » (Copie, pag. 140 et » brouillon, p. 92 verso).

Nous extrayons encore de cette vie remarquable les passages suivants.

C'est d'abord un renseignement que nous n'avons trouvé nulle part sur un ouvrage théologique écrit par Wibald et qui est malheureusement perdu, du moins pour le moment.

Les moines de Corbie désiraient que Wibald prît sa résidence à

Corbie. « Quorum desiderio libenter annuisset, nisi magnatum
» autoritate ac prudentium consilio, necnon astanti Stabulensium
» reclamatione prohibitus fuisset. Si quidem cum esset vir maximi
» studii, memoriæ felicissimæ et sapientiæ eminentissimæ, dùm apud
» Corbienses, *scribendo insigne tractatum de creatione angelorum*
» (quem R. D^no^ Anselmo Havelbergensi dedicavit) pro aliquali ab
» exterioribus fatigationibus respirare aliquamdiu degisset, quidam
» potentes insurgere cæperunt in Ecclesiâ Stabul. subditos, etc. »

Quant à la célèbre table de Wibald dont nous avons parlé ci-dessus, les deux manuscrits portent (copie, p. 231 et brouillon 150, verso) : « Interea cum idem Wibaldus aliquantulum respirandi
» spatium nactus esset, Stabuleti tabulam altaris ex aureo puris-
» simo mirifice elaborata, munificentiâ Imperatorum Manuelis Con-
» stantinopolitani et Frederici Romanorum fieri curavit, quæ usque
» hodie per Dei gratiam omnibus eam intuentibus stuporem et ad-
» mirationem intulit. Si quidem illam a latebris in quibus ob tem-
» porum injurias dudum delituerat R^m^ D^us^ Nicolaus Hocht, Prior
» modernus (1623-1630) pro suâ in Deum pietate inter alia memora-
» bilia prudentiæ et devotionis suæ opera, eruit, eamque nuperrime,
» majus altare renovando, illud que insigni fabrica sculpturis et
» variis picturis illustrata exornando cum hâc epigrapha in medio
» ejusdem fabricæ collocavit :

D. O. M.

Beatissimæ Virgini matri Beatoque Remaclo præcipuum hujus tabulæ opus dicavit Wiboldus meritissimus abbas sub anno 1156, auspiciis Imperatorum Frederici R^orum^ et Manuelis Græcorum, restauratum, regnante Ferdinando imperatore et Abbatiam hanc administrando S^o^ Principe Ferdinando Bavariæ Duce, Elect. Colon. Episc. Leod. a^o^ 1628. »

Ce précieux objet d'art a été enlevé par le vent révolutionnaire.

Plus loin nous lisons : « alterum est quod pro insigni qua erga
» sanctorum exuvias servebat devotione B. viti martyris ex Corbiensi
» suâ Ecclesiâ, Stabuletum attulerit reliquias, ipse pro earumdem
» decenti et honorificâ asservatione, insignem a fundamentis juxta
» domum suam abbatialem extruxerit capellam quæ adhuc usque
» modo in suâ integritate existit et est insigne antiquitatis monu-

» mentum. En effet, Martène, dans son *Voyage littéraire*, nous dit (II, 151) : « Le chartrier est dans une ancienne chapelle qu'on dit que l'abbé Wibaldus s'était fait bâtir sur le modèle de Ste-Sophie de Constantinople. » L'auteur des *Délices du pays de Liége* (tome III, 199), nous dit la même chose et ajoute : « Cette chapelle est adossée au collatéral de l'église, du côté de l'épître. On n'y dit aujourd'hui la messe qu'une fois l'an. »

Martène se plaint avec raison de ce que le tombeau de Wibald ait disparu et Laurenty nous dit que, de son temps déjà, il n'en existait plus de traces :

« Revoluto ab obito illius uno anno et sex diebus, Henrico Leod. » Episcopo solemni ritu exequias celebrante, assistentibus eidem » diversis abbatibus cum magnâtum cleri tum populi frequentia, » in magnifico tumulo ante summum altare Stabul. Ecclesiæ recondi » fecit, quatenus ejus successores.... officii sui semper essent me» mores. Quod memorandum antiquitatis monumentum plusquam » 440 annis in medio chori constitit, sed post diversas ruinas et » incendia restaurato templi ædificio et non ita pridem pavimento » renovato lapides ejusmodi tumuli ita vetustate attriti fuerunt » reperti, ut nihil ex eis ad decorem Ecclesiæ potuerit ibidem » relinqui. Hoc ex antiquo MS. » La pierre tumulaire de Wibald, dernièrement découverte et qui fait partie du musée liégeois (Catalogue descriptif du musée de Liége, 1864, page 13), est d'origine très-récente, car lors de la visite de Martène à Stavelot, il nous donne *(Voy. littéraire*, II, 152) l'ancienne inscription et ajoute : « on l'a détruit sans qu'il paraisse aujourd'hui aucun monument » sur la place qui conserve la mémoire d'un si grand homme. »

Une particularité signale la vie d'Erlebald : le brouillon dit : « Erleboldus Wibaldi *uterinus* et in dignitate abbatiali successor » (p. 154 recto) ; tandis que la copie porte : « Erlobaldus Wibaldi fratri » suo *Germano* in abbatiali dignitate successit » (p. 234). Et cependant le brouillon cite plus bas la lettre de Wibald à l'évêque de Metz dans l'affaire de Waulsor : « Mittimus ad vestram Discretionem » nostrum tam sanguine quam obedientiâ et charitate *Germanum.* »

L'abbé Gérard est mort, selon le brouillon, après une administration de 19 ans, l'an 1210, et, d'après la copie, en 1209, après 17 ans de règne.

Sous l'abbé Boland (cop. 255), Laurenty le dit l'auteur de la célèbre paix de Fexhe : « Adolphum a Marcâ Episc. Leod. ex » Harmolia (Hermalle) quo se receperat, a suis Leod. et comite » Lossensi, ferro et igne expulsum, in Brabantiam recipi curavit » (Bolandus), eidemque arcem suam Longianam (Logne) ad tempus » pro munitione consessit et a° 1316 concordiæ seu pacis Fexhensis » author fuit : » les auteurs liégeois n'en disent rien. (POLAIN, *Histoire de Liége*, II, 88.)

Sous l'abbé Winric le brouillon donne le passage suivant qui est supprimé dans la copie touchant la cause de l'incendie de Stavelot.

« Cum gravis inter eumdem Winricum abbatem et cives Stabul. » orta esset dissensio, nonnulli ex ejus familiaribus, existimantes » rem ei fore gratam si ejus adversariis aliquis inferretur aut eveniret » afflictus, oppidum Stabulense 24 nov. a° 1336 deplorando » deleverunt incendio. »

Sous Warnère revient la question du donatif que nous passons pour abréger ; elle est omise dans la copie.

Les règnes des comtes-abbés de Manderscheid sont très-soignés et riches de faits ; nous nous contenterons de donner dans les annexes le diplôme de la restitution de Logne, non encore publié par la commission royale et qui diffère de la version de Roderique (pag. 278, copie.)

Sous Christophe, Laurenty nous dit dans la copie (p. 291) : « In Horion monetam cudit. » En effet nous trouvons dans Potestat parmi les droits régaliens dans le traité I, chap. V, *Jus cudendæ monetæ* ; et dans nos manuscrits une commission de 1576 de battre monnaie à Horion contre laquelle les Liégeois protestèrent. Laurenty ajoute même dans le brouillon le motif de cette commission : « ut privilegia » monasterii quæ videbantur a quibusdam potentibus vicinis con- » temnta, cunctis innotescerent », p. 187.

Sous Gérard de Groesbeck nous trouvons la fameuse capitulation de ce prince qui est une vraie charte constitutionnelle. Nous ne la publierons pas parce que M. Polain, dans sa collection, l'a insérée à la page 50, et il indique comme source le manuscrit brouillon de Laurenty. Personne jusqu'à ce jour, pas même M. Gachard dans son exacte notice, ne fait mention du manuscrit-copie de Laurenty.

Comme M. Polain (l. c.) a donné en note et sur le brouillon les motifs que Laurenty allègue concernant la nomination du cardinal de Groesbeck, nous allons ici donner la version de la copie, ce qui permettra de juger des variantes de style qui distinguent ces deux manuscrits :

« Gerardus a Groesbeck Episc. Leod. post obitum Christophori, » fuit in administratorem Stabulensem postulatus; non quod dees- » sent in gremio capituli insignes Religiosi, abbatialis dignitatis » capacissimi, qui suâ dexteritate et prudentiâ optime potuissent » et regulari disciplinâ observantiam dirigere, et monasteriorum » utilitatem promovere; sed quia ob serpentes tunc temporis cir- » cumquaque hæreses, et excitatos in Belgio tumultus bellicos, » grande toti Principatui Stabul. imminebat periculûm, nisi Ec- » clesiæ de tali Præsule esset provisum, qui suâ auctoritate et » potentiâ, imminentia mala posset arcere, subditos tueri et » defendere, ac catholicæ fidei puritatem in patriâ conservare : » Religiosi, maturo usi consilio, sine cunctatione Illust. ac Rev. » Gerardum à Groesbeck qui admirabili fortitudine animi et prudentiâ » Episcopatum suum Leod. in mediis tempestatum procellis pacifi- » cum et ab hœreseos labe servabat intactum, unanimiter sub » sanctissimi beneplacito et conditionibus in capitulatione de super » concepta contentis postularunt. » (Copie, pag. 292).

Nous arrivons au règne d'Ernest de Bavière, dont Laurenty fut contemporain.

Nous trouvons d'abord la fameuse transaction entre les pays de Stavelot et de Luxembourg rappelée dans le mandement du 27 juillet 1647 (collection Polain, page 125) et publiée à la fin du même ouvrage (pages 419 et 55) sur la copie de Villers.

Nous remarquons ensuite une lacune, c'est qu'il ne dit pas un mot du fameux procès de sorcellerie dont Chapeauville nous a laissé le récit.

Ce grand homme, dont Henri IV avait coutume de dire : « mon cousin de Liége me ressemble jusqu'à la ceinture », a été diversement jugé.

Il est donc très-intéressant de lire dans Laurenty les derniers

moments de ce prince de l'Église et le jugement qu'en porte le prieur de Malmedy :

« Tandem Præsul Ernestus annos natus duos et 60 in morbum » incidit (une annotation à la marge de la main de Laurenty porte » dans le brouillon : 57 annos et duos circiter menses, natus » enim erat 27 déc. a° 1554) et cum vis morbi magis ac magis » ingravesceret, dolores quibus agitabatur, forti animo sustinens » non alia verba aut gestus dedit quam facere solent qui humanæ » conditionis conscii se a Deo misericordiarum patre, tanquam filios » charissimos visitari et flagellari agnoscunt. Quam ob rem sese » divinæ voluntati accomodans, secessum, rejectis et abdicatis a se » publicis curis, omnique aulico strepitu, quæsivit, totusque Deo » fixus, frequentes ex imo pectore, gemitus lacrymasque edidit, » totius anteactæ vitæ peccata insigni pænitudine sacerdoti confessus » fuit. Demum sacrâ corporis et sanguinis J. C. hostiâ magnâ » fide et pia religione refectus, ingeminatis frequenter vocibus : » *Jesu, filii David miserere mei* placide ac pie in Christo obdor- » mivit die 17 mensis Februarii 1612, administrationis suæ Stabulen- » sis 32, in Westphaliâ arce Arensburgensi post onera Episcopatuum » etiam 5 Frisingensis, Hildeheimensis, Leodiensis, Coloniensis » et postremum Munsteriensis diu laudabiliter sustinuisset. »

» Præsul et Princeps vere magnus, prudentiâ vix cuiquam suæ » ætatis principi comparandus. Quâ ratione et Pontifices Maximi » ejus opera in dissidiis Germanicis, Belgicis et aliis componendis » libenter frequenterque usi. Rudolfus etiam Imperator aliique » Principes Electores in negotiis rebusque imperii adhibuerunt, » usque adeo, ut nisi explorata ejus, seu par litteras seu per » legatos sententia, nihil fere magni negotii unquam statuerunt.

» Luxit ejus obitum orbis Christianus, luxerunt Ecclesiæ Ger- » maniæ Pastore orbatæ, quæ se, suaque omnia, pro earum in- » columitate, contra Luporum et Hereticorum rabiem frequenter » intendit. Luxit et Ecclesia Leodiensis abbatiaque Stabulensis, » quorum locorum incolæ ac subditi sub alis ejus defensi, bellis » civilibus in circuitu licet desævientibus hæreticis que fremen- » tibus in fidei puritate permanserunt illæsi » (pag. 313 copie et 200 verso brouillon).

Cependant la crosse et l'épée d'Ernest ne purent empêcher les ravages, enfantés par la triple anarchie religieuse, politique et sociale de cette époque tourmentée, dont le pays de Stavelot fut la victime.

Le récit du pillage de Malmedy nous donne une idée des richesses archéologiques que ces fatales guerres de religion ont à jamais anéanties :

« Nam anno 1587 26 mensis junii, miles ordinum confæderatorum sub pretextu quod cives dicti Malmundariensis oppidi quam in copiam conficiabantur, tormentarium pulverem suppeditabant, Regi catholico, eorum hosti, ex præsidio urbis Gueldriæ et Wachtendonck, magno numero tam equitum, ductoribus Martino Schenckio et Antonio Langhaer Montioano, noctis beneficio per clancularios aditur in dictum Malmund. oppidum irruerunt et primo impetu, aliquot cives interuerunt, ac deinde post spoliatos domos Ecclesiam Parochialem et magnam oppidi partem (66 domos) incendio absumpserunt; monasterium autem et voracibus flammis illæsum quidem servaverunt, sed Ecclesiam illius ac altaria profanarunt (coronam magnæ magnitudinis in medio oratorii pendentem confregerunt) ac sparsis per pavimentum Ecclesiæ S^orum^ Quirini Nicasii Scuviculi, Justi et aliorum martyrum sacris reliquiis, capsas numero 5; laminis argenteis deauratis lapidibus que pretiosis ornatas, abstulerunt. Altare majus (quod nihil magnificentius poterat videri), laminis itidem argenteis deauratis effigies Christi salvatoris, 4 Evangelistorum et 12 apostolorum representantibus, nudaverunt; necnon sacristiam omnibus sacris ornamentis, casulis, pluvialibus, Dalmaticis, ii calicibus, monstransiis sive conditoriis vener. Eucharistiæ 4 magni petii, spoliarunt et quiquid fuit in monasterio argentea et pretiosa suppellectilis exportarunt. »

Enfin le MS-copie finit avec Ferdinand à la page 314. Puis s'ouvre le traité des rubriques, pag. 1 à 102.

Le brouillon au contraire continue de la main de Laurenty et va jusqu'en 1630 (pag. 201 verso) sous Guillaume de Bavière et enfin une main étrangère et plus moderne nous donne, *currente calamo*, les règnes suivants jusqu'à la page 215, qui termine par le prince Drion en 1737.

Le brouillon, sous Ferdinand, raconte les cérémonies de la levée du corps de St. Poppon dont nous avons parlé et c'est là que nous trouvons (pp. 202-206) le curieux instrument que nous publions dans l'annexe I.

Enfin, à la page 206 est transcrite la capitulation de Guillaume de Bavière, plus étendue et plus précise encore que celle de Groesbeck, capitulation que nous n'avons rencontrée que dans Laurenty et qui n'a pas encore été publiée.

Nous sommes arrivés à la fin de ce travail. Qu'il nous soit permis d'exprimer un vœu. Il est inconcevable que le MS. Laurenty n'ait point encore été publié, et cependant il pourrait l'être à peu de frais.

L'éditeur pourrait imprimer le brouillon, l'accompagner des variantes de la copie et d'un commentaire historique. Espérons que l'un des deux gouvernements, belge ou prussien, ou, à leur défaut, qu'une société savante rendra bientôt ce service à la science historique.

Quant à nous, nous sommes prêt à concourir à cette publication de tous nos efforts et dans toute la mesure de nos forces.

ANNEXES.

I.

LAURENTY (MS. brouillon) in vitâ Ferdinandi, pag. 202 *verso*.

Pro eorum (Religiosorum) devotione dilatandâ sacras Beati Popponis ejusdem loci Abbatis reliquias, e terrâ levari, et magnificentissime exornari curavit; prout ex sequenti ejusdem elevationis Instrumento omnibus notum fit.

Stephanus Episc. Dionysiensis, Suffraganeus et Canonicus Leodiensis, Ecclesiæ collegiatæ S^t. Joanis Evangelistæ Leodii Præpositus etc.

Universis et singulis ad quos præsentes nostras litteras pervenerint, salutem in D^no cum agnitione veritatis infrascriptorum. Notum facimus quod cum nuper ex speciali Ser.^mi Principis Ferdinandi Archiepiscopi et Electoris Coloniensis, Principis et Ep^i Leod., administratoris Monasterii Imperialis Stabulensis, ordinis S^ti Benedicti, Diocesis Leodiensis commissione, Nos ad idem Monasterium visitandum contulissemus, ibidemque exposuisset nobis R^dus in C^to Pater Nicolaus Hocht, dicti Monasterii Prior, desideratum fuisse hactenus a se ex fratribus suis pluries elevationem sacri corporis S. Popponis, ante sexcentos circiter annos sui Monasterii Abbatis dignissimi, in Ecclesiæ suæ cryptâ, loco humili, et humido sepulti; ac forsan jam magno sui Cænobii, ac totuis Principatus ejus dolore et damno (proh ! dolor !) in cineres acti, se que elevationis faciendæ, pancis ab hinc mensibus, licentiam a præfato Ser^mo Principe obtinuisse, supplicans demisse quatenus eam facere, et actum desuper opportunum, ad perpetuam rei memoriam, dare non gravaremur. Nos piis illius, et Fratrum desideriis, quantum in D^no possumus annuere cupientes, habitâ desuper deliberatione, cum amplissimis viris D^no Petro Mean et Gaspare a Rupe utr. jur. Doctoribus et Scabinis Leodiensibus, præfati Ser^mi Principis consiliariis; attento quod diversi diversarum ætatum auctores gravissimi, Trithemnus, Sigibertus, Molanus, Surius, Guilhelmus Gazet, et alii de eodem Poppone, uti de sancto prœclaram suis in scriptis fecissent mentionem : quodque vita ejus, et miracula a venerabili quodam Patre Everhelmo, Abbate Altimontensi, illius contemporaneo, descripta, ac in eodem Monasterio fideliter in antiquissimis membranis, asservata, et a Surio in tomum suum primum de probatis sanctorum historiis ad longum relata, editaque comperiretur, communisque illius loci, (*ac ab eo dependentis Monasterii Malmundariensis traditio*). (Ces mots soulignés font partie du texte de Laurenty, mais sont barrés par un trait de plume). Vetustæ quoque picturæ per Ecclesias collocatæ, eximiæ Beati viri sanctitatis indubitatam fidem facerent, ac inter alios quidem, dictus Trithemius libro suo tertio de viris illustribus ordinis S^ti Benedicti, asserat ejus festum agi octavo Cal. Februarii. Quo circa tanti Patris sui et in cœlis patroni veneranda ossa merito fideles illi Religiosi exaltari, honorarique exoptarent, A. M. D. G., qui in sanctis suis laudandus est : tandem penultimâ Julii hujus anni 1624 vespertino tempore ad prætactam Cryptam cum præfatis Priore ac nonnullis Domûs Religiosis descendimus, Mausoleum ligneum longitudinis pedum octo cum dimidio et Latitudinis circiter quatuor, super sancti sepulchro, ante altare B^mæ Virginis matris constituto, elevatum amoveri, et suppositum illi lapidem marmoreum diversis capillis ad nubum instar superfecietenus artificiose variegatum, latitudinis quoque pedum fere trium, et

longitudinis septem cum medio solo extrahi et sepulchrum effodi jussimus, mox infra terram ad duos circiter pedes, sarcophagum ipsum marmoreum magnitudinis in longitudine octo, et in latitudine trium fere pedum ad caput et sesquipedii ad calcem, ac profunditate trium cum medio, integerrimum reperimus, apertoque operculo, sacras sancti corporis reliquias, magnâ cum lætitia, in sepulchro jacentes vidimus, indeque laminam plombeam, magnitudinis fere unius pedis in quadro, integram ad defuncti caput, parte dextra repertam, accepimus, cui litteribus majoribus insculpta erant seq :

ANNO AB INCARNATIONE DOMINI MXLVIIII.
OBIIT POPPO ABBAS VIII KAL. FEBRUARY †.

Et quia jam tunc intempesta nox appropinquabat, et majorem solemnitatem actus ulterior, nostro omnium judicio merere videbatur, superposito linteo et cereis accensis ibi relictis, exclusis quibuscumque Claustris fideliter occlusis, a loco secessimus, rem in sequentem diem differentes. Quo adveniente negotium ad confratres capitulariter relatum est et elevationi indicta dies abinde sequens, tantispereque moniti Prior et Conventus Malmundariensis, viactum sua præsentia devotione que honestarent; ac interea post meridiem recomparuimus ad eumdem sepulturæ locum, una cum Domûs Priore ac Conventui, præfatisque consiliariis, et vocato ad Nos Magistro Walranno Chirurgo perfectam ab eo nobis virgula demonstrante, sacrorum ossium, suo adhuc ordine, ac loco sitorum et aliorum designationem, nominationemque, ad calcem præsentis Instrumenti describendam, absque tamen partis ullius amotione didicimus; quodque mirum nobis fuit, deprehensi sunt circa pectus, calicis cineres duntaxat, ponderis gravissimi, plurimis minutioribus corporis sacri ossibus persistentibus integris et quæ verosimiliter cum toto corpore melius longe fuissent asservatæ, nisi aqua per nonnullas sepulchri rimas frequentius pervasisset, quæ tamen per tria foramina in psius capite, et calce, medioque affabre facta, sicciori cœlo efferebatur. Atque ex eo quidem tempore, boni Religiosi successivis horis eo loco vigilare, orareque cæperint, donec alterâ die, quæ fuit festivitatis vinculoruum sancti Petri advenientibus Priore et conventualibus Malmund. delato ad prætactum altare B^{m} Matris, Venerabili Sacramento, nos Pontificalibus induti, ê Prioribus Fratribusque utriusque Monasterii sacri vestibus, juxta statum, et ex ordine circa feretrum constitutis, iisdem consiliariis, chirurgo et aliis multis... religiosis personis præsentibus, accensis luminaribus capsam ligneam ibidem ante fossam ad sacras exuvias excipiendum apparatam, ritu Pontificali benediximus eusque nobis suo ordine per Domûs Priorem ex sarcophago traditas, in eam serico suffultam, eodem quantum potuimus, ordine reposuimus ac inclusimus, veloque serico illam operuimus, antipsonisque decantatis eam per duos Religiosos, Probros, seniores humeris deferendum commissimus, et ex eo loco per claustra, ad summum Ecclesiæ altare cum Venerabili Sacramento, nobis, Diacono et Subdiacono de incenso servientibus, processimus, prœcedentibus, canentibusque Religiosis utriusque Monasterii, eosque subsequente ipsa capsa et abinde duobus Prioribus, ac tandem secularibus accensas faces gestantibus, subsequentibus vero nobis reliquo populo, constitutaque coram altari capsa, loco ad id exparato, dataque cum monstransia Venerabilis Sacramenti benedictione, missam de S^{a} Trinitate, et post Te Deum, in gratiarum actionem Religiosis nobis correspondentibus, cantavimus, et postquam fuisset capsa ibi totâ die cum cereis sex accensis ad populi devotionem et venerationem relicta, subsequenti die eam afferri et secreto honestoque loco ad aliam usque S^{mi} Principis antefati ordinationem, deferri fecimus. In quorum omnium fidem præsens publicum instrumentum manu nostra subcriptum, sigillo nostro munitum, per notarium Publicum in poscriptum fieri, et pariter per prædictos consiliarios subsignari curavimus. Acta fuerunt hœc in præmemorato Monasterio Stabulens. Anno, diebus et mensibus usque

quibus supra præsentibus. Signatum Stephanus suffr. Leod. Nicolaus Hocht Prior Stabulensis. Petrus de Mean. Gaspar a Rupe. qui supra. Ganerius Petri Presbyter Notarius aplicus, ad premissa assumptus.

Hujus sacræ, continue Laurenty, elevationis festivitatem, prima quoque Dominica mensu augusti omnia celebritate recolendam S^{mus} Princeps Ferdinandus instituit et ut præfati B. Popponis sacræ reliquiæ A. M. D. G. commode popolo exponerentur.... quandoque processionaliter et præsertim in dictâ elevationii solennitate gestarentur ejusdem theca magnificentissime decoravit.

II.

Henri, comte de Nassau, de Vienne et de Catzenellenboys, seigneur de Breda, de Diest, Grimberghen, etc.

Chevalier de l'ordre de l'empereur Charle cincquiesme, roy d'Espaigne etc. et capitaine general de ses pays pardeça, à tous qui ces présentes veront, salut.

Come l'empereur puis naguerres a raisôn des défiances et de la guerre, que messire Robert de la Marck, seigneur de Sedain et Messires Robert et Guillaume de la Marck ses enfants seigneurs de Florenges et de Jamais ses vassaulx et subiects à cause de son duché de Luxembourg, contrevenants à leurs sermens debvoir et Waultez témérairement ont présumé et se sont avancez luy faire, et pour remedier aux pilleries, de troussements de chemins, compositions, ranconnemens, forge de faulses monnoyes, homicides, meurdres, et aultres detestables, execrables et infiniz maulx, que le dit seigneur de Jamais occupateur et detenteur du chastel de Logne et ses assistans et complices, et leurs prédecesseurs ont pieça faict et faict et perpetrez au dit chastel; nous ait commandé assieger prendre et démolir le dit chastel et faire faire la justice de ceulx qu'y trouveroins, selon leurs demerites : ce qu'a vous faict, et oultreplus prins et saisi la terre et seigneurie de Logne et ses appartenances et icelle mis en la main d'ecelluy seigneur Empereur et de sa parte y commis officiers de Justice, et à son prouffit prins et receu les sermens des subiectz d'icelle terre, le tout par provision et jusques que par sa Majesté en serat aultrement ordonné. Il soit que le dit seigneur par ses lettres du 14 de ce mois deûement nformé, si que elles contiennent, que la dite terre de Logne appartienne à R. Père en Dieu Guillaume abbé de Stavelot et Malmendie de l'ordre de S. Benoist, prince du St. Empire, et sont de l'ancien dot et patrimoine de ses églises, nous at expressement ordonné la luy rendre et restituer et luy en baillir la iouissance en prendant toutefois du dit seigneur abbé et ses religieux et couvents des dits monastères, lettres de recosgnoissance soubs leurs seels de la restitution de la dite terre et aussy acquit à la descharge de sa Majesté et de Nous, et autres ses gens et serviteurs de la prinse et démolition du dit chastel et des dommages, qu'ils et leurs servitenrs et subiects en pouroient avoir receu. Désirant obeir à l'Empereur, et accomplir son comandement tel que dict est. Scavoir faisons que ce, que dict est considéré, et après que par lettre de tres reverend Père en Dieu Mgr l'archevesque de Cologne, Prince Electeur de l'Empereur et Chancelier d'Icelluy par la Gaule du 13me jour de ce dit mois, il nous est suffisament apparu, que le dit S^{r}. Archevesque a l'ordonnance et de la parte de l'Empereur ait receu le dit Abbé de Stavelot a homme de la dite terre de Logne et de lui prins le serment de fidélité et moyennant l'offre qu'Icelluy S^{r}. Abbé et Frere Godfroy de Tongres Recepveur de Stavelot et Frere Pierre Soiron Prieur

de Malmendie tous deux Religieux profez du dit Stavelot de la parte, et come députez des Religieux et convents de ses dites Eglises pour eulx et les dits convents, en notre présence, et pardevant deux notaires et en la presence d'aulcuns tegmoins par eulx à cé appelez et requis, ont ce iourdhuij faict de nous passer recoignoissance de leur restitution de la parte de l'Empereur à la terre et S^rie de Logne et leures appendances, si avant qu'elle soit du dot et patrimoine des dites Eglises pour la tenir par eulx et leurs successeurs abbé, Religieux et couvents des dits Stavelot et Malmendie en fief de l'empereur et ses successeurs leur droit de souveraineté et aultres tels que leurs prédecesseurs empereur de tout temps y ont eu saulf. Et oultre ce, de nous promettre pour eux et leurs successeurs, que à jamais ilz ne quereleront, ne demanderont par eux, ny par aultres, directement ou indirectement à l'empereur, ny aux siens ny à ses successeurs, ny à Nous ny aux nostres aucune chose pour raison de la prinse et demolition du chastel de Logne, ny des dommages que eux ou leurs gens, serviteurs et suiectz à ceste occasion, et soubz couleur d'icelles pourroient encore supporter par quy que se pourroit estre.

A quoy ilz ont fourniz et nous en ont réellement et pour effects délivré leures lettres pertinentes signees de leurs seignz manuelles et seellees des seels Abbatial et conventuels des dites Esglises et soubscriptes et verifiees de deux notaires.

Nous en furnissant à l'ordre de l'Empereur avons de sa parte, reellement rendu et restitué, rendons et restituons par cestes la terre seigneurie de Logne et ses appendances suivant qu'il sont du dot et patrimoine des Eglises de Stavelot et Malmendie au dits Sr Abbé et Religieux dessus nommez deputez des dits convents pour en iouyr par eulx et leurs successeurs, en tels droicts, revenuz, prouffit, auctorité, prééminence et ès libertez et franchieses que leurs prédecesseurs, abbez et convenst de Stavelot et Malmendie en ont deument iouy. Saulfz et reservez à l'Empereur et ses successeurs leurs souverainetez et aultres droicts telz que ses predecesseurs y ont eu, et a un chascun sont droict. Si mandons et par l'Empereur aux Mayeurs et hommes de fiefs et à tous les subiects de la terre et S^rie de Logne ses appartenances et appadances, lesquels de la parte de l'Empereur nous avons deschargez et deschargeons par cestes du serment a sa Ma^té come dict est que le Sr Abbé de Stavelot et Malmendie, ilz tiennent recoignoissent et recevoient pour leur seigneur et prince immédiat et luy facent les sermens de fidélité et dorenavant luy obeissent, le servent et luy payent les rentes, droict et revenus que d'ancienneté les abbés de Stavelot et Malmendie y ont eu saulfs et reservez come dessus les droicts de l'empereur leur souverain seigneur et d'un chascun. Car ainsi plaist-il à l'empereur. En tesmoignage de ce nous avons signez cestes présentes de notre seing manuel et y faict mettre notre seel, à la ville de Marche en Faminne le 24 jour du mois de mai l'an de grace mil cincque centz vintz et un. Signé : Henri de Nassau, et sur le replis : Stregen.

Et Laurenty ajoute : « Atque ito Deo favente factum est, ut recuperatâ possesionne annis 93 magno totius patriæ et vicinorum detrimento à Marcanis detenta bonis Præsul Guilhelminus ab exilis secure ad suos redierit cum victoriæ palma. MS. LAURENTY *copie*, pag. 278-282.

FONTS BAPTISMAUX

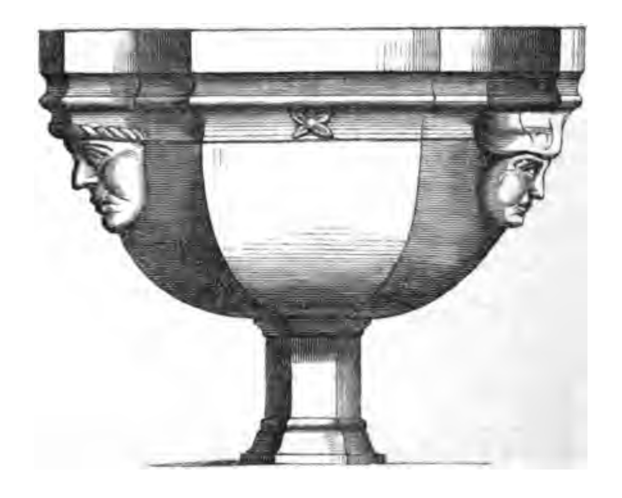
DE LA COLLÉGIALE DE DINANT.

NOTICE

PAR M. **LE GRAND DE REULANDT**,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Les fonts baptismaux de l'église de Notre-Dame de Dinant, taillés en marbre grisâtre du pays, se composent de deux parties superposées, la cuve et le pédicule.



La cuve est hexagone et de forme sphéroïdale angulaire, coupée horizontalement dans son petit axe. Quatre des côtés sont relevés par des mascarons, à coiffures différentes, supportant le tailloir

Commissaires rapporteurs : MM. B. De Proost et A Casterman.

du plan polygonal de la margelle. Aux côtés affranchis et engagés dans la gorge s'alliant au tore rehaussé de la scotie, qui forment ensemble les membres de la moulure du couronnement, se trouve sur chaque face un quatre-feuilles. L'artiste a voulu probablement dans les quatre mascarons représenter les quatre évangélistes; cependant comme ces têtes ne sont accompagnées d'aucun des attributs consacrés par l'iconographie chrétienne on ne saurait émettre à cet égard qu'une opinion hypothétique, quelque vraisemblable qu'elle soit.

La cuve repose sur un pédicule ou socle trapu et aussi de plan hexagone. Elle est ceinte, à son assise, d'une moulure en talon qui couronne le pédicule. Celui-ci se termine, à sa base, par une saillie dont les membres sont formés d'une astragale et d'une doucine renversée.

Le petit monument dont nous nous occupons a les dimensions suivantes :

Hauteur totale...............	85 cents.
Hauteur du socle.............	38 »
Hauteur de la cuve............	47 »
Circonférence du socle..... 1 m.	25 »
Diamètre de la table...........	92 »
Diamètre supérieur de la cuve....	66 »
Profondeur de la cuve..........	33 »

Ces fonts appartiennent à la dernière époque où l'on a fait exclusivement usage du style roman ; on peut donc les attribuer à la première moitié du XIIIe siècle. Ce monument semble être une des dernières créations de l'espèce que nous connaissons de ce style dans notre pays, car, dès le milieu du XIIIe siècle, nous voyons apparaître l'ogive qui fit abandonner dans tous les produits de l'art architectonique la forme romane pure.

La collégiale de Dinant a été construite sur l'emplacement d'une ancienne église romane, qui, d'après quelques vestiges qui en subsistent encore, — une porte cintrée dans le mur septentrional

de l'église actuelle, porte dont l'archivolte et les pieds droits sont ornés de sculptures en bas-relief dignes d'attention ; un autel mobile placé contre l'abside du chœur et la chapelle baptismale à voûte en anse de panier qui contient un arc roman orné de bas-reliefs d'un style remarquable en roman pur, —était loin d'avoir les dimensions de la nouvelle, ce dont on trouve la preuve dans différents points de repère qui déterminent l'étendue de l'ancien temple.

D'abord une limite, sur un côté, est indiquée par la porte cintrée dont nous venons de parler; ensuite une autre par la chapelle baptismale qui indique la place de l'atrium ou du narthex qui devait être l'extrémité antérieure de l'édifice, et enfin une troisième déterminée par le gigantesque rocher séculaire qui a dû nécessairement arrêter la construction à la partie postérieure.

La collégiale de Dinant, par son style ogival primaire pur, accuse le milieu du XIIIe siècle comme l'époque de son érection. Cela ne saurait faire doute pour aucun archéologue versé dans les transformations successives de nos différents styles d'architecture. C'était aussi, comme cela devait être, l'appréciation de feu notre ami A.-G.-B. Schayes [1]. Cependant un auteur dinantais moderne, M. Siderius, a cru pouvoir contredire l'opinion de notre regretté confrère en s'appuyant sur le fait que l'église de Notre-Dame a été dévorée par les flammes en 1466 et rétablie seulement en 1474. Nous ne voulons nullement contester cet incendie qui est affirmé par tous les documents authentiques relatifs au célèbre sac de Dinant par le comte de Charolais; mais, de ce qu'il y a eu incendie en résulte-t-il que les murs et les colonnes de pierre ayent été anéanties par le feu destructeur? Nous ne voyons rien de semblable dans les archives. Au contraire toutes les probabilités militent en faveur de l'opinion que les ouvrages en pierre sont restés debout, en majeure partie du moins, et que l'église qui avait dû subir évidemment de très-sérieuses dégradations pendant

[1] *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. II, p. 161.

le siége et le sac de Dinant, l'un des faits militaires les plus sanguinaires et les plus barbares qu'ayent à enregistrer les fastes historiques du moyen âge dans notre pays, n'a été, après quelques années, que réparée et restaurée, restauration que, nous ne savons sur quel texte car il n'en cite aucun, M. Siderius prend pour une reconstruction totale. Il n'y a pas d'exemple au moyen âge que l'on ait construit des édifices religieux dans un style autre que celui de l'époque [1]. Ajoutons du reste que M. Siderius, qui a la modestie de se reconnaître étranger aux études archéologiques, a soin lui-même de réduire à sa juste valeur son appréciation au sujet de la prétendue erreur de Schayes, car il dit [2] : « La construc-
» tion de l'église de Notre-Dame ne date que de 1474, et *cela ne*
» *contredit en rien les suppositions* de Schayes, car les chanoines
» ont pu très-bien construire au XVe siècle une église d'après le
» style architectural du XIIIe, d'autant plus que *la forme de*
» *l'édifice consumé était sans doute demeurée intacte.* » [3]

On trouve après tout dans l'église des traces de la restauration du XVe siècle, dans la substitution de quelques fenêtres ogivales tertiaires à celles lancéolées qui existaient certainement dans l'origine, d'après le style de l'édifice.

Ce qui doit surprendre l'archéologue, c'est l'existence dans l'église de Dinant de ces fonts en pierre, parce que cette ville s'était rendue célèbre au moyen âge par l'industrie du cuivre battu, qui a été l'une des sources principales de son développement et de ses richesses. Les fonts baptismaux en cuivre battu étaient notamment un des principaux produits de cette industrie, comme le

[1] On peut excepter de cette règle, la reproduction en Europe de quelques églises de l'Orient, érigées par un sentiment chrétien, en dehors du développement de l'architecture occidentale.

[2] *Dinant et ses environs*, p. 165, 1859, in-8.

[3] Nous avons tenu à faire ressortir la fausse appréciation de M. Siderius, parce que son travail historique sur Dinant est en général très-recommandable, quoique publié sous une forme résumée et modeste. Il eût été en effet regrettable de laisser subsister, sans les contredire, des erreurs aussi manifestes.

témoignent les fonts de St.-Barthélemy à Liége et ceux qui sont conservés au Musée royal d'armures et d'antiquités à Bruxelles, provenant de l'église de St.-Germain à Tirlemont, œuvres remarquables de l'ancienne industrie dinantaise du XIIe siècle connue sous le nom de *dinanderie* et qu'avaient illustrée, notamment, les batteurs Jehan Patras et Jehan Joses.

Il doit donc nous paraître étonnant que la ville de Dinant, qui envoyait au dehors dès le XIe siècle des produits aussi distingués en cuivre battu, devant elle-même dans sa propre collégiale ériger un fonts baptismal, ait dédaigné le produit de sa propre industrie pour introduire dans son temple un monument de l'espèce en marbre commun du pays qui ne pouvait jamais, dans l'état de l'art de la sculpture à cette époque, présenter aux yeux des fidèles des sujets aussi bien exécutés que ceux que, plus d'un siècle auparavant, on y confectionnait en cuivre avec tant de succès.

Cet étonnement doit redoubler en présence de l'importance qu'avait acquise dans la cité de Dinant le corps du métier des batteurs de cuivre qui, dans la forme républicaine qu'avaient les institutions politiques de cette ville au moyen âge, avait une importance égale aux neuf autres métiers réunis (1o les drapiers, 2o les merciers, 3o les meuniers, 4o les boulangers, 5o les batteurs de fer, 6o les charpentiers et les maçons, 7o les cordonniers, 8o les pêcheurs et les bateliers, 9o les bouchers et les tanneurs); et égale à l'influence des bourgeois [1]. Les batteurs de cuivre dinantais occupaient au moyen âge un nombre considérable d'ouvriers, appelés *cupères* [2] (de *cuprum-cuivre.)*

Au premier abord on pourrait croire que si, antérieurement au

[1] Le gouvernement de cette ville émanait, par voie élective, de trois corps qui avaient une influence égale, 1o les bourgeois, 2o les batteurs de cuivre, 3o les neuf autres métiers. Voyez la lettre du métier des batteurs et des bourgeois de Dinant aux magistrats de Liége, du 23 avril 1466. — *Archives de Dinant*, — *Registre aux missives, etc. commencé en 1465*, fol. 297.

[2] Aujourd'hui encore on appelle les Dinantais *Copères;* mais ce mot est pris, paraît-il, de mauvaise part par les habitants de cette ville.

sac de 1466, il avait existé des fonts en cuivre dans l'église de Notre-Dame ceux-ci ont pu disparaître et être remplacés par ceux en pierre, quoique l'ancienneté de ceux-ci ne puisse être révoquée en doute ; mais cette hypothèse doit tomber en présence des documents authentiques que nous avons compulsés et qui attestent à l'évidence qu'il n'y avait pas de fonts en cuivre dans l'église à l'époque du fameux siége de 1466, qui amena la destruction presque complète de cette ville. En effet, Philippe-le-Bon ordonna par sa lettre du 30 août 1466, à son conseiller Henri d'Outremont, de « faire querir et serchier audict Dynant tous métaux en terre et » sur terre, tant or, argent, plomb, cuivre, letton, arrain, fer, » comme touttes autres matières desquelles l'on pourra faire » prouffit ; de faire mettre en lieu sceur touttes lesdictes ma- » tières, ou vendre celles sur le lieu et ailleurs que bon sem- » blera à son dit receveur, au plus grand prouffit pour lui que » faire se pourra. » On le voit, pas la moindre exception n'est contenue dans cet ordre, pour ce qui concerne les objets provenant d'une origine religieuse. On sait du reste par les chroniqueurs contemporains que l'irritation du duc de Bourgogne contre cette cité était tellement grande que sa volonté bien arrêtée était de la raser de fond en comble, de manière à ce qu'il n'en restât plus aucun vestige, afin que les populations à venir se demandassent : *Où fut Dinant ?* [1]

Les comptes rendus par Henri d'Outremont et par ses officiers, que nous avons eus sous les yeux, démontrent que l'on a fait main basse sur les objets religieux comme sur les autres, fait étonnant de la part de Philippe-le-Bon, mais qu'explique son animosité qui le faisait sortir de sa politique conciliatrice ordinaire. Dans le compte que ces agents rendent des objets saisis et vendus [2], nous trouvons entre autres : « *Item*, un petit calisse (sic) d'argent dont

[1] DE GERLACHE, *Révolutions de Liége sous Philippe de Bourbon*, p. 77, in-8°, Bruxelles 1831.
[2] Archives du royaume.

la vente a été faite avec plusieurs autres parties d'argent. *Item*, une patrenostre de gaiet, où il a des patrenostres d'argent entre deux, dont la veute a été faitte avec aultres parties d'argent. *Item*, un agnus encassé en argent. *Item*, iij petis agnus encassé en argent doré. *Item*, ij fermaulx d'heure d'argent. *Item*, xv petites verges (vierges?) d'or, de touttes faichons. *Item*, viij verges d'argent, de touttes faichons. *Item*, vij**iij paielles d'arrain, que grandes que petites. *Item*, viij petis bachins. *Item*, vj petites verges dorées, de petite valeur [1]. » Nous omettons de mentionner une grande quantité de chandeliers en cuivre provenant probablement des églises de la ville.

L'absence de fonts en cuivre au XVe siècle dans l'église de Notre-Dame à Dinant est donc bien démontrée. Comme conséquence, on est tout naturellement amené à reconnaître une fois de plus que si nul n'est prophète dans son pays, de même aussi n'apprécie-t-on en général que ce qui vient de loin.

Comme nous l'avons fait déjà il y a quelques années [2], nous engageons le Gouvernement à entrer en négociations avec les fabriques d'églises qui possèdent des fonts baptismaux romans, recommandables par leur style architectonique, parce que leur emploi journalier dans les églises les exposent chaque jour à des mutilations irréparables, tandis que leur transfert au Musée royal d'armures et d'antiquités les préserveraient de toute dégradation ultérieure et servirait en même temps à grouper ces spécimens intéressants de l'art ancien dans notre pays. Ces négociations seraient, nous l'espérons du moins, couronnées de succès si, en remplacement de ces fonts, le Gouvernement en faisait confectionner de modernes à la satisfaction des administrations religieuses, qui s'empresseraient probablement de céder à la sollicitation de l'État, alors surtout que l'origine de ces monuments serait dûment actée et cataloguée, ce qui en ferait toujours rejaillir la renommée sur leur lieu de provenance.

[1] Cette quantité de vierges étaient probablement des ex-voto appendus dans les églises.
[2] *Messager des sciences historiques*, année 1857.

TRANSMISSION

DU

CHATEAU ET DE LA SEIGNEURIE DE VOORDE

ET

DES FIEFS D'AST, DE LEEN ET DE LYKSCHOOT,

sis au pays de Waes,

PAR

M LE CHEVALIER **DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT,**

MEMBRE TITULAIRE A ST. NICOLAS.

Les anciens territoires de Waesmunster, de Beveren, de Tamise et de Rupelmonde formaient jadis la presque totalité de cette contrée de la Flandre qui fut connue depuis des temps très-reculés sous la dénomination de Pays de Waes.

Cet intéressant pays qui, d'après l'opinion raisonnée et logique d'un de nos plus savants historiens nationaux modernes [1], emprunta son nom au mot *waestinæ*, *cantons incultes*, était en effet dans les premiers siècles de notre histoire une contrée en partie sablonneuse et aride, en partie boisée ou submergée par les eaux de la mer ou celles de l'Escaut.

Grâce à l'intelligence agricole et à l'industrieuse activité de ses habitants, ces bruyères stériles se sont transformées en terres admirablement productives, ces marais se sont métamorphosés en ces

Commissaires rapporteurs : MM. le baron JULES DE SAINT-GENOIS et H. RAEPSAET.

[1] Voir la *Notice hist. sur le pays de Waes*, par M. le chanoine J. J. DE SMET.

beaux polders et en ces excellentes prairies scaldiciennes qui provoquent l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui les visitent pour la première fois.

Mais en même temps que la bêche et la charrue, habilement dirigées, opéraient la conquête de ces landes arides, et tandis que les digues s'élevaient fièrement au milieu des eaux qu'elles refoulaient vers le lit du fleuve, en même temps aussi sortaient de terre de distance en distance ces habitations rustiques, destinées à devenir bientôt le berceau de ces beaux et populeux villages qui témoignent de la richesse et de la splendeur actuelles de cette contrée de la Flandre.

Le régime féodal vint ensuite subdiviser en seigneuries, fiefs et arrière-fiefs les territoires primitifs que nous avons cités plus haut, et, d'accord avec les besoins du culte, donna naissance à de nouvelles paroisses et agglomérations.

Dans l'histoire des seigneuries et bourgades, des châteaux et lieux de dévotion, se retrouve presque toujours celle de la commune et souvent même celle de la contrée tout entière. C'est ainsi que les monographies spéciales serviront plus tard à l'édification de l'histoire générale. Une fois toutes les monographies faites, viendra un écrivain qui en réunira les éléments divers, en opérera la synthèse, et le monument sera ainsi parfait dans toutes ses parties. Nos recherches sur la transmission des seigneuries de Voorde, d'Ast, de Leen et de Lykschoot ne forment qu'une pierre modeste et isolée, mais qui trouvera peut-être un jour sa place dans ce grand œuvre.

Des documents dignes de foi [1] nous apprennent que de l'immense territoire de Waesmunster se détachèrent à des époques diverses les communes de St. Nicolas, de Lokeren, de Sinay, d'Exaerde, de Belcele, de Kemseke, de St. Paul, de Nieukerken et probablement aussi celle de Dacknam.

[1] Voir : Van den Bogaerde, *Land van Waes*, tome III, p. 232, 286, 340 et *passim*. — De Bast, *Antiquité de la ville de Gand*, Appendice concernant Waesmunster, etc.

Kemseke fut séparée de Waesmunster dès l'année 1117. Son église dépendait de l'abbaye de St. Pierre à Gand et fut confirmée comme possession de cette abbaye en 1140 dans un recensement fait à cette époque par Simon, fils du comte de Vermandois, évêque de Tournai [1]. Le hameau de Clapdorp [2] qui dépendait primitivement de Kemseke fut, avant 1234, distrait de cette commune et érigé en paroisse indépendante sous le nom de St. Paul à qui son église fut dédiée.

En 1594 la loi de Kemseke, de St. Paul et de Stekene, communes qui avaient beaucoup souffert par suite des guerres civiles, furent réunies en une seule Cour de justice ou *Vierschaer*.

Les archives provenant de cette juridiction combinée sont conservées avec soin de nos jours en la maison communale de St. Paul.

Plusieurs seigneuries dépendaient de cette Vierschaer de St. Paul et Kemseke. La plus importante entre toutes était sans contredit celle de Voorhout, sous Kemseke, à laquelle nous comptons consacrer une monographie spéciale.

D'autres fiefs étaient encore dignes d'attention tels que ceux de Voorde, de ter Ast, de Varebeke (en partie), de Grauwe-Steen, etc.

Voorde, dont l'Espinoy blasonne les armes « d'or, au lion de gueules », possédait un antique et important château et une puissante famille de ce nom.

Le château fut construit en 1263 par Hector de Voorde qui le flanqua de neuf tours et l'entoura de fossés d'enceinte. M. Kervyn de Volkaersbeke [3] en a publié une vue chromolithographiée d'après un ancien dessin conservé dans la famille de Neve.

Gauthier de Gand dit de Voorde [4], seigneur de Voorde, épousa Alix de Voorhout, fille de Roger seigneur de Voorhout.

Marguerite de Voorde leur fille avait épousé en 1298 Guillaume de Neve, habitant son château de Grauwe-Steen à St. Paul. Il

[1] MIRÆUS, *Op. dip.*, tome II, p 967. Édition de Louvain 1723.

[2] Le hameau de Clapdorp avait possédé une famille de ce même nom. Les comptes des baillis de Waes publiés par M. DE MAERE-LIMNANDER, mentionnent au n° 55 un *Jean van Clapdorp* vendant un fief de trois bonniers de terre en la Vierschaer de Kemseke à Pierre Moerdyck par actes des 6 mai et 16 septembre 1443.

[3] *Histoire de quelques fam. de Flandre.* Article *de Neve.*

[4] *De Voorde.* D'or au lion de gueules.

mourut en 1348 et fut inhumé, ainsi que son épouse, en l'église de Dacknam.

Gauthier de Voorde, seigneur de ce lieu, frère de Marguerite, devint, par lettres-patentes de 1328 du comte de Flandre Louis de Crécy [1], châtelain de Rupelmonde. Il avait épousé Catherine de Gavre-Mulaert, dame d'Exaerde, et avait pendant sa jeunesse été fait prisonnier en France avec le comte de Flandre Guy de Dampierre. Son château de Voorde, l'une des plus importantes forteresses de la contrée, avait été confié à la garde de son beau-frère, Guillaume de Neve, dont les descendants devaient plus tard devenir, par suite d'une alliance, propriétaires de cette seigneurie.

Rasse ou Érasme de Voorde [2], fils de Gauthier et de Catherine de Gavre, hérita de Voorde et fut avant 1382 échevin de Gand. Il épousa en 1370 Catherine de Vos.

Leur fils Jacques, seigneur de Voorde, se maria en 1432 avec Marie de Molin *alias* van der Meulen, fille de Jean, chevalier, seigneur de Pottières. De ce mariage vinrent : Hector de Voorde, mort en 1498, gouverneur d'Ath, sans postérité; et Béatrix de Voorde, dame de ce lieu, mariée en 1456 à Guillaume des Prets, seigneur de Bois de Lessines, et décédée en 1506 laissant deux filles. L'une d'elles, Christine des Prets [3], fut dame de Voorde et se maria avec Gilles van den Heetvelde [4].

André van den Heetvelde, leur fils, seigneur de Voorde, mourut en célibat et la seigneurie passa à sa sœur Reine ou Racine van den Heetvelde, qui fut dame de Keverschin et de Voorde et devint l'épouse de Baudouin de Neve [5], haut-échevin de Waes en 1497 et grand-bailli du dit pays en 1500, né en 1473 et décédé le 8 février 1536.

Devenu possesseur de la seigneurie de Voorde par son mariage,

[1] L'ESPINOY, *Recherches*, p. 235.

[2] Sur la famille de *Voorde*, voir les *Fragm. généal.*, de DUMONT, tome VI, réimpress. Duquesne, Gand 1860, p. 17 et suiv.

[3] *Des Prets*. D'argent à trois merlettes de sable, au chef du même chargé de trois bandes d'argent.

[4] *Van den Heetvelde*. D'or, à la bande de gueules chargée de trois maillets d'argen posés dans le sens de la bande.

[5] *De Neve*. De gueules au poisson d'argent posé en bande.

Baudouin de Neve en reconstruisit le château en l'an 1511 et l'orna de quatre tours. Le vieux donjon avait été brûlé et saccagé en 1452 par les habitants de Hulst.

Jean de Neve, seigneur de Voorde après son père Baudouin, fut greffier puis haut-échevin de Waes en 1551, et embellit en 1540 le château, reconstruit en 1511. Il augmenta aussi la seigneurie de Voorde de 25 mesures de terre vers l'an 1559 et en obtint l'érection féodale en faveur de sa famille par diplôme du roi d'Espagne. Jean épousa en premières noces en 1520 Marguerite van Laethem, décédée en 1540 et mourut bourgmestre de Termonde en 1568 laissant trois fils de cette première alliance.

L'aîné, Corneille de Neve, greffier du pays de Waes en 1551, hérita de la seigneurie, se maria deux fois et mourut sans enfants en 1611, âgé de 83 ans.

Un long procès surgit à sa mort concernant la succession de Voorde, mais son frère Jean, époux de Florence d'Overloop, en devint possesseur. Après celui-ci, sa fille, Isabelle de Neve, par relief de 1618, devint dame héritière de Voorde. Elle se maria trois fois. Son second mari, Marc Ysebrant [1], greffier de St. Paul, fils de Pasquier et de Wilhelmine Priem [2], est cité comme seigneur de Voorde. Il eut nombreuse postérité et mourut en 1622. Par cette alliance s'était aliénée de nouveau la seigneurie qui avait appartenu à la maison de Neve pendant environ un siècle et demi. Pierre-

[1] *Ysebrant.* D'or au castor au naturel s'élançant en bande.

[2] Voir nos deux notices concernant la famille *Ysebrant*, dans le tome Ier des *Annales du Cercle archéologique du pays de Waes.* — Parmi les papiers que nous avons consultés pour la rédaction de ce travail, nous avons rencontré la copie d'une attestation des hérauts d'armes Jaerens et van der Leene délivrée à Joseph-Albert Ysebrant, à Anvers, fils de Jacques et de Pétronille de Rechter, en date du 15 janvier 1722, dans laquelle nous trouvons rappelée la sépulture avec inscription et quartiers de Marc Ysebrant, ci-dessus, inhumé à St. Paul. En voici le souvenir : « *Hier licht begraeven Marchus Ysebrant, f.s Jo.r Passchier, in syn leven schepenen ende greffier deser parochie, overleden den 6 meert 1622, ende Jo.e Isabau de Neve, f.a Jo.r Jan vrauwe van Voorde syne huysvrouwe overleden den 15 augusti 1652.* »

Les quartiers étaient :

« Ysebrant, Westerlinck, Priem, Hauweel;
de Neve, Lathem, d'Overloop, van den Berghe. »

Or Jacques Ysebrant-de Rechter était fils de Lancelot Ysebrant-van der Straeten et petit-fils de Marc Ysebrant-de Neve.

Adrien Ysebrant fut ensuite seigneur de Voorde et épousa en 1658 Marie-Catherine van Royen.

Bientôt après, par achat probablement, Voorde passa aux mains de la famille Stalins[1]. Ainsi, nous voyons Georges Stalins, fils d'Arnold et d'Isabelle van den Kerchove, en possession de Voorde. Il avait épousé sa parente Anne-Albertine Stalins, fille de Gilles, et mourut le 25 septembre 1665 [2].

Après lui, ce fut Arnold-Laurent Stalins qui obtint la seigneurie de Voorde. Il fut avocat au conseil de Flandre, épousa Catherine-Jeanne Stalins, sa cousine, et mourut âgé de 30 ans seulement, le 4 septembre 1680 [3].

Dès l'année précédente, le château de Voorde tombait en ruines. Ses débris furent bientôt dispersés et servirent, dit M. Kervyn [4], à la construction du château de Waesmunster. Ils furent aussi en partie employés à la bâtisse du couvent des Récollets à St. Nicolas qui est devenu de nos jours le collége épiscopal et le petit séminaire de cette ville.

Van den Bogaerde prétend, mais à tort, qu'en 1703 c'était un van der Meere qui était possesseur de la seigneurie de Voorde. Cet auteur a sans doute voulu désigner ici Maximilien-François van der Meere, seigneur de Clessenaere et de Voorde dont la branche s'éteignit en son petit-fils Philippe-Norbert van der Meere, comte de Cruyshauthem, seigneur de Voorde, de Huysgaver, etc., vivant en 1741. Ce Maximilien comptait parmi ses ascendants un Georges van der Meere, mort en 1507, qui de son épouse Marguerite de Wedergraete, dame de Voorde, fille de Roland seigneur de Voorde, morte en 1531 et inhumée à Ste. Walburge à Audenarde, avait reçu en possession ladite seigneurie de Voorde. Or cette seigneurie de Voorde, qui resta longtemps dans la famille van der Meere, était située au pays d'Alost, dans le doyenné de Grammont, et n'est

[1] *Stalins*. D'or à trois fers de fusils de sable.

[2] Quart.-généal. DUMONT. Cologne, 1776, p. 319.

[3] St.-Bavon. HELLIN. Additions, pp. 411 et 412. Cet auteur cite son épitaphe que l'on voyait en cette cathédrale.

[4] Ouvrage cité précédemment.

nullement celle du même nom qui fait l'objet de nos recherches. L'auteur de l'*Histoire du Pays de Waes* a donc, par une méprise quelconque, confondu la seigneurie de Voorde au pays d'Alost [1] avec le fief homonyme sis au Pays de Waes.

Sans nous arrêter davantage à cette erreur de van den Bogaerde, nous retrouvons en 1691 un relief fait de la seigneurie de Voorde par dame Suzanne-Catherine van Leyen [2], fille d'Antoine van Leyen, échevin d'Anvers, et de N. Eyewerve, épouse de Joseph Hoens de Bustanzy, créé baron en 1725.

Leur fils Ignace-Philibert de Hoens de Bustanzy [3], général au service d'Espagne, releva la seigneurie de Voorde le 22 janvier 1754 et la vendit par acte du 25 août 1761 à Robert-Jean de Moerman, seigneur de Ledeghem, Ayshove, etc., grand-bailli du Pays de Waes.

Le dit Robert-Jean vicomte de Moerman et d'Harlebeke en fit le relief le 3 février 1767 et fit procéder à l'expertise légale des meubles et bâtiments dépendants de la seigneurie de Voorde par acte du 25 mai 1768.

Il épousa Françoise-Jeanne-Baptiste-Ludgarde Maelcamp, dont il eut plusieurs enfants.

Une de ses filles Agnès-Françoise-Ursule-Ghislaine de Moerman d'Harlebeke, surnommée Mademoiselle de Ledeghem, hérita de Voorde et épousa en 1781 Maximilien-Marie-Emmanuel-Désiré-Ghislain de la Kéthulle [4] qui fit le relief de la seigneurie de Voorde et des fiefs d'Ast, de Lykschoot et de Leen le 6 mars 1788.

Le château ruiné et démoli de Voorde fut remplacé vers cette époque par une modeste maison de campagne qui a changé de des-

[1] Voir les généalogies de la famille *van der Meere*, et sur *Voorde* (Alost) voir VAN GESTEL, *Historia sacra et prof. archiepiscopatus Mechliniensis*, 2e partie, pp. 231 et 232.

[2] *Van Leyen*. Losangé d'or et de sable, au chef de gueules chargé de trois merlettes d'argent.

[3] *De Hoens*. Écartelé au 1er et 4e d'azur à trois lambels d'argent, l'un sur l'autre, le premier de 5, le second de 4 et le 3e de 3 pendants, qui est *de Hoens;* au 2e et 3e d'azur à une armure à la romaine d'or soutenue de deux lions du même, au chef d'or à l'aigle issante de sable, languée de gueules, qui est *de Bustanzy*.

[4] *De la Kéthulle*. De sable au pal retrait d'argent soutenu d'une fasce du même, accompagné de trois étoiles d'or.

tination depuis. La propriété de cette habitation est revenue par héritage aujourd'hui à Madame veuve van Dionant née Brusselman. Son père, Jean Brusselman, ancien maire de St. Nicolas sous l'Empire, avait acquis cet immeuble de Léopold-Jean-Joseph de la Kéthulle, fils de Maximilien, par achat du 1er mai 1818, enregistré le 18 juillet suivant à St. Nicolas, pour la modeste somme de 5,422 francs. Les terres dépendantes de la seigneurie furent morcelées et dispersées successivement.

Telle est en peu de mots l'histoire de la transmission de la seigneurie de Voorde depuis l'édification de son premier château en 1263 jusqu'à nous.

Quant à Ter Ast, Leen et Lykschoot nous ne les reprendrons pas de si haut. On trouvera leur description et leur succession pendant le XVIIIe siècle dans les extraits d'actes que nous produisons ci-après.

Ter Ast était situé sur la limite des communes de St. Paul, de Kemseke et de St. Gilles. D'après les comptes des baillis de Waes il est constant qu'en 1516 Liévin de Pottelsberghe [1], chevalier, fit relief du fief et seigneurie de Ter Ast, sis à St. Paul en la Vierschaer de Kemseke, contenant 8 bonniers de terre environ, à lui appartenant par suite d'un échange de biens fait avec Baudouin de Neve, et qu'il paya de ce chef un droit de transmission de 120 livres parisis.

La famille Sanders [2], à laquelle appartient le célèbre historien belge Antoine Sanderus, était au commencement du XVIIe siècle en possession partielle de la seigneurie d'Ast.

Jean Sanders, fils de Georges, chevalier, mort en 1644, et de Liévine van Havere [3], fut seigneur de Wulput et épousa Marie van Schinghen, fille d'Érasme, chevalier, seigneur d'Ast, Asquelli et Aussin. Marie-Thérèse Sanders, leur fille, fut dame d'Ast en partie et se maria en premières noces avec Charles van den Eeckhoute [4],

[1] *De Pottelsberghe.* De sable au cor de chasse d'argent, lié de gueules, enguiché et virolé d'or, l'embouchure à dextre; au chef d'or.

[2] *Sanders.* D'or à trois trèfles de sinople.

[3] Inhumés à Notre-Dame St. Pierre à Gand avec 8 quartiers de noblesse.

[4] *Van den Eeckhoute.* D'argent au sautoir de gueules accompagné en chef d'une coquille d'azur.

capitaine au service du roi d'Espagne, mort le 10 avril 1675, fils de Jean, chevalier, seigneur de Bulbier; et, en secondes noces, avec Antoine Cusemenel, chevalier, seigneur de Dornon, capitaine de cavalerie, mort le 15 mars 1689 [1].

Du premier mariage de Marie-Thérèse Sanders, était née Marie-Thérèse van den Eeckhoute, morte le 23 septembre 1752, laquelle épousa Marc-Antoine, baron du Mont [2], colonel d'infanterie, mort en 1718, fils d'André, grand-maître de l'artillerie des armées de Brunswick-Lunebourg et de Hanovre, et de Judith de Buyle.

En 1762 leur fille Isabelle-Thérèse-Ferdinande baronne du Mont, dame d'Ast et Bulbier, releva Ter Ast en partie, propriété dont elle venait d'hériter du chef de son oncle maternel Joseph-Jean-Philippe van den Eeckhoute dit Grimberghe.

Mais le reste de la seigneurie de Ter Ast avait appartenu d'autre part à une branche de l'illustre maison de Hornes [3], et Arnold-Philippe-Louis de Hornes, chevalier, qui en était devenu possesseur par l'acte de partage en 1746 de la succession de son père Arnold-Adrien de Hornes, seigneur de Warm, d'Ast, décédé en 1726 et enterré à Lens en Artois, venait de son côté, en 1760, de vendre sa portion de la seigneurie de Ter Ast à Robert de Moerman d'Harlebeke, seigneur de Ledeghem, etc., grand-bailli du Pays de Waes. Celui-ci s'était hâté d'en opérer le relief, puis, par des achats successifs, avait arrondi son nouveau domaine.

Arnold-Adrien de Hornes, père du vendeur, avait épousé Anne-Marie Costerius, et était fils de Jean-François de Hornes, mestre-de-camp d'infanterie au service d'Espagne, mort en 1707, et de Marie-Isabelle du Carieul [4], dame d'Ast, d'une famille de l'Artois [5].

Cependant la dame baronne du Mont et le vicomte de Moerman s'arrogeaient tous les deux le titre de Ter Ast et cet usage, réciproquement exclusif et désagréable, donna lieu bientôt à un conflit.

[1] Inhumé avec sa femme Marie-Thérèse Sanders à Ste Anne-lez Waesmunster. Voir Dumont, *Fragm. généal.* Art. *Sanders*, tome IV, p. 42 et suiv.

[2] *Du Mont.* De gueules au chevron d'or accompagné de trois trèfles d'argent.

[3] *De Hornes.* D'or à trois huchets de gueules virolés d'argent.

[4] *Du Carieul.* D'argent au sautoir de gueules.

[5] Goethals, *Histoire de la maison de Hornes*, p. 298 et 299.

Le mot de procès fut lancé, mais une transaction intervint et fut signée en 1771, par laquelle la dame du Mont vendait au grand-bailli de Waes sa part dans la seigneurie de Ter Ast, formant les trois quarts de ce fief, moyennant finance et à la condition expresse qu'elle pourrait, nonobstant le droit positivement reconnu par elle à l'acheteur, continuer sa vie durant à porter également le titre d'abord contesté de Ter Ast.

Dès lors le vicomte de Moerman put jouir en paix de son fief de Ter Ast comme de celui de Voorde et de ceux de Leen et Lykschoot ou Bagonie. Ces deux derniers, de moindre importance, avaient été acquis par lui en 1770 des familles van Pottelsberghe et Zaman [1].

Plus tard ces fiefs parvinrent par héritage à la famille de la Kéthulle qui les aliéna au commencement de ce siècle comme nous avons déjà vu qu'elle le fit pour la seigneurie de Voorde.

Nous avons recueilli dans les archives de St. Paul quelques annotations concernant ces quatre seigneuries. Nous les coordonnons et publions ci-après parce qu'elles présentent un intérêt réel pour l'histoire des communes où ces fiefs étaient situés.

Nous divisons ces analyses en trois paragraphes se rapportant chronologiquement et respectivement le premier à Ter Ast, le second à Leen et Lykschoot ou Bagonie, le troisième à Voorde. Les pages indiquées sont celles du *Registre des ad-et-déshéritances des paroisses de Kemseke et St. Paul concernant les fiefs, depuis* 1685 *jusqu'à* 1792. Cette période embrasse donc un peu plus d'un siècle et se termine à l'époque de la première révolution française.

I.

TER AST,

(SOUS ST. PAUL, KEMSEKE ET ST. GILLES).

Folio 119 verso, et suiv. — Acte passé devant le notaire Augustin-Adrien *van Remoortere*, à St. Nicolas, par lequel Messire Arnoult-

[1] *Zaman*. De gueules à trois fasces d'argent chargées de douze mouchetures d'hermines de sable, 5, 4 et 3.

Philippe-Louis *de Hornes*, chevalier, libre seigneur d'Hardensvelt, seigneur de Werin, Dubiez, Ast et Beaulieu, demeurant à Lens en Artois, fils de feu Amand-Adrien *de Hornes*, vend à Messire Robert-Jean *Moerman*, seigneur de Ledeghem, grand-bailli du pays de Waes, deux fiefs situés aux villages de St. Paul et de St. Gilles, tenus directement de l'impératrice comme comtesse de Flandre et appartenant à Messire Arnoult *de Hornes*, comme héritier de son père et par suite de l'acte de partage passé le 23 avril 1746 entre lui, son frère Messire Louis-François *de Hornes*, chanoine à Lens, et sa sœur demoiselle Marie-Claire *de Hornes*, et comme conséquence de l'acte de partage et transaction passé entre eux et leur frère aîné Messire Amand-François-Joseph *de Hornes*, le 6 août 1740.

Le premier fief vendu forme la quatrième part du fief et seigneurie d'Ast situé à St. Paul et St. Gilles, soit 8 pièces de terre à St. Paul au quartier d'Ast faisant partie du foncier de ladite seigneurie, comprenant en tout 8 bonniers ou environ et nommé le petit Ast (den kleinen Ast), lesquelles 8 pièces de terre forment ensemble un fief de 13 mesures, 112 verges. Ledit fief ayant droit de cour et de plaids, bailli et hommes cottiers, amendes de 10 escalins et de 2 escalins parisis, desquels hommes cottiers on reçoit annuellement à cause des terres tenues par eux mouvantes de ce fief 9 livres 6 escalins et 8 deniers parisis, 2 chapons, 2 poules et une paire de gants.

Le second fief consiste en une pièce de terre de 846 verges, faisant partie du fief de 12 bonniers nommé le grand Ast (den grooten Ast), située à St. Paul.

Lesquelles 9 pièces de terre sont achetées par Messire Robert-Jean *Moerman*, seigneur de Ledeghem moyennant par lui, sa dame future douairière, ses hoirs et successeurs, de payer annuellement à Messire Arnoult, sa vie durant, une rente viagère de 63 livres de gros, argent de Flandre.

Le vendeur donne procuration au notaire Jean-Pierre *van de Voorde* pour opérer la mutation à l'acheteur devant la Vierschaer de Kemseke et St. Paul. Acte passé à St. Nicolas le 10 juillet 1760.

Folio 121, verso. — Suit la déshéritance d'Arnoult *de Hornes*

au profit du grand-bailli Robert-Jean *Moerman,* seigneur de Ledeghem, devant la Vierschaer de Kemseke et St. Paul, le 19 juillet 1760.

Folio 122. — Suit le relief fait par Messire Robert-Jean *Moerman* susdit, en personne, du quart de la seigneurie d'Ast ci-dessus mentionnée, en date du 21 octobre 1760; signé : *R. J. Moerman de Ledeghem*, et autres.

Folio 123. — Suit le relief du second fief acheté au même Arnould *de Hornes* par le même grand-bailli *Moerman* devant les mêmes stadhouders, hommes du comte et échevins de la Vierschaer de Kemseke et St. Paul, à la même date du 21 octobre 1760.

Folio 127. — Acte du 15 juin 1761 par lequel le sieur François *van den Nest*, fils de François, à Anvers, reconnait avoir vendu à Messire Robert-Jean *Moerman*, seigneur de Ledeghem, grand-bailli du Pays de Waes, etc., une pièce de terre à St. Paul à l'endroit dit d'Ast, grande de 416 verges, bien hérité par lui de feu Pierre *van der Wée*, prêtre à Anvers.

Foliis 127, verso et 128. — Suivent la déshéritance du vendeur et le relief d'achat de l'acquéreur. Même date.

Folio 133. — Acte du 25 juin 1762 par lequel dame Isabelle-Thérèse-Ferdinande baronne *du Mont,* comme dame de la seigneurie de Ter Ast, résidant au château d'Epenincq à Ste. Anne, donne procuration à Ignace-Bernard *de Cock*, greffier du Beversche à St. Nicolas, pour la représenter devant la Vierschaer de St. Paul et Kemseke et y opérer le relief de la seigneurie de Ter Ast sise à St. Paul, St. Gilles et Kemseke, à elle appartenant par succession de feu Messire Joseph-Jean-Philippe *van den Eeckhoute* dit *Grimberghe*, seigneur de Ter Ast, son oncle. Elle scelle la procuration du cachet de ses armes et signe : La baronne *du Mont*, dame d'Ast et de Bulbier. — L'acte fut levé par le greffier *de Cock* le 23 septembre 1762.

Folio 144, verso. — Transcription à la Vierschaer de St. Paul et Kemseke le 16 février 1768 des conditions auxquelles le sieur Hubert-Frédéric *Bolsens*, mayeur de St. Nicolas, à ce autorisé par procuration du 7 janvier 1768 du sieur Jean-Baptiste *de Sutter* et

de sa femme demoiselle Marie-Thérèse *Geerinckx*, a vendu publiquement et moyennant 900 florins, argent courant, au sieur Jean *Robyn* et au profit de Messire Robert-Jean vicomte *de Moerman* et *d'Harlebeke*, seigneur de Ledeghem, Ayshove, etc., grand-bailli du Pays de Waes, un fief relevant de la cour de Waes consistant en une pièce de terre sise à St. Paul au lieu dit d'Ast grande de 1000 verges, ayant autrefois été divisée en deux parcelles, louée à *N. d'Hooghe* moyennant 4 livres de gros par an. — Suit la quittance du payement fait en date du 10 février 1768. — Suit la procuration des vendeurs au mayeur *Bolsens* du 7 janvier 1768.

Folio 148. — Suit le relief du dit fief au nom de Messire Robert-Jean, vicomte *de Moerman* et *d'Harlebeke*, seigneur de Ledeghem, de Voorde, d'Ast, etc., grand-bailli du Pays de Waes, qui constate que la pièce de terre vendue contient 1041 verges, daté du 16 février 1768. Signé : le vicomte *d'Harlebeke*, et autres.

Folio 166, verso.— Un procès allait surgir entre dame Isabelle-Thérèse-Ferdinande, née baronne *du Mont*, d'une part, et Messire Robert-Jean, vicomte *de Moerman* et *d'Harlebeke*, seigneur de Ledeghem et grand-bailli du Pays de Waes d'autre part, la première prétendant que la seigneurie de Ter Ast, sise à St. Paul, St. Gilles et Nieukerken, ayant cour, ap-et-dépendances, etc., fief comtal relevant de la cour de Waes, lui appartenait en son entier, et le second soutenant au contraire que, par son achat fait au chevalier *de Hornes*, il lui revenait un quart de la dite seigneurie, lorsque, désirant de part et d'autre éviter les frais d'une action en justice, fut passé l'acte suivant :

La dite dame baronne *du Mont* reconnait le dit vicomte *d'Harlebeke* propriétaire du quart qu'il réclame et de plus lui vend les trois autres quarts restants de ladite seigneurie de Ter Ast, avec tous ses avantages, ce pour la somme de 26 livres, 7 escalins, 6 gros, argent courant. Elle reconnait avoir reçu cette somme de l'acheteur et renonce entièrement à son profit au titre de Ter Ast, sauf qu'il lui sera permis à elle-même de le porter sa vie durant. Elle donne procuration à Jean *Vereecken*, pour opérer en son nom le transfert de la vente ci-dessus au profit de l'acheteur. Acte du 19 octobre

1771 ; signé : J. T. F. baronne *du Mont*, dame d'Ast, Bulbier; le vicomte *d'Harlebeke* , etc.

Folio 167. — Suit l'acte de transmission passé par Jean *Vereecken*, par procuration de dame Isabelle-Thérèse-Ferdinande née baronne *du Mont*, des trois quarts de la seigneurie d'Ast, avec tous ses droits, au profit de Messire Robert-Jean vicomte *de Moerman* et *d'Harlebeke*, seigneur de Ledeghem, Voorhaute, d'Ast, etc., grand-bailli du pays de Waes, devant la Vierschaer de Kemseke et St. Paul, le 21 octobre 1771.

Folio 168. [1] — Relief fait par Messire Robert-Jean vicomte *de Moerman* et *d'Harlebeke*, seigneur de Ledeghem, Voorhaute, d'Ast, etc., grand-bailli du pays de Waes, de trois fiefs comtaux relevant de ladite cour de Waes et ressortissant à la Vierschaer de Kemseke et St. Paul, le premier étant les trois quarts de la seigneurie de Ter Ast, avec le titre, seigneurie, etc., (dont le dernier quart à déjà été auparavant relevé par le comparant comme en étant propriétaire); le deuxième étant une prairie sise à Kemseke dans la section dite *het Leen* et nommée *het Leen* (le Fief), contenant 2 mesures 30 verges; et le troisième et dernier étant une pièce de terre à St. Paul au lieu dit het Lykschoot ou Bagonie, contenant 2 mesures 259 verges ; les fiefs susdits lui appartenant, le premier par achat fait à la baronne *du Mont*, le second et le troisième par achat fait à Pierre-François *van Pottelsberge* et consorts. Acte du 21 octobre 1771 ; signé : vicomte *d'Harlebeke*, et autres.

II.

LEEN ET LYKSCHOOT OU BAGONIE,

(SOUS KEMSEKE ET ST. PAUL).

Folio 164, verso. — Acte du 26 novembre 1770 par devant le notaire Jean-Pierre *van de Voorde* par lequel Pierre-François *van Pottelsberge*, fils de Marc, Joseph *van Pottelsberge*, fils de Laurent,

[1] Cette pièce intéresse en même temps *Leen* et *Lykschoot* ou *Bagonie*.

Jean-François *Zaman*, fils de Josse, et plusieurs autres, vendent à Messire Robert-Jean vicomte *de Moerman* et *d'Harlebeke*, seigneur de Ledeghem, d'Ayshove, d'Ast, de Voorhaute, etc., grand-bailli du pays de Waes, les biens suivants :

1° Une prairie sise à Kemseke à l'endroit dit le Fief (*het Leen*) et nommée *het Leen* contenant 2 mesures (gemeten) et 30 verges, fief comtal dépendant de la Vierschaer de Kemseke et St. Paul, hypothéquée d'une rente pour la fondation ci-après indiquée et louée à la veuve Jean-Baptiste *Ingels* pour 3 livres 6 escalins 8 gros, par an.

2° Encore une pièce de terre avec bois à St. Paul au Lykschoot ou Bagonie contenant 2 mesures 259 verges, également fief relevant du comte, chargée en même temps que la prairie précédente d'une rente de 26 florins par an aux fins de faire célébrer un salut tous les lundis pour le repos des âmes du purgatoire dans l'église de Kemseke, et actuellement transféré aux samedis, à condition qu'il soit chanté après ce salut un *De Profundis*, charge introduite par Josse *van Pottelsberge*, fils de Josse, et sa première femme Anne *Schelfhaut*, par acte du 8 mars 1741. Cette seconde pièce de terre était louée à la veuve Jean *Dullaert* à raison de 2 livres 6 escalins 8 gros et grevée d'une dot de survivance ou rente viagère.

Vente opérée moyennant la somme de 350 florins, argent courant, outre les dîmes et faux-frais.

Foliis 165, verso et 166. — Suit la renonciation des vendeurs au profit du vicomte Robert-Jean *de Moerman*, le 21 octobre 1771.

Folio 166. — Suit l'autorisation de vente à cause des mineurs intéressés et la ratification de la vente en date du 1er décembre 1771.

Folio 181. — Acte par lequel Josse *Wuytack*, fils de Corneille, à Stekene, reconnait avoir vendu publiquement un fief comtal sis à Kemseke, au lieu dit le Fief (het Leen) n° 24, contenant 450 verges [1] (actuellement loué à la veuve Jean-Baptiste *Ingels* pour 3 livres, 6 escalins, 8 gros, monnaie courante, par an), vente faite à ladite veuve *Ingels*, qui a déclaré avoir agi au nom de dame

[1] Le texte porte en propres termes : groot 450 R. (roeden), prys 319 roeden (?).

Françoise-Jeanne-Baptiste-Lutgarde *Malcamp*, douairière de Messire Robert-Jean vicomte *de Moerman* et *d'Harlebeke*, etc., grand-bailli du Pays de Waes, ce moyennant la somme de 183 livres, 6 escalins, 8 gros, argent courant et quelques faux-frais. Ladite dame douairière donne en même temps procuration à Jean *Smet*, pour opérer l'adhéritance en son nom et les formalités requises. Acté le 25 novembre 1779 et signé: la douairière vicomtesse *d'Harlebeke* née *Malcamp*, et autres. — Suit la quittance de paiement en date du 29 décembre 1779 et le relief opéré par Jean *Smet* au nom de madame la douairière *d'Harlebeke*, devant la Vierschaer de Kemseke et St. Paul le 29 décembre 1779.

III.

HOF TE VOORDE,

(SOUS ST. PAUL).

Folio 5. — Acte passé le 29 mars 1690 par devant le notaire *van der Linden* à Anvers, par lequel dame Suzanne-Catherine *van Leyen*, fille de feu M. Antoine, assistée de messire Joseph *Hoens*, son époux, donnent procuration à Jean *de Backere* pour comparaître en leur nom par devant la cour féodale de Waes et y faire le relief de la seigneurie de Voorde, sous St. Paul, laquelle appartient à ladite dame par la mort de son dit père. — Le 11 avril 1691 Jean *de Backere* prête le serment de féauté pour l'accomplissement de sa commission reçue ci-devant.

Folio 7. — Relief de la seigneurie de Voorde, à St. Paul le 11 avril 1691, par Jean *de Backere* au nom de dame Suzanne-Catherine van Leyen, fille d'Antoine, femme de Messire Joseph Hoens.

Foliis 105, verso et 106.— Relief de la seigneurie de Voorde fait par François *Arens* au nom de Messire Ignace-Philibert baron *de Hoens de Bustanzy*, général-major de S. M. Impériale et Royale, le 22 janvier 1754, comme héritier de feu son père le baron *de*

Hoens de Bustanzy. — Suit la procuration du baron Ignace donnée à son fermier *Arens* sous forme de lettre datée de Bruxelles le 4 décembre 1753 pour opérer le relief de Voorde et examiner ses droits sur certaines plantations à St. Paul que Messire *van der Sare de Vryssel* avait l'intention de faire vendre, fait qui lui avait été signalé par le géomètre *Maes,* de Nieukerken [1].

Folio 129. — Acte du 25 août 1761 par devant le notaire Jean-Pierre *van de Voorde* à St. Nicolas par lequel le notaire Chrétien *Corvers* d'Anvers par procuration de Messire Ignace-Philibert *Hoens* baron *de Bustanzy*, lieutenant-général feld-maréchal, donnée à Bruxelles le 12 du même mois par devant le notaire *Nuewens,* déclare vendre à Messire Robert-Jean *Moerman,* seigneur de Ledeghem, Ayshove, grand-bailli du Pays de Waes, etc., la seigneurie dite *hèt Hof te Voorde*, fief inséparable et indivisible sis à St. Paul tenu du souverain et dépendant de la cour de Waes, comprenant haute et basse cour, étangs, chemins de ronde, vergers, jardins et terres arables, le tout d'une étendue de 25 mesures (gemeten) et 70 verges outre les chemins d'exploitation, avec tous les ap-et-dépendances, droits et avantages compétant à ladite seigneurie, et, en outre, une prairie à Stekene de 312 verges; ce pour la somme de 3,250 florins, argent de change, outre 30 florins de droits de vente et les frais de l'acte. Le fermier était Jean-François *Arens* moyennant 174 florins et une livraison de paille annuellement. Passé à St. Nicolas au domicile de l'acquéreur (le grand-bailli *Moerman de Ledeghem*).

1 Les plantis de St. Paul donnèrent plus d'une fois lieu à des contestations. Ainsi, dans les papiers qui nous ont été communiqués par M. Henri van Dionant, concernant la seigneurie de Voorde, nous trouvons une sentence du Conseil de Flandre du 7 janvier 1692, paraphée van Overwaele, par laquelle il est fait droit et rendu justice à Messire Arnold Ysebrant, seigneur de Rilland, domicilié à Gand, héritier féodal de Marie-Catherine Ysebraut, religieuse à l'abbaye de la Biloque à Gand, fille de Pierre-Adrien, contre un Nicolas van Raemdonck, aubergiste à la *Tête de Nègre*, à St. Nicolas, qui s'était permis à tort d'élaguer les arbres croissant dans un chemin à St. Paul près de Voorde. Le droit de plantation en cet endroit avait été acquis par Pierre-Adrien Ysebrant, seigneur de Voorde, par acte emphytéotique régulier du 12 janvier 1663 passé au nom et du consentement du chef-collége du Pays de Waes, et la rente en avait été servie jusqu'à 1690, époque à laquelle Arnold Ysebrant en avait obtenu la libération par remboursement.

Folio 130, verso. — Suit la déshéritance opérée par Jean *de Caluwé*, en vertu de la procuration du baron *de Bustanzy*, en faveur du grand-bailli *Moerman de Ledeghem*, devant la Vierschaer de St. Paul et Kemseke, à St. Paul, le 25 août 1761.

Folio 131.—Suit le texte de la procuration donnée le 12 août 1761 à Bruxelles, par le baron *de Bustanzy* devant le notaire Jean-Baptiste *Nuewens*, au notaire *Corvers* aux fins de signer en son nom la vente de la seigneurie de Voorde. Pièce attestée à Anvers le 24 août 1761 par le notaire *P. Huybrechts*.

Folio 141. — Acte de relief opéré en la Vierschaer de St. Paul et Kemseke par Messire Robert-Jean vicomte *de Moerman* et *d'Harlebeke*, seigneur de Ledeghem, Ayshove, Voorhaute, etc., grand-bailli du Pays de Waes, de son fief appelé la seigneurie dite *het Hof te Voorde*, sis à St. Paul, composé d'une habitation et des terres environnantes contenant 25 mesures et 70 verges avec les ap-et-dépendances, fief comtal dont le détail est à déterminer plus spécialement par l'expertise et qui appartient au dit comparant en vertu de l'acte d'achat du notaire *Corvers* à Anvers, à ce autorisé par le baron Ignace-Philibert *Hoens de Bustanzy*, passé en date du 25 août 1761.

Le requérant a prêté le serment de féauté entre les mains du stadhouder le sieur Pierre-Antoine *de Ghendt* en séance extraordinaire de la Vierschaer susdite du 3 février 1767. Etait signé : Le vicomte *d'Harlebeke*, *P. J. de Ghendt*, Alexandre *Goderickx*, *L. Verdict*, *G. J. Audenaert*, *J. M. van Goethem*.

Folio 151, *verso*. — Acte ou procès-verbal d'expertise dressé le 25 mai 1768 devant la Vierschaer de Kemseke et St. Paul à la demande de Messire Robert-Jean vicomte *de Moerman* et *d'Harlebeke*, seigneur de Ledeghem, etc., par Bernard *Robbens*, maître-maçon, et Léonard *de Bélie*, maître-charpentier, qui déclarent par l'organe du sieur Augustin-Adrien *van Remoortere*, stadhouder du Pays de Waes, avoir fait la prisée des ustensiles de ménage, pigeonnier, granges et étables existant à Voorde à St. Paul appartenant maintenant à Messire Robert-Jean vicomte *de Moerman* et *d'Harlebeke*, seigneur de Ledeghem, etc., par achat du baron *de Bustanzy*;

lesquels divers objets ont été trouvés valoir les sommes respectives de 166 livres, 16 escalins et 8 gros et de 49 livres 6 escalins et 4 gros.

Folio 217 [1]. — Acte de relief passé par le procureur François-Antoine *Heynderickx* au nom de Messire Maximilien-Emmanuel *de la Kéthulle*, en vertu d'une procuration du 6 mars 1788, des fiefs suivants, relevant du comte :

1° La seigneurie dite *het Hof te Voorde*, à St. Paul, etc., contenant 25 mesures et 70 verges.

2° Une pièce de terre à Kemseke, etc., grande de 846 verges à l'endroit dit d'Ast, partie du grand Ast.

3° Un fief à St. Paul, à Lykschoot ou Bagonie, contenant 259 verges.

Enfin 4° une prairie à Kemseke, section *het Leen*, contenant 29 mesures et 30 verges.

Tous les dits fiefs appartenant audit seigneur du chef de son épouse Agnès-Ursule *Moerman* par succession de feu Messire Robert-Jean vicomte *de Moerman* et *d'Harlebeke*, etc., son père, en son vivant grand-bailli du pays de Waes. Fait en la Vierschaer de Kemseke et St. Paul le 11 mars 1788.

Folio 217, verso. — Suit la procuration donnée par Maximilien-Emmanuel *de la Kéthulle*, à St. Gilles, au procureur *Heynderickx* de St. Nicolas, signée à la même date : *M. de la Kéthulle.*

[1] Cette analyse concerne aussi *Ast*, *Leen* et *Lykschoot*.

MONUMENT

EXÉCUTÉ PAR QUENTIN MASSYS,

à Anvers.

NOTICE

PAR

M. Louis TORFS,

MEMBRE CORRESPONDANT A ANVERS.

La question si vivement controversée du lieu de naissance de Quentin Massys, a reçu naguère une solution. Le débat qui avait surgi sur ce point entre Anvers et Louvain, s'est terminé à l'avantage de l'ancienne capitale du Brabant ; la métropole de l'art flamand, selon une expression fort juste de M. Th. Van Lerius [1], doit se contenter de l'honneur d'avoir procuré au grand artiste l'occasion de créer le chef-d'œuvre de *l'Ensevelissement du Christ*, et de l'avoir compté pendant trente-neuf ans au nombre des francs-maîtres de la corporation de St.-Luc, dans laquelle il fut admis en 1491. Ce sont les témoignages de Jean Molanus, de Louis Guicciardin et de Pierre Opmeer qui ont fait donner gain de cause aux Louvanistes. Mais, si le lieu de naissance de

Commissaires rapporteurs : MM. N. De Keyser et Le Grand de Reulandt.

[1] *Catalogue du musée d'Anvers.* Supplément de 1863, p. 4.

l'illustre maître peut maintenant être considéré comme un point hors de contestation, et si les patientes investigations de notre honorable confrère, M. le chevalier Léon de Burbure, ont fait connaître l'année de son décès [1], la date de celle où il vit le jour n'est pas encore fixée avec certitude.

D'après les monuments écrits, d'accord en cela avec toutes les traditions populaires, Quentin Massys était fils d'un habile forgeron de Louvain et suivit d'abord avec succès la carrière paternelle, avant de devenir un grand peintre. Molanus, qui lui donne pour professeur de peinture un maître Rogier (probablement le célèbre Rogier Van der Weyden-le-vieux), rapporte qu'il profita si bien de ses leçons, qu'il excella dans l'une comme dans l'autre carrière. Comme peintre et comme forgeron, Quentin Massys était assurément un artiste hors ligne ; la gracieuse construction en fer forgé (vulgairement appelée *de putkevie*), qui forme le couronnement de l'ancien puits du marché aux Gants, au pied de la tour de la cathédrale d'Anvers, fut considérée de tous temps comme une production de son premier métier et lui fait non moins d'honneur que ses tableaux.

Ce monument se compose d'un soubassement carré en granit, n'ayant d'autre ornement qu'une balustrade polylobée à jour, à la partie supérieure. De chaque angle du soubassement, s'élève un échalas de style ogival flamboyant, cantonné de quatre colonnettes qui se terminent à la moitié de la hauteur de la cage par une espèce de petit chapiteau orné de feuilles de vigne. Au-dessus de

[1] Ce décès peut être fixé maintenant entre le 8 juillet et le 25 décembre 1530 (V. TH. VAN LERIUS, op. cit. pp. 4-5). Longtemps on a cru que Massys avait été une des victimes de la suette de 1529 et qu'il fut enterré au couvent des Chartreux, au Kiel, où il aurait cherché un refuge contre l'épidémie. Des actes produits, il résulte au contraire qu'il décéda dans son domicile rue des Arquebusiers, au *St-Quentin*, son 3, n° 1408 anc.). La pierre sépulcrale qui fermait sa tombe au pied de la grande tour de la Cathédrale, avait été renouvelée en 1629. Cette dernière pierre, enlevée à son tour en 1825, fut donnée au Musée et remplacée par le monument dont nous donnons plus loin le dessin.

ce chapiteau, l'échalas continue de monter à vingt-cinq centimètres environ plus haut et forme un nouveau chapiteau, dont l'abaque est également orné de feuilles de vigne et sur lequel se posent des hommes sauvages, derrière lesquels les échalas continuent de s'élever.

Des chapiteaux supérieurs, s'élancent des arcatures trilobées dont les branches ascendantes viennent se réunir dans un cercle, for-



mant un socle, qui supporte la statuette du fameux Brabon (le vainqueur du géant Druon Antigon), tenant d'une main une lance et de l'autre une main coupée. Autour des arcatures s'enlacent des ceps de vigne, et quelques lis apparaissent au haut et au bas de la cage.

Pour l'exécution de ce petit chef-d'œuvre de la forgerie du moyen âge, la patience de l'ouvrier a dû s'associer au génie de



l'artiste, et la tradition populaire n'est pas demeurée en reste pour y mettre du sien, en assurant que le maître n'y employa aucun autre instrument que le marteau. En tous cas, la délicatesse du travail et de l'ornementation, la légèreté et l'harmonie de l'ensemble dénotent que l'auteur était non-seulement un artiste consommé, possédant à fond les principes de l'art du dessin alliés à un goût exquis, mais encore un ouvrier vigoureux, habitué à manier un métal aussi lourd que le fer.

Après cela, on peut, ce nous semble, se demander avec quelque raison, si Quentin Massys n'a pas exercé pendant quelque temps l'état de forgeron simultanément avec celui de peintre? La conjecture n'a rien d'invraisemblable. Tous les jours, on voit des gens qui, s'étant engagés dans une carrière, trouvent l'occasion de s'initier à une autre profession; par goût ou par nécessité, ils cherchent à s'y perfectionner et finissent par s'y vouer entièrement, en abandonnant la première. Ou nous nous trompons fort, ou tel fut le cours prosaïque des choses qui amena le changement connu dans les destinées de Massys. Ce n'est, il est vrai, qu'une présomption qui doit encore être confirmée par la découverte éventuelle de la date de l'année dans laquelle il exécuta notre cage, ou quelqu'un des autres ouvrages en fer qu'on lui attribue[1].

L'époque précise de l'exécution de la gracieuse conception de notre puits est, en effet, totalement inconnue jusqu'ici, mais, selon toute probabilité, antérieure à l'année 1491, si, comme l'assure notre confrère M. Ed. Van Even, le forgeron-peintre habitait encore Louvain en 1490. Sous divers rapports, il serait bien désirable que cette époque pût être fixée. Si ce Brabon agitant une main coupée, emblème héraldique du nom d'Anvers, démontre à

[1] Jean Molanus dit qu'il fut l'auteur, entre autres, de la clôture en fer des fonts baptismaux de l'église de St.-Pierre, à Louvain. Ne serait-il pas possible de retrouver dans les comptes de la fabrique de cette église la mention de la fourniture de cet ouvrage? C'est une recherche que nous recommandons à l'attention de notre honorable confrère M. Ed. Van Even.

l'évidence, conformément à la tradition, que l'œuvre fut entreprise en vue ou pour compte de la ville, l'ensemble du monument n'aurait-il pas été conçu et exécuté dans le dessein de perpétuer le souvenir de quelque événement important ou de quelque autre action d'éclat que celle d'un héros fabuleux?

Cette idée nous frappa, mais pouvait-elle trouver une application? En compulsant les annales d'Anvers de l'époque vers laquelle on suppose que la cage fut placée, notre attention fut attirée par l'agitation causée dans le pays par les menées de Louis XI pour parvenir à dépouiller Marie de Bourgogne. Bientôt, aux intrigues de ce monarque astucieux succédèrent des hostilités ouvertes, et à la nouvelle que la patrie était menacée d'une invasion étrangère, le tocsin sonna sans relâche à tous les clochers du Brabant. De toutes parts on court aux armes; on organise la levée en masse (le *landstorm*), et dix mille Brabançons se portent vers les frontières. Au milieu de ces phalanges on distingue les milices anversoises, lesquelles, commandées par l'écoutète, se signalent particulièrement à la prise de Saint-Amand et de Durbuy [1], et nous nous demandons si le monument exécuté par Quentin Massys ne serait pas une réminiscence glorieuse des campagnes de 1479 et de 1480? Dans cette hypothèse, ce monument serait une espèce de trophée en l'honneur d'Anvers, représenté par Brabon, triomphant de la France, ou, si l'on veut, des partisans de Louis XI, les *Leliaerts*, figurés par les lis, qui se dressent autour du chevalier romain et qui peuvent s'appliquer à l'un aussi bien qu'aux autres.

Il va de soi que nous ne donnons cette explication que sous toutes réserves. Nous ferons toutefois remarquer qu'elle semble se corroborer par l'emplacement choisi pour recevoir le monument, la Grand'Place, ce *Forum* du moyen âge, entourée des *gildekamers* ou maisons des gildes et des corps de métiers.

[1] Le second volume de notre *Nouvelle Histoire d'Anvers*, qui paraîtra prochainement, donnera quelques détails sur ces deux faits d'armes.

Primitivement, en effet, le monument décora un puits public qui se trouvait sur la Grand'Place [1]. C'est ce que le père Papebrochius avait soupçonné, après avoir lu dans les comptes de



l'église de Notre-Dame de 1539 que, cette année-là, la fabrique

[1] Le *Coreboeck*, art. CXXXIV, fait mention d'un puits public sur le Marché (la Grand' Place) et commine une amende de cinq escalins contre ceux qui joueraient aux dés sur les marches de ce puits, ou, à défaut de payement, les condamne au pilori. Il résulte de là qu'au XIV[e] siècle, il n'y avait encore qu'un seul puits sur la Grand'Place.

fit l'acquisition d'une perche et d'un poteau, destinés à mettre en état de service le puits du marché aux Gants [1].

De ce fait de si minime importance, Papebrochius [2] crut pouvoir conclure que ce dernier puits n'était pas encore surmonté de la cage artistique de Massys. Rassemblant à ce propos ses souvenirs de jeunesse, il se rappela que l'on avait découvert de son temps, au centre de la Grand'Place, un puits fermé dont on ignorait l'existence, et il conjectura que cette fermeture avait eu lieu en 1549, lors des fêtes données en l'honneur de Charles-Quint et de son fils, le prince Philippe d'Espagne. Ce serait alors que la cage aurait été enlevée et transportée au marché aux Gants.

La conjecture du savant Bollandiste, quant à l'emplacement primitif du monument qui nous occupe, était fondée. Ceci résulte de la requête présentée en 1629 au Magistrat d'Anvers, par Corneille Van der Gheest [3], aux fins d'obtenir l'autorisation de placer contre la tour une nouvelle pierre sépulcrale à la mémoire de Quentin Massys. Le pétitionnaire rappela dans cette requête, que « ce fameux maître, qui était dans son temps forgeron *(grofsmit)*, » exécuta pour la ville d'Anvers l'admirable puits *(constighen* » *borneput)* qui se trouvait dans les temps passés au milieu de la » Grand'Place, surmonté d'un Brabon et décoré à l'entour

[1] Anciennement l'entretien des puits publics était à la charge des voisins ou des particuliers auxquels ils appartenaient. (V. *Coreboeck*, art. IX). Au commencement du XVe siècle, la ville semble s'être chargée de la restauration et de la construction des puits; tout au moins appert-il du compte de 1401 qu'elle fit restaurer et peindre celui de la rue St.-Martin (V. Mertens et Torfs, *Gesch. van Ant.*, II, 624).

[2] *Annales Antverpienses*, II, 212.

[3] Marguillier de l'église de Ste-Walburge, amateur éclairé des arts et archéologue zélé, mort le 10 mars 1638. Il avait fait restaurer à ses frais le petit caveau sous les marches du chœur de cette église, dont le maître-autel, grâce à ses soins, avait été doté d'un des chefs-d'œuvre de Rubens (V. *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, II, 309 et 316). Ce digne citoyen, qui avait consacré toute sa vie à la culture des arts, n'oublia pas les pauvres à son décès et dota la chapelle de Notre-Dame de Bon-Succès, en la dite église, d'une fondation consistant en sept prébendes à distribuer sept fois par an, aux sept jours de fête de la Ste-Vierge. Chaque prébende comprenait un pain de seigle de 4 sols, un de froment de 3 sols, et 3 sols en argent (*Archives de St.-Jacques*).

» d'hommes et de femmes sauvages, le tout en fer, lequel susdit » puits fut transporté en 1557 de la Grand'Place au Petit » Cimetière » [1].

Le motif assigné par Papebrochius à ce déplacement n'a rien d'invraisemblable. En 1549, la Grand'Place fut en effet encombrée de décorations pour le festin, le carrousel et le feu d'artifice qu'on devait y donner en l'honneur de Charles-Quint et de la famille impériale. Le puits a pu alors être fermé, la cage enlevée et provisoirement mise de côté, jusqu'à ce qu'on en décidât; mais une décision qui se fait attendre huit ans, pour résoudre une question fort secondaire, est bien lente à venir. Aussi, nous nous demandons si la translation ne se fit pas plutôt en vue de la construction du nouvel hôtel de ville, dont les premiers travaux furent entamés au mois de février 1560 (1561 n. s.).

Au fait, il ne serait pas facile de déterminer l'endroit où s'est trouvé ce puits, car la Grand'Place en possédait jadis plusieurs pour le service public. Dans le tableau de Gilles Mostaert, peint vers ce temps et représentant une vue de l'ancien hôtel de ville, on remarque tout près de cet édifice un de ces puits, dont l'appareil mécanique est attaché à une transversale en fer, supportée par deux montants verticaux [2].

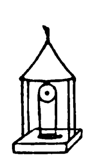
Ce puits qui a dû se trouver à la hauteur de la rue du Cheval, fut certainement condamné lorsqu'on entreprit la construction de la nouvelle maison communale. Par sa situation comme par sa forme, il ne rappelle en aucune façon celui qui fait le sujet de cette notice. En revanche, en déployant le plan de la ville de 1565 [3], on voit

[1] Le texte flamand de cette requête a été publié en 1840 par M. F. Verachter, dans sa traduction du *Journal du voyage* d'Albert Durer aux Pays-Bas, en 1520, p. 38, note 2.

[2] Ce tableau a été reproduit par la gravure. L'estampe a été publiée dans l'ouvrage cité de Papebrochius, I, 18, et dans celui de Mertens et Torfs, I, 311.

[3] Publié par les auteurs de l'*Oude Topographie van Antwerpen*, Anvers, 1828. Voir la description de ce beau plan dans l'ouvrage de M. le capitaine A. Dejardin, sur les cartes de la province et les plans de la ville d'Anvers, p. 92. *(Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tome XIX, p. 358).

au centre de la Grand'Place un objet qui ressemble fort à un puits



orné d'une cage. Mais à cette époque, celle-ci, au dire de Van der Gheest, n'y existait plus et le puits était fermé. Peut-être que cette figure, dont nous donnons ici le dessin, doit être classée parmi les quelques anomalies relevées dans le plan en question.

Quoi qu'il en soit, environ trois siècles après le transport de l'œuvre de Quentin Massys au marché aux Gants, on dut aviser à la reconstruction du puits qui, par suite des exhaussements successifs du pavé, se trouvait en partie enterré dans le sol et offrait l'aspect d'une ruine. Ce fut en 1846 que le conseil communal fut saisi de cette question, à laquelle se rattachait celle de savoir s'il ne convenait pas de déplacer le puits et sa cage. Après des essais et des contre-essais multipliés et de longues délibérations, on décida qu'il n'y avait pas lieu à déplacement. Ensuite de cette décision, l'ancienne pompe et le soubassement auquel elle était adossée, furent remplacés en 1847 par la construction actuelle : un piédestal supportant l'antique cage en fer du peintre-forgeron. Cette restauration n'a pas été très-heureuse. Si la cage avec tous ses ornements est restée intacte, et si la nouvelle galerie qui la décore a été exactement imitée de l'ancienne, le soubassement est une œuvre sans goût et nullement en harmonie avec le couronnement.

L'ABBAYE DE LA THURE,

(DE L'ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN)

EN HAINAUT.

NOTICE

PAR

M. THÉOPHILE LEJEUNE,

MEMBRE CORRESPONDANT A ESTINNES-AU-VAL.

Parmi les plus puissants seigneurs de l'ancien comté de Hainaut, on distingue notamment ceux de Barbençon, [1] dont les richesses territoriales étaient considérables. Sur les rives de la Sambre, depuis Maubeuge jusqu'à Lobbes, cette noble maison possédait au moyen âge les terres et seigneuries de Villers-sire-Nicole, de Marpent, de Jeumont, d'Erquelinnes, de Solre-sur-Sambre et de La Buissière. Au XIII[e] siècle, l'esprit de cette famille était éminemment religieux. Nous en trouvons la preuve dans la fondation pieuse que l'un de ses membres, Nicolas II de Barbençon, fit de concert avec son épouse Élisabeth, fille du comte de Soissons, dans l'un de ses domaines des bords de la Sambre.

Le village de Marpent dont l'antiquité est attestée par plusieurs écrivains, avait d'abord été l'endroit choisi à cet effet. Baldéric

Commissaires rapporteurs : MM. L. Devillers et N.-J. Vander Heyden.

[1] Les anciens seigneurs de Barbençon étaient pairs de Hainaut. Cette terre, qui fut érigée en principauté en 1614, passa successivement dans les maisons de Ligne, d'Arenberg, de Wignacourt et de Wargnies.

avance que cette localité, nommée *Martinas* [1] au VII[e] siècle, était alors abondante en serfs et en richesses de tout genre et qu'elle fut donnée par l'évêque Emebert [2] à son église de Sainte-Marie, à Cambrai. A la suite de cette donation l'église de Marpent fut placée sous l'invocation de la sainte Vierge et depuis lors elle y fut honorée d'une manière spéciale. Nicolas de Barbençon, dans le but d'augmenter ce culte, appela à Marpent, en 1244, des religieuses de Prémi [3] auxquelles il accorda pour leur subsistance les terres dépendantes de sa maison de Jeumont, la moitié de la dîme et les biens de sa grange de Villers-sire-Nicole. [4]

Cependant cette communauté naissante ne séjourna que quelques années dans sa maison de Marpent. Cette résidence, qui était peu importante et malsaine, fut jugée impropre pour sa destination. C'est pourquoi le sire de Barbençon la transféra dans un endroit plus convenable. A une lieue de Marpent, sur les bords d'un ruisseau qui coule dans la Sambre, il possédait un bien-fonds comprenant dix bonniers qu'il destina pour y établir un monastère; son épouse se chargea d'y faire construire une église, des salles de travail, les cloîtres et toutes les dépendances nécessaires à une communauté religieuse; et, lorsque l'évêque de Cambrai eut accordé la permis-

[1] Certains auteurs prétendent que l'endroit désigné sous le nom de *Martinas* par le chroniqueur de Cambrai est le bourg de Merchten, près de Vilvorde, où la mémoire de saint Emebert, son ancien propriétaire, est en grande vénération de temps immémorial. Ceux qui se prononcent pour le village de Marpent soutiennent qu'un copiste a écrit par inadvertance un *t* pour un *p*. Merchten devrait alors se rendre par Merchpen. De là à Marpen, orthographe usitée au moyen âge, la différence est peu sensible. — Voyez au surplus *Baldrici chronicon Cameracense et Attrebatense*, lib. I, cap. 16. — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 61. — De Ram, *Hagiographie nationale*, t. I, p. 183. — Gilles Waulde, *La vie et les miracles de sainct Ursmer et de sept autres SS.* Mons, 1628, p. 286. — Z. Piérart, *Recherches historiques sur Maubeuge, son canton et les communes limitrophes*, p. 54.

[2] Saint Emebert naquit au bourg de Ham, près d'Alost, où résidaient ses parents, le bienheureux comte Witger et sainte Amalberge. Il mourut peu de temps après l'année 712, au lieu même de sa naissance, où il fut enterré. Son corps fut ensuite transféré à *Martinas* ou *Martinæ*, et de là à Maubeuge où il fut placé dans l'église de Sainte-Marie et de Sainte-Aldegonde.

[3] Prémi, communauté de filles de l'ordre de Saint-Augustin et soumise à la règle de Saint-Victor de Paris, fut fondée en 1185 par Roger, évêque de Cambrai.

[4] *Pièces justificatives*, n° I.

sion d'installer les religieuses, elle les reçut avec honneur dans ce nouveau couvent qu'elle voulut appeler la Thure, dit Jacques de Guyse, du secours de la sainte Vierge. [1]

Outre le fonds de terre qui servit à former le clos du monastère, Nicolas de Barbençon donna à la communauté 20 bonniers de bois situés à Solre-sur-Sambre, les communs pâturages des environs, le droit d'établir moulin, four, étang et autres choses utiles pour ses besoins, et 23 muids de blé qu'on devait prélever chaque année sur le moulin de la seigneurie de l'endroit, à dater de la Saint-Jean, et ce à raison de deux muids par semaine. Il n'exigea pour toutes ces concessions qu'un cens annuel de six deniers blancs payable à la Saint-Remi [2]. Eustache V, Seigneur du Rœulx, de qui relevaient ces biens, approuva par lettres du mois d'août 1243, la donation du sire de Barbençon [3], qui céda en outre aux religieuses sa chapellenie de Solre-sur-Sambre, alors à la collation de l'évêque de Cambrai. Cette chapellenie, dite de Saint-Jean-Baptiste, fut transférée à la Thure, et Nicolas de Barbençon lui assigna pour dotation le tiers de la grosse dîme de Wihéries et le sixième de celle de Neuville [4]

Le 2 novembre de la même année, l'abbé de Lobbes et les chanoines de Saint-Ursmer, qui avaient le patronat de l'église de Solre-sur-Sambre, autorisèrent de leur côté l'établissement des religieuses dans cette paroisse, et abandonnèrent en leur faveur le droit de dîme qu'ils possédaient sur les biens du monastère, moyennant

[1] Jacques de Guyse, *Histoire de Hainaut*, t. XV, p. 40; édition du marquis de Fortia. — Brasseur, *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum*. Mons, 1659, p. 258. — Delewarde, *Histoire générale du Hainaut*, t. IV, p. 2. — Hossart, *Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut*, t. I, p. 412. — Nous n'acceptons qu'avec défiance l'assertion de Jacques de Guyse au sujet de l'origine du nom de notre monastère. Le ruisseau dont nous avons parlé plus haut s'appelle aussi *la Thure*. N'aura-t-il pas donné plutôt son nom au couvent dont il baignait jadis le pied?

[2] *Pièces justificatives*, n° II.

[3] *Pièces justificatives*, n° III.

[4] Archives du royaume, *Cartulaire de l'abbaye de la Thure* (*) — Wihéries et Neuville, dont il est ici question, sont, le premier un hameau qui, avec le village de Hantes, forme la commune de Hantes-Wihéries, et le second, une dépendance de Solre-sur-Sambre.

(*) On trouve aux Archives du royaume deux cartulaires de l'abbaye de la Thure : le premier est un MS. du XV° siècle, petit in-4° avec table ; le second est un MS. du XVIII° siècle en 2 vol petit in-folio.

un cens de 20 sols, payable à la Noël. En 1365, des difficultés s'étant soulevées au sujet du payement de cette redevance, les arbitres choisis par les deux parties la fixèrent à 40 sols par an.

L'année suivante, le curé de Solre-sur-Sambre renonça en faveur de la communauté à tous les droits qu'il pouvait prétendre dans le couvent [1].

Les souverains pontifes Innocent IV, Honoré IV, Jean XXII, Martin V et Grégoire XIII, par leurs bulles des années 1253, 1285, 1316, 1417 et 1575, prirent la Thure sous leur patronage. Après avoir autorisé les religieuses à accepter les dons des rois et des princes ou les offrandes des fidèles, Innocent IV confirme la possession de tous les biens de la Thure : le monastère avec toutes ses dépendances ; les dîmes de Neuville, Villers-sire-Nicole, Wihéries ; les biens situés à Solre-sur-Sambre, Obrechies, Wihéries, Erquelinnes, Jeumont, Marpent, Montignies-saint-Christophe, Rouveroy et Binche, avec les prés, vignes, terres, bois, usines, pâturages, étangs et moulins, voies et sentiers, et toutes les autres libertés et franchises. Il les autorisa en outre à établir leur cimetière dans l'enceinte du couvent et à célébrer les offices à voix basses, mais avec les portes closes, excluant les excommuniés et les interdits et sans sonner les cloches. [2]

En 1255, Wautier d'Enghien céda aux religieuses de la Thure une chapelle établie sur un fonds de 15 livrées de terre, située entre le Faux-Triboux et le bois de Siruth. Cette donation fut confirmée par Jean de Barbençon et par le sire du Rœulx, en 1275 [3].

Parmi les bienfaiteurs qui, au XV[e] siècle, favorisèrent le couvent de leurs largesses, on cite l'épouse d'un seigneur d'Aimeries. Cette noble dame fit reconstruire l'église abbatiale, dont la bénédiction

[1] *Cartulaire de l'abbaye de la Thure.*
État des biens du clergé régulier, en 1787. Hainaut; *chambre des comptes*, n° 46,676.

[2] Cette bulle fut donnée à Latran le 9 décembre 1253, indiction XII, la 11[e] année du pontificat d'Innocent IV. — Voyez *Cartulaire de l'abbaye de la Thure*. MS. du XVIII[e] siècle, t. I, fol. 1.

[3] *Cartulaire de l'abbaye de la Thure*, t. I.

eut lieu en 1434. On y ajouta plusieurs bâtiments qui étaient indispensables pour le service de la maison [1].

Après la mort de l'abbesse Marie de Villemont, arrivée en l'an 1507, Jacques de Croy, évêque de Cambrai, envoya de Prémi à la Thure, plusieurs religieuses d'une grande piété, entre autres Madelaine Prévot qui eut la direction de la communauté et qui travailla à la réforme du monastère, de concert avec Jean Scot ou Lescot, Cambrésien, prieur du Bois-Seigneur-Isaac, homme pieux et prédicateur distingué. Ce prélat prescrivit aux religieuses une sorte d'aube blanche qu'elles portèrent jusqu'à la révolution française; mais ne voulant pas que la maison supportât entièrement les dépenses exigées pour ce nouveau costume, il créa en sa faveur une rente annuelle de 100 livres [2].

Parmi les objets d'ameublement qu'on remarquait dans l'église du monastère, on cite un ostensoir en argent, de style ogival, acquis en 1531 pour la somme de 209 livres. La crosse abbatiale datait de l'année 1551 et avait coûté 363 livres; elle était d'argent et se composait de quatre pièces pesant ensemble 10 marcs 4 onces 3 sterlings.

Au nombre des vêtements sacerdotaux, se trouvait un chape magnifique de satin rouge cramoisi avec des galons d'or et des franges de soie. Cette chape, qui était ornée des armes des seigneurs de Solre-sur-Sambre, avait été donnée en 1550 par la dame douairière, veuve de Claude de Carondelet.

Le grand missel en parchemin portait la date de 1523 et était dû à la plume d'une religeuse de la Thure, nommé Anne Piedanas, sauf les miniatures et les lettres grises ou historiées qu'un peintre de Bruxelles était venu exécuter au couvent, pour la somme de 27 livres 16 sols.

En 1540, la communauté ayant entrepris de faire rebâtir le moulin à eau sur la Thure, Jean de Carondelet, seigneur de Solre-sur-Sambre et neveu de l'abbesse Roberte de Pamele, s'opposa à

[1] JACQUES DE GUYSE, *Histoire de Hainaut*, t. XV, p. 40. — Archives de l'abbaye de la Thure, n° 19.

[2] VINCHANT, *Annales du Hainaut*, t. I, p. 89, édition des bibliophiles belges. — LELONG, *Histoire du diocèse de Laon.*, p. 298. — DE SAINTE-MARTHE, *Gallia christiana*. Paris, 1725, t. I, col. 617-618.

la continuation des travaux. On ne tint aucun compte au couvent de ses exigences arbitraires. Alors s'étant mis à la tête de ses manants, il fit rompre la digue de l'étang qui servait de réservoir à l'usine, et construisit une écluse en amont du moulin pour empêcher le cours naturel du ruisseau dans son lit ordinaire. Les religieuses se trouvant lésées dans leurs droits consultèrent les docteurs en droit de l'université de Louvain et intentèrent un procès à Jean de Carondelet devant la cour souveraine, à Mons. Ce tribunal rendit en 1546 un jugement en leur faveur; mais elles dépensèrent près de 400 livres en frais de plaidoiries.

Le 16 mars 1578, quelques troupes des États s'introduisirent, vers dix heures du soir, dans l'abbaye de la Thure qu'elles pillèrent; le lendemain, ces troupes s'étant présentées de nouveau, les religieuses se virent obligées de fuir et vinrent à Binche au couvent des sœurs noires. Le 28 juillet suivant, ne se croyant plus en sûreté dans cette ville, elles prirent la route de Thuin où elles restèrent six semaines chez Madame de Bury. Une épidémie s'y étant déclarée, les unes se réfugièrent à Namur chez Monseigneur de Berlaymont et les autres poursuivirent leur chemin jusqu'à Liége, d'où elles ne revinrent à la Thure que l'année suivante [1].

Le chœur de l'église, dont l'étendue se trouvait fort restreinte, fut agrandi par les soins et les dons de l'abbesse Catherine de Ligne, qui, à cet effet, avait obtenu l'autorisation de son neveu Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai. Le grand autel fut placé sous le vocable de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et de saint Augustin. François Pétrart, évêque de Calcédoine, et suffragant de Louis de Berlaymont, en fit la consécration le 5 août 1590, et l'anniversaire de cette dédicace fut fixé au premier dimanche de ce mois. [2]

Au commencement du XVIIe siècle, les ressources de l'abbaye de la Thure suffisaient à peine pour les besoins les plus urgents de la communauté, qui se composait à cette époque de 50 personnes.

[1] ARCHIVES DU ROYAUME, *Comptes de l'abbaye de la Thure de 1385 à 1672*, vol. in folio; pp. 75, 83, 97, 104, 105 et 136.

[2] DE SAINTE-MARTHE, *Gallia christiana*, col. 618.

Les religieuses ayant adressé une supplique aux archiducs Albert et Isabelle, ces souverains leur accordèrent, par placard donné à Bruxelles le 13 février 1609, l'autorisation d'accepter, tant des religieuses professes que d'autre gens pieux, les biens immeubles que leur charité porterait à donner au monastère, comme aussi d'acquérir des propriétés avec leurs épargnes, si elles en faisaient à l'avenir, et ce jusqu'à concurrence d'une somme de 5,000 florins de rente par an. [1]

En 1629, eut lieu par la princesse de Chimai, Madelaine d'Egmont, dont le mari était mort à la guerre, l'amortissement de la cense de Thirimont, appartenant à l'abbaye, à charge d'une messe et d'un service à chanter chaque année dans la chapelle de la Thure. et d'un cens seigneurial de deux chapons. [2]

Pendant la guerre qui désola la Belgique après la mort de l'infante Isabelle (1633), les religieuses se virent forçées d'abandonner leur couvent et de se retirer dans leur refuge à Mons, où elles demeurèrent pendant plusieurs années. [3]

En 1646, les religieuses obtinrent de la bienveillance du pape Innocent X, le corps de saint Lucille, vierge et martyr, dont la translation à la Thure se fit avec une grande pompe. [4]

Le monastère souffrit considérablement des guerres dont le Hainaut fut le théâtre, lorsque Louis XIV, roi de France, envahit les Pays-Bas espagnols pour les réunir à sa couronne. Il perdit plus de 700 livres de rentes et dut dépenser de fortes sommes pour payer les sauve-gardes ou pour offrir des présents : en outre il se trouva obligé d'accorder des modérations à ses fermiers qui, généralement, avaient eu leurs récoltes détruites ou enlevées pendant les campements des armées belligérantes. [5]

Nous donnons ici, d'après Brasseur et les auteurs du *Gallia christiana*, ainsi que d'après des documents que nous avons recueillis aux archives du royaume à Bruxelles, une liste des abbesses qui ont

[1] Archives du royaume, *Conseil privé*, carton, n° 1466.
[2] *Cartulaire de l'abbaye de la Thure*, MS. du XVIIIe siècle.
[3] Archives du royaume, *Conseil d'État*, carton, n° 63.
[4] De Sainte-Marthe, *loc. cit.*
[5] Archives du royaume, *Conseil d'État*, carton, n° 63.

gouverné le monastère de la Thure depuis son origine jusqu'à sa suppression, en 1796. Nous ne la garantissons comme exacte et complète, qu'à dater du commencement du XVII[e] siècle.

I. Agnès de Prémi, qui entra en fonctions en 1244 et qui mourut en 1271.

II. Jeanne I de Barbençon, fille de Nicolas II, fondateur du monastère, décédée le 20 novembre 1300.

III. Marie I de Ville, qui mourut le 24 juillet 1307.

IV. Isabelle I de Barbençon, fille de Jean, et non de Nicolas comme l'affirme Delewarde : elle donna à l'abbaye quatre bonniers de terre et mourut en 1331.

V. Alix de Rouvroit, morte en 1368.

VI. Julienne de Longueville, morte en 1386.

VII. Marie II de Tournai, qui mourut en 1388.

VIII. Iolende de Quiévelon, morte en 1406.

IX. Catherine I de Maurage, morte en 1432.

X. Jeanne II de Sars, qui administra pendant 20 ans et mourut en 1452.

XI. Jeanne III d'Ittre, morte en 1500.

XII. Marie II de Villemont, qui entra en charge en 1500 et qui mourut au mois de mars 1507.

XIII. Madelaine Prévot, auparavant religieuse à Prémi ; elle résigna sa charge avant l'année 1516, entre les mains de Jacques de Croy, évêque de Cambrai.

XIV. Ève Sohière mourut en 1539.

XV. Roberte de Pamele fut élue abesse la même année.

XVI. Catherine II de Ligne entra en charge en 1550.

XVII. Jeanne IV de Rengomont administrait encore en 1590.

XVIII. Bonne de Boussu mourut en 1635; elle avait pour devise: *Virtute et charitate.*

XIX. Waltrude de Bougnies, prieure de la maison, fut élue abbesse au refuge de Mons le 10 juillet 1635, en présence de François Vanderbuck, archevêque de Cambrai et d'Adrien de Boussu, conseiller au conseil ordinaire, à Mons, qui avaient été nommés commissaires pour colliger les voix. Le roi d'Espagne, Philippe IV, approuva son élection par un brevet du 13 décembre 1635. Sa

devise était : *Fortiter et suaviter*. Elle mourut en 1641, âgée de 61 ans, après 6 années de prélature et 44 de profession religieuse.

xx. Marie IV de Hamal, née de parents nobles, avait exercé diverses charges, lorsque les suffrages de la communauté l'appelèrent à la dignité abbatiale. Son élection eut lieu à Mons, à cause de la guerre, le 22 décembre 1641, en présence des commissaires cités plus haut, et le pouvoir espagnol la ratifia le 17 février 1642. Peu de temps après, elle reçut la bénédiction de l'abbé du Val-des-Écoliers. Elle mourut pieusement le 9 octobre 1673.

xxi. Isabelle II Mengald, maîtresse des pensionnaires, n'était âgée que de 32 ans lorsqu'elle fut appelée à gouverner le monastère. Les commissaires choisis pour cette élection, qui eut lieu seulement le 22 juillet 1679, furent Jacques, abbé du Val-des-Écoliers, et Philippe le Duc, conseiller d'État. Elle reçut ses lettres-patentes de Charles II, roi d'Espagne, le 20 août suivant. Après avoir administré la communauté avec une grande sagesse pendant près d'un demi-siècle, elle mourut âgée de 81 ans, le 21 décembre 1728.

xxii. Marie-Agnès Baudson, prieure conventuelle, fut élue canoniquement le 20 février 1729, en présence de Jérome Petit, abbé de Bonne-Espérance, et de Philippe de Marbaix, président du conseil de Hainaut. Charles VI, empereur d'Autriche, approuva son élection par lettres-patentes du 10 mars de la même année. Elle mourut le 22 mars 1740, à l'âge de 62 ans.

xxiii. Marie-Ursule Petit, née à Mons, exerçait la charge de prieure, lorsqu'elle fut élue, le 22 avril 1740, par les suffrages des religieuses, réunies au nombre de 25, en présence des commissaires chargés de colliger les voix. Ses lettres-patentes sont datées du 28 mai suivant. Elle administra pendant près de six ans et mourut en 1746, à l'âge de 70 ans.

xxiv. Constance Jamart, native de Hercq, était âgée de 44 ans lorsqu'elle fut nommée abbesse. Le Hainaut se trouvant alors au pouvoir des Français, Louis XV désigna lui-même trois commissaires pour diriger l'élection : l'abbé de Saint-Marc, le baron de Lucé, intendant du Hainaut, et Philippe, gouverneur de Maubeuge. L'élection de Constance Jamart ne se fit pas canoniquement, mais elle eut lieu sans contrainte; sa Majesté Très-Chrétienne la ratifia

par brevet donné à Versailles, le 18 décembre 1746. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, le gouvernement autrichien ordonna une enquête pour vérifier la validité de la nomination de l'abbesse de la Thure, qui reçut le 4 avril 1750 l'ordre de se retirer le 18 du même mois à l'abbaye d'Epinlieu, à Mons, afin de laisser jouir aux religieuses de toute leur liberté. Les résultats de cette enquête, ouverte le 20 par Jean-François de Chasteler, marquis de Courcelles et de Moulbaix, président du conseil souverain de Hainaut, furent favorables à la dignitaire, que l'impératrice Marie-Thérèse confirma dans sa charge par lettres-patentes du 10 juin 1750. Elle mourut dans un âge très-avancé après avoir siégé pendant près de 44 ans.

xxv. Alexandrine Dufresne, nommée pendant la révolution brabançonne et agréée par lettres-patentes de l'empereur Léopold II le 26 novembre 1791, gouverna le monastère jusqu'à l'époque de sa suppression.

Nous trouvons dans un dénombrement des biens de la Thure fourni en 1787, en vertu des ordonnances du gouvernement autrichien, que la communauté se composait à cette époque de 22 dames et de 11 sœurs converses; leur entretien et celui de deux prêtres attachés au couvent entraînaient une dépense de 10, 500 florins; celui de deux domestiques coûtait 265 florins. Si nous ajoutons à ces sommes les dépenses pieuses et le prix des travaux d'entretien des bâtiments conventuels, nous arriverons à un total de 11, 560 florins [1].

Les dignités conventuelles étaient celles d'abbesse, de prieure, de sous-prieure, de grande chantre, de dame de la pitance, de maîtresse du refectoire, de maîtresse de l'infirmerie, de maîtresse du vestiaire.

La communauté jouissait des revenus suivants dont une grande partie était affermée :

1. *Revenus non affermés :* 1° Le tiers de la grosse dîme de Wihéries, paroisse de Solre-sur-Sambre, donnée par Nicolas II de Barbençon, pour la chapelle de Saint-Jean-Baptiste érigée dans l'église du monastère en 1244, produisant net 150 florins; 2° le sixième de la grosse dîme de Neuville provenant de fondation pri-

[1] ARCHIVES DU ROYAUME, *Chambre des comptes*, n° 46,676.

mitive pour l'érection de la chapelle susdite, rapportant 70 florins, 3° la *Basse-Cour* de l'abbaye, exploitée directement par les religieuses, et contenant 70 bonniers de terre et 18 bonniers de prairie, provenant en général de donations faites par Nicolas II de Barbençon (1244), Wautier d'Enghien (1211), Rose de Montignies (1432), Nicolas Deppe (1582), Henri Bertin (1584), Jacques de Boussu (1608), Bricourtin (1623), produit net 530 florins.

II. *Revenus affermés* : 1° Un sixième de la grosse dîme de Villers-sire-Nicole affermé avec 17 bonniers de terre, 351 florins ; 2° un livre censal à Erquelinnes, 21 florins 18 patars; 3° une maison à Mons, au trou Boussu, avec jardin et cour, 237 florins 15 patars ; 4° 41 bonniers 9 quarterons de terre et 2 bonniers 2 quarterons et demi de prairie à Solre-sur-Sambre, 444 florins ; 5° une ferme à Wihéries avec jardin, 29 bonniers de terre, et 5 journels de pré, donnés presque entièrement par Nicolas II de Barbençon, en 1308, 245 florins ; 6° une autre ferme à Thirimont avec jardin, 9 bonniers de pré et pâture, 24 bonniers de terre, et 30 bonniers de trieux et bruyères, 510 florins; 7° 19 bonniers 3 quarterons de terre et 4 bonniers 1 journel de pâture à Merbes-le-Château, dont 15 bonniers donnés par Albert de Barbençon pour la fondation du bénéfice de la chapelle de la Thure, 276 florins ; 8° un quartier dans 8 huitelées de terre à Baisieux, 7 florins ; 6° 9 bonniers 1 journel de terre et 4 bonniers 2 journels de pré à Bersillies-l'Abbaye, dont le tiers donné par Henri de Coursolre, en 1309, 111 florins ; 10° 29 bonniers de terre et 4 journels et demi de prairie à Erquelinnnes, donnés par Nicolas II de Barbençon en échange de 23 muids de blé dus sur le moulin de Solre-sur-Sambre, 361 florins ; 10° 4 bonniers de terre à Rouveroy et 7 bonniers 1 journel à Grandreng, donnés en 1244 par Guillaume Baras, seigneur de Sars (la Buissière), 148 florins ; 12° 9 bonniers 1 journel de terre à Peissant, donnés en 1434 par Marie de Beaumont, 88 florins ; 13° 5 quarterons de pré à Obourg, donnés en 1434 par Marie Deselepe, 8 florins ; 14° 4 bonniers 1 journel et demi de terre et de pré à Grignart, dépendance de Sars-la-Buissière, donnés en 1459 par Jacquemart Remi, 48 florins ; 15° 7 bonniers 2 journels de terre à Cuesmes, donnés en 1433 par Rase de Montignies, 135 florins ; 16° 7 bonniers et un demi journel de terre aux Estinnes, dont un

bonnier donné par Jean Lorette et un journel sur Vellereille-le-Sec, donné par le seigneur de Haulchin, 98 florins ; 17° 2 huitelées et 3 quarterons de terre à Autreppe, 5 florins ; 18° une ferme à Wihéries, avec cour et jardin, 37 bonniers de terre et de pré, acquise par la communauté, 458 florins ; 19° 14 quartes de terre et un demi journel de pré à Castillon, 11 florins, 20° 9 bonniers et demi de terre à Thuillies, 75 florins ; 21° 3 bonniers 2 journels de terre à Assevent, 46 florins [1] ; 22° 5 bonniers 1 quarteron de terre et 5 quarterons de pré à Bousignies, 16 florins ; 23° 5 bonniers 5 quarterons de terre et de pré Boussoit-sur-Sambre, 75 florins ; 24° 2 bonniers 2 journels de terre et de pré à Coursolre, 20 florins ; 25° une ferme à Elesmes, avec cour et jardin, 42 bonniers de terre et 7 journels de pré et de pâture, donnés en grande partie par Jean Lethée, en 1291, et le seigneur d'Elesmes, en 1296, 649 florins ; 26° 4 journels de terre à Gœgnies-Chaussée, 16 florins ; 27° 48 bonniers 2 quarterons de terre et 3 bonniers un journel de pré, dont un bonnier donné en 1256 par Jeanne Hallette, et le reste par Gérard de Jeumont, 478 florins ; 28° une rasière et demie de pâture à Maroilles, 14 florins ; 29° le sixième de 8 bonniers de terre et 2 journels de pré à Recquignies, 8 florins ; 30° un bonnier et un journel de pré à Hurtebise, ressort de Maubeuge, 13 florins [2].

Le monastère ne possédait qu'environ 32 bonniers de bois, dont 20 bonniers à Solre-sur-Sambre, provenant de fondation primitive, 4 bonniers donnés en 1255 par Wautier d'Enghien, 7 journels à Bersillies-l'Abbaye, 4 journels à Jeumont donnés en 1407 par Gérard, seigneur du lieu, le reste acquis à différentes époques, le tout produisant 481 florins.

Les capitaux de fondation placés à intérêt et les rentes de chapons chargées d'obits, rapportaient 288 florins 8 patars 11 derniers.

[1] Les localités qui suivent font partie de l'empire français.

[2] D'après cette énumération des biens de la Thure, on voit que ce monastère possédait en Belgique, en 1787, 325 bonniers de terre et 45 bonniers de pré et de prairie, produisant un reveuu de 3,910 florins ; et en France, environ 120 bonniers de terre et de pré, rapportant 1,335 florins.

Les capitaux qui n'étaient point sujets à des charges produisaient un revenu de 1,680 florins 15 patars.

Les rentes affectées à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste valaient 19 florins 12 patars.

La communauté tenait un pensionnat de jeunes demoiselles depuis un temps immémorial; cette institution lui rapportait en rentes, année commune, 2,636 florins.

La ménagerie annexée à la ferme du couvent fournissait aux religieuses leur consommation de bœufs, de veaux, de beurre, etc., représentant une valeur de 1,400 florins.

En récapitulant ces diverses recettes, on trouve qu'elles atteignaient 12,000 florins.

Il résulte de l'examen d'un état des dettes passives de la Thure, qu'il était dû sur les biens de cette abbaye diverses rentes en argent et en nature aux seigneurs des terres de Solre-sur-Sambre, de Hantes, de Wihéries, de Thirimont, de Merbes-le-Château, de Waudrez, de Peissant, Bersillies-l'Abbaye, de Cuesmes, d'Assevent, d'Elesmes, de Donstiennes; aux chapitres de Binche, de Sainte-Waudru, de Maubeuge; aux curés de Hantes, de Castillon, de Solre-sur-Sambre; à l'église de Thirimont (4 livres d'huile et un quartier de charbon); au bénéfice de la chapelle de Cambron; à la pitance de l'abbaye de Lobbes, aux villages des Estinnes pour la taille, etc.

Parmi les brevets de pension qui furent accordés sur les fruits et revenus de divers monastères des Pays-Bas autrichiens, à l'occasion de l'inauguration de l'empereur Joseph II en 1781, deux furent à la charge de l'abbaye de la Thure. Ces pensions annuelles et viagères s'élevaient chacune à la somme de 150 florins et étaient attribuées, la première à sœur Constance Baxuras, religieuse à Enghien, et la seconde à la dame Milkeur de Malines. [1]

Peu de temps après avoir satisfait à l'ordonnance du gouvernement autrichien, les religieuses de la Thure virent éclater la révolution brabançonne, qui passa sans qu'elles en fussent trop inquiétées. Hélas! le calme qui régnait dans leur modeste retraite ne

[1] *Chambre des comptes*, n° 46,676.

devait plus être de longue durée. Les bouleversements qui renversèrent l'ancien régime en France, s'étendirent dans notre pays et le torrent de la révolution emporta tous les monastères. Déjà le 29 du mois de juin 1792, les religieuses se virent forcées d'abandonner leur couvent par l'arrivée des troupes républicaines qui opérèrent sur la Sambre contre les Autrichiens. Elles se réfugièrent dans la ville de Thuin, d'où elles purent rentrer à la Thure après une une longue absence.

Deux ans après cet événement, toutes les corporations religieuses furent supprimées par la loi du 15 fructidor, an IV. L'abbaye fut évacuée par la communauté et en exécution de la loi du 16 brumaire an V, les biens qui lui appartenaient furent aliénés par le gouvernement républicain. On vendit les parties détachées au profit de divers particuliers, et enfin la maison conventuelle, l'abbatiale, l'église, la basse-cour avec l'enclos, les terres et les prairies qui en dépendaient, au profit du citoyen N.... L'acquéreur conserva la ferme et les murs de l'enclos, mais fit démolir peu à peu les bâtiments conventuels, dont les matériaux furent vendus pour être employés à d'autres constructions. Beaucoup de seigneurs de la maison de Barbençon avaient voulu être enterrés dans l'église de l'abbaye de la Thure. Au XIVe siècle, du temps de Jacques de Guyse, on y voyait le tombeau d'Élisabeth, épouse du seigneur de Barbençon; et au moment où l'édifice fut rasé on distinguait encore les pierres sépulcrales d'un sire de Jeumont et de plusieurs autres nobles personnages. Ainsi disparut, comme tant d'autres établissements religieux, l'abbaye fondée par Nicolas II de Barbençon, après une existence de cinq siècles et demi.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Charte par laquelle Nicolas II, seigneur de Barbençon, et Élisabeth, son épouse, donnent à 20 religieuses de Prémi un fonds de terre situé à Solre-sur-Sambre pour y fonder une abbaye, et leur assignent les revenus nécessaires à leur subsistance. — Mars 1243 (1244 n. st.)

Universis christi fidelibus tam præsentibus quam futuris. Ego Nicolaus dns de Barbenchon et Elizabeth uxor meo notum facimus quod nos panem pro viginti sanctimonialibus de ordine dicto de Primy damus in eleemosinam et redemptionem peccatorum nostrorum, et assignamus super medietatem decimæ de Villari, et bona pertinentia ad domum de Jeumont juxta Marpent, et super bona grangiæ nostræ de Villari supradicto, ut ibidem accipiant donec tantum alibi eisdem assignaverimus secundum earumdem consilium et nostrum quod acceptaverant in grangia nostra nominata. Conferimus etiam sanctimonialibus jam dictis, locum in terra nostra ab omni honore censuum et reddituum exemptum in parochia de Sorra supra Sambram in personatu canonicorum sancti Ursmari Lobiensis ut ibidem abbatiam construant, et deo in perpetuum serviant. In hujus rei certitudinem et firmitatem, cartam præsentem appentione sigillorum nostrorum duximus roborandum. Actam anno dni m cc quadragesimo tertio mense martio.

II.

Nicolas, seigneur de Barbençon, renouvelle la donation qu'il a faite aux religieuses soumises à la règle de Saint-Victor de Paris établies provisoirement à Marpent, leur concède certains droits et augmente leur dotation, moyennant un cens de six deniers blancs. Il leur abandonne en outre sa chapellenie située en la paroisse de Solre-sur-Sambre et desservie par la volonté et le consentement de l'évêque de Cambrai. — 1244.

Universis præsens scriptum inspecturis Nicolaus dns de Barbenchon, salutem universorum facere volumus omnibus qui sunt et futuri sunt. Quod nos dominabus de ordine sancti Victoris Parisiensis morantibus ad tempus apud Marpent, damus pro redemptionem peccatorum nostrorum in eleemosinam et donum perpetuum locum in terra nostra in parochia de Sorra supra Sambram in personatu canonicorum sancti Ursmari de Lobiis, ut ibidem abbatiam construant, Deo in perpetuum serviant, in quo liceat eis molendinum vel molendina facere, furnum vel furna habere, vivaria et omnia alia ad usum et utilitatem, et materias eorum valeant construere, cui loco nomen impositum est auxilium beatæ Mariæ; damus etiam dictis dominabus viginti bonarios de bosco fundum et super crescentia in loco viciniori et proximiori domus etiam conferimus viginti tres modios duri bladi annuatim quod accipient ad molendinum nostrum de Sorra supra dicta donec alibi

ipsis assignaverimus secundum earumdem voluntatem, et bladum jam nominatum in die dollationis beati Johannis Baptistæ. Incipient accipere continue per quam libet septimanam semi modium donec integraliter acciperent viginti tres modios supra dictos ; sivero indicto molendino aliquos cultus vel quæcumque alia sumptuosa apponi oporteret, ab omnibus cultibus vel sumptibus prædicte dnæ omnino liberantur. Concedimus etiam dictis sæpius dominabus per totam terram nostram commune pasturagium, communes utilitates, et commoditates, et azias tam pro ipsis quam pro animalibus pecoribus et armentis quæ habebunt vel habere poterunt, et pro his omnibus nobis, et heredibus nostris perpetuum annuatim tenentur solvere, in die beati Remigii sex denarios alborum. Et nos tenemur eas locum et res earum defendere et warandizare in omnibus autem altam justitiam retinemus, damus eis cappellaniam nostram quæ in parochia de Sorra nominata deserviebatur de voluntate et consensu venerabilis Guidonis Dei gratia Cameracensis episcopi, de qua capellania abbatissa et conventus dicti loci pro voluntate sua ad honorem Dei, et perfectum animarum nostrarum ordinabunt; omnia autem supra dicta non coacti sed spontanea voluntate damus dominabus præfatis et volumus ut in perpetuum a nostris heredibus irrevocabiliter observatur, in hujus rei robur firmitatem, et memoriam perpetuam præsentem cartam per sigilli nostri appensionem dedimus roboratam Actum anno dni millesimo ducentesimo quadragesimo quarto mense junio.

III.

Eustache, sire du Rœulx, confirme la donation de Nicolas de Barbençon.— 1244.

Jou Eustasse sir de Rues fac à sçavoir à tous ciaux ki sont et ki à venir sont, ki ces lettres veront et oront. Ke come Nicholes sir de Barbenchon mes hom ait estorée une abbeie des dames del ordene de St-Victor de Paris el teroir de Sore sour Sambre, et il leur ait donné pour Dieu et en aulmosne X bonniers de terre pour le siége de leur abbeie, XX bonniers de bos et XXIII muis de bled eascun an à prendre à son moulin à Sorre jusques à tant ke li devandit Nicholes leur aura ailleurs assignez tel don ou tel aulmosnes ; cum li sovent dit Nicholle en a fait ke jou le loē et grée bonnement et loyaument com souverain sirs de ki on le tient, et pour chou ke chou soit ferme chose et estauble, jou en ay données mes lettres saelées de mon saial. Chou fut fait en l'an del incarnation nre seigr mil cc et xliiij el moi d'aoust.

(*Extrait du cartulaire de l'abbaye de la Thure*, MS. du XVIIIe siècle, aux archives du royaume, à Bruxelles).

PIETERSHEIM[1]

ANCIENNE TERRE LIBRE DE L'EMPIRE.

NOTICE

PAR M. **ARNAUD SCHAEPKENS**,

MEMBRE CORRESPONDANT A BRUXELLES.

Pietersheim porte pour armes : un lion rampant d'argent couronné d'or sur un fond de gueules parsemé de billets d'argent. L'ancien château fort en ruines, appartenant à la famille de Mérode, qui se trouve à une lieue environ de Maestricht, sur la rive gauche de la Meuse, fut érigé en 1269, d'après Bouille, par Henri de Gueldre, évêque de Liége, qui le donna à un de ses fils naturels. Ce château est, pour ainsi dire, le berceau de la famille de Mérode [2]. Situé dans la commune de Lanaeken, qui est limitrophe du rayon de la forteresse de Maestricht, il partagea souvent dans les événements militaires le sort de cette ville en prenant part à sa défense ou en protégeant ses

Commissaires rapporteurs : MM. C. Broeckx et P. Henrard.

[1] On écrit *Pietersheim*, *Petersheim*, *Pietersheym*, *Petershem* et *Petersem*.

[2] Voici cependant ce que nous trouvons dans l'ouvrage intitulé : *Essai sur le département de la Meuse inférieure*, concernant la famille de Mérode et la seigneurie de Pietersheim : « En 1333, les seigneurs de cette terre se rendirent feudataires du » comté de Looz. Elle passa dans la maison de Mérode au commencement du quin- » zième siècle par le mariage de Richard, sire de Mérode, avec Béatrix, dame de » Pietersheim, Leefdael, Oirschot, etc. »

Nous donnons ces notes sur la seigneurie et le château de Pietersheim pour faire suite aux autres travaux publiés sur la famille de Mérode dans les *Annales de l'Académie*.

abords. Pietersheim, comme Gronsveld [1] et Reckheim près de Maestricht, était terre libre de l'Empire. Leurs seigneurs entraient en campagne, avec leurs vassaux particuliers, sous leurs propres bannières.

Sur la liste des seigneurs de Pietersheim que nous donnons plus loin, le premier que l'on trouve mentionné est Arnold (1147). C'est donc en 1269 sans doute qu'on a rebâti le château qui porte dans ses ruines le caractère de l'architecture de cette époque. Dans l'ouvrage publié par Bachiene [2], on lit encore concernant les habitans de la terre libre de l'Empire, Pietersheim, située au nord de la ville : « Il est à remarquer qu'ils peuvent au choix être reconnus » sujets liégeois ou brabançons, à cause qu'il est indécis si cette » seigneurie est ou non un fief épiscopal (*bisschoplyk leen*). »

Les ruines de Pietersheim, consistant en une tour carrée percée d'une entrée en plein cintre, rappellent encore ce monument imposant de l'architecture militaire. Il a été publié dans les *Vues du Limbourg*. Sur les cartes du siége de la ville de Maestricht en 1632, par Frédéric-Henri de Nassau, il est également représenté, mais sur une échelle très-réduite. La tour y parait plus élevée qu'elle ne l'est actuellement, et elle est percée de deux fenêtres en plein cintre.

Pietersheim, qui se trouve encore au milieu d'une partie des anciens bois qui l'entouraient autrefois, se présente sous un aspect pittoresque et imposant. M. A. Perreau, membre correspondant de l'Académie, dit dans son travail sur cette seigneurie qu'elle est située près de la ville de Maestricht, que les ruines du château se trouvent sur la rive gauche de la Meuse et qu'elles sont encore en partie entourées de l'ancienne et vaste forêt d'autrefois.

[1] V. sur la terre libre et impériale de Gronsveld, *Annales de l'Académie*, et dans les publications de la Société d'archéologie dans le duché de Limbourg, T. I, le travail de M. Caumartin.

[2] Bachiene, *Nouvel état actuel des Pays-Bas*, tome V, page 929.

SEIGNEURS DE PIETERSHEIM.

Arnould, sire de Pietersheim, est cité dans une charte de 1147.

Thierry est mentionné dans une charte de 1154.

Ces deux seigneurs sont cités dans le *Codex diplomaticus Lossensis*, publié par feu M. Wolters, aux pages 48 et 54.

Guillaume est cité par Butkens en 1206, par Wolters en 1213 et 1218.

Henri est cité après un long intervalle en 1275, 1281, 1282 et 1292. Il est mentionné parmi les vassaux de Brabant par Butkens, dans ses *Trophées de Brabant*.

Guillaume est mentionné par Butkens en 1302. Il était vassal de Brabant sous le duc Jean II. En 1337 il fut témoin à une charte.

Jean, fils aîné, succéda à Guillaume. Il est, comme son père, cité comme vassal de Brabant, et il est mentionné dans un acte de 1357. En 1370, il épousa Aleyde de Heers, dame de Spaelbeeck, et, en 1371, il prit part à la bataille de Baswilre, en servant dans les rangs de l'armée brabançonne, dans la vingt-troisième route ou division. Les Liégeois démolirent en 1378 son château de Pietersheim [1] qui fut rebâti deux ans après. Jean laissa quatre fils; Guillaume devint sire de Pietersheim; Gérard, sire de Steyn; Jean eut en partage Stevensweerd et Spaelbeeck; Rogier eut la seigneurie de Leefdael.

Guillaume, sire de Pietersheim, épousa en 1392 Marie de Bautersheim, fille de Henri, sire de Berg-op-Zoom. Il eut deux enfants de ce mariage : Jean, qui lui succéda, et Béatrix, qui épousa en 1410 Richard, sire de Mérode.

Jean figure déjà en 1415 comme sire de Pietersheim, de Steyn, d'Oirschot et de Beek dans un acte avec son oncle Rogier. Il mourut célibataire en 1449, atteint d'aliénation mentale, et laissa à sa sœur Béatrix les seigneuries de Pietersheim, d'Oirschot, etc.

Béatrix et Richard de Mérode. La première releva le 7 mars 1450, dans la salle de Curange, la seigneurie de Pietersheim. Elle apporta à la famille de Mérode les possessions de sa maison. Elle mourut en 1456; son mari en 1455.

[1] Les ruines du château sont en style plein cintre ; il n'aura donc été démoli qu'en partie en 1378.

Jean de Mérode, comme fils aîné de Béatrix et Richard, leur succéda dans la seigneurie et hérita de la terre de Pietersheim. Il fit relief de sa terre à l'évêque Jean de Heinsberg, dans le palais épiscopal de Liége, le 1er janvier 1456.

Comme vassal de Looz, Jean avec les seigneurs de Reckheim et de Gronsveld prit part en 1465 à la défense de la ville de Maestricht, où l'évêque Louis de Bourbon était assiégé par les Liégeois révoltés contre lui. Jean avait épousé en 1451 Aleyde de Horn, dont il eut cinq enfants: Guillaume, Jean, Richard, Béatrix et Marie. Jean de Pietersheim mourut en 1485 et laissa les seigneuries de Mérode, de Leefdael et de Gheel à son fils aîné, Guillaume; Jean eut Pietersheim et Westerloo, que Richard obtint après la mort de son frère.

Jean II de Mérode. Il releva sa baronnie de Pietersheim de l'évêque Jean de Horn à Maestricht, le 21 août 1485. Il aida ce prince dans sa guerre contre les de la Marck. Jean de Mérode, qui avait épousé Marguerite de Melun, mourut sans enfants en 1498.

Richard de Mérode épousa en 1502 Marguerite de Horn de Gaesbeeck; il mourut en 1523. Il avait relevé le fief de Pietersheim à Curange, le 18 avril 1498.

Henri de Mérode, qui était le fils aîné de Richard, hérita de la seigneurie de Pietersheim; il épousa en 1528 Françoise de Brederode, dame de Ridderkerke. Il servit l'empereur Charles V dans ses différentes guerres. En 1542, Conrard de Gavre, sire d'Elsloo, Guillaume, marquis de Hoensbroeck, et Henri de Mérode furent envoyés dans la ville de Maestricht pour veiller à sa sûreté. L'empereur y avait également envoyé des troupes pour aider à sa défense contre le fameux Martin Van Rossem, qui la menaçait à la tête de ses troupes gueldroises.

Henri de Mérode mourut en 1553. Butkens, dans ses *Annales de la maison de Leynden*, dit qu'il gît à Hocht, abbaye de femmes nobles près de Pietersheim. Son monument et celui de Françoise de Brederode, sa femme, dont nous donnons l'inscription plus loin, se trouvent à l'église de Lanaeken. L'abbaye de Hocht, que Butkens donne comme le lieu de sépulture de Henri de Mérode, a compté

plusieurs abbesses issues de la maison ou de la famille des seigneurs de Pietersheim [1].

JEAN DE MÉRODE, fils aîné de Henri, hérita de la baronnie de Pietersheim et d'autres seigneuries. Il épousa en premières noces Mencie de Berghes, fille d'Antoine, marquis de Berghes. Il eut de ce mariage une fille, nommée Marguerite. Il convola, en 1563, en secondes noces avec Marguerite de Pallant, dont il eut un fils et cinq filles. Il fut envoyé en 1567, par Marguerite de Parme, à Bois-le-Duc, pour apaiser les bourgeois révoltés contre le roi Philippe II; mais sa mission n'eut pas de succès.

Après le départ de la gouvernante Marguerite de Parme et à l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas, de Mérode se retira de la cour de Bruxelles pour habiter son château de Pietersheim, où il accueillit la malheureuse Sabine de Bavière, veuve de l'amiral comte d'Egmont, proscrite avec ses enfants.

Il entra au service des États et fut chargé de plusieurs missions, pendant la révolte des Pays-Bas contre le gouvernement de Philippe II, roi d'Espagne.

La ville de Maestricht s'étant déclarée pour le parti national, le sire de Pietersheim reçut la mission d'y établir une administration régulière, et, le 7 janvier de cette année, il convoqua les habitants et leur fit prêter serment de fidélité aux États des Pays-Bas. Quelques jours après, il fut autorisé à faire entrer en ville un régiment qu'il avait levé à ses frais pour sa défense.

Durant tout le siége de cette ville par le prince de Parme, aucun historien ne fait cependant mention de la présence du sire de Pietersheim ou de ses soldats dans la ville. Son château fut pris au commencement du siége, et la garnison passée au fil de l'épée. Un immense butin y fut trouvé par l'armée sous les ordres du prince de Parme, lequel y établit son quartier-général pour diriger les travaux du siége, qui dura quatre mois.

Jean de Mérode, pendant la guerre des Pays-Bas, eut de graves difficultés avec le prince-évêque de Liége, qui fit occuper son

[1] Parmi ces dernières, nous citerons *Marguerite de Petersem*, abbesse de l'abbaye de Hocht en 1337.

château et séquestrer les biens de sa seigneurie. Plus tard, il était présent parmi les seigneurs qui complimentèrent le duc d'Anjou à son arrivée à Anvers, et il assista à son entrée solennelle, en qualité de maréchal du duché de Brabant, portant un glaive nu devant le nouveau souverain. Pendant qu'il servait les États, son procès avec l'évêque de Liége continua et ne fut terminé qu'en 1586 par la chambre de Spire. En 1587, le 24 décembre, une transaction intervint d'après les propositions d'arrangement qu'on lui avait faites de la part de l'évêque. Jean de Mérode fut réintégré dans sa seigneurie et reçut l'investiture de l'évêque et du comte de Looz. Il se retira ensuite de la vie publique et mourut à Pietersheim en 1601 [1].

PHILIPPE, fils de Jean de Mérode, issu de son second mariage avec Marguerite de Pallant, succéda à son père comme seigneur de Pietersheim. Il hérita par sa mère de la seigneurie d'Isselmonde. Philippe épousa Anne de Mérode, vicomtesse de Montfort et dame de Han-sur-Lesse. Il mourut en 1627.

FLORENT, fils aîné de Philippe, lui succéda dans la seigneurie. Il épousa en 1624 Anne-Marie-Sidonie de Bronckhorst. Florent hérita par son frère aîné, mort sans enfants, du marquisat de Westerloo, érigé en 1626. Son alliance avec la famille de Bronckhorst lui amena la seigneurie de Steyn et des prétentions sur Batenbourg. Il avait embrassé la carrière militaire et servit le roi d'Espagne, puis l'empereur d'Autriche dans la guerre de trente ans contre les Suédois. Des deux fils qu'il laissa, Ferdinand-Philippe obtint le marquisat de Westerloo, et Maximilien hérita de Pietersheim et ensuite de la seigneurie de Steyn par testament de sa mère.

MAXIMILIEN, sire de Pietersheim, épousa en 1665 sa nièce Isabelle-Françoise-Marguerite. Elle était fille unique de son frère Ferdinand-Philippe et de Marie-Madeleine d'Isenghien. Après une

[1] Un Jean de Mérode mourut en 1620 à la bataille du Mont-Blanc, près de Prague, à la tête des cuirassiers wallons (armée impériale bavaroise).

Voyez sur la famille et sur le monument de Broockhorst-Batenbourg le volume XII des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, art. *Comté libre et impérial de Gronsveld.*

négociation longue et difficile avec le Saint-Siége, Ferdinand avait obtenu la dispense après l'avoir demandée successivement à trois papes. Le dernier l'accorda moyennant un don ou une cession de 20,000 écus. De bonne heure, Maximilien embrassa la carrière des armes et entra au service d'Espagne. Il fut placé à la tête d'un régiment dans les Pays-Bas. Il servit ensuite les États de Hollande et obtint pour récompense le collier de la Toison d'or et le gouvernement de Namur.

Maximilien eut un différend et ensuite un procès avec l'évêque de Liége au sujet du château de Pietersheim, qu'il fit fortifier et occuper, pendant quelque temps, par des soldats hollandais. Les soldats des États de Hollande furent ensuite retirés du château, et les fortifications démolies.

De Mérode étant revenu de sa dernière campagne en Hollande, affaibli par des infirmités, les médecins lui conseillèrent de prendre les eaux de Spa, où il mourut au mois de septembre 1675. Il laissa un fils unique, Jean-Philippe-Eugène, né le 22 juin 1674 à Bruxelles, à l'hôtel de Hoogstraeten.

Jean-Philippe-Eugène hérita par Maximilien de la seigneurie ou baronnie de Pietersheim, du marquisat de Westerloo, du comté d'Oelen et des prétentions de sa maison sur la seigneurie de Steyn et de Batenbourg, prétentions qui lui occasionnèrent de longs procès infructueux. En 1692, il prit possession de ces seigneuries.

Le comte de Mérode, qui avait une santé très-délicate, fut élevé avec beaucoup de ménagements par sa mère, qui s'était remariée, après la mort de son premier mari, avec le duc de Holstein-Retwich. Pendant plusieurs années, le jeune de Mérode, accompagné de ses parents, voyagea en Allemagne, en France et en Espagne. Pendant son séjour dans ce dernier pays, les Maures vinrent attaquer la ville d'Oran. Accompagné du duc de Holstein, il se rendit dans la ville assiégée et partagea comme volontaire, quoique âgé seulement de 14 ans, les fatigues et les dangers de la garnison. Peu après, le jeune de Mérode offrit ses services pour la défense de sa patrie. Sous Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre, il fit en 1692, comme volontaire, la campagne de Flandre contre les Français. Il assista aux batailles de Steenkerke et de Neerwinde et au siége de la ville de

Namur et fut créé, la même année, chevalier de l'ordre de la Toison d'or. En 1697, il revint combattre en Flandre après avoir servi dans le Milanais.

Le comte de Mérode se maria en 1701 avec Marie-Thérèse d'Arragon y Pignatelli, fille du duc de Monteleone. Il entra au service de Philippe V, roi d'Espagne, et prit part à la guerre de succession. En 1704, il assista à la bataille de Hochstett, et, après la retraite désastreuse de l'armée française, il resta dans ses terres, découragé et dégoûté d'être au service d'un souverain qui laissait ses partisans à la merci de ses lieutenants dans les Pays-Bas, au lieu de les récompenser honorablement. La nomination du comte d'Egmont comme général de la cavalerie, position plusieurs fois promise à de Mérode, acheva de rompre le dernier lien qui l'attachait au souverain espagnol. Il se retira du service, habita pendant quelque temps le château de Pietersheim et reprit ensuite la carrière des armes, en servant dans l'armée de l'empereur, qui le nomma général de cavalerie. C'est en cette qualité qu'il prit part à la guerre heureuse que les alliés firent à la France.

En 1711, l'empereur Charles VI l'ayant appelé à sa cour, il assista à son couronnement et fut nommé gentilhomme de la chambre.

En 1716, l'empereur lui accorda la charge de commandant des trabants de la garde et celle de feld-maréchal. Ces fonctions l'appelèrent à Vienne.

En 1718, il perdit sa femme, et en 1721 il fut nommé conseiller d'État. Le 5 juin de la même année, il épousa Charlotte-Amélie-Éléonore-Wilhelmine-Alexandrine de Nassau-Hademar. Il eut de son second mariage deux fils : Jean-Guillaume-Auguste et Philippe-Maximilien-Werner-Mathieu. Le feld-maréchal de Mérode mourut le 7 juillet 1738, à son château de Mérode [1].

JEAN-GUILLAUME-AUGUSTIN, né le 16 juin 1722, épousa la princesse Éléonore-Louise-Charlotte-Bretagne de Rohan, fille aînée de Charles de Rohan, prince de Montauban. Le contrat de mariage du comte de Mérode fut signé par le roi Louis XV de France et par toute la famille royale. Il obtint la charge de chambellan de

[1] Son épitaphe, (voir plus loin), porte la date du 12 septembre.

l'empereur. Il laissa une fille de son mariage avec la princesse de Rohan et mourut en 1763, d'après son épitaphe.

PHILIPPE-MAXIMILIEN-WERNER-MATHIEU, sire de Pietersheim, né le 4 juillet 1729, était chambellan de l'empereur et conseiller d'État. Il laissa un fils de son mariage avec Marie-Catherine-Josèphe de Mérode, princesse de Rubempré et d'Everberg, contracté le 31 mars 1759. Le comte de Mérode, qui avait hérité par son père de la seigneurie de Pietersheim, est mort à Bruxelles le 25 janvier 1773.

GUILLAUME-CHARLES-GHISLAIN. Pendant la minorité de ce seigneur de Pietersheim, qui était né en 1763, sa mère, la comtesse de Mérode, née princesse de Rubempré, administra les biens et exerça les droits seigneuriaux. Le comte de Mérode épousa en 1778, le 1er juin, la comtesse d'Oignies de Mastaing, princesse de Grimberghe. Il embrassa la carrière militaire, puis il entra dans la diplomatie. Pendant la révolution brabançonne, il siégea au Sénat jusqu'en 1790. Lorsque le pays fut ramené sous l'autorité du gouvernement de l'empereur d'Autriche, il entra au service de son souverain et lui fit don d'une somme de 40,000 écus pour le soutenir dans la guerre contre la république française. En 1805, il fut nommé maire de la ville de Bruxelles. L'empereur Napoléon Ier le nomma en 1809 sénateur de l'empire ; le roi Guillaume Ier des Pays-Bas le créa maréchal de son palais. En 1829, il était parmi les premiers signataires de la pétition qui demandait au gouvernement néerlandais la liberté de l'enseignement. Il est mort le 18 février 1830. La comtesse d'Oignies de Mastaing, son épouse, le suivit au tombeau en 1842.

Les quatre fils de ce dernier seigneur de Pietersheim sont :

I. Le sénateur Henri-Marie-Ghislain, né le 15 août 1782, mort le 23 septembre 1847. Il a publié les *Mémoires du feld-maréchal de Mérode-Westerloo.*

II. Philippe-Félix-Balthazar-Othon-Ghislain, né à Maestricht le 13 avril 1791. Il fut successivement membre du gouvernement provisoire, ministre et représentant. Il est mort à Bruxelles le 7 février 1857, laissant deux fils : Werner-Ghislain, établi en France, et Frédéric-Xavier, ministre des armes de Sa Sainteté Pie IX, actuellement régnant.

III. Louis-Fréderic-Ghislain, né le 9 juin 1792, mort le 4 novembre 1830 des suites d'une blessure reçue à Berchem, près d'Anvers, le 25 octobre de la même année.

IV. Werner, mort en 1840, siégea comme membre de la chambre des représentants depuis 1831 jusqu'à sa mort [1].

CAVEAU DE LA FAMILLE DE MÉRODE.

L'ouverture du caveau de la famille de Mérode et la translation des restes qu'il renferme ont eu lieu il y a quelque temps[2]. Déjà en 1847, la *Revue de Bruxelles* [3] a signalé le monument funéraire de la famille de Mérode à Lanaeken. Ce fut après que la commission royale des monuments eût recommandé la conservation de cette pierre tombale, qui est ornée des portraits sculptés en pied de Henri de Mérode, comte de Pietersheim, et de sa femme Françoise de Brederode, le premier mort en 1553 et la seconde en 1564. Cette tombe se trouvait dans l'ancienne église de Lanaeken, non loin des ruines du château; c'était un monument que les amis de l'art religieux visitent avec intérêt et amour, et qui est à son tour tombé sous le marteau des démolisseurs.

La tombe de Henri de Mérode et de sa femme légitime Françoise, noble demoiselle de Brederode, consiste dans une dalle sépulcrale

[1] Voici les noms des auteurs et les titres des principaux ouvrages dont la liste des seigneurs de Pietersheim est extraite : CHAPAUVILLE, *Gesta pontificum Leodiensium; Archives de la justice de Pietersheim;* WOLTERS, *Codex diplomaticus*; BUTKENS, *Trophées de Brabant* ; MANTELIUS ; ROBYNS ; MIRÆUS ; PELLERIN, *Essai sur le département de la Meuse inférieure;* THÉOD. BOUILLE, *Le nobiliaire des Pays-Bas;* Le chevalier DE CORSWAREM, *Mémoire sur les anciennes limites du Limbourg;* le tome V des *publications de la Société scientifique et littéraire du Limbourg.*

[2] Aux frais de construction de la nouvelle église de Lanaeken, M. le comte Werner de Mérode et sa femme ont contribué par un premier don de vingt mille francs. C'est également à leur générosité que la commune doit une école de jeunes filles, dont la construction a exigé au delà de vingt-sept mille francs. Cette école est dirigée par quatre sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui ont été dotées d'un revenu annuel de 1,600 francs par la munificence de la même famille.

[3] *La conservation des monuments belges*, par ALEXANDRE SCHAEPKENS.

en pierre bleue, mesurant 3 mètres 70 centimètres de long sur 2 mètres 40 centimètres de large. Le portrait de Henri de Mérode, en pied, y figure en sculpture, grandeur plus que nature, à côté de celui de sa femme.

L'encadrement est formé de trente-deux écussons aux armes des alliances suivantes des deux familles: 1° Mérode, 2° Gaesbeec, 3° Weesmale, 4° Latrimouille, 5° Petersheim, 6° Lanoy, 7° Bergen, 8° Brimeur, 9° Perwis, 10° Montmorensi, 11° Rochefort, 12° Fosseur, 13° Ryferscheyt, 14° Vileyn, 15° Culenbourch, 16° Raes, 17° Brederode, 18° Borselevavere, 19° Valkenbourch, 20° Borselevavere-Breda, 21° Vianen, 22° Halewyn (ou Halerwyn), 23° Aneyden, 24° Uuytkercke, 25° Laleyn, 26° Bourbon, 27° Barbeoon, 28° Berry, 29° Crequi, 30° Boloungne, 31° Roy, 32° Latrimoille.

L'inscription commémorative mentionne ainsi la date de la mort et les titres des défunts [1]:

HIER LIGGEN BEGRAVEN DE WEL
GEBORENE HEERE HENRICK VRYBAENRE
HEERE TOT MERODE EN PETERSHE GRAVE TOT
OOLEN, BAENREHEER VAN PERWEYS, LEEFDALE,
DUFFELE EN WAELHE EN HEERE DER LANDE VAN
GHELE, WESTERLOO, EN HEERE VAN DIEPENBEECK
HEERBAER EN AMBOCHSHEER VAN RIDDER-
KERCKE ENDE YSSELMONDE, DIE STERF DEN
12 DACH OCTOBRIS A° 1564, EN DE VROUWE
FRANCHOYS GEBOREN DOCHTER TOT BREDE-
RODE ZYNE WETTIGHE HUISVROUWE DIE
STERF DEN 8 MARTY 1553.

Après l'ouverture du caveau, on a transféré trois cercueils de membres de la famille de Mérode dans le nouveau caveau. Le premier, en plomb, renferme les restes d'Anne-Marie-Gidoine de Mérode, marquise de Westerloo, morte à Pietersheim le 12 mai

[1] Ces noms sont exactement transcrits d'après le monument.

1640. Le second est du comte Jean-Auguste de Mérode, mort également à Pietersheim en 1763. Le troisième, d'une forte dimension et d'un poids considérable, également en plomb, mais fortement oxydé et ouvert sur toute sa longueur, renferme le squelette d'une grande taille et encore bien conservé de Jean-Philippe-Eugène de Mérode, comte du Saint-Empire romain, de et à Mérode, marquis de Westerloo, grand d'Espagne de première classe, baron de Pietersheim, etc., mort à Lanaeken le 12 septembre 1732, ainsi que la dépouille de sa veuve Caroline-Amélie-Wilhelmine, princesse de Nassau-Hademar, décédée à Lanaeken le 25 septembre 1740.

L'ANCIEN HOPITAL DE PERUWELZ [1].

NOTICE

PAR

M. Léopold DEVILLERS,

MEMBRE TITULAIRE A MONS.

L'établissement charitable dont nous rappelons le souvenir dans cette notice, a été supprimé depuis longtemps, et son existence est aujourd'hui complétement ignorée au lieu même où il fut fondé.

Nous avons récemment trouvé des copies authentiques de l'acte de son institution et de celui qui l'abolit, et la publication de ces deux pièces nous a paru avoir de l'intérêt, au point de vue de l'histoire de la bienfaisance publique.

Dès l'année 1304, le chevalier Bauduin, seigneur de Peruwelz, et son épouse Isabeau dou Rues avaient formé le projet de doter leur *ville* d'un hôpital, « pour y herbegier aucuns povres membres » de Jhésu-Christ. » [2] Ce ne fut cependant qu'au mois d'avril

Commissaires rapporteurs : MM. B. DE PROOST et F.-J. DELCOURT.

[1] Peruwelz, ancien bourg du comté de Hainaut, fut élevé au rang des villes en 1816 par l'arrêté d'organisation des États provinciaux. Cette terre formait l'une des 44 baronnies du comté et dépendait de la châtellenie d'Ath. La dignité de chambellan, l'un des offices héréditaires du Hainaut, y était attachée. — VINCENT, *Promenade aux environs de Peruwelz.*

[2] Voir dans le tome IV, p. 137, des *Annales du Cercle archéologique de Mons*, une pièce que nous y avons publiée, sous ce titre : *Lettres par lesquelles Bauduin, chevalier, seigneur de Peruwelz, et Isabelle du Rœulx, son épouse, déclarent que leur intention étant de fonder un hôpital en la ville et paroisse de Peruwelz, ils n'entendent préjudicier en rien aux droits de l'abbaye de Saint-Ghislain et du curé du lieu sur cette paroisse, et prieront l'évêque de Cambray de prendre leur fondation sous sa protection. Juin 1304.*

1308 que l'acte de fondation de cet hôpital fut scellé par eux et remis aux échevins de Peruwelz. Cet acte *(Annexe I)* donne l'énumération des revenus affectés à la fondation et réglemente celle-ci. On y voit, entre autres, que l'hôpital aura un chapelain et qu'une femme, devant porter l'habit de béguine, sera chargée de « coukier et lever et warder les povres malades. » Les échevins de Peruwelz étaient obligés, à leur entrée en fonctions, de prêter le serment de maintenir et défendre les biens de l'hôpital, et dans le cas où celui-ci aurait eu à souffrir des vexations de la part des seigneurs, il leur était défendu de faire *jugement ni loi* pour les dits seigneurs, jusqu'à la réparation de ces torts. Enfin, chaque seigneur, à son inauguration, devait jurer, les mains couchées sur le missel, en l'église de Peruwelz, qu'il garderait et défendrait, envers et contre tous, les points de l'acte dont il s'agit.

Malgré des clauses aussi sévères et aussi solennelles, l'hôpital de Peruwelz ne subsista que jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Par lettres du 2 octobre 1628, Louis, comte d'Egmont, et Marie-Marguerite, comtesse de Berlaimont, dame de Peruwelz[1], son épouse, cédèrent et transportèrent à perpétuité aux pères de l'ordre de Saint-Sauveur, dit de Ste-Brigitte, tous les biens et revenus de l'établissement, sous certaines conditions y spécifiées *(Annexe II)*, et notamment d'y faire un couvent de leur ordre. Cette cession donna lieu à un long procès entre les administrateurs des pauvres de Peruwelz et les Brigittins. Ce procès, commencé en 1657, fut terminé par un arrêt du conseil souverain de Hainaut, en date du 4 janvier 1684 (dossier n° 48,401).

La fermeture du couvent des Brigittins de Peruwelz fut prononcée par décret du gouvernement du 18 mars 1784 : elle eut lieu le 15 mai suivant [2]. Ce couvent s'élevait sur l'emplacement de l'ancien hôpital, en face du château de Peruwelz.

[1] Dès avant l'année 1391, la terre de Peruwelz appartenait à la famille de Berlaimont.
[2] Voir : Hachez, *Notice sur les Brigittins de Peruwelz*. Tournai, 1860, in-8°, avec plan. — *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. VII.

ANNEXES.

I.

Fondation d'un hôpital à Peruwelz, par Bauduin, seigneur de ce lieu, et Izabiaus dou Rues, son épouse.

AVRIL 1308.

Nous, Bauduins sires de Pierewez, chevaliers, et nous Izabiaus dou Rues, dame de Pierewez, se chière feme et compaingne, faisons savoir à tous chiaus ki ces présentes lettres veront u oïront, que nous, pour Dieu et pour les ames de nous, de nos pères et de nos mères, et pour l'ame de Nicholau no fil iadis chevalier, et pour les ames de tous nos autres enfans, de tous nos anchisseurs, pour Dieu purement et en aumosne, en nos boins sens et en nos bonnes mémoires, avons ordennet et ordenons une maison à Pierewez delez le moulin pour j hospital pour coukier et lever les povres, et pour départir les biens ki à le dite maison sunt, èsquels biens sont apendant quarante livres de tierre par an, lesquels nous avons donnet et donnons à le dite maison bien et souffissanment à tous iours perpétuelment, en tierres, en prés, en bos, en ewes [1], en rentes, en grains et en deus muis de blet tournisiens, à le mesure de Pierewez, à prendre ceskun an à toutes les revenues et appendanches de nos moulins de Pierewez, de tel blet que li moulin waingneront communément; les quels deus muis de blet, nous volons que nodit moulin soient tenut de muerre [2] ceskun an, sans mouture payer. Et volons que tantost c'on aportera les deus muis de blet as moulins, à quantes fies on les i aporthe, que on puist, tantost qu'il sera aportés au moulin, ledit blet mettre sus, apriès chou ki sus sera, et muerre tantost, sans mouture payer, auquel des moulins qu'il vingne premiers. Et devons faire les biens du dit hospital warder par nos siergans bien et loiaument aussy que les nos. Et puet et doit li mambours dudit hospital u chuis ki sera estaublis pour les biens dudit hospital rechevoir, faire plainte devant les eskevins de Pierewez pour les rentes et les biens dudit hospitaul à avoir. Et nous et nos hoires, sires de Pierewés, li devons faire avoir le rente et les biens de le dite maison devens le tierch iour prochain après se plainte, et li devons aussy faire avoir le moitiet des loys, et li autres moitiés est à nous et à no hoir singneur de Pierewés. Et s'ensi avenoit que aukuns des tenans et des rentiers dudit hospital vendoient aukun yretage c'on tenist de le dite maison del hospital, li mambours, s'il li plaist, et li maisons dudit hospital en

[1] *Ewes*, eaux.
[2] *Muerre*, moudre.

est aaisie, puet ledit yretage retenir pour ledite maison, pour le pris qu'il seroit vendus, sans mavaise occoison. Et devant nous [1] et no hoir singneur de Pierewés et li eskevins de le ville de Pierewés eslire manbourch pour les biens de le dite maison warder et estaulir de par nous et de par les eskevins communément par acort. Et doit cis dis manbours des pourfis de leditté maison faire comme par-devant nous et par-devant nos hoirs singneurs de Pierewés et par-devant les eskevins u par-devant celui cui li sires i vorra mettre avoeckes les eskevins souffissament sans mavaise occoison, à toutes les fies qu'il en sera requis. Et pueent li sires et li eskevin communément par accort oster et mettre ledit manbour, toutes les fies qu'il leur plaira et touttes les persones ki en ledite maison seront, oster et muer et mettre toutes les fies qu'il leur plaira, et tous les biens ki à le maison seront apartenant dispenser par chiaus cui il ordoneront, as povres, pour Dieu et en aumosne. Et puet et doit li dis manbours, s'il plaist au singneur et as eskevins de Pierewés, prendre des biens ki à le maison sunt apartenant, pour leuwer j capellain pour dire messes par-devant les povres malades, toutes les fies qu'il plaira au singneur et as eskevins. Et i mèteront li sires et li eskevin par acort toutes les fies qu'il leur plaira une feme pour coukier et lever et pour warder les povres malades : liquèle feme devera porter habit de dras de béghuinne et affulure [2]; et quant elle ira en ses besoignes nécessaires aval [3] le ville, elle devera porter mantel sour sen kief, en manière de béghuinne. Et encore gréons-nous et donnons et otrions que s'ensi avenoit que li maison moutepliast, que aukunes i amosnast u donnast, u acatast u aquesist, que cel aquest, ces dons et ces aumosnes il les tiègnent frankement, sauf à nous tant seulement les rentes des dons u des aumosnes u des aqués qu'il nous deveroient. Et pour toutes ces coses deseure dites, li dis hospitaus doit et devera à nous et à nos hoyrs, singneurs de Pierewés, douze deniers blans à paier ceskun an à tous iours, au iour de le Nativitet saint Jehan Baptiste; et parmi ces douze deniers blans, nous et nos hoirs, sommes tenut et prometons, pour nous et pour nos hoirs singneurs de Pierewés, par nos fois et par nos sairemens, sour chou corporellement, sommes tenut de conduire, de warandir et de faire porter paisiules toutes les coses, les dons, les aumosnes et les devises deseure dites encontre tous. Et volons, gréons et otrions, pour nous, pour nos hoirs et pour nos successeurs, et à chou nos sommes expresséement obligiet que se nous, nos hoirs u nos successeurs, veniens u faisiens venir u faire encontre les coses deseure dites u aukunnes d'elles par nous ne par autrui, par quoi li dis hospitaus et les personnes du dit hospital n'en jouissent paisiulement, que li eskevin de no ville de Pierewés ne soient tenut pour nous, pour nos hoirs ne pour nos successeurs ne pour baillui, prouvost ne maïeur, ne autre personne à ce estaublie de nous, de nos hoirs u de nos successeurs, de faire iugement ne loy dessi adont que ils aient le dite maison restaulie et desdomagie, tant qu'il souffiroit as eskievins de nos dite ville de Pierewés. Et volons, gréons et otrions que li eskevin de no dite ville de Pierewés, kiconques le soient pour le tans, quant on les fera eskevins, faicent sairement avoeck

[1] Lisez : Et devons-nous.
[2] *Affulure*, couverture.
[3] *Aval*, parmi.

le sairement del eskievingnage, de cresser, de faire iugement et loy, pour nous, pour nos hoirs et pour nos successeurs, si que dit est, et qu'il aideront à warder et à deffendre bien et loiaulment les biens ki au dit hospital appertiennent présentement et appertenront pour le tans futur, et qu'il nous en requerront et amonnesteront par leur sairemens toutes les fies qu'il saront que nous en serons en défaute. Encor volons-nous, gréons et otrions, pour nous, pour nos hoirs et pour nos successeurs singneurs de Pierewés apriès nous, et pour celuy u pour chiaus ki de nous, de nos hoirs u de nos successeurs aroit u aroient cause, que tantost que li sires de Pierewés, kiconques le soit pour le tans, sera venus à tierre ens en le dite ville de Pierewés et il ara faict son maïeur et ses eskevins, qu'il, pardevant son dit maïeur, ses eskevins et ses gens de le dite ville de Pierewés, fache, sour le maistre-autel del église de Pierewés et sur les sains évangilles du messel, les mains coukies sour le dit messel ouvert, sairement corporel de warder, de warandir, de conduire, de faire porter paisiule et de deffendre encontre tous et de tenir bien et entirement à tous iours toutes les coses et ceskunne d'elles chi-deseure et chi-dessous en ces présentes lettres contenues et expressées pour l'hospital deseuredit. Et s'il avenoit que aukuns u aukun sires u singneur de Pierewés ne vosissent u ne vosist faire le dit sairement, u il fuist u fuissent rebelle en tout u en partie, ki ià n'avingne! nous voulons et à co nos sommes expresséement obligiet pour nous, pour nos hoirs et pour nos successeurs, que li eskevin de Pierewés ne soient tenut de faire ne ne fachent pour le singneur ne pour les singneurs de Pierewés ki en seroient rebelles, loy ne iugement dessi adont qu'il ait u aient fait le dit sairement, en le manière qu'il est contenut par-devant. Et s'il avenoit que, puis le dit sairement fait ou devant, li sires de Pierewés, kiconques che fust pour le tans, faisoit aucun empéchement u aukun damage au dit hospital u as biens du dit hospital, nous volons que li eskievins de Pierewés, kiconques che fust et le soient pour le tans, se cessent, en le manière que dit est, de faire loy et iugement pour lui et pour ses gens dessi adont qu'il aroit le damage et empeechement rendut et restoret plainnement et entirement. Et volons que li eskevin de Pierewés soient tenut de tout chou faire par leur sairement, c'est à entendre de tant que à iaus en touke, si com dit est devant. Et s'il avenoit que li sires u li singneur de cui nos tenons les quarante livrées de tierre deseure dites, en tout u en partie, desist u desissent, u autres que les dites quarante livrées de tierre en tout u en partie, et li maisons et li estres du dit hospital ne fuissent mie bien amorti, et par là il vosist u vosissent les biens du dit hospital empéechier, fust en tout u en partie, nous volons que chou ne nos puist escuser, anchois proumetons et en avons enconvent par nos sairemens, pour nous, pour nos hoirs et pour nos successeurs, que nos ferons et provoirons par quoi li bien du dit hospital présent et futur en seront despeschiet et délivret nuement du tout. Et quant à toutes les coses devant dites et caskunnes d'elles fermement tenir, warder et accemplir, nous avons obligiet et obligons sollempnellement nous, nos hoirs, nos successeurs et tous nos biens temporels, meubles et non meubles, présens et à venir, ù que il soient et seront et poront iestre trouvet. Et supplions humblement à nos saint père le pappe qu'il, le don, l'aumosne, le fundation du dit hospital et des appendanches et toutes les coses deseure dites et ceskunnes d'elles voelle, en l'abscense

de nous, loer, approuver, corroborer et confremer de sen auctoritet, et nous voelle, nous, nos hoirs et tous nos successeurs constraindre, par se sentensce d'eskumeniement de sen auctoritet geter en nous, à tenir, warder et accomplir toutes les coses et ceskunnes d'elles contenues en ces présentes lettres, sauve à nous et à nos hoirs et à nos successeurs singneurs de Pierewez que, devant le sentense gietée, nous soiens amonnestet de rendre et de restorer le défaute, se elle i est. Et pour chou que toutes les coses devant dittes et ceskunne d'elles soient fermes et estaules et bien tenues, si en avons, Bauduins, sires de Pierewés dessus dis, et nous, Yzabiaus du Rues, dame de Pierewés, se chière feme et compaingne dessus ditte, ces présentes lettres saielées de nos propres seaus, en tiesmoingnage de vérité, et données en warde as eskievins de no ville de Pierewés aoes l'ospital deseure dit. Fait et donnet l'an de grasce Nostre-Singneur mil trois cens et wit, le dioels apriès le iour de closes pasques ou mois d'avril, et le charte de che transcrit chi-ba et saelée de nos saels ont li eskevin de ceste ville en leur warde. »

« La copie susdite a esté tirée par moy notaire soubsigné résident à Bruxelles d'un vieulx escript en parchemin. Quod attestor. Droggen. 1646. »

(Copie sur papier. — *Archives du Conseil souverain du Hainaut*. Dossier N° 48401.)

II.

Cession faite par Louis comte d'Egmont et par Marie-Marguerite comtesse de Berlaimont, son épouse, des biens et revenus de l'hôpital de Peruwelz, en faveur des religieux Brigittins, sous certaines conditions y exprimées.

2 OCTOBRE 1628. [1]

Louys, comte d'Egmont, par la grace de Dieu nay ducq de Gueldre, de Julliers et de Cleve, prince de Gavre, comte de Zutphen, Beueren, Leerdam et Hornes, ber d'Auxy le Chasteau, baron d'Aubignie et la Longueville, seigneur des villes d'Armentière, Iselstein, Purmerende et Weerdt, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, gentilhomme de la chambre de Sa Maiesté et chef d'une compagnie d'hommes d'armes pour son service ; et Marie-Marguerite comtesse de Barlaymont, duchesse, princesse, comtesse, baronne et dame desdits lieux, Sçavoir faisons que, pour certaines bonnes considérations à ce nous mouvantes, avons donné, cédé et transporté, comme par cette donnons, cédons et transportons à perpétuité, de plain droict successif que nous compète et appartient, comme seigneur et dame de Peruwelz, aux Rds Pères de l'ordre de St-Sauveur dit de Ste-Brigitte, souz la dernière institution, tous les fondz, terres et héritages et revenues de l'hospital scitué audit Peruwelz, de quelle condition et nature

[1] Le 4 décembre suivant, le prieur des Brigittins fut mis en possession, au nom de son ordre, « de la maison, édifices, héritages, cens, rentes et revenus de l'hôpital de Peruwelz, » par un autre acte passé devant le bailli de ce lieu, en vertu des lettres de cession.

qu'ilz puissent estre, à charge de s'y aller habituer, demourer et y fonder un couvent de leur ordre, de tel nombre de religieux que la quantité du revenu pourra permettre, de sorte toutefois que chacun d'eux aye à l'advenant de cent florins par teste, et d'y faire et exercer leurs fonctions ordinaires, à la plus grande gloire de Dieu et pour le salut et commodité tant des habitans dudit Peruwelz que des lieux circonvoisins, et nous tenir à tous iours pour leurs instituteurs et seconds fondateurs audit Peruwelz, et nos prédicesseurs seigneurs du dit lieu pour leur premiers fondateurs, pour lesquels ils seront tenus de prier, aussy pour nostre prospérité, et après nostre décès, pour le salut de noz ames et de noz successeurs; et d'aultant qu'audit hospital sont présentement aucunes pauvres personnes par nous y mises pour estre nourries et entretenues du bien et revenu d'icelluy hospital, voulons et entendons qu'iceux pères Brigittins seront tenus et obligés de les nourrir et entretenir leur vie durant, selon qu'ilz ont accoustumez, ou bien traicter en ce regard avecq eux à leur appaisement. Et lorsque tous seront allé de vie à trespas, les dits pères brigittins du couvent de Peruwelz seront obligez de payer et furnir annuellement aux pauvres du dit Peruwelz la somme de vingt-cincq florins de rente héritière en souvenance et recognoissance de la commutation d'iceluy hospital en couvent, à charge aussy que les dits religieux fondez au dit Peruwelz, ainsy que prédit, seront tenuz et obligez de chanter, tous les ans au jour de leur institution audit couvent, une messe solemnèle, et à l'offertoire d'icelle présenter à nous fondateurs et successeurs, et en nostre absence à l'officier à ce par nous commis, ung cyerge de cyère blanche pesant une livre et demy, en perpétuelle recognoissance, à la postérité de ce nostre bienfaict, tesmoignage de l'affection que nous portons à leur ordre; voulant de plus qu'arrivant quelque changement de prieur ou supérieur au dit couvent il sera obligez avant entrer en charge, de se représenter à nous et nos successeurs, lorsque ne seront hors du pays de Haynau, autrement se présentera à l'officier à ce commis avecq lettres adressantes à nous leurs fondateurs et noz successeurs. Parmy quoy et l'accomplissement de toutes les charges et conditions susdites, nous, les dits comte et comtesse d'Egmont, promettons avoir et tenir et faire tenir par noz successeurs à tousiours ferme et stable tout ce que dessus, sans jamais y contrevenir ou permettre y estre contrevenu en quelle façon que ce soit. En tesmoing de quoy, nous avons audit pères Brigittins donné les présentes depeschées en nostre chasteau de la Hamaide, souz nos noms et le grand seel de nostre maison contreseellé le deuxième du mois d'octobre an seize cent vingt huict.

« En dessous estoit : L. conte D'EGMONT. MM. contesse DE BARLAYMONT. »

» Frère Jérosme, religieux, prebtre de l'ordre de St Sauveur dit de Ste Brigitte, prieur du couvent de Nostre-Dame de Ste Espérance du dit ordre en la ville d'Armentière soubsigné, sçavoir fay qu'en remerciant très-humblement leur Excces Monseigneur et dame, conte et contesse d'Egmont, de leur grâce, bienfaict et affection envers nostre ordre, ay accepté, et par les présentes accepte, au nom de nostre ordre, la cession, donnation, transport qu'il leur a pleu faire en faveur dudit ordre de Ste Brigitte, de l'hospital de Peruwelz, aux charges et conditions portées en l'acte de donnation cy-dessus, lesquelles je promets, au nom que dessus, faire entretenir et accomplir, sans que jamais y soit contrevenu

en façon quelconque. En tesmoing de quoy, ay signé cette de ma main, en présence des hommes de fief du comté de Haynau, icy en bas signé, en ayant aussy mis le cachet ordinaire de nostre ordre, le deuxième d'octobre an seize cent vingt-huict.

« En bas estoit escrit : Frère Hierosme, humble prieur au couvent de Nostre-Dame de Ste-Espérance en la ville d'Armentière, de l'ordre de St-Sauveur dict Ste-Brigitte soubs la dernière institution. »

« Les soubsignez, hommes de fiefz du pays et comté de Haynau, à tous qu'appartiendra, sçavoir faisons que le deuxième jour d'octobre seize cent vingt-huit, en nostre présence, tesmoings appelez, la donnation, cession et transport de l'hospital de Peruwelz at esté faicte en la forme et teneur portée en l'acte cy-dessus, l'ayant ainsy accepté le R. père Jérosme, prieur du couvent de la ville d'Armentière, avecq promesse d'accomplir et faire accomplir à tousiours les charges et conditions reprises audit act, lequel les susdicts princes, comte et comtesse d'Egmont, ont signé en nostre présence et y faict appendre leur grand seel contreseelé, ayant aussy le dit R. père prieur signé l'acte d'acceptation de son nom, et y mis le cachet ordinaire de leur ordre. Ce fut faict et passé au chasteau de la Hamaide, les jour, mois, an que dessus. »

« En dessoubs avoit signé : Le Merchier. Isaac de Seve. Jean Le Plat. »

» Plus bas : Par ordonnance de leurs Exes, De Berlaire. »

» Collation faicte de ce que dessus à leurs originels, est de mot à aultre trouvé concorder par moy, Charles Bridoul, notaire apostolicque résident à Lille, soubsigné, le xxije de novembre xvjc vingt-huit.

(Signé) : Bridoul. 1628. »

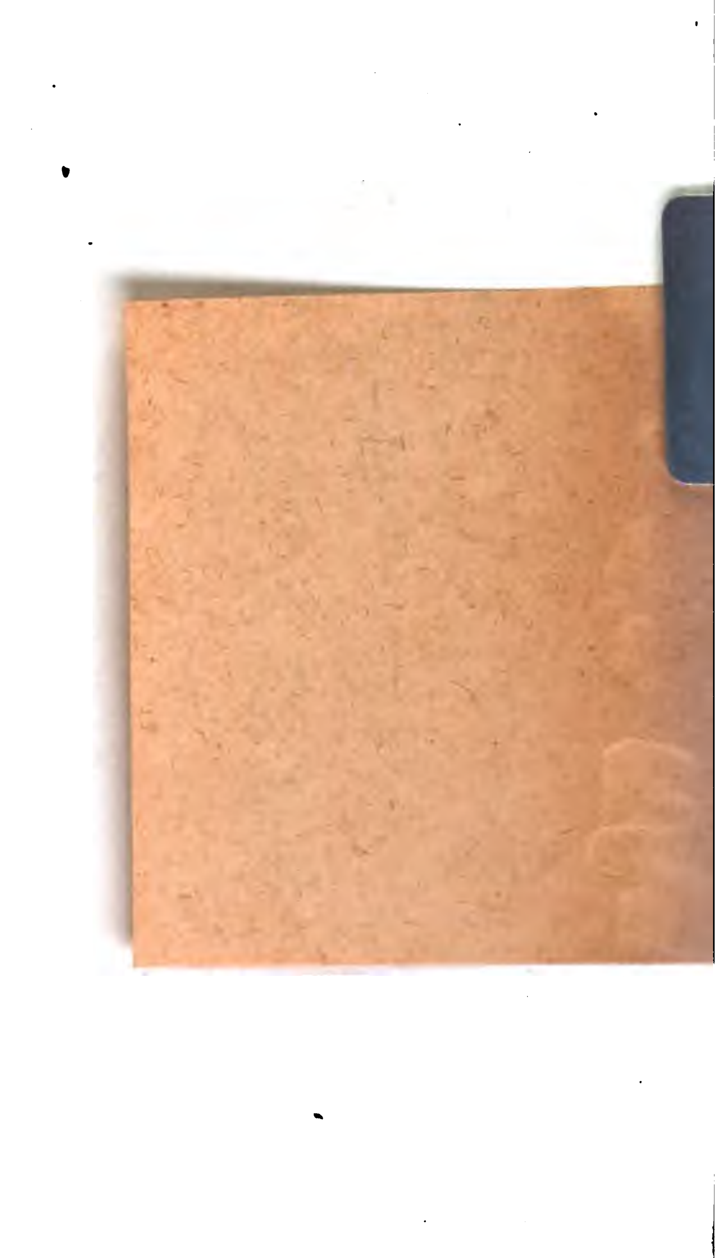
(Copie sur papier. *Archives du conseil souverain du Hainaut.* Dossier n° 48401. — *Dépôt des Arch. de l'État, à Mons* [1]).

[1] On conserve dans ce dépôt deux comptes de l'hôpital de Peruwelz, des années 1566-1567 et 1611-1612.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGE.

Les vitraux incolores des anciens monuments de Belgique, par M. H. Vande Velde. 5
Les foires de Mons, par M. Léopold Devillers........................... 41
Statue d'Isis du musée d'Anvers, par M. G. Hagemans.................... 53
Sur les tumulus de la Hesbaye, par M. H. Schuermans................... 59
Ancient weapons of wood discovered at Hollingbourn, Kent, by Charles Wykeham Martin, esqr.. 67
Rapport sur la notice qui précède, présenté dans la séance de l'Académie du 21 avril 1864, par MM. le chevr. de Schoutheete de Tervarent & G. Hagemans. 76
Glossaire roman-latin du XVe siècle (MS. de la bibliothèque de Lille), annoté par M. Aug. Scheler.. 81
L'artillerie en Belgique depuis son origine jusqu'au règne d'Albert et d'Isabelle, par M. P. Henrard.. 134 185
L'église de St-Julien à Ath, par M. Léopold Devillers................. 329
Ancient connection of Scotland and Flanders, by Andrew Gillman, esqr..... 341
Relations inédites d'ambassadeurs vénitiens dans les Pays-Bas, sous Philippe II et Albert et Isabelle, par M. G. Hagemans............................ 345
Intaille en onyx trouvée au Rondebosch sous Houthem (Limbourg hollandais), par M. H. Schuermans.. 427
Généalogie de la famille de Mahieu, par M. F.-J. Delcourt.............. 439
Ville-Pommerœul. — Pommerœul. — Bourbant, par M. L.-A.-J.-Petit...... 491
Les symboles antiques. — L'œuf, par M. Eugène-M.-O. Dognée............ 505
Marquisat d'Anvers et seigneurie de Malines, par M. P.-C. Vander Elst...... 549
La chevalerie et le prieuré de Saint-Antoine-en-Barbefosse, par M. Léopold Devillers.. 561
Les manuscrits de François Laurenty, prieur de l'abbaye de Malmedy, par M. Arsène de Noüe.. 574
Fonts baptismaux de la collégiale de Dinant, par M. Le Grand de Reulandt... 612
Transmission du château et de la seigneurie de Voorde et des fiefs d'Ast, de Leen et de Lykschoot, sis au Pays de Waes, par M. le chevr. de Schoutheete de Tervarent.. 619
Monument exécuté par Quentin Massys, à Anvers, par M. Louis Torfs...... 638
L'abbaye de la Thure (de l'ordre de Saint-Augustin), en Hainaut, par M. Théophile Lejeune.. 648
Pietersheim, ancienne terre libre de l'empire, par M. Arnaud Schaepkens.... 664
Ancien hôpital de Peruwelz, par M. Léopold Devillers................. 677




Widener Library
3 2044 100 080 399